Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 07/12/2022
L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle de la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 43
Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Pascal LELEU, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16
Patrick MERCIER, Jean-Luc DARQUEST, Jean Claude ABANADES, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT, Monique JULIEN, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Pierre-Jean MARTINET, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, David RESENDÉ, François TOSI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18
Thierry MARTY pouvoir à Hervé ALLOY, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Jérôme COSNARD pouvoir à Alain JAMBON, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Fabienne KRIER pouvoir à Chantal GANTCH, Frédéric MALVILLE pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Michel MASSIAS, Michel VACHER pouvoir à David REDON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

SUIVI DES CONTRATS DE CONCESSIONS
COMMUNICATION DES RAPPORTS DES DÉLÉGATAIRES DES SERVICES PUBLICS LOCAUX AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Sur proposition de Monsieur Denis SIRDEY, Conseiller communautaire délégué en charge du suivi des contrats de concession et Président délégué de la CCSPL,

Vu la troisième partie du code de la commande publique relative aux concessions et notamment son article L.3131-5, qui prévoit que, le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services, que ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public,
Vu les articles R.3131-2, R.3131-3 et R.3131-4 du Code de la commande publique relatifs au rapport annuel du délégataire,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1411-3 qui dispose que dès la communication du rapport mentionné à l'article L.3131-5 du Code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte,
Vu l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que La commission consultative des services publics locaux examine chaque année sur le rapport de son président le rapport, mentionné à l'article L.1411-3, établi par le délégataire de service public,
Vu la présentation lors de la réunion de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) en date du 27 juin 2022 des rapports annuels produits par :

- La société AGUR pour la gestion des services publics de distribution d'eau potable de Libourne, Les Billaux, Lalande de Pomerol,
- La société CLEAR CHANNEL pour la gestion des abris voyageurs,
- L'association ENFANCE POUR TOUS pour la gestion de la crèche multi-accueil « la Farandole » située à Arveyres.
- La société SUEZ délégataire pour la gestion du service public d'assainissement collectif de Libourne,
- La société SUEZ pour la gestion des services publics de distribution d'eau potable de Les Billaux, Lalande de Pomerol,
- La société VESTA pour la gestion des aires d'accueils des gens du voyages situées à Libourne, Coutras et Saint Denis de pile, des terrains familiaux situés à Coutras et de l'aire de grand passage située à Les Billaux,

Etant entendu que la société Transdev Urbain Libournais (TUL) pour la gestion du transport public de voyageurs, a bien transmis un rapport annuel, mais que celui-ci fait encore l'objet d'un certain nombre de questions auxquelles il conviendra que la société puisse répondre dans le cadre des échanges restant à venir, le rapport ne peut être considéré comme définitif,

Vu l'avis de Bureau communautaire en date du 5 décembre 2022,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**61** conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil Communautaire :

- de prendre acte de la communication de ces rapports annuels au titre de l'exercice 2021.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture
et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le
20 décembre 2022
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
Gironde

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

RAPPORT ANNUEL 2021 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Régie Communautaire d'Assainissement Non-Collectif de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Communauté d'Agglomération Du Libournais
42 rue Jules Ferry BP 62026 – 33503 Libourne cedex
Tel. 05 57 55 61 92
Mail : eau-assainissement@lacali.fr

Autrice	10/06/2022	Coralie GONTHIER – Expertise réglementaire Assainissement et SPANC

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

SOMMAIRE

1. CARACTERISTIQUES DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 3
1.1 Historique du service 3
1.2 Caractérisation administrative du service 3
1.3 Caractérisation technique du service 4
1.3.1 Compétences obligatoires 4
1.3.2 Modalités d'exécution des compétences 5
1.4 Périmètre du service 6
2. ACTIONS 2021 8
2.1 Nouveau règlement de service 8
2.2 Poursuite de la campagne de contrôles périodiques 9
3. BILAN TECHNIQUE 2021 10
3.1 Modalités de contrôles 10
3.2 Résultats des contrôles périodiques 2021 12
3.3 Résultats des contrôles en cas de vente 2021 13
3.4 Résultats des contrôles de conception et de réalisation 2021 14
4. BILAN TECHNIQUE DEPUIS LA CREATION DU SERVICE 15
4.1 Formule de calcul du taux de conformité 15
4.2 Taux de conformité en 2021 16
4.3 Evolution du taux de conformité 18
5. BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE 2021 19
5.1 Section investissement 19
5.2 Section fonctionnement 19
5.2.1 Dépenses de l'exercice 2021 20
5.2.2 Recettes de l'exercice 2021 20
5.3 Bilan 21
6. PERPSPECTIVES 2022 22

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

1. CARACTERISTIQUES DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1.1 Historique du service

La CALI est compétente en matière d'eau et d'assainissement depuis le 1er Janvier 2020 en application de la Loi portant Nouvelle organisation Territoriale de la République (loi n° 2015-991 du 7 août 2015).

Dans ce cadre, le Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) est un établissement public industriel et commercial géré par la CALI depuis le 1er Janvier 2020.

Avant cette date, le SPANC de Libourne était géré par la ville, celui de Lalande de Pomerol et les Billaux était géré par l'ancien Syndicat Intercommunale d'Adduction en Eau Potable et Assainissement (SIAEPA).

Par délibération n°2019-12-281 du 16/12/2019 (modifiant la délibération n°2019-10-219), la CALI a créé une régie sur un territoire composé de 3 communes : Libourne, Les Billaux et Lalande de Pomerol où elle y exerce directement sa compétence et se substitue ainsi aux communes depuis le 1er Janvier 2020.

En application de la loi « Engagement et proximité », sur le reste du territoire, les syndicats compétents en matière d'eau et d'assainissement existant au 1er Janvier 2019 et inclus dans le périmètre de l'agglomération sont maintenus suivant la prise de compétence. La CALI y exerce cette même compétence au travers de l'application du principe de représentation-substitution.

Le présent rapport annuel d'exploitation concerne les communes de Libourne, Lalande de Pomerol et les Billaux.

1.2 Caractérisation administrative du service

Le service est exploité en régie avec autonomie financière et sans personnalité morale. Cette régie est administrée par un Conseil d'exploitation sous l'autorité du Président du Conseil Communautaire, **M. Philippe BUISSON**.

La délibération n°2021-12-273 du 10/11/2021 a permis de :

- renouveler le conseil d'exploitation, composé de 4 membres titulaires et 4 membres suppléants :

Communes	Titulaires	Suppléants
Les Billaux	MILLAIRE Michel	PECHEREAU Philippe
Lalande de Pomerol	DURAND-TEYSSIER Philippe	GODINEAU Sébastien
Libourne	KERMABON Laurent GIGOT Christophe	SEJOURNET Agnès GRELOT Régis

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- désigner **Emeline RAQUIL**, Directrice de la Direction eau, assainissement et eaux pluviales urbaines de la CALI, en qualité de Directrice du Conseil d'exploitation.

Le Conseil d'exploitation se réunit 4 fois par an et analyse les conditions de gestion du service et décide des orientations à prendre.

Les délibérations de la CALI au titre de cette compétence sont prises après avis du conseil d'exploitation.

1.3 Caractérisation technique du service

1.3.1 Compétences obligatoires

Le SPANC assure les missions obligatoires suivantes :

➢ **Pour les installations neuves ou à réhabiliter :**

- Examen de la conception de l'installation en cas de demande de permis de construire comprenant un projet de réalisation ou de réhabilitation d'assainissement non collectif. Le SPANC réalise alors un contrôle de conception : il s'assure que le projet respecte bien les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif, définies par arrêté interministériel du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, et du DTU 64-1, et à toute la réglementation en vigueur et applicable à ces systèmes. Le SPANC formule ensuite un avis technique. Le propriétaire peut ensuite réaliser les travaux.

- A l'issue de la réalisation de l'installation et avant remblaiement du système, le prestataire vient sur place vérifier la bonne exécution des travaux. Le contrôle de réalisation ou bonne exécution a pour objet de vérifier que les ouvrages d'assainissement mis en place sont conformes au projet ayant reçu un avis favorable lors du contrôle de conception. Ce contrôle porte aussi sur l'implantation des ouvrages, leur dimensionnement ainsi que sur le respect des règles de l'art lors de la construction.

➢ **Pour les installations existantes :**

- Contrôle périodique de vérification d'entretien et de bon fonctionnement (la périodicité est de 10 ans). Le prestataire réalise ce contrôle par une visite sur place, destinée à vérifier : l'existence d'une installation d'assainissement non collectif, l'implantation, les caractéristiques et l'état de cette installation, le bon fonctionnement de celle-ci. L'installation est ensuite classée selon la grille nationale, présentée dans l'arrêté contrôle du 27 avril 2012 et appliquée depuis le 1er juillet 2012 (page 10 du présent rapport).

- En cas de vente, et sur demande du propriétaire, le prestataire réalise un contrôle de vérification d'entretien de bon fonctionnement. Le rapport de visite doit être intégré au dossier de diagnostic technique annexé à l'acte de vente.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

La Régie a fait le choix de ne pas assurer de compétence facultative (telle que l'entretien des installations ou les travaux).

1.3.2 Modalités d'exécution des compétences

Pour exécuter ses missions obligatoires, la Régie externalise la réalisation pour certains contrôles in situ mais instruit en interne les dossiers de conception.

	Régie	Prestataire
Contrôles périodiques des installations existantes		X
Contrôle de conception installations neuves et à réhabiliter	X	X
Contrôles de réalisation des installations neuves ou à réhabiliter		X
Contrôles des installations dans le cadre des cessions immobilières		X

A sa création en 2020, la Régie communautaire ne disposait de moyens humains et techniques que sur la commune de Libourne (personnel et prestataire libouranis transférés à la CALI automatiquement avec la compétence). Les communes de Lalande de Pomerol et les Billaux, issues du SIAEPA sans personnel, ont entièrement externalisé les contrôles au 1er Janvier 2020, le temps que les ressources initialement libournaises ne soient mutualisées sur toute le territoire dès le second semestre 2021.

Au 1er Juillet 2021 et profitant de la fin du contrat de prestation de service en vigueur sur la seule commune de Libourne, le SPANC, après consultation, a démarré un nouveau contrat avec un nouveau prestataire sur le territoire de la régie : AQUALIS.

Prestataire	Territoire concerné	Début du contrat	Fin du contrat	Durée du contrat
SUEZ	Libourne	01/07/2018	30/06/2021	3 ans
AQUALIS	Libourne – Lalande de Pomerol – Les Billaux	01/07/2021	31/12/2025	4,5 ans

Le SPANC exerce également une mission d'information et de conseil auprès des usagers. Ces missions sont assurées par une technicienne affectée à 7 % de son temps de travail au SPANC.

La régie ne possède pas de matériel propre mais bénéficie de celui mis à disposition par la Direction Eau et Assainissement de la CALI : 1 voiture, du matériel informatique et bureautique.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

1.4 Périmètre du service

Les 3 communes de la régie, se situent dans le département de la Gironde (33), au confluent de l'Isle et de la Dordogne, au cœur des vignobles de Saint-Émilion et de Pomerol.

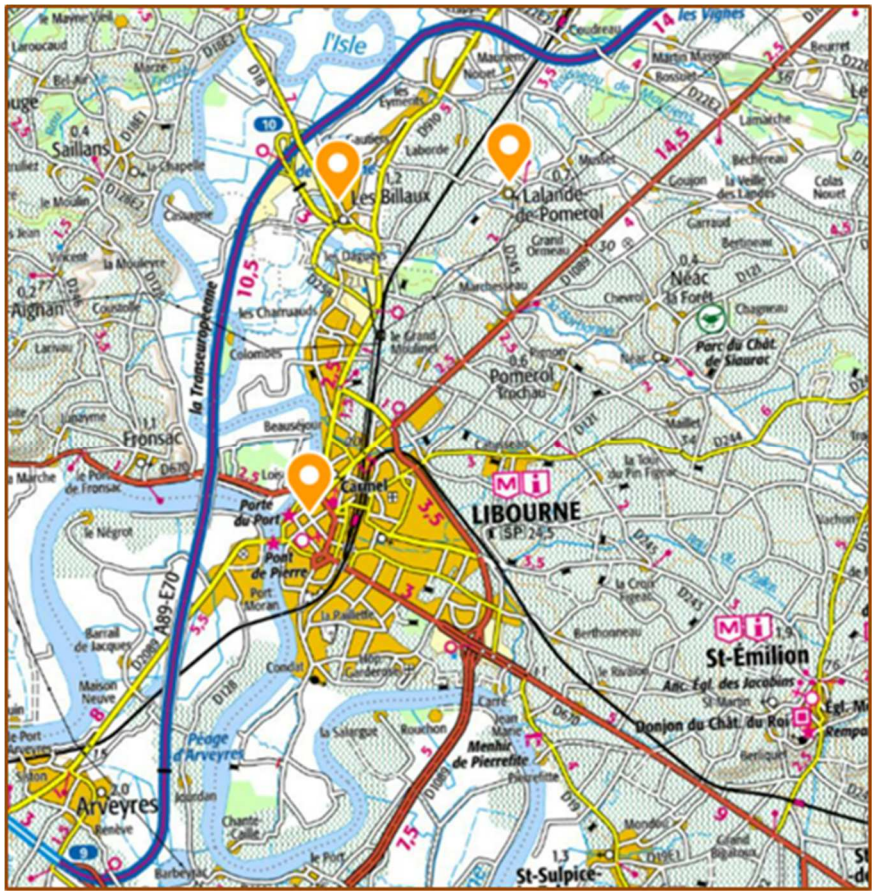

Carte IGN - Régie du SPANC - Libourne - Lalande de Pomerol - Les Billaux

Chacune d'elles dispose d'un zonage d'assainissement, document délimitant les zones relevant de l'assainissement collectif ou individuel :

- La commune de Libourne avait réalisé un premier zonage en 2000 et a procédé à sa révision en 2013. Les installations relevant du SPANC sont majoritairement réparties sur les secteurs des Dagueys au Nord, les zones viticoles à l'Est, et la palus de Condat au Sud.

- Le territoire de Lalande de Pomerol et les Billaux a révisé son zonage en 2015 afin d'optimiser la desserte des zones urbanisées et à urbaniser. Les zones maintenues en zone d'assainissement autonome sont celles excentrées des centres-bourg, dans la palus inondable des Billaux et dans les secteurs viticoles de Lalande de Pomerol.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Le SPANC compte environ **277 installations** sur les 3 communes, desservant **554 habitants** pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de **27 383 habitants**. Le taux de desserte du territoire par l'assainissement non-collectif est donc de 2,1% sur le service.

Ces chiffres sont détaillés par commune dans le tableau ci-dessous :

Année	**2021**		
Nombre de communes membres	**3**		
	Libourne	**Lalande de Pomerol**	**Les Billaux**
Population globale	25 507	671	1 205
Superficie du/des communes (km²)	20,63	8.25	6,26
Nombre d'installations d'assainissement non-collectif	142	99	36
Nombre d'usagers assujettis*	284	198	72
Taux de desserte**	1,1 %	30 %	6,0 %

** Nombre d'usagers assujettis : Nombre d'habitants par ménage x nombre d'installations*

*** Taux de desserte : (Nombre d'usagers assujettis / Population du territoire concerné) X 100*

L'assainissement non-collectif est minoritaire sur le territoire de la régie. Libourne est une ville très urbanisée où le développement économique a rendu nécessaire la desserte en assainissement collectif sur plus de 99 % de son territoire.

Les communes de Lalande de Pomerol et les Billaux, se situent à la périphérie de Libourne et constituent des milieux plus ruraux. La densification croissante de l'habitat de certains secteurs a conduit l'ancien SIAEPA à créer de nouvelles extensions de réseaux (route de Viaud et les Galvesses notamment), réduisant ainsi le nombre d'usagers du SPANC depuis les 4 dernières années.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2. ACTIONS 2021

2.1 Nouveau règlement de service

Conformément à l'article L. 2224-12 du CGCT, le SPANC doit disposer d'un règlement de service à l'échelle du service.

Début 2021, seul Libourne disposait d'un règlement de service, hérité de l'ancienne égide communale. Les communes de Lalande de Pomerol et des Billaux n'en disposait pas. La mobilisation des ressources internes a permis au SPANC d'éditer un nouveau règlement de service applicable au 01 décembre 2020 sur l'intégralité du territoire de la régie.

La loi du 12 Juillet 2010 (Grenelle II) portant engagement national pour l'environnement impose une fréquence maximale de contrôle tous les 10 ans. La CALI a choisi une **périodicité de 10 ans** afin que la récurrence du contrôle ne soit pas financièrement insupportable pour le redevable.

A l'échelle du nouveau territoire de la régie communautaire et pour assurer l'équilibre financier du SPANC, une nouvelle grille tarifaire a été instaurée :

Nature des contrôles des installations	Tarifs €	Périodicité
Contrôle périodique	120	10 ans
Contrôle pour vente immobilière	220	En cas de vente (si absence de diagnostic de moins de 3 ans)
Contrôle de conception	90	En cas de projet d'une nouvelle installation ou d'une réhabilitation
Contrôle de bonne exécution	220	En cas de la réalisation d'une nouvelle installation ou d'une réhabilitation
Contre –visite	220	Visite supplémentaire en cas de réalisation d'une nouvelle installation ou réhabilitation
Contrôle exceptionnel	260	En cas de pollution avérée

Le règlement est disponible en version papier sur simple demande au bureau d'accueil de la CALI et dans chaque mairie. Il est également distribué par le prestataire lors de chaque contrôle.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2.2 Poursuite de la campagne de contrôles périodiques

Le prestataire SUEZ a poursuivi sa campagne de contrôles périodiques sur Libourne durant le 1er semestre 2021 mais en a réalisé très peu : à savoir **5 contrôles sur la quarantaine de prévus.**

Aucune campagne de contrôle n'a été menée sur le Lalande de Pomerol et les Billaux.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

3. BILAN TECHNIQUE 2021

Sur la période du 01/01/2021 au 31/12/2021, les **14 contrôles réalisés** se répartissent comme suit :

	Libourne	Lalande de Pomerol	Les Billaux	TOTAL
Contrôles périodiques des installations existantes	5	0	0	5
Contrôles de conception des installations neuves et à réhabiliter	0	1	0	1
Contrôles de réalisation des installations neuves ou à réhabiliter	1	1	0	2
Contrôles des installations dans le cadre des cessions immobilières	1	4	1	6

3.1 Modalités de contrôles

Les installations sont contrôlées selon les modalités d'évaluation de l'arrêté du 27 Avril 2012.

À l'issue du contrôle de l'installation, le SPANC conclut, dans un rapport de visite, sur l'éventuelle non-conformité de l'installation au regard des critères d'évaluation des installations existantes (tableau de critères d'évaluation des installations existantes). Cette éventuelle non-conformité s'apprécie sur la base de l'état de l'installation contrôlée et de sa localisation éventuelle dans une zone à enjeux.

À l'issue du contrôle, le SPANC se prononce sur la conformité de l'installation au regard des prescriptions techniques réglementaires dans un rapport de visite.

Les différentes conclusions qui peuvent être données par le SPANC suite à contrôle de bon fonctionnement sont :

- **Absence d'installation :**

Si, lors du contrôle, l'agent ne parvient pas à recueillir des éléments probants attestant de l'existence d'une installation d'assainissement non collectif, alors la collectivité met en demeure le propriétaire de mettre en place, dans les meilleurs délais, une installation complète conformément aux dispositions prévues à l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- **Installations non-conformes :**

Les installations existantes sont considérées non conformes dans les cas suivants :

Cas A : installations présentant des dangers pour la santé des personnes ;

Cas B : installations présentant un risque avéré de pollution de l'environnement ;

Cas C : installations incomplètes ou significativement sous-dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs

- **Installations qui ne sont pas considérées comme « non-conformes » :**

  - Installations présentant des défauts d'entretien ou une usure
  - Installations ne présentant pas de défaut

La fiche d'évaluation est présentée ci-dessous :

<table>
<tr><th rowspan="2">PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION DIAGNOSTIQUÉE</th><th colspan="3">INSTALLATION SITUÉE EN ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX</th></tr>
<tr><th>❑ NON</th><th colspan="2">❑ OUI</th></tr>
<tr><td></td><td></td><td>❑ Enjeux sanitaires</td><td>❑ Enjeux environnementaux</td></tr>
<tr><td>❑ Absence d'installation</td><td colspan="3">Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique
➥ Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais</td></tr>
<tr><td>❑ Défaut de sécurité sanitaire
❑ Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation)
❑ Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution</td><td colspan="3">Installation présentant un danger pour la santé des personnes
Installation non-conforme (cas a)

➥ Travaux obligatoires sous 4 ans
➥ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an</td></tr>
<tr><td>❑ Installation incomplète</td><td rowspan="3">Installation non conforme (cas c)

➥ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an</td><td rowspan="3">Installation présentant un <u>danger pour la santé des personnes</u>

Installation non-conforme (cas a)

➥ Travaux obligatoires sous 4 ans
➥ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an</td><td rowspan="3">Installation présentant un <u>risque environnemental avéré</u>

Installation non-conforme (cas b)

➥ Travaux obligatoires sous 4 ans
➥ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an</td></tr>
<tr><td>❑ Installation significativement sous-dimensionnée</td></tr>
<tr><td>❑ Installation présentant des dysfonctionnements majeurs</td></tr>
<tr><td>❑ Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs</td><td colspan="3">Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation</td></tr>
<tr><td colspan="4">❑ Installation ne présentant pas de défaut</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

3.2 Résultats des contrôles périodiques 2021

Parmi les contrôles périodiques des installations existantes :

CONTRÔLES PERIODIQUES		Libourne	Lalande de Pomerol	Les Billaux	TOTAL
NON CONFORMES	Absence d'installation	2	0	0	2
	Cas A	1	0	0	1
	Cas B	0	0	0	0
	Cas C	2	0	0	2
	Installations « Non jugées non conformes » (sans défaut ou simples recommandations)	0	0	0	0

Au total :

- **2 installations sont NON CONFORMES car absentes :** Le propriétaire a l'obligation de se mettre en conformité dans les meilleurs délais conformément au code de la Santé Publique.

- **1 installation a été diagnostiquée NON CONFORME (cas A)** : cette installation présente un risque pour la santé des personnes. Les propriétaires disposent d'un délai de 4 ans, ou 1 an en cas de vente pour réaliser les travaux de mise en conformité.
- **2 installations sont NON CONFORMES (cas C)** : les dispositifs ne présentent pas de risque sanitaire, ni environnemental mais sont incomplets, dysfonctionnants, ou sous-dimensionnés pour la plupart. Les propriétaires ont une obligation de travaux sous 1 an seulement en cas de vente.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

3.3 Résultats des contrôles en cas de vente 2021

Depuis le 1er janvier 2011, au moment de la signature de l'acte de vente, le diagnostic d'assainissement non collectif est à joindre au dossier de diagnostic technique au même titre que d'autres diagnostics immobiliers.

Parmi les contrôles vente effectués :

CONTRÔLES VENTE		Libourne	Lalande de Pomerol	Les Billaux	TOTAL
NON CONFORMES	Absence d'installation	0	0	0	0
	Cas A	0	0	0	0
	Cas B	0	0	0	0
	Cas C	1	4	1	6
	Installations non jugées non conformes (sans défaut ou simples recommandations)	0	0	0	0

Au total :

- **6 installations sont NON CONFORMES (cas C)** : les dispositifs ne présentent pas de risque sanitaire, ni environnemental mais sont incomplets, dysfonctionnant, ou sous-dimensionnés pour la plupart. Les propriétaires ont une obligation de travaux sous 1 an seulement en cas de vente.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

3.4 Résultats des contrôles de conception et de réalisation 2021

Parmi les contrôles de réalisation d'installations neuves sur le territoire :

CONTRÔLES DE REALISATION	Libourne	Lalande de Pomerol	Les Billaux	TOTAL
NON CONFORMES	0	0	0	0
CONFORMES	0	1	0	1

Au total :

1 seul dossier a fait l'objet d'un examen de conception pour un projet de réhabilitation d'une installation non conforme ancienne et défaillante. Le contrôle de bonne exécution a certifié les travaux **CONFORMES** aux normes en vigueur.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

4. BILAN TECHNIQUE DEPUIS LA CREATION DU SERVICE

4.1 Formule de calcul du taux de conformité

Le Système d'Information des Services Publics d'eau et d'Assainissement (SISPEA) a mis en place en 2013 un indicateur nommé P301.3 destiné à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Concrètement il évalue le pourcentage d'installations conformes à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service.

Il se calcule par le rapport entre :

- **D'une part**, le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité incluant :

  (1) le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 : installations nouvelles (PC) et réhabilitées.

  (2) Toute installation « qui n'est pas jugée non conforme » est à prendre en compte : dont notamment les installations présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs + les installations sans défaut.

  (3) auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté : **Cas C**
- **D'autre part**, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service **(4)**

Le taux de conformité des dispositifs d'ANC se calcule selon la formule suivante :

(1+2+3)/4 *100.

Nota : la conformité pour cet indicateur diffère de celle définie dans l'arrêté du 27 avril 2012, puisqu'elle englobe les installations conformes et celles ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

4.2 Taux de conformité en 2021

Au 31/12/2021, nous comptabilisons 145 installations contrôlées depuis la création du service en 2012.

Sur ces 145 installations contrôlées, 122 sont considérées comme conformes, soit un taux de conformité de 84 %.

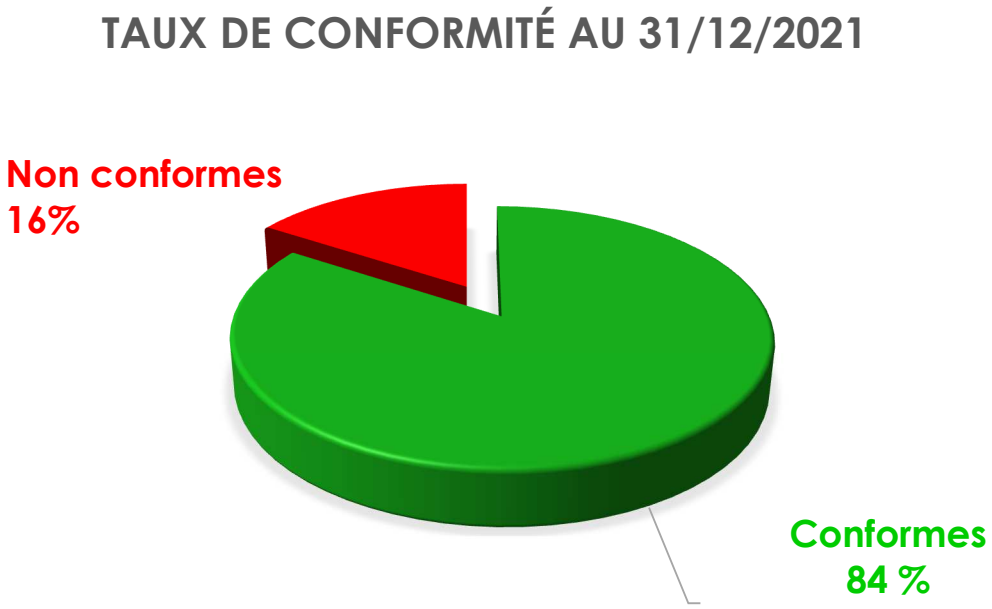

		Libourne	Lalande de Pomerol	Les Billaux	TOTAL	
1	Installations conformes	9	3	7	19	
2	Installations non jugées non conformes (sans défaut ou simples recommandations)	22	1	0	23	**122**
3	Installations ne présentant pas de danger (Cas C)	61	14	5	80	
4	Nombre total d'installations contrôlées	112	21	12	**145**	

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Notons que ce taux de conformité prend en compte les installations NON CONFORMES de cas C car elles ne présentent ni danger sanitaire ni environnemental.

Les résultats se décomposent comme suit :

- **19 installations neuves sont CONFORMES** suite à des constructions nouvelles ou des travaux de réhabilitation.

- **23 installations présentant seulement des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs, ou sans défaut.**

- **80 installations non-conformes dites de « cas C »** ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement.

DÉCOMPOSITION DES INSTALLATIONS CONFORMES AU 31/12/2021

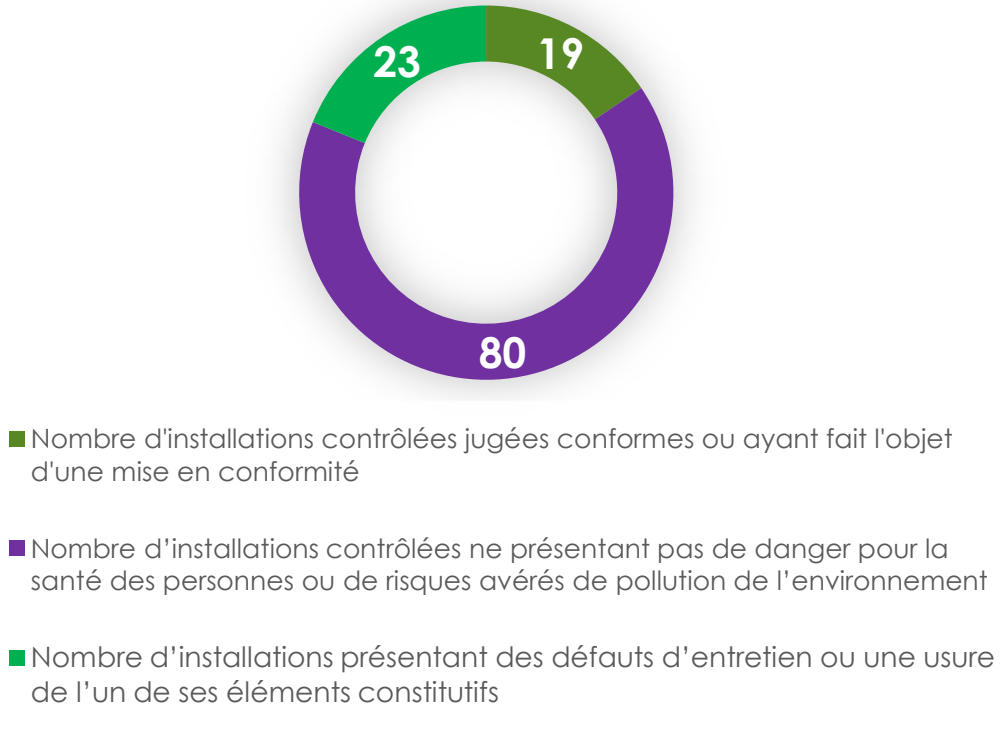

Commentaires :

Les 80 installations caractérisées par la non-conformité de cas C ne présentent aucun risque sanitaire et environnemental. Sur le territoire de la régie, aucune installation ne se trouve en zone à enjeu sanitaire (captages, les eaux de baignade ou d'activités nautiques, les sites de pêche,…), ni en zone à enjeu environnemental (déterminée par le SDAGE ou le SAGE). Nous observons que, parmi ces toutes ces installations, la majorité sont existantes : souvent anciennes, incomplètes (eaux ménagères non

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

prétraitées, puisard,…), ou sous dimensionnées (longueur de drainage insuffisante, fosse septique de moins de 2m³…).

4.3 Evolution du taux de conformité

L'exercice 2021 ne fera pas l'objet d'une analyse comparative des taux de conformité sur plusieurs années, en raison des données incomplètes collectées sur les communes de Lalande de Pomerol et les Billaux. Cette analyse sera possible dès 2022.

A noter toutefois que le taux de conformité sur Libourne était de 61% en 2018 et a atteint 84% sur son seuil territoire en 2020. En 2021, Le taux de conformité sur la totalité de la régie est de 84%, nous avons donc un territoire homogène.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

5. BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE 2021

5.1 Section investissement

Le SPANC n'a réalisé aucun investissement en 2021 et n'en projette pas.

5.2 Section fonctionnement

Le tableau ci-dessous récapitule le budget section fonctionnement, ainsi que les dépenses et recettes réalisées au terme de l'exercice 2021.

Dépenses		
Chapitres	**Libellés**	**Montant voté**
ANC Les Billaux-Lalande de Pomerol		
11	Charges à caractère général	35 000,00 €
article 611	Contrat de prestation	35 000,00 €
ANC Libourne		
11	Charges à caractère général	7 000,00 €
article 611	Contrat de prestation	7 000,00 €
	Total	**42 000,00 €**
Recettes		
Chapitres	**Libellés**	**Montant voté**
ANC Les Billaux-Lalande de Pomerol		
70	Prestation de service	32 993,08 €
article 7062	Contrôle particuliers	32 993,08 €
ANC Libourne		
70	Prestation de service	8 000,00 €
article 7062	Contrôles particuliers	8 000,00 €
	Total	**40 993,08 €**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

5.2.1 Dépenses de l'exercice 2021

- La charge financière principale du SPANC est la rémunération du Prestataire SUEZ sur l'unique commune de Libourne :

2 factures SUEZ correspondant à des contrôles réalisés en 2021 ont été mandatées sur l'exercice 2021 (voir tableau ci-dessous).

Fournisseur	N° de facture	Montant € TTC	Facture établie le	Bon d'engagement CALI	Date du mandat
SUEZ 312254	6096918	1 024,16	03/03/2021	21ANCL0001	26/04/2021
SUEZ 312254	6069151	682,78	01/07/2021	21ANCL00013	20/08/2021
	TOTAL	1 706,96			

Le montant des dépenses réalisées est inférieur au montant prévu en raison des objectifs non atteints par SUEZ aux termes de son contrat au 31/06/2021.

Pour le second semestre, aucune dépense n'a été réalisée en raison du démarrage tardif du nouveau contrat avec AQUALIS ayant nécessité un travail de préparation pour se déployer sur les 3 communes dès 2022.

- Pour la ligne budgétaire dédiée au territoire des 2 autres communes : Lalande de Pomerol et les Billaux, l'adoption tardive du règlement de service fin 2021 n'a pas permis d'instaurer les contrôles ce secteur. Par conséquent aucune dépense n'a été générée.

5.2.2 Recettes de l'exercice 2021

Le SPANC est exclusivement financé par les redevances perçues auprès des usagers contrôlés. La facturation est exécutée par le Trésor Public après service rendu, c'est-à-dire après réception de leur rapport de visite.

- Pour la ligne budgétaire de Libourne, le montant des dépenses réalisées est inférieur au montant prévu en raison des objectifs non atteints par SUEZ aux termes de son contrat au 31/06/2021.

15 redevances ont été facturées aux usagers ayant fait l'objet de contrôle, pour un montant total de 1 825 €.

Pour le second semestre, aucune perception n'a été réalisée en raison du démarrage du nouveau contrat avec AQUALIS ayant nécessité un travail de préparation pour se déployer sur les 3 communes.

- Pour la ligne budgétaire dédiée au territoire des 2 autres communes : Lalande de Pomerol et les Billaux, l'adoption tardive du règlement de service fin 2021 n'a pas permis d'instaurer les contrôles sur ce secteur. Par conséquent aucune recette n'a été générée.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

5.3 Bilan

Le budget primitif avait prévu des dépenses et des recettes basées sur le lancement effectif et global des campagnes de contrôles sur les 3 communes mais au vu du faible rendement de SUEZ à la fin de sa mission et le travail de préparation qu'a nécessité l'intégration du nouveau prestataire AQUALIS, les résultats obtenus sont inférieurs aux objectifs fixés

Le bilan reste toutefois excédentaire.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

6. PERPSPECTIVES 2022

L'année 2021 sera marquée par le déploiement total de la compétence assainissement-non collectif sur l'ensemble de la Régie comprenant Libourne, Les Billaux et Lalande de Pomerol.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

RAPPORT ANNUEL 2021

SERVICE D'EAU POTABLE — CALI VILLE DE LIBOURNE

Synthèse de l'année P. 5
Service Patrimoine P. 11
Bilan technique du service P. 24
Gestion clientèle P. 48
Economie de la délégation P. 52

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU PAR AGUR

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

LE RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE CONCERNE LA GESTION 2021 DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DÉLÉGUÉE À AGUR PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE CONCESSION APPROUVÉ LE 25 NOVEMBRE 2019.

Le présent rapport a pour objet, non seulement de satisfaire aux obligations contractuelles d'informations annuelles mais aussi de répondre aux exigences du décret nº2007-675 du 2 mai 2007.
Ce décret concerne le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement et les indicateurs de performance permettant d'évaluer la qualité du service tout au long du contrat d'exploitation.
En adéquation avec le décret 2007-675, le rapport du délégataire ci-dessous traite :

> **des variations du patrimoine immobilier** de la collectivité au cours du dernier exercice.

> **de l'état des lieux** des installations de traitement et d'adduction de l'eau potable. L'accent est porté sur l'état de fonctionnement des ouvrages et leur conformité en vue de la sécurité du personnel.

> **de l'inventaire des travaux de renouvellement** contractuels réalisés par le délégataire ainsi que leurs charges financières.

> **des biens de retour restitués à la collectivité** en fin de contrat et les biens de reprise appartenant à AGUR et devant être vendus à la collectivité à l'issue du contrat.

> **des engagements à incidence financière** d'une durée non égale à celle du contrat (conventions) mais nécessaire à la continuité du service et reconduits en fin de service.

Le rapport suivant visera à présenter l'activité du service au cours de l'année 2021 et les différents moyens humains et techniques mis en œuvre en vue de sa bonne réalisation. Nos actions en vue d'un développement durable sont détaillées tout au long de ce descriptif. Un bilan financier annuel de ce service est également présenté. Enfin, ce rapport tâchera également de proposer des améliorations techniques nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

05-10
SYNTHÈSE DE L'ANNÉE
Chiffres clés
Faits marquants
Propositions d'amélioration

11-23
SERVICE - PATRIMOINE
Le contrat
Organisation du service par Agur
Patrimoine

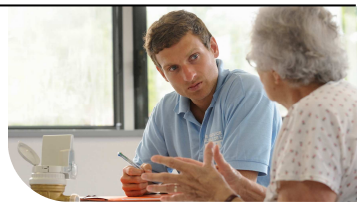

24-47
BILAN TECHNIQUE DU SERVICE
Volumes / Rendements
Qualité de l'eau
Energie / Réactifs
Interventions d'exploitation
Renouvellement contractuel
Travaux divers

48-51
GESTION CLIENTÈLE
Les branchements
Les abonnements
Les volumes factures
Paiement des factures
Réclamations clients

52-59
ÉCONOMIE DE LA DÉLÉGATION
Tarification du service
Compte rendu financier
Care Analytique
Compte d'exploitation
Compte de renouvellement

60-68
ANNEXES

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

1. Chiffres clés
2. Indicateurs de performance du service
3. Faits marquants
4. Propositions d'amélioration

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

1 - Chiffres clés

13 315
abonnés du service d'eau potable au 31/12/2021

1 758 598 m³
volumes consommés comptabilisés en 2021 (sur 365 jours)

146.96 km
de canalisations

78.45 %
de rendement réglementaire

158.08 €
Montant TTC d'une facture type de 120 m³ à l'année

3
unités de production

4
réservoirs de stockage

2 - Indicateurs de performance du service

		Producteur	Valeur	
			2020 Juil-Dec	2021
L'activité clientèle				
	Nombre d'abonnés du service eau Potable	Délégataire	12 128	13 315
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total	Collectivité	24 866	24 845
Qualité du service à l'usager				
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	Délégataire	100 %	100 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	Délégataire	100 %	100 %
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de services non programmées (pour 1000 abonnés)	Délégataire	1.98 ‰	4.28 ‰
[P151.0]	Délai maximal d'ouverture des Branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	1 jour	1 jour
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100%	100%
[P155.1]	Taux de réclamations pour 1000 abonnés	Délégataire	1.48 ‰	3.98 ‰
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	N.R.	3.77 %
[P109.1]	Abandons de créance et versements à un fond de solidarité	Délégataire	N.R	2 447.33 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

		Producteur	Valeur	
			2020	2021
Prix du service de l'eau				
[D102.0]	Prix du service de l'eau du service au m³ TTC	Délégataire	1.32€	1.33 €
Gestion patrimoniale				
	Nombre d'installations de production	Délégataire	3	3
	Nombre de réservoirs de stockage	Délégataire	4	4
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité	/	/
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité	/	/
	Linéaire de réseau (km)	Délégataire	146.7	146.96
Performance environnementale				
[P108.3]	Indice d'avancement de protection de la ressource en eau	Collectivité	/	/
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	70.85 %	78.45 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	Délégataire	17.87	10.26
[P106.3]	Indice linéaire de perte en réseau (m3/km/j)	Délégataire	17.49	11.43

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2 - Faits marquants

Les faits marquants du service de l'année 2021 sont présentés ci-dessous :

> La prise du service des communes de Billaux et Lalande au 1er Juillet 2021

Agur a repris le service d'eau potable des communes de Billaux et Lalande le 1er Juillet 2021.

Une attention particulière a été apportée au fonctionnement des ouvrages et la mise en place d'outils de suivi visant à l'amélioration de la performance du service.
Un courrier de communication a été envoyé aux abonnés.

> Mise en place de la sectorisation du réseau

La sectorisation a été complétement déployée au cours de l'année 2021. L'installation de 9 compteurs de juin à novembre, a permis de découper le réseau de distribution en 9 secteurs.

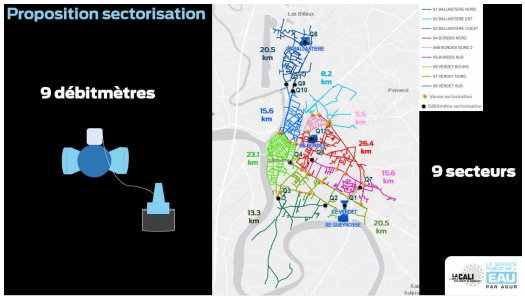

> Etude CVM

Agur a réalisé une étude CVM, permettant d'identifier les tronçons de canalisation qui pourraient être sensibles au relargage de CVM dans l'eau.

La modélisation hydraulique du réseau a permis de déterminer les temps de séjour dans les canalisations. Couplée à notre SIG, nous avons identifié les canalisations avec un temps de contact de l'eau dans les canalisations en PVC avant 1980 supérieur à 48h.

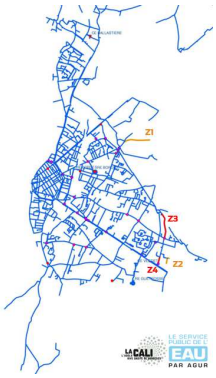

> Maintenance et déploiement des prélocalisateurs de fuite

60 pré localisateurs ont fait l'objet d'une maintenance et ont été redéployés sur le centre de Libourne. La structure du réseau (canalisations principalement métalliques) était favorable à cette implantation.

> Prélocalisateurs de fuite mobiles

Nous avons réceptionné en début d'année 35 pré localisateurs mobiles que nous déployons sur le réseau pour des recherches de fuites ponctuelles.

> Mise en place de débitmètres sur le réservoir de Verdet

Des débitmètres fixes sur l'alimentation et la distribution du réservoir de Verdet ont été mis en place.

Dans l'attente de leur installation, un débitmètre portatif pour pouvoir enregistrer les débits et réaliser nos campagnes nocturnes avait été mis en place.

> Suivi de nappe

En 2021, Agur a procédé à l'installation d'une sonde piézométrique sur le forage de la Ballastière pour le suivi du niveau des nappes en continu.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

> Sonde de pression sur le refoulement des forages

Des sondes de mesure de pression en continu on été mises en place sur les refoulements des trois forages.

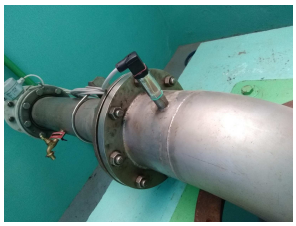

>Renouvellement de la pompe d'eau de lavage de Gueyrosse

La pompe d'eau de lavage de Gueyrosse a été renouvelée au cours de l'année 2021.

>Purge automatique

Une purge automatique a été mise en place le 29 novembre 2021 suite à des plaintes abonnés régulières pour eaux rouges. La purge se situe chemin du vélodrome à Libourne dans le secteur de Ballastière Ouest.

>Modélisation hydraulique du réseau

La modélisation hydraulique du réseau de Libourne a été finalisée en 2021. C'est l'outil informatique qui permet de simuler le fonctionnement hydraulique d'un réseau d'eau potable.

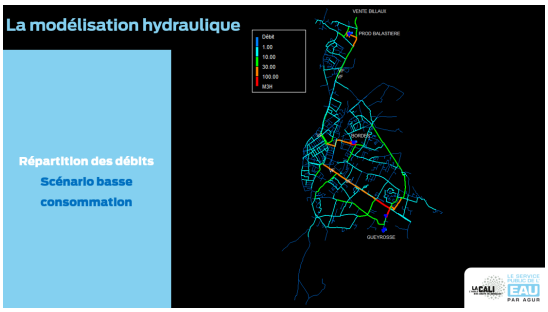

> Audit des stations

Un audit des 3 usines de Libourne a été réalisé en 2021 par Agur.

Un rapport listant les propositions d'amélioration a été transmis à la collectivité.

En complément, une étude sur la filtration catalytique de l'usine de Ballastière a été menée par Agur. Le fer n'est plus éliminé correctement par cette filtration. Des tests terrain ont également été réalisés pour étudier la possible régénération du filtre.

Ces études ont conclu à la nécessité de renouveler le matériau catalytique de déferrisation de Ballastière. Au regard de l'ancienneté de la station, un changement de filière vers une déferrisation biologique a été retenue. La réflexion en cours avec l'intégration du forage des Dagueys est propice à ce changement. La mise en place de la déferrisation biologique est prévue pour 2022.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

3 - Propositions d'amélioration du service

Dans le but d'améliorer le fonctionnement du service public de l'eau potable, il est souhaitable d'entreprendre les travaux suivants par ordre de priorité :

3.1 SUR LES STATIONS

NOM OUVRAGE	NATURE TRAVAUX	PRIORITÉ
Usine Ballastière	Suivant l'audit de sécurité: Ajout de 3 capteurs intrusion, condamnation d'une trappe, installation ligne de vie	2
Château d'eau de Verdet	Suivant l'audit de sécurité: installation ligne de vie	2
Usine Bordes	Suivant l'audit de sécurité: ajout d'un capteur intrusion, reprise des écoulements de la toiture, installation de deux lignes de vie, remplacement barrière réservoir	2
Usine Gueyrosse	Suivant l'audit de sécurité: mise en place de 6 capteurs intrusion, condamnation de 4trappes, amélioration des trappes sortie bâche, protection 4 regards sortie filtre, changement porte local reprise, gestion des fissures et des infiltrations	2

3.2 SUR LES RÉSEAUX

NOM OUVRAGE	NATURE TRAVAUX	PRIORITÉ
Réseau	Continuer à renouveler les réseaux en amiante, supprimer les branchements plomb	1
Verdet Sud	Reprise des branchements rue Colette (beaucoup de casses)	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

SERVICE - PATRIMOINE

1. Le contrat
2. Organisation du service par AGUR
3. Patrimoine

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

1 - Le Contrat

1.1 La Collectivité

La Communauté d'Agglomération du Libournais

54 rue des Bordes
33 500 LIBOURNE
Tél. 05.57.55.33.33

Président : Monsieur Philippe BUISSON

1.2 Le contrat

Nature du contrat : Concession

Date d'effet : 01/07/2020

Durée du contrat : 5 ans et 6 mois

1.3 Les avenants au contrat

Sans objet

2 - Organisation du service par Agur

2.1 L'organisation locale du service

La société AGUR met à la disposition de la collectivité de Libourne une organisation spécifique dédiée au service ainsi que tous les moyens matériels et humains nécessaires à la qualité du service. La société AGUR met donc à disposition de la collectivité une infrastructure locale et propre à la gestion des ouvrages des communes concernées composée des différentes compétences des métiers de l'eau.

AGUR est représenté localement par son Directeur de zone, Yan MAS. Il assure les missions telles que :

> Les relations avec les élus et les services

> Le management de l'encadrement local

> L'expertise technique

> Le respect des engagements

> Le relais entre le siège et le terrain

> Être votre interlocuteur unique

Benjamin GANTCH est le Responsable de centre attitré et a une fonction d'encadrement et de la gestion du service. Il est basé directement sur le secteur de la collectivité.

Ses missions principales sont :

> Le relationnel avec la collectivité

> La gestion des interventions

> L'organisation et la planification des missions des agents

> Le suivi de la clientèle

Il s'entoure de son équipe d'agents affectés exclusivement au service d'eau potable de la collectivité. Ils sont les garants de la continuité du service au quotidien.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Le tableau ci-dessous dresse l'organigramme de l'agence de Libourne pour la gestion du service d'eau potable :

Responsable de centre	Benjamin Gantch
Référent territoire	Laurent Menier
Assistante de centre	Angélique Denibaud
Agent d'exploitation	Franck Lehmann

Agent de travaux	Frédéric Sanz
Agent de travaux	Loic Albert
Agent de travaux	Christophe Bony
Chargée de clientèle	Julie Boulay

Nous avons enregistré 0 accident du travail cette année.

Nous n'avons pas eu d'observation de la part de l'inspection du travail.

2.2 L'AGENCE EN LIGNE

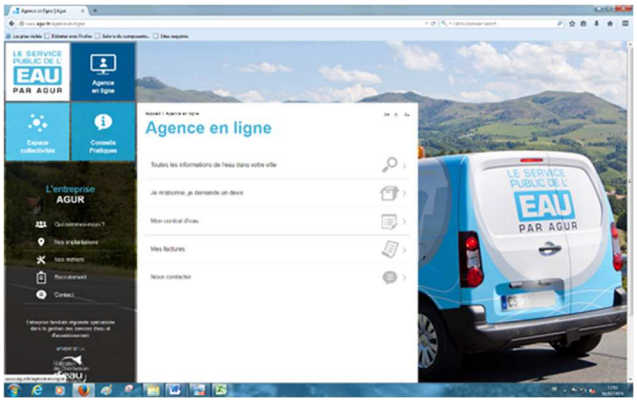

Le site internet www.agur.fr permet à tous les abonnés d'accéder à leur compte personnel.

On y retrouve :

> les historiques des consommations

> les historiques des factures avec une possibilité d'impression

> le paiement en ligne par carte bleue

Il est également possible d'échanger avec le service clientèle par mail :

> Communication d'index

> Demande de devis

> Autres demandes...

2.3 LES COORDONNÉES DU SERVICE

Agence : **Libourne**
Adresse : **54 rue des Bordes**
33 500 LIBOURNE

Accueil du lundi au jeudi de 13h30 à 17h30 sur rendez-vous et le vendredi de 13h00 à 16h20

Un service d'accueil téléphonique est également proposé dans les heures d'ouvertures de la société. Une équipe de téléconseillers spécialisés répond aux demandes des abonnés du service.
09.69.39.40.00
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Un numéro d'astreinte vous permettant de joindre l'agent d'astreinte sur votre secteur est également mis à disposition **24h/24**.
09.69.39.40.00

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2.4 LES MOYENS TECHNIQUES GÉNÉRAUX

De nombreux moyens humains et techniques supplémentaires sont mis à la disposition du syndicat du Libourne. Nous présentons entre autres les outils suivants :

Appel en masse AMA

Le système d'appel téléphonique AMA permettant une information en masse très rapide (1500 appels téléphoniques, SMS, mail envoyés par heure) en cas de problème sur le réseau de distribution par exemple.

La supervision TOPKAPI

Un système de de supervision TOPKAPI communiquant avec tous les types d'automates de télégestion placés sur chaque site équipé. Cette supervision surveille en permanence le fonctionnement du réseau de distribution et offre de nombreuses possibilités d'analyse de fonctionnement des ouvrages.

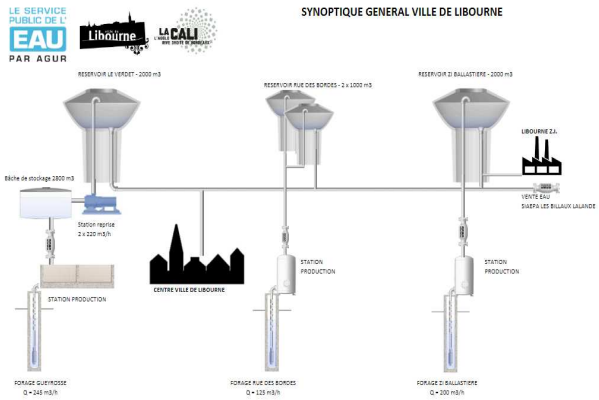

Synoptique de supervision

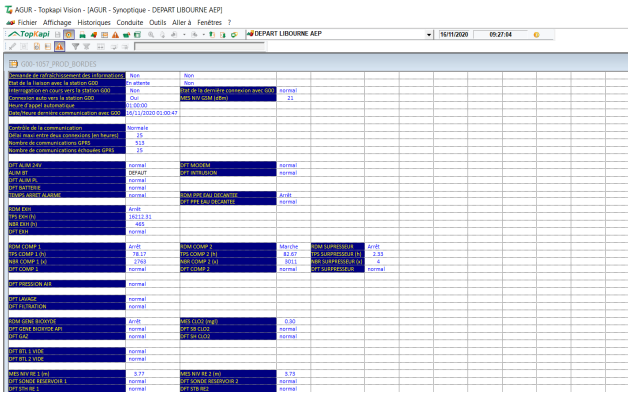

Gestion des alarmes

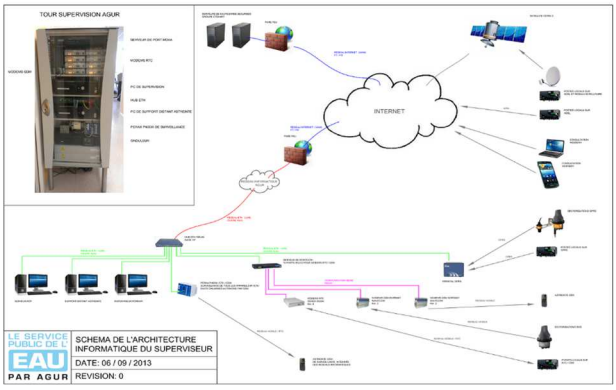

Architecture de supervision en place

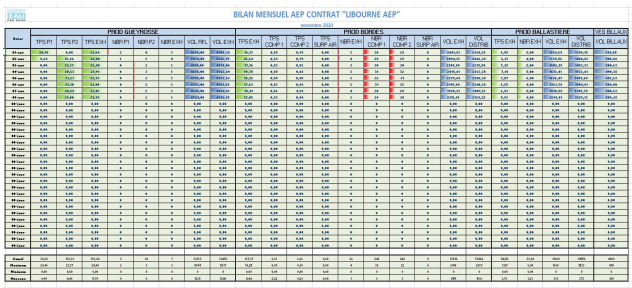

Edition de rapports journaliers automatiques (SUPERVISION)

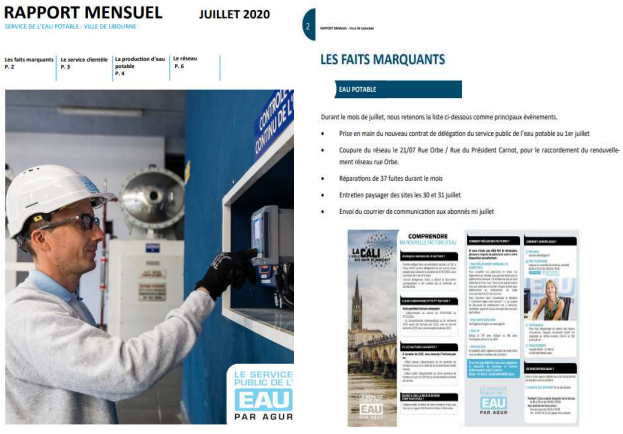

Edition de rapports des activités mensuels rédigés par le référent territoire.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

LE SIG (Système d'Information Géographique)

Un SIG permettant l'archivage sur une base de données géoréférencée (base IGN) des réseaux d'eau potable du syndicat. Ce SIG est la mémoire informatique du positionnement et des interventions réalisées sur le réseau de distribution.

Application Publique Arcgis Online

Pour le réseau de distribution d'eau potable de Libourne deux applications sont publiées sur Arcgis Online

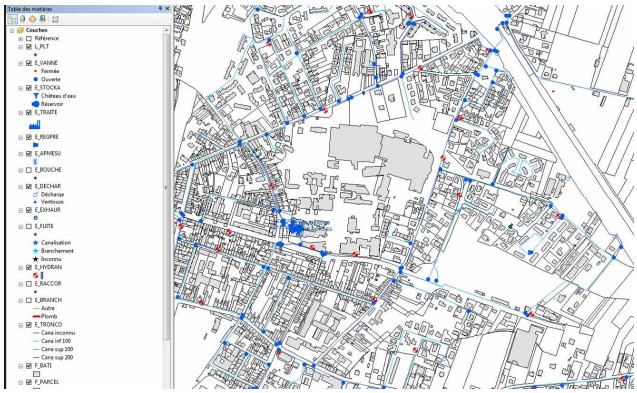

permettant d'analyser le réseau grâce à un lien internet.

Ces deux applis Arcgis Online, sont mise à jour une fois par mois.

Voici la première application Arcgis Online sur les ouvrages patrimoine AEP de Libourne :

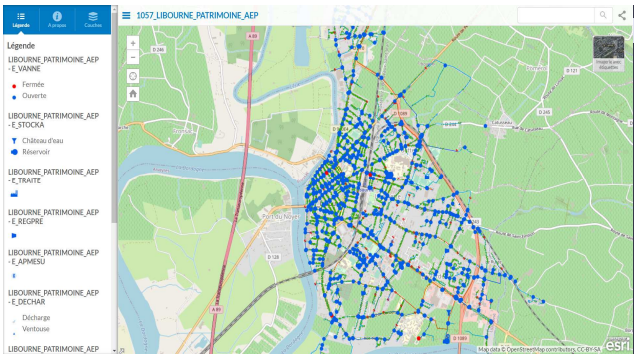

Voici la deuxième application des interventions réalisées sur le réseau de distribution :

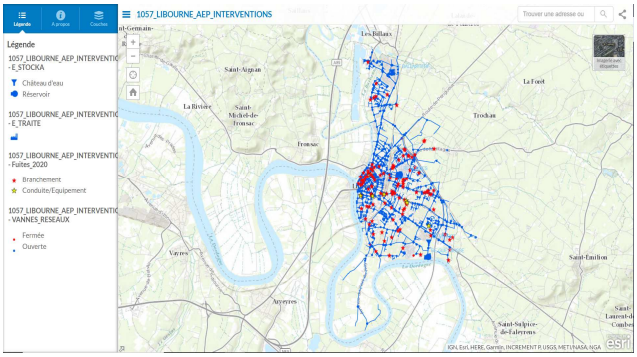

Groupe Electrogène en secours

Des groupes électrogènes disponibles en permanence prennent le relais des alimentations électriques des usines et autres ouvrages de surpression. La réactivité maximale permise par ces groupes constitue l'une de nos forces en cas de tempêtes.

Un Espace Collaboratif

Le syndicat de Libourne dispose d'un espace collaboratif dans lequel sont regroupés les informations du service ainsi que les outils mis à disposition par AGUR (SIG, Supervision, Gestion patrimonial...etc)

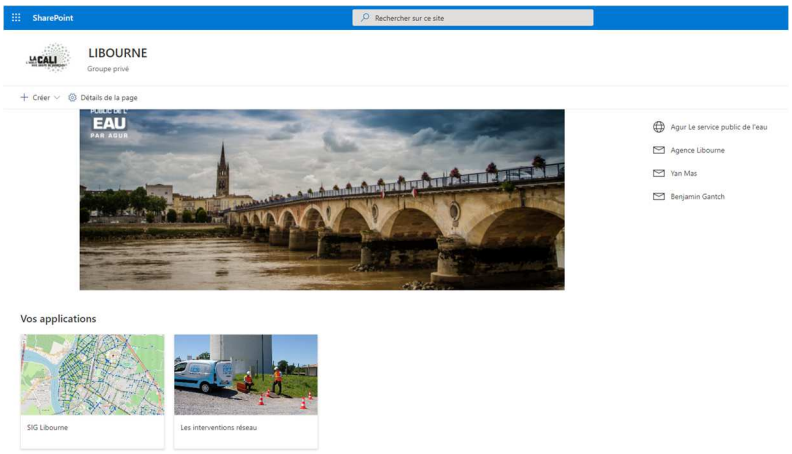

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

3 - Patrimoine

3.1 CAPTAGES ET PRODUCTION

La production et la distribution d'eau potable sont composées d'un seul secteur pour la ville du Libourne.

> 3.1.1 Les captages

	ANNÉE DE MISE EN SERVICE	DÉBIT NOMINAL (M^3/H)	DÉBIT JOURNALIER AUTORISÉ (M^3/J)	DÉBIT ANNUEL AUTORISÉ (M^3/AN)
FORAGE DE GUEYROSSE LIBOURNE	2007	220	4 400	1 500 000
FORAGE DE BORDES LIBOURNE	2003	130	2 600	950 000
FORAGE BALLASTIÈRE LIBOURNE	2010	220	4 400	1 500 000

FORAGE DE BORDES

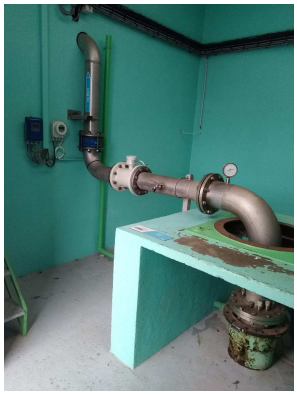

FORAGE DE BALLASTIÈRE

FORAGE DE GUEYROSSE

> 3.1.2 Les usines de production

USINE DE BORDES

Pot oxydation

> 2 compresseurs air

0,3 Nm3/h

Déferrisation

> Filtration

1 filtre à sable déferrisation biologique (12 m3)

Désinfection

> Chloration au chlore gazeux

Analyseur de chlore

Stockage

> 2 Réservoir sur tour, 2 x 1 000 m3

Débitmètre de distribution

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Capacité production sur 24h	3 120 m³
Volumes de pointes sur une journée	2 971 m³
Consommation électrique relevée (en kW)	270 533
Groupe électrogène	Non

USINE DE GUEYROSSE

Déferrisation

> Filtration

4 filtres à sable déferrisation biologique

Stockage

> 1 bâche 2 800 m³

2 groupes de reprise (240 m3/h)

> 1 Réservoir sur tour, 2 000 m3

Désinfection

> Chloration au chlore gazeux

Analyseur de chlore

Capacité production sur 24h	5 280 m³
Volumes de pointes sur une journée	5 253 m³
Consommation électrique relevée (en kW)	302 929
Groupe électrogène	Non

USINE DE BALLASTIÈRE

Déferrisation

> Filtration

3 filtres à charbon déferrisation (21 m3 /Filtres)

Stockage

> 1 Réservoir sur tour, 2 000 m3

Débitmètre de distribution

Désinfection

> Chloration au chlore gazeux

Analyseur de chlore

Capacité production sur 24h	3 120 m³
Volumes de pointes sur une journée	2 468 m³
Consommation électrique relevée (en kW)	292 618
Groupe électrogène	Non

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

3.2 LES OUVRAGES DE STOCKAGE ET DE SURPRESSION D'EAU

> 3.2.1 Les réservoirs de stockage

Le tableau ci-dessous dresse la liste des réservoirs d'adduction d'eau potable dont dispose la collectivité. On trouve également des informations-types telles que la capacité et la présence ou non de dispositifs de télésurveillance :

LOCALISATION	NATURE	ANNÉE DE MISE EN SERVICE	CAPACITÉ (M^3)	TÉLÉ SURVEILLANCE
BALLASTIÈRE LIBOURNE	Sur tour	1975	2 000	oui
GUEYROSSE LIBOURNE	Bâche de reprise	Non	2 800	oui
VERDET LIBOURNE	Sur tour	1965	2 000	oui
BORDES LIBOURNE	Sur tour	1975	2 x 1 000	oui

RÉSERVOIR DE BALLASTIÈRE

RÉSERVOIR DE VEDET

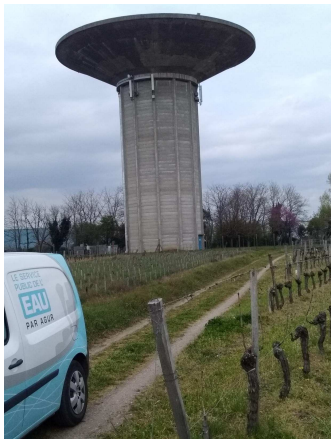

RÉSERVOIR DE BORDES

BÂCHE DE GUEYROSSE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

> 3.2.2 La stations de reprise

Le tableau suivant recense la station de reprise située dans l'usine de production de Gueyrosse :

DÉSIGNATION	NOMBRE DE POMPES	DÉBIT NOMINAL EN M³/H	HMT EN MCE	TÉLÉ-SURVEILLANC	GROUPE ÉLECTROGÈNE	PUISSANCE EN KW
USINE GUEYROSSE LIBOURNE	2	240	37.5	Oui	Non	30
SUPPRESSEUR LALANDE DE POMEROL	2	30	40	Oui	Non	6.5

3.3 LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

> 3.3.1 Le réseau principal de distribution

Les plans du réseau sont numérisés et utilisés sous informatique à l'aide d'un logiciel SIG (Système d'Information Géographique).

Les cartes de réseau mises à jour régulièrement sont accessibles via le web aux services de la collectivité en permanence.

Le linéaire du réseau de distribution d'eau potable se répartit de la manière suivante :

MATÉRIAUX	DIAMÈTRE	2021
FONTE	50 - 99	14.54
	100 - 199	17.45
	200-500	22.74
Sous-total FONTE		**54.73**
PE	<50	0.06
	50 - 99	0.16
	100 - 350	0.07
Sous-total PE		**0.30**
PVC	<50	2.44
	50-99	59.51
	100-199	17.86
	200-299	0.32
Sous-total PVC		**80.13**
Amiante ciment	50 - 99	1.56
	100-199	8.58
	200-299	0.89
Sous-total A.C.		**11.03**
Acier	50 - 99	0.24
	100 - 199	0.29
Sous-total Ac		**0.53**
Inconnu	50 - 99	**0.25**
Sous-total Inconnu		**0.25**
TOTAL		**146.96**

Des investigations réalisées en 2021 ont permis d'identifier et d'intégrer des tronçons de canalisations non répertoriés sur la base SIG.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

ANNÉE DE POSE	GLOBAL
<1965	58.01
1965 - 1994	67.60
1995 - 1999	6.41
2000 - 2005	2.85
2006 - 2009	1.21
2010 - 2011	1.52
2012 -2013	3.18
2014 - 2015	0.75
2016 - 2017	1.45
2018 - 2020	1.92
2021 - 2022	2.07
TOTAL	**146.96**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

> 3.3.2 Sectorisation

A la prise du contrat par AGUR le réseau d'adduction d'eau potable de Libourne n'est pas sectorisé. Une proposition de sectorisation a été faite en début 2021.

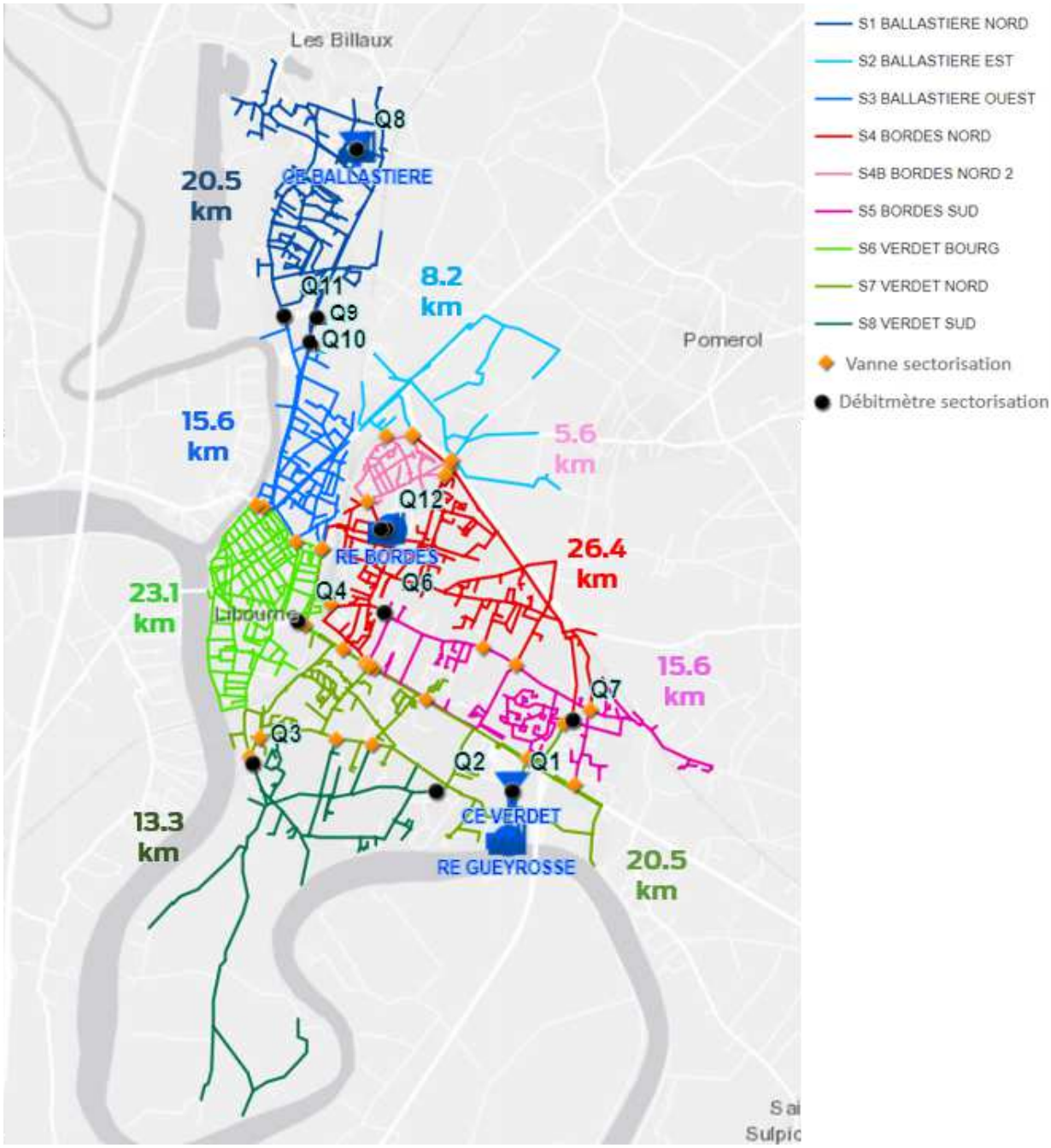

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

> 3.3.3 Les branchements en plomb

Il y a **91** branchements d'abonnées en plomb répertoriés sur le SIG du réseau d'adduction en eau potable de Libourne. L'ensemble des branchements plomb ne sont pas répertoriés. 8 ont été renouvelés en 2020.

3.4 LE PARC COMPTEURS

Nous vous présentons, ci-après, la pyramide d'âge complète des compteurs de Libourne.

Etat des lieux du parc compteurs au 01/01/2022

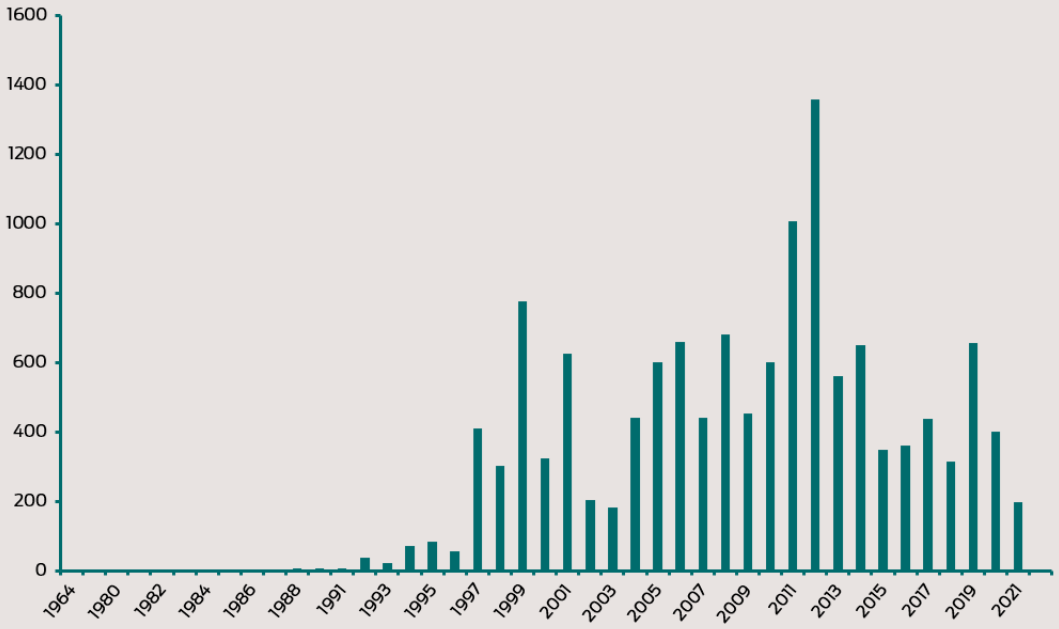

ANNÉE	TOTAL	ANNÉE	TOTAL	ANNÉE	TOTAL	ANNÉE	TOTAL
1964	1	1990	6	2001	627	2012	1359
1977	1	1991	6	2002	204	2013	561
1980	1	1992	38	2003	181	2014	649
1981	1	1993	21	2004	442	2015	349
1982	5	1994	72	2005	602	2016	360
1983	2	1995	84	2006	659	2017	438
1984	5	1996	57	2007	440	2018	314
1985	5	1997	410	2008	680	2019	657
1986	3	1998	302	2009	452	2020	401
1987	3	1999	777	2010	600	2021	199
1988	7	2000	324	2011	1009	(vide)	1
TOTAL GLOBAL							13 315

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

La majorité des compteurs est récente (moins de 15 ans).

Au niveau des diamètres, le parc compteurs se compose comme suit :

RÉPARTITION DES COMPTEURS PAR DIAMÈTRE

DN	15	20	30	40	50	60	80	100	150	TOTAL
EFFECTIF	12 649	319	40	220	3	37	11	29	7	13 315

210 compteurs ont été renouvelés en 2021

DIAMÈTRE NOMINAL DES COMPTEURS RENOUVELÉS

DN	15	20	40	60	100	150	TOTAL
EFFECTIF	197	3	4	1	1	4	210

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

BILAN TECHNIQUE DU SERVICE

1. Volumes /Rendements
2. Qualité de l'eau
3. Energie / Réactifs
4. Interventions d'exploitation
5. Renouvellement contractuel
6. Travaux divers

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

1 - Volumes / Rendements

1.1 VOLUMES PRÉLEVÉS V0

Le tableau ci-dessous recense les volumes d'eau en m³ prélevés et traités sur l'ensemble de la collectivité de Libourne sur les cinq dernières années.

NOM UNITÉ DE PRODUCTION	2017	2018	2019	JUIL-DEC 2020	2021
Usine de Bordes	452 231	527 617	730 319	423 484	642 494
Usine de Gueyrosse	1 227 065	1 270 356	1 211 276	880 448	1 155 731
Usine de Ballastière	512 637	544 121	590 574	310 517	710 558
TOTAL LIBOURNE	**2 191 933**	**2 342 094**	**2 532 169**	**1 614 450**	**2 508 782**

Les volumes notés pour l'année 2021 sont les volumes télégérées et non ceux issus des index des débitmètres.

Volumes prélevés depuis 2019 (m³)

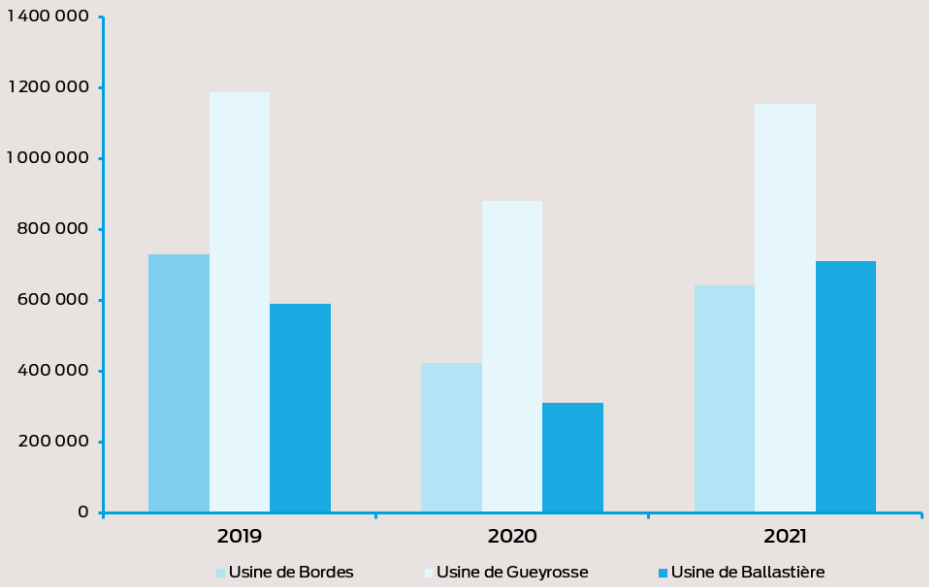

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

1.2 VOLUMES PRODUITS V1

Le tableau suivant décrit les volumes produits depuis 2017 (relatifs à une année civile).

NOM UNITÉ DE PRODUCTION	2017	2018	2019	JUIL-DEC 2020	2021
Usine de Bordes	452 231	527 617	730 319	424 618	640 139
Usine de Gueyrosse	1 247 433	1 263 830	1 186 962	880 804	1 137 579
Usine de Ballastière	512 637	544 121	590 574	306 032	697 932
TOTAL LIBOURNE	**2 212 301**	**2 335 568**	**2 507 855**	**1 611 453**	**2 475 651**

Le volume de pointe enregistré en 2021 est de 9 135 m³ le 10 janvier 2021.

Volumes distribués depuis 2019 (m³)

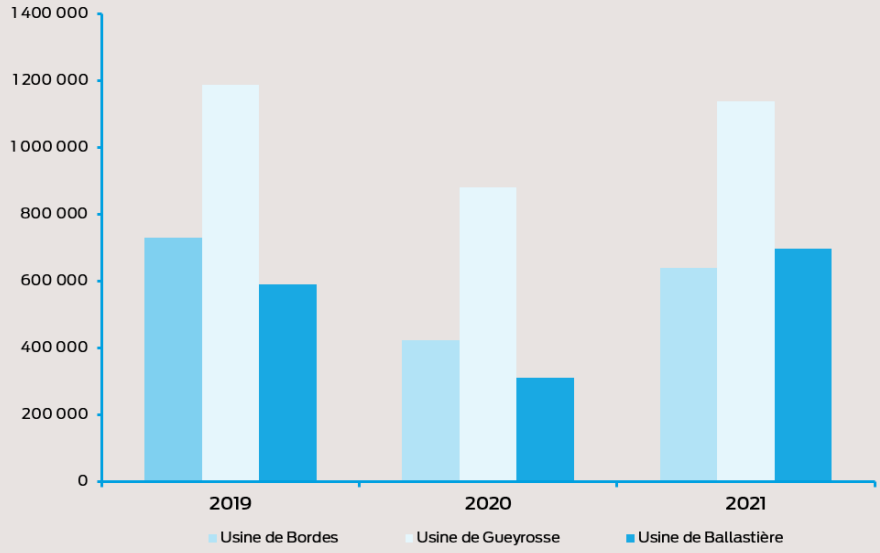

1.3 VOLUMES IMPORTÉS V2 / VOLUMES EXPORTÉS V3

Le tableau suivant décrit les volumes d'eau potable importés et exportés depuis 2017 (relatifs à une année civile)

NOM UNITÉ DE PRODUCTION	2017	2018	2019	JUIL-DEC 2020	2021
TOTAL IMPORTÉS(V2)	**0**	**0**	**0**	0	0
TOTAL EXPORTÉS (V3)	**139 393**	**128 619**	**133 955**	**101 452**	**183 552**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

1.4 RENDEMENT DE RÉSEAU / ILP

> 1.4.1 Mode de calcul des indices

Le **rendement de réseau** est un indicateur qui permet de mesurer le ratio entre le volume réellement consommé par les abonnés du service d'eau potable et le volume mis en distribution sur le réseau d'eau potable. Plusieurs types rendements sont calculés suivant l'usage de l'eau consommée.

Le rendement primaire du réseau (calcul du rapport brut volume consommé/volume mis en distribution) est étudié plus précisément et constitue un indicateur de performance annuel du service (IP13).

Le schéma ci-dessous représente les différents volumes engagés dans les calculs de rendement :

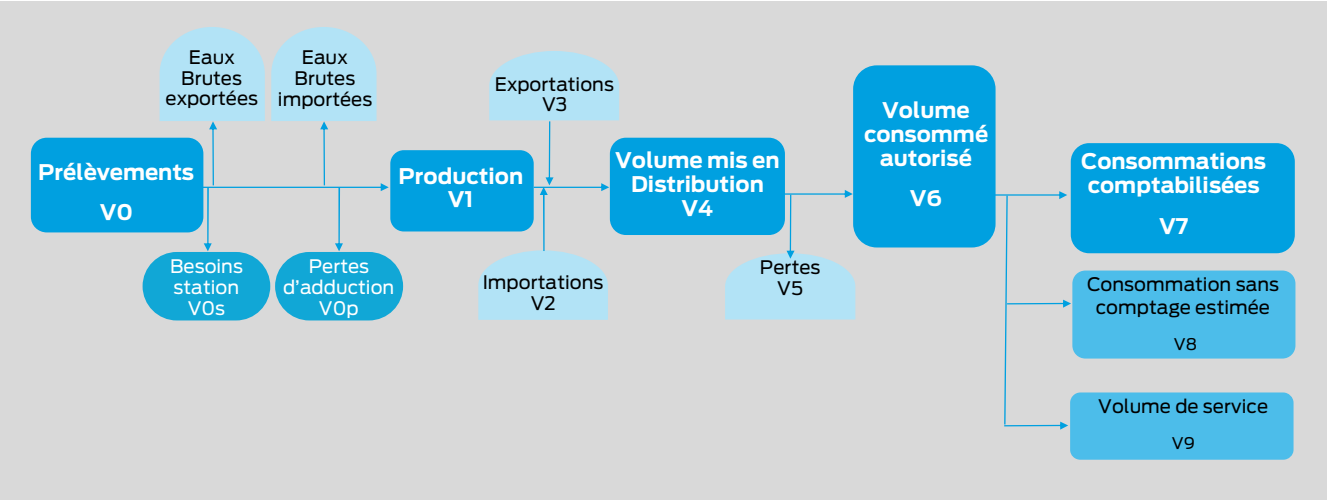

Le **rendement de réseau** est un indicateur qui permet de mesurer le ratio entre le volume réellement consommé par les abonnés du service d'eau potable et le volume mis en distribution sur le réseau d'eau potable. Plusieurs types rendements sont calculés suivant l'usage de l'eau consommée.

R= (V6+V3)/(V1+V2)*100

L'indice Linéaire de Pertes est lié au calcul du rendement de réseau. Il permet d'évaluer les quantités d'eaux réellement perdues et de les ramener à l'échelle du réseau d'eau potable.

ILP = (V4-V6) / Longueur du réseau

L'indice Linéaire des Volumes Non Comptés intègre, en plus des fuites, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation. Il est rapporté au linéaire de réseau.

ILVNC = (V4-V7) / Longueur du réseau

L'indice Linéaire de Consommation permet d'évaluer la conformité du rendement des réseaux par rapport au décret du 27/01/2012 sur les rendements.

ILC = (V6+V3) / Longueur du réseau / 365 jours

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

> 1.4.2 Évolution des indices

Le tableau suivant permet de visualiser l'évolution du rendement de réseau et de l'indice linéaire de pertes sur les 5 dernières années :

Variable	COLLECTIVITÉ DE LIBOURNE	2017	2018	2019	JUIL-DEC 2020	2021
V0	**Volume prélevé**	**2 191 933**	**2 342 094**	**2 532 169**	**1 614 450**	**2 508 782**
V0e	Eaux brutes exportées	/	/	/	/	0
V0i	Eaux brutes importées	/	/	/	/	0
V0s	Besoins station	/	6 526	24 314	2 997	33 131
V0p	Pertes d'adduction	/	/	/	/	0
V1	**Volume produit**	**2 212 301**	**2 335 568**	**2 507 855**	**1 611 453**	**2 475 651**
V2	**Importations**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
V3	**Exportations**	**139 393**	**128 619**	**133 955**	**101 452**	**183 552**
V4	**Volumes mis en distribution**	**2 022 397**	**2 127 618**	**2 315 477**	**1 510 002**	**2 292 099**
V5	**Pertes en réseau**	**239 058**	**334 535**	**360 315**	**469 681**	**533 501**
V6	**Volumes consommés autorisés**	**1 783 338**	**1 793 083**	**1 955 162**	**1 040 320**	**1 758 598**
V7	**Consommations comptabilisées (365 jours ou 183 en 2020)**	**1 720 740**	**1 730 155**	**1 887 994**	**1 030 260**	**1 742 008**
	Volumes consommés comptabilisés	NR	NR	NR	799 437	1 656 992
	Volume non facturé	NR	NR	NR	/	46 835
	Nombre de jours entre 2 relèves	NR	NR	NR	142	357
V8	**Consommations sans comptage estimées**	**44 978**	**47 978**	**52 568**	**2 380**	**2 330**
	Nbre PI/BI à fin 2021	NR	NR	NR	238	233
	Total volume PI (10 m³/an/unité)	NR	NR	NR	2380	2 330
	Fontaines et espaces verts sans compteurs	NR	NR	NR	0	0
V9	**Volume de service**	**17 620**	**14 950**	**14 600**	**7680**	**14 260**
	Analyseur chlore	NR	NR	NR	3	3
	Total volume analyse chlore (700 m3/an)	NR	NR	NR	2100	2100
	Total volume pertes pour nettoyage réservoirs	NR	NR	NR	400	800
	Purges réseau	NR	NR	NR	4500	9000
	Surpresseur	NR	NR	NR	180	360
	Désinfection conduites suite travaux	NR	NR	NR	500	2000
L	**Longueur réseau (km)**	**145.568**	**146.134**	**146.188**	**146.717**	**146.96**
	Rendement réseau IP 104.3 *(V3+ V6) /(V1+V2) en %*	**88.99**	**85.16**	**85.22**	**70.85%**	**78.45 %**
	Rendement Grenelle 70 % + (ILC/5)	**NR**	**NR**	**NR**	**78.51 %**	**77.24 %**
	ILVNC IP 105.3 *(V4-V7)/(L*365) (en m3/(km*j))*	**5.68**	**7.45**	**8.01**	**17.87**	**10.26**
	ILP IP 106.3 *(V4-V6)/(L*365) (en m³/(km*j))*	**4.5**	**6.27**	**6.75**	**17.49**	**9.95**
	ILC *(V3+V6)/(L*365) (en m3/(km*j))*	**NR**	**NR**	**NR**	**42.53**	**36.21**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

* Le calcul du rendement réglementaire de réseau est défini dans le décret du 2 mai 2007.

$$R = \frac{\text{Volume consommé autorisé + Volume vendu en gros}}{\text{Volume produit + Volume acheté en gros}} \times 100$$

Nous proposons ci-après une note justifiant ces évolutions importantes du rendement ces dernières années.

Une dérive réelle depuis 2018

L'évolution du rendement de réseau est étroitement liée à la dégradation exponentielle des branchements du réseau par le bioxyde de chlore.

Ce phénomène est désormais prouvé, le bioxyde de chlore fragilise et conduit à la rupture des branchements dans un laps de temps très rapide (2-3 ans).

La baisse du rendement n'est pas un phénomène qui date uniquement de l'année 2020.

Avec les éléments recueillis dans les précédents rapports délégataires, nous avons reconstitué les indicateurs et observé une hausse du volume de fuites progressives depuis 2018. Les déclarations faites par le précédent délégataire sur les années récentes ne sont pas exactes. Nous avons relevé des incohérences importantes entre les volumes réellement facturés et les volumes utilisés pour le calcul des indicateurs de performance.

Des volumes comptabilisés non facturés étaient notamment utilisés avec des volumes supplémentaires fluctuant entre 100 et 200 000 m³ sur les exercices 2018 et 2019. Le délégataire précédent a justifié ces différences par la considération de volumes dans des logements vacants. Nous n'avons pas relevé ce phénomène malgré nos passages pour relève des compteurs.

P 41 RAD SUEZ 2019	2015	2016	2017	2018	2019
Volumes facturés	1 482 771	1 579 026	1 720 740	1 730 155	1 887 994

Utilisé dans le calcul des rendements

P 56 RAD SUEZ 2019	2015	2016	2017	2018	2019
Volumes facturés	1 567 048	1 485 918	1 621 814	1 537 081	1 625 758
Ecart	- 84 277	93 108	98 926	193 074	262 236

Présenté en détail dans la gestion clientèle

Parallèlement à cela, nous observions depuis plusieurs années une dérive importante qui a conduit à une augmentation de 1 000 000 m³ de volumes produits entre les exercices 2015 et 2020. Cette dérive n'est pas le fruit d'un désordre ponctuel associé au changement de prestataire.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Bordes	412 663	434 443	452 231	527 617	730 319	780 522
Gueyrosse	1 131 547	1 118 721	1 247 433	1 263 830	1 186 962	1 657 226
Ballastière	465 981	494 563	512 637	544 121	590 574	584 629
Total	**2 010 191**	**2 047 727**	**2 212 301**	**2 335 568**	**2 507 855**	**3 022 377**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Nous avons reconstitué les indicateurs en tenant compte des différences observées dans les rapports précédents. Nous présentons ci-dessous le graphique d'évolution des indicateurs reconstitués.

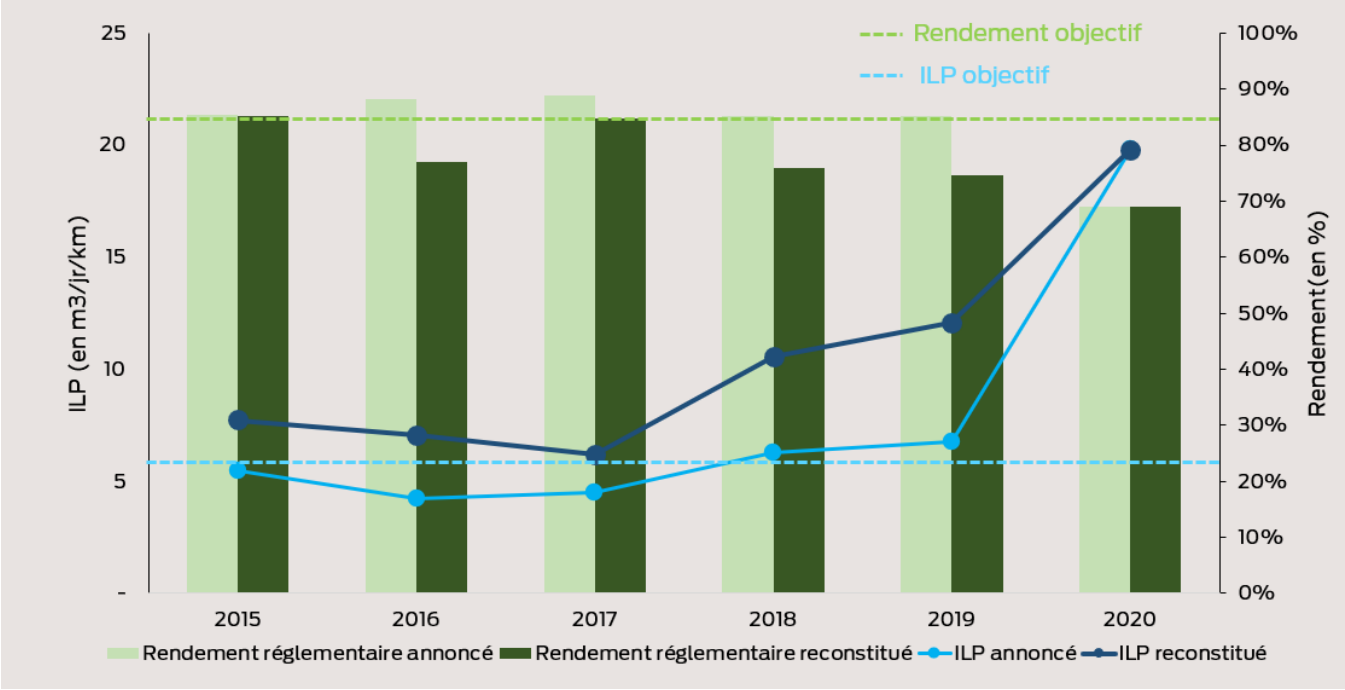

Actions immédiates

Le changement de désinfectant (bioxyde par chlore gazeux) opéré en septembre a permis de stopper cette dégradation. Nous avons observé des résultats immédiats notamment sur le nombre de nouvelles casses.

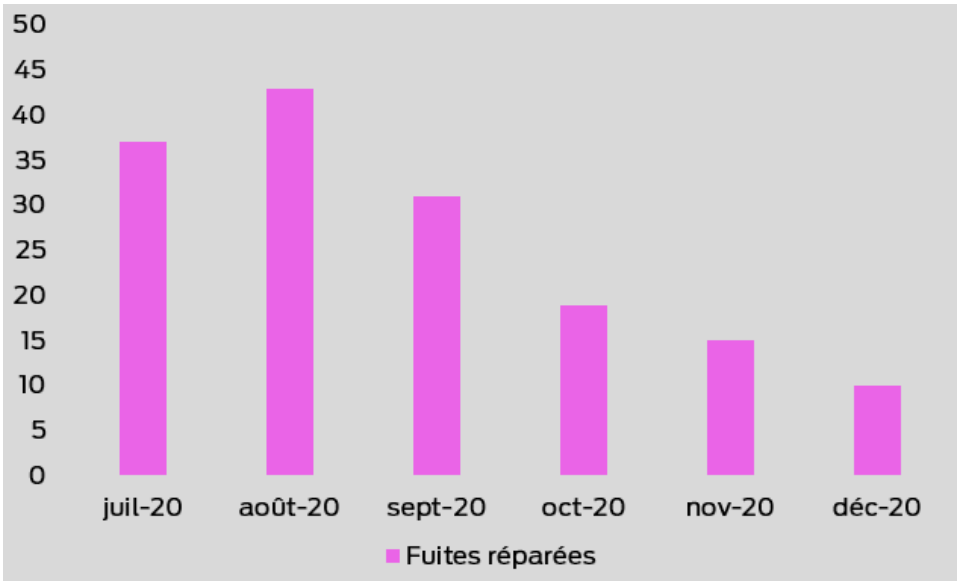

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Nous avons par la suite équipé les 3 réservoirs de tête de débitmètres. Il était notamment impossible de lire les débits sortant du réservoir de Verdet car il n'était pas équipé en distribution. Nous avons mis en urgence une sonde à insertion pour effectuer les premières campagnes de recherche de fuite.

Nous avions effectivement analysé l'évolution des volumes prélevés par la station de Gueyrosse associée et observé une dérive depuis 2019 sur cette production.

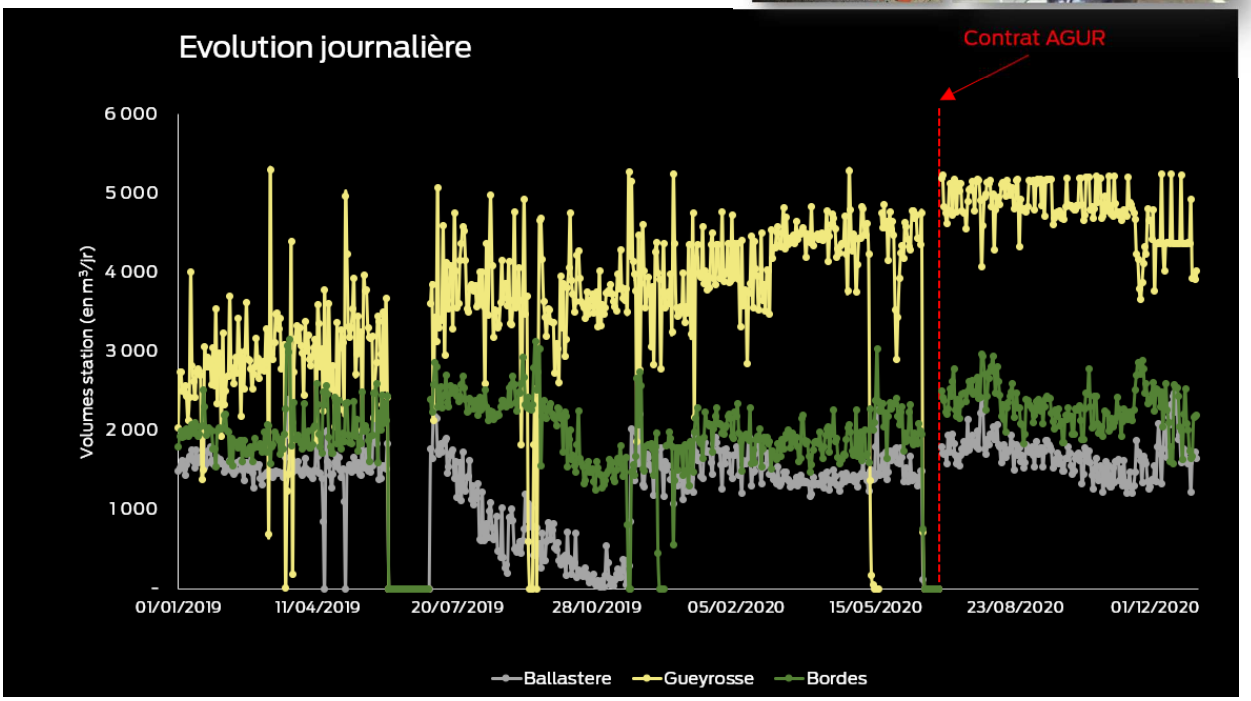

Premières investigations et résultats

Nous avons mobilisé nos équipes afin de mettre en œuvre un programme de recherche de fuites complet:

- Recherche nocturnes
- Mise à jour et analyse du parc de prélocalisateurs
- Recherche acoustiques

L'hiver 2020/2021 a été principalement dédiée à ces investigations. Nous avons concentré l'essentiel de nos efforts sur la zone de Verdet qui était la plus fuyarde .

Plusieurs fuites ont notamment été trouvées sur les secteurs de Bordes et Verdet. Nous avons identifié et réparé 14 fuites issues de recherche de fuites sur le 1er trimestre 2021.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Mise en place d'une stratégie durable

Nous avons également travaillé pendant cette période de démarrage à la mise en place d'un diagnostic permanent. Une modélisation hydraulique a été mise en place puis calée sur la base des mesures effectuées sur le terrain.

Ce modèle nous a aidé au cours des premières campagnes de recherche de fuite. Il nous a surtout permis de mettre en place une sectorisation du réseau qui permettra un suivi durable des débits de fuite sur le réseau.

Après validation du dispositif de sectorisation par la collectivité et la CATEP, nous avons mis en place les 9 compteurs de sectorisation avant la fin de l'année 2021. Nous disposons à présent d'outils suffisants pour suivre les performances du réseau au jour le jour.

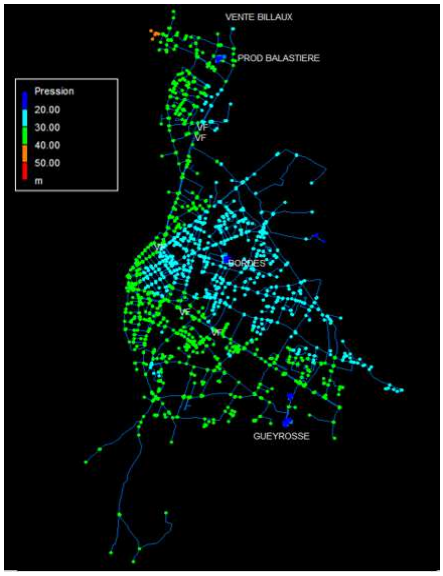

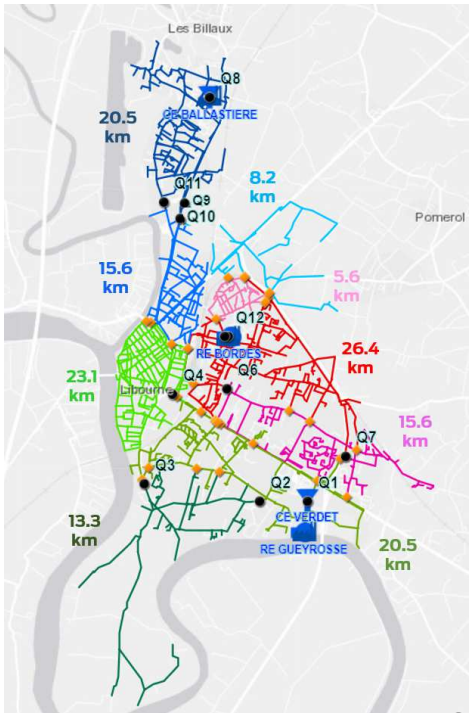

Résultats obtenus en 2021

Les démarches décrites dans les paragraphes précédents ont permis de réduire considérablement le volume de fuites sur l'année 2021.

Les volumes prélevés et donc les volumes de fuite ont été réduits de 500 000 m³ en 2021 par rapport à 2020. Le gain en rendement d'environ 10% et l'ILVNC est divisé par 42%.

Les outils complémentaires de sectorisation permettront de retrouver des niveaux de performance proches de ceux attendus pour ce type de réseau.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Le graphique suivant permet de mieux visualiser cette évolution.

Évolution de l'ILP et du rendement du réseau depuis 2019

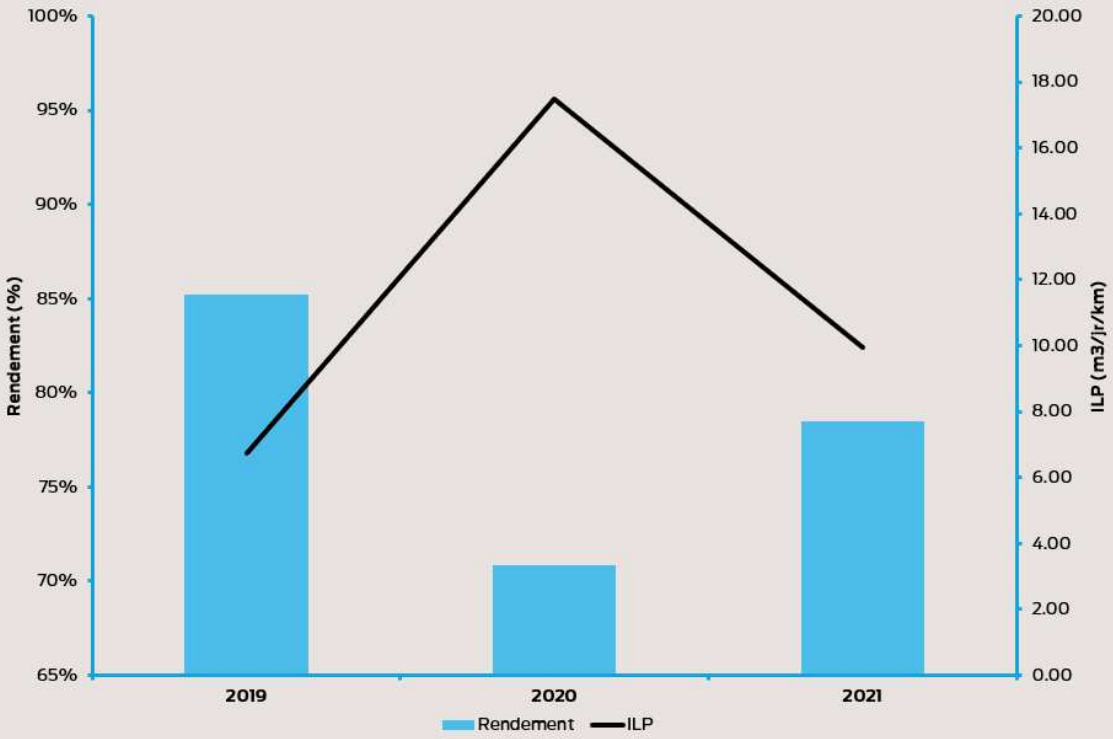

CLASSIFICATION DES RÉSEAUX (DENSITÉ)

RURAL	INTERMÉDIAIRE	URBAIN
D < 25	25 < D < 50	D > 50

* D étant la densité d'abonnés par km de réseau (nbre abonnés/km)

ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES RÉSEAUX

	RÉSEAU RURAL	RÉSEAU INTERMÉDIAIRE	RÉSEAU URBAIN
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 < ILP < 2,5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
Médiocre	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15

L'ILP du réseau de type urbain est de 9.95 Il est donc acceptable.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Le référentiel de l'Agence de l'Eau Adour Garonne présenté précédemment a permis de montrer que le rendement réglementaire présente le défaut reconnu d'être sensible aux variations des volumes annuels consommés et par conséquent d'être sensible aux aléas climatiques et aux fluctuations des volumes exportés par le service contrairement aux indicateurs tels que l'ILP ou l'ILVNC.

Toutefois les valeurs prises pour ces deux indicateurs ILP ou ILVNC sont fortement affectées par la densité urbaine de la zone évaluée.

Jusqu'alors les référentiels proposés faisaient appel à des valeurs par classes d'urbanisation (rural, intermédiaire, urbain) délimitées selon le cas par des seuils de la densité d'abonnés. C'est le cas du référentiel défini par l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre du SAGE Nappes Profondes.

Les travaux menés par l'INRAE et le SMEGREG s'appuyant sur les données de la base SISPEA ont permis de confirmer le lien entre ILVNC et D qui avait été mis en évidence par le cadre de l'étude de RENAUD (2009). Un **nouveau référentiel actualisé** d'appréciation du niveau des pertes d'un service peut ainsi être proposé. Ce référentiel se distingue des autres car il propose des valeurs de référence **directement proportionnelles** à la densité d'abonnés ce qui présente l'avantage d'**éviter tout effet de seuil.** Ce nouveau référentiel est applicable pour toutes les valeurs de D (sauf services atypiques).

Tandis que jusqu'alors les référentiels avaient une plage de validité limitée aux services pour lesquels D ≤ 45, le nouveau référentiel est applicable pour toute valeur de D (sauf services atypiques).

EVALUATION DE LA QUALITÉ DES RÉSEAUX

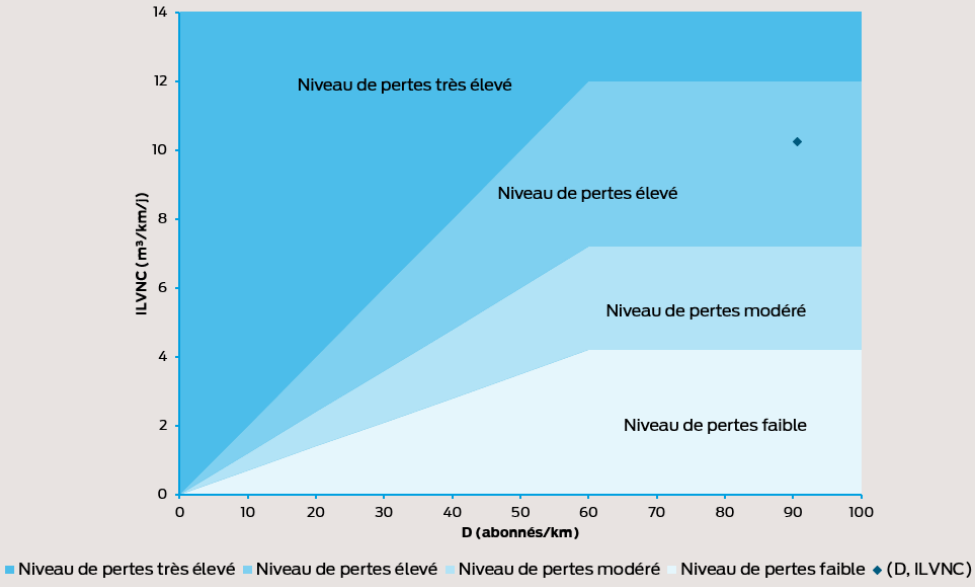

L'ILVNC du réseau d'adduction d'eau potable de Libourne est de 10.26 et la densité d'abonnés du réseau est de 91 abonnés/km. Le niveau de perte de ce réseau est élevé.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2 - Qualité de l'eau

2.1 LES RÉSULTATS D'ANALYSES RÉGLEMENTAIRES

> 2.1.1 Les limites et références de qualité

Le tableau récapitulatif des résultats des analyses réglementaires effectués par l'ARS au cours de l'année 2021 est joint en **annexe 3**.

L'ARS a réalisé **67** analyses biologiques et **68** physico-chimiques pour l'année 2021 sur l'ensemble du réseau. De ces analyses, nous pouvons observer principalement :

> Une qualité micro-biologique excellente tout au long de l'année 2021 sans dépassement de la norme pour les paramètres mesurés.

> D'un point de vue physico-chimique, une eau peu chargée en nitrates, fluor ou aluminium donc de bonne qualité.

100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont fait état d'une eau conforme aux limites de qualité.

Les analyses sur la ressource

Conformité par rapport aux limites de qualité

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES AUX LIMITES DE QUALITÉ
Microbiologique	3	3
Physico-chimique	4	4

Dépassements par rapport aux limites de qualité

Sans objet

Conformité par rapport aux références de qualité

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES AUX RÉFÉRENCES DE QUALITÉ
Microbiologique	3	3
Physico-chimique	4	4

Dépassements par rapport aux références de qualité

Sans objet

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Observations

Sans objet

Les analyses de l'eau produite

Conformité par rapport aux limités de qualité

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES AUX LIMITES DE QUALITÉ
Microbiologique	15	15
Physico-chimique	16	16

Dépassements par rapport aux limites de qualité

Sans objet

Conformité par rapport aux références de qualité

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES AUX RÉFÉRENCES DE QUALITÉ
Microbiologique	15	15
Physico-chimique	16	15

Dépassements par rapport aux références de qualité

Une non-conformité par rapport à la référence de qualité pour le paramètre équilibre calcocarbonique a été recensée en 2021 sur l'usine de la Ballastière.

Observations

Sans objet

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Les analyses de l'eau distribuée

Conformité par rapport aux limités de qualité

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES AUX LIMITES DE QUALITÉ
Microbiologique	49	49
Physico-chimique	48	48

Dépassements par rapport aux limites de qualité

Sans objet

Conformité par rapport aux références de qualité

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES AUX RÉFÉRENCES DE QUALITÉ
Microbiologique	49	49
Physico-chimique	48	45

Dépassements par rapport aux références de qualité

Des dépassements de référence de qualité ont été recensés sur le réseau de distribution sur le paramètre température.

Observations

Sans objet

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2.2 SYNTHÈSE QUALITATIVE DE L'EAU

PARAMÈTRES MICROBIOLOGIQUES	2019	2020	2021
Taux de conformité microbiologique	100 %	100 %	100 %
Nombre de prélèvements conformes	62	70	67
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0
Nombre total de prélèvements	62	70	67
PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUE	**2018**	**2020**	**2021**
Taux de conformité physico-chimique	100 %	100 %	100 %
Nombre de prélèvements conformes	72	75	68
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0
Nombre total de prélèvements	72	75	68

2.3 DÉTAIL DES NON-CONFORMITÉS

Non conformités par rapport aux limites de qualité

Sans objet

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2.4 LES ANALYSES D'AUTOCONTRÔLES

Des mesures d'autocontrôle des paramètres principaux sont réalisées ponctuellement par les agents de la société AGUR sur l'usine de production mais aussi sur le réseau de distribution.

Au total Agur a réalisé **560** analyses d'autocontrôle sur les paramètres suivants, sur les sites de traitement et le réservoir de Verdet:

> Turbidité, pH , fer

> Chlore libre , Chlore total

> Ces analyses permettent de vérifier le bon fonctionnement de la station et de toute la métrologie en continu.

En plus de ces analyses , nous suivons également la qualité de l'eau sur le réseau de distribution lors de réclamations clients ou dysfonctionnements.

Localisation des points d'autocontrôle 2021

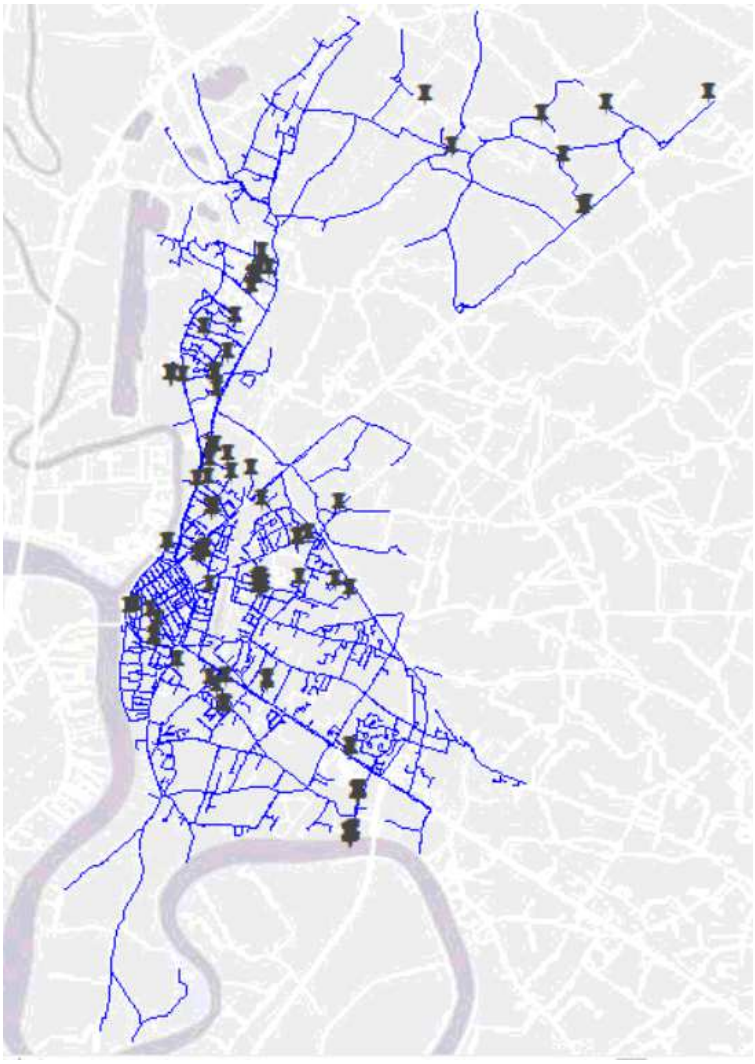

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

3 - Energie /Réactifs

3.1 ENERGIE

Le tableau ci-dessous présente la répartition des consommations énergétiques facturées.

ENERGIE RELEVÉE FACTURÉE (KWH)	2019	JUIL-DEC 2020	2021
Usine de Bordes	352 163	181 850	270 533
Usine de Gueyrosse	389 534	254 252	302 929
Usine de Ballastière	273 766	115 147	292 618
Energie relevée facturée globale	**1 015 463**	**551 249**	**866 080**

	2019	JUIL-DEC 2020	2021
Volume d'eau produit (m^3)	2 315 477	1 611 453	2 475 651
Energie (kWh)	1 015 463	551 249	866 080
Ratio de consommation d'énergie global (kWh/m3)	0.4386	0.3421	0.3498

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Evolution de la consommation énergétique pour la collectivité de Libourne

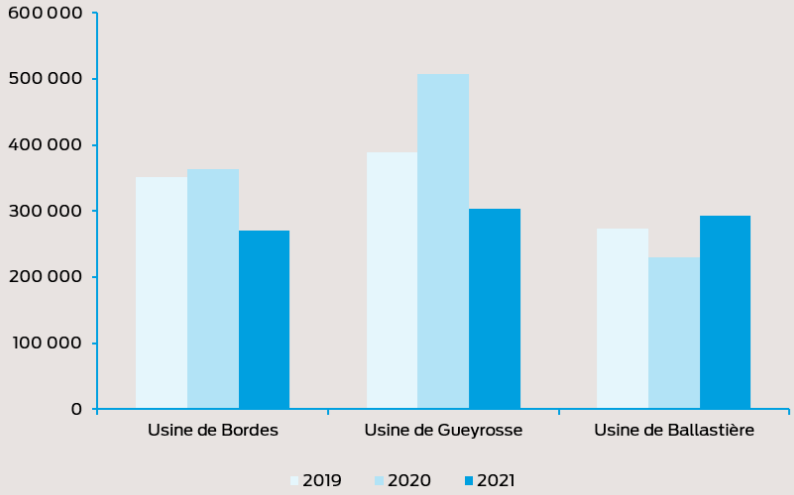

Les données de 2020 ont été rapportées sur 365 jours pour ce graphique.

3.2 RÉACTIFS

Vous trouverez ci-dessous des tableaux récapitulatif des réactifs et sous-produits de traitement pour l'année 2021 de juillet à décembre (les chiffres affichés sont en kg).

> La consommation de réactifs

NOM UNITÉ DE PRODUCTION	CHLORE GAZEUX
BORDES	196
GUEYROSSE	392
BALLASTIÈRE	637

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

4 - Interventions d'exploitation

4.1 INTERVENTIONS SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Les fuites

Le tableau suivant reprend l'historique des fuites branchement et réseau depuis l'année 2019 :

	2019	2020 (Juillet à décembre 2020)	2021
Fuites réseau / Equipement	41	12	57
Fuites Branchement	176	143	179
TOTAL	**217**	**155**	**236**

CARTOGRAPHIE DES INTERVENTIONS

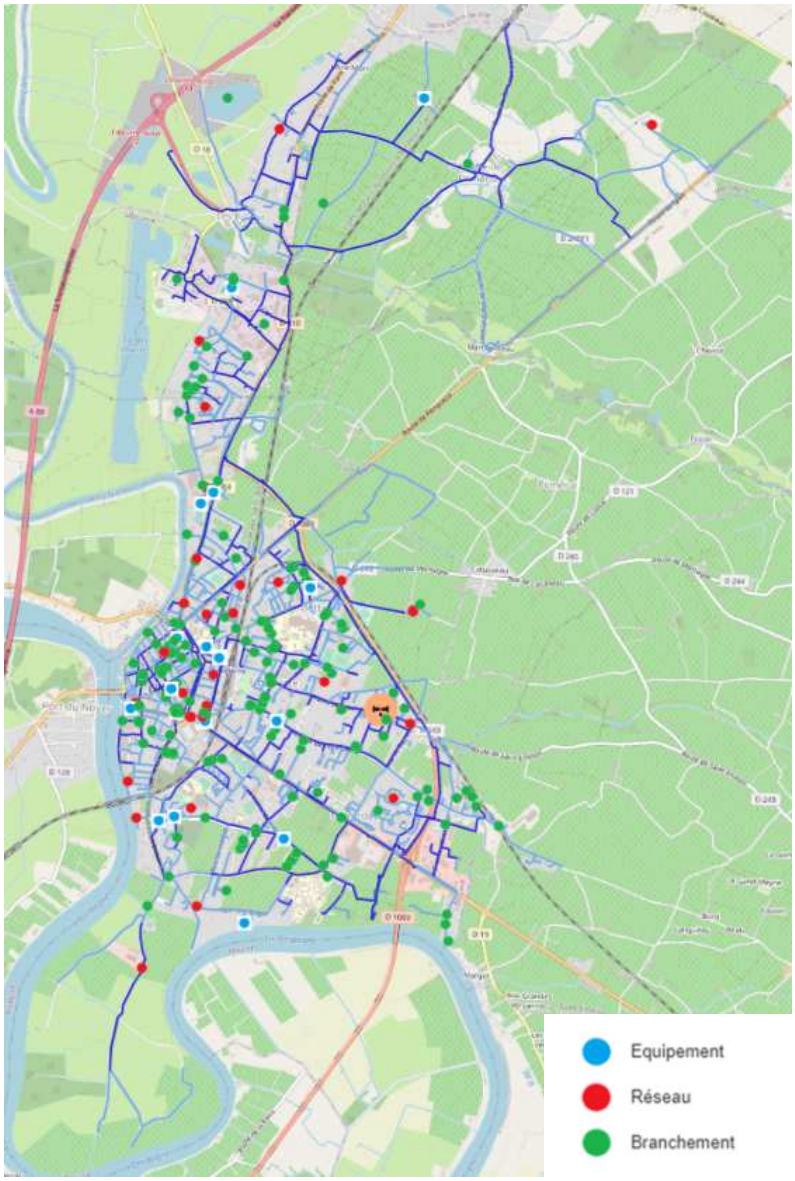

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

4.2 NETTOYAGE RÉSERVOIRS

Le nettoyage et la désinfection annuels des réservoirs sont obligatoires.

CODE	NATURE	CAPACITÉ (M^3)	NETTOYAGE ANNUEL
USINE BORDES	Sur tour	2*1 000	15 et 22 décembre 2020
USINE GUEYROSSE	Au sol	2 800	Prévu en 2022
USINE BALASTIÈRE	Sur tour	2 000	30/03/2021
VERDET	Sur tour	2 000	14/04/2021

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

4.3 RECHERCHE DE FUITES

79 km de réseau ont fait l'objet de recherches de fuites en 2021, certains tronçons ont été inspectés plusieurs fois.

Différents outils et méthodologies sont à disposition de l'équipe pour réaliser ces recherches :

- Recherche nocturne
- Pré localisateur de fuite fixe
- Pré localisateur de fuite mobile
- Acoustique et corrélation

Acoustique et corrélation

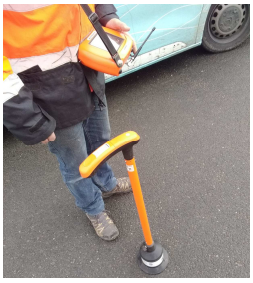

Pré localisateur de fuite fixe

Pré localisateur de fuite mobile

Le tableau ci-dessous recense les recherche de fuites réalisées par Agur en 2021 :

DATE	LOCALISATION	TYPE DE RECHERCHE	KM DE RECHERCHE DE FUITE	RÉSULTATS	COMMENTAIRE
11/01/2021	Sectorisation de nuit	-	-	-	Séparation des trois stations suite à l'installation du débitmètre à Verdet
Deuxième quinzaine de janvier 2021	Recherche de fuite suite à la nuit secteur Verdet	Acoustique et corrélation	10 km	2 fuites	2 fuites après compteur
Première quinzaine de février 2021	Chemin Carré, Rue Chaperon, Bastide, Chemin de Plince	Recherche de fuite, recherche de vannes	5 km	3 fuites	-
18/02/2021	Secteur Verdet	Recherche nocturne	-	1 secteur de 800m avec 30 m3/h de fuite	-
Du 22 au 26/02/2021	Rue Gourinat, rue Colette, Rue Steeg, Rue l'Yautey	Pré localisateurs mobiles + écoute et corrélation	8 km	9 fuites	5 Fuites Rue Colette sur branchement (environ 25 m3/h)
Première quinzaine de mars 2021	Rue Montaudon,, avenue de l'épinette, avenue général de Gaulle	Recherche de fuite acoustique et pré localisateurs mobiles	3 km	3 fuites	-
16/03/2021	Secteur Bordes	Recherche nocturne	-	1 secteur principal avec 20 m3/h	-
Du 18 au 22/03/2021	Rue Rivière, Rue des Bordes,	Pré localisateurs mobiles + écoute et corrélation	4 km	1 fuite	-

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Date	Localisation	Type de recherche	Km de recherche de fuite	Résultats	Commentaire
Avril 2021	Rue Colette, Rue Jean Jaurès, Rue Montesquieu, centre ville bastide, impasse des cannelles, chemin du ruste, avenue de la roudet	Recherche de fuite acoustiques, pré localisateurs fixes et pré localisateurs mobiles	9 km	4 fuites	-
Première quinzaine de Mai 2021	Campagne de recherche dans le centre ville rue Montesquieu, JJ Rousseau, Rue Union,	pré localisateurs fixes et pré localisateurs mobiles	5 km	5 fuites	-
Deuxième quinzaine de Mai 2021	Rue Jean Mermoz, Cours Tourny, Lamberte, Fonneuve, Guyon, Aubrac	Recherche acoustiques et pré localisateurs mobiles	8 km	2 fuites	-
Première quinzaine de Juin 2021	Rue Montesquieu, Rue des Bordes, Avenue Epinette, rue des Lilas, Rue Anatole France, rue Dumas	pré localisateurs fixes, pré localisateurs mobiles et recherche accourstique	4 km	1 fuite après compteur, 5 fuites branchement	-
Deuxième quinzaine de Juin 2021	Rue Colette, Impasse Pamperdut, rue des Tonneliers, Rue Canterane	Recherche acoustiques et pré localisateurs mobiles	3 km	3 fuites et 1 fuite après compteur	-
Juillet 2021	Chemin de Gueyrosse, Centre-ville, Rue des Saules, Boulevard A. France, Lalande de Pomerol, Rue Orbe	pré localisateurs fixes, pré localisateurs mobiles et recherche accoustique	6 km	3 fuites	-
Août 2021	La lande de Pomerol	Nuit le 12/08 + recherche active les jours suivants	4 km	1 fuite + 1 fuite après compteur	-
Août 2021	Libourne Secteur Verdet Nord + Rue de Grelot, Besson, Rte St Emilion, Montesquieu, Clémenceau, Blanqui	Ecoute au sol et sectorisation de réseau	2 km	2 fuites	-
Septembre 2021	Rue Thiers, Rue Jules Simon, Rue Gambetta, Rue Montesquieu, Rue de la Marne, Rue Jules STeeg	Corrélation, pré localisateur, écoute acoustique	2 Km	2 fuites branchement	-
Octobre 2021	Rue Chaperon, Boulevard Garderose, Cours Tourny, Rue des Bordes, Goujon (Lalande de Pomerol), Rue de Toussaint, Rue Jules Vedrines	Corrélation, pré localisateur, écoute acoustique	1 Km	4 fuites branchement	-
Novembre 2021	Rue A. France, Les Billaux, Avenue Foch, Chemin du casse, Rue des Bordes, rue Marchesseau	Corrélation, pré localisateur, écoute acoustique	2 Km	3 fuites branchement	-
Décembre 2021	Rue des trois frères Béjard, Rue Colette, Bld Quinault, Rue Firmin Bloy, Henry Brulle, Avenue Epinette, Avenue Louis Didier	Corrélation, pré localisateur, écoute acoustique	3 Km	1 fuite réseau, 3 fuites branchement	Fuites après compteurs également signalées

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

5 - Renouvellement contractuel

En 2021, dans le cadre des opérations liées au renouvellement des équipements sur le service, nous avons procédé aux travaux suivants :

LIEU DE L'INTERVENTION	NATURE DE L'OPERATION DE RENOUVELLEMENT
Usine de Gueyrosse	Pompe de lavage
	2 poires de niveau bâche

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

6 - Travaux divers

En complément des travaux de maintenance et de renouvellement, les travaux suivants ont été réalisés :

6.1 PAR LE DÉLÉGATAIRE

RÉSEAU DE DISTRIBUTION	NOMBRE RÉALISÉ
Renouvellement de branchements	46
Réalisation de branchements neufs	55
Modifications de branchements	0
Fourniture et pose de compteur	33

Dans le cadre du contrat Agur doit procédé au renouvellement de 2 km du réseau.

Ces travaux vont débuter en 2022.

6.2 À LA CHARGE DE LA COLLECTIVITÉ

La collectivité a réalisé le fonçage pour le refoulement du forage des Dagueys. Également la canalisation au niveau du quai Priourat est en cours de renouvellement.

Le changement de filière vers une déferrisation biologique a été actée en 2021 pour l'usine de Ballastière.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

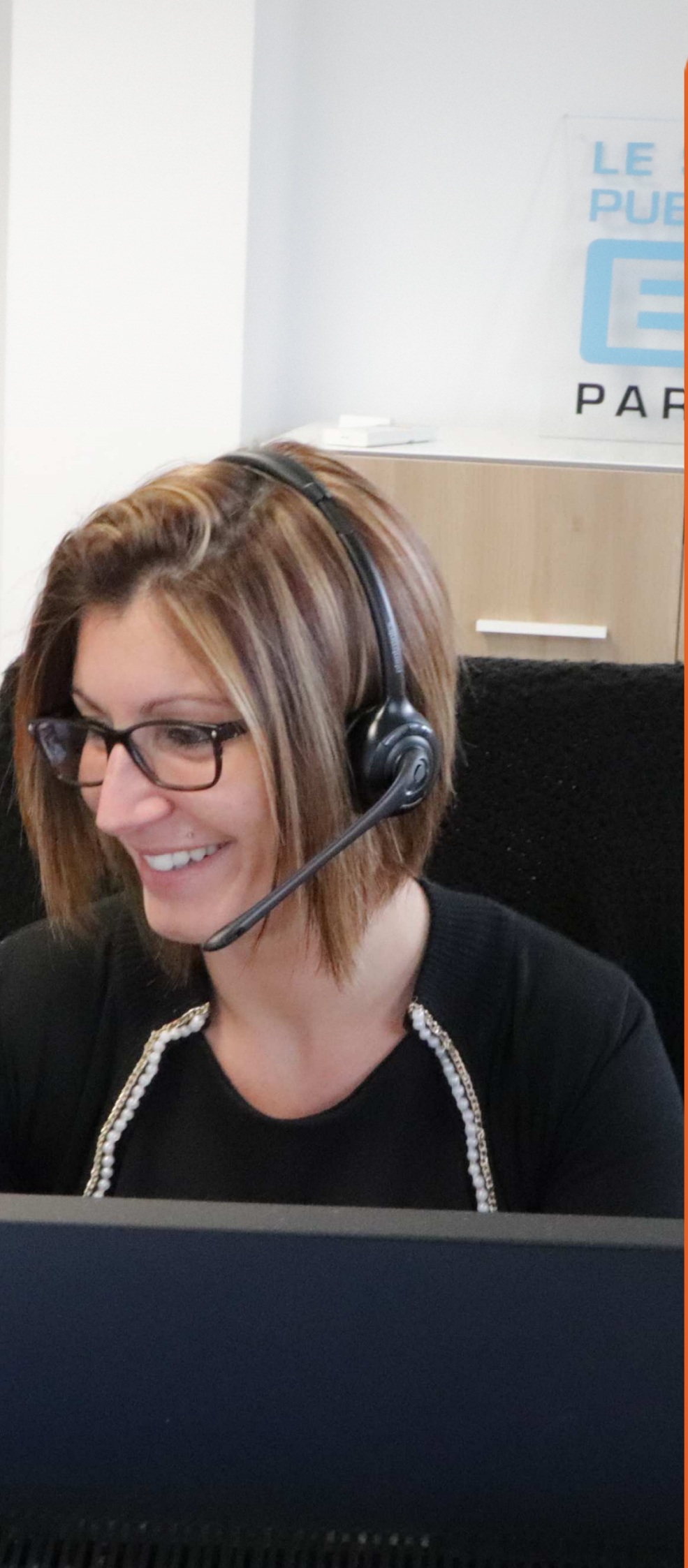

GESTION CLIENTÈLE

1. Les branchements
2. Les abonnements
3. Les volumes facturés
4. Paiement des factures
5. Réclamations clients

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

1 - Les branchements

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des branchements de la ville de Libourne.

DONNÉES SUR LES RACCORDÉS	2019	2020	2021
Nombre total de branchements (en service ou non)	12 250	13 430	14 572
Nombre total de branchement en service	11 852	12 128	13 315
Dont nombre de branchements neufs	37	20	55

2 - Les abonnements

2.1 ETAT DES LIEUX GLOBAL

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des abonnés de la ville de Libourne.

DONNÉES SUR LES ABONNÉS	2019	2020	2021
Nombre total d'abonnés	11 852	12 128	13 315
Nombre d'usagers domestiques	11 791	11 933	13 102
Nombre d'usagers communaux ou autres	61	195	213

3 - Les volumes facturés

Le délégataire est tenu de percevoir les droits et redevances institués par la loi pour le compte de l'état et d'organismes publics.

Il est facturé sur la période de relève :

> Janvier / Février 2021

Facturation de l'abonnement du deuxième semestre 2020

Facturation du solde des consommations (suite relève)

> Avril/Mai/Juin 2021

Relève annuelle des compteurs

> Août 2021

Facturation de l'abonnement du premier semestre 2021

Facturation estimée du premier semestre 2021

> Oct/Nov/Déc 2021

Relève des compteurs

> Janvier / Février 2022

Facturation de l'abonnement du second semestre 2021 du second semestre 2021

Facturation du solde des consommations (suite relève)

	2019	JUIL-DEC 2020	2021
Volume total facturé auprès des usagers d'eau potable (m³)	1 625 758	799 437	1 706 783
Dont volume facturé auprès des usagers domestiques (m³)	N.R.	764 557	1 636 945
Dont volume facturé auprès des usagers communaux (m³)	N.R.	34 808	69 838
Volume consommé non facturé (dégrèvement, cas particulier) (m³)	N.R.	72	46 835

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

4 - Paiement des factures

Nous analysons continuellement les paiements des abonnés de façon à réduire le taux d'impayés. Une proposition de mensualisation des factures est proposée aux abonnés qui le souhaitent de façon à échelonner leurs paiements.

Des échéanciers de paiement taillés à la mesure des ressources des abonnés en difficulté financière sont également accordés.

Les statistiques de l'année 2021 sont les suivantes :

	2021
Nombre d'abonnés bénéficiant d'un paiement fractionné	3 833
Nombre d'échéanciers de paiement accordés	748
Nombre de relances simple (niveau 1) envoyées par courrier pour non paiement des factures	4 881
Nombre de relances avec mise en demeure (niveau 2) envoyées par courrier pour non paiement des factures	3 250

	2019	2020	2021	EVOLUTION N/N-1 EN %
Taux d'impayés (%)	NC	NC	3.77	/

Le graphique ci-dessous permet de suivre l'évolution du taux de factures impayées au cours des dernières années.

En 2021, 3.77 % des factures sont impayées.

Evolution du taux d'impayés

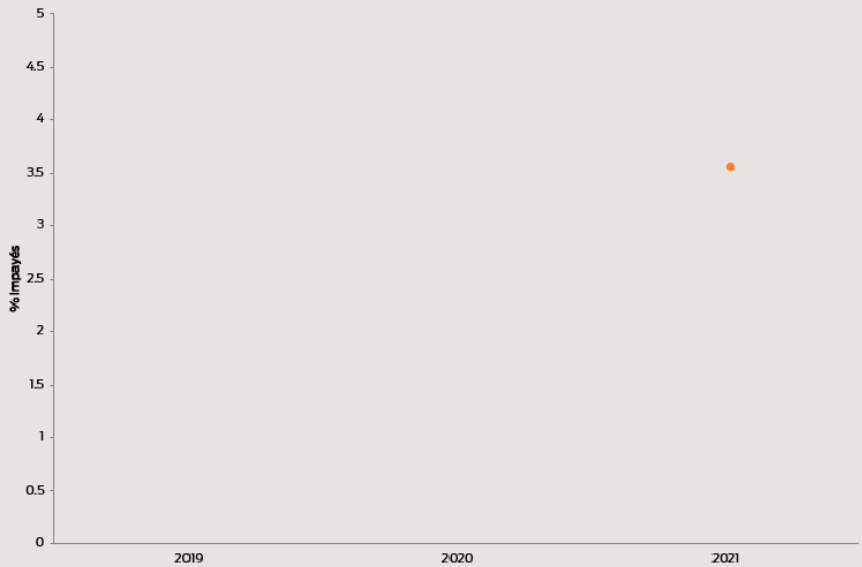

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

5 - Réclamations clients

Le tableau ci-dessous classifie l'ensemble des réclamations émises par les clients du service d'eau potable :

Ces réclamations sont principalement dues au changement de désinfectant.

ETAT DES RÉCLAMATIONS	2019	2020 (avril-décembre)	2021
Qualité sanitaire	N.R	0	0
Goût / Odeur	N.R	23	41
Couleur	N.R	29	76
Problème de desserte de l'eau (pression, débit, coupures)	N.R	14	82
Services relations commerciales (prix, accueil, etc...)	N.R	5	2
Travaux de réparation sur réseau	N.R	1	10
TOTAL	/	**72**	**211**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

ÉCONOMIE DE LA DÉLÉGATION

1. Tarification du service
2. Compte rendu financier
3. Compte d'exploitation
4. Suivi du renouvellement

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

1 - Tarification du service

Les factures adressées aux usagers sont conformes à l'arrêté du 10 juillet 1996.

LIBOURNE

FACTURE DE 120 M³ POUR UN ABONNEMENT PRINCIPAL - TARIF EAU POTABLE

	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE 01/07/2020	PRIX UNITAIRE 01/01/2021	MONTANT HT 01/07/2020	MONTANT HT 01/01/2021	ÉVOLUTION
DÉLÉGATAIRE						
Abt Annuel	1	15.00 €	15.21 €	15.00 €	15.21 €	1.40%
Consommation	15	0.1100 €	0.1115 €	1.65 €	1.67 €	1.36%
Consommation	105	0.5620 €	0.5699 €	59.01 €	59.84 €	1.41%
COLLECTIVITÉ						
Abt Annuel	1	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
Consommation	120	0.2000 €	0.2000 €	24.00 €	24.00 €	0.00%
ORGANISME PUBLIC						
Redevance Pollution Domestique	120	0.330 €	0.330 €	39.60 €	39.60 €	0.00%
Préservation des ressources en eau	120	0.0793 €	0.0793 €	9.52 €	9.52 €	0.00%
TOTAL						
Total HT				148.78 €	149.84 €	0.71%
TVA à 5,5 %				8.18 €	8.24 €	0.73%
Total TTC pour 120m³				156.96 €	158.08 €	0.71%

RÉPARTITION DU PRIX DE L'EAU POUR 120M³ (TARIF 2021)

	Abt	Conso	Total
Part du délégataire	15.21 €	61.51 €	76.72 €
Part de la collectivité	0.00 €	24.00 €	24.00 €
Total HT du Prix du Service	15.21 €	85.51 €	100.72 €
% de la part fixe			15.10%

Evolution 2020/2021

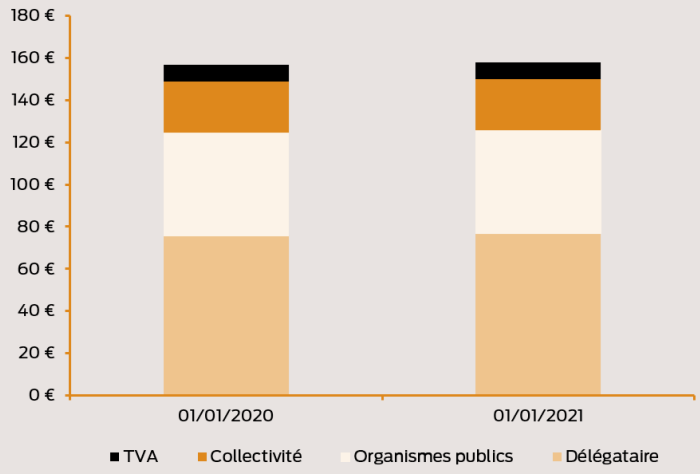

Répartition du prix - Tarifs 2021

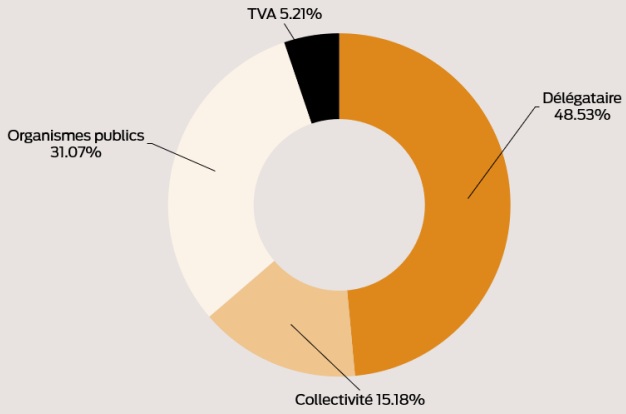

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

ACTUALISATION DU PRIX EN 2021

La révision de la rémunération de base Po de la SA AGUR, kn défini dans l'Article 34.3 du contrat : au 01/01/2022 est obtenue par l'application du coefficient

$$k_N = 0{,}15 + 0{,}49 \frac{\text{ICHT-En}}{\text{ICHT-Eo}} + 0{,}06 \frac{0105347660n}{0105347660} + 0.16 \frac{\text{FDn}}{\text{FDo}} + 0{,}14 \frac{\text{TP10an}}{\text{TP10a}_0}$$

ICHT-E: Indice du coût horaire du travail- Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution

010534766 : Indice électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour une capacité supérieure à 36 kVA

FD: Indice « frais divers »

TP10a: Indice national de prix des travaux, canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux

Valeur des paramètres - Indices et Index de révision

Paramètres	Base		Paramètres	Année 2022	
	Valeur connue au 01/11/2019	Valeur du mois de:		Dernière valeur connue au 01/11/2021	Valeur du mois de:
$ICHT\text{-}E_o$	116.6	DML 10/10/2019	ICHT-E	122.8	juin 2021
0105347660	102.0	DML 25/10/2019	010534766	107.2	septembre 2021
FD_o	104.9	DML 18/10/2019	FD	106.6	juillet 2021
$TP10a_o$	111.2	DML 18/10/2019	TP10a	115.7	juillet 2021

$K1_N$= 1,0374

Vous trouverez ci-dessous les frais d'accès au service:

	PART DU DÉLÉGATAIRE (HT)			Variation
	Base	Année 2021	Année 2022	
Part fixe annuelle DN 15	15.00 €	15.21 €	**15.56 €**	2.31%
Part fixe annuelle DN 20	18.00 €	18.25 €	**18.67 €**	2.32%
Part fixe annuelle DN 30	25.20 €	25.55 €	**26.14 €**	2.32%
Part fixe annuelle DN 40	40.32 €	40.88 €	**41.83 €**	2.32%
Part fixe annuelle DN 60	50.40 €	51.11 €	**52.29 €**	2.30%
Part fixe annuelle DN 80	60.48 €	61.33 €	**62.74 €**	2.30%
Part fixe annuelle DN 100	72.58 €	73.60 €	**75.29 €**	2.30%
Part fixe annuelle DN 150 et plus	79.83 €	80.95 €	**82.82 €**	2.30%
Prix du m3 0 à 15m3 /an	0.1100 €	0.1115 €	**0.1141 €**	2.33%
Prix du m3 16 à 120m3/an	0.5620 €	0.5699 €	**0.5830 €**	2.30%
Prix du m3 121 à 150m3/an	0.6182 €	0.6269 €	**0.6413 €**	2.30%
Prix du m3 au-delà de 150m3/an	0.6800 €	0.6895 €	**0.7054 €**	2.31%
Vente en gros	0.2319 €	0.2351 €	**0.2406 €**	2.34%
Frais d'accès au service	35.00 €	35.49 €	**36.31 €**	2.31%
Frais d'accès au service avec déplacement	75.00 €	76.05 €	**77.81 €**	2.31%
Frais de fermeture / ouverture sans FAS	40.00 €	40.56 €	**41.50 €**	2.32%
Frais de jaugeage suite à la demande de l'abonné	75.00 €	76.05 €	**77.81 €**	2.31%
Frais de 1ère relance en cas de non-paiement	3.00 €	3.04 €	**3.11 €**	2.30%
Frais de mise en demeure	10.00 €	10.14 €	**10.37 €**	2.27%
Pénalité pour mise en recouvrement	50.00 €	50.70 €	**51.87 €**	2.31%

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2 - Compte rendu financier

2.1 PART COLLECTIVITÉ

Détail des sommes facturées aux abonnés de la collectivité (pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021).

	NB ABONNEMENTS	ABONNEMENT EN € HT	M³	CONSOMMATIONS EN € HT	TOTAL HT
VILLE DE LIBOURNE					
Premier semestre 2021					
Abonnements	0	0.00 €			0.00 €
Consommations			468352	93 670.40 €	93 670.40 €
Second semestre 2021					
Abonnements	0	0.00 €			0.00 €
Consommations			1 334 492.00	289 802.26 €	289 802.26 €
Total 2021	**0**	**0.00 €**	**1 802 844**	**383 472.66 €**	**383 472.66 €**

	NB ABONNEMENTS	ABONNEMENT EN € HT	M³	CONSOMMATIONS EN € HT	TOTAL HT
AGUR					
Premier semestre 2021					
Abonnements	14310.71	140 729.11 €			140 729.11 €
Consommations			467944	239 560.19 €	239 560.19 €
Second semestre 2021					
Abonnements	10 855.73	61 085.78 €			61 085.78 €
Consommations			1 334 492.00	734 229.15 €	734 229.15 €
Total 2021	**25 166.44**	**201 814.89 €**	**1 802 436**	**973 789.34 €**	**1 175 604.23 €**

> 2.1.1 Récapitulatif des étapes de

Janvier 2021	Facturation de l'abonnement du premier semestre 2021
	Facturation des consommations du second semestre 2020
Juillet 2021	Facturation de l'abonnement du deuxième semestre 2021
Mi-octobre / fin Déc 2021	Relève annuelle des compteurs.
Janvier 2022	Facturation de l'abonnement du premier semestre 2022 Facturation des consommations du second semestre 2021

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

> 2.1.2 Reversements de la part collectivité

	ABO €	CONSOMMATIONS EN €	TOTAL €
Premier semestre 2021			
Abonnements facturés du 01/01/21 au 31/12/2021	0		0
Consommations facturées du 01/02/2021 au 31/01/2022		383472.66	383472.66
Total CRF 2021	**0,00**	**383472.66**	**383472.66**
Reversement 01/06/2021	0,00	85 857.00 €	85 857.00 €
Reversement 01/09/2021	0,00	85 857.00 €	85 857.00 €
Reversement 01/12/2021	0,00	85 857.00 €	85 857.00 €
Reversement 29/03/2022	0,00	7 446.41 €	7 446.41 €
Total des reversements antérieurs	**0,00**	**265 017.41 €**	**265 017.41 €**
Solde restant dû sur reversements antérieurs	0,00	118 455.25 €	118 455.25

> 2.1.3 Récapitulation des encaissées avec justification des attestations de TVA enregistrées et délais

Sans objet

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2.2 FACTURATION AUX ABONNÉS

> 2.2.1 Liste détaillée des annulations

Liste des créances à analyser comme « irrécouvrables »

Sans objet

Liste des dégrèvements accordés au cours de l'exercice 2021

Les dégrèvements accordés au cours de l'exercice 2021 portent sur 46 835 m3. Ils concernent 87 abonnés pour un montant total TTC de 201 603,15 € dont la part collectivité s'élève à 9 220,60 € HT et la part AGUR s'élève à 31 393,04 € HT. Cette liste est disponible sur demande écrite au siège administratif de la société AGUR.

2.3 AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

> 2.3.1 Sommes facturées pour le compte de tiers au cours de l'exercice 2021

VILLE DE LIBOURNE	M³	MONTANT FACTURÉ
Redevance pollution domestique	1 517 381	500 735.73 €
Préservation des ressources en eau	1 802 818	142 965.92 €
	Total	643 701.65 €

> 2.3.2 Détail des achats et des ventes d'eau à des collectivités voisines

Sans objet

> 2.3.3 Sommes facturées au titre des travaux et prestations exécutés en application du contrat

Branchements	55	50 066.80 €
Modification branchements	0	0 €
Fourniture et pose de compteur	33	18 801.10 €
Total 2021		68 867.90 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

3 - Compte d'exploitation

Nº Compte	Charges	CEP	CARE 2020 (6 mois)	CARE 2021
60	**Achats**	**136 624 €**	**135 856 €**	**132 753 €**
606	Achats d'eau	0 €	0 €	9 300 €
6061	Electricité	85 050 €	43 629 €	79 513 €
6062	Produits de traitement	6 300 €	13 479 €	5 440 €
601	Fournitures	45 274 €	78 748 €	38 500 €
61	**Services extérieurs**	**130 628 €**	**117 131 €**	**156 851 €**
611	Sous traitance générale	23 223 €	46 380 €	37 658 €
611	Analyses	20 426 €	2 293 €	10 945 €
616	Assurance RC	14 309 €	6 814 €	15 662 €
613200	Locations		27 443 €	22 829 €
613500	Informatique	25 439 €	12 113 €	27 843 €
	Parc matériel	47 231 €	22 089 €	41 914 €
62	**Autres services extérieurs**	**62 759 €**	**33 104 €**	**72 178 €**
622	Frais de contrôle	25 439 €	0 €	38 113 €
626	Frais postaux	24 000 €	14 640 €	25 320 €
626	Télécommunications	13 320 €	8 299 €	3 471 €
621	Intérimaires		10 165 €	5 274 €
63	**Impôts, taxes et versements assimilés**	**70 500 €**	**6 919 €**	**74 917 €**
635	Impôts directs	14 478 €	3 079 €	15 605 €
635	Cvae, cfe	56 022 €	3 840 €	59 312 €
64	**Charges de personnel**	**400 351 €**	**173 509 €**	**406 850 €**
65	**Créances irrécouvrables**	**27 347 €**	**0 €**	**27 347 €**
66	**Charges financières**	**0 €**	**0 €**	**0 €**
	Investissements contractuels	**34 236 €**	**35 338 €**	**84 933 €**
	Renouvellement de matériel	**208 759 €**	**17 572 €**	**82 071 €**
	Matériel électromécanique	25 252 €	6 389 €	23 418 €
	Branchements + canalisations	92 727 €	7 622 €	36 100 €
	Compteurs domestiques	21 320 €	3 561 €	12 749 €
	Branchements plomb	66 500 €	/	7 600 €
	Accessoires + réseau	2 960 €	/	2204 €
	TOTAL AVANT FRAIS	**1 071 204 €**	**519 429 €**	**1 037 900 €**
	Travaux exclusifs branchements	**54 000 €**	**41 479 €**	**62 980 €**
	Frais généraux	**134 610 €**	**54 508 €**	**125 295 €**
	TOTAL GENERAL	**1 259 814 €**	**615 417 €**	**1 226 175 €**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

	Produits	CEP	CARE 2020	CARE 2021
701	**Ventes d'eau**	**1 091 384 €**	**538 645 €**	**1 175 604 €**
	Abonnements	223 676 €	109 488 €	201 815 €
	Consommations	867 708 €	429 157 €	973 789 €
704	**Travaux exclusifs branchements**	**75 000 €**	**43 291 €**	**68 868 €**
706	**Produits accessoires**	**105 568 €**	**23 710 €**	**147 695 €**
	Prestations accessoires	105 568 €	23 710 €	147 695 €
76	**Produits financiers**			
	TOTAL GENERAL	**1 271 952 €**	**605 646 €**	**1 392 167 €**
	RESULTAT			
	RESULTAT	**12 138 €**	**-9 771 €**	**165 992 €**

4 - Suivi du renouvellement

Dotation de renouvellement année 2020		**104 380**
Engagements réalisés :		**-17 572**
SOLDE DU RENOUVELLEMENT AU 31/12/2020		**86 808**
Dotation de renouvellement année 2021		**211 306**
DOn = Do x K2n = 208 759 X 1,0122		
Engagements réalisés :		**-82 071**
SOLDE DU RENOUVELLEMENT AU 31/12/2021		**216 042**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

ANNEXES

1. Glossaire
2. Synthèse règlementaire
3. Synthèse ARS
4. Indicateurs règlementaires

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Annexe 1 - Glossaire

HYDRAULIQUE

Capacité de production

La capacité de production d'une station est le volume d'eau qu'il est possible de produire et traiter sur cette usine en considérant un fonctionnement journalier de 20h.

By-pass

Un by-pass est un ouvrage généralement composé d'une canalisation et d'accessoires permettant l'isolement de cette canalisation. Un by-pass permet d'assurer l'alimentation en eau potable en aval d'un équipement (réservoir, compteur, chaîne de traitement, etc...) qui a été arrêté à cause d'un dysfonctionnement ou d'une opération de maintenance.

Télégestion

La télégestion est un outil de suivi et de contrôle à distance des ouvrages de traitement et de distribution d'eau. L'automate de télégestion situé sur les ouvrages récupère les données de fonctionnement des équipements de l'ouvrage puis relaye ces informations à un superviseur central (ordinateur équipé d'un logiciel de centralisation des données). Cette télégestion permet d'alerter un agent d'astreinte via son téléphone mobile en cas de dysfonctionnement d'un des équipements.

Sectorisation

La sectorisation est un outil permettant de mesurer les flux hydrauliques transitant dans un réseau d'eau potable. Elle se compose généralement d'appareils permettant de quantifier ces flux (compteurs mécaniques ou débitmètres électromagnétiques) et de dispositifs permettant de relayer ces informations sur un superviseur central (télégestion).

QUALITÉ

Turbidité

La turbidité mesure le caractère trouble d'une eau. Le caractère « trouble » de l'eau est défini par la quantité de matières organiques qui la composent. Plus cette quantité de matières organiques est importante, plus le risque de contamination bactériologique de l'eau est grand.

Filtration sur neutralite

La neutralite est un matériau riche en carbonate de calcium qui permet de rééquilibrer le pH d'une eau trop agressive. Ces eaux agressives ont tendance à attaquer les différents métaux des canalisations d'eau potable. Ces eaux trop agressives percolent au travers d'un filtre de neutralite et se chargent en carbonate de calcium.

Déferrisation

La déferrisation consiste à réduire la concentration en fer d'une eau trop chargée. La présence de fer en trop grande quantité dans l'eau provoque une coloration orangée de l'eau et confère un mauvais goût à l'eau consommée. Les dépôts de fer dans les canalisations peuvent être des sièges de développement de micro-organismes. Le traitement du fer se fait généralement par le biais d'une oxydation par un réactif compatible (permanganate de potassium, chlorure ferrique, etc..) et une filtration sur sable du fer coagulé.

Désinfection de l'eau

Des micro-organismes (bactéries, virus) peuvent se développer dans un réseau d'eau potable. Afin d'éviter toute contamination de ce type, une désinfection de l'eau est réalisée. Cette désinfection se fait par l'injection d'un réactif (chlore, bioxyde de chlore) ou par rayonnement ultra-violet.

Analyse réglementaire

Les analyses réglementaires sont réalisées par les services de l'État (Agence Régionale de Santé) de façon à s'assurer que l'eau est potable en tout point du réseau de distribution. Le nombre et la fréquence de ces analyses sont variables suivant l'unité de distribution.

Autocontrôle

Le programme d'autocontrôle est réalisé par l'exploitant du réseau d'eau potable de façon à s'assurer que l'eau est de bonne qualité sur l'ensemble du réseau de distribution. Ce programme n'est pas inscrit dans un planning réglementaire.

GESTION CLIENTÈLE

Abonnement

L'abonnement est le contrat qui lie une personne physique ou morale à l'exploitant du réseau d'eau potable. Un abonnement correspond à un seul compteur d'eau (point de desserte).

Volumes achetés/vendus en gros

Les volumes achetés ou vendus en gros sont les volumes achetés à un service extérieur ou vendus à un service d'eau extérieur. On parle également de volumes importés ou exportés.

Volumes de services

Les volumes de services sont les volumes utilisés pour l'exploitation du réseau d'eau potable (essais de fonctionnement des poteaux incendie, nettoyage réservoir, purge réseau, etc...)

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Annexe 2 - Synthèse régle-

1.1 PROTECTION DES RESEAUX

Arrêté du 10 septembre 2021 relatif à la protection des réseaux d'adduction et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine contre les pollutions par retours d'eau (JO du 18/09/2021)

L'Arrêté du 10 septembre 2021 définit l'eau destinée à la consommation humaine, selon l'article R 1321-1 du code de la santé public.

Cet Arrêté classifie les réseaux d'adduction destinés à la consommation humaine ou sanitaire mentionné à l'article R 1321-43 et les autres réseaux d'adduction d'eau (ex : eau technique, protection incendie, arrosage, ...).

L'arrêté décrit les objectifs de protection des réseaux et renvoie pour les moyens aux dispositifs à mettre en œuvre (surverses, disconnecteurs, soupapes, clapets, ...) selon les catégories de fluide décrits dans un avis paru au JO du 24/09/2021.

Les dispositifs de protection reprennent les terminologies de la norme NF EN 1717 rappelées dans un avis paru au JO du 23/09/2021 listant la norme rendue obligatoire.

L'arrêté est applicable aux installations mises en services au 1er janvier 2023, sans précision de date de dépôt de permis de construire.

@ https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044060748

1.2 PESTICIDES

Instruction DGS 2020-177 du 18 décembre 2020 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux conditionnées (BO Santé 2021/01 du 29/01/2021)

Cette instruction diffuse un guide technique relatif aux pesticides et métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) à l'exclusion des eaux conditionnées. Cette instruction définit notamment les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et métabolites de pesticides dans les EDCH.

Les modalités de gestion décrites sont exercées par les agences régionales de santé (ARS) en lien avec les personnes responsables de la production et/ou de la distribution de l'eau (PRPDE) au titre du code de la santé publique (CSP) et sur les bases de recommandations sanitaires de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et du Haut conseil de la Santé Publique (HCSP).

@ https://www.phytocontrol.com/wp-content/uploads/2021/03/Instruction-n%C2%B0DGS-EA4-2020-177-du-18-decembre-2020-Metabolites.pdf

1.3 COMITÉ NATIONAL DE L'EAU

Code de l'environnement - Articles D213-1 à D213-12 (ancien décret 2007-833 relatif au comité national de l'eau), modifiés en dernier lieu par Décret 2021-1076 du 12 août 2021 (JO du 14/08/2021)

Un décret du 12 août complète la composition du Comité national de l'eau, par l'ajout parmi ses membres du vice-président du Comité national de la biodiversité (CNB) et du président du bureau du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML).

Il intègre dans le collège des usagers, un représentant de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels, et met à jour l'intitulé de certains organismes représentés.

Par ailleurs, il complète la disposition relative à la présidence des comités consultatifs et permanents.

@ https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043935137

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

1.4 EPANDAGE BOUES

Arrêté du 20 avril 2021 modifiant l'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19

Paru le 27 mai dernier, il répond, en partie, aux difficultés techniques et financières rencontrées par les Collectivités pour faire face aux exigences d'hygiénisation préalable à l'épandage des boues de station d'épuration extraites après le début d'exposition à risques pour le COVID-19.

Jusqu'alors restreintes aux traitements « hygiénisants » (compostage, séchage thermique et digestion anaérobie thermophile), de nouvelles modalités de traitement des boues avant épandage sont aujourd'hui possibles :

- Chaulage avec un taux d'incorporation minimum de chaux de 30% puis stockage pendant 3 mois minimum (avec suivi par le producteur, du taux d'incorporation en chaux, de la siccité des boues et de la durée de stockage)
- Séchage solaire avec ou sans plancher chauffant permettant d'atteindre une siccité minimale de 80% (avec suivi par le producteur, de la siccité)
- Digestion anaérobie mésophile puis stockage pendant 4 mois minimum (avec suivi par le producteur du temps de séjour des boues dans le digesteur, de la température pendant la digestion et de la durée de stockage après sortie du digesteur)

Une analyse par lot de boues à épandre devra en outre confirmer un abattement en coliphages somatiques supérieur ou égal à 4 unités logarithmiques (soit 99,99% d'abattement) pour valider l'efficacité du traitement/stockage considéré (conformément à la méthodologie décrite en annexe de l'arrêté ou équivalente).

Peuvent également être épandues les boues obtenues après un traitement des eaux usées par lagunage ou rhizofiltration ou ayant fait l'objet d'un traitement par rhizocompostage, sous réserve d'une extraction après une mise au repos du dispositif de traitement pendant au moins 1 an.

Selon la FNCCR, cet assouplissement ne concernerait que 25 à 30% des boues soumises à l'interdiction d'épandage et finalement peu les collectivités rurales.

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043534752#:~:text=Dans%20les%20r%C3%A9sum%C3%A9s-,Arr%C3%AAt%C3%A9%20du%2020%20avril%202021%20modifiant%20l'arr%C3%AAt%C3%A9%20du%2030,la%20p%C3%A9riode%20de%20covid%2D19

1.5 COMPOSTAGE BOUES

Code de l'environnement - Articles R541-76 à R541-85 créés par Décret 2007-1467 du 12 octobre 2007 (JO du 16/10/2007), modifiés en dernier lieu par Décret 2021-1179 du 14 septembre 2021 (JO du 15/09/2021)

Le décret détermine les conditions dans lesquelles les boues d'épuration et les digestats de boues d'épuration peuvent être traités par compostage conjointement avec d'autres matières utilisées comme structurants et issues de matières végétales, dès lors que l'opération permet d'améliorer les caractéristiques agronomiques des boues et des digestats de boues.

Le décret ajoute dans la partie réglementaire du code de l'environnement, une nouvelle section : Boues et digestats de boues d'épuration (art. R. 543-311 et s.).

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044041375#:~:text=Dans%20les%20r%C3%A9sum%C3%A9s-,D%C3%A9cret%20n%C2%B0%202021%2D1179%20du%2014%20septembre%202021%20relatif,d'%C3%A9puration%20avec%20des%20structurants&text=Publics%20concern%C3%A9s%20%3A%20exploitants%20d'installations,digestats%20de%20boues%20d'%C3%A9puration.

1.6 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 (JO du 09/10/2009), modifié en dernier lieu par Arrêté du 26 février 2021 (JO du 28/02/2021)

Cet arrêté modifie l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.

Il précise que les organismes notifiés sont chargés de délivrer les agréments des dispositifs d'assainissement non collectif.

Par ailleurs, le présent arrêté fixe les délais d'instruction des dossiers de demande d'agrément (accusé de réception délivré au demandeur dans les 30 jours au lieu de 10 auparavant, et décision d'agrément acceptée ou refusée dans les 3 mois suivant la demande) et les modalités de publicité des décisions d'agrément.

La fiche technique du dispositif de traitement agrée est publiée sur un site ministériel.

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043190509

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Annexe 3 - Synthèse ARS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Unité de Gestion

C.A.L.I: LIBOURNE

Qualité de l'eau sur l'unité de distribution :

LIBOURNE

Synthèse de l'année 2021

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

0053
000407

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 67 analyses bactériologiques et 68 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, …) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau distribuée sur la commune de Libourne, gérée par La Communauté d'Agglomération du Libournais (LA CALI), provient de trois forages profonds Gueyrosse (303 m), La Ballastière (275 m) et Rue des Bordes (295 m) qui captent la nappe de l'Eocène moyen. Ces forages sont dotés de périmètres de protection. L'eau subit un traitement de déferrisation et de désinfection (au bioxyde de chlore puis au chlore gazeux à partir du 14/10/2020) dans les trois stations de production puis est distribuée sur l'ensemble de la commune de Libourne. AGUR assure la gestion de la production et de la distribution de l'eau sur la commune.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.	Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité règlementaire. Valeur maximale relevée : 0,29 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).	Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 16,56 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneu de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.	Valeur moyenne relevée : 0,68 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.	La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE: 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE: 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : http://www.eaupotable.sante.gouv.fr

ARS - Délégation départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex Téléphone : 09 69 37 00 33 – Mail : ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Annexe 4 - Indicateurs règlementaires

Le décret n°2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007 ont modifié les modalités de réalisation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement appelé également « rapport du Maire ». Depuis 2008, indépendamment de la taille du service, les collectivités sont dans l'obligation de présenter des indicateurs de performance du service.

Uniquement une partie de ces indicateurs est liée à l'exécution des missions confiées au délégataire du service d'eau potable. Le calcul des indicateurs est détaillé sur le site internet www.eaudanslaville.fr conformément à la circulaire interministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

Des clefs de consolidation sont associées à certains indicateurs de façon à calculer l'indicateur à une échelle supérieure à celle du périmètre contractuel.

CODE FICHE DESCRIPTIVE	INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	VALEUR DE L'INDICATEUR	CLÉ DE CONSOLIDATION	VALEUR DE LA CLÉ
D102.2	Prix du service TTC au m³	1.33 €	-	-
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 J	-	-
CODE FICHE DESCRIPTIVE	**INDICATEURS DE PERFORMANCE**	**VALEUR DE L'INDICATEUR**	**CLÉ DE CONSOLIDATION**	**VALEUR DE LA CLÉ**
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	-	-
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	-	-
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/	Linéaire du réseau d'adduction	146.96 km
P104.3	Rendement réglementaire du réseau de distribution	78.45 %	Sommes des volumes consommés et vendus (365j)	1 942 150 m3
			Sommes des volumes achetés et produits	2 475 651 m3
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	10.26	Linéaire du réseau d'adduction	146.96 km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	9.95	Linéaire du réseau d'adduction	146.96 km
	Estimation des volumes consommés autorisés non comptés (183j)	16 590	-	
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	/	Linéaire du réseau d'adduction	146.96 km
P108.3	Indice d'avancement de la protection des ressources en eau	/	-	
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds du service	2 447.33 €	-	-

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

CODE FICHE DESCRIPTIVE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	VALEUR DE L'INDICATEUR	CLÉ DE CONSOLIDATION	VALEUR DE LA CLÉ
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	4.28 ‰	Nombre d'abonnés desservis	13 315
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	Nombre d'abonnés desservis	13 315
P153.2	***Durée d'extinction de la dette de la collectivité***	***donnée collectivité***	***Epargne brute annuelle***	***donnée collectivité***
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3.77 %	Montant total des factures émises au titre de l'année N-1	160 509.63 €
P155.1	Taux de réclamations	3.98 ‰	Nombre d'abonnés desservis	13 315

Nous détaillons ci-après le mode de renseignement ou de calcul des indices de performance qui sont moins couramment utilisés.

> D151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

Le délai est exprimé en heures ou en jours. Le délai visé est celui courant entre la date de réception par l'opérateur de la demande d'ouverture de branchement émanant de l'abonné et la date maximale de mise à disposition de l'eau au point de livraison de l'abonné.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

> P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

	NOTATION
PLAN DES RÉSEAUX	
Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexe (captages, points de mesure, etc..)	10/10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour des réseaux	5/5
INVENTAIRE DES RÉSEAUX	
Existence d'un inventaire détaillé (matériaux, classification, linéaire...) des réseaux sur 50% minimum du linéaire total	10/10
Gain pour 10% de connaissance supplémentaire sur les matériaux et diamètre (1 point par tranche de 10%)	4/5
Existence d'une information sur les dates de pose des réseaux sur 50% minimum du linéaire total	10/10
Gain pour 10% de connaissance supplémentaire sur les dates de pose (1 point par tranche de 10%)	4/5
SOUS TOTAL	**43**
Pour bénéficier des points supplémentaires en relation avec les articles ci-dessous il faut totaliser 40 points sur les 45 possibles en première partie.	
AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX	
Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, PI) et servitudes de réseaux	10/10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants	10/10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10/10
Pour chaque branchement, caractéristiques du compteur d'eau	10/10
Identification des secteurs de perte d'eau, date et nature des réparations	10/10
Localisation à jour des autres interventions (réparation, purges et renouvellement)	10/10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif sur 3 ans)	10/10
Existence d'une modélisation hydraulique de réseau	5/5
NOTATION FINALE 118/120	

> P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés

$$\text{Indice} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume comptabilisé}}{\text{Longueur du réseau de desserte X 365}}$$

Avec : volumes mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros – volume vendu en gros

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

> P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

$$\text{Indice} = \frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N}}{\text{5 X longueur du réseau de desserte}} \text{ X 100}$$

> Le linéaire considéré comme linéaire renouvelé pour le calcul de l'indicateur est égal au linéaire renouvelé, auquel il convient d'ajouter les linéaires remplacés à l'occasion de renforcement, ainsi que les réhabilitations, si ces opérations sont reconnues avoir pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une durée équivalente à celle de la pose d'un réseau neuf

> Les interventions ponctuelles effectuées pour réparer une fuite ne sont pas comptabilisées dans le renouvellement.

> Il convient d'additionner les linéaires renouvelés d'une part par la collectivité et d'autre part par l'opérateur, sur le périmètre considéré

> P108.3 : Indice d'avancement de protection de la ressource

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

> 0 % Aucune action

> 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours

> 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu

> 50 % Dossier déposé en préfecture

> 60 % Arrêté préfectoral

> 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

> 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

> P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

$$\text{Indice} = \frac{\text{Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance}}{\text{Nombre d'abonnés}} \text{ X 1000}$$

> P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

$$\text{Indice} = \frac{\text{Nombre d'ouvertures de branchements réalisés dans les délais}}{\text{Nombre total d'ouvertures}} \text{ X 100}$$

> P153.2 : Durée d'extinction de la dette de la collectivité

> En-cours total de la dette contractée par la collectivité pour financer le service d'eau potable (distribution, transfert et/ou production) divisé par l'épargne brute annuelle

> Remarque importante : l'endettement indirect résultant de l'adhésion de la collectivité à un EPCI ou à un syndicat mixte lui-même endetté n'est pas pris en compte.

> P155.1 : Taux de réclamations

$$\text{Indice} = \frac{\text{Nombre de réclamations écrites}}{\text{Nombre d'abonnés}} \text{ X 1000}$$

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

LE SERVICE PUBLIC DE L'

EAU

PAR AGUR

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Rapport d’activité 2021

La CALI

Clear Channel

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Sommaire :

1. Nouvelle organisation
2. Contenu de la concession et contreparties
3. Chiffre d’affaires de la concession
4. Chiffre d’affaires clients
5. Entretien / Maintenance
6. Synthèse compte de résultat

Clear Channel

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Clear Channel en région Ouest

1. 1 Nouvelle Organisation

Le nouveau paysage de Clear Channel France

- 4 Régions animées par 2 Directeurs de Territoires

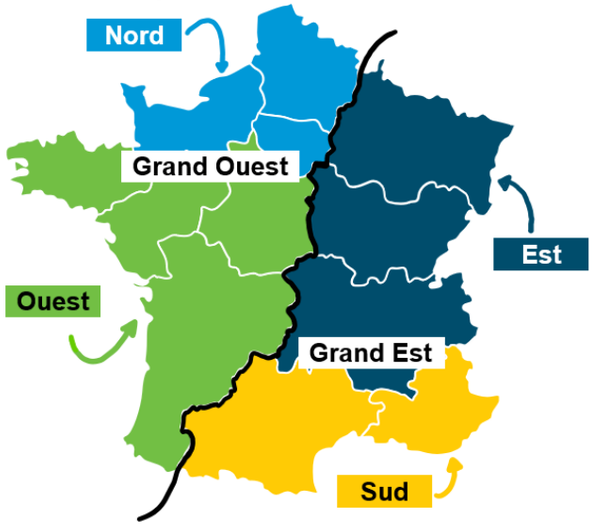

Les 4 régions Clear Channel France respectent les frontières des Régions administratives françaises

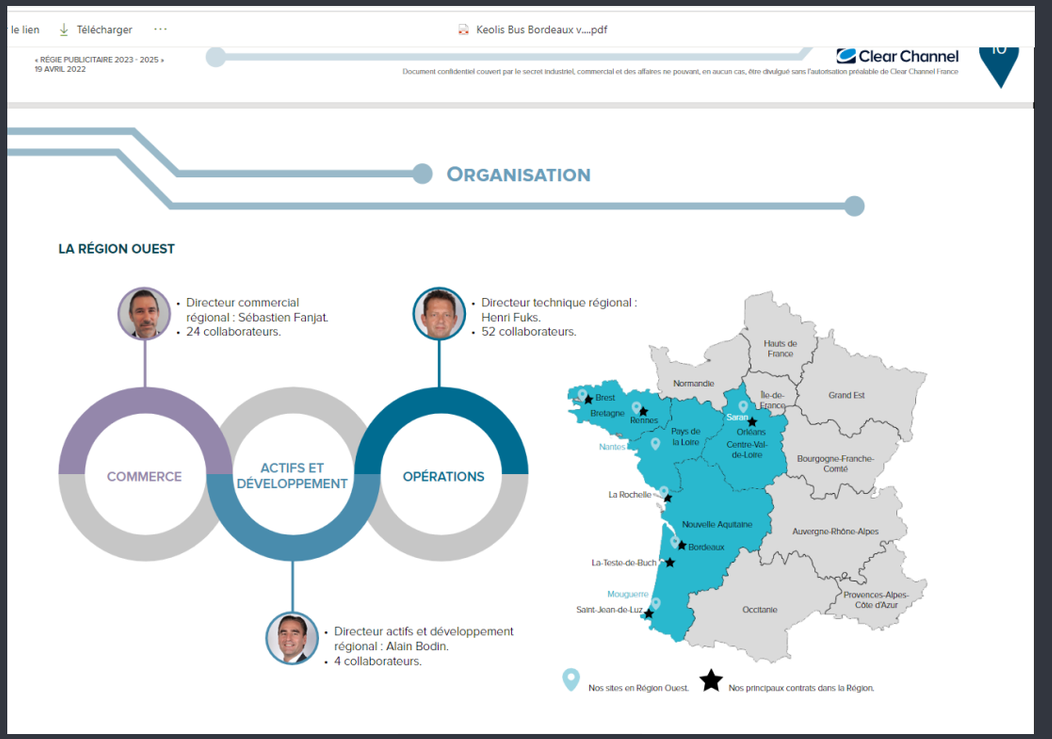

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Vos Interlocuteurs :

Gestion du contrat et toutes demandes d'intervention: Actifs & Développement:

C'est le service Actif et Développement qui reste votre seul interlocuteur et qui coordonne l'ensemble de vos demandes auprès des services:

Responsable Actifs: Valérie Lévêque (développement/déplacements/casse/entretien)
Tel: 0687767878
Mail: valerie.leveque@clearchannel.fr

Gestionnaire Actifs (gestions des campagnes ville): Graziella Vollet
Tel: 0228071531
Mail: graziella.vollet@clearchannel.fr

Directeur Actifs &Développement: Alain Bodin
Tel: 0671010295
Mail: alain.bodin@clearchannel.fr

Commerce pour toutes demandes communication publicitaire : ventes

Directeur de Pôle: Christophe Courtin
Tel: 0688386534
Mail: Christophe.courtin@clearchannel.fr

Directeur Commercial: Sébastien Fanjat
Tel: 0687767892
Mail: sebastien.fanjat@clearchannel.fr

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Les intervenants du service Technique:

Responsable d’exploitation en charge de l’organisation des déplacements des mobiliers:

REX: Jean-Marc Forgue

Tel: 0674942230

Mail: jean-marc.forgue@clearchannel.fr

Responsable Technique en charge de la réalisation des chantiers (entretien/maintenance):

RT: Thomas Chenaf

Tel: 0689886972

Mail: thomas.chenaf@clearchannel.fr

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2. Contenu de la concession et contreparties

Mobiliers neufs : durée 12 ans

71

5

22 %
des recettes d'exploitation*

46 888€

*

Année 1	22%
Année 2	22%
Année 3	22%
Année 4	25%
Année 5	25%
Année 6	25%
Année 7	26%
Année 8	26%
Année 9	26%
Année 10	26%
Année 11	26%
Année 12	26%

+ 5% si dépassement des recettes

3. Chiffre d’affaires : 213 127€

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

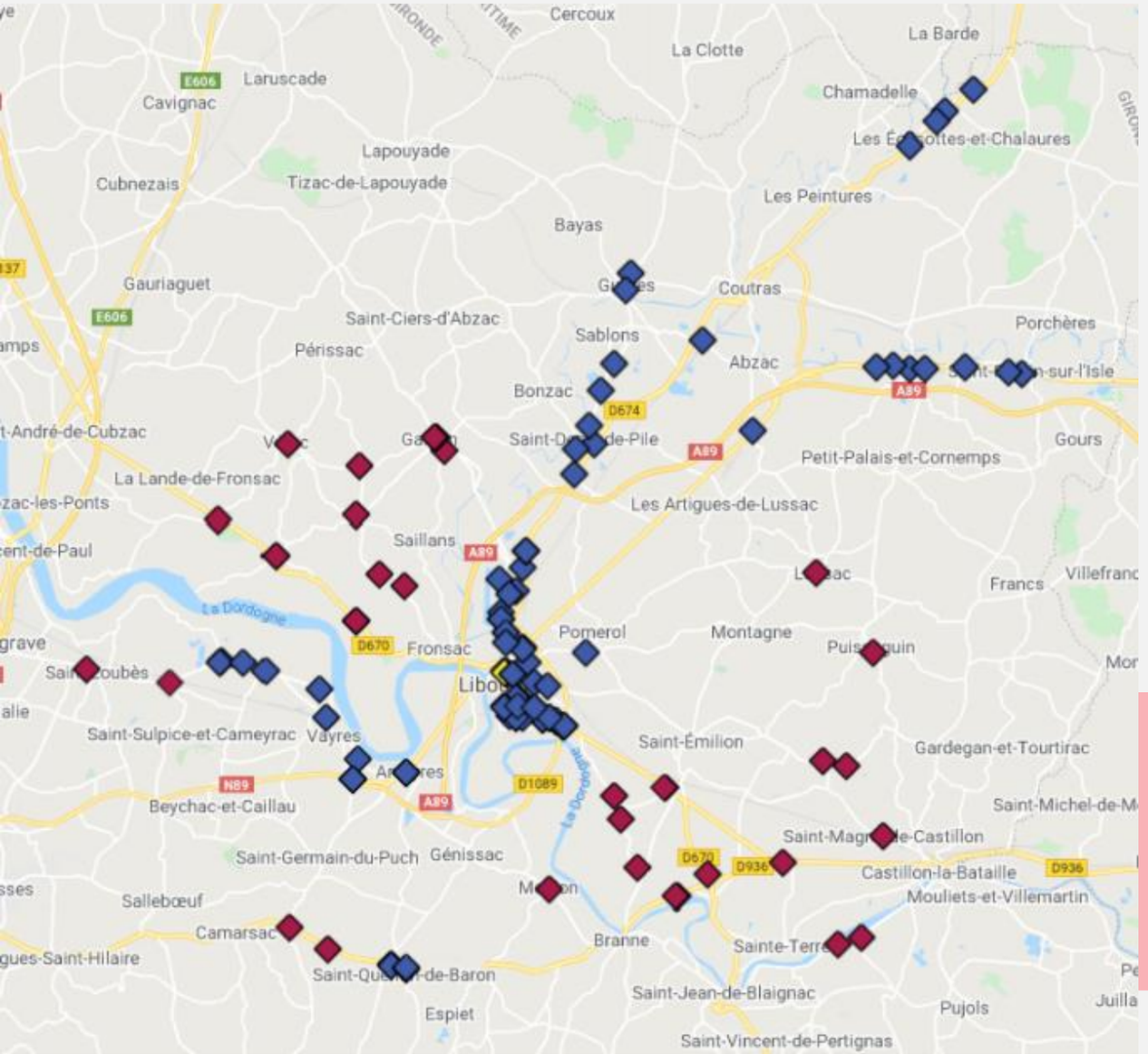

Mobiliers papiers : taux d’occ : 62%

- Réseaux : 158 faces (96%)
- CP: 10 faces

Mobiliers digitaux : 4

- Audience
- Thema (Enseignes)
- Promotions
- Personnalisation

Clear Channel

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2 réseaux Ambition 72 faces

SectionPatri	Dossier	Espace	Commercial	RaisonSociale	Durée	Année	Mois	Semaine
Ouest	254046	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	MANUELE HERTZOG	IGC SAS	7	2021	Mars	11
Ouest	280396	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	FRANCK BERNON	CASH VIN	7	2021	Mars	12
Ouest	270211	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	MANUELE HERTZOG	DEPARTEMENT DE LA GIRO	7	2021	Mars	13
Ouest	283058	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	FRANCK BERNON	CASH VIN	7	2021	Avril	15
Ouest	283058	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	FRANCK BERNON	CASH VIN	7	2021	Avril	16
Ouest	280577	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	ZARIDA ICHEBOUDENE	MR BRICOLAGE LIBOURNE	7	2021	Avril	17
Ouest	284158	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	FREDERIC MIAUX	CREDIT MUTUEL ARKEA	7	2021	Mai	18
Ouest	263888	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	FREDERIC DE RETZ DE SERVIES	ITM ALIMENTAIRE INTERNA	7	2021	Janvier	2
Ouest	289391	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	ZARIDA ICHEBOUDENE	SAS ALIENOR	7	2021	Mai	20
Ouest	253485	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	MANUELE HERTZOG	IGC SAS	7	2021	Mai	21
Ouest	286713	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	SEBASTIEN SPITERI	O TACOS CORPORATION	7	2021	Juin	22
Ouest	292217	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	FRANCK BERNON	MERCEDES BENZ	7	2021	Juin	24
Ouest	293255	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	CELIA GATTEGNO	OEC SERVICES	7	2021	Juin	26
Ouest	293255	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	FLORENCE CHIZAT	OEC SERVICES	7	2021	Juin	26
Ouest	274055	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	LAURENCE MALATERRE	MOET HENNESSY DIAGEO	7	2021	Juillet	27
Ouest	284002	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	PHILIPPE JAUD	ARKEA	7	2021	Juillet	28
Ouest	275768	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	CORALIE DANTO	ASSOCIATION CASTILLON 1	7	2021	Juillet	29
Ouest	277556	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	STEPHANIE VOISIN	HEINEKEN ENTREPRISE	7	2021	Juillet	30
Ouest	256642	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	STEPHANIE VOISIN	HEINEKEN ENTREPRISE	7	2021	Août	31
Ouest	256647	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	STEPHANIE VOISIN	HEINEKEN ENTREPRISE	7	2021	Août	32
Ouest	277116	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	LAURENT BERTAUX	CEPP	7	2021	Août	33
Ouest	300732	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	MARIE ALEXIA LELEU	BIOMEN LIBOURNE - LE MA	7	2021	Septembre	35
Ouest	278939	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	JULIE AMIEL	44 GALERIES LAFAYETTE	7	2021	Septembre	36
Ouest	301788	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	CORALIE DANTO	SARL SAISON BIO (BIOCOC	7	2021	Septembre	37
Ouest	266652	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	ZARIDA ICHEBOUDENE	FEDERATION DEPARTEMEN	7	2021	Janvier	4
Ouest	254060	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	MANUELE HERTZOG	IGC SAS	7	2021	Octobre	40
Ouest	298198	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	STEPHANIE VOISIN	LIDL SNC	7	2021	Octobre	41
Ouest	255366	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	MANUELE HERTZOG	IGC SAS	7	2021	Octobre	42
Ouest	254686	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	STEPHANE GERAUD	CUISINES PL	7	2021	Octobre	43
Ouest	286737	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	MARIE ALEXIA LELEU	BIO CHAB - L ANTRE BIO	7	2021	Novembre	45
Ouest	278940	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	JULIE AMIEL	44 GALERIES LAFAYETTE	7	2021	Novembre	46
Ouest	308851	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	ARIANE OHL BERTRAND	ENEDIS	7	2021	Novembre	47
Ouest	301829	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	CELINE MALSOT	AGENCE NATIONALE DE SAI	7	2021	Décembre	48
Ouest	253480	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	MANUELE HERTZOG	IGC SAS	7	2021	Février	5
Ouest	23667	AMBITION 2 LIBOURNAIS A	MARIE ALEXIA LELEU	SMICVAL DU LIBOURNAIS H	7	2021	Février	7

SectionPatri	Dossier	Espace	Commercial	RaisonSociale	Durée	Année	Mois	Semaine
Ouest	280396	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	FRANCK BERNON	CASH VIN	7	2021	Mars	11
Ouest	261396	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	ZARIDA ICHEBOUDENE	MR BRICOLAGE LIBOURNE	7	2021	Mars	12
Ouest	255948	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	ZARIDA ICHEBOUDENE	SARL HERCHAN C ET D	7	2021	Mars	13
Ouest	261397	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	ZARIDA ICHEBOUDENE	MR BRICOLAGE LIBOURNE	7	2021	Avril	14
Ouest	285269	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	MARIE ALEXIA LELEU	SMICVAL DU LIBOURNAIS H	7	2021	Avril	16
Ouest	261402	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	ZARIDA ICHEBOUDENE	MR BRICOLAGE LIBOURNE	7	2021	Mai	18
Ouest	254681	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	STEPHANE GERAUD	CUISINES PL	7	2021	Mai	20
Ouest	263387	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	PAUL ROBERLIN	BURGER KING	7	2021	Mai	21
Ouest	261404	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	ZARIDA ICHEBOUDENE	MR BRICOLAGE LIBOURNE	7	2021	Juin	22
Ouest	293764	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	STEPHANIE VOISIN	HEINEKEN ENTREPRISE	7	2021	Juin	26
Ouest	263392	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	PAUL ROBERLIN	BURGER KING	7	2021	Juillet	27
Ouest	284912	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	FRANCK BERNON	CASH VIN	7	2021	Juillet	28
Ouest	284912	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	FRANCK BERNON	CASH VIN	7	2021	Juillet	29
Ouest	254675	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	STEPHANE GERAUD	CUISINES PL	7	2021	Janvier	3
Ouest	292171	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	CAMILLE CLERC	INTERPROFESSION DES VIN	7	2021	Juillet	30
Ouest	294271	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	CELINE MALSOT	SIG SERVICE INFORMATION	7	2021	Août	31
Ouest	296675	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	PAUL ROBERLIN	TOTAL	7	2021	Août	32
Ouest	296675	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	PAUL ROBERLIN	TOTAL	7	2021	Août	33
Ouest	282767	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	MANUELE HERTZOG	LA BOURSE DE L'IMMOBILI	7	2021	Septembre	35
Ouest	256275	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	ZARIDA ICHEBOUDENE	HB2C - SCHMIDT LIBOURNE	7	2021	Septembre	36
Ouest	302006	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	ZARIDA ICHEBOUDENE	SARL HERCHAN C ET D	7	2021	Septembre	37
Ouest	298465	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	CELINE MALSOT	SIG SERVICE INFORMATION	7	2021	Septembre	38
Ouest	255950	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	ZARIDA ICHEBOUDENE	SARL HERCHAN C ET D	7	2021	Septembre	39
Ouest	263397	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	PAUL ROBERLIN	BURGER KING	7	2021	Octobre	40
Ouest	304953	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	FRANCK BERNON	CASH VIN	7	2021	Octobre	43
Ouest	257082	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	ZARIDA ICHEBOUDENE	HB2C - SCHMIDT LIBOURNE	7	2021	Novembre	44
Ouest	306230	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	CHRISTELLE ROBERT BROUSSE	INTERPARFUMS	7	2021	Novembre	46
Ouest	284872	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	PAUL ROBERLIN	BURGER KING	7	2021	Novembre	47
Ouest	311085	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	FREDERIC DE RETZ DE SERVIES	LE GROUPE LA POSTE	7	2021	Décembre	49
Ouest	271908	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	CELINE MALSOT	O.G.F.	7	2021	Février	5
Ouest	305021	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	FRANCK BERNON	CASH VIN	7	2021	Décembre	50
Ouest	305021	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	FRANCK BERNON	CASH VIN	7	2021	Décembre	51
Ouest	256273	AMBITION 2 LIBOURNAIS B	ZARIDA ICHEBOUDENE	HB2C - SCHMIDT LIBOURNE	7	2021	Mars	9

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2 Séduction: 26 faces et 17 faces + Digitaux

Section	Dossier	Espace	Commercial	RaisonSociale	Du	Année	Mois	Semaine
Ouest	265270	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	MARION GRAND ALVERGNA	SARL DAMABIAH	7	2021	Janvier	1
Ouest	259238	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	STEPHANIE VOISIN	GADOL OPTIC 2000	7	2021	Mars	10
Ouest	276228	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	FREDERIC DE RETZ DE SERVI	ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL	7	2021	Mars	11
Ouest	261396	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	ZARIDA ICHEBOUDENE	MR BRICOLAGE LIBOURNE - SAS SADEF	7	2021	Mars	12
Ouest	255948	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	ZARIDA ICHEBOUDENE	SARL HERCHAN C ET D	7	2021	Mars	13
Ouest	277424	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	FREDERIC DE RETZ DE SERVI	ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL	7	2021	Avril	14
Ouest	254689	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	STEPHANE GERAUD	CUISINES PL	7	2021	Avril	15
Ouest	281363	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	FREDERIC DE RETZ DE SERVI	ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL	7	2021	Avril	17
Ouest	262398	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	NELLY DELORME	FLUIDRA COMMERCIAL FRANCE	7	2021	Mai	18
Ouest	255873	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	STEPHANIE VOISIN	GIE MC DONALD'S FORCE	7	2021	Mai	19
Ouest	258689	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	LAURENCE MALATERRE	AUTOMOBILES CITROEN /PSA COMPTA FOU	7	2021	Janvier	2
Ouest	280836	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	STEPHANIE VOISIN	LIDL SNC	7	2021	Mai	20
Ouest	254681	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	STEPHANE GERAUD	CUISINES PL	7	2021	Mai	21
Ouest	287088	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	ARIANE OHL BERTRAND	CREDIT AGRICOLE	7	2021	Juin	22
Ouest	263128	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	STEPHANIE VOISIN	GIE MC DONALD'S FORCE	7	2021	Juin	23
Ouest	285942	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	STEPHANE GERAUD	CUISINES PL	7	2021	Juin	24
Ouest	287026	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	LAURENCE MALATERRE	GROHE AG	7	2021	Juin	25
Ouest	279318	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	FRANCK BERNON	LDA/ LES DISTRIBUTEURS ASSOCIES	7	2021	Juin	26
Ouest	262522	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	FREDERIC MENU	LIBOURNE DISTRIBUTION - FOIR FOUILLE	7	2021	Juillet	27
Ouest	286118	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	FREDERIC DE RETZ DE SERVI	ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL	7	2021	Juillet	28
Ouest	273927	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	LAURENCE MALATERRE	UNIVERSAL PICTURES INTERNATIONAL FRA	7	2021	Juillet	29
Ouest	272410	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	LAURENT PERES	REGION NOUVELLE AQUITAINE	7	2021	Janvier	3
Ouest	292171	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	CAMILLE CLERC	INTERPROFESSION DES VINS DU SUD OUES	7	2021	Juillet	30
Ouest	298408	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	STEPHANIE VOISIN	HEINEKEN ENTREPRISE	7	2021	Août	31
Ouest	296675	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	PAUL ROBERLIN	TOTAL	7	2021	Août	32
Ouest	262523	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	FREDERIC MENU	LIBOURNE DISTRIBUTION - FOIR FOUILLE	7	2021	Août	33
Ouest	281084	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	STEPHANIE VOISIN	LIDL SNC	7	2021	Septembre	35
Ouest	258710	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	LAURENCE MALATERRE	PSA AUTOMOBILES SA	7	2021	Septembre	36
Ouest	254683	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	STEPHANE GERAUD	CUISINES PL	7	2021	Septembre	37
Ouest	282824	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	STEPHANIE VOISIN	GADOL OPTIC 2000	7	2021	Septembre	38
Ouest	255950	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	ZARIDA ICHEBOUDENE	SARL HERCHAN C ET D	7	2021	Septembre	39
Ouest	274936	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	CORALIE DANTO	SARL SAISON BIO (BIOCOOP LIBOURNE)	7	2021	Janvier	4
Ouest	294168	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	FREDERIC DE RETZ DE SERVI	ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL	7	2021	Octobre	40
Ouest	255860	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	STEPHANIE VOISIN	GIE MC DONALD'S FORCE	7	2021	Octobre	41
Ouest	262528	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	FREDERIC MENU	LIBOURNE DISTRIBUTION - FOIR FOUILLE	7	2021	Octobre	42
Ouest	301465	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	PHILIPPE SABEL	VIESSMANN FRANCE	7	2021	Octobre	43
Ouest	254686	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	STEPHANE GERAUD	CUISINES PL	7	2021	Novembre	44
Ouest	255892	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	STEPHANIE VOISIN	GIE MC DONALD'S FORCE	7	2021	Novembre	45
Ouest	262530	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	FREDERIC MENU	LIBOURNE DISTRIBUTION - FOIR FOUILLE	7	2021	Novembre	46
Ouest	309336	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	PAUL ROBERLIN	ALDI CENTRE D'ACHAT ET CIE	7	2021	Novembre	47
Ouest	262965	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	FREDERIC MENU	LIBOURNE DISTRIBUTION - FOIR FOUILLE	7	2021	Décembre	48
Ouest	283004	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	STEPHANIE VOISIN	GIE MC DONALD'S FORCE	7	2021	Décembre	49
Ouest	263097	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	STEPHANIE VOISIN	GIE MC DONALD'S FORCE	7	2021	Février	5
Ouest	303750	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	STEPHANIE VOISIN	LIDL SNC	7	2021	Décembre	50
Ouest	315893	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	MARION GRAND ALVERGNA	SARL DAMABIAH	14	2021	Décembre	51
Ouest	315899	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	MARION GRAND ALVERGNA	SARL DAMABIAH	14	2021	Décembre	52
Ouest	278195	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	MICKAEL MAGE	CSEC ENEDIS	7	2021	Février	7
Ouest	276758	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	BENOIT ROUE	SAS G2L	7	2021	Février	8
Ouest	258724	SEDUCTION 2 LIBOURNE PREMIUM	LAURENCE MALATERRE	AUTOMOBILES CITROEN /PSA COMPTA FOU	7	2021	Mars	9

Concernant la concession de la Cali:

Ambition 2 Libournais: 69 faces
Ambition 2 Libournais: 70 faces
Séduction 2 Prémium: 4 faces
Séduction 2 Libourne 360: 13 faces + Digitaux

4. Chiffre d'affaires : Clients

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Client_Raison_Sociale	Kantar_Famille	Somme de CA_Net
MR BRICOLAGE LIBOURNE - SAS SADEF	Distribution	15 374
CASH VIN	Boissons	15 328
IGC SAS	Immobilier	13 284
CUISINES PL	Distribution	11 268
BURGER KING	Voyage-tourisme	9 019
HB2C - SCHMIDT LIBOURNE	Ameublement-décoration	8 972
CARREFOUR LIBOURNE	Distribution	8 443
44 GALERIES LAFAYETTE	Distribution	8 413
HEINEKEN ENTREPRISE	Boissons	7 060
SARL HERCHAN C ET D	Distribution	6 970

5.Entretien / maintenance / campagnes

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Entretien/maintenance:

Nettoyage tous les 4 semaines et maintenance préventive.

17 interventions pour changement de glaces.

11 interventions démontage / remontage d'abris:

Numéro	Type	Localisation	Structure	Date d'éxecution s	Date planifiée	Date d'exécution réell		
240292	Démontage provisoire	33-401-243-0148	2-ABRI-SIMPL-HORIZON AMARANTE-PUB_S1	18/01/2021 00:00	31/03/2021 00:00	31/03/2021 00:00	18 Place du Souvenir Français / Bld de Quinault	Maison des Associations (Quinault)
241921	Remontage après accident	33-401-243-0162	2-MULT-SIMPL-HORIZON AMARANTE-PUB_S1	04/02/2021 00:00	08/02/2021 00:00		Avenue Charles de Gaulle / face Citroën	Zone Commerciale Verdet
241946	Remontage après démontage provisoire	33-401-243-0160	2-ABRI-SIMPL-HORIZON AMARANTE-PUB_S1	04/02/2021 00:00	04/02/2021 00:00	04/02/2021 00:00	Avenue Charles de Gaulle / Côté Carglass / Dir Libourne	Grands Chênes
255468	Démontage provisoire	33-401-243-0148	2-ABRI-SIMPL-HORIZON AMARANTE-PUB_S1	30/06/2021 00:00	30/06/2021 00:00		18 Place du Souvenir Français / Bld de Quinault	Maison des Associations (Quinault)
255469	Remontage après démontage provisoire	33-401-243-0148	2-ABRI-SIMPL-HORIZON AMARANTE-PUB_S1	30/06/2021 00:00	26/11/2021 00:00	23/11/2021 00:00	18 Place du Souvenir Français / Bld de Quinault	Maison des Associations (Quinault)
255471	Démontage provisoire	33-401-243-0158	2-MULT-SIMPL-HORIZON AMARANTE-PUB_S1	30/06/2021 00:00	03/08/2021 00:00	03/08/2021 00:00	14 Avenue François Mauriac / Face 14 Lycée M. Duras	Collège Margueritte Duras
258599	Remontage après démontage provisoire	33-401-243-0158	2-MULT-SIMPL-HORIZON AMARANTE-PUB_S1	03/08/2021 00:00	09/08/2021 00:00	28/07/2021 00:00	14 Avenue François Mauriac / Face 14 Lycée M. Duras	Collège Margueritte Duras
259099	Démontage provisoire	33-401-243-0174	2-ABRI-SIMPL-HORIZON AMARANTE-PUB_S1	19/08/2021 00:00	18/08/2021 00:00	19/08/2021 00:00		
262388	Montage	33-401-243-0202	2-ABRI-SIMPL-HORIZON AMARANTE-PUB_S1	18/10/2021 00:00	12/10/2021 00:00	20/10/2021 00:00	Avenue Pompidou / giratoire Rue des Daguey	
262389	Electrification	33-401-243-0202	2-ABRI-SIMPL-HORIZON AMARANTE-PUB_S1	18/10/2021 00:00	30/03/2022 00:00	30/03/2022 00:00	Avenue Pompidou / giratoire Rue des Daguey	
269502	Démontage définitif	33-401-243-0174	2-ABRI-SIMPL-HORIZON AMARANTE-PUB_S1	30/11/2021 00:00	26/11/2021 00:00	26/11/2021 00:00		

Contreparties La Cali:

16 campagnes institutionnelles: 0 en 2021

Consommation électrique: 80€ par abris fixe raccordé (hors Compteur).

93€ par abris déroulant raccordé (hors compteur).

NB: mise en place Optitime et IMS

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Optitime 2023: traçabilité via PDA

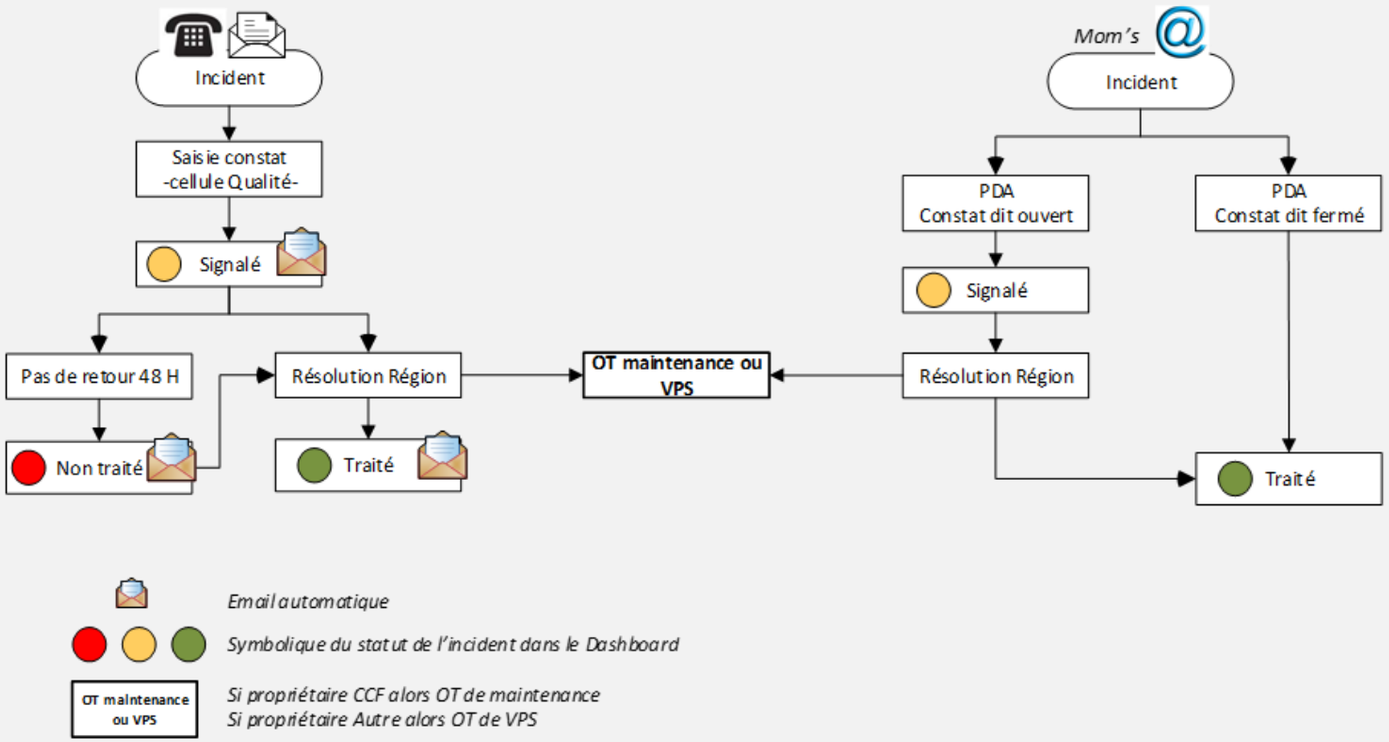

Dashboard constat permet:

- Recherche des types de constat
- Prendre en charge son traitement
- Gérer l'état d'avancement d'un constat
- KPI sur le traitement du constat

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Inventory Mobimétrie System

NOUVEAUX OUTILS : IMS – GESTION DE L'INVENTAIRE

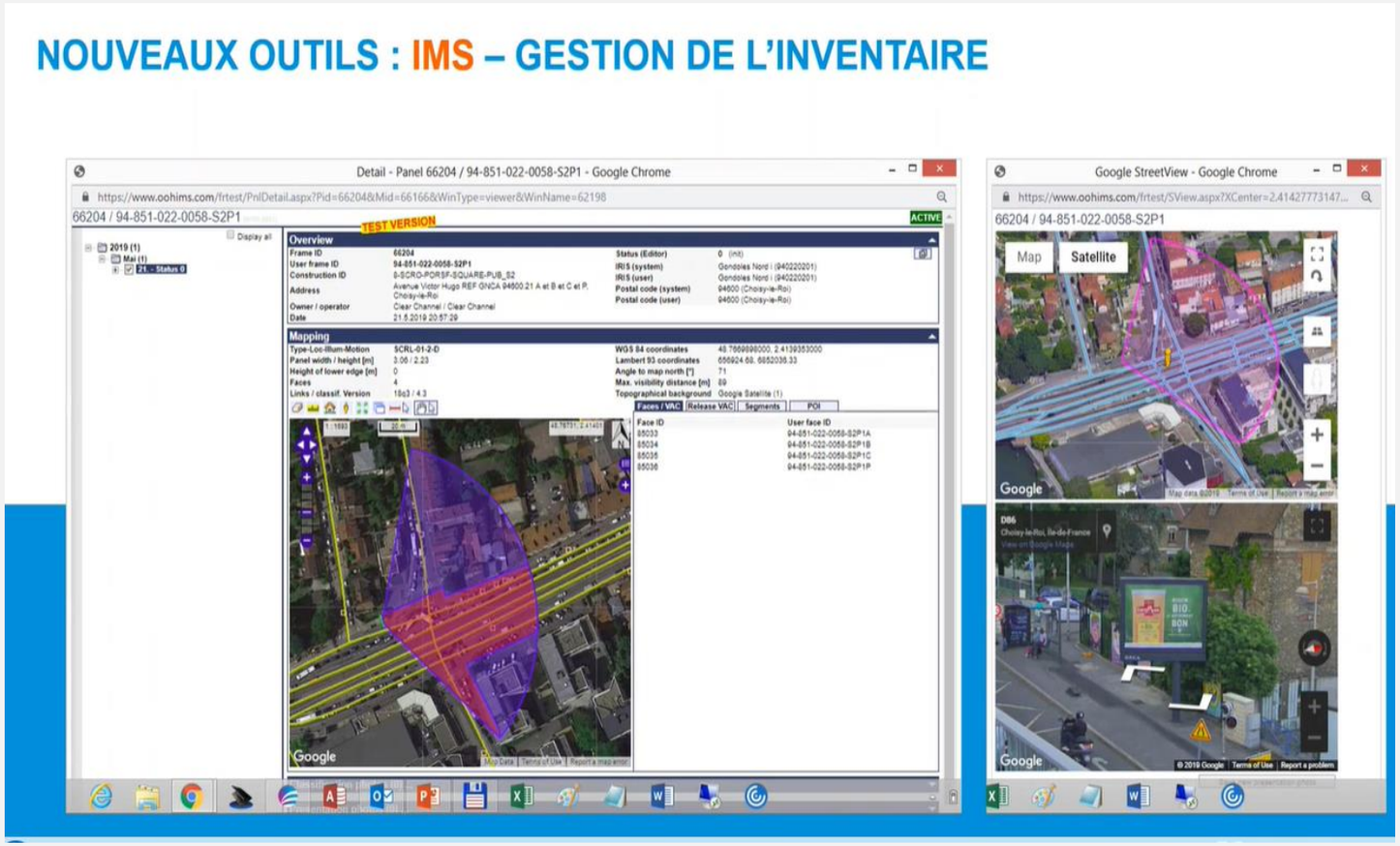

Base de travail IPSOS:

- Optimisation des répartitions spatiales et des répartitions par modes de transports
- Intégration du Bus et des Malls
- Prise en compte des vitesses réelles par tronçons et par modes.

OBJECTIF:
Nouvelles performances juillet 2022

Offres 2023

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Installations abris voyageur

MONTAGE	Nom du site	Adresse	Lieu Dit / Hameau	Code Postal	Commune
2020	Arret MAIRIE DE CAMPS - Face au	60 Avenue de la Republique	RD 1089	33660	Camps-sur-l'Isle
2020	AB Digital - Arret Chanzy	Cote 30 Place Decazes		33500	Libourne
2020	AB Digital - Arret Lycee Max Linder	43 Allée Robert Boulin		33500	Libourne
2020	AB Digital - Arret Lycee Max Linder	43 Allée Robert Boulin		33500	Libourne
2020	AB Digital - Arret Espace Francois Mitterand	48 Allée Robert Boulin		33500	Libourne
2020	Ecole des Charruauds	107 Avenue de la Roudet		33500	Libourne
2020	M. Pêcheur Roudet	187 Avenue de la Roudet		33500	Libourne
2020	Centre Commercial	131 Avenue Général du Gaulle		33500	Libourne
2021	Arret La Calinesie (Centre Aquatique)	Parc Aquatique		33500	Libourne
2021		Avenue Pompidou / giratoire Rue des Daguey		33500	Libourne
2022		Lieu-dit Goujon face chateau Haut Goujon		33500	Lalande-de-Pomerol

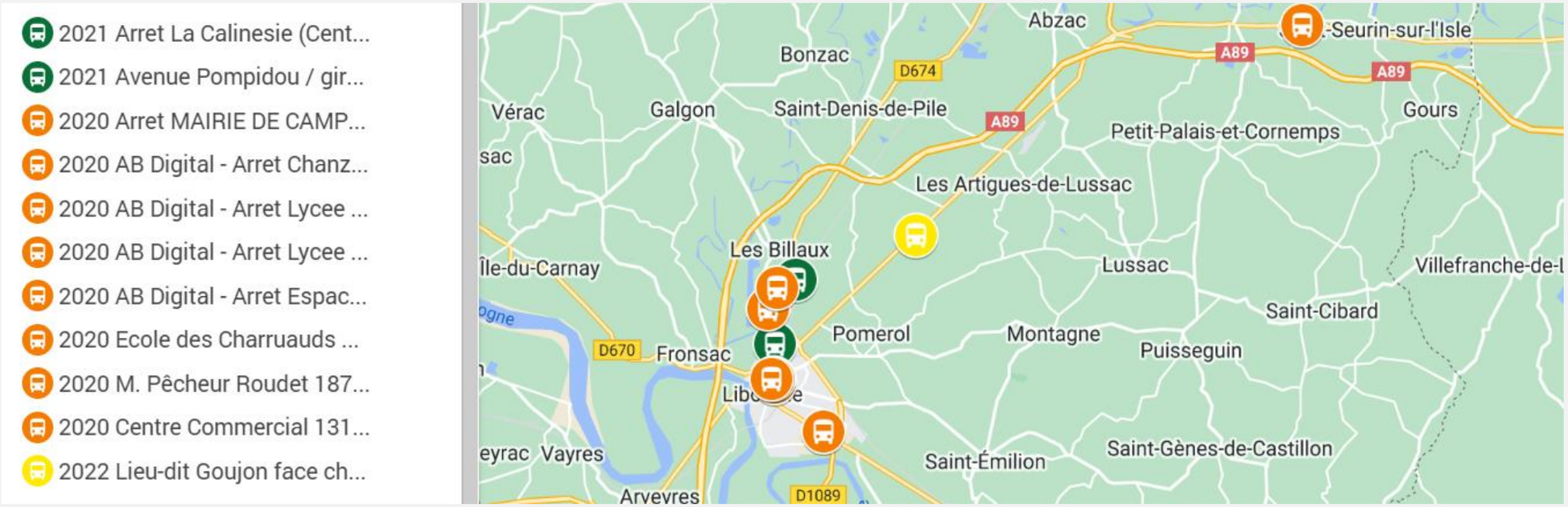

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Détérioration des abris voyageurs

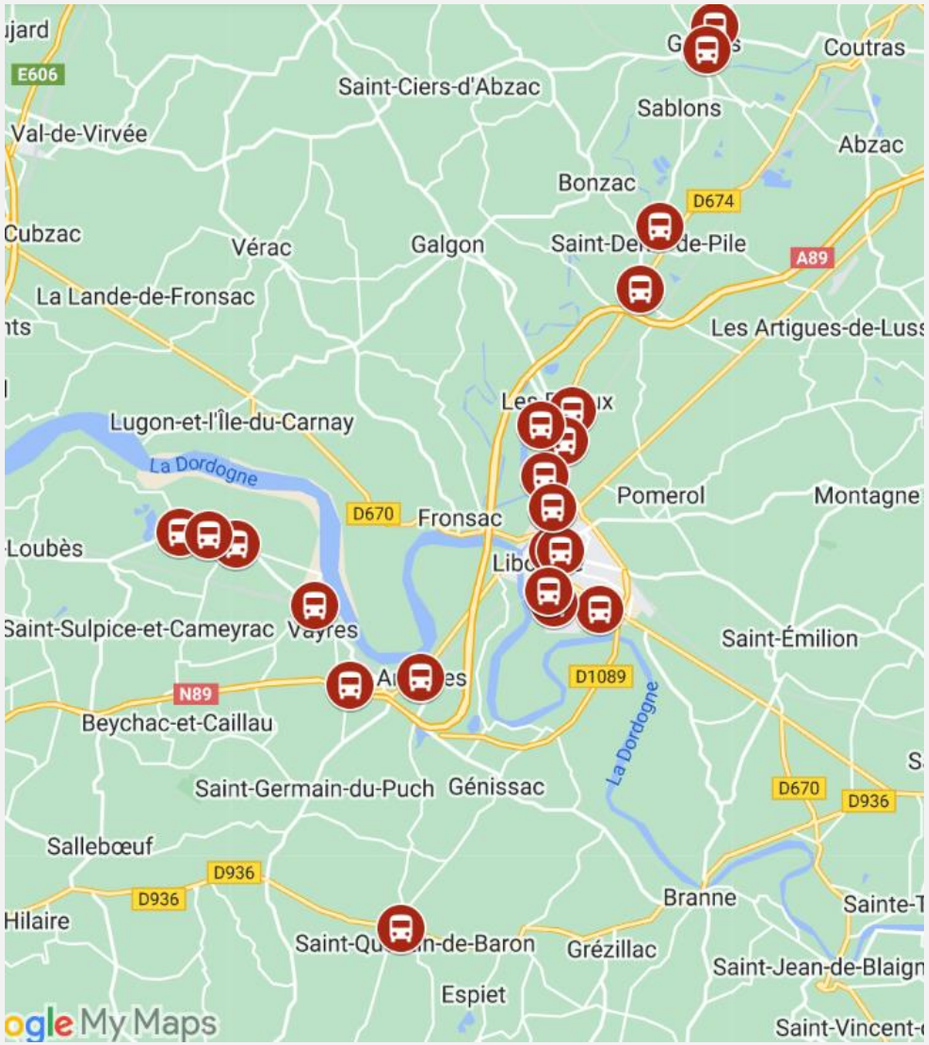

STRUCTURES	Qté 2021	Qté 2022	Site	Adresse	Commune
33-701-015-0009	2		Bourg	RD 2089 / Devant n°16	Arveyres
33-401-052-0002	1		Le Pont de Guîtres	RD 910 / dvt n°1	Billaux
33-302-154-0002	1	1	Lanière	Route d'Angoulème / RD 674	Églisottes-et-Chalaures
33-302-154-0004	3		Eglise	Avenue Victor Hugo / Face Eglise	Églisottes-et-Chalaures
33-000-198-0002		1	Bourg	Avenue de L'Isle / Face n°9	Guîtres
33-701-207-0001		1	Le Pin	Entrée de Ville N 150	Izon
33-701-207-0002	1	1	Maucaillou	RD 242 / Rond Point C.C.	Izon
33-701-207-0004		2	Les Ecoles	295 Avenue Général du Gaulle	Izon
33-401-243-0139		4	AB Digital - Arret Chanzy	Cote 30 Place Decazes	Libourne
33-401-243-0144	4		Industrie ZI	3 Rue de l'Industrie	Libourne
33-401-243-0145	1		Gares - Face au	117 Avenue Gallieni G	Libourne
33-401-243-0146	3		Centre Commercial	Boulevard de Garderose	Libourne
33-401-243-0147	1		Le Pintey - FACE au	77 Avenue de la Roudet	Libourne
33-401-243-0148	3		Maison des Associations (Quinault)	18 Place du Souvenir Français / Bld de Quinault	Libourne
33-401-243-0149		5	Collège des Dagueys	Avenue François Mitterand / ZA Dagueys	Libourne
33-401-243-0168	1	1	Lycée Jean Monet	Avenue Henri Brulle / En face Lycée Jean Monet	Libourne
33-401-243-0169	2	1	Lycée Jean Monet	Avenue Henri Brulle / En face Lycée Jean Monet	Libourne
33-000-198-0001	1		Stade	Avenue de l'Isle / Face n°72 Bis	Libourne
33-401-243-0175	4		Arret La Calinesie (Centre Aquatique)	Parc Aquatique	Libourne
33-401-393-0011	1		Beaumale	Route de Guîtres / RD 910 / côté Entrée Stade et Château / Dir Libourne	Saint-Denis-de-Pile
33-401-393-0012	1		Petite Frappe	RD 674 / Rue de Pinaud / Direction Libourne	Saint-Denis-de-Pile
33-701-466-0004	1		La Magrine	RD 936 / Direction Branne	Saint-Quentin-de-Baron
33-701-539-0005		2	Senau	RN 89 / Dir Bordeaux / Avant Rond Point / RD 242 E 5	Vayres
33-701-539-0007	1		Gare TER	Avenue de la Gare / RD 242 E 3 / Angle RD 242	Vayres
Total année	***32***	***19***			
TOTAL	51				

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Contreparties La Libourne/La Cali:

communication institutionnelle sur les écrans Digitaux

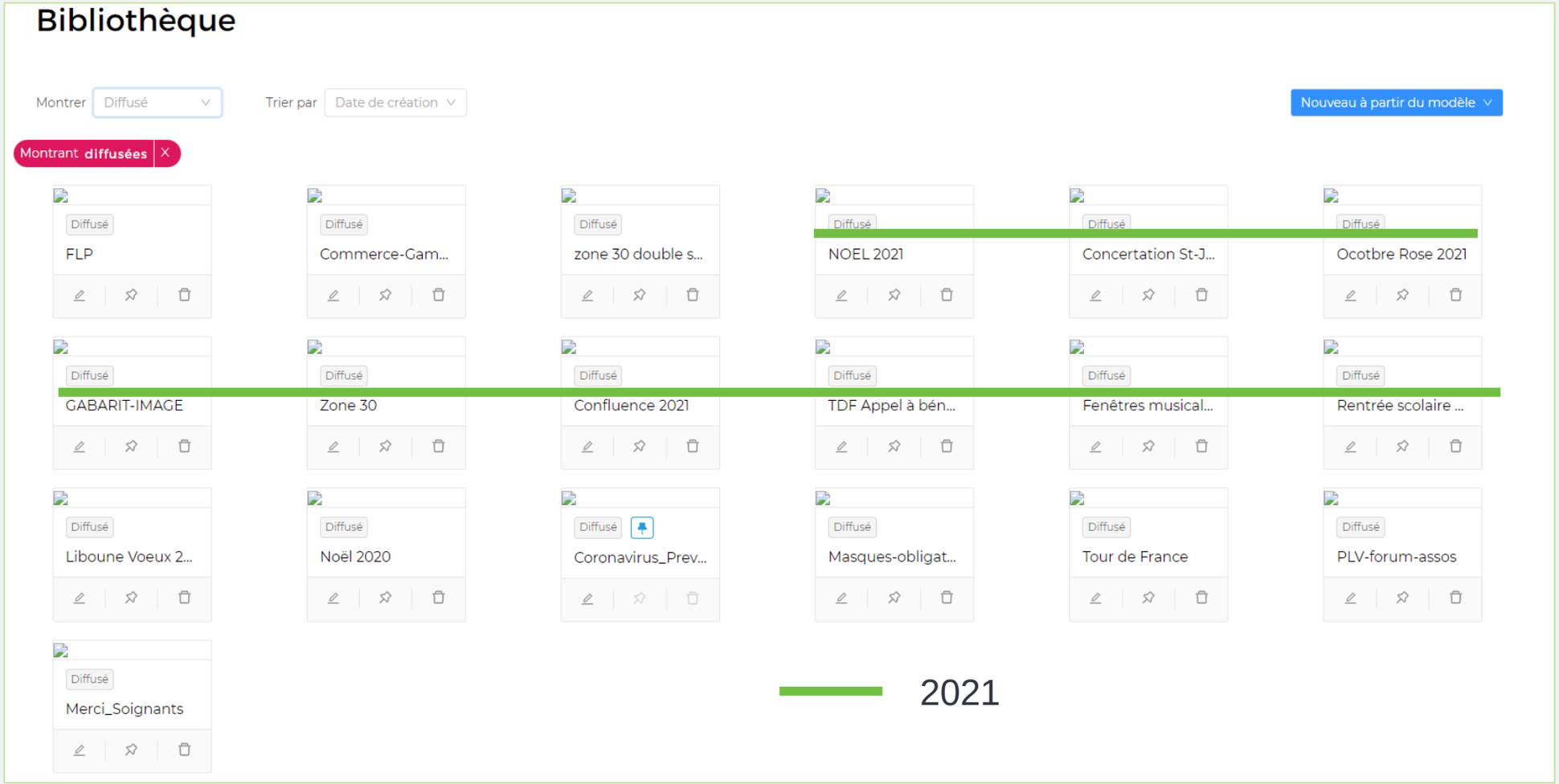

6. Synthèse Compte de résultat

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Synthèse

Compte de résultat en € constants	2019	2020	2021 CEP	2021 Réel	2022 CEP	2022 Prévisionnel
Produits d'exploitation	**37 820**	**191 334**	**459 315**	**213 127**	**488 930**	**250 115**
Produits d'exploitation publicitaire	37 820	191 334	468 547	213 127	488 930	250 115
Autres produits d'exploitations			-		-	
Charges d'exploitation	**88 202**	**226 606**	**373 306**	**262 847**	**395 161**	**289 826**
Entretien et maintenance desmobiliers	12 041	43 990	61 530	60 647	62 146	65 263
Consommations électriques	1 136	3 408	4 558	3 408	4 604	3 578
Logistique d'affichage	17 190	39 295	52 606	47 747	53 132	50 474
Commercialisation des espaces publicitaires	23 021	51 797	70 451	69 063	71 156	71 135
Frais de structure et de pilotage	18 338	18 177	56 118	32 625	56 680	34 256
Autres charges d'exploitation	8 157	27 845	24 962	2 467	25 212	2 591
Interessement versé à La Cali(1)	8 320	42 093	103 080	46 888	122 232	62 529
Excédent brut d'exploitation	**- 50 382**	**- 35 273**	**95 241**	**- 49 719**	**93 769**	**- 39 711**
Dotations aux amortissements	64 997	64 997	64 997	64 997	64 997	64 997
Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	**- 115 379**	**- 100 270**	**30 243**	**- 114 716**	**28 772**	**- 104 708**
Produits financiers						
Charges financières	-	-		-		
Intérêts	-	-		-		
Frais bancaires						
Résultat financier	**- 115 379**	**- 100 270**	**30 243**	**- 114 716**	**28 772**	**- 104 708**
Résultat courant avant impôts	**- 115 379**	**- 100 270**	**30 243**	**- 114 716**	**28 772**	**- 104 708**
Impôts sur les sociétés			4 939 €		7 690 €	
Résultat net	**- 115 379**	**- 100 270**	**25 304**	**- 114 716**	**21 082**	**- 104 708**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Clear Channel

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

Rapport Annuel 2021

Crèche

Farandole

Ville de Arveyres (33)

31 mai 2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

1. La structure
2. Le projet pédagogique
3. La communication
4. Les Ressources Humaines
5. L'activité
6. Le compte rendu technique
7. Les éléments financiers
8. Perspectives

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

1. La structure

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Présentation de la crèche Farandole

31 bis rue du 08 mai 1945

33500 Arveyres

mail : farandole@enfancepourtous.com
tel : 09,80,68,97,43

Horaires

Du lundi au vendredi
De 07h30 à 18h30

Nombre de jours d'ouverture dans l'année : **207** jours *(225 jours prévus au contrat)*

Périodes de fermeture :
Le 02/04/2021 (Pâques)
Du 05/04/21 au 23/04/21(confinement)
Le 14/05/2021 (pont de l'Ascension)

Du 02 au 27/08/2021 fermeture d'été
Du 18 au 22/10/2021 (COVID)

Journées pédagogiques :
24/05/2021 et 30/08/2021

2 sections d'accueil : agrément 16 enfants, 21 enfants inscrits

Section bébés : 7 bcx

Section Grands : 9 bcx

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Notre organisation

Au siège, cinq pôles d'activités s'organisent autour du pôle Petite Enfance :

- La Direction Opérationnelle Petite Enfance
- La Direction Administrative et Financière
- La Direction des Ressources humaines
- La Direction Régionale et commerciale
- Le Pôle Marché Public et Grands Comptes

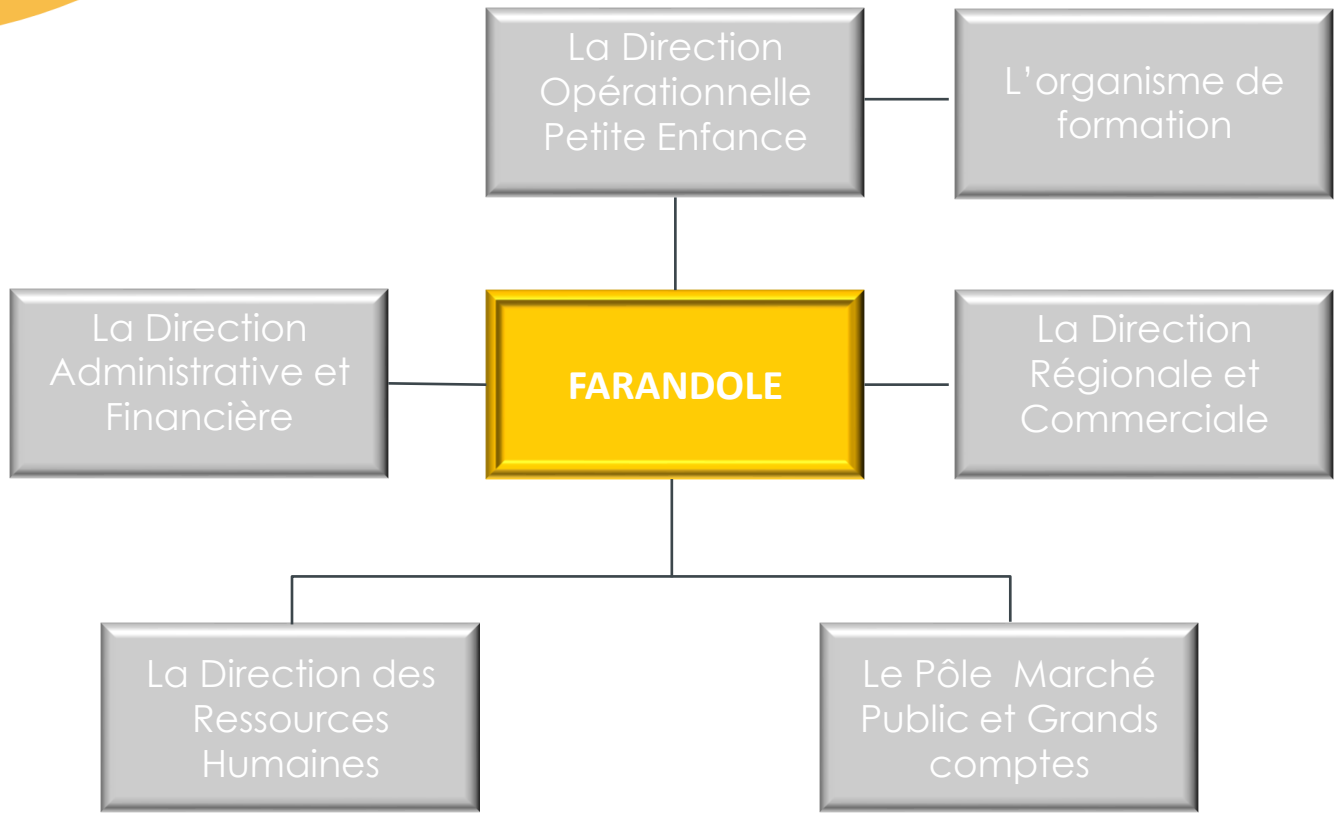

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Organisation des services

Responsable opérationnel :

Arnaud BIET

Le responsable Opérationnel coordonne les directions de crèches du secteur dont il est responsable, en lien avec le siège et les services supports d'Enfance pour Tous. Il est également le relais des services supports (paie, RH, achats, commande, travaux, …) concernant la structure.

Visites régulières de la structure et réunions

- Visite toutes les 4 semaines
- Conférence téléphonique une fois par semaine et Point téléphonique à la demande
- Réunion de réseau mensuelle

Suivi et analyse

- Analyse de la pratique professionnelle (bimensuelle)
- Suivi mensuel via baromètre qualité
- Tableau de suivi hebdomadaire
- Audit pédagogique, sécurité, hygiène, administrative

Suivi et analyse

- Mise en place d'outils de gestion
- Accompagnement projet, travail sur rôle de manager et gestion équipe
- Mise en place de formation spécifique en lien avec le projet de la crèche (gestion Petite Famille, Conte, …)

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Organisme de formation agréé (Enfance pour Tous)

- **Nathalie VERARDO**
- **Éducatrice de jeunes enfants, formatrice SUD-OUEST**

L'organisme de formation à travers une démarche de qualité éducative et des actions de formation continue, assure le développement et la mise en œuvre des projets pédagogiques.
5 formatrices travaillent en collaboration sur la conception des formations et la mise en œuvre des supports.

Formation de proximité

- Formation en ateliers pédagogiques (sur site et en visio)
- Formation en partenariat avec des organismes spécifiques
- Mise en place de formation en lien avec le projet de la crèche

Accompagnement terrain

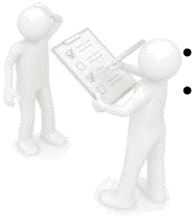

- Réalisation d'audits pédagogiques
- Concrétisation des projets pédagogiques (via des réunions d'équipes, suivi mensuel et journées pédagogiques)

Supports pédagogiques

Mise en place d'outils pédagogiques (grilles d'observation, support de transmissions, articles…)
Accompagnement projet (art, nature, baby signe, multilingue, partenariat)

- Mise en place de formations en lien avec le projet de la crèche (communication auprès de l'enfant, l'autonomie, les activités…)

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

Poursuite des mesures liées au COVID en 2021

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Des mesures sanitaires en référence aux consignes gouvernementales

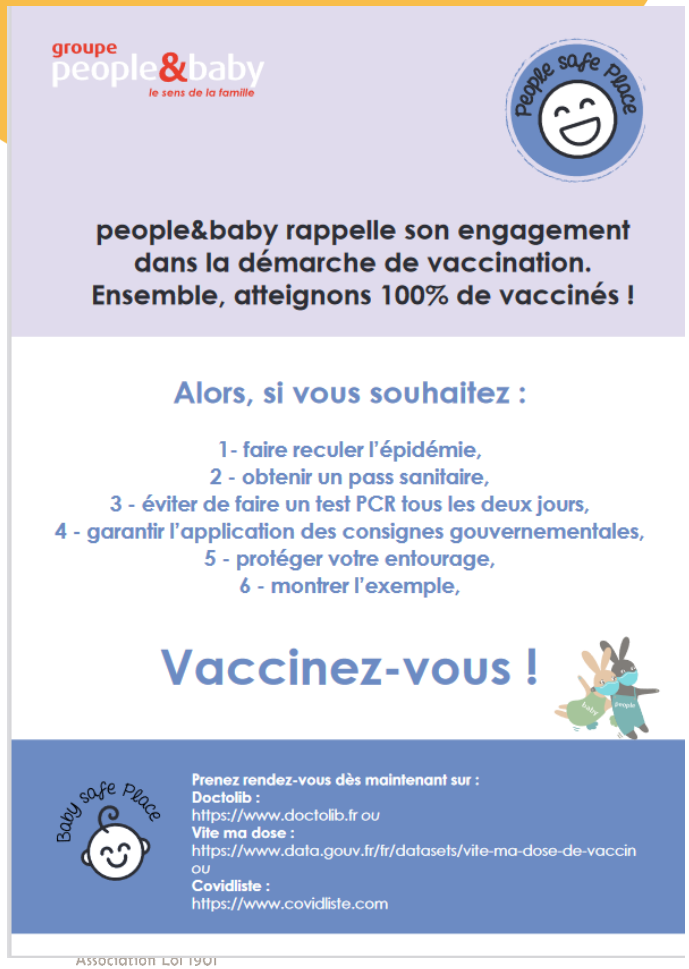

- **Respect des gestes barrières** : distanciation, lavage de mains, port du masque…
- Des **mesures de nettoyage et d'hygiène renforcées** : désinfection pluriquotidienne, port d'une tenue spécifique, réaménagement des espaces…
- Des **pratiques professionnelles repensées** : petits groupes d'enfant organisés, jeux lessivables, roulement des jeux…
- Une **qualité de l'air optimale** : fréquence d'aération, présence de purificateur d'air dans toutes les crèches, pas de climatisation…
- **Justificatifs demandés pour le retour à la crèche** en cas de cas positif ou contact
- Campagne de **sensibilisation à la vaccination** pour nos équipes

Questionnaire de satisfaction

85,72% de taux de satisfaction en 2021 (7 familles ont répondu)

« Les propositions pédagogiques apportent satisfaction aux familles. La mise en place des mois à thème apporte des supports diversifiés aux équipes afin de les accompagner à la mise en place des activités. »

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Envoyé par le service qualité, le questionnaire aborde plusieurs items sont abordés comme :

- Les modalités générales de l'accueil
- L'alimentation
- La communication
- Le sommeil
- L'hygiène
- Les activités
- La gestion de la période COVID …

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

A. Etes-vous globalement satisfaits de la crèche ?	7	100,00%
Modérément	1	14,29%
Oui	3	42,86%
Plutôt	3	42,86%
B. Votre enfant est accueilli à la crèche :	7	100,00%
En accueil occasionnel	1	14,29%
En accueil régulier	6	85,71%
C. Est-ce la première année de votre enfant dans cette crèche ?	7	100,00%
Non	5	71,43%
Oui	2	28,57%
D. Avez-vous été satisfaits par les informations communiquées à l'occasion de votre première visite ?	2	100,00%
Plutôt satisfaits	1	50,00%
Très satisfaits	1	50,00%
E. Avez-vous été satisfaits du schéma d'adaptation proposé par la crèche ?	2	100,00%
Très satisfaits	2	100,00%
F. Etes-vous satisfaits des menus proposés (diversité..)?	7	100,00%
Plutôt satisfaits	5	71,43%
Très satisfaits	2	28,57%
G. Etes-vous satisfaits de la qualité des produits proposés (bio, producteurs locaux, circuits courts, produits labellisés..)?	7	100,00%
Plutôt satisfaits	5	71,43%
Très satisfaits	2	28,57%
H. Etes-vous satisfaits du respect du rythme de sommeil de votre enfant ?	7	100,00%
Insatisfaits	1	14,29%
Plutôt insatisfaits	1	14,29%
Plutôt satisfaits	3	42,86%
Très satisfaits	2	28,57%
I. Etes-vous satisfaits des mesures d'hygiène prises par les professionnels pour votre enfant en lien avec les protocoles en vigueur en crèche?	6	100,00%
Plutôt satisfaits	4	66,67%
Très satisfaits	2	33,33%
J. Etes-vous satisfaits des règles et des mesures prises quand votre enfant est malade ?	7	100,00%
Plutôt satisfaits	5	71,43%
Très satisfaits	2	28,57%

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

K. Connaissez vous le projet pédagogique?	7	100,00%
Oui	7	100,00%
L. Les activités proposées vous semblent-elles suffisamment sources de plaisir et d'apprentissage pour l'enfant ?	7	100,00%
Oui	7	100,00%
M. Les activités proposées vous semblent-elles suffisamment variées ?	7	100,00%
Oui	7	100,00%
N. L'espace extérieur est-il suffisamment utilisé ?	7	100,00%
Oui	7	100,00%
O. Les professionnels sont-ils suffisamment disponibles (temps à disposition, écoute)?	7	100,00%
Plutôt insatisfaits	1	14,29%
Plutôt satisfaits	3	42,86%
Très satisfaits	3	42,86%
P. La qualité des échanges avec l'équipe répond-elle à vos attentes?	7	100,00%
Plutôt insatisfaits	1	14,29%
Plutôt satisfaits	3	42,86%
Très satisfaits	3	42,86%
Q. Etes-vous satisfaits des moyens de communication mis en place dans la crèche (affichage, livret d'accueil...) ?	7	100,00%
Plutôt insatisfaits	1	14,29%
Plutôt satisfaits	3	42,86%
Très satisfaits	3	42,86%
R. Etes-vous satisfaits des différents évènements qui vous sont proposés (ateliers, café parents, journées à thème…) ?	7	100,00%
Plutôt insatisfaits	1	14,29%
Plutôt satisfaits	3	42,86%
Très satisfaits	3	42,86%
S. Suivez-vous les actualités Enfance pour Tous sur les réseaux sociaux, sur notre site ou via les actus parents ?	7	100,00%
Non	5	71,43%
Oui	2	28,57%

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

T. Etes-vous satisfaits de l'espace crèche - site internet dédié et sécurisé de votre structure vous informant des dernières actualités, des menus, des activités de la crèche … ?	7	100,00%
je n'ai pas connaissance de cet espace crèche	5	71,43%
Oui	2	28,57%
U. Etes-vous satisfaits des heures d'ouverture de la crèche ?	7	100,00%
Oui	7	100,00%
V. Etes-vous satisfaits des jours d'ouverture de la crèche ?	7	100,00%
Oui	7	100,00%
W. Etes-vous globalement satisfaits de notre gestion de la crise du coronavirus ?	7	100,00%
Modérément	2	28,57%
Oui	4	57,14%
Plutôt	1	14,29%
X. Etes-vous satisfaits des mesures prises par les professionnels pour votre enfant pendant cette période de coronavirus ?	7	100,00%
Oui	4	57,14%
Plutôt	3	42,86%

Le questionnaire de satisfaction est un outil d'évaluation de la qualité d'accueil au sein de la structure, cela a notamment mis en évidence la satisfaction des familles pour les activités et l'utilisation quotidienne des espaces extérieurs.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2. Le projet pédagogique

Projet pédagogique

Génération Durable

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Le projet Génération Durable :
Issu d'une réflexion globale sur notre métier, le projet Génération durable constitue une innovation fédérant toutes les parties prenantes de notre activité autour d'engagements socio-environnementaux.

L'objectif est de mettre en pratique au quotidien au sein d'Enfance pour Tous des actions responsables sources de mieux-être pour tous.

Alimentation **bio et de proximité**
Achats **éco-responsables**
Ateliers autour de la **nature**
Des **jardins potagers** et des **murs végétaux**

Choix des **couleurs** et des **matériaux** propre à chaque crèche

Ateliers de relaxation et de gestion des **émotions** pour enfants et parents

Communication gestuelle, langue des signes
Ateliers autour du **conte** et de l'**expression**
Programme de relation familles innovant

Eveil aux **langues étrangères**
Réseau de **crèches bilingues**
Sensibilisation à l'**art** et à la **musique**

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

Projet pédagogique

Quelques photos pour illustrer les propositions d'atelier en lien avec les axes pédagogiques à Farandole.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

L'expérimentation est proposée aux enfants par la présentation de différentes matières et textures…

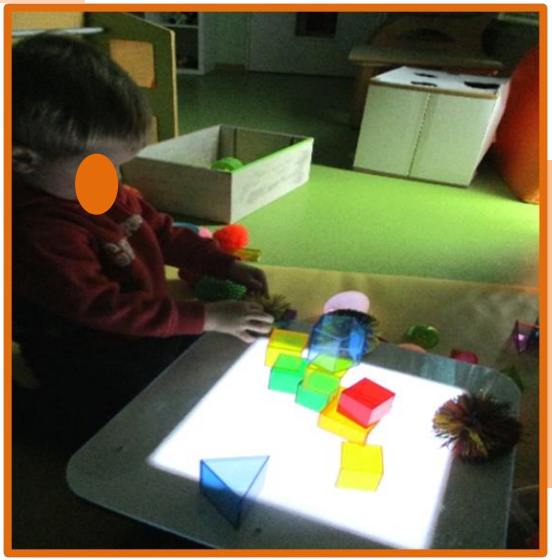

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

Projet pédagogique

Génération Durable

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Chaque structure est amenée à mettre en place des activités, événements, ambiance conformes aux attentes de Génération durable.

Le thème **Zen** consiste à :

- Accompagner les enfants et les professionnels dans la prise de conscience et la **maitrise de leurs émotions par la relaxation.**

- Instaurer un **climat de confiance** et une ambiance sereine pour tous.

- Encourager les **attitudes bienveillantes** et amener le professionnel à constituer un repère pour l'enfant.

Activités & événements 2021 sur le thème **« Zen »:**

Le thème de l'eau a apporté un élément naturellement calme et reposant, permettant également à l'enfant de développer le sens du toucher au niveau de son corps.

Projet pédagogique
Thème de l'eau

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

Projet pédagogique

Génération Durable

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Chaque structure est amenée à mettre [illegible] événements, ambiance conformes aux attentes de Génération durable.

Le thème **Nature** consiste à :

- Développer une **politique d'achats éco-responsables**.
- Sensibiliser aux **gestes éco-responsables.**
- Définir une **pédagogie autour de valeurs durables**

Activités & événements 2021 sur le thème **« Nature »:**

- L'enfant en contact avec les animaux
- Atelier Jardinage chaque jeudi; le potager est accessible également le week-end, en accès libre pour les familles

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

Ateliers à thème :

la forêt…
source de détente
pour l'enfant.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Projet pédagogique

Génération Durable

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Chaque structure est amenée à mettre en place des activités, événements, ambiance conformes aux attentes de Génération durable.

Le thème **ouverture sur le monde** consiste à:

- Stimuler la curiosité des enfants à travers une initiation aux arts.

- Développer l'ouverture d'esprit et la tolérance par la découverte des cultures du monde.

Activités & événements 2021 sur le thème **« Ouverture sur le monde »** :

- Une ouverture à l'art
- Une ouverture aux autres cultures

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

JOURNÉE ROUGE À L'OCCASION DU NOUVEL AN CHINOIS

Projet pédagogique

Génération Durable

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Chaque structure est amenée à mettre en place des activités, événements, ambiance conformes aux attentes de Génération durable.

Le thème **Beau** consiste à :

- S'engager au profit de la qualité architecturale pour concevoir des crèches durables et saines.

- Proposer un environnement harmonieux et stimulant pour le bien être de tous et le développement de l'enfant.

Activités & événements 2021 sur le thème **« Beau »:**

- **A Farandole, l'espace ACCUEIL a été repensé afin de créer une ambiance conviviale, avec des teintes douces, des portes manteaux en bois, un affichage limité.**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Mise en place d'ateliers permettant à l'enfant d'explorer toutes ses ressources.

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Projet pédagogique

A Farandole, les mois en fête ont pu être mis en place dès le mois de septembre et guider les enfants tout au long de l'année.

Les évènements réadaptés tout au long de l'année :

- **Une équipe soudée** autour d'un projet commun.
- **Des propositions d'activités toujours plus innovantes pour les enfants et renouvelées chaque mois**
- **Des ambiances immersives** pour développer l'imaginaire des enfants et entrer dans un monde de merveilles.

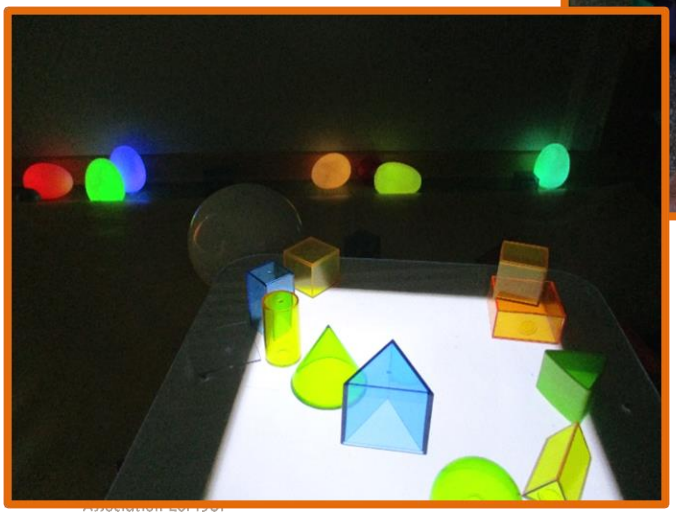

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Projet pédagogique

Un éveil aux arts et une valorisation du process de création des enfants

Le projet Art et Nature sur les crèches

Recrutement de Chefs de projet

Des artistes, plasticiens, photographes, musiciens pour impulser le projet art et nature.

Installations éphémères

Des univers variés pour proposer des expériences riches aux enfants et les sensibiliser au monde de l'art tout en les connectant à la nature.

Mise en valeur des expériences des enfants

Un accueil esthétique, avec des matériaux naturels, présentant et expliquant les découvertes du moment par les enfants.

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Les accueils pédagogiques spécifiques
pour les enfants, les équipes et les parents !

- **Un environnement esthétique**
- **Une sensibilisation à l'art** pour les équipes

Intervention artistique

FARANDOLE

L'espace d'accueil a été repensé pour offrir une ambiance plus douce et moins chargée. Des ateliers ont été mis en place par la créatrice avec les enfants pour réaliser des œuvres à partir de matériaux de récupération.

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

Projet pédagogique

Génération Durable

Une alimentation saine et une démarche responsable

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- Qualité alimentaire (50% de produits bio par jour et pour tous, produits locaux et de saison)
- Actions écoresponsables (suppression des barquettes en plastique, réduction des déchets)

Crèche Bio

PRODUIT LOCAL

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Projet pédagogique

Génération Durable

Actions éco-responsables

Lait bio fabriqué en France

Des couches écologiques pour le bien-être des enfants, certifiées FSC

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

3. La Communication

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

La période COVID n'a pas permis de rencontrer les parents en 2021 autant que les autres années.

Les rencontres parents

Année 2021

Une réunion de rentrée a tout de même pu se faire en Novembre :

Il a été présenté aux familles avec support d'un vidéoprojecteur,

- Les valeurs d'Enfance pour Tous et de Farandole,
- Une description de la structure et des différents espaces,
- Les Formations obligatoires et ateliers pédagogiques,
- Un Rappel de quelques points du règlement de fonctionnement,
- Une Présentation de l'organisation de la crèche, l'organigramme
- Une Présentation des évènements de l'année (spectacles, mois à thème..)
- Une Présentation par section de la journée type.

- Malgré la période difficile, nous avons eu la Présence de **8 familles**,

- puis il y a eu la présentation d'un diaporama de photos et des échanges entre les parents et les professionnelles autour de pâtisseries réalisées en atelier par les enfants.

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

4. Les Ressources Humaines

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Organigramme de la crèche

6,6 ETP sur la crèche

Suite au congé parental d'une professionnelle, la structure a pu bénéficier régulièrement de l'intervention d'une volante.

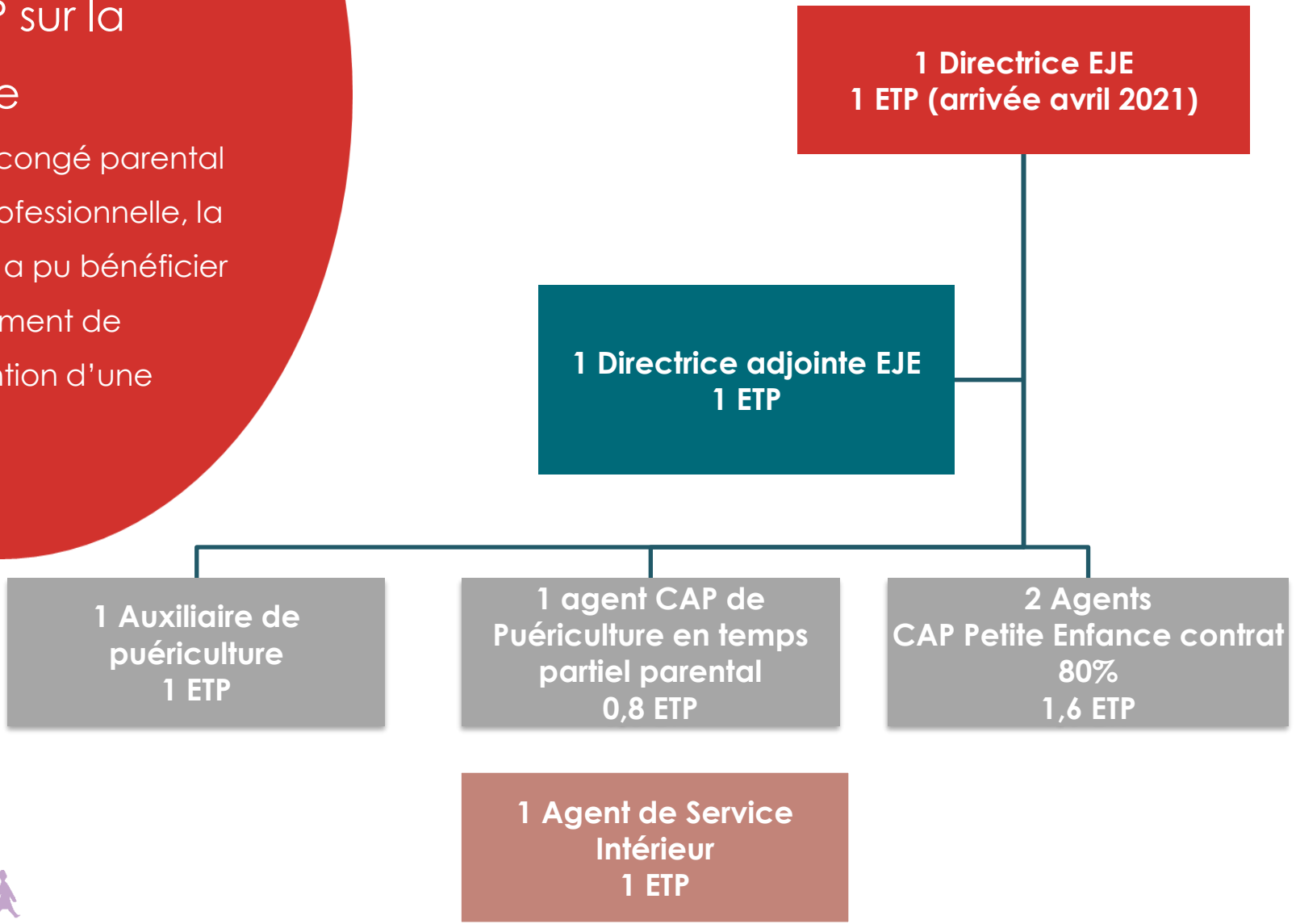

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

Composition de l'équipe

Au 31 décembre 2021

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Poste	Nom	Temps de travail/ sem	Date d'entrée	Date de sortie	Type de contrat
Directrice EJE	RABARON	35H	01/04/2021		CDI
EJE adjointe	DIDIER	35H	17/05/2021		CDI
AUXILIAIRE DE PUER	PECQUENARD	35H	01/09/2020		CDI
AGENT DE PUER	BRARD	28H	10/06/2014		CDI
AGENT DE PUER	REBIERRE	35H TP28H	18/03/2019		CDI
AGENT DE PUER	WATTIAU	28H	22/07/2020		CDI
ASI	HORDIVAIS	35H	18/03/2019		CDI

Vacataires

2 vacataires
sur la crèche
Et intervention de 2 compagnies de spectacle

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Poste	Nom	Heures intervention/ mois	Rôle, actions…
Psychologue	VAILLANT NOEMIE	3H00	analyse des pratiques
Médecin	TROUVE CATHERINE	2H00	prévention, suivi des enfants, MAJ des dossiers…
SPECTACLE « un poisson dans l'eau »	compagnie TORTILLA	1H00	spectacle proposé en rapport avec le thème de l'eau Juillet 2021
SPECTACLE « la petite forêt »	Compagnie ASSOLOCO	1H00	Spectacle proposé en rapport avec le thème de la forêt Décembre 2021

Absentéisme

Année 2021

Taux d'absentéisme : 17,1 %

Commentaires :

Le nombre de jours d'absences injustifiées est élevé en 2021, du fait du départ sans respect du préavis d'une salariée.
Le COVID est à l'origine d'une grande partie des arrêts maladie et arrêts enfant malade en 2021.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Nombre de jours d'absence par motif	
Absence maladie	221
Mise à pied disciplinaire	0
Mise à pied conservatoire	0
Absence non justifiée non payée	28
Absence enfant malade	9
Grève	0
Temps partiel thérapeutique	0
Absence maladie professionnelle	0
Absence accident du trajet	0
Absence accident du travail	0

Mouvements d'équipes

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Commentaires :

La responsable de la structure a abandonné son poste en cours d'année sans respecter son préavis, ce qui a entraîné un licenciement pour faute grave.

Ventilation du nombre de sorties annuelles par motif	
Démission	**1**
Licenciement Cause Réelle et Sérieuse	**0**
Licenciement prise d'acte	**0**
Fin de période essai employeur	**0**
Fin de CDD	**5**
Licenciement faute grave	**1**

Formation

Année 2021

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Les formations :
Des formations sont dispensées en interne grâce à notre organisme de formation et en externe pour les formations obligatoires techniques.

Objectif des ateliers pédagogiques :
Les Ateliers pédagogiques permettent aux professionnelles de se retrouver et d'établir une réflexion autour de leurs pratiques professionnelles.

Thème de l'année 2021 :

Ateliers pédagogiques	Nb de personnes de formées	Durée de la formation	Dates
PID (PARCOURS D'INTEGRATION RESEAU)	1	17h	10/02/2021 15/02/2021 10/05/2021 11/05/2021 17/05/2021 18/05/2021
CO-EDUQUER: POURQUOI? COMMENT	1	3h	16/09/2021
CONCEVOIR ET ANIMER DES ACTIVITES EN LIEN AVEC LES BESOINS DES ENFANTS	2	3h	21/09/2021 28/09/2021

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

Formation

Année 2021

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Les formations :
Des formations sont dispensées en interne grâce à notre organisme de formation et en externe pour les formations obligatoires techniques.

Objectif des ateliers pédagogiques :
Les Ateliers pédagogiques permettent aux professionnelles de se retrouver et d'établir une réflexion autour de leurs pratiques professionnelles.

Thème de l'année 2021 :

Ateliers pédagogiques	Nb de personnes de formées	Durée de la formation	Dates
LA NATURE COMME BASE D'EXPLORATION	1	3h	07/10/2021

La structure Farandole étant idéalement située dans un écrin de verdure et accueillant principalement des familles issues de milieu rural, la nature s'est présentée comme étant un support évidant d'exploration et de réflexion dans l 'approche pédagogique.

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Formations de l'équipe

Année 2021

Intitulé des formations	Nombre de personnes de la crèche formées	Dates
INCENDIE (MANIPULATION DES EXTINCTEURS + EVACUATION)	8	24/05/2021
FORMATION HACCP – REPAS LIVRES	3	09/11/2021 19/11/2021 02/12/2021

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

5. L'activité

Suivi mensuel des données

Inscriptions

Occupation

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Commentaires : Les mois d'AVRIL et OCTOBRE montrent une baisse significative de la fréquentation suite à 2 fermetures, une pour un confinement imposé et l'autre suite à une contamination interne par le COVID.
Malgré ces 2 fermetures, la crèche a connu un excellent taux de facturation de près de 89%, supérieur au prévisionnel du CEP (82%). Le nombre d'heures facturées total est quasiment identique au prévisionnel (30.996 h) malgré les fermetures.

	Nombre d'enfants accueillis *(Tous mode d'accueil confondus)*	Heures réalisées	Heures Facturées	Taux d'occupation
Janvier	21	2 958	3 185	94,8%
Février	22	2 260	2 951	87,8%
Mars	22	3 407	3 688	95,4%
Avril	22	947	941	93,4%
Mai	22	2 601	2 776	91,8%
Juin	21	3 280	3 501	94,7%
Juillet	23	2 382	3 080	87,3%
Aout	10	77	86	51,0%
Septembre	22	2 798	2 988	80,9%
Octobre	21	1 785	2 012	74,9%
Novembre	21	2 549	2 961	88,1%
Décembre	21	2 210	2 675	88,5%
Total Année en cours	**37**	**27 252**	**30 843**	**88,7 %**
Total Année Précédente	***39***	***22 796***	***24 834***	***78,6%***

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

Taux d'occupation 2021

TO facturé contractuel : 82 %

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

TO Facturé 2020 : 78,6%

TO Facturé 2021 : 88,7%

Taux de Facturation 2021 : 113,2%

En 2021, nous avons développé l'accueil occasionnel, ce qui a permis de satisfaire plus de familles sur le secteur, et d'augmenter notre taux d'occupation.

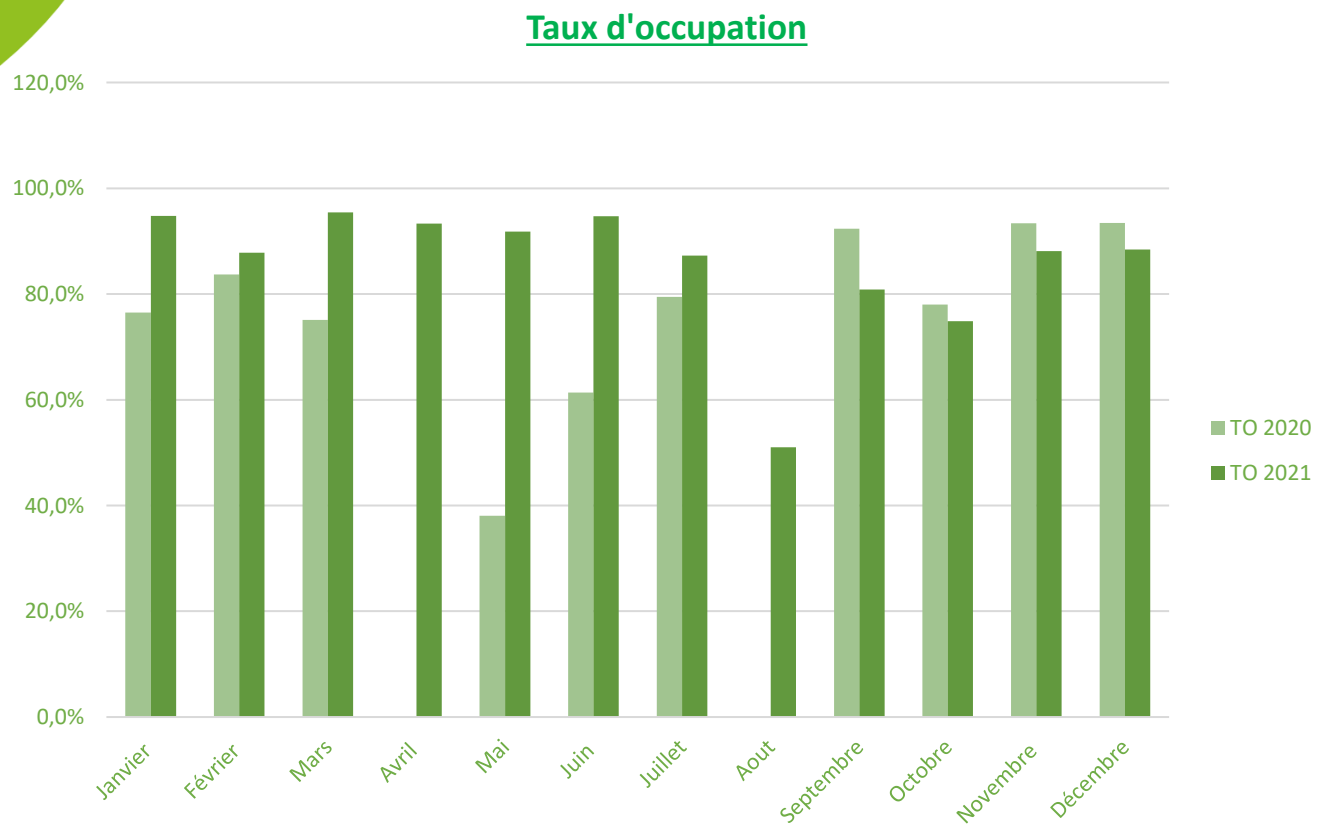

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Contrats par type d'accueil

9 nouvelles familles accueillies en 2021.

Commentaires : suite à la commission 2021, la structure a été en mesure de satisfaire 9 familles, dont 7 enfants en accueil régulier et 2 enfants en accueil occasionnel.

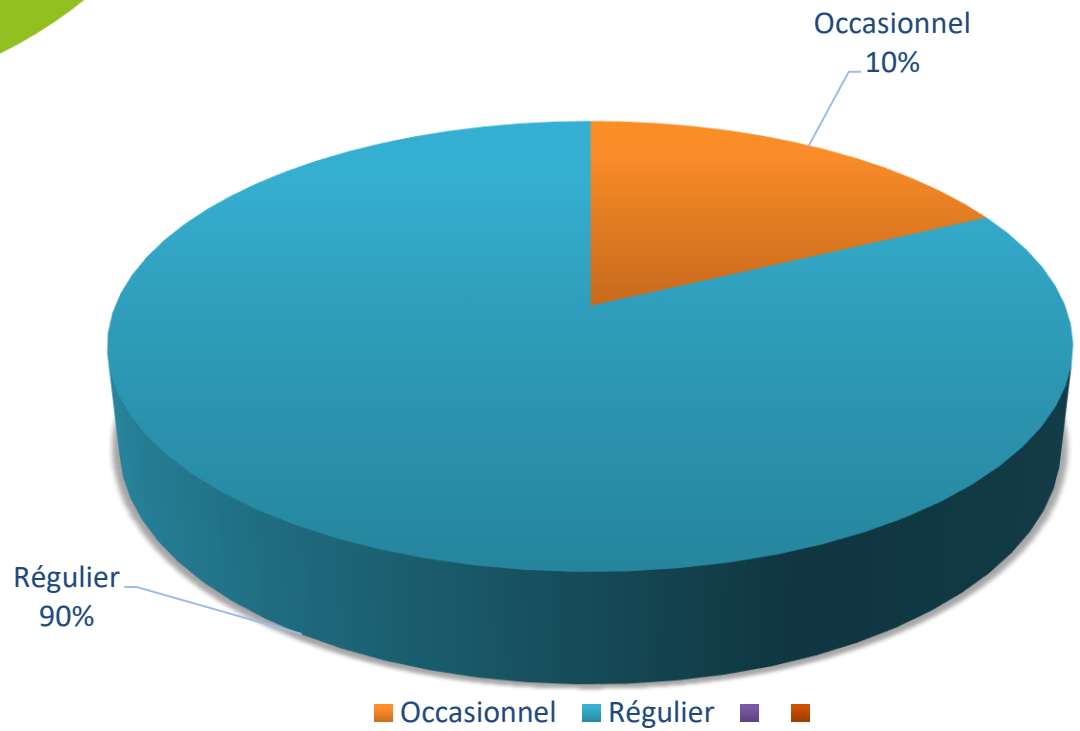

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

Indicateurs recettes familles

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Commentaires :

Voici quelques indicateurs permettant de mieux cerner les familles bénéficiaires du service.

Critère	Montant	Commentaire
Taux horaire le plus élevé	3,54 €	Le taux horaire le plus élevé est légèrement inférieur au taux maximum (3,57 €)
Taux horaire le plus bas	0,22 €	Il s'agit du taux horaire le plus bas, correspondant à des familles à très faible revenu.
Taux horaire moyen 2021	1,75€	Le taux horaire moyen est intermédiaire entre les 2 années précédentes.
Taux horaire moyen 2020	1,58€	
Taux horaire moyen 2019	1,83 €	

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

Communes d'origine des familles accueillies

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Commentaires :
Voici la répartition des enfants qui ont fréquenté la crèche au cours de l'année 2021.
Les communes de Vayres et Arveyres représentent la majorité des lieux de résidence.

Total des enfants inscrits
31

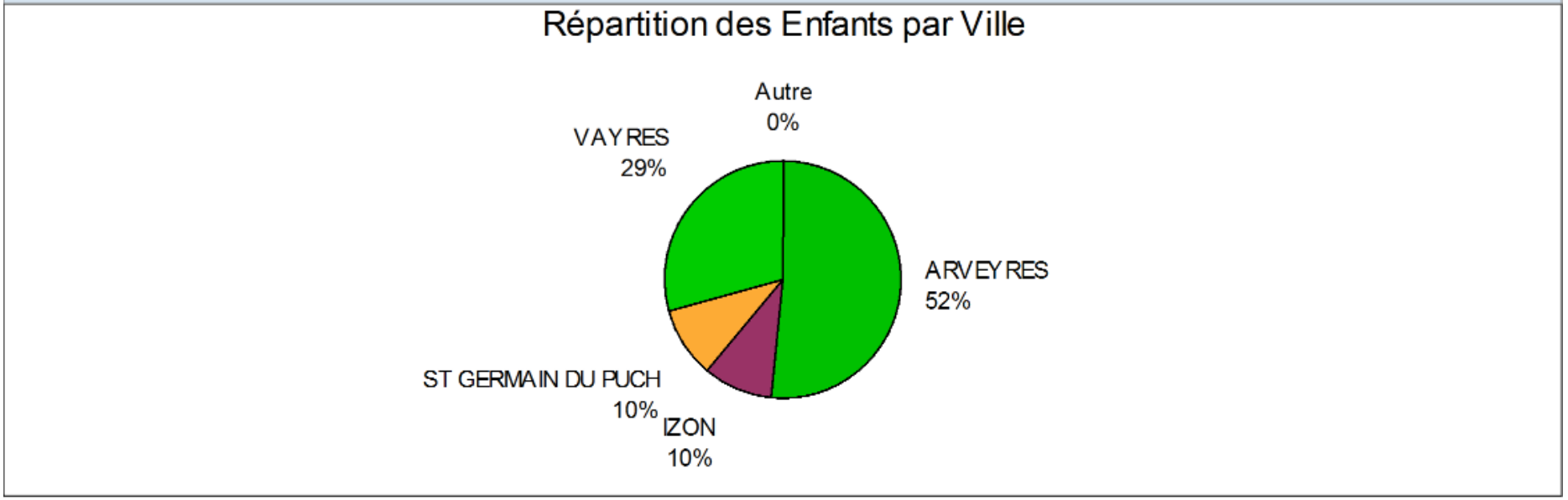

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

6. Le compte rendu technique

Suivi de la maintenance

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Commentaires : conformément à au contrat DSP mis en place, l'entretien des locaux et les maintenances sont effectuées.

En 2021, la structure a pu bénéficier de l'achat d'un nouveau lave-linge.

Libellé	Détail	Fréquence	Prestataire
Maintenance BAES	Vérification des BAES	1/an	ABC FEU - Blanquefort
Maintenance Electricité	Vérification des installations électriques	1/an	Qualiconsult - Pessac
Maintenance extincteur	Vérification des extincteurs	1/an	ABC FEU - Blanquefort
Maintenance Jeux	Vérification aire de jeux	1/an	Manelan
Maintenance Sécurité Hygiène	Vérification alarme incendie	1/an	ABC FEU - Blanquefort
Maintenance VMC/clim	Entretien VMC	2/an	Anviola33 - Mérignac

Suivi des opérations de réparation / maintenance à Farandole

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Commentaires :

En 2021, Un devis a été établi car le bâtiment montre des signes d'usure extérieure. Travaux de ravalement prévus pour l'été 2022.

Date	Nom de la société	Donneur d'ordre	Intervention
01/2021	Enfance pour Tous	Enfance pour Tous	Achat d'un nouveau lave-linge
01/2021		Enfance pour Tous	Maintenance Clim/chauffage
01/2021	Enfance pour Tous	Enfance pour Tous	Nettoyage jardin
02/2021	PLG	Enfance pour Tous	Commercial pour distributeurs - Devis
02/2021	Manelan	Enfance pour Tous	Contrôle aire de jeux
03/2021	Technicien interne	Enfance pour Tous	Nettoyage pelouse synthétique au Karcher, installation d'un hublot à la porte du dortoir des grands, changement anti-pince doigts, fixation miroir des bébés.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Date	Nom de la société	Donneur d'ordre	Intervention
03/2021	PLG	Enfance pour Tous	installation des distributeurs de produits savon, liquide hydroalcoolique, papiers, mouchoirs…
04/2021	Enfance pour tous	Enfance pour Tous	nettoyage bacs potager, installation d'étagères
05/2021	Enfance pour tous	Enfance pour Tous	réparation marche jeu de jardin, changement des néons défectueux.
06/2021	Qualiconsult	Enfance pour Tous	Contrôle installation électrique
06/2021	Casi		contrôle blocs éclairage de sécurité et des extincteurs
09/2021	Anvolia	Enfance pour Tous	Maintenance clim/VMC
09/2021			visite extérieure - devis bardage et ravalement
12/2021	Enfance pour tous	Enfance pour tous	Installation nouveau lave-vaisselle, contrôle maintenance plomberie

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

7. Les éléments financiers

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Analyse financière globale

Le contrat de DSP 2018 – 2021 prévoyait une analyse des comptes sur la période de 12 mois allant du 01/09 au 31/08 de chaque année (année scolaire), alors que la CAF impose de son côté une analyse des comptes en année civile de janvier à décembre.

Cette difficulté a amené la CALI à réaliser un avenant de 4 mois allant de prolongation du contrat de DSP, sur la période du 1er septembre au 31 décembre 2021, afin que le contrat suivant puisse être analysé sur les mêmes bases que les comptes de résultat transmis à la CAF.

Nous avons donc analysé 2 périodes distinctes:

- 01/09/20 au 31/08/21 : à comparer avec l'année 3 du CEP du contrat
- 01/09/21 au 31/12/21: à comparer avec le CEP de l'avenant de prolongation

Les comptes de résultat font apparaître un excédent de 20.854 € au titre de la 1ère période de 12 mois, et un excédent de 1.699 € sur la seconde période de 4 mois, soit au global un résultat positif de 22.553 € sur le total des 16 mois, ce qui correspond à 5,8% du total des recettes sur la même période.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Période Septembre 2020 – Août 2021: détail des charges

CHARGES		Réalisé N-1 12 mois	Année 3 CEP	Réalisé Sept 20 - Aout 21
60- ACHATS				
Fluides	Dont énergie Dont eau	**4 543 €**	3 822 €	**2 967 €**
Produits d'hygiène et d'entretien	Dont Fournitures d'entretien et change Dont Linge Dont Changes complets et produits d'hygiéne Dont produits pharmaceutiques Dont tenues du personnel	**1 840 €**	3 328 €	**2 429 €**
Alimentation	Dont alimentation	**12 823 €**	15 771 €	**16 408 €**
Fournitures admin., Petit équipement et Activités	Dont fournitures d'activités Dont fournitures petit équipement Dont fournitures administratives	**2 101 €**	3 393 €	**4 162 €**
	Frais de Garde		0 €	
Sous-total :		**21 307 €**	26 314 €	**25 966 €**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Période Septembre 2020 – Août 2021: détail des charges

61- SERVICES EXTERIEURS				
Loyers et charges locatives		**28 043 €**	27 952 €	**27 952 €**
Entretien et Réparations	Dont contrats de maintenance			
	Dont entretien et réparations	**4 471 €**	4 174 €	**2 747 €**
Assurances	Assurances		615 €	
	Autres biens immobiliers			
	Organismes de formation du personnel	**1 400 €**	3 622 €	**1 889 €**
Sous-total :		**33 914 €**	**36 362 €**	**32 588 €**

62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
Honoraires vacataires	Dont intervenant exterieurs			
	Dont médecin			
	Dont psychologue	**441 €**	3 234 €	**2 471 €**
Honoraires Divers	Frais de Labélisation EcoloCrèche			
Honoraires CAC			810 €	
Affranchissements et Télécom, informatique		**1 303 €**	356 €	**250 €**
Fêtes, réceptions et NDF	Dont déplacements	**798 €**	853 €	**439 €**
	Dont Fêtes et réceptions			
Sous-total :		**2 542 €**	5 252 €	**3 160 €**

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Période Septembre 2020 – Août 2021: détail des charges

63- IMPOTS ET TAXES				
Taxe sur les salaires		**9 097 €**	9 170 €	**8 913 €**
Autres taxes	Autres taxes	**1 141 €**	3 146 €	**3 323 €**
Sous-total :		**10 238 €**	12 316 €	**12 236 €**

64- CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires bruts	Rémunération du personnel	**114 660 €**	143 161 €	**137 667 €**
Charges patronales	Dont charges patronales	**31 320 €**	40 958 €	**30 924 €**
	Dont Mutuelle		4 408 €	
Absentéisme			2 390 €	
Provisions Congés Payés				
Tickets Restaurants		**2 746 €**	5 623 €	**3 962 €**
Remboursement Transport			747 €	**155 €**
Médecin du travail		**1 722 €**	367 €	**322 €**
Subventions	Dont subventions sur salaire (Agefos & contrat d'avenir)			
	Dont subvention fonctionnement CE		286 €	
Sous-total :		**150 447 €**	197 940 €	**173 031 €**

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Période Septembre 2020 – Août 2021: détail des charges

65- CHARGES GESTION COURANTE			
Charges gestion courante	**14 509 €**	16 983 €	**18 408 €**
Sous-total :	**14 509 €**	16 983 €	**18 408 €**

66 - FRAIS FINANCIERS ET IS			
Rémunération du prestataire			
Impôts sur les sociétés	**0 €**		
Sous-total :	**0 €**		

67- CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles	**11 590 €**		
Sous-total :	**11 590 €**		

68- DOTATIONS AMORT. ET PROVISIONS			
Dotations aux amortissements	**1 491 €**	3 473 €	**7 014 €**
Provisions pour entretien et renouvellement		2 569 €	
Sous-total :	**1 491 €**	6 043 €	**1 543 €**

TOTAL DES CHARGES	246 037 €	301 209 €	272 403 €

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Période Septembre 2020 – Août 2021: détail des recettes et résultat

PRODUITS		Réalisé N-1	Année 3	Réalisé
		12 mois	CEP	Sept 20 - Aout 21
Prestations familiales, CAF et MSA	Dont partivipations Familiales	**41 245 €**	58 893 €	**49 849 €**
	Dont CAF et MSA	**97 844 €**	117 475 €	**107 197 €**
	Dont Subvention COVID	**19 664 €**		**11 368 €**
Réservataires	Dont collectivités	**123 765 €**	124 843 €	**124 843 €**
Participation	Dont entreprise			
Participation	Dont Conseil Général	**5 350 €**		
Recettes autres	Dont Emplois Aidés			
Sous-total :		**287 869 €**	301 210 €	**293 257 €**
TOTAL DES PRODUITS		**287 869 €**	**301 210 €**	**293 257 €**
Résultat de l'exercice		**41 831 €**		**20 854 €**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Période Septembre 2021 – Décembre 2021: détail des charges

CHARGES		CEP Prolongation Sept 21 - Dec 21	Réalisé Sept 21 - Dec 21
60- ACHATS			
Fluides	Dont énergie Dont eau	1 274 €	**1 026 €**
Produits d'hygiène et d'entretien	Dont Fournitures d'entretien et change Dont Linge Dont Changes complets et produits d'hygiéne Dont produits pharmaceutiques Dont tenues du personnel	1 109 €	**908 €**
Alimentation	Dont alimentation	5 257 €	**4 699 €**
Fournitures admin., Petit équipement et Activités	Dont fournitures d'activités Dont fournitures petit équipement Dont fournitures administratives Frais de Garde	1 131 €	**1 731 €**
Sous-total :		8 771 €	**8 364 €**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Période Septembre 2021 – Décembre 2021: détail des charges

61- SERVICES EXTERIEURS			
Loyers et charges locatives		9 317 €	**9 317 €**
Entretien et Réparations	Dont contrats de maintenance	1 391 €	**1 573 €**
	Dont entretien et réparations		
Assurances	Assurances	205 €	
	Autres biens immobiliers		
	Organismes de formation du personnel	1 207 €	**879 €**
Sous-total :		12 120 €	**11 769 €**

62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS			
Honoraires vacataires	Dont intervenant exterieurs	1 078 €	**899 €**
	Dont médecin		
	Dont psychologue		
Honoraires Divers	Frais de Labélisation EcoloCrèche		
Honoraires CAC			
Affranchissements et Télécom, informatique		119 €	**82 €**
Fêtes, réceptions et NDF	Dont déplacements	284 €	**197 €**
	Dont Fêtes et réceptions		
Sous-total :		1 481 €	**1 178 €**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Période Septembre 2021 – Décembre 2021: détail des charges

63- IMPOTS ET TAXES			
Taxe sur les salaires		3 057 €	**2 796 €**
Autres taxes	Autres taxes	1 048 €	**248 €**
Sous-total :		4 105 €	**3 044 €**

64- CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires bruts	Rémunération du personnel	47 720 €	**48 356 €**
Charges patronales	Dont charges patronales	12 653 €	**10 242 €**
	Dont Mutuelle	1 469 €	
Absentéisme		797 €	
Provisions Congés Payés			
Tickets Restaurants		1 874 €	**1 346 €**
Remboursement Transport			
Médecin du travail		122 €	**274 €**
Subventions	Dont subventions sur salaire (Agefos & contrat d'avenir)		
	Dont subvention fonctionnement CE	95 €	
Sous-total :		64 730 €	**60 218 €**

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Période Septembre 2021 – Décembre 2021: détail des charges

65- CHARGES GESTION COURANTE		
Charges gestion courante	5 651 €	**5 856 €**
Sous-total :	5 651 €	**5 856 €**

66 - FRAIS FINANCIERS ET IS		
Rémunération du prestataire		
Impôts sur les sociétés		
Sous-total :		

67- CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles		
Sous-total :		

68- DOTATIONS AMORT. ET PROVISIONS		
Dotations aux amortissements		
Provisions pour entretien et renouvellement	856 €	
Sous-total :	**856 €**	

TOTAL DES CHARGES	97 714 €	90 429 €

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Période Septembre 2021 – Décembre 2021: détail des recettes et résultat

PRODUITS		CEP Prolongation	Réalisé
		Sept 21 - Dec 21	Sept 21 - Dec 21
Prestations familiales, CAF et MSA	Dont partivipations Familiales	19 631 €	**18 050 €**
	Dont CAF et MSA	39 158 €	**37 291 €**
	Dont Subvention COVID		**- €**
Réservataires	Dont collectivités	36 786 €	**36 786 €**
Participation	Dont entreprise		
Participation	Dont Conseil Général		
Recettes autres	Dont Emplois Aidés		
Sous-total :		**95 575 €**	**92 128 €**

TOTAL DES PRODUITS	**92 128 €**

Résultat de l'exercice		**1 699 €**

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

8. Perspectives

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Perspectives 2022

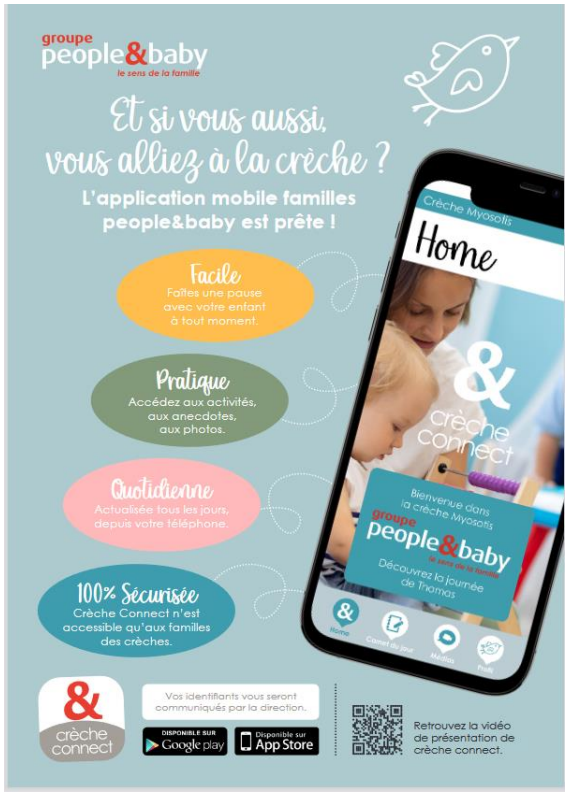

L'appication Crèche connect

Changes écologiques Bébécouches

Des interventions renforcées réalisées par les artistes

Nouveau programme des mois en fête

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Les formations pédagogiques 2022

Une posture professionnelle adaptée

Objectif :

Ajuster sa posture professionnelle au regard des connaissances sur le jeune enfant, en neuroscience et en utilisant l'observation.

Les besoins du jeune enfant

Objectif :

Connaitre le développement du jeune enfant et ses besoins pour mieux y répondre.

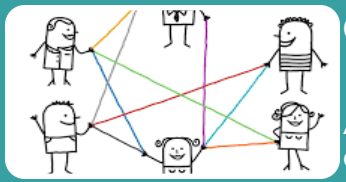

Communiquer en équipe

Objectif :

Adapter sa communication au contexte professionnel afin de travailler en équipe dans le respect du projet pédagogique.

Coéduquer

Objectif :

Clarifier la place et le rôle du professionnel vis à vis des parents, pour comprendre, respecter et soutenir la notion de parent « premier éducateur ».

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Enfance pour Tous
Association Loi 1901

RABARON Delphine

Responsable de structure « Farandole »

farandole@enfancepourtous.com

tel : 09 80 68 97 43

Arnaud BIET

Responsable Opérationnel

arnaud.biet@people-and-baby.com

Tel : 06 56 66 69 95

Rémi Allovon

Directeur Régional

Remi.allovon@enfancepourtous.com

06 99 00 04 80

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

service de l'assainissement

Rapport annuel du délégataire 2021

(conforme aux articles L. 3131-5, R. 3131-2 et suivants du code de la commande publique)

La CALI
pour le contrat de Libourne

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

© Valentin Pacaut / The Explorers

suez

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Sommaire

1 | Synthèse de l'année 5

1.1 L'essentiel de l'année 7
1.2 Les chiffres clés 13
1.3 Les indicateurs de performance 14
1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007 15
1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL 16
1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E 16
1.4 Les perspectives 17

2 | Présentation du service 19

2.1 Le contrat 21
2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat 22
2.2.1 L'organisation spécifique pour votre contrat 22
2.2.2 La gestion de crise 23
2.2.3 La relation clientèle 23
2.3 L'inventaire du patrimoine 25
2.3.1 Le système d'assainissement 25
2.3.2 Les biens de retour 25

3 | Qualité du service 33

3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte 34
3.1.1 La pluviométrie 34
3.1.2 L'exploitation des réseaux de collecte 34
3.1.3 L'exploitation des déversoirs, bassins d'orage 38
3.1.4 L'exploitation des postes de relèvement 39
3.1.5 La conformité du système de collecte 41
3.2 Le bilan d'exploitation du système de traitement 43
3.2.1 Le fonctionnement hydraulique 43
3.2.2 L'exploitation des ouvrages de traitement 45
3.2.3 Les interventions sur les stations d'épuration 47
3.2.4 La conformité des rejets du système de traitement 49
3.3 Le bilan de la relation client 51
3.3.1 Le nombre de clients assainissement collectif 51
3.3.2 Les statistiques clients 51
3.3.3 Les volumes assujettis à l'assainissement 52
3.3.4 La typologie des contacts clients 52
3.3.5 Les principaux motifs de dossiers clients 52
3.3.6 La mesure de la satisfaction client 53
3.3.7 Le prix du service de l'assainissement 55

4 | Comptes de la délégation 57

4.1 Le CARE 59
4.1.1 Le CARE 60
4.1.2 Le détail des produits 61
4.1.3 La présentation des méthodes d'élaboration 61
4.2 Les reversements 69
4.2.1 Les reversements à la collectivité 69
4.2.2 Les reversements de T.V.A. 69
4.3 La situation des biens et des immobilisations 70
4.4 Les investissements contractuels 71
4.4.1 Le renouvellement 71
4.4.2 Les travaux neufs du domaine concédé 71

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

5 | Votre délégataire 73

5.1 Notre organisation 75
5.1.1 La Région 75
5.1.2 Nos implantations 76
5.1.3 Nos moyens humains 77
5.1.4 Nos moyens matériels 78
5.1.5 Nos moyens logistiques 78
5.2 La relation clientèle 80
5.2.1 Des clients 2.0 au cœur de la stratégie, de nos actions et de notre organisation 80
5.2.2 Mesurer et maîtriser les consommations d'eau 81
5.2.3 Faciliter la relation avec nos clients 82
5.2.4 Optimiser la gestion du budget eau de nos clients 83
5.2.5 Informer et alerter nos clients 84
5.2.6 Ecouter nos clients pour nous améliorer 85
5.2.7 Une relation client basée sur l'engagement : notre charte d'engagement 86
5.3 Notre système de management 87
5.4 Notre démarche développement durable 92

6 | Annexes 93

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Synthèse de l'année

© Félix Ledru / SUEZ

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

1.1 L'essentiel de l'année

La gestion de la crise COVID

Après une année 2020 inédite en France comme partout ailleurs dans le monde, sur le plan sanitaire, bien évidemment, mais aussi économique et social, SUEZ a continué en 2021 à accompagner tous ses clients dans la transition écologique et la résilience des territoires.

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19 et des mesures annoncées par le gouvernement, le Groupe SUEZ a mis en place en France un **dispositif de mobilisation national** pour garantir, à la fois, la **continuité de ses activités de services** auprès de ses clients et des populations, et la protection de ses salariés. Fort de l'expérience des premières vagues de 2020, il n'a pas été nécessaire de recourir à nouveau à des plans de continuité d'activité.

Plus que jamais : protéger nos équipes et garantir la continuité de service

Comme de nombreuses entreprises essentielles à l'activité économique, SUEZ a continué à adapter ses méthodes de travail pour assurer la continuité de ses services. Pour ce faire, SUEZ a notamment mis en place un télétravail modulé selon les différentes périodes épidémiques.

Une communication spécifique à la gestion de crise vers toutes les parties prenantes
Les clients particuliers ont été informés via le site www.toutsurmoneau.fr et des campagnes d'emailing pour les rassurer sur la qualité de l'eau du robinet et informer les clients les plus fragiles sur les aides financières mises en place.

L'essentiel de l'année

2021	
Mois	
Février	Renouvellement Pompe N°1 PR Henri Brulles.
Mars	Renouvellement douche de sécurité local Polymère STEP. **Pour 2021 (2 500 avaloirs) :** Démarrage de la campagne 2021 du 15 Mars au 30 Juin.
Avril	Renouvellement moteur réducteur de la turbine 1 STEP.
Mai	Renouvellement moteur réducteur de la herse de l'épaississeur de la STEP Condat. Lancement de la phase 1 de l'étude H2S prévue dans le cadre du contrat DSP.
Juin	Renouvellement du préleveur d'eau brute STEP de Condat. **ITV Programme 2021** - **5 500ml EU /** Zone des Dagueys – Avenue Grangeneuve lotissement et Maziére – Avenue Pompidou 5076ml. - **1 000ml EP /** Zone des Dagueys - 1558ml. - **1 000ml visitable drone /** Avenue de Verdun EP DN 1200 (Joffre – Nhévoit) + Rue Nhévoit EP DN 1200 (Verdun – Kléber) 550 ml – Boulevard de Garderose DN 1500ml (Général de Gaulle – Chemin de Garderose) 480 ml.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2021	
Mois	
	  Curage préventif réseaux - **5 500 ml sur réseaux EU Campagne 2021 :** 2 953 ml points noirs connus + 2 547 ml zones rues comprises entre rue Bellion et Avenue de la Ganne – 2657 ml (soit 5610 ml). - **1 000 ml sur réseaux EP Campagne 2021 :** Zone des rues Bellion à Beauséjour.
Juillet	Renouvellement de trois pompes du PR d'entrée de la STEP Condat, dont 1 mise en secours. **Dératisation** - **1 000 appâts**. Fin de la campagne (plan). Déploiement de la phase 2 de l'étude H2S qui consiste à réaliser des mesures in situ. Sur proposition de SUEZ, visite du réseau Unitaire ovoïde DN2000 du Cours des Girondins a été organisé ce qui a permis à Mr KERMABON de prendre la mesure de cet ouvrage artère stratégique du dispositif de collecte de l'assainissement.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2021	
Mois	
	Réparation de la canalisation de refoulement DN 200 sur une longueur de 7 ml du PR Garderose.
Août	Renouvellement pompe 2 recirculation 1 STEP.
Septembre	Renouvellement pompe N°2 PR Hortensis. Passage de Drone (Verdun, Garderose).
Octobre	Visite des ouvrages avec l'AMO de la CALI (cf rapport de visite). Présentation du rapport de la campagne H2S qui débouche sur la mise en place d'équipements de traitement H2S sur les PR du collège des DAGUEYS et du PR Carré Rivière. Comme chaque année SUEZ participe à l'accueil des nouveaux habitants de la Ville de Libourne. 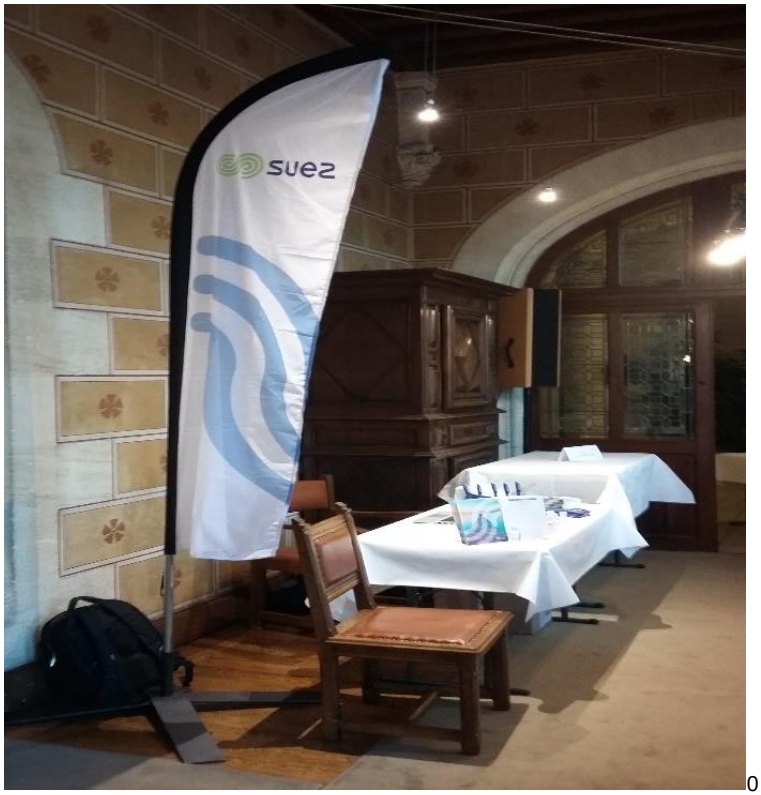 0

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2021	
Mois	
	Campagne de test à la fumée .

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2021	
Mois	
Novembre	DIAGRAP. Effondrement chaussée rue Montesquieu. Visite du bassin d'orage des Tonneliers.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2021	
Mois	
Décembre	Finalisation des travaux de réalisation du traitement H2S du PR des DAGUEYS. Travaux de mise en séparatifs du réseau assainissement rue Constant (Travaux sous maitrise d'ouvrage de La Cali) 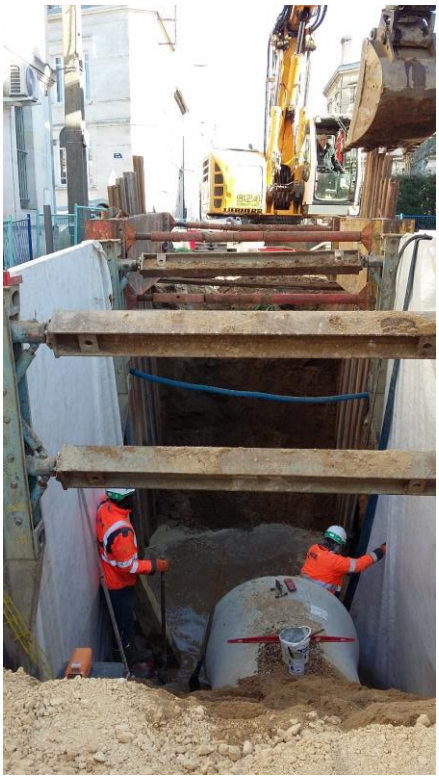

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

1.2 Les chiffres clés

12 043 clients assainissement collectif

1 592 865 m³ d'eau assujettis

2,64724 € TTC/m³ sur la base de la facture 120 m³

188,1 km de réseau total d'assainissement

29 postes de refoulement

1 station de traitement des eaux usées

369,64 TMS de boues évacuées

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

1.3 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le **décret du 2 mai 2007**.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
  - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie " Présentation du service \ Le contrat"
  - L'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (1), le nombre d'abonnés, l'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
  - Les linéaires de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire (1) et séparatif (1) sont détaillés dans la partie "La présentation du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les réseaux"
  - Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1) est répertorié dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
  - La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration est présentée dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de traitement \ L'exploitation des ouvrages de traitement"
- La tarification du service de l'assainissement et les recettes du service :
  - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m^3 sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Le prix du service de l'assainissement"
  - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
  - Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1) figure dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
  - L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) est présenté dans la partie "La qualité du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour / L'analyse du patrimoine".
  - Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers, le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage et l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
  - L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif et le taux de conformité des dispositifs associés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ L'assainissement non collectif"

Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'Office français de la biodiversité, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparait également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en juillet.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Pour chaque donnée et indicateur nous avons indiqué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :
(1) : producteur de l'information = Collectivité
(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007

Thème	Indicateur	2020	2021	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif (1)	24 313	25 507	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnés	11 524	12 043	Nombre	A
Caractéristique technique	D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1)	17	17	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire (1)	17,56	17,44	km	A
Caractéristique technique	VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (1)	99,53	98,66	km	A
Caractéristique technique	D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	356,56	369,64	TMS	A
Tarification	D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	2,60822	2,64724	€ TTC/m³	A
Indicateur de performance	P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	105	105	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	%	A

Le linéaire de réseau de collecte inclus le linéaire refoulement mais ne tient pas compte du linéaire d'eaux traitées.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 soumis à examen de la CCSPL

Thème	Indicateur	2020	2021	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,12	0,04	Nombre / 1000 habitants desservis	A
Indicateur de performance	P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	6,9	4,8	Nombre / 100 km	A
Indicateur de performance	P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (1)	0,741434	1,19	%	A
Indicateur de performance	P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100	100	%	A
Indicateur de performance	P258.1 - Taux de réclamations	11,4544	2,8232	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,67	0,58	%	A

P258.1 : Le taux de réclamations mentionné ne tient compte que des réclamations écrites (courrier, mail).

1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs de la FP2E

Thème	Indicateur	2021	Unité	Degré de fiabilité
Dépollution	Indice de conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Oui	Oui / Non	A
Satisfaction des usagers	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Accès à l'eau	Existence d'une CCSPL	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

1.4 Les perspectives

GESTION PATRIMONIALE ET SIG

- Le délégataire rappelle à la collectivité la nécessité de procéder au rattrapage des rétrocessions d'installations non réalisées ainsi que la transmission des documents d'exécution associés, afin de pouvoir assurer la parfaite mise à jour de notre base SIG et la parfaite exploitation des ouvrages.

ACTIVITES USINES

ACTIONS PRECONISEES

- STEP DE CONDAT : étudier la mise en place d'un classificateur à sable en sortie du dessableur.

- Étudier un système de nettoyage automatique des goulottes de clarificateur.

- La CALI a lancé l'opération de renouvellement de la STEP de Condat en 2021. Les équipes projet vont démarrer en 2022 la phase étude et le début des premiers travauxde cette nouvelle station de traitement implantée sur la zone actuelle de la STEP existante.

- Etude en cours sur le traitement anti H2S sur la ville de Libourne prévue en 2021. Le PR Collègue des Dagueys a été équipé en 2021. Le PR Carré Rivière sera équipé début 2022.

ACTIVITES RESEAUX

Travaux préconisés sur le réseau d'assainissement au-delà du programme prévisionnel de travaux d'assainissement envisagé par la ville de Libourne sur la période 2020/2025 :

- **Refoulement du PR Peyregourde :**
  Le refoulement du poste de relevage Peyregourde est un « point noir » pour le réseau. Nous avons réalisé une ITV en 2020 qui nous a permis de constaterle très mauvais état du collecteur.

- **Hôtel Ibis et Carré Bourg :**
  La problématique H2S de ce PR en domaine privé doit être taité de concert avec le syndicat de l'Est Libournais afin d'imposer un traitement H2S en amont du rejet sur le collecteur du domaine public.

- Réaliser la reprise des joints d'étanchéité des canalisations (joints sortis de la gorge) sur le réseau eaux usées de l'Avenue Foch et de la Rue de la Bordette.

- Supprimer le By Pass du déversoir d'orage devant le Crédit Mutuel, Cours du Général de Gaulle afin d'utiliser lebassin à ciel ouvert de Garderose.

- Achever le renouvellement de la canalisation en aval du refoulement du poste de relèvement Carré Bourg (Avenue du Général de Gaulle).

- Renouveler en priorité le réseau gravitaire traversant l'Avenue du Général de Gaulle face au chemin de Carré recevant les effluents de l'Hôtel Ibis (cf observation ci-dessus quant à la mise en place d'un traitement H2S).

- Raccorder les surfaces imperméables pluviales dans le collecteur des eaux pluviales (Avenue du Général de Gaulle).

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- Chemisage du réseau de l'Avenue de Verdun, à prévoir dans le cadre de la gestion patrimoniale de la CALI.

- Renouveler en priorité le réseau d'eaux usées Rue Georges Clémenceau du n°89 au n°125.

- Renouveler le réseau de la Cité Peyronnea.

- Le regard d'eaux usées Avenue de La Ballastière est dégradé par l'H2S, il faut prévoir son renouvellement.

- Reprendre le réseau d'eaux usées Route de Saint-Emilion à l'angle de la Rue de la Bordette. Celui-ci est régulièrement bouché du fait de la contre-pente.

Point sur les rétrocessions

- Il est nécessaire que lors d'une rétrocession d'opération (lotissement), nous donnions un avis préalable, que nous recevions un DOE complet (plan géo référencés, inspection télévisée de moins de 6 mois avec hydro curage, et test à la fumée) et que nous signons un procès-verbal de remise de biens.

- Régulariser les rétrocessions non réalisées à ce jour notamment sur les dernières grosses opérations d'assainissement menées par la ville depuis 2015.

- Les opérations non rétrocédées n'entreront pas dans le périmètre de l'affermage. Cela permettra d'assurer une meilleure exploitation et d'affiner la qualité de notre SIG.

- Pour faciliter la mise à jour de notre SIG, il conviendrait d'obtenir les DOE lors de la réception des ouvrages.

Travaux divers

- Poursuivre le traitement des eaux parasites et la mise en séparatif des réseaux. En effet, les nombreuses eaux parasites présentes dans le réseau nuisent à la continuité du service public. Nous suggérons de continuer à les traiter (contrôle de bon raccordement, test d'étanchéité des canalisations). Pour mémoire, un réseau d'assainissement n'a pas pour vocation de collecter les eaux pluviales.
- Accompagner les administrés dans la mise en conformité de leur système de collecte en domaine privé, séparation des eaux de pluies, récupération de l'ensemble des eaux usées de l'habitation, validation des travaux avant exécution et contrôle final de bonne exécution.
- Prévoir la remise à la cote des émergences lors des opérations de voirie.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2 Présentation du service

© SUEZ / CDPNEWS / Cyrille Dupont

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	**Date de prise d'effet**	**Date d'échéance**	**Objet**
Contrat	01/07/2020	31/12/2025	Concession

IDENTIFICATION	
Collectivité ou Syndicat	**Commune de LIBOURNE pour la CALI**
Représentant	M. Philippe BUISSON - Président
Exercice concerné	2021
Nature du service	Traitement des eaux usées, système de collecte de l'assainissement
Commune desservie	LIBOURNE
Service délégué	SUEZ

VOS INTERLOCUTEURS			
Site	**Nom**	**Fonction**	**Coordonnées**
AGENCE GIRONDE PERIGORD LIMOUSIN	F. BERNET S. LAPORTE	Directeur d'agence Chargé de contrat	06 30 51 33 71 06 86 21 73 35

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat

2.2.1 L'organisation spécifique pour votre contrat

L'Agence Gironde Périgord Limousin

L'organisation régionale de SUEZ a pour objectif de mieux répondre aux attentes de votre Collectivité, tant en matière de distribution publique d'eau potable que de traitement des eaux usées.

L'Agence Gironde Périgord Limousin, créée au sein de la Région Nouvelle Aquitaine s'est vu confier l'activité de SUEZ Eau France liée aux différents contrats de délégation de service public ou prestation de service en vigueur sur les départements de la Charente, la Corrèze, la Creuse, la Dordogne, ainsi que l'ensemble des communes de la Gironde (hors communes de Bordeaux Métropole).

Le Directeur d'Agence, Franck BERNET, dispose des moyens pour prendre toute décision relative aux obligations contractuelles et à la satisfaction des clients. Il a sous sa responsabilité le chargé de contrat qui est l'interlocuteur privilégié au quotidien de votre Collectivité.

L'Agence Gironde Périgord Limousin assure, 24h/24 et 7 jours sur 7, la continuité du service.

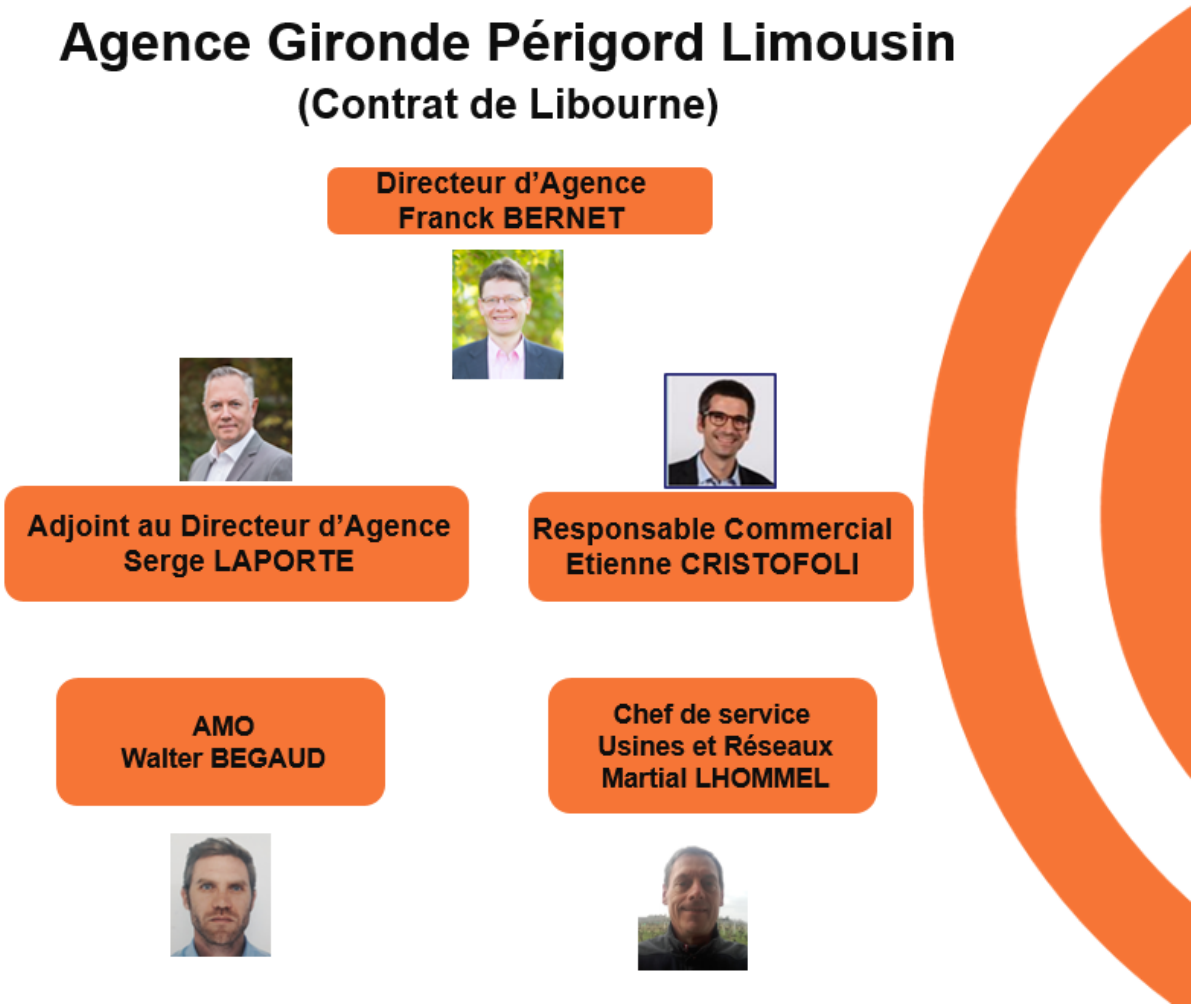

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2.2.2 La gestion de crise

Afin de limiter les conséquences d'évènements significatifs (ex. : tempêtes, coupures d'énergie, pollutions, cyber attaque…) de nature à mettre en péril la continuité de service, la santé des salariés ou l'environnement, nous sommes structurés pour pouvoir, à tout moment, mobiliser des moyens exceptionnels au niveau local et au niveau national :

- Stocks d'équipements,
- Laboratoires d'analyses 24h/24 et 7 jours/7,
- Systèmes d'alerte permettant de prévenir très rapidement la population par téléphone, sur le site internet « Tout sur Mon Eau » et aussi avec les réseaux sociaux SUEZ France.

Le système de gestion de crise s'appuie sur :

- Un système d'astreinte régional et national pour détecter les événements non souhaités et informer les acteurs concernés
- Une organisation préétablie du management de la crise avec une cellule dédiée aux risques cyber,
- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques,
- Une formation des acteurs principaux,
- La réalisation d'exercices de crise et de retours d'expérience (RETEX).

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières, afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.

En 2021, un exercice de crise cyber a été organisé au sein de SUEZ avec la participation de Eau France, afin de tester notre capacité à gérer ce type d'événement.
Plusieurs cellules de crise ont été activées mobilisant plus de 70 personnes pour faire face à une simulation de cyber-attaque importante et complexe avec un impact sur les installations d'eau potable et d'assainissement.
Cet exercice de grande ampleur a permis de valider l'organisation en place et aussi d'identifier des points d'amélioration pour renforcer notre résilience.

2.2.3 La relation clientèle

- **UNE TRANSFORMATION PROFONDE ET STRUCTURANTE : UN PROJET INNOVANT DE REGIONALISATION QUI PLACE LE CLIENT AU CŒUR DE NOTRE ORGANISATION**

En plus d'avoir toujours offert un service client 100 % français, SUEZ a lancé le 17 septembre 2018, son projet de régionalisation de son activité de la Relation Client. Ainsi les demandes des clients sont automatiquement redirigées vers le Centre de Relation Client de la région d'habitation du client.
Cette transformation profonde dans la manière d'aborder le métier de la Relation Client est essentielle et se structure autour de 3 axes :

- Une polyvalence de l'activité Multicanal au service des clients de la Région : mails, courriers, appels et tchat

- Un ancrage territorial fort pour :
  - Assurer une relation de proximité avec les clients
  - Connaître plus précisément les contrats
  - Garantir une meilleure qualité de réponse
  - Fluidifier les échanges et réduire les délais de traitement

- Une autonomisation des Régions pour :
  - Maîtriser les activités régionales et les indicateurs de performance associés
  - Proposer des actions propres à la Région afin d'améliorer la satisfaction client
  - Réagir à l'activité locale en temps réel

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- **L'ACCUEIL TELEPHONIQUE DES CLIENTS**

Les appels téléphoniques sont traités par le Centre de Relation Client Multicanal.

  - Il est ouvert du lundi au vendredi, sans interruption de 8 heures à 19 heures, et le samedi matin de 8 heures à 13 heures. Les conseillers répondent **à toute demande** : information, abonnement, devis travaux ou encore intervention (prise de rendez-vous). La formation permanente de nos téléconseillers permet d'assurer à nos clients un service de qualité.

Le Centre de Relation Client Multicanal est joignable aux numéros suivants :

Pour toute demande ou réclamation : 0 977 408 408 APPEL NON SURTAXE

Pour toutes les urgences techniques : 0 977 401 117 APPEL NON SURTAXE

- **LE SERVICE D'URGENCE 24H/24**

En dehors des heures d'ouverture de l'accueil physique des clients ou des plages ouvrées de l'accueil téléphonique ci-dessus, notre service d'urgence assure l'accueil téléphonique des clients et coordonne les interventions urgentes telles que :

- Réparations de casses de canalisations.
- Dépannages d'installations.
- Débouchage de branchements d'assainissement …

Pour cela, un effectif composé d'agents et d'encadrants sont mobilisables quotidiennement en dehors des heures ouvrées. Leurs compétences sont diversifiées et ils disposent de matériels, d'équipements, de véhicules et de moyens de communication adaptés à la gestion des astreintes.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2.3 L'inventaire du patrimoine

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de collecte, et notamment les canalisations, les branchements et accessoires de réseau.

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire, à savoir un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué.

L'inventaire simplifié des biens du service est repris ci-après, en précisant les biens de retour et biens de reprise. L'inventaire détaillé correspondant est à la disposition de la Collectivité.

2.3.1 Le système d'assainissement

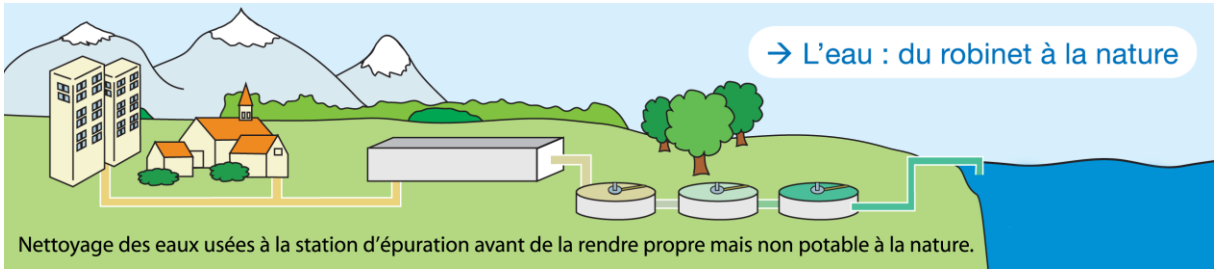

2.3.2 Les biens de retour

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de la Délégation de Service Public, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés et réalisés par l'exploitant.

- **LES RESEAUX PAR TYPE**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par type (séparatif ou unitaire) exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par type et par commune (ml)				
Commune	**Désignation**	**2020**	**2021**	**N/N-1 (%)**
LIBOURNE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	71 702,9	71 513,2	- 0,3%
LIBOURNE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	91 906,2	91 327,3	- 0,6%
LIBOURNE	Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	17 556,5	17 441,4	- 0,7%
LIBOURNE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales en refoulement (ml)	19,1	19,1	0,0%
LIBOURNE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	7 353,7	7 068,9	- 3,9%
SAINT-EMILION	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	266,5	266,5	0,0%
LIBOURNE	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	449,2	449,2	0,0%
Linéaire total (ml)		**189 254,2**	**188 085,6**	**- 0,6%**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

La mise à jour des plans de réseaux se fait au fil de l'eau et en fonction de la réception des plans de récolement. Les linéaires inventoriés ne tiennent pas compte du réseau privé non rétrocédé à la collectivité.

- **LES RESEAUX PAR MATERIAU ET NATURE**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par nature et matériau (ml)

Réseau	Ecoulement	Acier	Amiante ciment	Béton	Ciment	Fonte - Grès	PVC, PE, PP	Autres	Inconnu	Total
Autres	Gravitaire	-	-	-	-	-	-	-	77	**77**
Autres	Refoulement	-	-	-	-	372	-	-	-	**372**
Eaux pluviales	Gravitaire	-	748	-	-	571	7 327	199	62 668	**71 513**
Eaux pluviales	Refoulement	-	-	-	-	-	19	-	-	**19**
Eaux usées	Gravitaire	-	26 480	-	-	2 827	39 500	-	22 521	**91 327**
Eaux usées	Refoulement	-	-	-	-	-	6 319	-	1 017	**7 335**
Unitaire	Gravitaire	-	4 657	968	-	-	1 233	-	10 584	**17 441**
Total		**-**	**31 885**	**968**	**-**	**3 770**	**54 397**	**199**	**96 866**	**188 086**

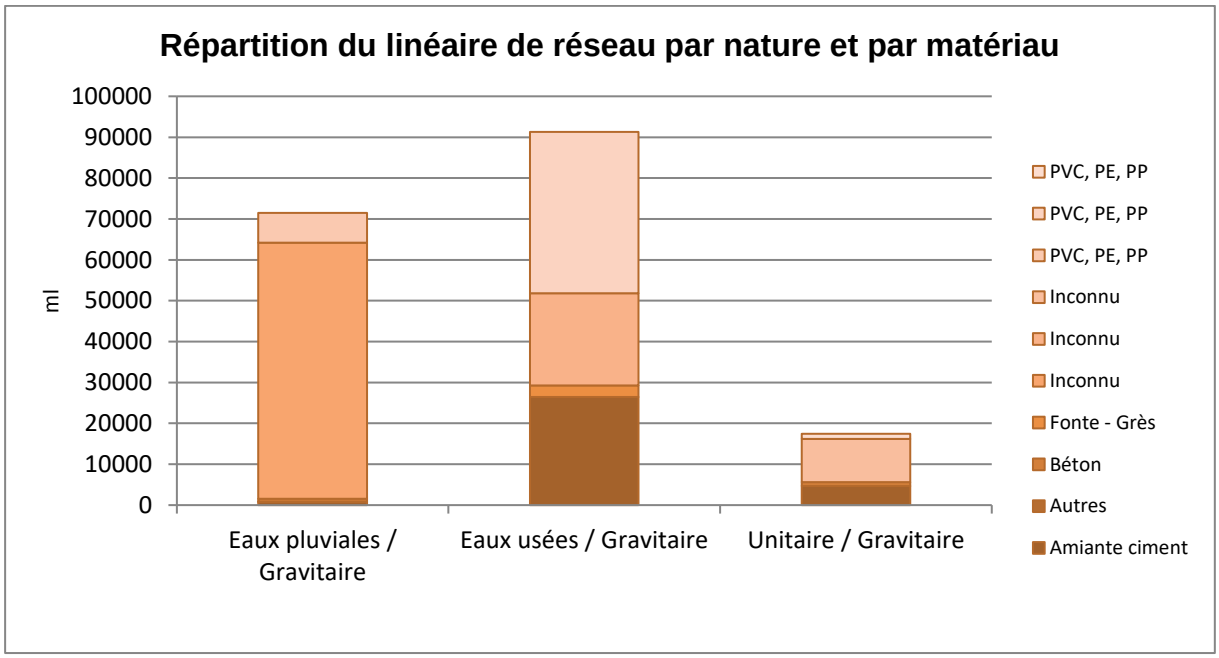

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- **LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS**

Les tableaux suivants détaillent les changements intervenus sur l'année au niveau du linéaire de canalisations par type (EU/EP/Unitaire). En ce qui concerne le motif "Renouvellements", la valeur indiquée correspond à l'écart en positif ou en négatif du linéaire constaté à l'issue de l'opération de renouvellement.

Le linéaire de réseau de collecte **inclut** le linéaire refoulement mais ne tient pas compte du linéaire d'eaux traitées.

Suivi des évolutions sur l'année d'exercice - Réseaux			
Motif	**ml EP**	**ml EU**	**ml Unitaire**
Linéaire total de réseau de l'année précédente	71 722	99 526	17 557
Renouvellements	37	255	218
Linéaire de canalisation déposé	16	213	222
Régularisations de plans	- 211	- 905	- 111
Situation actuelle	**71 532**	**98 663**	**17 441**

Le tableau ci-dessous présente les principales mises à jour effectuées sur l'année 2020 par des plans de récolements ou remontées terrains impactant le linéaire.

Type	Adresse	Longueur posée (ml)	Longueur déposée (ml)
Régularisation de plan	Libourne Impasse Mont Blanc	19.8	0
Régularisation de plan	Libourne Raccordement rue Guillaumet	43.23	0
Régularisation de plan	Libourne rue kleber	159.11	0
Réhabilitation par remplacement	Libourne 35 Avenue de Verdun	60.2	61.49
Réhabilitation par remplacement	Libourne Ave Clemenceau	117.36	119.23
Réhabilitation par remplacement	Libourne Ave Clemenceau	413.24	396.15
Réhabilitation par remplacement	Libourne Avenue Fayat	10.84	11.54
Réhabilitation par remplacement	Libourne Rejet STEPCONDAT	372.46	376.41
Réhabilitation par remplacement	Libourne Residence du Stade	396.38	184.42
Réhabilitation par remplacement	Libourne Rue Chanzy	244.75	234.24
Réhabilitation par remplacement	Libourne Rue Giraud	49.57	53.97
Réhabilitation par remplacement	Libourne Rue Jean Jaures	69.12	51.39
Réhabilitation par remplacement	Libourne Rue Kebler	954.41	625.31
Réhabilitation par remplacement	LIBOURNE Rue St Exupery et Guillaumet	875.32	904.61
Réhabilitation par remplacement	LIBOURNE -Rue Toulouse Lautrec	600.49	466.92
Réhabilitation par rénovation	Libourne Place Abel sur Champs	116.18	0

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Type	Adresse	Longueur posée (ml)	Longueur déposée (ml)
Réhabilitation par rénovation	Libourne Place Jean Moulin Rehab	13.85	0
Réhabilitation par rénovation	Libourne Rue Abel Boireau	35.23	0
Réhabilitation par rénovation	Libourne Rue de la Tarreyre	118.93	0
Réhabilitation par rénovation	Libourne Rue de L'isle	139.13	0
Réhabilitation par rénovation	Libourne Rue du Pdt Doumer	156.69	0
Réhabilitation par rénovation	Libourne rue du théatre rehab	32.32	0
Réhabilitation par rénovation	Libourne Rue Etienne Sabatie rehab	85.36	0
Réhabilitation par rénovation	Libourne Rue Jean Jaures	190.83	0
Réhabilitation par rénovation	Libourne Rue Jules Ferry	69.26	0
Réhabilitation par rénovation	LIBOURNE RUE LYROT	202.12	0
Réhabilitation par rénovation	Libourne Rue Michel Montaigne rehab	107.74	0
Réhabilitation par rénovation	Libourne rue thiers rehab	121.95	0
Réhabilitation par rénovation	Libourne Rue Waldeck Rousseau	42.76	0
Réhabilitation par rénovation	Libourne Rue Waldeck Rousseau rehab	259.23	0
Réhabilitation par réparation	Libourne Cours des Girondins	535.21	0
Sortie de réseau de l'inventaire	LIBOURNE AVE DU PAR DES SPORT DEMOLITION QUARTIER	0	360.42
Sortie de réseau de l'inventaire	LIBOURNE FACE AU N 84 ROUTE DE SAINT EMILION	0	100.63
Sortie de réseau de l'inventaire	LIBOURNE RUE FONNEUVE	0	91.92
Travaux neufs	LIBOURNE- LOT HAMEAU DOUMAYNE	544.61	0
Travaux neufs	LIBOURNE RUE DONNET ET RUE GIRAUD	66.13	0
Travaux neufs	LIBOURNE RUE FONNEUVE	254.52	0
Travaux neufs	Libourne Rue Lucie Aubrac	99.28	0
Travaux neufs	Libourne STEP CONDAT EP	173.1	0

Il n'a pas vocation à être exhaustif. Le linéaire du réseau varie en fonction des demandes de mises à jour (réceptions de plans de récolements, retour d'information terrains, informations provenant directement de la collectivités, mise en cohérence de la base de données, intégration d'archives).
En 2020 de nombreuses corrections de données ont été effectué dans les bases notamment des corrections graphiques des linéaires par la présence d'aberrations présent historiquement dans les bases (linéaires superposés, présence de spikes, uniformisation des données attributaires).
Des variations de linéaires peuvent arriver lors de la mise à jour des cadastres notamment en limite de commune.
Il est à noter la présence dans le SIG de réseau dit "Privé" dont nous n'avons pas l'information de rétrocession. Ce linéaire n'est pas pris en compte dans le rapport d'activité. Cela concerne : 3663ml

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- **LES ACCESSOIRES DE RESEAU ET LES BRANCHEMENTS**

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune				
Commune	**Désignation**	**2020**	**2021**	**N/N-1 (%)**
LIBOURNE	Avaloirs	2 564	2 562	- 0,1%
LIBOURNE	Branchements publics eaux usées	11 623	12 042	3,6%
LIBOURNE	Ouvrages de prétraitement réseau	3	3	0,0%
LIBOURNE	Regards réseau	4 627	4 651	0,5%
LIBOURNE	Vannes	8	8	0,0%

- **LES POSTES DE RELEVEMENT**

Les postes de relèvement disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des installations de relevage				
Commune	**Site**	**Année de mise en service**	**Débit nominal**	**Unité**
LIBOURNE	R ABBE LEWDEN	1993	23	m³/h
LIBOURNE	R BASSON	2007	17	m³/h
LIBOURNE	R CARRE BOURG	1989	40	m³/h
LIBOURNE	R CARRE RIVIERE	1989	13	m³/h
LIBOURNE	R CHANTOISEAU	1999	27	m³/h
LIBOURNE	R CHARRUAUD	1995	20	m³/h
LIBOURNE	R CHATEAU GAILLARD	2014	10	m³/h
LIBOURNE	R COLLEGE DAGUE	2000	33	m³/h
LIBOURNE	R CRECHE MPAL	1997	25	m³/h
LIBOURNE	R HAMEAU DOUMAYNE	2020		m³/h
LIBOURNE	R HENRI BRULLE	2013	39	m³/h
LIBOURNE	R HOP GARDEROSE	1980	112	m³/h
LIBOURNE	R HORTENSIS	1994	72	m³/h

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Inventaire des installations de relevage				
Commune	**Site**	**Année de mise en service**	**Débit nominal**	**Unité**
LIBOURNE	R INSEE LIBOURN	1995	12	m³/h
LIBOURNE	R LA ROQUETTE	1978	150	m³/h
LIBOURNE	R LA ROSERAIE L	2004	12	m³/h
LIBOURNE	R LA ROUDET	1987	148	m³/h
LIBOURNE	R LAMPROIES	2013	18	m³/h
LIBOURNE	R LES DAGUEYS	1986	12	m³/h
LIBOURNE	R MARTIN PECHEU	1997	18	m³/h
LIBOURNE	R MILIEU	2011	10	m³/h
LIBOURNE	R OREE ISLE	2009	25	m³/h
LIBOURNE	R PETIT GARDEROSE	2014	10	m³/h
LIBOURNE	R PETITE FERME	1987	28	m³/h
LIBOURNE	R PEYRONNEAU	2008	20	m³/h
LIBOURNE	R PRIOURAT	2011	160	m³/h
LIBOURNE	R SQUARE BARBA	1998	20	m³/h
LIBOURNE	R ZA DAGUEYS	1995	12	m³/h
LIBOURNE	R ZI DAGUEYS	1991	5	m³/h

- **LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT**

Les installations de traitement des effluents et des boues disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

Inventaire des usines de traitement des eaux et des boues			
Commune	**Site**	**Année de mise en service**	**Capacité de traitement (Eq. hab)**
LIBOURNE	STEP LIBOURNE	1980	30 000

- **L'ANALYSE DU PATRIMOINE**

Le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 définit un l'Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau.

Cet indice peut prendre une valeur de 0 à 120 points attribués selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (Partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C - 75 points).

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Pour améliorer la connaissance des dates de pose, nous conseillons de procéder à l'analyse des archives, ou réaliser un travail de mémoire avec d'anciens élus ou habitants des communes. La connaissance de la nature des matériaux s'améliorera avec nos investigations sur les réseaux, dans le cadre de l'exploitation.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	**Descriptif**	**2021**
Partie A : Plan des réseaux	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	15
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	60
TOTAL (indicateur P202.2B)	**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées**	**105**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

3 Qualité du service

© SUEZ / Franck Dunouau

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions réalisées sur nos ouvrages de collecte (collecteurs, déversoirs d'orage, postes de relèvement, …) : curage, désobstructions, inspections télévisées, … Elle présente également le bilan des consommations électriques.

3.1.1 La pluviométrie

Les tableaux suivants détaillent l'évolution de la pluviométrie observée en précipitations annuelles et mensuelles. La pluviométrie a un impact important sur les volumes collectés et épurés et peut expliquer certains faits d'exploitation tels que les déversements.

- **LA PLUVIOMETRIE ANNUELLE**

Pluviométrie annuelle (mm)			
Finalité	**2020**	**2021**	**N/N-1 (%)**
Pluviométrie (mm)	889,2	767,8	- 13,7%

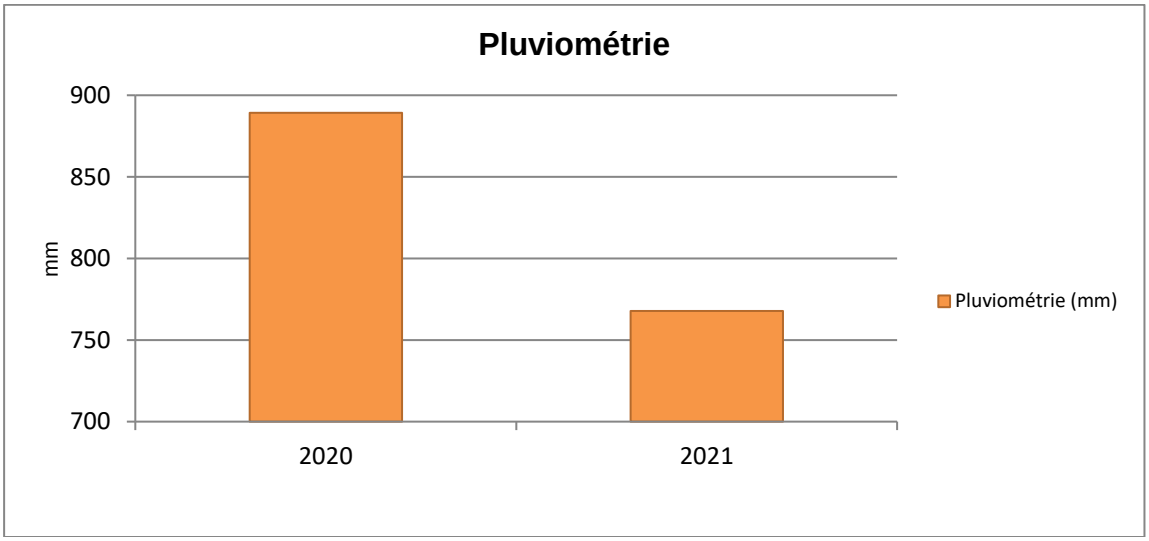

3.1.2 L'exploitation des réseaux de collecte

- **LES REPONSES AUX DT ET DICT**

Nombre de réponses aux DT et aux DICT		
Type de réponses	**Nombre au 31/12/2020**	**Nombre au 31/12/2021**
RDICT	330	255
RDT	408	287
RDT-RDICT conjointe	704	679
Total	1 442	1 221

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- **LA SURVEILLANCE DU RESEAU**

La surveillance du réseau s'effectue via des inspections. On en distingue plusieurs types :

- L'inspection télévisée (ITV) consiste à observer in situ l'aspect intérieur des collecteurs non visitables, à l'aide d'une caméra motorisée qui avance le long des collecteurs,
- L'inspection rapide avec un vidéopériscope (IVP) permet d'effectuer des prises de vue de l'intérieur des collecteurs et des branchements à partir d'un regard de visite afin d'évaluer l'état structurel et le niveau d'encrassement,
- L'inspection pédestre des collecteurs visitables (diamètre > 1500 mm).
- L'inspection par drones

Inspections réseau			
	2020	2021	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	6 584	6 500	- 1,3%

En 2021, il a été réalisé :

- 5 500 ml d'ITV sur les réseaux d'eaux usées
- 1 000 ml d'ITV sur les réseaux d'eaux pluviales
- 1 000 m d'ITV par drone
- Diagrap sur tous les réseaux de la commune.

Les différents rapports vous seront transmis en même temps que le présent Rad.

DERATISATION

LA POSE DES APPATS

A chaque pose, un ou deux crochets d'appâts ont été placés ce qui correspond à **1 000 appâts** posés en Août 2021, principalement sur le centre de la Bastide. L'engagement contractuel étant de 1 000 appâts posés sur une année civile.

La pose des appâts permet de limiter de façon conséquente la population des rats sur l'ensemble de la ville de Libourne.
Le plan est consultable en annexe.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- **LE CURAGE**

Les tableaux suivants détaillent les opérations de curage préventif et curatif réalisées sur les canalisations. A noter que les taux de curage sont calculés en fonction du linéaire de réseau hors refoulement.

Curage préventif Réseau			
	2020	2021	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	3 219,39	2 000	- 37,9%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	5 174,06	10 134,48	95,9%
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	2 113,12	866,47	- 59,0%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	10 506,57	13 000,95	23,7%
Taux de curage préventif (%)	5,6%	6,9%	24,5%

Un nettoyage préventif des avaloirs est réalisé tous les ans sur la totalité des 2500 avaloirs.
L'ensemble des avaloirs ont été nettoyés en 2021.

Curage curatif			
	2020	2021	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	829,27	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	-	-	0,0%
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	51,75	175,83	239,8%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)	51,75	1 005,1	1 842,2%
Taux de curage curatif (%)	0,0%	0,5%	1 854,3%

- **LES DESOBSTRUCTIONS**

Les opérations de désobstructions sont des opérations réalisées sur le réseau, les branchements et les avaloirs pour rétablir le bon écoulement des eaux usées. Les tableaux suivants détaillent ces opérations.

Désobstructions			
	2020	2021	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	15	61	306,7%
Désobstructions sur branchements	39	109	179,5%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,08	0,33	309,2%

Cette année, nous vous communiquons les interventions curatives qui, désormais, seront proposées chaque année.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- **LES ENQUETES DE CONFORMITE BRANCHEMENTS**

Les enquêtes de contrôle des branchements sont réalisées afin de vérifier le raccordement des habitations aux réseaux d'assainissement. On distingue les enquêtes de conformité pour vente et celles hors vente (dans le cadre contractuel). Les tableaux suivants présentent le nombre d'enquêtes réalisées.

Enquêtes de Conformité Branchements		
LIBOURNE	2020	2021
Nombre de contrôle raccordement pour vente	286	530
Nombre de contrôles raccordement hors vente	136	201
Nombre de branchements assainissement raccordement enquêter	-	105

- **LES REPARATIONS**

Les réparations effectuées sur les canalisations, branchements et ouvrages sont détaillées dans le tableau suivant.

Les réparations (canalisation, branchements, ouvrages)			
Groupe	**2020**	**2021**	**N/N-1 (%)**
Nombre de branchements réparés	14	7	- 50,0%
Nombre de canalisations réparées	4	10	150,0%
Nombre d'ouvrages réparés	6	1	- 83,3%

Il a été procédé au renouvellement de 6 pots de branchements assainissement.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

3.1.3 L'exploitation des déversoirs, bassins d'orage …

- **LES INTERVENTIONS SUR LES DEVERSOIRS D'ORAGE ET LES BASSINS D'ORAGE**

Nom du site	Commune	Type de site
DO 139	LIBOURNE	Rejet au milieu naturel
TP 167	LIBOURNE	Rejet au milieu naturel
DO 168	LIBOURNE	Rejet au milieu naturel
TP 75	LIBOURNE	Rejet au milieu naturel
DO 180	LIBOURNE	Rejet au milieu naturel
DO 181	LIBOURNE	Rejet au milieu naturel
DO 182	LIBOURNE	Rejet au milieu naturel
DO 183	LIBOURNE	Rejet au milieu naturel
DO 78	LIBOURNE	Rejet au milieu naturel
DO 79	LIBOURNE	Rejet au milieu naturel
DO 80	LIBOURNE	Rejet au milieu naturel
TP 90	LIBOURNE	Rejet au milieu naturel
DO 91	LIBOURNE	Rejet au milieu naturel
DO PRIOURAT	LIBOURNE	Rejet au milieu naturel
DO RUE CLEMENT THOMAS	LIBOURNE	Rejet au milieu naturel
TP 156	LIBOURNE	Rejet au milieu naturel
TP 157	LIBOURNE	Rejet au milieu naturel
TP 169	LIBOURNE	Rejet au milieu naturel
TP 171	LIBOURNE	Rejet au milieu naturel
TP 172	LIBOURNE	Rejet au milieu naturel
TP 173	LIBOURNE	Rejet au milieu naturel
TP 184	LIBOURNE	Rejet au milieu naturel
TP 185	LIBOURNE	Rejet au milieu naturel
TP 244	LIBOURNE	Rejet au milieu naturel
TP CROIX CONDAT	LIBOURNE	Rejet au milieu naturel
DO 435	LIBOURNE	Rejet au milieu naturel

Nous réalisons 12 passages par an sur l'ensemble des sites de déversoirs et trop plein.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

3.1.4 L'exploitation des postes de relèvement

- **LE FONCTIONNEMENT DES POSTES DE RELEVEMENT**

Le tableau suivant détaille les caractéristiques de fonctionnement de chaque poste de relèvement (temps de fonctionnement).

Fonctionnement des postes de relèvement		
Commune	**Libellé du poste**	**Heures de fonctionnement**
LIBOURNE	R ABBE LEWDEN	149
LIBOURNE	R BASSON	278
LIBOURNE	R CARRE BOURG	2 786
LIBOURNE	R CARRE RIVIERE	2 999
LIBOURNE	R CHANTOISEAU	155
LIBOURNE	R CHARRUAUD	75
LIBOURNE	R CHATEAU GAILLARD	154
LIBOURNE	R COLLEGE DAGUE	729
LIBOURNE	R CRECHE MPAL	171
LIBOURNE	R HENRI BRULLE	1 097
LIBOURNE	R HOP GARDEROSE	4 446
LIBOURNE	R HORTENSIS	356
LIBOURNE	R INSEE LIBOURN	153
LIBOURNE	R LA ROQUETTE	4 216
LIBOURNE	R LA ROSERAIE L	364
LIBOURNE	R LA ROUDET	3 287
LIBOURNE	R LAMPROIES	148
LIBOURNE	R LES DAGUEYS	190
LIBOURNE	R MARTIN PECHEU	115
LIBOURNE	R MILIEU	137
LIBOURNE	R OREE ISLE	777
LIBOURNE	R PETIT GARDEROSE	73
LIBOURNE	R PETITE FERME	200
LIBOURNE	R PEYRONNEAU	1 163
LIBOURNE	R PRIOURAT	4 966
LIBOURNE	R SQUARE BARBA	317
LIBOURNE	R ZA DAGUEYS	3 719
LIBOURNE	R ZI DAGUEYS	245
Total		33 465

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- **LA CONSOMMATION ELECTRIQUE**

Les consommations électriques relevées des postes de relèvement exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation électrique facturée des postes de relèvement (kWh)							
Commune	**Site**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**N/N-1 (%)**
LIBOURNE	R ABBE LEWDEN	225	557	472	431	359	- 16,7%
LIBOURNE	R BASSON	192	387	1 314	1 104	548	- 50,4%
LIBOURNE	R CARRE BOURG	5 985	6 557	12 511	7 857	4 754	- 39,5%
LIBOURNE	R CARRE RIVIERE	2 584	4 090	4 648	2 969	4 363	47,0%
LIBOURNE	R CHANTOISEAU	543	769	836	856	890	4,0%
LIBOURNE	R CHARRUAUD	-	-	3 469	-	-	0,0%
LIBOURNE	R CHATEAU GAILLARD	-	-	501	-	465	0,0%
LIBOURNE	R COLLEGE DAGUE	2 131	3 944	4 346	4 783	4 373	- 8,6%
LIBOURNE	R CRECHE MPAL	-	-	825	-	-	0,0%
LIBOURNE	R HAMEAU DOUMAYNE	-	-	-	-	125	0,0%
LIBOURNE	R HENRI BRULLE	-	-	3 259	-	3 128	0,0%
LIBOURNE	R HOP GARDEROSE	24 121	29 266	26 575	38 581	34 902	- 9,5%
LIBOURNE	R HORTENSIS	1 024	1 188	946	1 080	904	- 16,3%
LIBOURNE	R INSEE LIBOURN	67	4 212	1 135	1 011	977	- 3,4%
LIBOURNE	R LA ROQUETTE	27 599	38 372	47 706	44 724	39 035	- 12,7%
LIBOURNE	R LA ROSERAIE L	147	185	176	367	343	- 6,5%
LIBOURNE	R LA ROUDET	16 832	25 022	21 692	27 288	19 686	- 27,9%
LIBOURNE	R LAMPROIES	-	-	234	-	368	0,0%
LIBOURNE	R LES DAGUEYS	362	450	332	473	440	- 7,0%
LIBOURNE	R MARTIN PECHEU	238	275	341	376	355	- 5,6%
LIBOURNE	R MILIEU	352	521	385	421	297	- 29,5%
LIBOURNE	R OREE ISLE	1 112	1 827	1 719	1 821	1 267	- 30,4%
LIBOURNE	R PETIT GARDEROSE	448	271	218	289	267	- 7,6%
LIBOURNE	R PETITE FERME	225	294	270	362	364	0,6%
LIBOURNE	R PEYRONNEAU	2 829	3 070	3 487	2 791	2 607	- 6,6%
LIBOURNE	R PRIOURAT	-	-	82 387	15 168	102 527	575,9%
LIBOURNE	R SQUARE BARBA	407	770	714	634	615	- 3,0%
LIBOURNE	R ZA DAGUEYS	1 236	936	13 395	1 405	5 763	310,2%
LIBOURNE	R ZI DAGUEYS	357	704	834	1 012	867	- 14,3%
Total		89 016	123 667	234 727	155 803	230 589	48,0%

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- **LES INTERVENTIONS SUR LES POSTES DE RELEVEMENT**

Les contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence).

La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement				
Commune	**Site**	**Type de contrôle**	**Libellé équipement**	**Date intervention**
LIBOURNE	R BASSON	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	05/11/2021
LIBOURNE	R CARRE BOURG	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	14/11/2021
LIBOURNE	R HENRI BRULLE	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire generale BT	05/11/2021
LIBOURNE	R LA ROQUETTE	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	22/11/2021
LIBOURNE	R LAMPROIES	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire generale BT	05/11/2021
LIBOURNE	R MARTIN PECHEU	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	05/11/2021
LIBOURNE	R PETIT GARDEROSE	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire generale BT	05/11/2021

Les postes de refoulement sont nettoyés 3 fois par an en début d'année, mi année et fin d'année sur un programme préalablement proposé par SUEZ et validé par la collectivité.

3.1.5 La conformité du système de collecte

- **LE SUIVI DES REJETS INDUSTRIELS**

Les industriels raccordés au réseau sont soumis à une autorisation de déversement délivrée par la Collectivité qui fixe les limites de qualité des rejets industriels. Le premier tableau ci-dessous précise les principaux industriels (ICPE notamment le cas échéant) raccordés au système de collecte du présent contrat qui ont obtenu à ce jour l'autorisation.
Cette autorisation peut être accompagnée d'une convention, laquelle est un contrat de droit privé signé entre tous les acteurs (entreprise, collectivité(s) propriétaire(s) des réseaux, gestionnaire de la station d'épuration).
Elle est le fruit d'une négociation et permet de préciser et de développer les modalités de mise en œuvre des dispositions de l'autorisation de déversement à laquelle elle est annexée. Le second tableau détaille les industriels qui ont signé une convention.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Nom	Arrêté d'autorisation ou contrat	Convention de déversement	Activité
Centre hospitalier Garderose	29/03/2010	21/04/2010	Etablissement de soins
Centre hospitalier Robert Boulin	14/03/2011	09/09/2011	Etablissement de soins
CEVA Santé animal	06/02/2019	22/02/2019	Industrie pharmaceutique
GAEC PUEYO Fréres	03/06/2020	24/03/2021	Chai vinicole
Horeau Beylot	18/12/2019	NC	Conditionnement de vin
Jean Pierre MOUEIX	04/06/2018	04/06/2018	Conditionnement de vin
Jean Baptiste AUDY	07/01/2019	03/01/2019	Conditionnement de vin
Vignobles Clément Fayat	02/01/2019	07/01/2019	Chai vinicole
Fermentalg	04/02/2019	NC	Recherche développement en biotechnologie
JOSEPH JANOUEIX SA	09/12/2019	09/01/2020	Conditionnement de vin
SA Lis 33	06/11/2018	NC	Imprimerie
MCC LABEL Libourne	18/12/2019	NC	Imprimerie
SFCME	03/06/2020	NC	Fabrication de pièces électrique
HYDROFORM	07/09/2019	NC	Piscine
Véolia propreté	15/02/2017	NC	Déchetterie
Château Mayne Figeac	11/09/2019	11/09/2019	Chai vinicole
CHÂTEAU MELIN	28/02/2020	02/03/2020	Chai vinicole

- **LA PERFORMANCE DU SYSTEME DE COLLECTE**

Les indicateurs suivants reflètent la performance du système d'assainissement collectif. Ils ont été fixés par le décret du 2 mai 2007.

Performance réseaux				
Indicateur	**Unité**	**2020**	**2021**	**N/N-1 (%)**
P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre / 1000 habitants desservis	0,12	0,04	- 67,7%
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Nombre / 100 km	6,9	4,8	- 30,4%

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

3.2 Le bilan d'exploitation du système de traitement

Typologie des points de mesure réglementaires SANDRE :

Code Sandre du type de point réglementaire	Libellé du type de point réglementaire	Ouvrage concerné	Nombre de points possibles au sein de l'ouvrage concerné	Nature du support concerné
A2	Déversoir en tête de station	Station d'épuration	0 à 1	Eau
A3	Entrée Station	Station d'épuration	1	Eau
A4	Sortie Station	Station d'épuration	1	Eau
A5	By-pass	Station d'épuration	0 à 1	Eau

3.2.1 Le fonctionnement hydraulique

- **LES VOLUMES REÇUS EN ENTREE DU SYSTEME DE TRAITEMENT (A3)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes collectés en entrée du système de traitement.

Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m³)							
Commune	**Site**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**N/N-1 (%)**
LIBOURNE	STEP LIBOURNE	1 773 768	2 004 254	1 967 677	2 483 011	1 965 826	- 20,8%
Total		1 773 768	2 004 254	1 967 677	2 483 011	1 965 826	- 20,8%

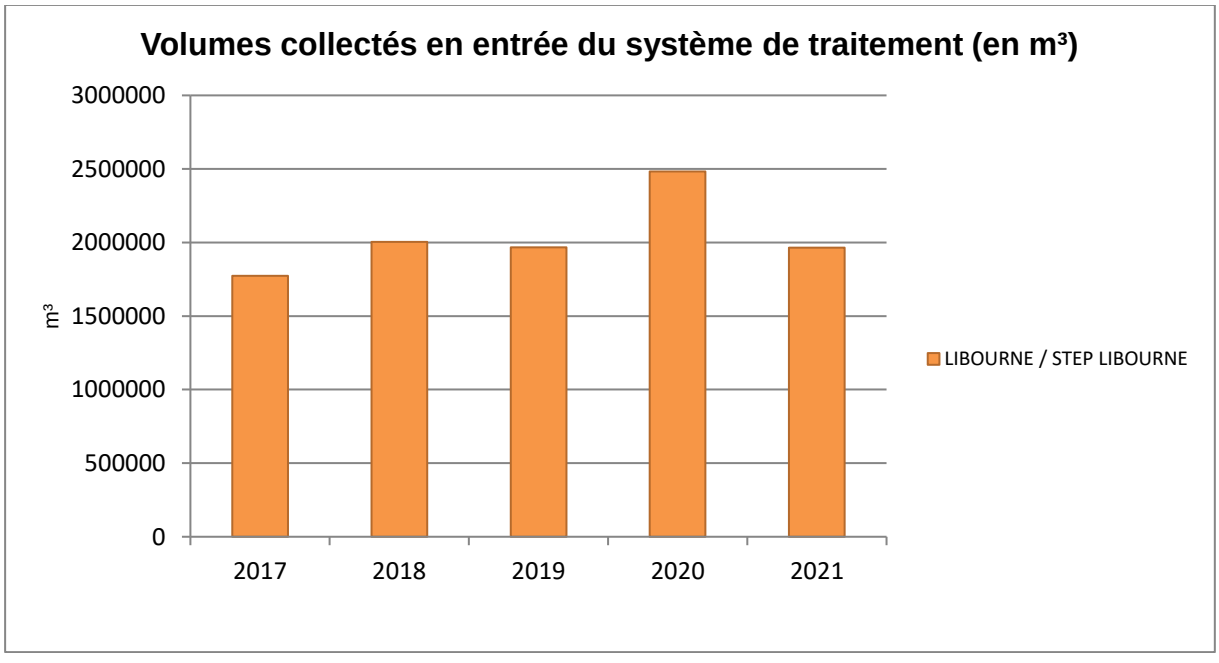

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- **LES VOLUMES DEVERSES EN TETE DE STATION (A2)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes déversés en tête de station.

Volumes déversés en tête de station (en m³)							
Commune	**Site**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**N/N-1 (%)**
LIBOURNE	STEP LIBOURNE	18 029	75 492	64 380	96 664	79 486	- 17,8%
Total		18 029	75 492	64 380	96 664	79 486	- 17,8%

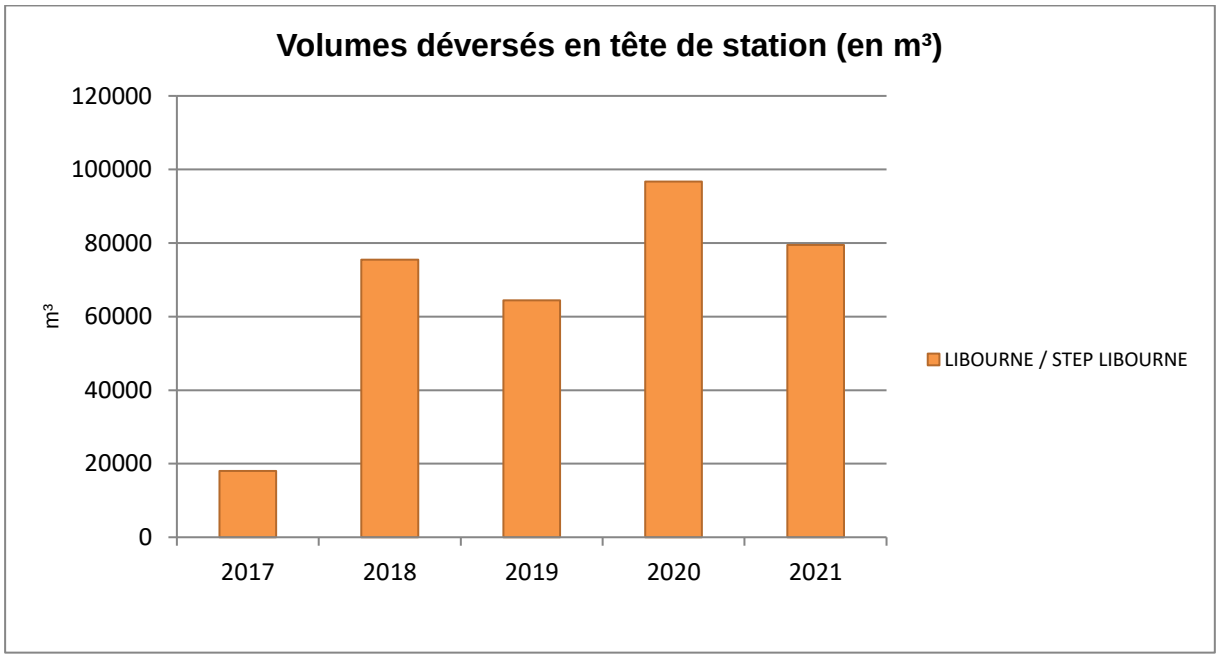

92 déversements ont été enregistrés au niveau du déversoir de tête de la station, correspondant à un total de 79 486 m³. Sur 2021, le volume déversé en tête représente 3,9% du volume arrivant à la station.

- **LES VOLUMES TRAITES (A4)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes traités et rejetés au milieu naturel.

Volumes traités (en m³)				
Commune	**Site**	**2020**	**2021**	**N/N-1 (%)**
LIBOURNE	STEP LIBOURNE	2 584 140	1 986 613	- 23,1%
Total		2 584 140	1 986 613	- 23,1%

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

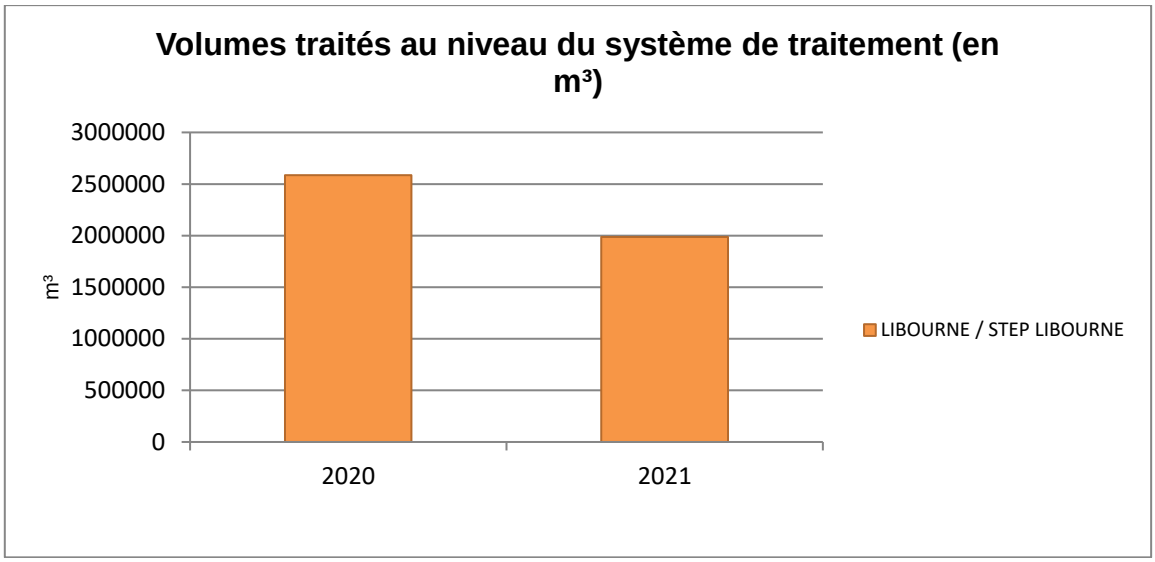

3.2.2 L'exploitation des ouvrages de traitement

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions sur le réseau de collecte et les ouvrages de traitement, les charges et concentrations entrantes au niveau des stations de traitement, les apports extérieurs, les consommations de réactifs et d'énergie, …

- **LES CHARGES ENTRANTES**

Le tableau suivant détaille l'évolution des concentrations et charges en entrée de station.

Charges entrantes (kg/j)			
STEP LIBOURNE	**2020**	**2021**	**N/N-1 (%)**
DBO5	1 006,4	960,4	- 4,6%
DCO	2 739,4	2 743,7	0,2%
MeS	1 266,1	1 188,7	- 6,1%

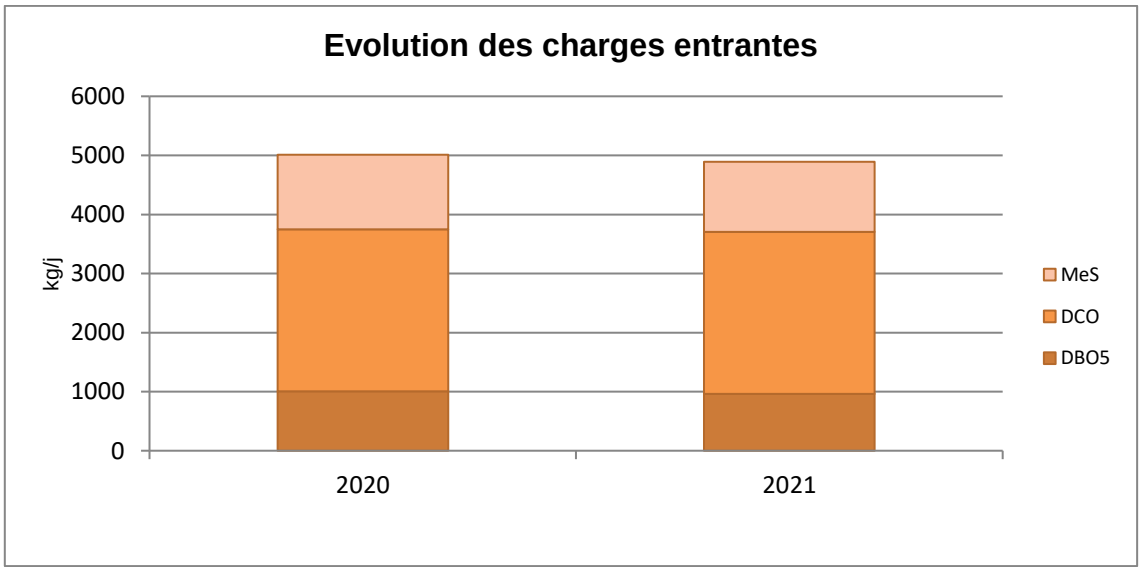

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- **LA FILIERE BOUE**

L'article 86 de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire impose une révision des référentiels réglementaires sur l'innocuité environnementale et sanitaire applicables aux boues d'épuration en vue de leur usage au sol, avant le 1er juillet 2021. De plus, les conditions dans lesquelles les boues et les digestats peuvent être compostés seront déterminées par voie réglementaire.

La production de boues

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des boues produites en station d'épuration.

Production des boues			
STEP LIBOURNE	**2020**	**2021**	**N/N-1 (%)**
MS boues (T)	421,4	410,9	- 2,5%
Production (m³/an)	16 546	21 046	27,2%

L'évacuation de boues

La quantité de boue évacuée est détaillée dans le tableau suivant :

Evacuation des boues					
STEP LIBOURNE	**Nature**	**Filière**	**2020**	**2021**	**N/N-1 (%)**
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	1 847 260	1 963 240	6,3%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	356 557,37	369 642,1	3,7%

L'analyse des boues

Les boues produites et valorisées en épandage agricole font l'objet d'analyses.

Conformément à la réglementation, le nombre d'analyse prévu au planning a été réalisé au cours de l'année ; les boues sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 08/01/1998.

- **LES SOUS-PRODUITS DE TRAITEMENT**

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des sous-produits évacués.

Bilan sous produits évacués					
STEP LIBOURNE	**Nature**	**Filière**	**2020**	**2021**	**N/N-1 (%)**
S10 - Sable produit	Poids (kg)	Unité traitement	-	197 790	0,0%
S10 - Sable produit	Volume (m³)	Unité traitement	33	-	- 100,0%
S11 - Refus de dégrillage produit	Volume (m³)	Incineration	59,56	53,32	- 10,5%
S9 - Huiles/graisses évacuées sans traitement	Volume (m³)	STEP	29,9	33	10,4%

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Sous-produits apportés	Quantité annuelle brute m^3	Précisions : origine des apports
Sables (S13)	446,5	Pompage et nettoyage - réseau Syndicat d'Arveyres
	146,5	Pompage et nettoyage - station Syndicat d'Arveyres
	52	Sables - station Syndicat d'Arveyres
	375,2	Pompage et nettoyage - réseau Est Libournais
	134	Pompage et nettoyage - station Est Libournais
	25	Sables - station Est Libournais
	28,5	Pompage et nettoyage - réseau Les Eglisottes
	15,5	Pompage et nettoyage - station Les Eglisottes
	312,5	Pompage et nettoyage - réseau Libourne
	2	Sables – Avaloirs et réseaux Libourne
	62,5	Pompage et nettoyage - réseau Syndicat Targon
	13,5	Pompage et nettoyage - station Syndicat Targon
	1,5	Sables - station Syndicat Targon
	16	Pompage et nettoyage - station UDP

- **LA CONSOMMATION ELECTRIQUE**

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation électrique facturée des stations d'épuration (kWh)							
Commune	**Site**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**N/N-1 (%)**
LIBOURNE	STEP LIBOURNE	1 187 948	1 026 571	923 818	948 497	1 051 241	10,8%
Total		1 187 948	1 026 571	923 818	948 497	1 051 241	10,8%

3.2.3 Les interventions sur les stations d'épuration

- **LES TACHES D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE**

Les interventions réalisées sur les stations d'épuration sont détaillées dans le tableau suivant.

Le fonctionnement des stations d'épuration - Nombre de tâches				
Commune	**Site**	**Type ITV**	**Groupe**	**2021**
LIBOURNE	STEP LIBOURNE	Astreinte sur usine	Total	24
LIBOURNE	STEP LIBOURNE	Tache de maintenance sur usine	Corrective	69
LIBOURNE	STEP LIBOURNE	Tache de maintenance sur usine	Préventive	16
LIBOURNE	STEP LIBOURNE	Tache d'exploitation sur usine	Total	1 465

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- **LES CONTROLES REGLEMENTAIRES**

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence).
Les contrôles réglementaires électriques conformes sont effectués tous les 2 ans conformément à la réglementation.
La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Les contrôles réglementaires sur les stations d'épuration				
Commune	**Site**	**Type de contrôle**	**Libellé équipement**	**Date intervention**
LIBOURNE	STEP LIBOURNE	Equipement électrique des STEP	armoire local technique (A2)	22/11/2021
LIBOURNE	STEP LIBOURNE	Equipement électrique des STEP	armoire 3 (centrifugeuse)	22/11/2021
LIBOURNE	STEP LIBOURNE	Moyen de levage des STEP		18/03/2021

MISE EN CONFORMITE DES SITES

Suite au document unique réalisé et présenté dans le chapitre Démarche Qualité, des lieux à risques sont identifiés et associés à des travaux de mise en conformité relevant de la responsabilité du maître d'ouvrage. Pour rappel, la mise en sécurité des installations n'est pas un engagement contractuel du délégataire (sauf clauses particulières).

Pour exemple, des postes de relèvement ne disposent pas, au niveau des trappes d'accès aux groupes électropompes et au panier de dégrillage, de dispositifs de protection articulés pour supprimer le risque élevé de noyade dans le fût du génie civil de l'ouvrage (photo ci-contre).

Article R233-46 du Code du travail : les cuves et les bassins doivent être protégés dans les conditions assurant la sécurité des travailleurs.

Article L4121-2 du Code du travail : Il faut prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle.

Règles générales d'utilisation des équipements de travail et des moyens de protection (décrets 93-40 et 93-41 du 11 janvier 1993).

L'employeur doit mettre à la disposition des travailleurs les équipements de travail nécessaires en vue de préserver la santé et la sécurité des agents, conformément aux obligations définies par l'article L.4121-3.

Les installations doivent être mises en conformité suivant le décret ci-dessus. Les améliorations portent particulièrement sur :

- les armoires électriques (dispositifs d'arrêt d'urgence, organes de service clairement identifiables et visibles, accessibilité à l'ouvrage, …) ;

- les équipements de travail mus par une source d'énergie comportant des éléments mobiles doivent être munis de dispositifs de protection (carters, …) ;

- les dispositifs de protection pour assurer sans risque l'exploitation et la maintenance des installations (exemple : mise en place garde-corps, échelles conformes munies de crinolines, …).

Ces travaux, hors engagement contractuel du délégataire, sont à la charge de la Collectivité.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

3.2.4 La conformité des rejets du système de traitement

- **L'ARRETE PREFECTORAL**

Le principal texte réglementaire régissant l'auto-surveillance est l'arrêté du 21 juillet 2015, modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020.
Le tableau suivant fait office de synthèse des exigences en matière de qualité de rejets des systèmes de traitement du présent contrat.

Performances de traitement définies dans l'arrêté préfectoral de la station en date du 28 avril 2017 :

Synthèse de l'arrêté			
Paramètres	Concentration maximale	Rendement épuratoire	Concentration rédhibitoire
DBO_5	25 mg/l	80%	50 mg/l
DCO	125 mg/l	75%	250 mg/l
MES	35 mg/l	90%	85 mg/l

- **LA CONFORMITE DES FREQUENCES D'ANALYSE**

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté est synthétisé dans le tableau suivant :

Conformité du planning d'analyses					
STEP LIBOURNE	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Conformité en fréquence
AP du 28 avril 2017 - 2021	DBO5	24	52	52	Oui
AP du 28 avril 2017 - 2021	DCO	52	52	52	Oui
AP du 28 avril 2017 - 2021	MeS	52	52	52	Oui

- **LA CONFORMITE PAR PARAMETRE**

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant :

Conformité par paramètre										
STEP LIBOURNE	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité analytique	Conformité générale
AP du 28 avril 2017 - 2021	DBO5	960,44	6,37	35,9	96	0	5	0	Oui	Oui
AP du 28 avril 2017 - 2021	DCO	2 743,68	40,65	229,02	92	0	5	0	Oui	Oui
AP du 28 avril 2017 - 2021	MeS	1 188,73	9,13	51,45	96	0	5	0	Oui	Oui

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- **LA CONFORMITE ANNUELLE GLOBALE**

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.
La conformité du système de collecte et de la station de traitement des eaux usées, avec les dispositions du présent arrêté et avec les prescriptions fixées par le préfet, est établie par le service en charge du contrôle avant le 1er juin de chaque année, à partir de tous les éléments à sa disposition.

Par conséquent, le jugement que nous affichons ici n'engage que notre avis d'exploitant et ne fait nullement foi réglementairement.

Conformité annuelle globale						
Commune	**Site**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
LIBOURNE	STEP LIBOURNE	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

3.3 Le bilan de la relation client

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

3.3.1 Le nombre de clients assainissement collectif

Le nombre de clients assainissement collectif est un état au 31/12, détaillé dans le tableau suivant :

Classe client particulier : particuliers, syndics, clients de passage
Classe client professionnel : professionnel, agriculteur, administration
Classe client collectivité : collectivité
Classe client autre : prestataire de facture

Le nombre de clients assainissement collectif	
Désignation	**2021**
Particuliers	10 943
Collectivités	124
Professionnels	976
Total	12 043

3.3.2 Les statistiques clients

Le tableau suivant présente les principales statistiques liées à la facturation clients.

Le nombre d'abonnés assainissement collectif correspond au nombre de comptes avec l'élément de contrat « consommation assainissement » délégataire actif au 31/12.

Statistiques clients			
Type	**2020**	**2021**	**N/N-1 (%)**
Abonnés assainissement collectif	11 524	12 043	4,5%
Nombre d'habitants desservis en assainissement collectif	24 313	25 507	4,9%

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

3.3.3 Les volumes assujettis à l'assainissement

Le tableau suivant présente l'évolution des volumes d'eau consommés assujettis à la redevance assainissement et correspondant à la facturation enregistrée entre le 01/01 et le 31/12 de l'année de référence.

Volumes assujettis à l'assainissement						
Type volume	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**N/N-1 (%)**
Volumes assujettis (m³)	1 568 753	1 456 832	1 529 427	1 900 286	1 592 865	- 16,2%

Dont 70 688 m3 qui correspondent à un forage privé d'un client Professionnel.

3.3.4 La typologie des contacts clients

L'ensemble des demandes clients sont traitées dans nos services. Notre Centre de Relation Clientèle Multicanal, basé en France, répond aux demandes des clients exprimées par téléphone, courriers, mails et répond à tout type de demande : information, réclamation, abonnement, question sur facture, devis travaux ou encore intervention avec prise de rendez-vous si besoin.

Typologie des contacts	
Désignation	**Nombre de contacts**
Téléphone	1 113
Courrier	84
Internet	87
Visite en agence	5
Total	1 289

3.3.5 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Un contact peut faire l'objet de plusieurs motifs de demandes et réclamations.

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	**Nombre de demandes**	**dont réclamations**
Gestion du contrat client	52	10
Facturation	81	65
Règlement/Encaissement	78	8
Prestation et travaux	315	-
Information	627	-
Technique assainissement	136	108
Total	1 289	191

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

3.3.6 La mesure de la satisfaction client

SUEZ Eau France place le client au centre de ses actions et a ainsi depuis plusieurs d'années mis en place plusieurs dispositifs d'écoute client. Ils ont comme objectifs d'être à la source d'un process d'amélioration continu des services de SUEZ Eau France et ses partenaires :

«J'écoute» => «J'analyse» => «J'agis»…

Depuis 5 ans, l'institut d'études d'opinions IFOP accompagne SUEZ pour la réalisation du baromètre de satisfaction annuel.
Les résultats de cette étude permettent à SUEZ Eau France de :

- **Identifier les leviers de satisfaction** pour valoriser la qualité de service Suez Eau France
- **Identifier les causes d'insatisfaction** pour définir les priorités d'action et **suivre les impacts des plans d'action dans la durée.**
- **Mesurer l'appétence vers de nouveaux services en développement**

> La méthodologie

Du 10 janvier au 1er février 2022, l'enquête de satisfaction a été menée par email auprès d'un panel représentatif de **1 640 clients directs** sur les communes desservies par l'activité Eau France de SUEZ en Région Nouvelle Aquitaine.

Le panel est composé 2/3 de clients ayant eu un contact (hors relève) et 1/3 de clients silencieux (qui n'ont pas eu de contact avec SUEZ Eau France au cours des 12 derniers mois).

Les résultats de cette enquête sont présentés ci-dessous.

> Stabilité de la satisfaction clients :
Stabilité de la satisfaction globale sur l'ensemble des services : 76% des clients se déclarent satisfaits (77% en 2020). Les leviers forts générateurs de satisfactions sont :

- les services en ligne : satisfaction excellente : 83%. Les services en lignes les plus utilisés et générant le plus de satisfaction sont : l'accès aux données personnelles et l'accès aux factures.

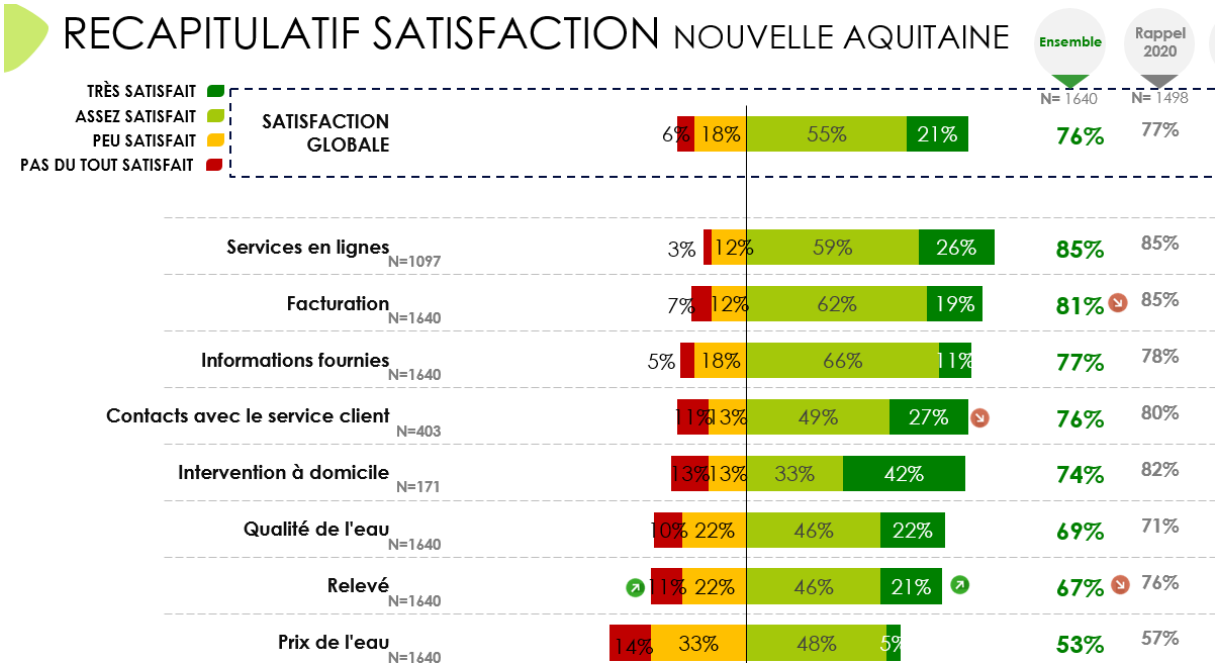

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

> Une image solide du fournisseur d'eau

69% des clients déclarent avoir une bonne image de leur fournisseur d'eau, considéré :

- efficace,
- et dont l'action est conforme à la mission de services publics

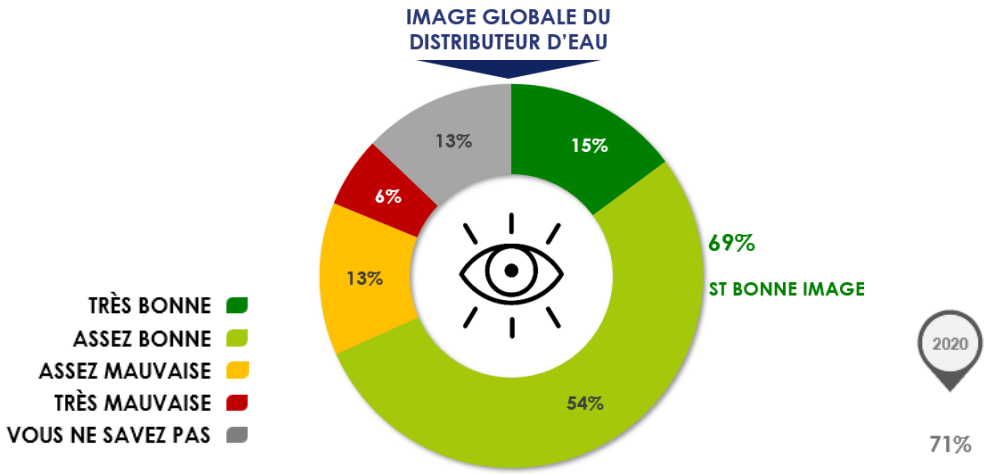

L'intention de fidélité à SUEZ reste plutôt forte : 74% des clients envisageraient de rester chez leur distributeur d'eau s'ils avaient la possibilité d'en choisir un autre.

> Satisfaction liée à la qualité de l'eau

69% des clients se déclarent satisfaits de la qualité de l'eau du robinet. Un score en légère baisse par rapport à l'année dernière. Néanmoins, le pourcentage de « très satisfaits » reste stable.

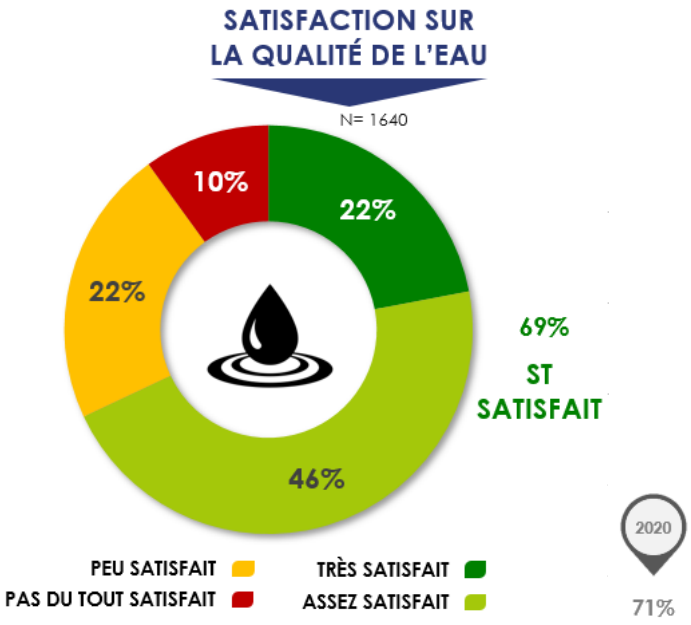

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

>La relève
Les clients relevés à distance sont plus satisfaits de la relève que ceux l'étant au domicile : 65% de clients satisfaits pour la relève à domicile versus 77% de satisfaits pour le relevé à distance via compteur connecté.
Pour ce qui est de la relève à distance, les clients apprécient la fiabilité des relevés : 76% de satisfaction.
En ce qui concerne la relève à domicile, **la qualité du contact avec le releveur est très appréciée par les clients : 88% de satisfaction.**

>Facturation
Avec 81% de clients satisfaits, **la satisfaction liée à la facturation reste bonne.**
A noter : **une satisfaction plus importante de la facturation par efacture (facture éléctronique)** par rapport à la facturation par courrier (83% versus 78%)

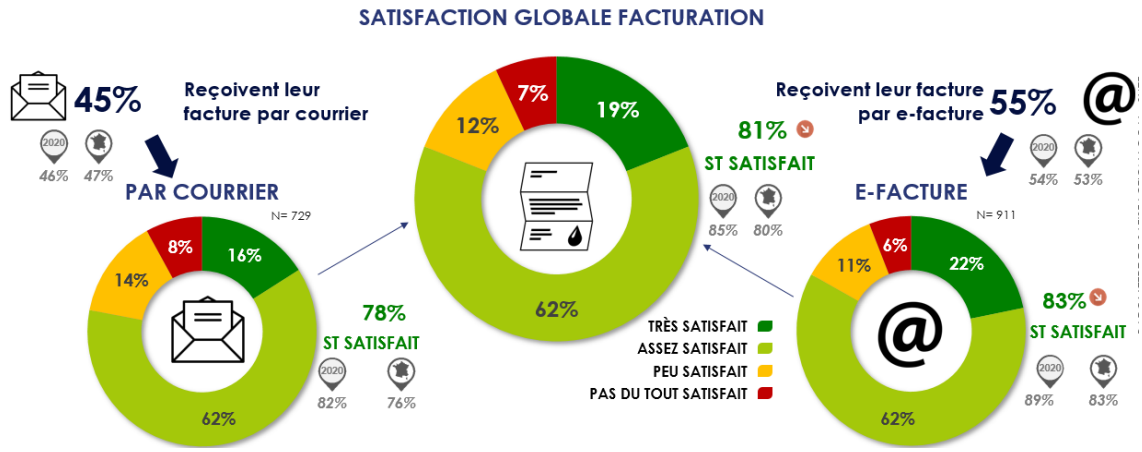

3.3.7 Le prix du service de l'assainissement

Le système tarifaire de la redevance assainissement comprend une part fixe, ainsi qu'un prix au m³, appliqué au volume d'eau consommé.

- **LE TARIF**

Le tableau suivant permet de décomposer le tarif du service de l'assainissement.

Le tarif			
LIBOURNE	**01/01/2021**	**01/01/2022**	**N/N-1 (%)**
Montant HT part fixe délégataire et collectivité - (€/an/abonné)	24,65 €	25,86 €	4,91%
Montant HT part proportionnelle de 0 à 15 m3 délégataire et collectivité (€/an/m³)	1,4660 €	1,4692 €	0,22%
Montant HT part proportionnelle de 16 à 120 m3 délégataire et collectivité (€/an/m³)	1,9801 €	2,0085 €	1,43%
Montant HT part proportionnelle > à 120 m3 délégataire et collectivité (€/an/m³)	2,1600 €	2,1972 €	1,72%
Taux de la partie fixe du service (%) pour 120 m3	9,68%	9,99%	3,19%
Prix HT au m³ pour 120 m³	2,3710 €	2,4070 €	1,52%
Prix TTC au m³ pour 120 m³	2,6081 €	2,6477 €	1,52%

La tarification mentionnée ci-dessus est celle relative à une consommation de 120 m3 avec un abonnement de diamètre 15 mm.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- **LA REPARTITION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT**

Le tableau suivant permet de mettre en évidence la part revenant à l'ensemble des acteurs (Exploitant, Collectivité, Agence de l'Eau, TVA) en prenant pour référence la facture type.

Les composantes du prix de l'assainissement				
LIBOURNE	**Détail prix assainissement**	**01/01/2021**	**01/01/2022**	**N/N-1 (%)**
Service de l'assainissement - Part délégataire	Part fixe (abonnement)	24,65 €	25,86 €	4,91%
Service de l'assainissement - Part Collectivité	Part fixe (abonnement)	0,00 €	0,00 €	-
Service de l'assainissement - Part délégataire	Part variable (consommation de 0 à 15 m3)	0,0660 €	0,0692 €	4,85%
Service de l'assainissement - Part délégataire	Part variable (consommation de 16 à 120 m3)	0,5801 €	0,6085 €	4,90%
Service de l'assainissement - Part délégataire	Part variable (consommation > à 120 m3)	0,7600 €	0,7972 €	4,89%
Service de l'assainissement - Part Collectivité	Part variable (consommation)	1,4000 €	1,4000 €	0,00%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (modernisation des réseaux de collecte)	0,2500 €	0,2500 €	0,00%

- **LA FACTURE TYPE 120 M3**

La facture type 120 m3 est présentée en annexe.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Comptes de la délégation

©SUEZ / ABACA PRESS / Lionel HAHN

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

4.1 Le CARE

Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.

Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.

Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire : "Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure."

L'attestation des Commissaires aux Comptes est présentée en annexe.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

4.1.1 Le CARE

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2021

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en €uros	2020	2021	Ecart en %
PRODUITS	**722 386**	**2 694 968**	**273,1%**
Exploitation du service	685 326	1 368 141	
Collectivités et autres organismes publics	0	1 178 877	
Travaux attribués à titre exclusif	9 474	100 458	
Produits accessoires	27 586	47 492	
CHARGES	**720 949**	**2 593 916**	**259,8%**
Personnel	235 000	455 586	
Energie électrique	42 523	106 362	
Achats de prestations assainissement	0	-138	
Produits de traitement	3 323	17 174	
Analyses	12 198	-2 992	
Sous-traitance, matières et fournitures	195 258	385 146	
Impôts locaux et taxes	29 314	64 079	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	71 114	130 981	
• télécommunication, postes et télégestion	3 812	6 738	
• engins et véhicules	15 786	33 595	
• informatique	38 444	58 891	
• assurance	3 199	6 981	
• locaux	2 711	12 114	
Frais de contrôle	15 900	35 803	
Ristournes et redevances contractuelles	5 542	12 868	
Contribution des services centraux et recherche	23 839	50 031	
Collectivités et autres organismes publics	0	1 178 877	
Charges relatives aux renouvellements			
• programme contractuel	14 808	33 189	
• fonds contractuel	26 451	26 818	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	27 470	61 567	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	6 351	11 335	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	11 815	27 231	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	44	0	
Résultat avant impôt	**1 437**	**101 052**	
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	446	27 789	
RESULTAT	**992**	**73 263**	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

4.1.2 Le détail des produits

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2021

Détail des produits

en €uros	2020	2021	Ecart en %
TOTAL	**722 386**	**2 694 968**	**273,1%**
Exploitation du service	685 326	1 368 141	99,6%
• Pluvial facturé	66 000	199 571	
• Variation de la part estimée sur consommations	619 326	1 168 570	
Collectivités et autres organismes publics	0	1 178 877	-
• Part Collectivité	0	1 178 877	
Travaux attribués à titre exclusif	9 474	100 458	
• Branchements	9 474	100 458	
Produits accessoires	27 586	47 492	72,2%
• Autres produits accessoires	27 586	47 492	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

4.1.3 La présentation des méthodes d'élaboration

PRESENTATION DES METHODES D'ELABORATION DES COMPTES ANNUELS DE RESULTAT D'EXPLOITATION 2021

- Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 Février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.
- Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.
- Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.
- Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.
- La présente note a pour objet d'exposer les principales caractéristiques de la méthode utilisée pour son élaboration.
- Comme le décret le précise, le CARE prend en compte les deux particularités essentielles du métier de délégataire de service public :
  - La première de ces particularités est la mutualisation des moyens, en personnel et matériel, dont se dote une entreprise délégataire pour gérer rationnellement les divers services, souvent nombreux, qui lui sont confiés.
  - La seconde particularité est la nécessité de faire se correspondre, sur des documents annuels, des dépenses dont certaines sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et des recettes qui ont, au contraire, été fixées d'avance pour la durée du contrat.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Sommaire

I. ORGANISATION DE LA SOCIETE
II. LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION
III. LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES
IV. APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS
V. IMPÔT SUR LES SOCIETES
VI. ANNEXES

I. ORGANISATION DE LA SOCIETE

Les ressources de toute nature dont le délégataire dispose sont positionnées dans son organisation centrale, régionale ou locale selon leur coût, leur rareté, et leur efficacité (ex. laboratoire d'analyses, centrale d'achats, centre de relations clients, services comptables, etc.).

L'organisation de SUEZ Eau France en 2021 s'appuie sur la Région qui est l'unité de base.

1. Région est l'unité de base de l'organisation de la société

- C'est une unité opérationnelle, qui bénéficie du soutien et des services apportés par le Siège Social. Il se subdivise à son tour en unités plus petites, jusqu'au secteur, qui ont en charge la gestion d'un ensemble de contrats proches géographiquement.
- Cette organisation permet à chaque contrat, quelle que soit sa taille, de bénéficier à tout moment des compétences et services attachés aux différents échelons de l'organisation (expertise technique, laboratoires, équipes d'intervention, services de garde, ...), ainsi que des moyens financiers et juridiques nécessaires. La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent un des principes majeurs d'organisation de SUEZ Eau France.

2. La Région dispose de sa propre comptabilité d'établissement

- Son compte de résultat enregistre l'ensemble des recettes et dépenses d'exploitation courante, directes et indirectes.
- La quote-part de frais de fonctionnement du siège social est répartie et inscrite dans la comptabilité des régions.
- Les impôts et taxes, à l'exception de l'impôt sur les sociétés, sont également enregistrés localement.

II. LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION

L'ensemble de ces éléments est issu de la comptabilité de la Région.

L'organisation de SUEZ Eau France trouve sa traduction dans les CARE, par la distinction entre les charges directement imputées aux contrats, les charges directes affectées sur une base technique et les charges indirectes réparties.

1. Eléments directement imputés par contrats

- Les recettes du service, y compris les comptes de tiers, facturées ou estimées au cours de l'exercice sont directement imputées au contrat. Les recettes comprennent l'ensemble des recettes d'exploitation hors TVA facturées en application du contrat, y compris celles des travaux et prestations attribués à titre exclusif.
- A compter des Care réalisés au titre de 2020, le chiffre d'affaires est désormais fondé sur les volumes distribués et comptabilisés dans l'exercice, valorisés en prix de vente. A la clôture de chaque exercice, une estimation s'appuyant sur les données de gestion est réalisée sur la part des volumes livrés, non relevés et non facturés.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Cette estimation est prise en compte dans les Care. Les facturations correspondantes à ces estimations sont comptabilisées dans les comptes de l'année suivante, tout comme, le cas échéant, les écarts d'estimation.

- Les dépenses d'exploitation courante du contrat, telles que notamment, énergie électrique, achats d'eau en gros (sur la base des conventions d'achat d'eau en gros), ristournes contractuelles, Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), taxes foncières, ont été imputées directement à chaque fois que cela a été possible.
- A compter des Care réalisés au titre de 2021, la ligne « pertes sur créances irrécouvrables et risque de recouvrement » intègre l'intégralité des risques de recouvrement liées aux créances ayant une antériorité supérieure à 3 mois et pas seulement ceux liés à l'existence d'un contentieux. Le libellé de la ligne a été modifié pour cette raison.

2. Eléments affectés sur une base technique

- Certaines recettes accessoires telles que frais d'ouverture et de fermeture de branchements, réalisation de branchements isolés, ne sont pas forcément suivies par contrat et ont pu être affectées selon une clé technique.
- Les dépenses communes à plusieurs contrats ont été affectées sur ces différents contrats à dire d'expert, en s'appuyant notamment sur l'utilisation de clés techniques. C'est souvent le cas de la main d'œuvre, qui n'est généralement pas propre à un contrat particulier.
- Les clés reposant sur des critères physiques sont présentées en annexe A1.
- Les clés reposant sur des critères financiers sont présentées en annexe A2.

3. Charges indirectes

a. Les frais généraux locaux

- Les frais généraux locaux de la région sont répartis au prorata de la valeur ajoutée de chaque contrat eau et assainissement, après déduction de la quote-part imputable aux autres activités exercées par la région. Le pourcentage de ces charges réparties sur le contrat au prorata de la valeur ajoutée est donné en annexe A3. Les contrats à valeur ajoutée faible, voire négative, supportent cependant une quote-part de frais généraux locaux (et de charge relative aux autres éléments du domaine privé corporel et incorporel) fixée à 6,45% de leurs Produits (hors compte de tiers).

- La valeur ajoutée du contrat est la différence entre les produits et les charges externes imputées et affectées : achats, sous-traitance, redevances et surtaxes, frais de contrôle, ristournes contractuelles, charge relative aux annuités et droit d'usage. Elle correspond à la production propre du contrat, après neutralisation des consommations de ressources externes, et est donc représentative des moyens mis à la disposition du contrat par SUEZ Eau France.

b. La contribution des services centraux et recherche

La contribution des services centraux et recherche représente 3,3% du Chiffre d'affaires CARE conformément au taux imputé dans le CEP contractuel.

4. La participation, l'intéressement et la provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés

La participation des salariés n'est pas comptabilisée dans les régions, elle fait l'objet d'une information spécifique émanant du siège social. Elle est répartie entre les contrats au prorata des dépenses de main-d'œuvre.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

L'intéressement et la provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés, comptabilisés dans la région, sont répartis suivant la même règle.

III. LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES

Les charges économiques calculées correspondent à des investissements réalisés par le délégataire, tant pour son compte propre (domaine privé), que pour le service délégué (domaine concédé) dans le cadre de ses engagements contractuels (programmes de travaux, fonds contractuels, annuités d'emprunt lorsqu'elles n'apparaissent pas en charges d'exploitation), ainsi qu'aux obligations de renouvellement.

Ces charges économiques permettent d'affecter à chaque investissement, concédé ou privé, le coût de financement correspondant, non intégré dans la comptabilité des régions.

1. Charges relatives aux renouvellements

Les contrats peuvent prévoir que le délégataire assure la charge de renouvellement visant à garantir le bon fonctionnement du service et le maintien du potentiel des ouvrages.

Les charges relatives aux renouvellements sont distinguées, dans le CARE, suivant l'obligation existant au contrat :

a. garantie pour continuité du service,
b. programme contractuel,
c. fonds contractuel,

a. **« Garantie pour continuité du service »** : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit « fonctionnel ») dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie de continuité du service doit, dans tous les cas, être évaluée en fonction d'un plan technique de renouvellement. Celui-ci est élaboré en fonction des dispositions contractuelles et du risque de renouvellement.

- Pour les anciens contrats (sans programme contractuel ou avec une obligation de renouvellement des branchements plomb inclus dans la garantie) : la **traduction économique** de la garantie pour continuité de service est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement de référence.

- Si le plan technique de renouvellement révèle une dépense régulière sur la durée, la méthode de représentation est une moyenne arithmétique.

- Pour les contrats dont le Produit d'exploitation (hors Compte de Tiers, travaux exclusifs et produits accessoires) est inférieur à 100k€, les charges relatives au renouvellement à afficher dans les CARE doivent correspondre aux dépenses réelles de l'année, sauf dans le cas des garanties de renouvellement qui couvrent le renouvellement des branchements plomb.

- Pour les contrats signés à partir de 2011 (sans programme contractuel) : compte tenu du faible poids du renouvellement fonctionnel, la charge à inscrire dans le CARE est égale à la dépense réelle de l'année.

b. **« Programme contractuel de renouvellement »** : cette rubrique correspond au programme prédéterminé de travaux de renouvellements que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement (renouvellement dit « patrimonial »).

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

La **traduction économique** du programme contractuel de renouvellement est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement.

Pour les nouveaux contrats dont le chiffre d'affaires annuel est au moins supérieur à 500 K€ (signés à partir de 2011), la charge inscrite dans le CARE sera **révisée tous les 3 à 5 ans pour tenir compte de la variation entre les montants nets effectivement engagés et les montants prévisionnels**. La nouvelle charge à inscrire, progressant comme la prévisionnelle au même taux de progressivité, sera déterminée pour assurer l'équilibre actuariel au taux de financement fixé contractuellement entre, d'une part les charges déjà inscrites dans les CARE et la nouvelle charge à inscrire sur la durée résiduelle du contrat, et d'autre part les montants nets effectivement engagés et à engager.

c. « **Fonds contractuels de renouvellement** » : cette rubrique correspond au cas où, par dérogation au principe des risques et périls caractérisant une DSP, le délégataire n'est contractuellement tenu que de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m3 vendu…) et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la « dotation » au fonds contractuel, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

2. Charges relatives aux investissements contractuels

Les charges relatives aux investissements du domaine concédé sont distinguées, dans le CARE, entre les principaux types d'obligations existant au contrat :

a. programme contractuel,
b. fonds contractuel,
c. annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire,
d. investissements incorporels.

a. « **Programme contractuel** » : cette rubrique correspond au programme de travaux neufs que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement. Il s'agit des anciennes « redevances de domaine concédé ». A la fin du programme de travaux neufs, une comparaison est effectuée entre les montants prévisionnels déterminés en début de contrat, et les montants réellement engagés. La charge calculée du CARE peut alors être révisée en fonction de cette variation.
Sont également repris dans cette ligne les investissements de 1er établissement ou travaux neufs non programmés dans le contrat initial ou ses avenants mais réalisés par le délégataire pour différents motifs (urgence, sécurité, productivité…). Le rachat du parc compteur en début du contrat et la remise gratuite à la Collectivité en fin de contrat, comme un bien de retour, figure aussi sur cette ligne.

b. « **Fonds contractuels** » : cette rubrique est à renseigner lorsque le délégataire est contractuellement tenu de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m3 vendu…) et de le consacrer aux investissements du domaine concédé dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la dotation contractuelle, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

c. « **Annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire** » : cette rubrique est utilisée pour représenter les annuités d'emprunts de la collectivité que le délégataire prend en charge dans le cadre du contrat de délégation.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

d. « **Investissements incorporels** » : sont représentés sur cette rubrique les droits d'usage et les participations financières aux travaux.

Mis à part le « fonds contractuel », la traduction économique de ces investissements doit être assurée par des charges économiques calculées. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants investis sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement dont la valeur est définie en annexe A4.
La méthode consiste à calculer l'annuité progressive d'un emprunt destiné à financer la totalité des investissements réalisés sur la durée du contrat.

3. Charges domaine privé

Cette charge a pour objectif de retrouver, au terme de la durée de vie du bien une somme suffisante pour en assurer le renouvellement, et de rémunérer le capital utilisé pour l'achat. La méthode est applicable à tous les contrats.

1. Dans les installations du domaine privé, on isole les compteurs, pour lesquels :

- soit on constate une charge calculée en fonction d'un barème interne établi chaque année par la Direction Administration et Finances. Ce barème est basé sur le coût d'achat réel des compteurs au cours de l'exercice, majoré de frais de magasinage et de pose, et incorporant une quote-part de frais généraux.

- La charge relative aux compteurs est ainsi égale à l'annuité de remboursement du capital immobilisé, à un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread) défini en annexe A5.
- La durée retenue est basée sur une durée de vie moyenne des compteurs. Celle-ci est définie en annexe A5.

- soit le barème interne n'est pas adapté (cas de rachat du parc des compteurs en début du contrat ou de renouvellement des compteurs pour non compatibilité dans le cas de mise en place de la télérelève). Dans ce cas, une annuité progressive au taux de financement externe OAT (selon durée du contrat) + spread doit être calculée sur la base des flux prévisionnels (valeur de rachat de parc en début du contrat, dépenses du PRC, vente du parc en fin contrat). Cette annuité calculée pour le CEP est reprise dans le CARE.

2. Autres éléments corporels et incorporels ('charges relatives aux investissements du domaine privé') :

Ce sont des biens du domaine privé corporel de SUEZ Eau France, tel que bureaux, véhicules, mobilier, …ainsi que les biens du domaine privé incorporel.
Dorénavant l'ensemble des charges informatiques se retrouve sur la ligne Informatique dans les Autres dépenses d'exploitation.

La charge relative aux autres éléments corporels et incorporels est constituée par la somme de deux termes :

- la dotation aux amortissements industriels du bien non inflatée,
- le coût des capitaux investis, assis sur la valeur nette comptable du bien multiplié par un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread) égal à 2.87%.

La charge ainsi calculée, sera répartie aux différentes activités et aux contrats en fonction de leur valeur ajoutée respective.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

4. Rémunération du besoin en fonds de roulement

L'évaluation du besoin en fonds de roulement prend en compte la fréquence de facturation des clients, les délais d'encaissement des factures, et de reversement des redevances et surtaxes, la vitesse de rotation des stocks et les délais de paiement des fournisseurs. Sa rémunération est basée sur les taux court terme du marché égal à -0,48% (moyenne des taux EONIA de janvier à novembre 2021 +0.5%) soit 0,02% en position emprunteur (BFR positif) et 0% en position prêteur (BFR négatif).

IV.APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS

Lorsqu'un contrat déficitaire les premières années, devient bénéficiaire, on constate l'apurement du déficit accumulé.

V. IMPÔT SUR LES SOCIETES

Un impôt normatif simplifié est calculé, au taux en vigueur, dès lors que le résultat du contrat est bénéficiaire, après report des déficits éventuels.

Le calcul normatif simplifié de l'IS ne tient pas compte de la contribution additionnelle qui représente + 0.91 % de taux d'IS supplémentaire.
Le taux applicable est de 27.5%

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

VI. ANNEXES

Année 2021

A1 - Clés reposant sur des critères physiques

Produits et Charges d'exploitation	Clé	Valeur clé
Affectation charges Encadrement / MO + ST	Clients eau-asst-PS	12 343,00
Affectation charges ordonnancement réseau et clientèle / nb heures MO MEDIA	Nb d'heures MO des interventions réseau et clientèle	1 221,80
Affectation charges ordonnancement usine / nb heure MO MEDIA	Nb d'heures MO des interventions usine	2 307,80
Affectation charges SIG	linéaire de réseau toutes activités confondues, eau et asst	187,70
Autres produits affermages assainissement	Clients affermage assainissement	12 343,00
Charges branchements assainissement	Clients affermage assainissement	12 343,00
Charges Engins spéciaux – seulement Hydrocureurs	Nombre d'heures média sur compte analytique (9602/9603%)	1 057,30
Charges Engins spéciaux - tous hors hydrocureurs	Nombre d'heures média sur compte analytique (9502%/9503%/9603%/9604%/9751%/9752%/9753%/9754%)	268,30
Charges épuration	m3 traités (milliers m3)	1 986 613,00
Charges facturation encaissement	Client équivalent	2 468,60
Charges informatique / MO	Clients eau-asst-PS	12 343,00
Charges relève compteurs	Nombre de relevés	2 469,00
Charges relèvement eaux usées	Nombre de postes de relèvement	42,00
Charges réseau eaux usées	Longueur réseau assainissement (eaux usées + unitaire)	116,60

A2 - Clés reposant sur des critères financiers

Produits et Charges d'exploitation	Clé	Valeur clé
Charges prestations de services assainissement - Collectivité	Produits prestations de services Assainissement - Collectivités	500,00
Charges de structure travaux facturables	charges travaux facturés	-41 160,82
ligne contribution des services centraux et recherche	CA total	1 516 091,38
Charges logistique	Sortie de stock	-1 594,81
Charges achat	Achats / Charges externes hors achats d'eau	-560 993,96
Charges véh, outillages/ MO	Charges Personnel, sous-traitance en exploitation	-291 112,42
Stocks pour BFR	Produits hors compte de tiers	1 516 091,38
Répartition des charges de structures travaux	Produits travaux facturables et prestations de services	100 958,29

Les charges de main d'œuvre annexes (participation, retraites et autres) sont réparties sur la base des charges directes de personnel imputées ou affectées au contrat. Ces dernières représentent 1,42% des charges de l'Entreprise Régionale.

A3 - Calcul de Répartition à la Valeur Ajoutée

Les frais généraux locaux de l'Entreprise Régionale, et la charge relative aux autres éléments du domaine privé corporels et incorporels sont répartis sur le contrat au prorata de la valeur ajoutée. Les charges réparties sur le contrat réprésentent 1,53% des charges de l'Entreprise Régionale.

A4 - Taux de financement - Domaine concédé

La valeur de ce taux est égale à : 3.09 %

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

4.2 Les reversements

Cette partie présente les différents reversements à destination de la collectivité et des administrations, y compris ceux liés à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

4.2.1 Les reversements à la collectivité

Les reversements au profit de la collectivité (hors reversement de TVA) intervenus au cours de l'exercice sont :

Contrats	Nature du contrat	Mois du versement	Date virement	Montant Virement
Libourne	**FAC - Afferm. Asst**	03	01/04/2021	101 068,56
Libourne	**FC Asst**	03	31/03/2021	24 000,75
Libourne	**ENC - Afferm. Asst**	03	31/03/2021	418 030,15
Libourne	**FC Asst**	03	31/03 et 30/04/2021	15 452,68
Libourne	**ENC - Afferm. Asst**	05	31/05/2021	597 744,00
Libourne	**RODP Asst**	06	30/06/2021	6 708,43
Libourne	**ENC - Afferm. Asst**	08	31/08/2021	498 120,00
Libourne	**FAC - Afferm. Asst**	09	30/09/2021	14 588,09
Libourne	**ENC - Afferm. Asst**	11	30/11/2021	498 120,00
Libourne	**RODP Asst**	11	30/11/2021	6 159,95

4.2.2 Les reversements de T.V.A.

Les reversements de T.V.A. intervenus au cours de l'année d'exercice sont :

Il n'y a pas eu de reversement TVA en 2021.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

4.3 La situation des biens et des immobilisations

Le présent chapitre se rapporte aux biens inventoriés au chapitre "L'inventaire du patrimoine".

Il détaille la politique de gestion du patrimoine menée par le Délégataire et la Collectivité conformément au contrat de délégation pour veiller au bon état des biens et leur adéquation à remplir leur fonction.

Il détaille en particulier les programmes de renouvellement et d'amélioration effectués par le Délégataire, en indiquant la dépense constatée, qui correspond aux coûts comptables (factures, coûts internes immobilisés, frais généraux) constatés sur l'année.

Le renouvellement se définit comme le remplacement, à fonction identique, d'un bien du domaine concédé. Ce nouveau bien peut être d'une conception strictement identique, améliorée ou d'une technologie différente. Ce qui importe c'est sa finalité.

Les travaux neufs sont représentés par les opérations de créations d'installations neuves ou le remplacement de biens qui donnent lieu à une extension, soit lorsque le volume traité est augmenté (aspect, quantitatif), soit lorsque la qualité du service rendu est sensiblement améliorée (aspect, qualitatif).

- **LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Les travaux de renouvellement effectués par le délégataire, dans le cadre du plan de renouvellement ou de la continuité de service, sont décrits dans l'annexe « Détail des investissements ».

- **LES TRAVAUX NEUFS EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Les travaux neufs effectués par le délégataire sont décrits dans l'annexe « Détail des investissements ».

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

4.4 Les investissements contractuels

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire :

- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué,
- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles.

La présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation figure ci-avant.

4.4.1 Le renouvellement

- **LES OPERATIONS REALISEES**

Le détail des opérations de renouvellement réalisées sur l'année d'exercice sont décrites dans l'annexe « Détail des investissements ». Le tableau suivant récapitule le montant global de ces opérations.

Renouvellement de l'année	
Opération	**Dépenses comptabilisées (€)**
Installations	38 539,52
Réseaux	0
Total	38 539,52

- **LE SUIVI PLURIANNUEL DU RENOUVELLEMENT**

Les dépenses constatées de renouvellement au cours des 5 dernières années d'exercice sont les suivantes :

Suivi pluriannuel du renouvellement : dépenses comptabilisées (€)					
Opération	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Renouvellement	72 854,26	80 635,11	118 528,75	231 503,66	38 539,52

4.4.2 Les travaux neufs du domaine concédé

- **LES OPERATIONS REALISEES**

Les opérations de renouvellement réalisées sur l'année d'exercice ont été décrites au chapitre "La situation des biens et des immobilisations". Le tableau suivant récapitule ces opérations.

Les travaux neufs de l'année	
Opération	**Dépenses comptabilisées (€)**
Installations	18 523,62
Réseaux	15 467,44
Total	33 991,06

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- **LE SUIVI PLURIANNUEL DES TRAVAUX NEUFS**

Les dépenses constatées sur les travaux neufs au cours des 5 dernières années d'exercice sont les suivantes :

Suivi pluriannuel des travaux neufs : dépenses comptabilisées (€)					
Opération	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Travaux neufs	38 625,82	13 948,91	0	11 230,9	33 991,06

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Votre délégataire

© SUEZ / William Daniels

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

5.1 Notre organisation

5.1.1 La Région

Présentation de l'activité Eau de SUEZ dans la région Nouvelle Aquitaine

La région Nouvelle Aquitaine s'organise autour de **3 Agences territoriales** et de nombreuses implantations de proximité qui permettent de développer un ancrage territorial fort pour répondre aux attentes de nos clients collectivités.

Grace à une organisation et des moyens adaptés aux enjeux et besoins des territoires, l'entreprise assure une mission de service public **réactive, disponible et efficace** en vue d'assurer un **service de qualité**, **7j/7, 24h/24** et ainsi de satisfaire tant ses clients, les collectivités, que les usagers et les professionnels.

La Région Nouvelle Aquitaine de SUEZ est l'une des 10 entités régionales en France. Elle couvre les départements suivants : 16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86 et 87.

Forte de **900 collaborateurs**, elle est en charge de près de 200 contrats de délégation du service public de l'eau et de l'assainissement sur ce territoire parmi lesquels ceux de **Bordeaux Métropole, Biarritz, Libourne et Périgueux**.

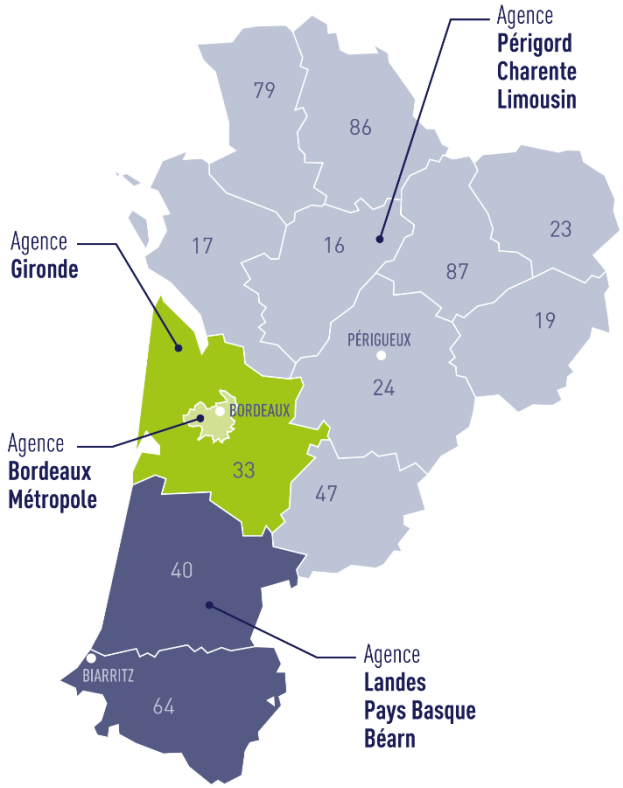

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

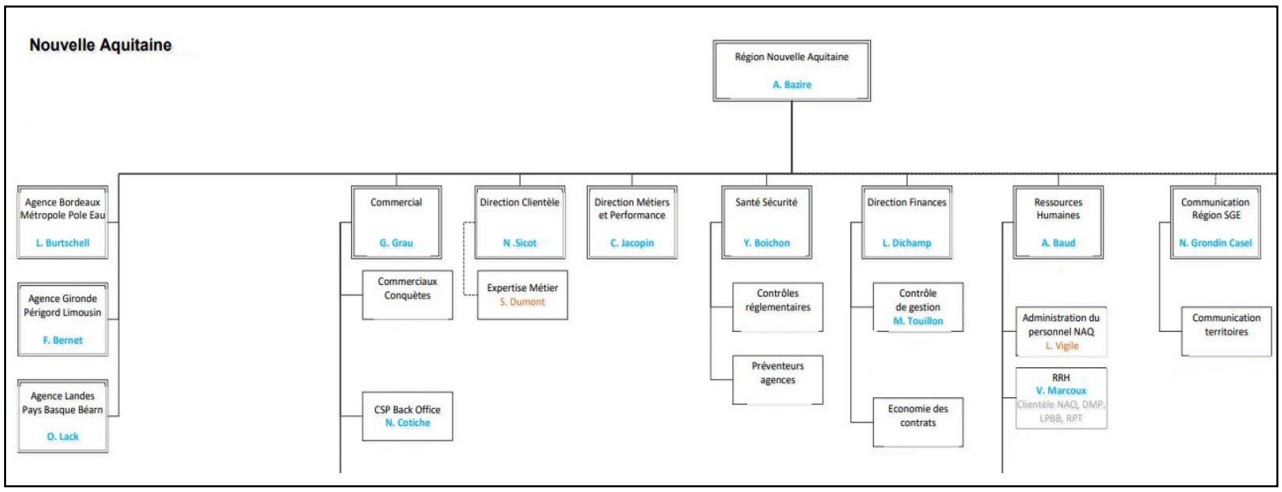

5.1.2 Nos implantations

L'agence Gironde Périgord Limousin emploie près de 170 hommes et femmes de notre région au service de votre collectivité.

Répartis sur plusieurs sites de Gironde, Dordogne, Charente, Corrèze et Creuse à proximité immédiate de vos installations, ils sont disponibles 24h/24 et 7j/7.

L'Agence Gironde Périgord Limousin en quelques chiffres :

170 collaborateurs.
63 contrats d'eau
66 contrats d'assainissement,
424 726 clients eau pour
11 311 km réseau eau
146 342 clients assainissement
2 944 km de réseau d'eaux usées.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

5.1.3 Nos moyens humains

L'agence Gironde Périgord Limousin est composée :

- ✓ 1 directeur d'agence
  - ✓ Secteur Ouest (Bassin/Médoc/Sud Gironde) :
    - ✓ 1 adjoint au directeur
    - ✓ 5 encadrants
    - ✓ 52 agents
  - ✓ Secteur Centre (Bassens/Montagne) :
    - ✓ 1 adjoint au directeur
    - ✓ 5 encadrants
    - ✓ 46 agents
  - ✓ Secteur Est (Périgueux/Creuse/Corrèze/PSF Mussidan) :
    - ✓ 1 adjoint au directeur
    - ✓ 4 encadrants
    - ✓ 48 agents
- ✓ 2 assistantes + 1 assistante en formation
- ✓ 1 responsable commercial
- ✓ 1 préventeur sécurité

Franck BERNET
Directeur d'Agence

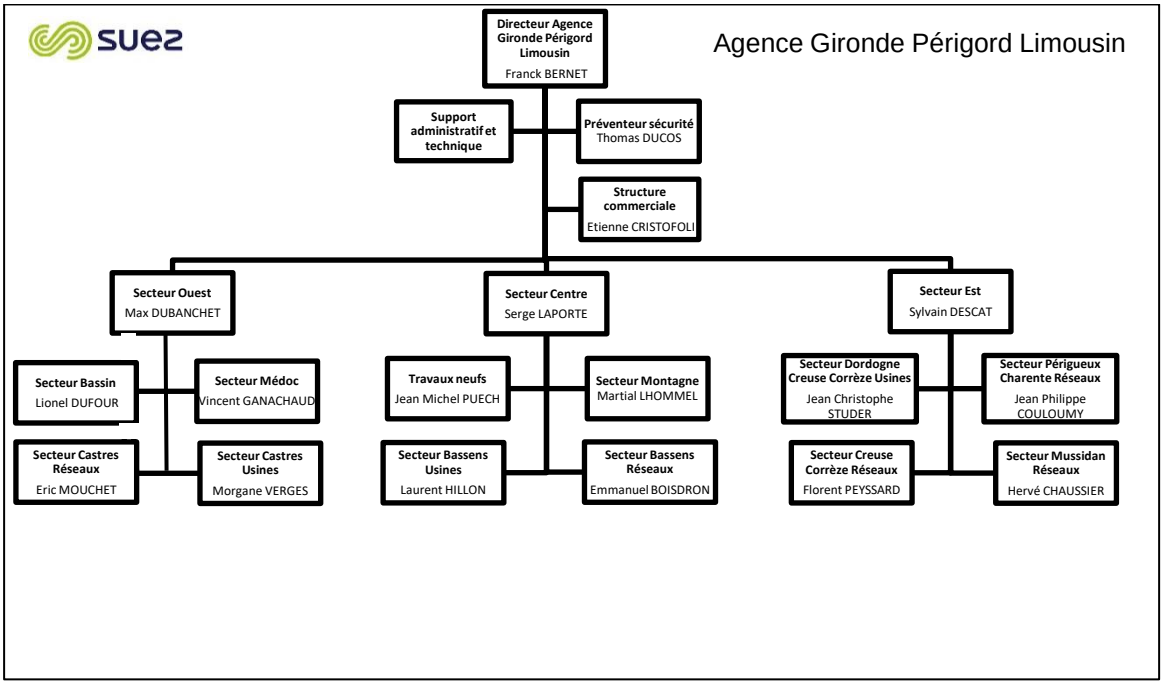

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

5.1.4 Nos moyens matériels

Nos équipes disposent de matériels adaptés à l'exploitation courante des installations ou à la réalisation de travaux :

1 parc de 196 véhicules d'intervention dont :

- ✓ 124 fourgons d'intervention avec l'outillage associé ;
- ✓ 42 véhicules légers d'intervention ;
- ✓ 13 camions grue ;
- ✓ 1 mini-pelle ;
- ✓ 12 équipements de recherche de fuites par corrélateur acoustique ;
- ✓ 4 camions désobstructeur.

Équipements informatiques

1 réseau de surveillance des équipements

1 astreinte 24h/24 toutes les semaines de 32 techniciens (pour toute l'agence : 15 agents de réseaux, 14 électromécaniciens ou process, 3 agents de maîtrise

5.1.5 Nos moyens logistiques

Notre organisation assure également la logistique des interventions qu'elles soient récurrentes (actions préventives ou de maintenance) ou générées par une demande ponctuelle (travaux, interventions curatives…).

Au sein des Agences Visio déployées dans chaque zone géographique, l'ordonnancement est le noyau du système d'exploitation. Il planifie et priorise les interventions en fonction de leur urgence et de la disponibilité des ressources humaines et matérielles requises. Il permet :

- d'organiser le travail de nos agents,
- de suivre et de tracer en continu la réalisation des interventions,
- de répondre dans les meilleurs délais aux demandes des clients,
- d'analyser l'efficacité des interventions réalisées et la performance des installations dans une logique d'amélioration continue.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Cette organisation repose sur un ensemble de systèmes d'informations intégrés : télésurveillance, GMAO, système de gestion de la planification, tablettes digitales communicantes sur lesquelles les ordres d'intervention sont transmis aux agents et leur permettent la consultation des plans … Elle permet ainsi de faire face plus efficacement aux différentes situations rencontrées en exploitation grâce à :

- une optimisation des moyens disponibles,
- une bonne coordination entre les différents services ou entités concernés (équipes d'intervention, sous-traitants, etc…),
- une communication facilitée avec les collectivités.

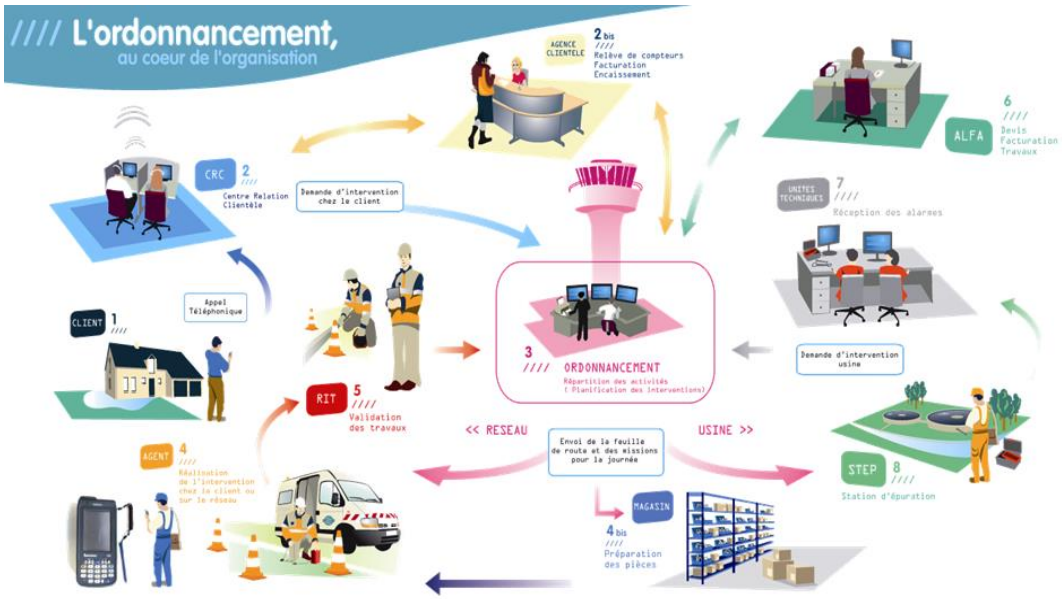

L'ordonnancement travaille en relation étroite avec les équipes logistiques afin mettre à disposition des agents les pièces nécessaires, soit dans un dépôt au plus près des équipes d'exploitation, soit dans le stock de leur véhicule, soit pour les opérations les plus importantes directement sur le chantier.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

5.2 La relation clientèle

5.2.1 Des clients 2.0 au cœur de la stratégie, de nos actions et de notre organisation

SUEZ Eau France adapte constamment ses activités historiques de gestion et relation client à l'évolution comportementale de ses clients, aux nouveaux canaux de contact (digital, chat, réseaux sociaux…), aux réglementations (Hamon, Brottes…), aux technologies, aux attentes des collectivités (politique sociale, environnementale et citoyenne).

Notre relation client est axée sur la connaissance client :

- des clients aux exigences renforcées (personnalisation du service, réactivité, qualité des réponses, etc.)
- des consommateurs autonomes dans leurs démarches auprès des opérateurs
- des clients mieux et plus rapidement informés, grâce aux réseaux sociaux
- des clients digitalisés, multi-équipés et multi-connectés qui choisissent leurs canaux de relation

Notre organisation et nos actions sont centrées sur le client, pour garantir un service de qualité sur l'ensemble du parcours client :

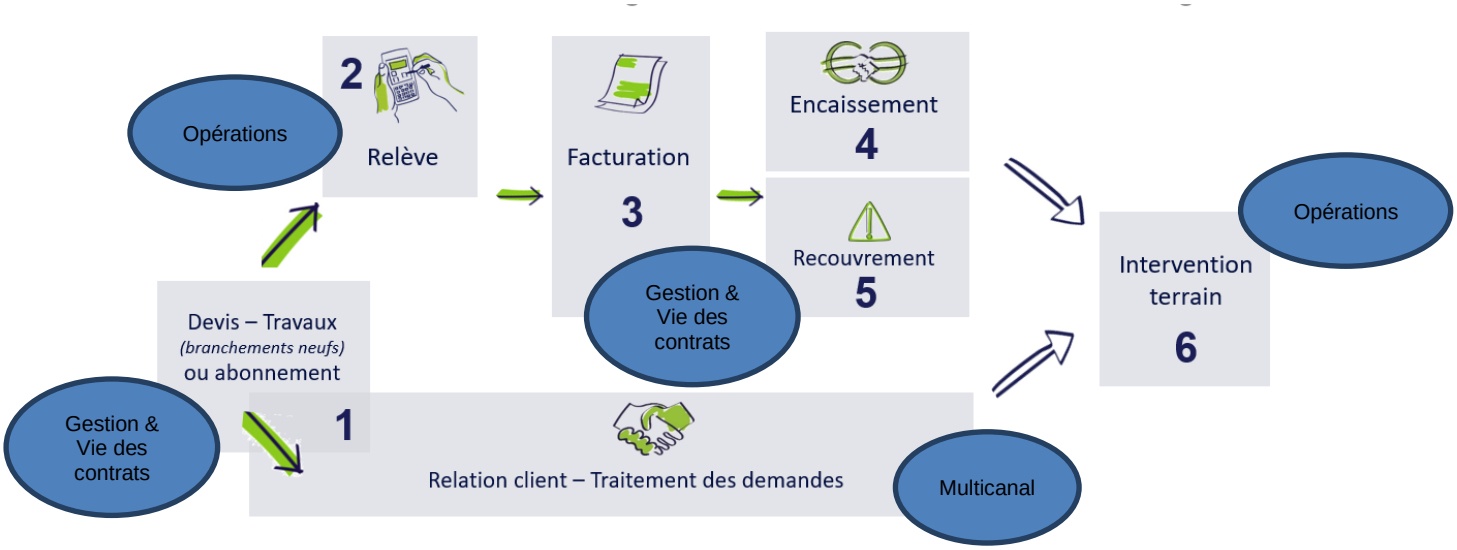

L'organisation interne est ainsi le reflet du parcours client :

Le **Département Multicanal** traite les demandes clients et propose des services.

Le **Département Opérations** est responsable des interventions chez le client et des projets liés au comptage clientèle.

Le **Département Gestion et vie des contrats** est garant de l'exhaustivité et de la justesse de la facturation des contrats, de la fluidité de l'encaissement et de l'efficacité du recouvrement.

Le **Service Reporting, performance et support Commercial** réalise les missions suivantes :

- est garant de la qualité/fiabilité de la donnée clientèle et du reporting en synergie avec les autres services de la Région. Il est en charge de la production des données clientèles pour les RAD.
- anime la performance des processus de la Relation Client.
- accompagne le processus commercial pour le volet clientèle en collaboration avec l'ensemble des services de la région

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

SUEZ Eau France a mis en place en 2018 un service dédié aux Clients Grands Comptes pour assurer une relation client de proximité et de qualité : le **Département Clients Grands Comptes** qui gère l'ensemble du parcours clients de ces derniers en leur apportant des solutions personnalisées.
Les clients Grands Comptes sont les collectivités, les administrations et les clients identifiés comme Grands Comptes (dont certains syndics, bailleurs, professionnels...)

5.2.2 Mesurer et maîtriser les consommations d'eau

- **RELEVE DES COMPTEURS**

La fréquence de la relève est adaptée aux différents types d'abonnés : mensuelle, trimestrielle ou encore semestrielle.
Chaque intervention fait l'objet d'un compte-rendu suite à l'intervention (carton, courrier, sms).

Depuis 2019, une annonce de la relève est systématiquement envoyée par sms ou mail aux clients pour lesquels leurs coordonnées sont enregistrées dans le système d'information clientèle. Les usagers sont ainsi informés du passage du releveur.

Un compte rendu de relève est envoyé aux usagers par mail ou SMS. Pour les compteurs non vus lors de la relève, un avis de passage est déposé dans la boite aux lettres.

En cas d'impossibilité de procéder au relevé du compteur du fait de l'absence du client ou de l'inaccessibilité du compteur, les releveurs utilisent un avis de passage proposant ainsi une « relève confiance ». Le client est invité à nous communiquer l'index de son compteur de différentes façons :
· en contactant le Centre de Relation Client Multicanal,
· en déposant l'index sur le Serveur Vocal Interactif,
· en envoyant une photo du compteur sur une adresse mail dédiée ou via un MMS sur un numéro dédié et gratuit,
· en déposant l'index sur son Compte en ligne.

Le service de « relevé-confiance par photo compteur » est un nouveau service proposé au client depuis 2019.

L'index ainsi récupéré permet d'émettre une facture sur la base d'un index réel, sans nécessiter la présence du client lors du passage du releveur dans les cas de compteurs inaccessibles. Ces nouveaux services d'annonce de la relève et de « relevé confiance par photo compteur », plébiscités par les clients, contribuent à améliorer leur satisfaction.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

5.2.3 Faciliter la relation avec nos clients

- **RELATION MULTICANALE : TELEPHONE, WEB, CONSEILLER VIRTUEL, COURRIERS, E-MAILS, CHAT, RESEAUX SOCIAUX**

- **SITE INTERNET TOUTSURMONEAU.FR ET COMPTE EN LIGNE**

Le site internet tousurmoneau.fr est un site d'information et de services pour les clients et citoyens.

En 2020, Le site internet www.toutsurmoneau.fr a accueilli plus de 3 669 969 visiteurs uniques chaque mois, soit 81% des points de contacts tous canaux (contacts téléphonique, courriers, accueil).

Le site www.toutsurmoneau.fr, accessible via ordinateur, smartphone ou tablette, apporte aux clients des informations en temps réel sur :

- **l'eau dans leur commune** : qualité, teneur en calcaire, prix, travaux en cours ou prévus impactant la voirie ou générant des coupures d'eau,
- **des conseils pour faciliter leurs démarches**, mieux gérer leur consommation avec le simulateur de consommation en ligne, ou encore mieux comprendre leur facture,

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

« Mon compte en ligne », un espace personnel et sécurisé, disponible 24h/24 7j/7, qui permet aux clients :

- une gestion autonome de leur contrat :
  - accès aux données personnelles (nom du contrat, téléphone fixe et mobile, adresse de facturation),
  - visualisation des factures et possibilité de les télécharger au format PDF,
  - visualisation historique des paiements,
  - suivi des consommations (pour les clients équipés d'un compteur télérelevé).

- la **réalisation en ligne** de transactions et souscriptions
  - paiement sécurisé de leur facture par carte bancaire ou e-tip,
  - dépose du relevé de compteur,
  - souscription au prélèvement automatique et à la mensualisation,
  - souscription ou résiliation au service e-facture.
  - formulaire de demande d'abonnement
  - formulaire de résiliation d'abonnement
  - télécharger une estimation de devis branchement neuf
  - formulaire de demande de dégrèvement (remise sur facture suite à une fuite)

Des échanges possibles avec le service client via les différents canaux de contact :

- un formulaire en ligne (abonnement et déménagement, demande de devis travaux),
- un conseiller virtuel « Olivier » qui répond aux questions des clients,
- le téléphone, les coordonnées du service client étant disponibles sur le site.

5.2.4 Optimiser la gestion du budget eau de nos clients

- **DEVIS ET FACTURATION TRAVAUX (DFT)**

Chaque région a un service dédié DFT pour traiter les devis et les factures des activités :

- Travaux (marchés de travaux, extensions de réseau, travaux dans les usines…)
- Prestations accessoires (contrôle de conformité, assainissement, remplacement compteur gelé…)
- Branchements neufs (demande de branchement sur le site internet ou par téléphone, estimation du prix des travaux sur le site internet Toutsurmoneau.fr, réalisation de la souscription d'abonnement du nouveau client)
- Prestations de services collectivités et contrats privés professionnels (entretien poteaux d'incendie, exploitation réseaux privés eaux usées, …)

Le service gère de la demande du client à la réalisation des travaux.

- **MENSUALISATION**

Avec le service « mensualisation », les règlements des factures d'eau de nos clients sont étalés sur l'année.
Grace à un système d'échéancier basé à partir des consommations de l'année précédente, les clients connaissent à l'avance la date et le montant exact des prélèvements.
Bien entendu, les clients restent libres de modifier, suspendre ou annuler le prélèvement en contactant notre service client.

- **ENCAISSEMENT**

SUEZ Eau France propose des modes de paiement des factures diversifiés et personnalisés : Prélèvement automatique de la facture à l'échéance, virement bancaire, étalement des règlements par la mensualisation, règlement par carte bancaire sans frais pour l'abonné *(Internet / téléphone),* TIP (Titre Interbancaire de Paiement), chèque, espèces à La Poste (EFICASH), sur présentation de la facture (lecture du code barre sur les factures), prélèvement spécifique pour les collectivités et administrations

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- **RECOUVREMENT**

SUEZ Eau France a mise en place une équipe dédiée et formée au recouvrement : des agents administratifs et personnels de terrain, à l'écoute de la situation du client.
Notre suivi des encaissements et du recouvrement amiable des impayés permet :

- un suivi rigoureux des impayés et des plans de relance ciblés afin de limiter le nombre de créances impayées entrant dans le champs des irrécouvrables
- le respect de la loi Brottes (loi n°2013-312 et décret d'application n°2014-274) et la mise en œuvre d'une véritable politique d'accès à l'eau, accompagnant les situations de précarité financières.

SUEZ Eau France a des plans de relance personnalisés à la typologie des clients, accompagne les abonnés en situation de précarité en adaptant les modes de paiement.

5.2.5 Informer et alerter nos clients

Nous informons les clients consommateurs, par le biais de notre site internet, www.toutsurmoneau.fr, ainsi que par des campagnes d'informations via différents média (encart envoyé avec la facture, e-mail, sms, accueil client, réseaux sociaux…), sur les sujets suivants :

1) **Promotion des services en ligne gratuits qui facilitent la gestion de leur contrat d'eau :**
   a. Le compte en ligne
   b. L'e-facture (ou facture électronique)
   c. Le suivi conso (disponible uniquement pour les clients équipés d'un compteur communicant)
   d. Les moyens de paiement : mensualisation et prélèvement
   e. La dépose d'index en ligne

2) **Information sur :**
   a. Le service de l'eau de sa commune (information sur le prix de l'eau, accès aux analyses sur la qualité de l'eau, la teneur en calcaire, les travaux à venir…) ;
   b. Les bons gestes pour maîtriser sa consommation et préserver les ressources en eau ;
   c. Les bonnes pratiques en cas de crise ou d'événements météorologiques (gel, canicule…)
   d. Le cycle de l'eau, la qualité de l'eau....

3) Information proactive sur la gestion de leur contrat d'eau par email et SMS :
   a. Notification par mail de l'émission et de la mise à disposition de la facture d'eau sur le compte en ligne
   b. Alertes fuite et surconsommation (disponible uniquement pour les clients équipés d'un compteur communicant).
   c. Annonce et compte rendu des actions Suez concernant la relève et les changements de compteur
   d. Confirmation de RDV avec un technicien et rappel de rendez-vous 48h avant
   e. Envoi d'un mail et d'un sms pour la prise de RDV en ligne

4) Amélioration de la qualité relationnelle par :
   a. L'intégration de différents canaux relationnels : téléphone, email, formulaires en ligne (abonnement, dépose d'index, demande de devis travaux etc), courrier.
   b. Un développement de l'assistance en ligne via un avatar (FAQ dynamique)
   c. Des informations sur la gestion des données personnelles
   d. Des enquêtes de satisfaction à chaud, post-intervention…

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Lors de son abonnement au service, tout nouveau client reçoit :

- Un courrier d'accueil,
- Le règlement de service,

Un livret comprenant des informations sur les services en ligne compte en ligne, e-facture…), sur la facture et les moyens de paiement disponibles, et des conseils sur la maîtrise de la consommation.

5.2.6 Ecouter nos clients pour nous améliorer

La **satisfaction des clients** est notre objectif prioritaire. Fournir des services en amélioration continue, de nouvelles prestations, diffuser une information pertinente et répondant à leurs préoccupations, rendre toujours plus efficace notre organisation dans le domaine de la relation avec le client… tels sont les axes essentiels de notre politique de relation client.
Pour cela, nous avons mis en place un dispositif d'écoute à froid et à chaud pour mieux connaître les **attentes des consommateurs** et à instaurer un véritable **dialogue pour adapter au mieux nos offres**.

- **BAROMETRE A FROID DE SATISFACTION NATIONAL ET REGIONAL**

1fois/an auprès des clients directs (facturés) et **des clients indirects** (habitat collectif).
En moyenne, **1 300 interviews.**
Le baromètre de satisfaction national évalue :

- le niveau de satisfaction sur toutes les dimensions de l'expérience client
- les recommandations
- la qualité des services
- l'appréciation des services de la relation client.

Le baromètre de satisfaction régional évalue :

- l'expérience client
- thématiques spécifiques et régionales (qualité de l'eau, services liés à la télérelève).

- **ENQUETE A CHAUD**

Des enquêtes en continu sont réalisées :

- **Enquête post-contact** téléphonique et à l'accueil physique avec un chargé de clientèle. Ces enquêtes permettent d'évaluer la qualité de l'accueil : qualité du contact, de l'écoute, des explications fournies (réponses apportées, conseils, traitement du dossier, etc.),
- **Enquête post-écrit** pour évaluer la qualité et le traitement des réponses personnalisées adressées à nos clients par courrier ou par mail
- Enquête post-intervention afin de noter et commenter la qualité des interventions et du travail effectué : efficacité, compétence, résultat, etc.,

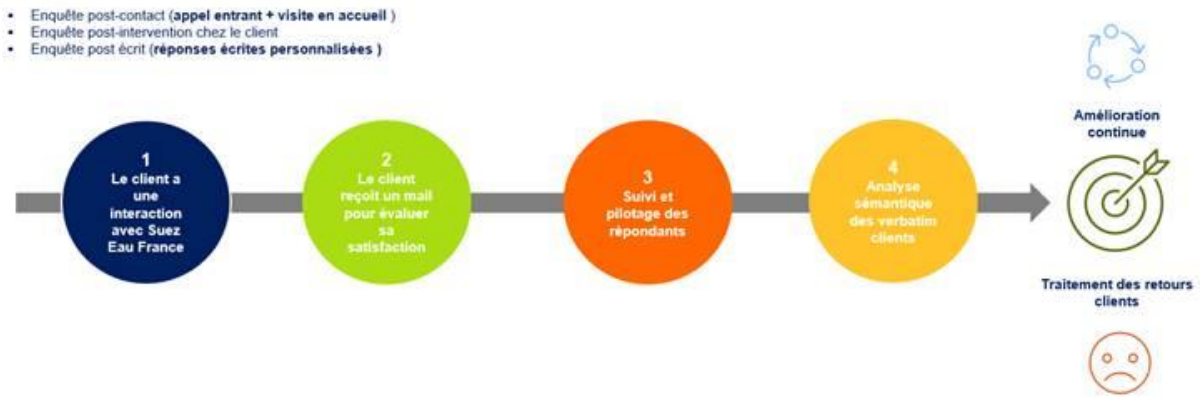

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- **ETUDE IDENTIFICATION DES BESOINS/ ATTENTES CLIENTS**

Nous lançons régulièrement des études prospectives pour connaitre les attentes des citoyens dans différents domaines liés à l'eau, notamment sur les services liés à la télérelève qui les intéresseraient. L'objectif est de proposer des services de qualité répondant toujours à un besoin client.

5.2.7 Une relation client basée sur l'engagement : notre charte d'engagement

La confiance mutuelle, l'écoute et l'engagement sont notre ADN et en toute transparence, SUEZ Eau France s'engage auprès de ses clients en énonçant clairement dans une charte ses engagements répartis en 4 catégories qui font écho aux attentes des citoyens et collectivités :

- Service client (3 engagements)
- Écoute client (1 engagement)
- Qualité de l'eau (2 engagements)
- Environnement (2 engagements)

Cette charte présente nos engagements socles et donne de la visibilité à la qualité de service offerts aux usagers ; proximité et réactivité sont nos valeurs.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

5.3 Notre système de management

LA CERTIFICATION QUALITE ISO 9001

NOTRE VISION

Nous opérons aujourd'hui dans un contexte en profonde mutation.

Le marché de l'eau connaît ces dernières années des évolutions majeures sous l'effet de la réforme territoriale notamment. Notre marché est devenu plus fluide, mais également plus concurrentiel.

Les collectivités et l'ensemble de nos clients ont toujours des attentes fortes en matière d'expertise technique, mais la gouvernance est désormais au cœur de leurs préoccupations, afin de leur permettre d'exercer pleinement leur rôle de maître d'ouvrage, décisionnaire de la stratégie des services de l'eau et de l'assainissement sur leur territoire.

Une évolution forte de ces stratégies est de ne plus être tournées uniquement sur des enjeux techniques et environnementaux : elles donnent désormais un rôle central aux citoyens, qui ne sont plus de simples usagers de l'eau, mais de véritables parties prenantes.
Ainsi, la solidarité envers les publics fragilisés et les attentes en matière de services connectés, sont des enjeux forts de nos contrats.

Ces dernières années, marquées par la pandémie de COVID, ont également montré le caractère essentiel de nos métiers pour affronter une crise sanitaire. Si l'eau et l'assainissement sont des services tellement évidents que leur valeur en était presque oubliée et leur coût remis en cause, **la crise a montré, notamment dans nos territoires ultra-marins, l'importance vitale d'entretenir ce patrimoine et d'assurer la continuité du service.**

Enfin, de manière malheureusement évidente, nos activités sont en première ligne face aux défis majeurs du changement climatique et de la croissance démographique.
Les enjeux environnementaux ont un impact conséquent sur la ressource et les milieux aquatiques mais aussi sur notre manière d'opérer au sein des territoires en tant que contributeur à la transition écologique.

La nouveauté réside dans l'accélération et l'intensification des bouleversements de notre écosystème qui induisent d'accélérer notre transformation pour consolider le présent et préparer l'avenir.

Ces défis sont majeurs et l'urgence à y répondre en proposant, aux côtés de l'ensemble des parties prenantes, des solutions innovantes et adaptées aux spécificités locales, constituent une réalité désormais pressante.

Le changement d'actionnaire vécu par SUEZ en 2021-2022 n'entame en rien sa capacité à répondre à ces défis.
Au contraire, tout en conservant l'ensemble de ses métiers et de ses pôles d'excellence, en particulier sur le territoire français, SUEZ a gagné en agilité.
Ses collaborateurs ont eu l'occasion de démontrer leur attachement à l'entreprise, à ses valeurs, et leur engagement n'en est que plus fort autour de l'ambition du groupe :

- **Être un leader agile et innovant dans le domaine des services à l'environnement**
- **Développer une proposition de valeur différenciante, centrée sur les attentes de nos clients**
- **Faire de la ressource en eau un pilier du développement durable et de la résilience des territoires**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Cette vision repose sur trois piliers structurants :

- **Notre expertise technique.**

C'est notre ADN, notre culture. Nous continuons de la développer pour accompagner les collectivités, comme nous avons su le faire depuis 150 ans.

- **Notre capacité à apporter des solutions adaptées aux besoins, quelles que soient les modalités contractuelles.**

Celles-ci ont fortement évolué et vont continuer à évoluer. Nous devons répondre aux attentes de nos clients et les anticiper en leur apportant les meilleures solutions, spécifiques, parfois sur-mesure.

- **Notre ancrage territorial, cet attachement que nous avons depuis toujours d'être un acteur local.**

Nous sommes un des catalyseurs de l'intelligence collective locale, au service du développement durable du territoire.
Les ambitions des territoires où nous opérons sont aussi les nôtres, car nous y vivons.

Ces trois piliers sont le trait d'union de notre histoire, ils seront le socle de notre avenir.

NOTRE SYSTÈME DE MANAGEMENT ISO 9001

C'est autour de cette vision et de nos trois piliers structurants que nous avons développé un système de management de la qualité certifié ISO 9001, sur tout le périmètre national de SUEZ Eau France.

L'objectif du système de management est d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise en s'assurant de la capacité de nos modes de fonctionnement à répondre aux attentes de nos clients, dans une logique d'amélioration continue.

Nous avons fait évoluer notre système de management en 2021 pour mieux faire apparaître et renforcer :

- **La prise en compte des spécificités de chaque territoire** afin d'adapter au mieux nos activités,
- **La dimension patrimoniale** dans notre gestion des installations
- **L'analyse des risques et la continuité d'activité** face aux crises de plus en plus fréquentes
- **La fluidité et la collaboration** autour d'un seul et même objectif : la confiance de nos clients

Nos objectifs fondamentaux sont les suivants :

- **Générer et entretenir la confiance de nos clients, collectivités, industriels et citoyens**
- **Développer la compétitivité de nos offres**
- **Permettre à chaque collaborateur de s'engager et s'épanouir au travail, en sécurité**

Nos objectifs opérationnels découlent de nos fondamentaux :

- Produire une eau de qualité 24h/24, en protégeant la ressource en eau
- Prévenir les rejets d'effluents non traités et rendre au milieu naturel une eau épurée et conforme,
- Anticiper et maitriser les risques associés à nos activités
- Respecter la réglementation en vigueur et nos engagements contractuels
- Déployer une gouvernance de l'eau transparente, dans un esprit de partenariat et de confiance,
- Renforcer la qualité du service apportée aux clients, par une écoute attentive de leurs attentes,
- Préserver la sécurité, la santé et le bien-être de chaque collaborateur
- Agir dans le respect des valeurs éthiques du groupe, en toute circonstances
- Agir en faveur de la diversité, de l'égalité professionnelle, et contre les discriminations

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Notre périmètre de certification nationale concerne les activités suivantes :

- La production et distribution d'eau potable
- La collecte et le traitement des eaux usées et des eaux pluviales
- La réalisation de travaux neufs en eau potable, eau industrielle et assainissement
- La gestion de réseaux d'irrigation et de milieux naturels lacustres, portuaires, marins
- La gestion des installations et des actifs du patrimoine
- La gestion de la relation clients consommateurs
- Les services d'ingénierie en eau et assainissement
- Les prestations de contrôle et d'étalonnage sur banc de compteurs d'eau

NOTRE CERTIFICAT ISO 9001

LRQA

Certificat en cours : 13 Décembre 2021
Date d'expiration : 1 Décembre 2024
Numéro de certificat : 10427964
Première(s) approbation(s) : ISO 9001 - 27 Avril 2004

Certificat d'Approbation

Nous certifions que le Système de Management de la société :

SUEZ Eau France

16 place de l'Iris, 92040 PARIS LA DEFENSE, France

a été approuvé par la société LRQA selon les normes suivantes :

ISO 9001:2015

Numéro(s) d 'approbation : ISO 9001 – 0031282

Ce certificat n'est valable que s'il est accompagné de l'annexe portant le même numéro, et sur laquelle figure la liste des sites correspondant à l'approbation.

Le Système de Management concerne :

Production et distribution d'eau potable 24h/24 ; collecte et traitement des effluents ; travaux et prestations de services en eau potable, eau industrielle et assainissement, irrigation et gestion des milieux naturels, entretien et dépollution de plans d'eau, gestion de réseaux d'irrigation ; prestation d'ingénierie en eau et assainissement ; gestion des services à la clientèle ; gestion du patrimoine ; formation professionnelle pour le développement des compétences. Prestations de contrôle et d'étalonnage sur banc de compteurs d'eau; Etudes, réalisation et installation d'usines de traitement par Ultra Filtration.

Paul Graaf

Area Operations Manager, Europe

Emis par : LRQA France SAS

LRQA Group Limited, its affiliates and subsidiaries and their respective officers, employees or agents are, individually and collectively, referred to in this clause as 'LRQA'. LRQA assumes no responsibility and shall not be liable to any person for any loss, damage or expense caused by reliance on the information or advice in this document or howsoever provided, unless that person has signed a contract with the relevant LRQA entity for the provision of this information or advice and in that case any responsibility or liability is exclusively on the terms and conditions set out in that contract.
Issued by: LRQA France SAS, Tour Swiss Life, 1 Boulevard Marius Vivier Merle,Cedex 03, 69443 Lyon, France

Page 1 of 9

NOTRE CERTIFICATION ENERGIE ISO 50001

UN ENGAGEMENT DE LONGUE DATE

En 2012, SUEZ a été une des premières entreprises françaises à obtenir des certifications énergie locales dès la publication de la norme ISO 50001.

Étant donné les enjeux environnementaux et économiques autour de l'énergie, l'entreprise a décidé fin 2014 de structurer sa démarche de management de l'énergie, et de la faire certifier ISO 50001. Cette certification permet également d'être en conformité avec les exigences de la Directive européenne sur l'efficacité énergétique.

Depuis fin 2017 100% du périmètre Eau France est certifié ISO 50001.

La robustesse et la pertinence du système de management de l'énergie mis en place a ont été saluées par les auditeurs.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

NOS AXES D'ACTION

Deux leviers d'amélioration de notre performance énergétique couvrent plus de 50 % de la consommation énergétique de l'entreprise :

- **Éviter le renouvellement systématique à l'identique des pompes** pour en optimiser le dimensionnement et la consommation.
- **Optimiser la concentration en boues activées dans les bassins biologiques des stations d'épuration** et ainsi baisser la consommation d'énergie liée à l'aération des bassins.

En complément, des diagnostics énergétiques ont été réalisés sur plus de 200 sites pour identifier d'autres leviers de diminution des consommations d'énergie.

Chaque région a élaboré et suit un plan d'actions régional, qui comprend, outre la déclinaison des démarches nationales, des actions en lien avec les gisements de performance et le contexte local.

Un 3ème axe important du management de l'énergie concerne la production d'énergie. Deux cibles majeures sont développées :

- **La production de biogaz en assainissement** avec ré-injection au réseau ou utilisation sur site via par cogénération d'électricité. Ces procédés ont de plus l'avantage de diminuer la quantité de déchets générés par l'épuration.
- **La production d'énergies renouvelables en profitant de la configuration de certains sites :**
    - Panneaux photovoltaïques sur les toitures ou les couvertures d'ouvrages
    - Éoliennes
    - Microcentrales hydroélectriques en utilisant l'énergie potentielle de chute sur les réseaux et ouvrages d'eau potable.

Enfin, un réseau d'experts Energie est en place dans les Régions. Il se réunit régulièrement avec la Direction Technique nationale et les centres d'expertise du groupe, afin de faire bénéficier aux exploitants des dernières nouveautés en matière de performance énergétique (nouveaux équipements, etc.) et des retours d'expérience.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

NOTRE CERTIFICAT ISO 50001

LRQA

Certificat en cours : 13 Décembre 2021
Date d'expiration : 1 Décembre 2024
Numéro de certificat : 10427982

Première(s) approbation(s) : ISO 50001 - 2 Décembre 2015

Certificat d'Approbation

Nous certifions que le Système de Management de la société :

SUEZ Eau France

16 place de l'Iris, 92040 PARIS LA DEFENSE, France

a été approuvé par la société LRQA selon les normes suivantes :

ISO 50001:2018

Numéro(s) d 'approbation : ISO 50001 – 00028376

Ce certificat n'est valable que s'il est accompagné de l'annexe portant le même numéro, et sur laquelle figure la liste des sites correspondant à l'approbation.

Le Système de Management concerne :

Production et distribution d'eau potable 24h/24 ; collecte et traitement des effluents ; travaux et prestations de services en eau potable, eau industrielle et assainissement, irrigation et gestion des milieux naturels, entretien et dépollution de plans d'eau, gestion de réseaux d'irrigation ; prestation d'ingénierie en eau et assainissement ; gestion des services à la clientèle ; gestion du patrimoine ; formation professionnelle pour le développement des compétences ; suivi des appareils étalonnés et contrôle des compteurs d'eau.

Paul Graaf

Area Operations Manager, Europe

Emis par : LRQA France SAS

au nom et pour le compte de : LRQA Limited

UKAS MANAGEMENT SYSTEMS 0111

LRQA Group Limited, its affiliates and subsidiaries and their respective officers, employees or agents are, individually and collectively, referred to in this clause as 'LRQA'. LRQA assumes no responsibility and shall not be liable to any person for any loss, damage or expense caused by reliance on the information or advice in this document or howsoever provided, unless that person has signed a contract with the relevant LRQA entity for the provision of this information or advice and in that case any responsibility or liability is exclusively on the terms and conditions set out in that contract.
Issued by: LRQA France SAS, Tour Swiss Life, 1 Boulevard Marius Vivier Merle,Cedex 03, 69443 Lyon, France for and on behalf of: LRQA Limited, 1 Trinity Park, Bickenhill Lane, Birmingham B37 7ES, United Kingdom

POUR ALLER PLUS LOIN

A cette structure de base, structurante, peuvent être associés d'autres systèmes de management dans les domaines de l'environnement (ISO 14001), de la sécurité de la denrée alimentaire (ISO 22000), de la santé sécurité au travail (ISO 45001, MASE) en fonction de la demande et du besoin des collectivités pour lesquelles nous travaillons. Ces démarches sont complètement intégrées à la Démarche Qualité.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

5.4 Notre démarche développement durable

Dans un contexte en profonde mutation où s'entremêlent des défis de plus en plus complexes, nous agissons pour la santé humaine, de l'eau et du capital naturel, en préservant les ressources et les écosystèmes au bénéfice des territoires dans lesquels nous intervenons. Conscients de l'urgence climatique et de la nécessité d'inscrire nos métiers dans une logique de développement durable, nous nous engageons, par ailleurs, à réduire l'impact de nos activités et à contribuer activement à la recherche de solutions plus sobres et vertueuses pour les Hommes et la Planète.

Cet engagement prend des formes multiples.
Combattre les effets du changement climatique (lutte contre les inondations, réduction de l'impact des sécheresses, protection qualitative de la ressource, préservation de la biodiversité, accès à l'eau pour tous, etc.), renforcer l'attractivité des territoires, contribuer à la qualité de vie des citoyens… sont autant d'enjeux auxquels nos métiers d'opérateur de services essentiels nous amènent à contribuer au quotidien, aux côtés de nos clients, à travers des solutions et des innovations concrètes.

Solidement ancrés dans les territoires, nous sommes un acteur de la vie économique locale et contribuons à une transition durable au travers de l'emploi, de l'inclusion et d'une démarche partenariale avec l'ensemble des écosystèmes régionaux.

NOS ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Parce que l'eau est au cœur des enjeux de la transition écologique et solidaire, SUEZ Eau France a élaboré sa Vision stratégique 2021 – 2023 autour de l'objectif visant à « faire de la ressource en eau un pilier du développement et de la résilience des territoires ».

Enjeu transverse du fait de ses dimensions économique, environnementale, sociale et sociétale, le développement durable y a été érigé en projet central. Ce changement de paradigme illustre le renouveau de nos métiers et celui des services d'eau et d'assainissement qui sont devenus des services ressources (production d'énergie grâce aux boues issues du traitement des eaux usées, biochar, etc…)

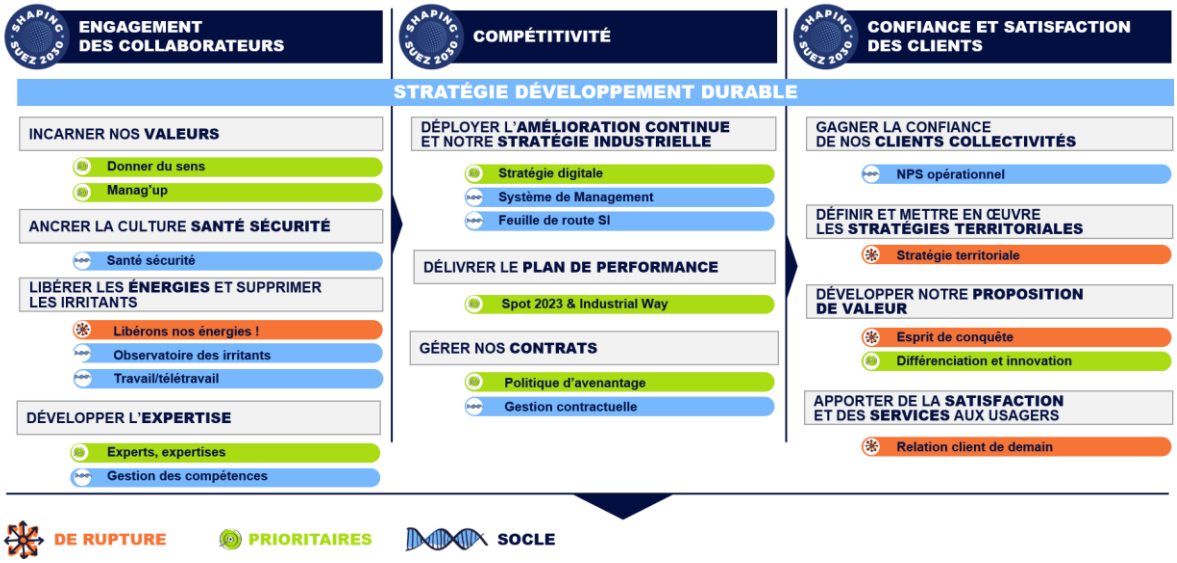

Afin d'incarner la contribution de SUEZ Eau France à la vision stratégique du Nouveau SUEZ et d'en être un levier de transformation durable, la Feuille de Route Développement Durable de SUEZ Eau France sera actualisée courant 2022. Véritable outil de pilotage de la performance de l'entreprise, elle s'articulera autour de plans d'actions concrets et d'objectifs chiffrés, matérialisant également la contribution de l'entreprise aux Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU en 2015.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

6 Annexes

© SUEZ / iStock

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des annexes

LIBOURNE 28619

- Actualisation RODP
- Attestations assurances
- Attestations sociales
- Contacts et réclamations clients assainissement
- Dératisation
- Détail des investissements assainissement
- Facture 120m3 assainissement
- Intervention sur le réseau assainissement
- Plan des réseaux d'assainissement
- Synoptique STEP
- Synthèse réglementaire RAD asst

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Actualisation RODP

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

PATRIMOINE									
	RESEAUX	*source : SIG, en mètres*							
	Type de réseau	Séparatif - Eaux pluviales	Séparatif - Eaux usées	Unitaire	Eaux traitées	TOTAL			
	Total fin 2019	70 100	98 206	18 909	440	**187 655**			
	Total fin 2020	71 722	99 527	17 556	449	**189 254**			
	Total fin 2021	70 894	99 048	17 553	449	**187 944**			
	OUVRAGES BATIS	surface en m2		2021		2022			
	STEP LIBOURNE	*3157*		*3157*		*3157*			
	R ABBE LEWDEN	4,2		4,2		4,2			
	R BASSON	4,2		4,2		4,2			
	R CARRE BOURG	4,2		4,2		4,2			
	R CARRE RIVIERE	4,2		4,2		4,2			
	R CHANTOISEAU	4,2		4,2		4,2			
	R CHARRUAUD	4,2		4,2		4,2			
	R CHATEAU GAILLARD	4,2		4,2		4,2			
	R COLLEGE DAGUE	4,2		4,2		4,2			
	R CRECHE MPAL	4,2		4,2		4,2			
	R HAMEAU DOUMAYNE					4,2			
	R HENRI BRULLE	4,2		4,2		4,2			
	R HOP GARDEROSE	4,2		4,2		4,2			
	R HORTENSIS	4,2		4,2		4,2			
	R INSEE LIBOURN	4,2		4,2		4,2			
	R LA ROQUETTE	4,2		4,2		4,2			
	R LA ROSERAIE L	4,2		4,2		4,2			
	R LA ROUDET	4,2		4,2		4,2			
	R LAMPROIES	4,2		4,2		4,2			
	R LES DAGUEYS	4,2		4,2		4,2			
	R MARTIN PECHEU	4,2		4,2		4,2			
	R MILIEU	4,2		4,2		4,2			
	R OREE ISLE	4,2		4,2		4,2			
	R PETIT GARDEROSE	4,2		4,2		4,2			
	R PETITE FERME	4,2		4,2		4,2			
	R PEYRONNEAU	4,2		4,2		4,2			
	R PRIOURAT	4,2		4,2		4,2			
	R SQUARE BARBA	4,2		4,2		4,2			
	R ZA DAGUEYS	4,2		4,2		4,2			
	R ZI DAGUEYS	4,2		4,2		4,2			
	TOTAL	**3 275**		**3 275**		**3 279**			
PATRIMOINE MIS A DISPOSITION			2020		2021		2022		
	RESEAUX								
	La longueur à retenir est donc de		187,655	km	189,254		187,944	* mise en privé de certains collecteurs en limite de communes d'où la baisse de linéaire (service géomatique)	
	OUVRAGES BATIS								
	La surface à retenir est donc de		3 274,6	m2	3 274,6		3 278,8		
TARIF									
	RESEAUX		30	€/km					
	OUVRAGES BATIS		2	€/m2					
ACTUALISATION									
	indice "ingénierie"								
	base	116,9							
	valeur 1/1/2020	116,9		valeur 17/1/2021	117,8	valeur 19/1/2022	122,3		
	coefficient	1			1,007698888		1,046193328		
			2020		2021		2022		
MONTANT REDEVANCE			12 178,86		**12 320,95**		**12 759,29**		
PRORATA ANNEE 1			**6 089,43**						

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Attestation Assurance

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

ENTREPRISE

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés**, l'Assureur, MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD**
dont le siège social est situé
14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 LE MANS CEDEX 09
agissant tant pour notre compte que pour celui de la coassurance

CERTIFIONS QUE :

La Société SUEZ GROUPE, Tour CB 21 – 16 Place de l'Iris – 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX, agissant tant pour son compte que pour celui de l'ensemble des Sociétés du Groupe, a souscrit une assurance Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation consécutives **N°127.110.189**, et notamment pour **sa filiale SUEZ EAU FRANCE et l'ensemble de ses filiales.**

Sous réserve des termes, conditions, exclusions, limites, sous-limites et franchises de la Police, les garanties sont acquises notamment en cas de :

- Incendie / Explosion
- Dégâts des Eaux (y compris déclenchement intempestif de sprinklers)
- Foudre
- Dommages électriques
- Vol
- Bris de machines
- Tempêtes, Ouragans, Trombes, Tornades et Cyclones
- Choc de véhicules terrestres
- Grèves, Emeutes, Mouvements populaires
- Attentats et actes de terrorisme
- Catastrophes Naturelles

Ainsi que les :

- Recours des voisins et des tiers

MONTANT DES GARANTIES

Limitation Contractuelle d'Indemnité par sinistre .....150 000 000 €

Avec les sous-limites suivantes :

- Bris de machine.....50 000 000 €
- Inondations ne relevant pas du régime obligatoire des Catastrophes Naturelles (sous-limite épuisable par an) .....100 000 000 €
- Recours des voisins et des tiers.....30 000 000 €
- Frais et pertes.....40 000 000 €
- Frais supplémentaires d'exploitation .....30 000 000 €

PERIODE DE VALIDITE

Le contrat est en cours pour la période **du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2022 sous réserve du paiement de la prime.**

La présente attestation est établie à la demande de la Société assurée pour valoir et servir ce que de droit, et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes, (sous)-limites et franchises prévues par les clauses et conditions du contrat précité.

Fait à Paris, le 29 décembre 2021

MMA IARD SA
RCS Le Mans 440 048 882
Siège Social 14 bd Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), atteste que la société:

SUEZ EAU FRANCE
Agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales
Tour CB21 – 16 Place de l'Iris
F-92400 Courbevoie

bénéficie des garanties des contrats d'assurances numéros **FR00039252LI** et **FR00039254LI**, souscrits auprès de notre société par **SUEZ – Tour CB21 – 16 Place de l'Iris – 90400 Courbevoie**, dont l'objet est de couvrir les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber à l'Assuré en raison de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non consécutifs causés aux tiers, du fait de l'exercice de ses activités garanties au titre de ces contrats.

À titre informatif et sans préjudice de l'application des autres clauses du contrat, il est précisé que la garantie s'exerce dans les limites et conditions suivantes :

Responsabilité Civile Exploitation :
Tous dommages confondus ……..**5.000.000 Euros par sinistre**

Responsabilité Civile après Livraison/ Réception/ Professionnelle:
Tous dommages confondus ……**5.000.000 Euros par sinistre et par année d'assurance**

Il est précisé que les montants de garanties :

- Forment la limite des engagements de l'Assureur pour l'ensemble des réclamations imputables au même fait dommageable et quel que soit le nombre d'Assurés aux contrats,
- Constituent, lorsque la précision en est faite, l'engagement maximum de l'Assureur pour toutes les réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance,
- S'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées aux contrats. À titre informatif et sans préjudice de l'application des autres clauses des contrats, il est précisé que la garantie s'exerce dans les limites et conditions

Les termes de la présente attestation ne sauraient en aucun cas être interprétés comme une modification de l'une quelconque des dispositions des contrats d'assurance et/ou comme un engagement de l'Assureur au-delà des conditions et limites des contrats auxquels elle fait référence.

La validité de la présente attestation, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des termes et limites des contrats auxquels elle se réfère, cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ceux-ci ne peut être souscrite conformément à la législation locale qu'auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

Cette attestation est valable du **01/05/2022 au 31/12/2022 inclus** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation des polices en cours d'année d'assurance, pour les cas prévus par le Code des Assurances ou par les contrats.

Fait à Paris le 28 avril 2022

XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH – 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIÈGE SOCIAL: 8 ST STEPHEN'S GREEN – DUBLIN (IRLANDE)
REPRESENTEE PAR XL CATLIN SERVICES SE (ORIAS N° C184968)

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Attestations sociales

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

ATTESTATION
En application des dispositions légales concernant la lutte contre le travail clandestin

Bordeaux, le 17 mai 2022

Je soussigné, Franck BERNET, Directeur de l'Agence Gironde Périgord Limousin, Région Nouvelle Aquitaine, faisant élection de domicile au 6 Avenue du Général de Gaulle 33530 Bassens,

certifie sur l'honneur que les salariés de l'Agence Gironde Périgord Limousin sont employés régulièrement au regard des dispositions des articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125 3 du Code du Travail et du décret n°97-638 du 31 mai 1997 pris pour l'application de la loi n° 97-210 du 11 mars 1997 relative au renforcement de la lutte contre le travail illégal.

Je m'engage, par ailleurs, à ce que tous mes sous-traitants satisfassent aux exigences précitées concernant leurs propres salariés.

Franck BERNET
Directeur de l'Agence Gironde Périgord Limousin
Région Nouvelle Aquitaine

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Urssaf
Au service de notre protection sociale

URSSAF RHONE-ALPES
6 rue du 19 Mars 1962
69691 VENISSIEUX CEDEX

A VENISSIEUX , le 09/03/2022

SAS SUEZ EAU FRANCE
TOUR CB 21
16 PL DE L'IRIS
COURBEVOIE
92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX

POUR NOUS CONTACTER

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 0 806 804 226

RÉFÉRENCES

N°SIREN 410034607

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

XU9EIEPNG5N8AL5

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
Le Directeur

Frédérique MINY

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Urssaf
Au service de notre protection sociale

ATTESTATION DE FOURNITURE DES DÉCLARATIONS SOCIALES ET DE PAIEMENT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale

CODE DE SÉCURITÉ

XU9EIEPNG5N8AL5

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS SUEZ EAU FRANCE
TOUR CB 21
16 PL DE L'IRIS
92040 COURBEVOIE

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 0 salariés,
- pour une masse salariale de 30775642 euros,
- au titre du mois de janvier 2022,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

NOM ET ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	NUMÉRO SIREN
SAS SUEZ EAU FRANCE TOUR CB 21 16 PL DE L'IRIS 92040 COURBEVOIE	410034607

Cette entreprise centralise ses obligations sociales auprès de l'organisme émetteur depuis le 01/01/2008. Cette attestation vaut pour l'ensemble des établissements déclarés auprès de cet organisme.

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/01/2022.

** Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.*
*** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.*

Fait à : VENISSIEUX
le : 09/03/2022

Le Directeur
ou son délégataire

Frédérique MINY

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre
4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

Code de vérification : LEb8yA9aZX
https://www.infogreffe.fr/cont...

N° de gestion 2010B05351

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 15 mars 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	410 034 607 R.C.S. Nanterre
Date d'immatriculation	30/07/2010
Transfert du	R.C.S. de Paris en date du 15/07/2010
Dénomination ou raison sociale	**SUEZ Eau France**
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Capital social	422 224 040,00 Euros
Adresse du siège	-Tour Cb21 - 16 Place de l'Iris 92040 Paris La Défense Cedex
Durée de la personne morale	Jusqu'au 02/12/2095
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms	PELLEGRINI Massimiliano
Date et lieu de naissance	Le 28/09/1973 à PESCARA (ITALIE)
Nationalité	Française
Domicile personnel	16 Rue de Civry 75016 Paris 16e Arrondissement

Directeur général délégué

Nom, prénoms	BAZIRE Arnaud
Date et lieu de naissance	Le 05/11/1961 à Fort-de-France (972)
Nationalité	Française
Domicile personnel	16 Rue de L'Assomption 75016 PARIS

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	ERNST & YOUNG et Autres
Forme juridique	Société par actions simplifiée à capital variable
Adresse	-Paris la Défense 1 1-2 Place des Saisons 92400 Courbevoie
Immatriculation au RCS, numéro	438 476 913 RCS Nanterre

SOCIETE RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

- Mention n° 28390 du 29/03/2021	Opération de fusion à compter du 01/03/2021. Société(s) ayant participé à l'opération : SOCIETE D'EQUIPEMENT ET D'ENTRETIEN DES RESEAUX COMMUNAUX, SAS, 270 Rue Pierre Duhem BATIMENT A LE CROSS ROAD 13100 Aix-en-Provence (RCS Aix en Provence 601 620 594)

FUSION(S) OU SCISSION(S) AYANT ENTRAINE UNE AUGMENTATION DE CAPITAL

- Mention du 11/08/2004	Augmentation de capital par suite d'apport d'actif sous le régime juridique des scissions - Société ayant participé à l'apport AUGMENTATION DE CAPITAL PAR SUITE D'APPORT D'ACTIF SOUS LE REGIME JURIDIQUE DES SCISSIONS - SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'APPORT SSIMI SA 16 RUE DE LA VILLE L'EVEQUE 75008 PARIS - RCS 311583553

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	-Tour Cb21 - 16 Place de l'Iris 92040 Paris La Défense Cedex

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Activité(s) exercée(s)	L'exploitation sous quelque forme que ce soit et en particulier par contrat de délégation ou de prestation de services : de tous services d'eau potable ainsi que tous services d'assainissement des eaux usées y compris l'élimination des boues et généralemeent la réalisation de tous services études ou travaux pour le compte des collectivités publiques ou privées et des particuliers - Mandataire d'intermédiaire d'assurance
Date de commencement d'activité	21/11/1996
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement	1 Rue des Grands Près 92000 Nanterre
Activité(s) exercée(s)	Captage traitement et distribution D'eau
Date de commencement d'activité	01/04/2017
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Adresse de l'établissement	103 Route des Fusillés de la Résistance 92150 Suresnes
Activité(s) exercée(s)	Captage traitement et distribution D'eau
Date de commencement d'activité	01/04/2017
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Adresse de l'établissement	300 Rue Paul Vaillant Couturier 92000 Nanterre
Activité(s) exercée(s)	Captage traitement et distribution D'eau
Date de commencement d'activité	01/04/2017
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Bourg-en-Bresse
R.C.S. Saint-Quentin
R.C.S. Soissons
R.C.S. Cusset
R.C.S. Gap
R.C.S. Antibes
R.C.S. Cannes
R.C.S. Grasse
R.C.S. Sedan
R.C.S. Troyes
R.C.S. Carcassonne
R.C.S. Rodez
R.C.S. Aix-en-Provence
R.C.S. Salon-de-Provence
R.C.S. Tarascon

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

R.C.S. Caen
R.C.S. Bourges
R.C.S. Brive
R.C.S. Dijon
R.C.S. Saint-Brieuc
R.C.S. Guéret
R.C.S. Périgueux
R.C.S. Besançon
R.C.S. Romans
R.C.S. Chartres
R.C.S. Brest
R.C.S. Quimper
R.C.S. Nîmes
R.C.S. Toulouse
R.C.S. Auch
R.C.S. Bordeaux
R.C.S. Libourne
R.C.S. Béziers
R.C.S. Montpellier
R.C.S. Rennes
R.C.S. Châteauroux
R.C.S. Grenoble
R.C.S. Vienne
R.C.S. Lons-le-Saunier
R.C.S. Dax
R.C.S. Mont-de-Marsan
R.C.S. Blois
R.C.S. Roanne
R.C.S. Saint-Etienne
R.C.S. Le Puy-en-Velay
R.C.S. Nantes
R.C.S. Orléans
R.C.S. Angers
R.C.S. Châlons-en-Champagne
R.C.S. Reims
R.C.S. Chaumont
R.C.S. Briey
R.C.S. Nancy
R.C.S. Lorient
R.C.S. Metz
R.C.S. Sarreguemines
R.C.S. Dunkerque
R.C.S. Valenciennes
R.C.S. Lille Métropole
R.C.S. Douai
R.C.S. Beauvais
R.C.S. Compiègne
R.C.S. Alençon
R.C.S. Boulogne-sur-Mer
R.C.S. Clermont-Ferrand

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre
4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2010B05351

R.C.S. Bayonne
R.C.S. Pau
R.C.S. Tarbes
R.C.S. Perpignan
R.C.S. Saverne
R.C.S. Strasbourg
R.C.S. Colmar
R.C.S. Colmar
R.C.S. Mulhouse
R.C.S. Lyon
R.C.S. Chalon-sur-Saône
R.C.S. Mâcon
R.C.S. Chambéry
R.C.S. Annecy
R.C.S. Paris
R.C.S. Le Havre
R.C.S. Rouen
R.C.S. Meaux
R.C.S. Melun
R.C.S. Evry
R.C.S. Pontoise
R.C.S. Versailles
R.C.S. Amiens
R.C.S. Draguignan
R.C.S. Toulon
R.C.S. Avignon
R.C.S. La Roche-sur-Yon
R.C.S. Epinal
R.C.S. Auxerre

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention du 26/06/2001	APPORT D'UN FONDS DE COMMERCE DE LA SOCIETE SUEZ SA 16 RUE DE LAVILLE L'EVEQUE 75008 PARIS - 542 062 559 RCS PARIS - EVALUE A 697 198 250,75 FRANCS (106 287 188,15 EUROS) CONSISTANT EN LA GESTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT EN FRANCE ET DANS LES DOM-TOM AVEC EFFET RETROACTIF AU 01-01-2001
- Mention du 21/02/2002	LA SOCIETE A PAR DECISION DU LA SOCIETE A PAR DECISION DU 12/10/2001 DECIDE LE TRANSFERT DE SON SIEGE SOCIAL DANS LE RESSORT DU GTC DE PARIS AVEC UNE DATE D'EFFET DECLAREE AU 12/10/2001 DECIDE LE TRANSFERT DE SON SIEGE SOCIAL DANS LE RESSORT DU GTC DE PARIS AVEC UNE DATE D'EFFET DECLAREE AU
- Mention du 21/02/2002	La société ne conserve aucune activité à son ancien siège LA SOCIETE NE CONSERVE AUCUNE ACTIVITE A SON ANCIEN SIEGE
- Mention du 04/09/2003	Société ayant participé à l'opération de fusion : dénomination SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION ESG FORME JURIDIQUE SA SIEGE SOCIAL 91 RUE PAULIN 33000 BORDEAUX RCS 383818952 BORDEAUX Forme juridique Siège social
- Mention du 04/09/2003	EFFET RETROACTIVIF DE LA FUSION AU 01/01/2003
- Mention du 16/02/2009	Immatriculé au registre des intermédiaires en assurance (ORIAS) sous le numéro : Immatriculation au registre des intermédiaires en assurance sous le numéro 08 042 262
- Mention du 21/05/2010	Société ayant participé à l'opération de fusion : dénomination SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION SOCIETE BEARNAISE DES EAUX POTABLES FORME JURIDIQUE Société par actions simplifiée à associé unique SIEGE SOCIAL 20 ave Didier

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre
4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2010B05351

	Daurat 31400 Toulouse RCS 542 076 518 RCS Toulouse Forme juridique Siège social
- *Mention du 26/05/2010*	Société ayant participé à l'opération de fusion : dénomination SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION SOCIETE DE GESTION DES SERVICES PUBLICS ET PRIVES DE L'EST FORME JURIDIQUE Société par actions simplifiée SIEGE SOCIAL 17 rue Guy de Place 68800 Vieux Thann RCS 917 120 446 RCS MULHOUSE Forme juridique Siège social
- *Mention du 26/05/2010*	Effet rétroactif de la fusion à compter du 01/01/2010
- *Mention du 27/07/2010*	Société ayant participé à l'opération de fusion : dénomination SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION SOCIETE DE DISTRIBUTIONS D'EAU INTERCOMMUNALES - sigle SDEI FORME JURIDIQUE Société Anonyme SIEGE SOCIAL 988 chemin Pierre Drevet 69140 Rillieux-la-Pape RCS 330203308 - LYON Forme juridique Siège social
- *Mention du 27/07/2010*	Fusion avec effet rétroactif au 01/01/2010
- *Mention du 30/07/2010*	La société ne conserve aucune activité à son ancien siège
- *Mention du 24/08/2011*	apport partiel d'actif a la société EAUX DE NORMANDIE SASU 37 rue Raymond Duflo 76150 MAROMME (rcs Rouen 528 324 981) - A compter du : 30/06/2011
- *Mention du 15/06/2017*	Fuison absorption des sociétés, SOCIETE DES EAUX DU NORD - S.E.N. (RCS LILLE METROPOLE : 572 026 417) et EAU ET FORCE (RCS NANTERRE : 542 040 530), à compter du 31/03/2017.
- *Mention du 28/12/2017*	Apport partiel d'actif a la société SUEZ Organique SAS (RCS VERSAILLES : 345 306 880), de deux branches d'activités de traitement des boues issues des stations d'épuration des eaux exploitées à CHAMBEZON et MONDRAGON. A compter du : 01/11/2017.
- *Mention du 15/10/2018*	Fusion absorption de la société NANTAISE DES EAUX SERVICES SAS - 26 rue de la Rainière 44339 Nantes - 435 283 338 Rcs Nantes
- *Mention du 07/08/2019*	FUSION-ABSORPTION DE LA SOCIETE DES EAUX DE L'ESSONNE (RCS EVRY 692 033 939) A COMPTER DU 06/07/2019 AVEC EFFET RETROACTIF AU 01/01/2019

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Contacts et réclamations clients

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

DETAIL DES CONTACTS

LIBOURNE - 28619 - 28619				
Type de dossier	Sujet de la demande	DEMANDE	RECLAMATION	Total
Dégrèvement	FACT - DEGREVEMENT	14		14
Demande de prestation	SERV - SERVICES	304		304
Demande de travaux	TECH - CHANTIER	11		11
Demande d'information	ABON - ABONNEMENT	112		112
Demande d'information	ABON - SRU	2		2
Demande d'information	AUTRE	24		24
Demande d'information	ENCA - MODE PAIEMENT	25		25
Demande d'information	ENCA - SITUATION DE COMPTE	61		61
Demande d'information	FACT - DEGREVEMENT	42		42
Demande d'information	FACT - DUPLICATA TRAVAUX	5		5
Demande d'information	FACT - DUPLICATA FACTURE	30		30
Demande d'information	FACT - FACTURE	148		148
Demande d'information	FACT - FACTURE TRAVAUX	28		28
Demande d'information	REL EXT - ADMINISTRATIF	1		1
Demande d'information	REL EXT - TECHNIQUE	1		1
Demande d'information	SERV - AGENCE EN LIGNE	3		3
Demande d'information	SERV - GESTION DE SINISTRE	1		1
Demande d'information	SERV - SERVICES	1		1
Demande d'information	TECH - ASSAINISSEMENT	127		127
Demande d'information	TECH - BRANCHEMENT NEUF	13		13
Demande d'information	TECH - CHANTIER	3		3
Départ client	ABON - ABONNEMENT	8		8
Départ client signalé	ABON - ABONNEMENT	4		4
Dossier de Gestion des Réclamations Dernier recours	GEST - DOSSIER RDR		10	10
Facture	FACT - FACTURE	2	65	67
Fond Solidarité Logement	ENCA - FSL/ AIDES SOCIALES	16		16
Intervention Suite Campagne Technique	TECH - DISTRIBUTION	27		27
Mensualisation / Prélèvement automatique	ENCA - MODE PAIEMENT	5		5
Modification données client	ABON - ABONNEMENT	30		30
Règlement	ENCA - REGLEMENT	49	8	57
Technique assainissement	TECH - ASSAINISSEMENT	1	108	109
Total		1 098	191	1 289

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Dératisation

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Légende

- Collecteur EU privé
- Collecteur EU
- Collecteur EU refoulement
- Collecteur EP
- Collecteur UN
- Autres types de collecteur
- Station de pompage
- Station de relèvement
- Bâche d'aspiration
- Station d'épuration Eau usée
- Autre
- Bâti dur
- Bâti léger
- Bâti
- F-Commune
- F-Parcelle

SUEZ
Eau France
ENTREPRISE REGIONALE
Nouvelle Aquitaine
91 rue Paulin - CS71706
33050 BORDEAUX Cedex

LIBOURNE (33243)

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

PLAN D'ENSEMBLE - COMMUNE

Edition du 01/12/2021

N° du plan : LIBO-A-CO-1A	Contrat : 33243	Echelle : 1/8000	Indice :

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Détail des investissements

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Renouvellement non programmé - REALISE 2021					Détail 2021						
Obligation contractuelle	N°DI	Segment GP	Site	Libellé LI	Nb heures	Montant MO : Nb heures *37,61€	ACHAT ST	STOCK	DIVERS	frais généraux: 17% cout matériel	Mt renouv 2021
Rvt fonds part usines	21R15	NI614	STEP LIBOURNE	LIBOURNE-STEP LIBOURNE-RVT-DOUCHE ET LAVEUR YEUX	0	0	539,47			91,71	631,18
Rvt fonds part usines	21R15	NI655	STEP LIBOURNE	LIBOURNE-STEP LIBOURNE-RVT-MOTO RÉDUCTEUR TURBINE 1	21	789,81	9305,74			1 581,98	11 677,53
Rvt fonds part usines	21R15	NJ171	STEP LIBOURNE	LIBOURNE-STEP LIBOURNE-RVT-PARTIEL MOTO REDUCTEUR EPAISSISSEUR	6	225,66	4151			705,67	5 082,33

Renouvellement programmé - REALISE 2021					Coût 2021
Oblig. cont.	N°DI	Segment GP	Lib Site_PPV	Libellé LI	Mt compta.
Rvt programme usines	21R13	NI519	R HENRI BRULLE	LIBOURNE-R HENRI BRULLE-RVT-POMPE RELEVAGE 1	1 314,71
Rvt programme usines	21R13	NK627	R HORTENSIS	LIBOURNE-R HORTENSIS-RVT-POMPE 2	437,57
Rvt programme usines	21R15	NJ331	STEP LIBOURNE	LIBOURNE-STEP LIBOURNE-RVT-PRELEVEUR EAU BRUTE	3 852,10
Rvt programme usines	21R15	NJ385	STEP LIBOURNE	LIBOURNE-STEP LIBOURNE-RVT-P1 POSTE ENTREE	4 653,10
Rvt programme usines	21R15	NJ768	STEP LIBOURNE	LIBOURNE-STEP LIBOURNE-RVT-POMPE 2 RECIRCULATION 1	1 586,28
Rvt programme usines	21R15	NJ800	STEP LIBOURNE	LIBOURNE-STEP LIBOURNE-RVT-P2 POSTE ENTREE	4 653,10
Rvt programme usines	21R15	NK452	STEP LIBOURNE	LIBOURNE-STEP LIBOURNE-RVT-P3 POSTE ENTREE	4 651,62
TN autres que diag visuel	20L93	NJ411		Mono-commune--TN-ETUDE H2S LIBOURNE	16 351,10
TN autres que diag visuel	20L93	NK619	R COLLEGE DAGUE	LIBOURNE-R COLLEGE DAGUE-TN-TRAITEMENT H2S	2 172,52
TN diagnostic visuel réseau	20QFP	NH619		LIBOURNE--TN-DIAGNOSTIC VISUEL RESEAU LIBOURNE	15 467,44

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Facture 120m3

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

COMMUNE DE LIBOURNE

TARIFS ASSAINISSEMENT
Facture de 120 m3

TARIFICATION 2022

Les factures adressées aux usagers sont conformes aux dispositions réglementaires en vigueur fixées par l'arrêté du 10 Juillet 1996.

ASSAINISSEMENT	M3	Prix unitaire € HT	Montant € HT
Part du délégataire			
Abonnement annuel		**25,86 €**	25,86 €
Consommation	15	**0,0692 €**	1,04 €
Consommation	105	**0,6085 €**	63,89 €
Part de la Collectivité			
Abonnement annuel		**0,00 €**	0,00 €
Consommation	120	**1,4000 €**	168,00 €
Organismes publics			
Redevance pour modernisation Réseaux de Collecte (Agence de l'eau)	120	**0,2500 €**	30,00 €
Sous total "assainissement" hors TVA en euros			**288,79 €**
TVA à 10 %			28,88 €
Total 120 m3 TTC en euros			**317,67 €**
Soit le m3 TTC en euros			**2,65 €**
Prix au litre €/l			**0,003 €**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Interventions sur le réseau

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	04/01/2021	RUE DE LA BARBANNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	04/01/2021	_	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	03/01/2021	AVENUE DE VERDUN	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	04/01/2021	RUE JEAN BAPTISTE SOUFFRAIN	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	04/01/2021	COURS TOURNY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	04/01/2021	RUE DE LA BORDETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	04/01/2021	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	05/01/2021	PETIT CHEMIN DE BARREAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	05/01/2021	PETIT CHEMIN DE BARREAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	04/01/2021	RUE JEAN BAPTISTE SOUFFRAIN	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	10/06/2021	IMPASSE JUGLA CASSIN	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	10/06/2021	QUAI DU GENERAL D AMADE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	10/06/2021	RUE JAMES PEIDENIS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	04/01/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	04/01/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	05/01/2021	RUE ANDRE NHEVOIT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	05/01/2021	RUE ANDRE NHEVOIT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	11/01/2021	RUE MONTESQUIEU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	08/01/2021	RUE MICHEL DE MONTAIGNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	08/01/2021	RUE JULES FAVRE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	08/01/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	08/01/2021	RUE JULES STEEG	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	11/01/2021	RUE GEORGES KANY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	13/01/2021	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	12/01/2021	BOULEVARD KLEBER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement enquêter	11/06/2021	RUE DE BORDES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	12/01/2021	RUE DE LA MARNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	12/01/2021	AVENUE LOUIS DIDIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	12/01/2021	BOULEVARD KLEBER	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement déboucher**	05/01/2021	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	14/06/2021	ALLEE DES MARRONNIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	14/06/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement contre visite hors vente réaliser**	15/06/2021	IMPASSE DES MOULINS BLANCS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	10/06/2021	CHEMIN DE CARRE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement déboucher**	02/11/2021	AVENUE GEORGES POMPIDOU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	03/11/2021	RUE LARGETEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**devis métré assainissement réaliser**	04/11/2021	AVENUE GEORGES POMPIDOU	LIBOURNE	3
28619	LIBOURNE	**devis métré assainissement réaliser**	04/11/2021	RUE RIVIERE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	03/11/2021	RUE CHAPERON GRANGERE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**devis métré assainissement réaliser**	04/11/2021	AVENUE DU PARC DES SPORTS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement déboucher**	03/11/2021	AVENUE GEORGES POMPIDOU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	16/06/2021	ALLEE DES CASTORS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	17/06/2021	RUE THIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	17/06/2021	RUE LUCIE AUBRAC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement enquêter**	15/06/2021	RUE ANDRE NHEVOIT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement déboucher**	15/06/2021	RUE ANDRE NHEVOIT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement enquêter**	17/06/2021	RUE ANDRE NHEVOIT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	17/06/2021	RUE WALDECK ROUSSEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement contre visite hors vente réaliser**	11/06/2021	RUE EUGENE ATGET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	11/06/2021	COURS TOURNY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement contre visite hors vente réaliser**	14/06/2021	RUE DE BORDES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement contre visite hors vente réaliser**	14/06/2021	RUE LARGETEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement contre visite hors vente réaliser**	11/06/2021	RUE DE LA BORDETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement enquêter**	11/06/2021	RUE JEAN JAURES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement enquêter**	11/06/2021	RUE JEAN JAURES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement enquêter**	11/06/2021	RUE THIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement déboucher**	11/06/2021	RUE ANDRE NHEVOIT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement enquêter**	13/06/2021	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement enquêter	14/06/2021	QUAI SOUCHET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	10/11/2021	ALLEE DES PINSONS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	14/01/2021	RUE LUCIE AUBRAC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement créer	18/01/2021	AVENUE DU PARC DES SPORTS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement créer	19/01/2021	AVENUE DE LA ROUDET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	15/01/2021	RUE MONTESQUIEU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	19/01/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	14/01/2021	COURS TOURNY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	14/01/2021	IMPASSE DU VERGER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	14/01/2021	ALLEE DES SORBIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	14/01/2021	RUE DE LA POINTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	18/01/2021	RUE MARTRINCHARD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite pour vente réaliser	13/01/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	20/01/2021	AVENUE DE LA ROUDET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite pour vente réaliser	12/01/2021	RUE CLEMENT THOMAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	09/01/2021	HAMEAU DE LA GRANGE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	05/11/2021	RUE JULES FAVRE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement réparer	05/11/2021	RUE JULES FAVRE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	08/11/2021	RUE VICTOR HUGO	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	08/11/2021	RUE VICTOR HUGO	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	08/11/2021	RUE DE LA VIEILLE GRANGE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	09/11/2021	RUE CLEMENT THOMAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	09/11/2021	RUE CLEMENT THOMAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	09/11/2021	RUE CLEMENT THOMAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	09/11/2021	ROUTE DE SAINT EMILION	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	09/11/2021	ROUTE DE SAINT EMILION	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	09/01/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	18/01/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	11/01/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	14/01/2021	RUE GABRIEL MASSIAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	19/01/2021	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	22/06/2021	RUE DES LILAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	21/06/2021	RUE DE LA BORDETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	24/06/2021	RUE DE BORDES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	21/06/2021	RUE ELISABETH GELLY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	15/01/2021	RESIDENCE LE LOUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	15/01/2021	RUE DE RABAR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement enquêter	15/01/2021	RUE TOULOUSE LAUTREC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	15/01/2021	RUE TOULOUSE LAUTREC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	17/06/2021	COURS TOURNY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	17/06/2021	LAMPERTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	16/06/2021	RUE LACAZE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	16/06/2021	RUE DES 4 FRERES ROBERT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	16/06/2021	IMPASSE DUPOIS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	17/06/2021	RUE GRELOT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	17/06/2021	ROUTE DE SAINT EMILION	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	17/06/2021	RUE PISTOULEY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement enquêter	16/06/2021	IMPASSE BUISSON	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	17/06/2021	RUE DE L ALGERIE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	21/06/2021	RUE LUCIE AUBRAC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	16/06/2021	COURS DES GIRONDINS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	16/06/2021	BOULEVARD DE GARDEROSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement inspecter	15/06/2021	AVENUE DE VERDUN	LIBOURNE	12
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	15/06/2021	BOULEVARD DE GARDEROSE	LIBOURNE	10
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	17/06/2021	COURS DES GIRONDINS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement enquêter	20/06/2021	RUE PISTOULEY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	18/06/2021	RUE DES 4 FRERES ROBERT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	20/06/2021	RUE GRANGERE	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement déboucher**	21/06/2021	COURS DES GIRONDINS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement enquêter**	15/11/2021	RUE CLEMENT THOMAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	15/11/2021	RUE ETIENNE SABATIE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	17/11/2021	CHEMIN DU CASSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement contre visite pour vente réaliser**	18/11/2021	RUE GAUCHER PIOLA	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	18/11/2021	AVENUE DE VERDUN	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler hors vente**	12/11/2021	RUE ROZANOFF	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	10/11/2021	RUE CLEMENT THOMAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	15/11/2021	RUE CLEMENT THOMAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	15/11/2021	RUE CLEMENT THOMAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	15/11/2021	RUE CLEMENT THOMAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	15/11/2021	RUE CLEMENT THOMAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	15/11/2021	RUE CLEMENT THOMAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	15/11/2021	RUE CLEMENT THOMAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	15/11/2021	RUE CLEMENT THOMAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	15/11/2021	RUE CLEMENT THOMAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement enquêter**	10/11/2021	ROUTE DE SAINT EMILION	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement enquêter**	10/11/2021	ROUTE DE SAINT EMILION	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement déboucher**	12/11/2021	ROUTE DE SAINT EMILION	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement enquêter**	12/11/2021	RUE FRANCOIS CONSTANT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement déboucher**	12/11/2021	CLOS DE GARDEROSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement déboucher**	12/11/2021	RUE PISTOULEY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement enquêter**	15/11/2021	AVENUE GEORGES POMPIDOU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement enquêter**	19/11/2021	QUAI DU GENERAL D AMADE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement déboucher**	16/11/2021	RUE JULES FAVRE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement enquêter**	17/11/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement déboucher**	17/11/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement enquêter**	17/11/2021	RUE DE LA BELOTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement déboucher**	17/11/2021	RUE DE LA BELOTE	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement déboucher**	18/06/2021	RUE DES REAUX	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement sous vide entretenir**	18/06/2021	COURS DES GIRONDINS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement sous vide entretenir**	18/06/2021	COURS TOURNY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement sous vide entretenir**	17/06/2021	BOULEVARD KLEBER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	24/06/2021	RSE NISSOLIA	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement créer**	25/06/2021	RUE DE VIDELOT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	01/07/2021	RUE DU PRESIDENT CARNOT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	24/06/2021	AVENUE DE VERDUN	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement renouveler**	29/06/2021	RUE ANDRE NHEVOIT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	01/07/2021	RUE TROCARD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	24/06/2021	AVENUE LOUIS DIDIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement créer**	25/01/2021	RUE BELOEUVRE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	24/06/2021	AVENUE DE VERDUN	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	28/06/2021	RUE DE VIDELOT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	28/06/2021	RUE HENRI BARBUSSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	01/07/2021	RUE MICHEL DE MONTAIGNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	24/06/2021	BOULEVARD BEAUSEJOUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement créer**	02/07/2021	ALLEE DES MESANGES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	28/06/2021	_	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement créer**	02/07/2021	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement créer**	02/07/2021	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	25/06/2021	RUE DES HORTENSIAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	24/06/2021	ALLEE DES ALOUETTES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement curer**	20/01/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**ANC Contrôler pour vente**	22/01/2021	CHEMIN DE GUEYROSSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	26/01/2021	BOULEVARD DE GARDEROSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	25/01/2021	RUE DE LA BORDETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**devis métré assainissement réaliser**	21/01/2021	RUE ETIENNE SABATIE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	25/01/2021	RUE DE LA CORBIERE	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	24/06/2021	RUE DE TOUSSAINT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	29/06/2021	RUE DE LA BELOTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	23/06/2021	CHEMIN DE GRANGENEUVE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	22/06/2021	AVENUE DE VERDUN	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	01/07/2021	AVENUE DE GOURINAT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	28/01/2021	ALLEE DES MESANGES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	31/01/2021	AVENUE DE LA ROUDET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement renouveler	21/01/2021	RUE DE RABAR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	voirie enquêter problème	20/01/2021	RUE DE LA CITE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	17/01/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement enquêter	18/01/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	25/06/2021	AVENUE GEORGES POMPIDOU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	28/06/2021	RUE DE BONALGUE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	29/06/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	28/06/2021	RUE FERNAND LEGER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement créer	25/01/2021	RESIDENCE LE LOUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	21/01/2021	RUE EUGENE ATGET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	18/01/2021	RUE DES REAUX	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	18/01/2021	RUE DES REAUX	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	19/01/2021	PLACE JOFFRE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	26/01/2021	RUE HENRY GUILLIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	27/01/2021	BOULEVARD DE GARDEROSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	18/01/2021	COURS TOURNY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	25/01/2021	RUE DE BONALGUE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	26/01/2021	AVENUE CHATEAU GAILLARD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	01/02/2021	RUE JULES FERRY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	01/02/2021	IMPASSE VANDET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	26/01/2021	RUE DES 4 FRERES ROBERT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	22/06/2021	RUE FONNEUVE	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	27/01/2021	RUE MONTAUDON	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	27/01/2021	RUE PISTOULEY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	03/02/2021	RUE GAMBETTA	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	28/01/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	27/01/2021	RUE GOUREAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	27/01/2021	RUE LEPERCHE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	03/02/2021	COURS DES GIRONDINS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	26/01/2021	RUE JEAN MERMOZ	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	23/06/2021	RUE BELOEUVRE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	24/06/2021	_	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	22/01/2021	BOULEVARD BEAUSEJOUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	02/07/2021	RUE LUCIE AUBRAC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	01/07/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	01/07/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	25/01/2021	RUE MAX LINDER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	25/01/2021	RUE MAX LINDER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	28/01/2021	ALLEE DES FAUVETTES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	25/01/2021	RUE JEAN MERMOZ	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	25/01/2021	RUE JEAN MERMOZ	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	03/02/2021	_	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	29/06/2021	RUE DU MARTIN PECHEUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	29/06/2021	RUE DU MARTIN PECHEUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	29/06/2021	COURS DES GIRONDINS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	29/06/2021	COURS DES GIRONDINS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	28/01/2021	RUE CHAPERON	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	28/01/2021	_	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	26/01/2021	RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	30/06/2021	CHEMIN DU CASSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	02/02/2021	RUE DE LA BORDETTE	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	02/02/2021	RUE DE LA LAMBERTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	05/07/2021	RESIDENCE LES HORTENSIS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite pour vente réaliser	02/02/2021	RUE MARTRINCHARD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	28/01/2021	RUE ABEL BOIREAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	01/02/2021	CHEMIN DE CARRE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement curer	12/11/2021	R HOP GARDEROSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	01/12/2021	RUE LUCIE AUBRAC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	02/12/2021	LOTISSEMENT DOUMAYNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	24/11/2021	AVENUE GEORGES POMPIDOU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	24/11/2021	AVENUE GALLIENI	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	02/12/2021	RUE LUCIE AUBRAC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	02/12/2021	CHEMIN DU MILIEU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	29/11/2021	RUE PIERRE BENOIT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	06/12/2021	RESIDENCE DU CASSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	22/11/2021	COURS TOURNY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement déboucher	19/11/2021	QUAI DU GENERAL D AMADE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	06/12/2021	AVENUE DE LA BALLASTIERE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	22/11/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	19/11/2021	RUE DE BARREAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	22/11/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	22/11/2021	RUE ETIENNE SABATIE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	29/11/2021	CHEMIN DE LA LAMBERTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	26/11/2021	PLACE SAINT JEAN	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	26/11/2021	RUE DE GEREAUX	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	27/11/2021	RUE DU MARTIN PECHEUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	27/11/2021	RUE VICTOR HUGO	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	13/12/2021	RUE JULES STEEG	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	09/12/2021	AVENUE GEORGES POMPIDOU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement déboucher	01/12/2021	RUE GOUREAU	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	13/12/2021	CHEMIN DE DOUMEYNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	01/12/2021	BOULEVARD BEAUSEJOUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	02/12/2021	RUE EUGENE ATGET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	02/12/2021	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	04/12/2021	CHEMIN DE CARRE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	04/12/2021	BOULEVARD BEAUSEJOUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	09/12/2021	ALLEE DES FAUVETTES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	13/07/2021	IMPASSE DU VERGER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement enquêter	13/07/2021	RUE HENRI BARBUSSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	05/07/2021	RUE DELALANDE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	08/07/2021	RUE ORBE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	08/07/2021	RUE JULES FERRY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	08/07/2021	CLOS DE GARDEROSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	13/07/2021	RUE DE SCHWANDORF	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	08/07/2021	IMPASSE CASSAN	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement renouveler	10/07/2021	RUE JEAN JAURES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement renouveler	10/07/2021	RUE JEAN JAURES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement renouveler	10/07/2021	RUE THIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	13/07/2021	_	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	15/07/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement enquêter	13/07/2021	RUE DU THEATRE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	16/07/2021	RUE DU THEATRE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	22/07/2021	BOULEVARD KLEBER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	02/08/2021	BOULEVARD KLEBER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	30/07/2021	CHEMIN DE CARRE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	19/07/2021	RUE PLINE PARMENTIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	23/07/2021	RUE DU HARAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	20/07/2021	RUE PLINE PARMENTIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	20/07/2021	RUE DU HARAS	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	26/07/2021	RUE VICTOR HUGO	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	22/07/2021	RUE DU HARAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	02/08/2021	CHEMIN DE CARRE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	29/07/2021	CHEMIN DE CARRE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	26/07/2021	CHEMIN DE DOUMAYNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	29/07/2021	CHEMIN DE DOUMAYNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	30/07/2021	RUE DU HARAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	22/07/2021	RUE DU HARAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	19/07/2021	CHEMIN DE DOUMAYNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	15/07/2021	CHEMIN DE DOUMAYNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	20/07/2021	RUE VICTOR HUGO	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	13/07/2021	IMPASSE DUPOIS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	02/08/2021	IMPASSE FRANCOIS MAURIAC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	27/07/2021	IMPASSE GRANGERE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	27/07/2021	IMPASSE GRANGERE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	13/07/2021	RESIDENCE LA GANNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	02/08/2021	RUE DE L ISLE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	16/07/2021	RESIDENCE LA GANNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	30/07/2021	RUE DE L ISLE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	20/07/2021	RUE DE L ISLE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	20/07/2021	RUE DE L ISLE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	13/07/2021	RUE BLANC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	02/08/2021	RUE BLANC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	02/08/2021	RUE DE L ISLE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	19/07/2021	IMPASSE DES TREILLES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	29/07/2021	RUE DE L ISLE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	02/08/2021	RUE BLANC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	23/07/2021	RUE BLANC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	19/07/2021	RUE DURAND	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	19/07/2021	RUE BLANC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	22/07/2021	IMPASSE PHENIX	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	30/07/2021	IMPASSE PHENIX	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	22/07/2021	RUE BLANC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	23/07/2021	RUE BLANC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	20/07/2021	IMPASSE PHENIX	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	02/08/2021	RUE PLINE PARMENTIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	20/07/2021	RUE BLANC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	22/07/2021	IMPASSE PHENIX	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	20/07/2021	RUE BLANC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	12/07/2021	RUE BLANC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	13/07/2021	RUE PLINE PARMENTIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	13/07/2021	RUE PLINE PARMENTIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	26/07/2021	RUE ROBIN	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	13/07/2021	RUE CLEMENT THOMAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	20/07/2021	RUE DE BORDES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	20/07/2021	RUE TOULOUSE LAUTREC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	30/07/2021	ALLEE DES ALOUETTES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	22/07/2021	ALLEE DES ALOUETTES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	21/07/2021	RUE DU PRESIDENT WILSON	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	22/07/2021	ALLEE DES ALOUETTES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	15/07/2021	ALLEE DES ALOUETTES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	30/07/2021	RUE DU COLONEL PICOT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	22/07/2021	ALLEE DES ALOUETTES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	26/07/2021	RUE DU COLONEL PICOT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	29/07/2021	RUE DU COLONEL PICOT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	20/07/2021	RUE FRANCOIS CONSTANT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	02/08/2021	ALLEE DES CYGNES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	19/07/2021	ALLEE DES PINSONS	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	22/07/2021	RUE LAFLEUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	20/07/2021	RUE PASTEUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	19/07/2021	RUE FRANCOIS CONSTANT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	28/07/2021	AVENUE DU PARC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	30/07/2021	AVENUE DU PARC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	21/07/2021	RUE PASTEUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	13/07/2021	RUE FRANCOIS CONSTANT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	19/07/2021	ALLEE DES HIRONDELLES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	29/07/2021	RUE PASTEUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	26/07/2021	RUE PASTEUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	21/07/2021	ALLEE DES HIRONDELLES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	12/07/2021	RUE PASTEUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	12/07/2021	RUE PASTEUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	23/07/2021	RUE FRANCOIS CONSTANT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	29/07/2021	RUE PASTEUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	13/07/2021	RUE FRANCOIS CONSTANT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	13/07/2021	RUE PASTEUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	21/07/2021	RUE FRANCOIS CONSTANT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	23/07/2021	RUE PASTEUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	23/07/2021	RUE FRANCOIS CONSTANT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	20/07/2021	RUE PASTEUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	19/07/2021	RUE FRANCOIS CONSTANT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	19/07/2021	RUE PASTEUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	02/08/2021	BOULEVARD KLEBER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	12/07/2021	RUE FRANCOIS CONSTANT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	21/07/2021	RUE DE L ISLE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	19/07/2021	RUE FRANCOIS CONSTANT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	02/08/2021	BOULEVARD KLEBER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	13/07/2021	RUE FRANCOIS CONSTANT	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	02/08/2021	RUE FRANCOIS CONSTANT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	26/07/2021	BOULEVARD KLEBER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	29/07/2021	RUE PASTEUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	13/07/2021	RUE FRANCOIS CONSTANT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	20/07/2021	RUE FRANCOIS CONSTANT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	20/07/2021	RUE PASTEUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	21/07/2021	RUE PASTEUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	02/08/2021	BOULEVARD KLEBER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	27/07/2021	RUE GRANGERE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	30/07/2021	BOULEVARD KLEBER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	23/07/2021	RUE HENRI BARBUSSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	21/07/2021	BOULEVARD KLEBER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	23/07/2021	RUE HENRI BARBUSSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	28/07/2021	RUE JEAN JAURES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	20/07/2021	RUE JEAN JAURES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	19/07/2021	RUE JEAN JAURES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	20/07/2021	RUE ORBE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	29/07/2021	CHEMIN DE BEQUILLE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	22/07/2021	CHEMIN DE BEQUILLE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	13/07/2021	RUE ORBE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	26/07/2021	CHEMIN DE BEQUILLE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	30/07/2021	AVENUE DU PARC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	19/07/2021	AVENUE DU PARC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	19/07/2021	AVENUE DU PARC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	20/07/2021	RUE ROZANOFF	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	23/07/2021	RUE DE LA POINTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	21/07/2021	AVENUE DU PARC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	02/08/2021	AVENUE DU PARC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	21/07/2021	RUE LEO DAVID	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	21/07/2021	AVENUE DU PARC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	22/07/2021	RUE LEO DAVID	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	23/07/2021	RUE LEO DAVID	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	21/07/2021	RUE JEAN ROYER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	23/07/2021	RUE JEAN ROYER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	21/07/2021	RUE JEAN ROYER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	19/07/2021	RUE JEAN ROYER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	19/07/2021	RUE JEAN ROYER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	21/07/2021	RUE PLINE PARMENTIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	19/07/2021	RUE PLINE PARMENTIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	29/07/2021	RUE DES TONNELIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	20/07/2021	RUE DES TONNELIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	30/07/2021	RUE DE L ERMITAGE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	26/07/2021	RUE DE L ERMITAGE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	21/07/2021	RUE DE L ERMITAGE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	29/07/2021	RUE DE L ERMITAGE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	02/08/2021	RUE DE L ERMITAGE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	29/07/2021	RUE DE L ERMITAGE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	02/08/2021	RUE DE L ARGONNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	28/07/2021	RUE DE L ARGONNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	19/07/2021	RUE DE LA SOMME	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	08/07/2021	ALLEE DES BOUVREUILS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	13/07/2021	AVENUE DE LA ROUDET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	19/07/2021	RUE CLEMENT THOMAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	22/07/2021	RESIDENCE LA GANNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	13/07/2021	ALLEE DES CASTORS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	15/07/2021	ALLEE DES CASTORS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	13/07/2021	COURS DES GIRONDINS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	24/02/2021	RUE LUCIE AUBRAC	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	15/07/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	19/07/2021	RUE FOURCAUD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	05/02/2021	RUE LAMOTHE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	19/07/2021	IMPASSE MONREPOS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement enquêter	13/07/2021	RUE DU DOCTEUR NARD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement réparer	21/07/2021	RUE DU DOCTEUR NARD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	22/07/2021	RUE MONTESQUIEU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	26/07/2021	RUE HENRY GUILLIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	29/07/2021	ALLEE DES CASTORS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	29/07/2021	RUE LAMOTHE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	08/07/2021	RUE CANTEMERLE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	26/07/2021	RUE CHAPERON GRANGERE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	05/07/2021	ALLEE DES ALOUETTES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	05/02/2021	RUE THIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement remplacer	25/02/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	08/02/2021	RUE ANDRE NHEVOIT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	26/07/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	07/07/2021	RUE THIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	07/07/2021	RUE THIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	07/07/2021	RUE THIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	06/07/2021	RUE DE SAINT EXUPERY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	05/07/2021	RUE TROCARD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	07/07/2021	RUE MICHEL DE MONTAIGNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	06/07/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	15/07/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	04/02/2021	CHEMIN DE LA DUSSAUDE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	25/02/2021	RUE DES SAULES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	19/02/2021	RUE DU MARECHAL JUIN	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	25/02/2021	CHEMIN DU CASSE	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement contre visite hors vente réaliser**	04/02/2021	ALLEE DES CYGNES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	05/02/2021	RUE DU PRESIDENT CARNOT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	05/02/2021	RUE PASTEUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement contre visite pour vente réaliser**	08/02/2021	AVENUE GALLIENI	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	08/02/2021	AVENUE LOUIS DIDIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement enquêter**	17/02/2021	AVENUE GEORGES POMPIDOU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	05/02/2021	RUE JEAN JAURES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement contre visite hors vente réaliser**	13/07/2021	CHEMIN DE BEQUILLE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement contre visite hors vente réaliser**	07/07/2021	AVENUE GEORGES POMPIDOU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement contre visite hors vente réaliser**	07/07/2021	AVENUE GEORGES POMPIDOU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement contre visite hors vente réaliser**	13/07/2021	RUE TROCARD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement contre visite hors vente réaliser**	09/07/2021	PLACE GUADET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement contre visite hors vente réaliser**	08/07/2021	AVENUE DES ANCIENS COMB EN AFN	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement contre visite hors vente réaliser**	05/07/2021	AVENUE DE LA ROUDET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement contre visite hors vente réaliser**	22/07/2021	CHEMIN DE DOUMAYNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement contre visite hors vente réaliser**	07/07/2021	AVENUE GEORGES POMPIDOU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	29/07/2021	BOULEVARD DE QUINAULT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement contre visite hors vente réaliser**	08/02/2021	ALLEE DES MOUETTES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement enquêter**	17/02/2021	RUE DE BONALGUE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement contre visite hors vente réaliser**	08/02/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	08/02/2021	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement enquêter**	17/02/2021	CHEMIN DE GUEYROSSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement contre visite hors vente réaliser**	05/02/2021	RUE PLINE PARMENTIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement enquêter**	05/07/2021	AVENUE GEORGES POMPIDOU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	29/07/2021	RUE LUCIE AUBRAC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	29/07/2021	AVENUE LOUIS DIDIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	05/02/2021	BOULEVARD BEAUSEJOUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	24/02/2021	RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	10/02/2021	AVENUE DE LA ROUDET	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	17/02/2021	CHEMIN DES ORMEAUX	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	29/07/2021	AVENUE LOUIS DIDIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite pour vente réaliser	09/07/2021	CHEMIN DE GRANGENEUVE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	01/02/2021	AVENUE DU PORT DU ROY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	03/02/2021	ROUTE DE SAINT EMILION	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	01/02/2021	BOULEVARD BEAUSEJOUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	01/02/2021	RUE DES 4 FRERES ROBERT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	24/02/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement créer	30/07/2021	LAMBERTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	08/07/2021	COURS DES GIRONDINS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	02/08/2021	AVENUE GEORGES POMPIDOU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	15/07/2021	IMPASSE PAUL BERT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	09/07/2021	RUE MICHEL DE MONTAIGNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	09/07/2021	RUE MICHEL DE MONTAIGNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement inspecter	08/07/2021	COURS DES GIRONDINS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	09/07/2021	RUE DES FRERES DURAND	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	09/07/2021	RUE DES FRERES DURAND	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	21/07/2021	ALLEE DES CASTORS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	02/02/2021	RUE DE LA LAMBERTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	02/02/2021	RUE DE LA LAMBERTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement enquêter	05/02/2021	COURS DES GIRONDINS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	02/02/2021	RUE DES GLYCINES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	29/07/2021	RUE DE LA CORBIERE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	09/07/2021	RUE TROCARD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	09/07/2021	RUE TROCARD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	05/02/2021	IMPASSE DE LA ROUDET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	18/02/2021	CHEMIN DU VELODROME	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	18/02/2021	CHEMIN DU VELODROME	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	16/02/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	04/02/2021	AVENUE GEORGES POMPIDOU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	03/02/2021	AVENUE LOUIS DIDIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	16/02/2021	RUE ORBE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	29/07/2021	COURS DES GIRONDINS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	13/07/2021	BOULEVARD KLEBER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	04/02/2021	AVENUE DE GOURINAT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	04/02/2021	AVENUE DU PORT DU ROY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	08/02/2021	AVENUE DU PARC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	13/07/2021	RUE DES REAUX	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement réparer	22/07/2021	RUE DES REAUX	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement sous vide entretenir	15/07/2021	RUE MICHEL DE MONTAIGNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement déboucher	15/07/2021	QUAI DU PRIOURAT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	20/07/2021	RUE FONNEUVE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	20/07/2021	RUE TROCARD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	16/02/2021	RUE JEAN ROYER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	21/07/2021	RUE DE BONALGUE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	21/07/2021	RUE BELOEUVRE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	20/07/2021	LOTISSEMENT DES NARCISSES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	27/07/2021	RUE DU PRESIDENT WILSON	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	20/07/2021	RUE HOCHE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	16/02/2021	RUE DELALANDE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	08/12/2021	AVENUE GEORGES POMPIDOU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	voirie enquêter problème	29/12/2021	RUE JULES SIMON	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	23/12/2021	COURS DES GIRONDINS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	10/02/2021	COURS TOURNY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	25/02/2021	AVENUE DE VERDUN	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	10/02/2021	RUE JULES FAVRE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	19/07/2021	ALLEE DES ALISIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement renouveler	29/07/2021	RUE JEAN JAURES	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	19/07/2021	Rue Clément Thomas	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**devis métré assainissement réaliser**	29/07/2021	AVENUE DE CONDAT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement déboucher**	19/07/2021	RUE JEAN MERMOZ	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement déboucher**	19/07/2021	RUE DE L ERMITAGE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement enquêter**	23/07/2021	RUE DE L ERMITAGE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement déboucher**	08/02/2021	RUE DE BONALGUE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement curer**	09/02/2021	RUE DE BONALGUE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	26/02/2021	_	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	14/12/2021	RUE G ANTHONIOZ DE GAULLE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	15/12/2021	IMPASSE MIRANDE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	16/12/2021	RUE DE LA CABANNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	22/12/2021	RUE GAMBETTA	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	15/12/2021	RUE ETIENNE SABATIE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	16/12/2021	RUE DE LA SABLIERE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	16/12/2021	RUE LUCIE AUBRAC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement enquêter**	20/12/2021	AVENUE FRANCOIS MAURIAC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	22/12/2021	AVENUE GEORGES POMPIDOU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	16/12/2021	RUE MARIE HELENE LEFAUCHEUX	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	29/12/2021	RUE MONTAUDON	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	16/12/2021	RUE DU PRESIDENT CARNOT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement contre visite pour vente réaliser**	23/02/2021	BOULEVARD KLEBER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement contre visite hors vente réaliser**	18/02/2021	AVENUE GALLIENI	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement contre visite pour vente réaliser**	18/02/2021	BOULEVARD KLEBER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	16/02/2021	RUE DELALANDE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	16/12/2021	RUE FRANCOIS VENAYRE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	23/12/2021	RUE ROBIN	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	23/12/2021	RESIDENCE RIBEYROL	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	23/12/2021	RUE DES SAULES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	27/12/2021	RUE MONTESQUIEU	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	29/12/2021	AVENUE GEORGES POMPIDOU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	27/12/2021	RUE DE LA TARREYRE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	17/12/2021	AVENUE CHATEAU GAILLARD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	30/12/2021	RUE LUCIE AUBRAC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	30/12/2021	AVENUE HENRI BRULLE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	29/07/2021	QUAI DES SALINIERES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	29/07/2021	CLOS DE GARDEROSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	24/02/2021	IMPASSE GARITEY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	16/12/2021	RUE BEILLON	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	21/12/2021	AVENUE GALLIENI	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	01/03/2021	RUE JULES STEEG	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	24/02/2021	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	26/02/2021	RUE DU PRESIDENT CARNOT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	26/07/2021	CLOS DE GARDEROSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	25/02/2021	RUE JEAN JAURES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	21/12/2021	RUE DU MARTIN PECHEUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	26/07/2021	PLACE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	27/07/2021	PLACE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	27/07/2021	PLACE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	02/08/2021	AV ANCIENS COMBATTANTS EN AFN	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	30/07/2021	LES JARDINS DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	25/02/2021	CHEMIN DU CASSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	23/02/2021	_	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	23/12/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	17/12/2021	RUE MONTESQUIEU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	26/02/2021	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	12/02/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	12/02/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	12/02/2021	BOULEVARD BEAUSEJOUR	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement déboucher**	12/02/2021	BOULEVARD BEAUSEJOUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement modifier**	11/12/2021	AVENUE GEORGES POMPIDOU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement curer**	10/12/2021	RUE FRANCOIS CONSTANT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement enquêter**	12/02/2021	_	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement déboucher**	12/02/2021	_	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement enquêter**	12/02/2021	CHEMIN DE CARRE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**ouvrage assainissement enquêter**	12/02/2021	RUE VICTOR HUGO	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**ouvrage assainissement déboucher**	12/02/2021	RUE VICTOR HUGO	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	24/02/2021	_	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**devis métré assainissement réaliser**	18/02/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement enquêter**	14/12/2021	RUE DE BARREAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement déboucher**	14/12/2021	RUE DE BARREAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement déboucher**	13/02/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement déboucher**	13/02/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement contre visite hors vente réaliser**	25/02/2021	RUE FIRMIN BLOY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement contre visite hors vente réaliser**	15/02/2021	RUE BURGADE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement contre visite hors vente réaliser**	22/02/2021	IMPASSE BOYER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement contre visite hors vente réaliser**	15/02/2021	RUE BURGADE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement contre visite hors vente réaliser**	25/02/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement enquêter**	15/12/2021	RUE DE BARREAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement déboucher**	22/12/2021	RUE DE BARREAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement enquêter**	15/12/2021	RUE JULES FERRY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	22/12/2021	RUE PASTEUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**ouvrage assainissement enquêter**	15/12/2021	AVENUE DE LA ROUDET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**ouvrage assainissement déboucher**	15/12/2021	AVENUE DE LA ROUDET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement enquêter**	17/12/2021	AVENUE DE LA ROUDET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement enquêter**	16/02/2021	BOULEVARD SAUVAGNAC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement déboucher**	16/02/2021	BOULEVARD SAUVAGNAC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement déboucher**	16/02/2021	RUE LAMOTHE	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement enquêter**	16/02/2021	RUE DES REAUX	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement déboucher**	16/12/2021	RUE PAUL BERT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	30/12/2021	RUE LUCIE AUBRAC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement enquêter**	17/12/2021	RUE ETIENNE SABATIE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement réparer**	24/12/2021	RUE ETIENNE SABATIE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement enquêter**	23/02/2021	BOULEVARD BEAUSEJOUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement déboucher**	19/12/2021	RUE PISTOULEY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**voirie enquêter problème**	29/12/2021	RUE THIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**voirie enquêter problème**	29/12/2021	RUE THIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**voirie enquêter problème**	30/12/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**voirie enquêter problème**	29/12/2021	RUE ETIENNE SABATIE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**voirie enquêter problème**	29/12/2021	RUE ETIENNE SABATIE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**voirie enquêter problème**	30/12/2021	COURS TOURNY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**voirie enquêter problème**	30/12/2021	AVENUE DE LA ROUDET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**voirie enquêter problème**	30/12/2021	RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**voirie enquêter problème**	30/12/2021	RUE MICHEL DE MONTAIGNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**voirie enquêter problème**	30/12/2021	RUE CLEMENT THOMAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**voirie enquêter problème**	30/12/2021	_	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	30/12/2021	RUE MONTAUDON	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement enquêter**	19/02/2021	RUE DIEUDONNE COSTES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement enquêter**	19/02/2021	RUE ANDRE NHEVOIT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement déboucher**	19/02/2021	RUE ANDRE NHEVOIT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement enquêter**	23/02/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement déboucher**	21/02/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement enquêter**	22/02/2021	AVENUE DE LA ROUDET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement déboucher**	21/12/2021	QUAI DU PRIOURAT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement enquêter**	23/12/2021	RUE JULES FERRY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement inspecter**	30/12/2021	RUE JULES FERRY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	30/12/2021	RUE DE L UNION	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	23/02/2021	RUE PIERRE BENOIT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	24/12/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	24/12/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	27/12/2021	RUE MONTAUDON	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	28/12/2021	RUE MONTAUDON	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	27/12/2021	RUE DU PRESIDENT CARNOT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement enquêter	27/12/2021	RUE CLEMENT THOMAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement enquêter	30/12/2021	RUE DE VIDELOT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement sous vide entretenir	30/12/2021	RUE DE VIDELOT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement enquêter	30/12/2021	RUE DU PRESIDENT CARNOT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement sous vide entretenir	30/12/2021	RUE DU PRESIDENT CARNOT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	30/12/2021	RUE DU PRESIDENT CARNOT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	25/02/2021	RUE FRANCOIS CONSTANT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	02/08/2021	BOULEVARD DE GARDEROSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement visiter	29/07/2021	COURS DES GIRONDINS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	29/07/2021	AVENUE GEORGES POMPIDOU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	29/07/2021	AVENUE GEORGES POMPIDOU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	voirie enquêter problème	23/03/2021	RUE DE LA CITE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	25/03/2021	RUE DE LA CITE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement créer	08/03/2021	AVENUE GEORGES POMPIDOU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement enquêter	19/03/2021	CHEMIN DU PETIT BEAUSEJOUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement remplacer	13/04/2021	RUE ABEL BOIREAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite pour vente réaliser	15/03/2021	RUE DE L ERMITAGE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	17/03/2021	RUE DE LA BORDETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	18/03/2021	RUE DE BARREAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	17/08/2021	RUE THIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	06/08/2021	RUE PLINE PARMENTIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	19/08/2021	BOULEVARD SAUVAGNAC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	06/08/2021	CHEMIN DE CARRE	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	13/08/2021	RUE DU HARAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	04/08/2021	RUE DU HARAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	03/08/2021	RUE PLINE PARMENTIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	03/08/2021	RUE VICTOR HUGO	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	03/08/2021	RUE VICTOR HUGO	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	10/08/2021	CHEMIN DE CARRE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	06/08/2021	CHEMIN DE CARRE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	20/08/2021	RUE DU HARAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	19/08/2021	CHEMIN DE DOUMAYNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	10/08/2021	CHEMIN DE DOUMAYNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	04/08/2021	CHEMIN DE DOUMAYNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	18/08/2021	CHEMIN DE DOUMAYNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	12/08/2021	RUE BLANQUI	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	12/08/2021	RUE BLANQUI	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	04/08/2021	CHEMIN DE DOUMAYNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	10/08/2021	CHEMIN DE DOUMAYNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	17/08/2021	RUE CHANZY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	13/08/2021	RUE VICTOR HUGO	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	05/08/2021	RUE CHANZY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	05/08/2021	RUE VICTOR HUGO	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	05/08/2021	RUE CHANZY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	06/08/2021	RUE CHANZY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	18/08/2021	RUE DES TREILLES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	20/08/2021	RUE DES TREILLES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	04/08/2021	RUE DE L ISLE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	05/08/2021	RUE DE L ISLE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	18/08/2021	RUE DES TREILLES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	05/08/2021	RUE DE L ISLE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	12/08/2021	RUE DES TREILLES	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	17/08/2021	RUE BLANC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	19/08/2021	RUE BLANC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	05/08/2021	RUE DE L ISLE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	05/08/2021	RUE BLANC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	16/08/2021	RUE DES TREILLES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	10/08/2021	RUE DE L ISLE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	16/08/2021	RUE PLINE PARMENTIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	06/08/2021	RUE BLANC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	20/08/2021	IMPASSE PHENIX	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	04/08/2021	RUE PLINE PARMENTIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	16/08/2021	IMPASSE PHENIX	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	03/08/2021	RUE PLINE PARMENTIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	11/08/2021	IMPASSE PHENIX	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	16/08/2021	IMPASSE PHENIX	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	20/08/2021	IMPASSE PHENIX	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	03/08/2021	RUE DE BORDES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	19/08/2021	IMPASSE DU VERGER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	18/08/2021	RUE DE LA BORDETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	11/08/2021	RUE DE RABAR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	17/08/2021	ALLEE DES ALOUETTES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	12/08/2021	RUE DES LILAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	12/08/2021	ALLEE DES ALOUETTES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	04/08/2021	RUE DES LILAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	04/08/2021	RUE FRANCOIS CONSTANT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	09/08/2021	RUE LAFLEUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	03/08/2021	RUE LAFLEUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	03/08/2021	ALLEE DES PINSONS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	05/08/2021	RUE PASTEUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	04/08/2021	AVENUE DU PARC	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	09/08/2021	RUE FRANCOIS CONSTANT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	13/08/2021	RUE FRANCOIS CONSTANT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	13/08/2021	ALLEE DES HIRONDELLES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	03/08/2021	ALLEE DES HIRONDELLES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	19/08/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	04/08/2021	RUE PASTEUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	04/08/2021	RUE PASTEUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	11/08/2021	RUE FRANCOIS CONSTANT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	12/08/2021	RUE PASTEUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	04/08/2021	RUE FRANCOIS CONSTANT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	10/08/2021	BOULEVARD KLEBER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	17/08/2021	RUE FRANCOIS CONSTANT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	09/08/2021	BOULEVARD KLEBER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	05/08/2021	RUE PASTEUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	10/08/2021	BOULEVARD KLEBER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	16/08/2021	RUE PASTEUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	03/08/2021	RUE FRANCOIS CONSTANT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	10/08/2021	BOULEVARD KLEBER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	04/08/2021	RUE PASTEUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	04/08/2021	BOULEVARD KLEBER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	09/08/2021	RUE JEAN JAURES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	18/08/2021	BOULEVARD KLEBER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	05/08/2021	CHEMIN DE BEQUILLE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	03/08/2021	RUE JEAN JAURES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	04/08/2021	CHEMIN DE BEQUILLE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	10/08/2021	CHEMIN DE BEQUILLE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	17/08/2021	RUE ROLAND GARROS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	11/08/2021	RUE ROZANOFF	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	16/08/2021	RUE LEO DAVID	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	09/09/2021	RUE VICTOR HUGO	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	04/08/2021	RUE LEO DAVID	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	12/08/2021	RUE VICTOR HUGO	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	06/08/2021	RUE JEAN ROYER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	19/08/2021	RUE JEAN ROYER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	03/08/2021	RUE VICTOR HUGO	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	13/08/2021	RUE JEAN ROYER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	05/08/2021	RUE VICTOR HUGO	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	03/08/2021	RUE VICTOR HUGO	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	20/08/2021	RUE PASTEUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	10/08/2021	RUE DES TONNELIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	10/08/2021	RUE DES TONNELIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	09/09/2021	RUE DES TONNELIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	10/08/2021	RUE DES TONNELIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	04/08/2021	RUE DES TONNELIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	06/08/2021	RUE DES TONNELIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	17/08/2021	RUE DE L ERMITAGE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	08/03/2021	RUE HONORE VINSON	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	05/03/2021	RUE WALDECK ROUSSEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	15/03/2021	RUE CHAPERON GRANGERE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement enquêter	30/08/2021	RUE DES 4 FRERES ROBERT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement créer	30/09/2021	RUE MONTESQUIEU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement créer	03/09/2021	COURS DES GIRONDINS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	24/08/2021	RUE DES SAULES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement créer	03/09/2021	RUE DU NOUVEAU MONDE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	12/08/2021	RUE GABRIEL MASSIAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	03/03/2021	AVENUE GALLIENI	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	03/03/2021	LOTISSEMENT BASSON	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	10/03/2021	QUAI DU GENERAL D AMADE	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement créer**	03/09/2021	RUE DE BARREAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement créer**	03/09/2021	LOTISSEMENT LE LOUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement modifier**	03/09/2021	LOTISSEMENT LE LOUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	01/03/2021	_	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	03/03/2021	RUE ALIENOR D AQUITAINE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	10/03/2021	AVENUE DE VERDUN	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	25/02/2021	RUE DES FRERES DURAND	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	15/03/2021	RUE DE VIDELOT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement enquêter**	19/03/2021	RUE MONTESQUIEU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	10/03/2021	RUE CHANZY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**devis métré assainissement réaliser**	04/03/2021	RUE DES MURS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**réseau assainissement créer**	03/09/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	23/08/2021	RUE WALDECK ROUSSEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement créer**	03/09/2021	AVENUE DE GOURINAT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	05/08/2021	CLOS DE GARDEROSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement modifier**	07/09/2021	ROUTE DE MONTAGNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	05/08/2021	AVENUE GALLIENI	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	05/08/2021	IMPASSE MIRANDE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	05/08/2021	IMPASSE DE LA PAILLETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	05/08/2021	RUE DU 1ER RAC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	09/08/2021	RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	12/08/2021	CHEMIN DU CASSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	12/08/2021	RUE JAMES PEIDENIS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	09/09/2021	RUE JAMES PEIDENIS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	12/08/2021	IMPASSE BUISSON	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	12/08/2021	RUE JULES SIMON	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	10/08/2021	RUE TOULOUSE LAUTREC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	05/08/2021	RUE THIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	**branchement assainissement raccordement contrôler pour vente**	02/03/2021	RUE DE LA BELOTE	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	10/03/2021	RUE ETIENNE SABATIE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	09/03/2021	RUE HONORE VINSON	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	26/02/2021	QUAI DU PRIOURAT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	26/02/2021	RUE DE LA MARNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	26/02/2021	RUE DE LA MARNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	10/03/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	08/03/2021	IMPASSE DES DAGUEYS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	16/03/2021	RUE TROCARD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement enquêter	09/08/2021	AVENUE DE CONDAT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	29/07/2021	QUAI DES SALINIERES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	29/07/2021	QUAI DES SALINIERES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	10/08/2021	RUE TOULOUSE LAUTREC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	05/08/2021	RUE DES 3 FRERES BEJARD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite pour vente réaliser	08/03/2021	BOULEVARD DE GARDEROSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	17/03/2021	ALLEE DES CASTORS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	16/03/2021	RUE BERNARD GROLLIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	12/03/2021	RUE DE BORDES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	12/03/2021	BOULEVARD KLEBER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	09/03/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	09/03/2021	RESIDENCE LA GANNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	10/08/2021	QUAI DU GENERAL D AMADE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	10/08/2021	RUE VERGNIAUD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	02/08/2021	AVENUE DE LA ROUDET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite pour vente réaliser	02/08/2021	CHEMIN DE GRANGENEUVE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	02/08/2021	BOULEVARD ARISTIDE BRIAND	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	02/08/2021	BOULEVARD ARISTIDE BRIAND	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	03/08/2021	RUE ANDRE NHEVOIT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	05/08/2021	AVENUE DE LA ROUDET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	12/08/2021	RUE THIERS	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	01/09/2021	RUE DU MAROC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	11/03/2021	RUE JEAN JAURES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	16/03/2021	BOULEVARD ANATOLE FRANCE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	11/03/2021	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement sceller, mettre à niveau	03/03/2021	PLACE ABEL SURCHAMP	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	16/03/2021	RUE JULES STEEG	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement enquêter	04/03/2021	IMPASSE GARITEY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	18/03/2021	IMPASSE GARITEY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	17/03/2021	AVENUE DE VERDUN	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	07/04/2021	PLACE ABEL SURCHAMP	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	04/03/2021	RUE CANTEMERLE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	06/09/2021	ALLEE DES CASTORS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	12/03/2021	AVENUE DU PARC DES SPORTS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement sceller, mettre à niveau	05/03/2021	COURS TOURNY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	10/03/2021	RUE JEAN MERMOZ	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	05/03/2021	COURS DES GIRONDINS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	25/03/2021	RUE DU HARAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	09/08/2021	RUE DES 3 FRERES BEJARD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	05/08/2021	QUAI DU PRIOURAT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	06/09/2021	RUE DE BORDES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	06/08/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	06/08/2021	Chemin de Carré	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	05/03/2021	RUE DE LA SOMME	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	23/03/2021	IMPASSE FRANCOIS MAURIAC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	23/03/2021	RUE JULES FERRY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	09/08/2021	Chemin de Carré	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	10/08/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	02/09/2021	RUE LYROT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	25/03/2021	RUE DE SCHWANDORF	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	08/03/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	08/03/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	19/03/2021	RUE LUCIE AUBRAC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	18/03/2021	CHEMIN DU CASSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	08/03/2021	RUE ANDRE NHEVOIT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	08/03/2021	RUE ANDRE NHEVOIT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	09/03/2021	CHEMIN DU RUSTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	22/03/2021	RUE JEAN MERMOZ	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	02/09/2021	RSE NISSOLIA	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	18/08/2021	RUE FONNEUVE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	10/08/2021	RUE FONNEUVE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	02/09/2021	BOULEVARD KLEBER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	08/09/2021	AVENUE LOUIS DIDIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	22/03/2021	ROUTE DE SAINT EMILION	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	22/03/2021	AVENUE DE VERDUN	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	08/09/2021	RUE DE BONALGUE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	31/08/2021	RUE LUCIE AUBRAC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	23/03/2021	RUE PIERRE BENOIT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	11/03/2021	AVENUE FRANCOIS MAURIAC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement curer	11/03/2021	AVENUE FRANCOIS MAURIAC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	10/03/2021	RUE DES 4 FRERES ROBERT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	11/03/2021	RUE LARGETEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	25/03/2021	RUE DE LA MARNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	30/08/2021	RUE PLINE PARMENTIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	09/09/2021	RUE DU MARECHAL LYAUTEY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	30/08/2021	RUE DE BONALGUE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	09/09/2021	IMPASSE DES DAGUEYS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	30/08/2021	ALLEE DES CHARMES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	31/08/2021	RUE DES MOULINS BLANCS	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	30/08/2021	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	31/08/2021	RUE DU PRESIDENT DOUMER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement créer	16/04/2021	ALLEE DES MESANGES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	25/03/2021	COURS TOURNY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	11/03/2021	RUE FERDINAND DALAT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	30/08/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	15/09/2021	BOULEVARD BEAUSEJOUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	15/09/2021	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	31/08/2021	RUE LARGETEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	03/09/2021	RUE BESSON	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	29/03/2021	RUE VICTOR HUGO	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	16/03/2021	BOULEVARD ANATOLE FRANCE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	14/03/2021	AVENUE DU PARC DES SPORTS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	14/03/2021	AVENUE DU PARC DES SPORTS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	15/03/2021	RUE ANDRE NHEVOIT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	15/03/2021	RUE ANDRE NHEVOIT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement renouveler	16/04/2021	RUE ANDRE NHEVOIT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	18/08/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	30/08/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement réparer	15/09/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	31/08/2021	IMPASSE FRANCOIS MAURIAC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	03/09/2021	RUE JULES STEEG	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement enquêter	19/08/2021	RUE GOUREAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement créer	16/04/2021	COURS TOURNY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement créer	20/04/2021	RUE CLEMENT THOMAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	13/04/2021	RUE THIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	29/03/2021	RUE GAUCHER PIOLA	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	18/03/2021	ROUTE DE MONTAGNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	16/03/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement renouveler	16/04/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	01/04/2021	RUE THIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	01/04/2021	PLACE ABEL SURCHAMP	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	26/08/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	17/03/2021	AVENUE DU PARC DES SPORTS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	01/04/2021	RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	23/03/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	01/09/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	21/08/2021	RUE JULES FAVRE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement curer	23/08/2021	RUE JULES FAVRE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement inspecter	23/08/2021	RUE GAMBETTA	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement réparer	29/08/2021	RUE GAMBETTA	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	09/09/2021	RESIDENCE DU STADE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	16/04/2021	RUE LACAZE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	18/03/2021	RUE LEO DAVID	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	09/09/2021	ALLEE DES SORBIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	31/08/2021	RUE BURGADE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	31/08/2021	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	04/10/2021	ALLEE DE CRUZEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	09/09/2021	IMPASSE PHENIX	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	31/08/2021	_	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	31/08/2021	RUE JEAN JAURES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	24/08/2021	RUE JULES SIMON	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement enquêter	14/09/2021	RUE HENRI BARBUSSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	26/08/2021	RUE BIAL DE BELLERADE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	09/09/2021	ALLEE DES CASTORS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement modifier	16/04/2021	RUE CARRERE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	25/03/2021	RUE TROCARD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	03/09/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	09/09/2021	RUE FOURCAUD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	30/08/2021	RUE DU CORMIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement réparer	06/09/2021	RUE DU CORMIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	25/03/2021	RUE CHANZY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	09/04/2021	_	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	19/03/2021	CITE DU VIEUX TILLEUL	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	08/04/2021	IMPASSE DE LA BORDETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	23/03/2021	ALLEE DES CASTORS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	26/03/2021	RUE DES SAULES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	25/03/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	15/09/2021	RUE MARIE HELENE LEFAUCHEUX	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	03/09/2021	IMPASSE PHENIX	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	16/09/2021	RUE WALDECK ROUSSEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	21/09/2021	RUE THIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	16/09/2021	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	03/09/2021	CHEMIN DE VERDET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	03/09/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	06/09/2021	RUE DE LA MARNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	16/09/2021	ROUTE DE SAINT EMILION	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	23/03/2021	RUE DE LA BORDETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	23/03/2021	RUE DE LA BORDETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	23/03/2021	RUE DE LA BORDETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement renouveler	24/03/2021	RUE DE LA BORDETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	24/03/2021	AVENUE DE LA ROUDET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	24/03/2021	AVENUE DE LA ROUDET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement sceller, mettre à niveau	23/03/2021	BOULEVARD DE GARDEROSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	15/04/2021	IMPASSE JULES SIMON	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	08/04/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement enquêter	31/08/2021	CHEMIN DE LA CONQUE	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement déboucher	31/08/2021	CHEMIN DE LA CONQUE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	04/10/2021	RUE EUGENE ATGET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	03/09/2021	BOULEVARD KLEBER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	14/09/2021	RUE HENRI BARBUSSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	01/09/2021	RUE BESSON	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	08/04/2021	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	24/03/2021	BOULEVARD DE QUINAULT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	24/03/2021	RUE DES 3 FRERES BEJARD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	26/03/2021	RUE DES 3 FRERES BEJARD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	26/03/2021	RUE DES 3 FRERES BEJARD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	16/09/2021	COURS TOURNY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	16/09/2021	AVENUE DE VERDUN	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	22/09/2021	RUE LYROT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	22/09/2021	AVENUE DE LA ROUDET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	24/03/2021	RUE DE L UNION	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	25/03/2021	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	07/04/2021	AVENUE DU PARC DES SPORTS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	25/03/2021	RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	25/03/2021	RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	15/04/2021	ALLEE DES MESANGES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	12/04/2021	RUE DES 4 FRERES ROBERT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	26/03/2021	RUE DE LA DORDOGNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	26/03/2021	RUE DE LA DORDOGNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	23/09/2021	AVENUE DE LA ROUDET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	27/09/2021	RUE JULES STEEG	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	27/09/2021	RUE JULES STEEG	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement réparer	07/04/2021	RUE DE LA DORDOGNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	14/04/2021	AVENUE DE LA ROUDET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	15/04/2021	AVENUE CHATEAU GAILLARD	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	13/04/2021	AVENUE DES ANCIENS COMB EN AFN	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement réparer	25/03/2021	RUE TOULOUSE LAUTREC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	07/04/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	13/04/2021	RUE GABRIEL MASSIAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	07/04/2021	RUE DES MOULINS BLANCS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	25/03/2021	IMPASSE PAMPERDUT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement inspecter	26/03/2021	RUE DE L UNION	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	26/03/2021	RUE DES 3 FRERES BEJARD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement enquêter	04/10/2021	RUE DU NOUVEAU MONDE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	23/09/2021	AVENUE GALLIENI	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	23/09/2021	RUE DE LA DORDOGNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	16/09/2021	LOTISSEMENT LE LOUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	26/03/2021	RUE DES 3 FRERES BEJARD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	26/03/2021	RUE FERDINAND DALAT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	26/03/2021	RUE FERDINAND DALAT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	29/03/2021	RUE CANTERANE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	15/04/2021	RUE BLANC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement enquêter	09/09/2021	RUE WALDECK ROUSSEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement enquêter	09/09/2021	RUE MONTAUDON	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement enquêter	09/09/2021	RUE MONTAUDON	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement enquêter	09/09/2021	ALLEES ROBERT BOULIN	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement enquêter	09/09/2021	BOULEVARD DE QUINAULT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement enquêter	09/09/2021	BOULEVARD DE QUINAULT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement enquêter	09/09/2021	BOULEVARD DE QUINAULT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	23/09/2021	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	29/09/2021	COURS DES GIRONDINS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	29/09/2021	RUE TOULOUSE LAUTREC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	08/09/2021	RUE ALEXANDRE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite pour vente réaliser	20/09/2021	AVENUE DE LA ROUDET	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	29/09/2021	RUE DES MOULINS BLANCS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	19/04/2021	LOT NUTINI	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	08/04/2021	CHEMIN DU CASSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	29/03/2021	QUAI DU GENERAL D AMADE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	29/03/2021	QUAI DU GENERAL D AMADE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	12/04/2021	RSE NISSOLIA	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	13/04/2021	AVENUE LOUIS DIDIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	15/04/2021	RUE MONTAUDON	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement enquêter	30/03/2021	RUE JEAN JAURES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	30/03/2021	RUE DU DOCTEUR NARD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	08/04/2021	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement déboucher	30/03/2021	LOTISSEMENT BASSON	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	30/09/2021	RUE DE LA MARNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	30/09/2021	RUE DE L UNION	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	15/04/2021	CHEMIN DU CASSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	15/04/2021	RUE LUCIE AUBRAC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	15/04/2021	PETIT CHEMIN DE LA BORDETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	13/09/2021	RUE JULES SIMON	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	20/04/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	15/04/2021	RUE DES 3 FRERES BEJARD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	08/04/2021	RUE JEAN JAURES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	08/04/2021	RUE GABRIEL MASSIAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	20/04/2021	RESIDENCE DU CASSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	19/04/2021	RUE MARIE HELENE LEFAUCHEUX	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	14/09/2021	CHEMIN DE GUEYROSSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite pour vente réaliser	19/04/2021	RUE MARTRINCHARD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite pour vente réaliser	07/04/2021	RUE DELALANDE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	29/09/2021	_	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement enquêter	27/09/2021	CHEMIN DE GUEYROSSE	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	19/04/2021	RUE DE L ERMITAGE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	08/04/2021	AVENUE GEORGES POMPIDOU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	17/09/2021	HAMEAU DE LA GRANGE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	30/09/2021	RUE DE LA MARNE	LIBOURNE	2
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	21/09/2021	RUE VICTOR HUGO	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	19/04/2021	CHEMIN DU PETIT BEAUSEJOUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	09/04/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	10/04/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	10/04/2021	ROUTE DE SAINT EMILION	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	24/09/2021	CHEMIN DE CARRE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	22/09/2021	RUE THIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	30/09/2021	RUE DE LA CABANNE	LIBOURNE	2
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	27/09/2021	RUE DE L ERMITAGE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement inspecter	16/04/2021	RUE DE LA GANNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	14/04/2021	AVENUE DE VERDUN	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	14/04/2021	HAMEAU DE LA GRANGE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement curer	15/04/2021	HAMEAU DE LA GRANGE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement inspecter	15/04/2021	RUE CLEMENT THOMAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	30/09/2021	AVENUE GEORGES POMPIDOU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	28/09/2021	RUE FONNEUVE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	28/09/2021	RUE FONNEUVE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	16/04/2021	AVENUE GEORGES POMPIDOU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	16/04/2021	RUE DE BARREAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	13/04/2021	_	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement sous vide entretenir	12/04/2021	ROUTE DE SAINT EMILION	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	29/09/2021	RUE FONNEUVE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	30/09/2021	RUE BIAL DE BELLERADE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	30/09/2021	RUE MICHEL DE MONTAIGNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement modifier	16/09/2021	LOTISSEMENT LE LOUR	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement enquêter	11/10/2021	ALLEE DES CASTORS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	07/10/2021	RUE LUCIE AUBRAC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	04/10/2021	RUE THIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	06/10/2021	RUE DE SCHWANDORF	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	06/10/2021	AVENUE LOUIS DIDIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	06/10/2021	RUE DE BARREAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	07/10/2021	ALLEE DES CASTORS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	07/10/2021	CHEMIN DU CASSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	11/10/2021	RUE MONTESQUIEU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	13/10/2021	RUE DU PRESIDENT DOUMER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	12/10/2021	RUE BLANQUI	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	13/10/2021	COURS TOURNY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement inspecter	13/10/2021	AVENUE GALLIENI	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite pour vente réaliser	13/10/2021	IMPASSE BUISSON	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement enquêter	15/10/2021	AVENUE FRANCOIS MAURIAC	LIBOURNE	2
28619	LIBOURNE	branchement assainissement réparer	07/10/2021	CHEMIN DE GUEYROSSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	05/10/2021	HAMEAU DE LA GRANGE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	13/10/2021	HAMEAU DE LA GRANGE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement créer	21/10/2021	RUE PISTOULEY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	14/10/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	14/10/2021	CHEMIN DU CASSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	14/10/2021	IMPASSE GEORGES POMPIDOU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement créer	25/10/2021	RUE DE LA CORBIERE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	18/10/2021	RUE DE VIDELOT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	20/10/2021	RUE GAUCHER PIOLA	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	20/10/2021	AVENUE DE LA ROUDET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	08/10/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	07/10/2021	RUE CLEMENT THOMAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	18/10/2021	RUE CLEMENT THOMAS	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	21/10/2021	RUE LUCIE AUBRAC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	05/10/2021	RUE DES 3 FRERES BEJARD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	12/10/2021	RUE DES 3 FRERES BEJARD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	04/10/2021	AVENUE GEORGES POMPIDOU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	28/10/2021	RESIDENCE LA GANNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	05/10/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	14/10/2021	ROUTE DE MONTAGNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	14/10/2021	ROUTE DE MONTAGNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	14/10/2021	IMPASSE PHENIX	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	08/10/2021	RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	07/10/2021	RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	08/10/2021	RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	08/10/2021	RUE GAMBETTA	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	11/10/2021	RUE JULES SIMON	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement curer	11/10/2021	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement enquêter	12/10/2021	RUE DE BORDES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement sceller, mettre à niveau	18/10/2021	RUE DE BORDES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	13/10/2021	RUE JEAN JAURES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	18/10/2021	RUE JEAN JAURES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	18/10/2021	RUE JEAN JAURES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	21/10/2021	RUE JEAN JAURES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	15/10/2021	AVENUE CHATEAU GAILLARD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement curer	19/10/2021	RUE FRANCOIS VENAYRE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	18/10/2021	RUE BIAL DE BELLERADE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	21/10/2021	CHEMIN DE GRANGENEUVE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	21/10/2021	RUE DE LA BORDETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	voirie enquêter problème	22/10/2021	RUE ETIENNE SABATIE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	19/10/2021	ALLEE DES CHARMES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	21/10/2021	RUE THIERS	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	19/10/2021	RUE EDGAR DEGAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	21/10/2021	BOULEVARD ANATOLE FRANCE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	22/10/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	21/10/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	21/10/2021	RUE DES REAUX	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement curer	21/10/2021	RUE DES 4 FRERES ROBERT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement enquêter	21/10/2021	BOULEVARD BEAUSEJOUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	22/10/2021	RUE DE VIDELOT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	22/10/2021	RUE DE VIDELOT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	22/10/2021	RUE FRANCOIS CONSTANT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	22/10/2021	RUE DES LAMPROIES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement déboucher	22/10/2021	RUE DES LAMPROIES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	22/10/2021	BOULEVARD ANATOLE FRANCE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	22/10/2021	_	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	22/10/2021	_	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	28/10/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	voirie enquêter problème	04/05/2021	RUE THIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement réparer	11/05/2021	IMPASSE BUISSON	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement réparer	29/04/2021	RUE DE LA CITE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement remplacer	28/10/2021	QUAI DU PRIOURAT	LIBOURNE	2
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	28/10/2021	COURS TOURNY	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	27/10/2021	RUE LAMOTHE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	28/04/2021	RUE DES 4 FRERES ROBERT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement créer	07/05/2021	ROUTE DE MONTAGNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	22/04/2021	BOULEVARD ANATOLE FRANCE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement renouveler	26/04/2021	RUE JEAN JAURES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	22/04/2021	RUE CHAPERON GRANGERE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	22/04/2021	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	22/04/2021	AVENUE DE VERDUN	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	26/04/2021	RUE LUCIE AUBRAC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	22/04/2021	RUE JEAN JAURES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	26/04/2021	RUE THIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	22/04/2021	COURS DES GIRONDINS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	26/04/2021	RUE WALDECK ROUSSEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	29/04/2021	RUE LATASTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	22/04/2021	AVENUE LOUIS DIDIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	22/04/2021	ROUTE DE SAINT EMILION	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	22/04/2021	ROUTE DE SAINT EMILION	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	26/04/2021	RUE JULES STEEG	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	22/04/2021	RUE GIRAUD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	22/04/2021	AVENUE FRANCOIS MAURIAC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	29/04/2021	RUE GABRIEL MASSIAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	27/04/2021	IMPASSE BOYER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	22/04/2021	AVENUE DE LA ROUDET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	04/05/2021	RESIDENCE DU CASSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	22/04/2021	RESIDENCE DU CASSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	22/04/2021	RESIDENCE DU CASSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	27/04/2021	RESIDENCE DU CASSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	22/04/2021	RESIDENCE DU CASSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	27/04/2021	RESIDENCE DU CASSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	29/04/2021	RUE DES CHAIS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	22/04/2021	RESIDENCE DU CASSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	14/05/2021	RESIDENCE DU CASSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	22/04/2021	LOTISSEMENT BEAUSEJOUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	27/04/2021	RESIDENCE DU CASSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	05/05/2021	RESIDENCE DU CASSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite pour vente réaliser	22/04/2021	RUE DELALANDE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	27/04/2021	RUE CHAPERON GRANGERE	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	29/04/2021	RUE MARIE HELENE LEFAUCHEUX	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	29/04/2021	RUE ROUDIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	29/04/2021	ALLEE DES CASTORS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	29/04/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	voirie enquêter problème	21/04/2021	AVENUE DE VERDUN	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	03/05/2021	LIEU DIT MEDE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	30/04/2021	RUE THIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	03/05/2021	CHEMIN DE DOUMAYNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	06/05/2021	PLACE RENE PRINCETEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	05/05/2021	RUE DE SCHWANDORF	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	06/05/2021	RUE GRELOT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	29/04/2021	RUE LUCIE AUBRAC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	28/04/2021	RUE DE LA BORDETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	29/04/2021	AVENUE GALLIENI	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	03/05/2021	ROUTE DE SAINT EMILION	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	23/04/2021	LOTISSEMENT LE RUSTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	21/04/2021	RUE DE LA VIEILLE GRANGE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	25/05/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	30/04/2021	RUE DE BARREAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	22/04/2021	AVENUE DE LA ROUDET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	22/04/2021	AVENUE DE LA ROUDET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement créer	21/05/2021	RUE DE LA BORDETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	10/05/2021	RUE DE TOUSSAINT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	23/04/2021	AVENUE DE VERDUN	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement créer	28/05/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	19/05/2021	AVENUE DE GOURINAT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	17/05/2021	RUE VICTOR SCHOELCHER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	27/04/2021	RUE LEO DAVID	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement créer	28/05/2021	RUE ETIENNE SABATIE	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite pour vente réaliser	28/04/2021	ALLEES ROBERT BOULIN	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	25/05/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	26/04/2021	RUE THIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement enquêter	27/04/2021	RUE DE LA CABANNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement réparer	05/05/2021	RUE DE LA CABANNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	28/04/2021	RUE JULES STEEG	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	27/04/2021	RUE DE L UNION	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	11/05/2021	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	03/06/2021	AVENUE DE GOURINAT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	20/05/2021	RUE EDITH COLLIN CLERJAUD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	29/04/2021	RUE THIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	voirie enquêter problème	11/05/2021	RUE DU DOCTEUR NARD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	20/05/2021	ALLEE DES CASTORS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	30/04/2021	HAMEAU DE LA GRANGE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	30/04/2021	HAMEAU DE LA GRANGE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	29/04/2021	RUE MICHEL DE MONTAIGNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	29/04/2021	RUE MICHEL DE MONTAIGNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	20/05/2021	RUE DE LA SABLIERE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	04/05/2021	_	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	04/05/2021	RUE DE LA CORBIERE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	26/05/2021	RUE DES 3 FRERES BEJARD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	14/05/2021	RUE BLANC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	04/05/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement pluvial créer	04/06/2021	CHEMIN DE LA LAMBERTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	04/05/2021	RUE DES HORTENSIAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement réparer	12/05/2021	RUE DES HORTENSIAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	03/05/2021	RUE ANDRE NHEVOIT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	03/05/2021	RUE EUGENE ATGET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	03/05/2021	RUE ANDRE NHEVOIT	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	27/05/2021	AVENUE DE VERDUN	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	27/05/2021	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	03/06/2021	AVENUE DU PARC DES SPORTS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	04/05/2021	RUE DE LA BELOTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ANC conception contrôler	04/05/2021	CHEMIN DE LA CONQUE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	04/05/2021	RUE DE LA MARNE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	04/05/2021	RUE BEILLON	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement créer	04/06/2021	CHEMIN DU CASSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	06/05/2021	RUE THIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	31/05/2021	RUE DE BORDES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	07/06/2021	RUE BURGADE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	01/06/2021	AVENUE DE LA ROUDET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	07/05/2021	BOULEVARD DE GARDEROSE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	07/05/2021	RUE DE BORDES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	31/05/2021	RUE EMILE HUGUET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	03/06/2021	IMPASSE DE LA PAILLETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	03/06/2021	IMPASSE DE LA PETITE FERME	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	06/05/2021	RUE GAMBETTA	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	01/06/2021	AVENUE DE L EPINETTE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	03/06/2021	HAMEAU DE LA GRANGE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	07/05/2021	RUE DES SAULES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement réparer	11/05/2021	RUE DES SAULES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	07/06/2021	RUE ORBE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite pour vente réaliser	19/05/2021	_	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement créer	04/06/2021	RUE LUCIE AUBRAC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	07/06/2021	RUE GUADET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	20/05/2021	RUE DU NOUVEAU MONDE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	07/06/2021	AVENUE LOUIS DIDIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	07/05/2021	RUE BLANQUI	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	11/05/2021	RUE BLANQUI	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	10/05/2021	RUE DE TOUSSAINT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	10/05/2021	RUE DE TOUSSAINT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement enquêter	10/05/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	10/05/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement enquêter	10/05/2021	RUE DES HORTENSIAS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	12/05/2021	AVENUE DE LA ROUDET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite pour vente réaliser	03/06/2021	RUE MONTAUDON	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	27/05/2021	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	08/06/2021	BOULEVARD SAUVAGNAC	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	25/05/2021	IMPASSE DU VERGER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement inspecter	18/05/2021	PLACE JOFFRE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	18/05/2021	AVENUE DE LA ROUDET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	18/05/2021	AVENUE DE LA ROUDET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	21/05/2021	AVENUE DE LA ROUDET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	18/05/2021	RUE DES MURS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	18/05/2021	RUE DES REAUX	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement réparer	21/05/2021	RUE DES REAUX	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement réparer	21/05/2021	RUE DES REAUX	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	19/05/2021	RUE JULES FAVRE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	26/05/2021	LOTISSEMENT LE LOUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	19/05/2021	RUE DES REAUX	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	19/05/2021	COURS DES GIRONDINS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	19/05/2021	COURS DES GIRONDINS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	01/06/2021	RUE TROCARD	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	21/05/2021	RUE DE LA GLACIERE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	04/06/2021	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	27/05/2021	RUE HOCHE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement inspecter	21/05/2021	RUE FRANCOIS CONSTANT	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Liste des interventions sur le réseau d'assainissement en 2021

Colonne1	NOM DU CONTRAT	TYPE D'INTERVENTION	FIN DE RÉALISATION	ADRESSE D'INTERVENTION	COMMUNE D'INTERVENTION	NOMBRE D'ACTES
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	25/05/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	25/05/2021	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	03/06/2021	COURS DES GIRONDINS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	28/05/2021	AVENUE DE LA ROUDET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	26/05/2021	AVENUE DE L EUROPE JEAN MONNET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	26/05/2021	AVENUE GALLIENI	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	26/05/2021	RUE ANDRE NHEVOIT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement inspecter	28/05/2021	AVENUE DE LA ROUDET	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	28/05/2021	PLACE JOFFRE	LIBOURNE	4
28619	LIBOURNE	devis métré assainissement réaliser	03/06/2021	LOTISSEMENT LE LOUR	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement enquêter	01/06/2021	RUE DES TONNELIERS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	ouvrage assainissement enquêter	01/06/2021	AVENUE DE CONDAT	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	03/06/2021	RUE LEPERCHE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	04/06/2021	RUE LEPERCHE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement réparer	07/06/2021	RUE LEPERCHE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement déboucher	04/06/2021	RUE LEPERCHE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	08/06/2021	RESIDENCE DU STADE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	08/06/2021	ALLEE DES ROSSIGNOLS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement contre visite hors vente réaliser	08/06/2021	AVENUE LOUIS DIDIER	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	04/06/2021	COURS DES GIRONDINS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	04/06/2021	COURS DES GIRONDINS	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	05/06/2021	ROUTE DE SAINT EMILION	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	05/06/2021	RUE FONNEUVE	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement enquêter	08/06/2021	RUE DES SAULES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	réseau assainissement déboucher	08/06/2021	RUE DES SAULES	LIBOURNE	1
28619	LIBOURNE	branchement assainissement enquêter	08/06/2021	RUE DE LA TOUR CRUZEAU	LIBOURNE	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Plan des réseaux

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

PR COLLEGE DAGUEY

PR LES DAGUEYS

PR ZA DES DAGUEYS

PR ZI DAGUEYS

PR CHANTOISEAU

R MARTIN PECHEU

R CHARRUAUD

R SQUARE BARBA

PR RENE

PR GR

PR LA ROUDET

Légende

- Avaloir Eau pluviale
- Station de pompage
- Station de relèvement
- Bâche d'aspiration
- RV Eau usée privé
- RV Eau usée
- RV Eau pluviale privé
- RV Eau pluviale
- RV Unitaire privé
- RV Unitaire
- Privé
- Eau usée
- Eau pluviale
- Autre
- Station d'épuration Eau usée
- Autre
- Collecteur EU privé
- Collecteur EP privé
- Collecteur EU
- Collecteur EU refoulement
- Collecteur EP
- Collecteur UN
- Autres types de collecteur
- F-Détail linéaire
- Bâti dur
- Bâti léger
- F-Parcelle

N

LIBOURNE

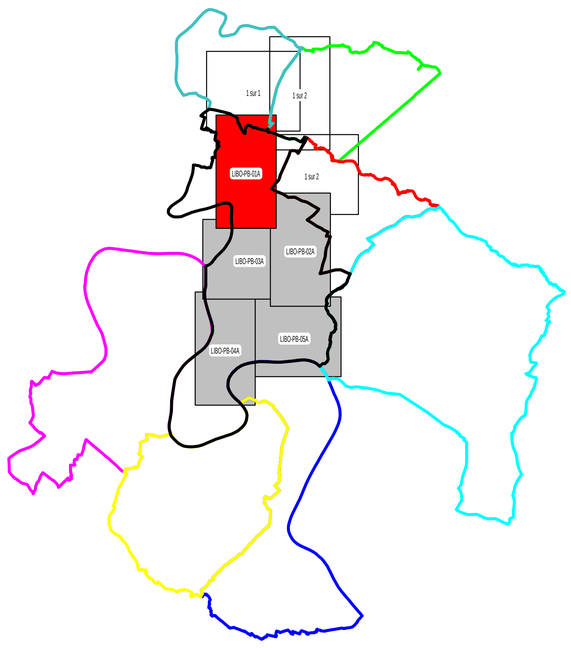

MOULON
LALANDE-DE-POMEROL
POMEROL
SAINT-EMILION
ARVEYRES
GENISSAC
LES BILLAUX
LIBOURNE

Eau France
ENTREPRISE REGIONALE
Nouvelle Aquitaine
91 rue Paulin - CS71706
33050 BORDEAUX Cedex

LIBOURNE (33243)

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

PLANCHE 1 sur 5

Edition du 07/04/2022

N° du plan : LIBO-A-PB-01A	Contrat : 33243	Echelle : 1/2500	Indice :

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

PR GRANGENEUVE

PR LA ROSERAIE

PR PETITE FERME

R HAMEAU DOUMAYNE

PR BASSON

PR DOUMAYNE

STEP CHATEAU NENIN

Légende

- Avaloir Eau pluviale
- Station de pompage
- Station de relèvement
- Bâche d'aspiration
- RV Eau usée privé
- RV Eau usée
- RV Eau pluviale privé
- RV Eau pluviale
- Privé
- Eau usée
- Eau pluviale
- Station d'épuration Eau usée
- Autre
- Collecteur EU privé
- Collecteur EP privé
- Collecteur EU
- Collecteur EU refoulement
- Collecteur EP
- F-Détail linéaire
- Bâti dur
- Bâti léger
- Bâti
- F-Parcelle

N

LIBOURNE

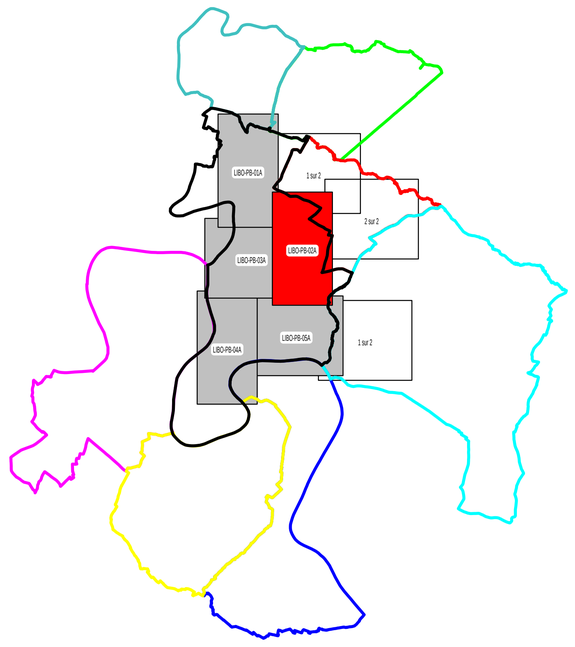

MOULON
LALANDE-DE-POMEROL
POMEROL
SAINT-EMILION
ARVEYRES
GENISSAC
LES BILLAUX
LIBOURNE

Eau France
ENTREPRISE REGIONALE
Nouvelle Aquitaine
91 rue Paulin - CS71706
33050 BORDEAUX Cedex

LIBOURNE (33243)

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

PLANCHE 2 sur 5

Edition du 07/04/2022

N° du plan : LIBO-A-PB-02A	Contrat : 33243	Echelle : 1/2500	Indice :

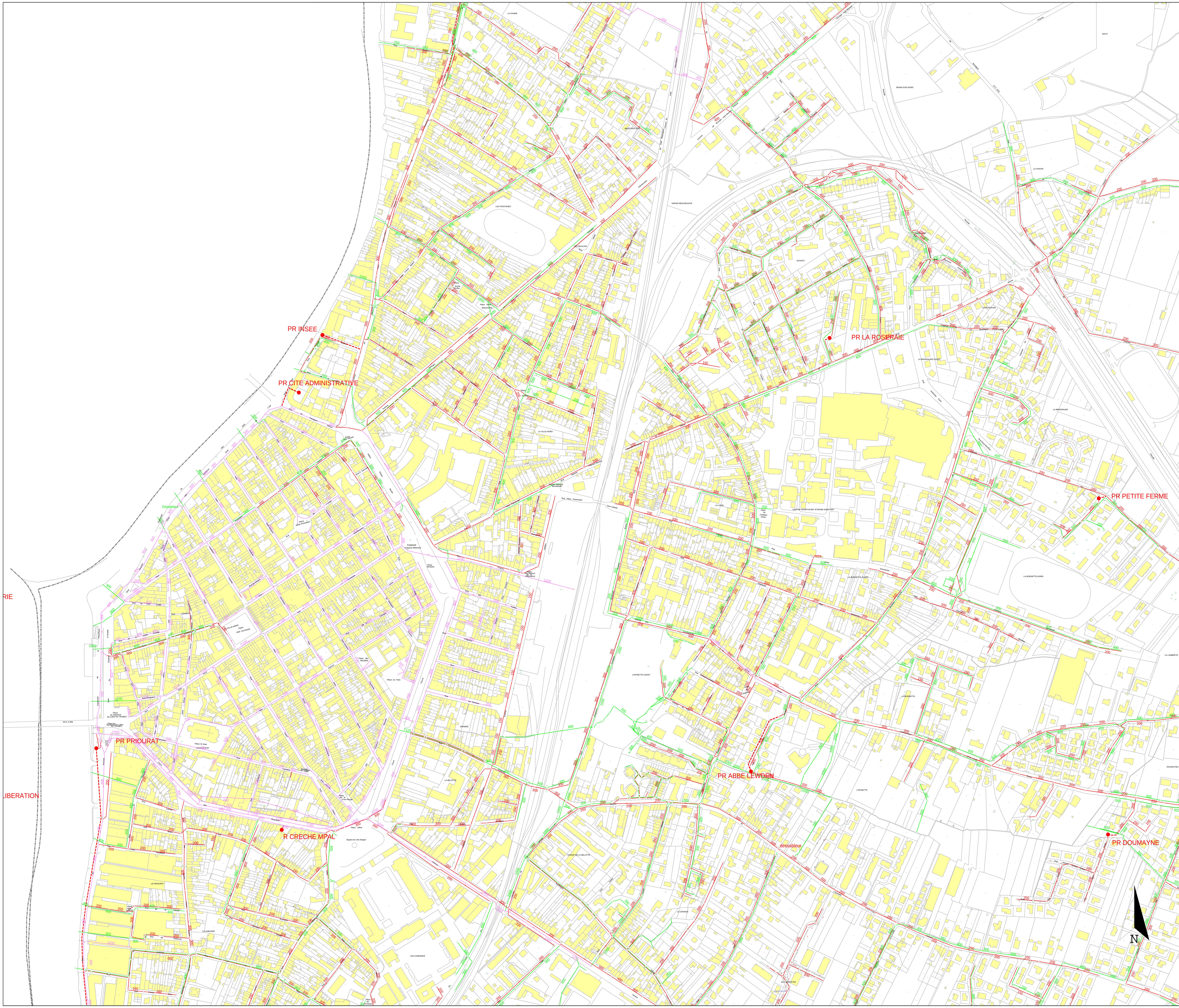

Légende

- Avaloir Eau pluviale
- Station de pompage
- Station de relèvement
- Bâche d'aspiration
- RV Eau usée privé
- RV Eau usée
- RV Eau pluviale privé
- RV Eau pluviale
- RV Unitaire privé
- RV Unitaire
- Privé
- Eau usée
- Eau pluviale
- Autre
- Station d'épuration Eau usée
- Autre
- Collecteur EU privé
- Collecteur EP privé
- Collecteur EU
- Collecteur EU refoulement
- Collecteur EP
- Collecteur UN
- F-Détail linéaire
- Bâti dur
- Bâti léger
- F-Parcelle

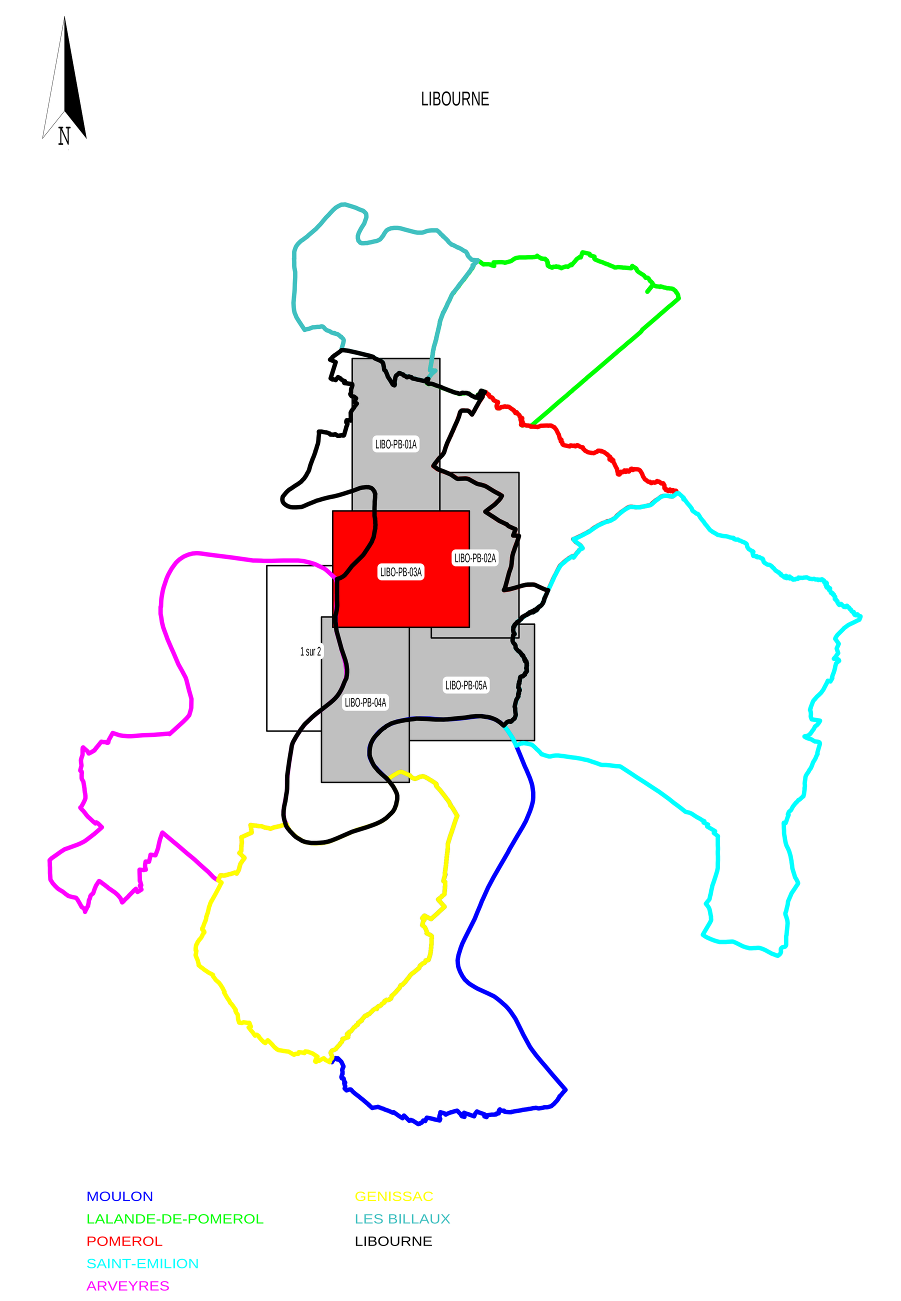

Eau France
ENTREPRISE REGIONALE
Nouvelle Aquitaine
91 rue Paulin - CS71706
33050 BORDEAUX Cedex

LIBOURNE (33243)

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

PLANCHE 3 sur 5

Edition du 07/04/2022

N° du plan : LIBO-A-PB-03A	Contrat : 33243	Echelle : 1/2500	Indice :

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

PR LA ROQUETTE

PR HENRI BRULLE

PR HORTENSIAS

R CHATEAU GAILLARD

STEP CONDAT

Légende

- Avaloir Eau pluviale
- Station de pompage
- Station de relèvement
- Bâche d'aspiration
- RV Eau usée privé
- RV Eau usée
- RV Eau pluviale privé
- RV Eau pluviale
- RV Unitaire privé
- RV Unitaire
- RV Eaux traitées
- Privé
- Eau usée
- Eau pluviale
- Autre
- Station d'épuration Eau usée
- Autre
- Collecteur EU privé
- Collecteur EP privé
- Collecteur EU
- Collecteur EU refoulement
- Collecteur EP
- Collecteur UN
- Collecteur Eaux traitées
- F-Détail linéaire
- Bâti dur
- Bâti léger
- F-Commune
- F-Parcelle

LIBOURNE

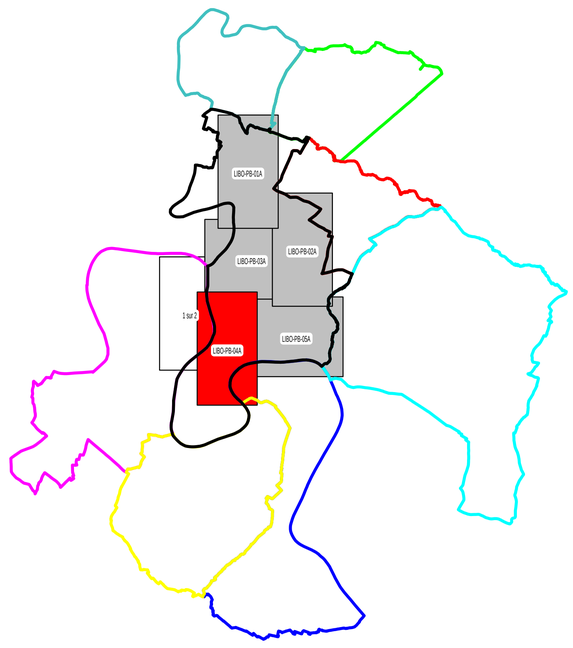

MOULON
LALANDE-DE-POMEROL
POMEROL
SAINT-EMILION
ARVEYRES
GENISSAC
LES BILLAUX
LIBOURNE

Eau France
ENTREPRISE REGIONALE
Nouvelle Aquitaine
91 rue Paulin - CS71706
33050 BORDEAUX Cedex

LIBOURNE (33243)

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

PLANCHE 4 sur 5

Edition du 07/04/2022

N° du plan : LIBO-A-PB-04A	Contrat : 33243	Echelle : 1/2500	Indice :

PR L'OREE DE L'ISLE

PR PEYRONNEAU

PR PEYREGOURDE

PR HORTENSIAS

PR LE RUST.

PR CITE GARDEROSE

R PETIT GARDEROSE

R HOP GARDEROSE

R LAMPROIES

PR MILIEU

PR CARRE BOURG

PR CARRE RIVIERE

Légende

- Avaloir Eau pluviale
- Station de pompage
- Station de relèvement
- Bâche d'aspiration
- RV Eau usée privé
- RV Eau usée
- RV Eau pluviale privé
- RV Eau pluviale
- Privé
- Eau usée
- Eau pluviale
- Station d'épuration Eau usée
- Autre
- Collecteur EU privé
- Collecteur EP privé
- Collecteur EU
- Collecteur EU refoulement
- Collecteur EP
- F-Détail linéaire
- Bâti dur
- Bâti léger
- F-Parcelle

N

LIBOURNE

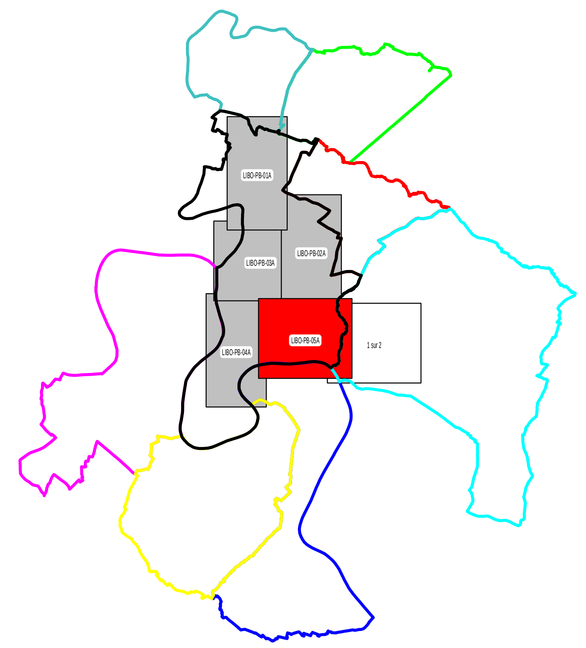

MOULON
LALANDE-DE-POMEROL
POMEROL
SAINT-EMILION
ARVEYRES
GENISSAC
LES BILLAUX
LIBOURNE

N

Eau France
ENTREPRISE REGIONALE
Nouvelle Aquitaine
91 rue Paulin . CS71706
33050 BORDEAUX Cedex

LIBOURNE (33243)

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

PLANCHE 5 sur 5

Edition du 07/04/2021

N° du plan : LIBO-A-PB-05A	Contrat : 33243	Echelle : 1/2500	Indice :

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Légende

- Station de pompage
- Station de relèvement
- Bâche d'aspiration
- Collecteur EU privé
- Collecteur EU
- Collecteur EU refoulement
- Collecteur EP
- Collecteur UN
- Autres types de collecteur
- F-Détail linéaire
- Bâti dur
- Bâti léger
- Bâti
- F-Commune
- F-Parcelle

LIBOURNE

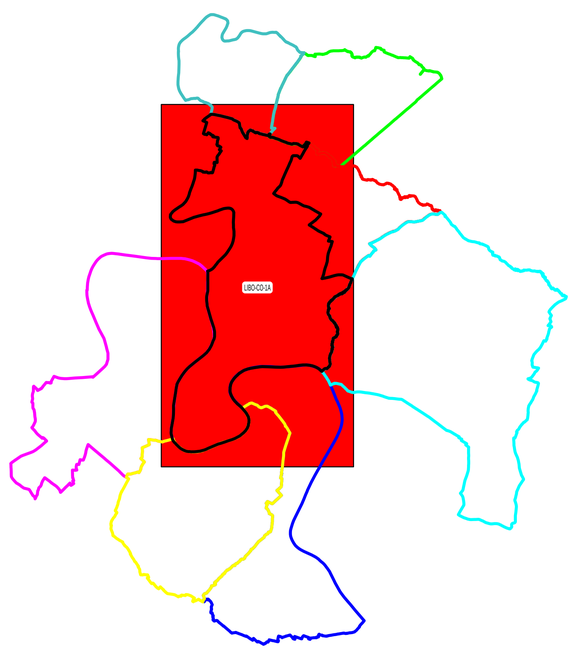

MOULON
LALANDE-DE-POMEROL
POMEROL
SAINT-EMILION
ARVEYRES
GENISSAC
LES BILLAUX
LIBOURNE

Eau France
ENTREPRISE REGIONALE
Nouvelle Aquitaine
91 rue Paulin - CS71706
33050 BORDEAUX Cedex

LIBOURNE (33243)

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

PLAN D'ENSEMBLE - COMMUNE

Edition du 07/04/2022

N° du plan :	Contrat :	Echelle :	Indice :
LIBO-A-CO-1A	33243	1/8000	

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Synoptique

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Schéma structurant du système d'assainissement

STEP de Condat

CALI : Commune de Libourne

SIAEP Est Libournais : Communes de Pomerol, Saint-Emilion et Saint-Sulpice de Faleyrens

SIAEP des Billaux : Commune de Lalande-de-Pomerol

LEGENDE :

- Station d'épuration
- Poste de refoulement
- Réseau principal
- Refoulement
- Eaux traitées

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Créé le: 12/10/2021 - NP
Mise à jour le: xx/xx/xxxx

LALANDE-DE-POMEROL
POMEROL
LIBOURNE
SAINT-EMILION
SAINT-SULPICE-DE-FALEYRENS

PR COLLEGE DAGUEY
PR LES DAGUEYS
PR ZA DES DAGUEYS
PR ZI DAGUEYS
PR CHANTOISEAU
PR MARTIN PECHEU
PR CHARRUAUD
PR SQUARE BARBA
PR RENE
PR GRD MOULINET
PR GRANGENEUVE
PR MARCHESSEAU
PR BOENOT
PR PIGNON
PR ECOLE POMEROL
PR LA ROUDET
PR INSEE
PR CITE ADMINISTRATIVE
PR LA ROSERAIE
PR PETITE FERME
PR PRIOURAT
PR CRECHE
PR ABBE LEWDEN
PR HAMEAU DOUMAYNE
PR BASSON
PR L'OREE DE L'ISLE
PR LA ROQUETTE
PR PEYREGOURDE
PR PEYRONNEAU
PR LE RUSTE
PR CITE GARDEROSE
PR PETIT GARDEROSE
PR DOM ST ANDRE
PR HOP GARDEROSE
PR LAMPROIES
PR CARRE BOURG
PR RIVALON
PR CARRE RIVIERE
PR MARGOT
PR BALLADINS (privé)
PR CHAMP RIVALON
PR JEAN MELUN
PR PIERREFITE
STEP CONDAT
La Dordogne

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

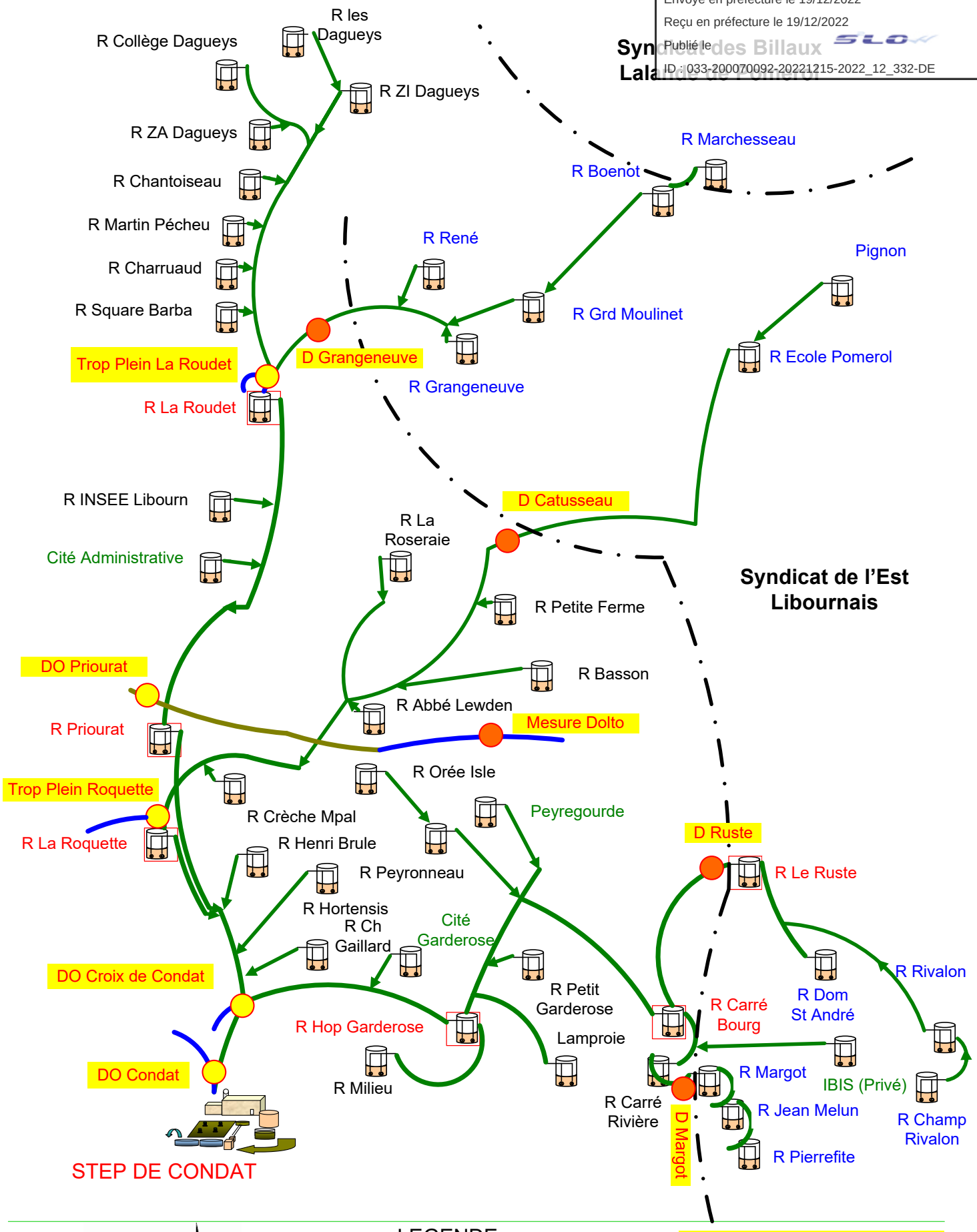

LEGENDE

PR Libourne & > 4 m3/j

PR Libourne < 4 m3/j

PR Autres Communes

PR Privés

DO Instrumentés Libourne

Réseau Assainissement

Rejet Milieu Naturel

Débitmètres

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Dessableur dégraisseur

Ouvrage de régulation

Ouvrage de régulation

Dégrillage

Bassin tampon

Piège à cailloux

Poste de relèvement entrée station

Bâche de mélange

Bassin d'aération existant

Ouvrage de dégazage file 1

Ouvrage de comptage file 1

Clarificateur file 1

Ouvrage de dégazage file 2

Ouvrage de comptage file 2

Clarificateur file 2

Bassin d'aération existant

Ouvrage de comptage by-pass STEP

Canal de comptage

Ouvrage de comptage sortie eau traitée

Regard sous voirie existant

Département de la Gironde

VILLE DE LIBOURNE

ASSAINISSEMENT

Travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Condat

INDICE	DATE	NOM	VERIFIE	MODIFICATIONS
B	04/12/2014	J. MARTEL	P. COUTANT	RECOLEMENT
A	01/10/13	B. CREMOUX	B. HUCHIN	EMISSION ORIGINALE

ECHELLE : 1/1

Profil hydraulique

CONCEPTION CALCULS - DESSIN C.CREMOUX
VERIFICATION chargé d'affaires P.COUTANT / chef projets B.CREMOUX

MAITRE D'OUVRAGE
LYONNAISE DES EAUX
Direction territoriale et du Développement
64, boulevard Pierre Ier 33082 BORDEAUX

MAITRE D'OEUVRE
CABINET MERLIN
5, rue Louis Migne 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC

ETUDES - REALISATION
HES HYDRO EUROPE SERVICE
HYDRO - EUROPE - SERVICE
4, rue Georges BRASSENS - BP 25
33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC
tél. 05.57.43.69.80 / fax. 05.57.43.92.06
hes-sl@wanadoo.fr

A0 | REFERENCE DOSSIER : A01-11-026 | PLAN N° : GE02A | B | DATE : 01/10/13

Ce plan est la propriété intellectuelle de Hydro-Europe-Service. Toute reproduction doit faire l'objet de notre autorisation

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Département de la Gironde

VILLE DE LIBOURNE

ASSAINISSEMENT

Travaux de réhabilitation de la station d'éputration de Condat

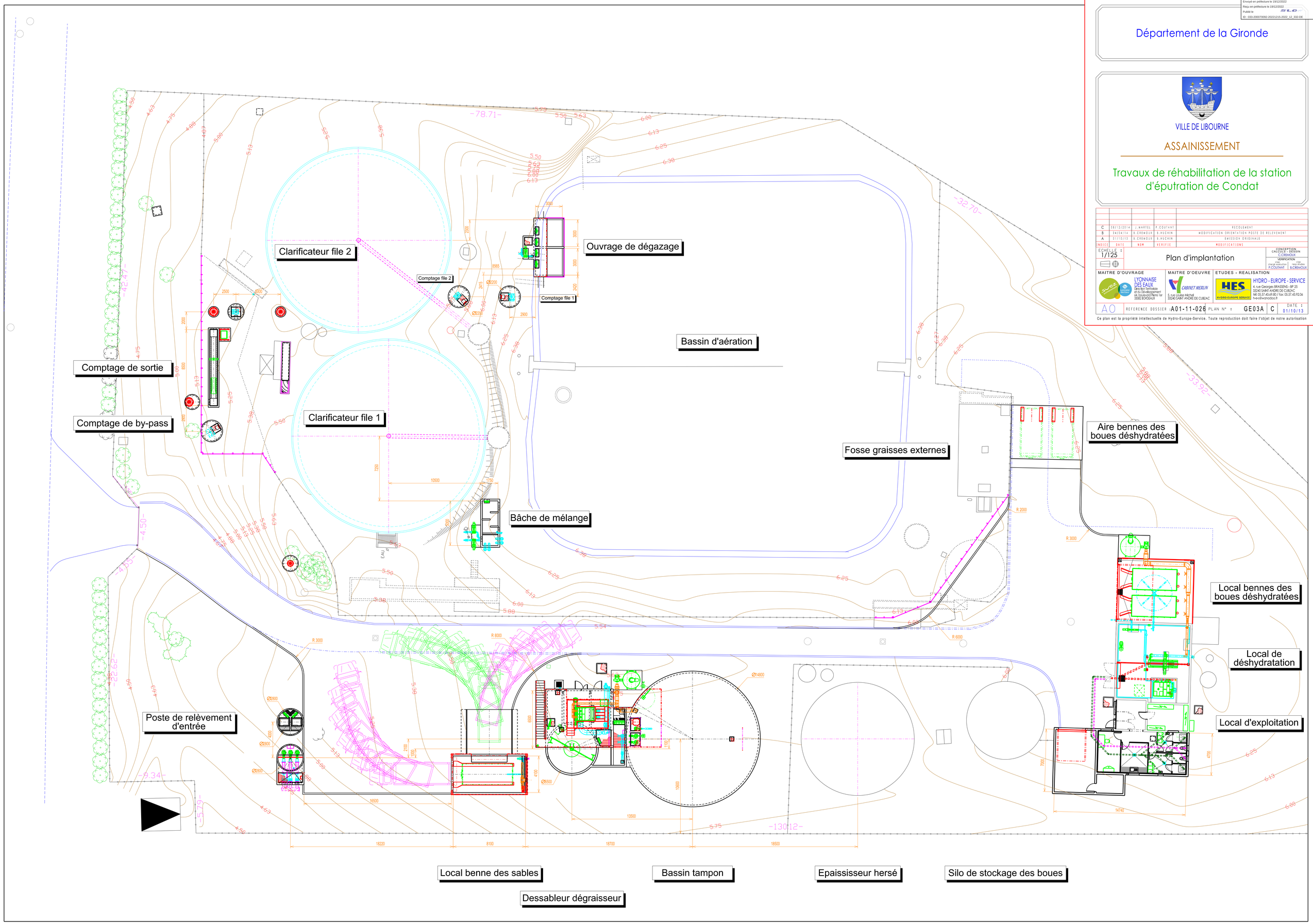

C	08/12/2014	J.MARTEL	P.COUTANT	RECOLEMENT
B	04/04/14	B.CREMOUX	B.HUCHIN	MODIFICATION ORIENTATION POSTE DE RELEVEMENT
A	01/10/13	B.CREMOUX	B.HUCHIN	EMISSION ORIGINALE
INDICE	DATE	NOM	VERIFIE	MODIFICATIONS

ECHELLE : 1/125

Plan d'implantation

CONCEPTION CALCULS - DESSIN C.CREMOUX

VERIFICATION visa chargé exécution P.COUTANT | visa resp. études B.CREMOUX

MAITRE D'OUVRAGE: LYONNAISE DES EAUX, Direction Territoriale et du Développement, 64, boulevard Pierre Ier, 33082 BORDEAUX

MAITRE D'OEUVRE: CABINET MERLIN, 5, rue Louise Michel, 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC

ETUDES - REALISATION: HYDRO - EUROPE - SERVICE, 4, rue Georges BRASSENS - BP 25, 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC, tél: 05.57.43.69.80 / fax: 05.57.43.92.06, hve@wanadoo.fr

A0 | REFERENCE DOSSIER : A01-11-026 | PLAN N° : GE03A | C | DATE : 01/10/13

Ce plan est la propriété intellectuelle de Hydro-Europe-Service. Toute reproduction doit faire l'objet de notre autorisation

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Synthèse réglementaire 2021

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

COMMANDE PUBLIQUE

LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924

Les mesures sur La Commande Publique : Articles 35 et suivants : **la commande publique et l'environnement**
« Art. L. 3-1. - La commande publique ***participe à l'atteinte des objectifs de développement durable,*** *dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale, dans les conditions définies par le présent code. »*
« Au plus tard le 1er janvier 2025, ***l'Etat met à la disposition des pouvoirs adjudicateurs des outils opérationnels de définition et d'analyse du coût du cycle de vie des biens pour les principaux segments d'achat.*** *Ces outils intègrent le coût global lié notamment à l'acquisition, à l'utilisation, à la maintenance et à la fin de vie des biens ainsi que, lorsque c'est pertinent, les coûts externes supportés par l'ensemble de la société, tels que la pollution atmosphérique, les émissions de gaz à effet de serre, la perte de la biodiversité ou la déforestation. »*
L'article L. 228-4 du code de l'environnement est complété par un alinéa ainsi rédigé :
« A compter du 1er janvier 2030, l'usage des matériaux biosourcés ou bas-carbone intervient dans au moins 25 % des rénovations lourdes et des constructions relevant de la commande publique. Un décret en Conseil d'Etat précise les modalités d'application du présent article, en particulier la nature des travaux de rénovation lourde et les seuils au-delà desquels l'obligation est applicable aux acheteurs publics. »

- **Inscription des objectifs de développement durable, dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale,** dans un nouvel article L. 3-1 du titre préliminaire du code de la commande publique aux côtés des principes fondamentaux de la commande publique et des éléments essentiels du régime juridique applicable aux contrats administratifs.
- **Renforcement des schémas de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) (**l'article L. 2111-3 du code de la commande publique est modifié**)**
  Il renforce les obligations de publicité des SPASER en prévoyant que, désormais, ils doivent être rendus publics notamment via une mise en ligne sur le site internet (s'il existe) des acheteurs concernés. En outre, les SPASER doivent désormais comporter des indicateurs précis exprimés en nombre de contrats ou en valeur, sur les taux réels d'achats publics relevant des catégories de l'achat socialement ou écologiquement responsable parmi les marchés passés par l'acheteur concerné. Pour chacune des catégories, qui incluent notamment les achats réalisés auprès des entreprises solidaires d'utilité sociale ou des entreprises employant des personnes défavorisées ou appartenant à des groupes vulnérables, l'acheteur doit préciser des objectifs cibles à atteindre.
- **Prise en compte des objectifs de développement durable dans les spécifications techniques** (Les articles L. 2111-2 et L. 3111-2 du code de la commande publique sont modifiés**) :** Le code de la commande publique prévoit l'obligation de prendre en compte les objectifs de développement durable au stade de la détermination de la nature et de l'étendue du besoin par l'acheteur ou l'autorité concédante. La loi complète cette obligation en l'étendant, pour les marchés publics et les contrats de concession, à la phase de formalisation du besoin par des spécifications techniques.
- **Prise en compte des caractéristiques environnementales de l'offre dans les critères d'attribution** (Les articles L. 2152-7 et L. 3124-5 du code de la commande publique sont modifiés). La loi introduit l'obligation pour les acheteurs et les autorités concédantes, de retenir au moins un critère d'attribution prenant en compte les caractéristiques environnementales de l'offre. Jusque-là, aucune disposition du code n'imposait que les préoccupations environnementales fassent l'objet d'un critère de sélection du titulaire du marché ou de la concession. La formulation retenue demeure large afin de laisser une certaine souplesse aux acheteurs et aux autorités concédantes.
- **Prise en compte obligatoire de l'environnement dans les conditions d'exécution :** Désormais, l'article L. 2112-2 du code de la commande publique modifié dispose que les acheteurs devront impérativement prévoir dans leurs marchés publics des conditions d'exécution prenant en compte l'environnement. De la même manière**,** l'article L. 3114-2 modifié du code de la commande publique, impose désormais la prise en compte de considérations relatives à l'environnement dans les conditions d'exécution des contrats de concession.
- **La prise en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution pour les marchés et concessions formalisés.** Les articles L. 2112-2-1 et L. 3114-2-1 du code de la commande publique sont modifiés : les marchés et les concessions dont le

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

montant est supérieur aux seuils européens doivent, sauf dérogations, comprendre des conditions d'exécution prenant en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi, notamment en faveur des personnes défavorisées.

- **Exclusion.** Les articles L. 2141-7-1 et L. 3123-7-1 du code de la commande publique sont modifiés. Possibilité pour un acheteur ou une autorité concédante d'exclure un soumissionnaire qui, soumis par le code de commerce (article L. 225-102-4 du code de commerce) à l'obligation d'établir un plan de vigilance, ne satisfait pas à cette obligation pour l'année qui précède celle de l'engagement de la consultation.
- **Contenu du rapport d'activité :** Inclusion, dans le rapport devant être remis chaque année par le concessionnaire à l'autorité concédante, de la description des mesures mises en œuvre pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique dans le cadre de l'exécution du contrat (modifiant l'article L. 3131-5 du code de la commande publique).

LOI n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République

La loi pose le principe selon lequel, lorsqu'un contrat de la commande publique a pour objet l'exécution d'un service public, son titulaire est tenu d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public.
Les clauses du contrat doivent rappeler ces obligations et préciser les modalités de contrôle et de sanction du cocontractant lorsque celui-ci n'a pas pris les mesures adaptées pour les mettre en œuvre et faire cesser les manquements constatés.

Décret n° 2021-1111 du 23 août 2021 modifiant les dispositions du code de la commande publique relatives aux accords-cadres et aux marchés publics de défense ou de sécurité

Tirant les conséquences de la décision de la Cour de justice de l'Union européenne du 17 juin 2021, Simonsen & Weel A/S, aff. C-23/20, qui impose aux acheteurs d'indiquer dans les avis d'appel à la concurrence relatifs aux accords-cadres la quantité ou la valeur maximale des prestations qui pourront être commandées sur le fondement de l'accord-cadre, le décret a supprimé, à compter du 1er janvier 2022, la possibilité de conclure des accords-cadres sans maximum.

Décret n° 2021-631 du 21 mai 2021 relatif à la suppression de l'exigence de présentation par les entreprises d'un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers dans leurs démarches administratives

Le décret a supprimé l'obligation faite aux entreprises de fournir un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, au répertoire des métiers ou au registre des entreprises tenu par les chambres de métiers d'Alsace et de Moselle à l'appui de leurs demandes ou déclarations auprès de l'administration. Il a substitué à la fourniture de l'extrait d'immatriculation la transmission du numéro unique d'identification délivré par l'INSEE. Grâce à ce numéro, l'administration chargée de traiter une demande ou une déclaration peut accéder, par l'intermédiaire d'un système électronique, aux données qui lui sont nécessaires sur l'entreprise demanderesse ou déclarante issues, d'une part, du registre national du commerce et des sociétés (RNCS) tenu par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) et, d'autre part, du répertoire national des métiers (RNM) tenu par CMA France.

Arrêtés du 30 mars 2021 portant approbation des cahiers des clauses administratives générales des marchés publics :

- de fournitures courantes et de services
- de travaux
- industriels
- de prestations intellectuelles
- de techniques de l'information et de la communication
- de maîtrise d'œuvre

Les arrêtés interministériels approuvant les six nouveaux cahiers des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics ont été publiés au Journal officiel du 1er avril 2021. Ces CCAG sont entrés en vigueur le 1er avril 2021. Les acheteurs publics ont pu encore se référer aux versions 2009 jusqu'au 30 septembre 2021.

GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Décret n° 2021-474 du 20 avril 2021 relatif au paiement des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux entreprises dont l'activité est affectée par une mesure de police administrative en réponse à l'épidémie de covid-19

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043401315

Le décret est pris pour l'application de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

Le décret définit les bénéficiaires et ses modalités d'application du dispositif relatif au report de paiement des factures d'eau, d'électricité et de gaz par les entreprises dont l'activité est affectée par une mesure de police administrative en réponse à l'épidémie de covid-19. Il précise ainsi les bénéficiaires de l'interdiction des suspension, interruption ou réduction, y compris par résiliation de contrat, de la fourniture d'électricité, de gaz ou d'eau et de l'obligation de report des factures dues pour ces fournitures, prévue par l'article 14 de loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. En revanche, les fournisseurs et services distribuant l'eau potable pour le compte des communes compétentes (au titre de l'article L. 2224-7-1 du code général des collectivités territoriales), les fournisseurs d'électricité titulaires de l'autorisation (mentionnée à l'article L. 333-1 du code de l'énergie) et fournisseurs de gaz titulaires de l'autorisation (mentionnée à l'article L. 443-1 du même code) ne sont pas tenus d'appliquer les dispositions du VI de l'article 14 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 susmentionnée aux échéances de paiement de factures reportées en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 2020-316 du 25 mars 2020 relative au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de covid-19, exigibles entre le 12 mars 2020 et l'expiration d'un délai de deux mois après la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire prévu par la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions.

A noter :

La date de fin du report de paiement de factures ne pourra excéder **deux mois après la date de fin de la mesure de police administrative** (mentionnée au I de l'article 14 de la loi du 14 novembre 2020 susvisée) ou, si cette date n'est pas connue, **la date de fin du report de facture ne pourra excéder deux mois après la date la plus tardive** entre la fin de l'état d'urgence sanitaire mentionnée à l'article 1er de la loi du 14 novembre 2020 susvisée (1er juin 2021 inclus) et la fin de la période mentionnée au I de l'article 1er de la loi du 9 juillet 2020 (jusqu'au 1er avril 2021 inclus) : donc 1er juin 2021.

LOI n° 2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe (1)

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043604527

La loi crée un nouveau syndicat mixte unique pour gérer l'eau et l'assainissement en Guadeloupe, en réponse aux multiples défaillances du service public dans ce domaine.

LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924

Des mesures sont dans le titre V **« *se loger* » (art 249 de la loi)** et modifient le **code de la sécurité intérieure concernant les services essentiels :**

- Rappel de l'Article L732-1 du code de la sécurité intérieure :
  Les exploitants d'un service, destiné au public, d'assainissement, de production ou de distribution d'eau pour la consommation humaine, d'électricité ou de gaz, ainsi que les opérateurs des réseaux de communications électroniques ouverts au public prévoient les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise.
  Ces besoins prioritaires, définis par un décret en Conseil d'Etat, sont pris en compte dans les cahiers des charges ou contrats régissant les concessions ou délégations de service public et dans les dispositions réglementaires encadrant les activités précitées, qui peuvent comporter des mesures transitoires. Ce décret précise le niveau d'exigence et les délais d'application requis pour leur mise en œuvre.
- Insertion d'une nouvelle obligation pour prévenir toute crise et à l'initiative du préfet dans certaines zones de risques naturels
  « Art. L. 732-2-1. - Afin d'identifier les vulnérabilités des services et réseaux, d'anticiper leur gestion en période de crise et de favoriser un retour rapide à un fonctionnement normal, le préfet de zone de défense et de sécurité mentionné à l'article L. 1311-1 du code de la défense peut demander à

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

tout exploitant de service ou réseau mentionné à l'article L. 732-1 du présent code, dans les territoires où l'exposition importante à un ou plusieurs risques naturels peut conduire à un arrêt de tout ou partie du service ne permettant plus de répondre aux besoins prioritaires de la population :
« 1° Un diagnostic de vulnérabilité de ses ouvrages existants en fonction de l'exposition aux risques naturels et de la configuration des réseaux au regard de ces risques ;
« 2° Les mesures prises en cas de crise pour prévenir les dégâts causés aux ouvrages et pour assurer un service minimal qui permette d'assurer la continuité de la satisfaction des besoins prioritaires de la population ;
« 3° Les procédures de remise en état du réseau après la survenance de l'aléa ;
« 4° Un programme des investissements prioritaires pour améliorer la résilience des services prioritaires pour la population en cas de survenance de l'aléa.
« Les modalités d'application du présent article sont définies par décret. »

ASSAINISSEMENT

Arrêté du 26 février 2021 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043190509

LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924
Les mesures visant l'assainissement

- **Article 63 de la loi** modifiant **le volet contrôle et sanctions en matière de raccordement** fixé par le code de la santé publique sur plusieurs points :
  - ✓ Modification de l'article L 2224.8 du CGCT en matière de contrôle
    II. – Les communes assurent le contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites. Elles peuvent également, à la demande des propriétaires, assurer les travaux de mise en conformité des ouvrages visés à l'article L. 1331-4 du code de la santé publique, depuis le bas des colonnes descendantes des constructions jusqu'à la partie publique du branchement, et les travaux de suppression ou d'obturation des fosses et autres installations de même nature à l'occasion du raccordement de l'immeuble.
    « Le contrôle du raccordement est notamment réalisé pour tout nouveau raccordement d'un immeuble au réseau public de collecte des eaux usées conformément au premier alinéa de l'article L. 1331-1 du même code et lorsque les conditions de raccordement sont modifiées. A l'issue du contrôle de raccordement au réseau public, la commune établit et transmet au propriétaire de l'immeuble ou, en cas de copropriété, au syndicat des copropriétaires un document décrivant le contrôle réalisé et évaluant la conformité du raccordement au regard des prescriptions réglementaires. La durée de validité de ce document est de dix ans. Le contrôle effectué à la demande du propriétaire de l'immeuble ou du syndicat des copropriétaires est réalisé aux frais de ce dernier et la commune lui transmet ce document dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat. »
  - ✓ Modification de l'article L1331-4 du code de la santé publique en matière de sanction **:**
    Les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement sont à la charge exclusive des propriétaires et doivent être réalisés dans les conditions fixées à l'article L. 1331-1. Ils doivent être maintenus en bon état de fonctionnement par les propriétaires.
  - ✓ Modification de L1331-11-1 du code de la santé publique en matière de contrôle
    Lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, le document établi à l'issue du contrôle des installations d'assainissement non collectif effectué dans les conditions prévues au II de l'article L. 1331-1-1 du présent code et daté de moins de trois ans au moment de la signature de l'acte de vente est joint au dossier de diagnostic technique prévu aux articles L. 271-4 et L. 271-5 du code de la construction et de l'habitation.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

« Au plus tard un mois après la signature de l'acte authentique de vente de tout ou partie d'un immeuble, le notaire rédacteur adresse à titre de simple information par tous moyens, y compris par voie dématérialisée, à l'autorité compétente en matière d'assainissement émettrice du document mentionné au 8° du I de l'article L. 271-4 du même code une attestation contenant la date de la vente, les informations nécessaires à l'identification du bien vendu ainsi que les nom et adresse de l'acquéreur de ce bien. »

ICPE - IOTA -AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Volet procédure

Décret n° 2021-837 du 29 juin 2021 portant diverses réformes en matière d'évaluation environnementale et de participation du public dans le domaine de l'environnement
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043714267
Objet : différents changements en matière d'évaluation environnementale et de participation du public
Il entre en vigueur au 1er août 2021.
Volet évaluation environnementale : A compter du 1er Août 2021 l'évaluation environnementale est étendue, désormais seront notamment soumis à évaluation environnementale systématique :

- Les installations d'élimination de déchets dangereux (définis à l'article 3 point 2 de la directive 2008/98 CE relative aux déchets) par incinération, traitement chimique ou par mise en décharge ;
- Les installations destinées à l'extraction de l'amiante ainsi qu'au traitement et à la transformation de l'amiante et de produits contenant de l'amiante, à la production d'amiante et à la fabrication de produits à base d'amiante.

Pour la réalisation de l'examen au cas par cas les critères d'analyse, initialement détaillés à l'annexe III de la directive 2011/92/UE du 13/12/2011, sont désormais retranscrits dans une annexe à l'article R. 122-3-1 c. env.
Concernant le contenu de l'étude d'impact (modification de l'article R. 122-5) :

- L'avis de cadrage de l'étude d'impact rendu par l'autorité instruisant le projet (en application de l'article R. 122-4) doit désormais être pris en compte pour l'élaboration de l'étude d'impact ;
- La notion de « scénario de référence » est remplacée par la notion « d'état initial de l'environnement » ;
- Pour l'étude du cumul des incidences les notions de projets existants ou approuvés est précisée de la façon suivante :
    - Les projets existants sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont été réalisés.
    - Les projets approuvés sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont fait l'objet d'une décision leur permettant d'être réalisés.
    - Sont compris, en outre, les projets qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact ont fait l'objet :
        - D'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;
        - D'une évaluation environnementale et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.
- Le maître d'ouvrage doit désormais prendre en compte les résultats d'autres études environnementales pertinentes requises au titre d'autres législations ;
- Pour la réalisation du rapport environnemental ne doivent plus être exposés « les effets » probables du projet sur l'environnement mais les « incidences probables » (modification de l'article R. 122-20).

Volet participation du public : les projets soumis au droit d'initiative sont désormais soumis à publication d'une déclaration d'intention au-delà du **seuil de 5 millions d'euros** et non plus 10 millions (modification de l'article R. 121-25).
Concernant l'enquête publique, la liste des pièces du dossier soumis à enquête publique est complétée pour intégrer (modification de l'article R. 123-8) :

- L'hypothèse des **projets nécessitant plusieurs autorisations** ; le dossier soumis à étude d'impact doit ainsi contenir (s'ils sont requis) :
    - L'étude d'impact actualisée ;
    - Éventuellement, l'avis de l'autorité environnementale sur la nécessité d'actualiser l'étude d'impact ;
- La possibilité pour la CNDP de désigner un garant remettant un rapport final à la suite du débat public ; ce rapport final, s'il existe sera intégré au dossier soumis à enquête publique par la suite.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Concernant la participation du public par voie électronique, le dossier soumis au public sera désormais composé des mêmes pièces qu'un dossier soumis à enquête publique (modification de l'article R. 181-46).

Pour l'application dans le temps de ces modifications :

- Les dossiers de demande d'autorisation déposés avant le 1er août ne sont pas soumis aux précisions apportées sur le cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés (art. R. 122-5 II e.) ;
- Les dossiers de demande d'autorisation, pour lesquelles l'arrêté d'ouverture d'enquête publique est publié avant le 1er août, ne sont pas soumis aux modifications du contenu du dossier soumis à enquête publique (art. R. 123-8) ;
- Les demandes d'autorisation, pour lesquelles l'avis de participation par voie électronique est publié avant le 1er août, ne devront pas soumettre au public un dossier identique à celui exigé pour les enquêtes publiques (art. 181-46).

Décret n° 2021-1000 du 30 juillet 2021 portant diverses dispositions d'application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et de simplification en matière d'environnement

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043876194

Objet : simplification de certaines procédures environnementales.

Entrée en vigueur : le 1er août 2021, sous réserve de dispositions transitoires particulières notamment pour les procédures en cours.

Texte d'application de la loi ASAP (titre III de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020) et plus particulièrement des dispositions relatives aux procédures environnementales figurant au titre III de la loi portant simplification des procédures applicables aux entreprises.

Ce décret procède aussi à d'autres modifications du code de l'environnement et d'autres codes sur l'accélération et la simplification de l'action publique, la transposition, la coordination etc….

1. Précisions procédurales sur l'actualisation de l'étude d'impact : Lorsqu'un même projet comporte plusieurs parties ou étapes, éventuellement sous la responsabilité de maîtres d'ouvrage différents, le droit européen prévoit qu'une étude d'impact unique soit réalisée et ensuite actualisée. L'article 37 de la loi ASAP et ce décret prévoient la mise en œuvre de ce dispositif.

2. Adaptations réglementaires de la consultation devenue facultative du CODERST : L'article 42 de la loi ASAP rend facultative la consultation du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) pour les cas suivants :

1. Les enregistrements ICPE autres que ceux nécessitant une adaptation des prescriptions nationales,
2. Les arrêtés complémentaires des enregistrements ICPE,
3. Les arrêtés de prescriptions spéciales des déclarations ICPE,
4. Et pour les canalisations de transport et leurs modifications.

Le décret met en cohérence avec la loi diverses dispositions du code de l'environnement concernant les enregistrements et déclarations ICPE. Les dispositions relatives aux canalisations avaient déjà été modifiées de manière anticipée en 2020.

Pour l'ensemble de ces cas, le décret laisse toutefois la possibilité au Préfet de saisir le CODERST s'il l'estime nécessaire et lui impose, lorsqu'il ne le saisit pas, de l'informer. La situation est ainsi alignée sur celle qui existe déjà en ce qui concerne l'autorisation environnementale.

3. Mise en cohérence de la procédure d'autorisation environnementale à la possibilité d'une participation du public par voie électronique, lorsque l'autorisation ne donne pas lieu à évaluation environnementale : L'article 44 de la loi ASAP permet au préfet de réaliser la consultation du public sous la forme d'une (PPVE), et non pas forcement par enquête publique, lorsque l'autorisation environnementale ne donne pas lieu à évaluation environnementale. Auparavant, l'enquête publique était la seule modalité de participation du public possible pour une autorisation environnementale. Le décret adapte donc la procédure d'autorisation environnementale pour insérer la participation du public par voie électronique (art. R. 181-35 et s. du Code de l'environnement).

L'enquête publique est donc requise dans 2 cas : application du I de l'article L. 123-2 du code de l'environnement (ce qui concerne essentiellement le cas du projet soumis à évaluation environnementale) ou si le préfet l'estime nécessaire pour le projet concerné, « *en fonction de ses impacts sur l'environnement ainsi que des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ou de ses impacts sur l'aménagement du territoire* » (article L. 181-10 du code de l'environnement).

Quand il y a consultation du public par voie électronique (PPVE), le 4° du I de l'article R. 123-46-1 du code de l'environnement impose au maître d'ouvrage d'afficher sur les lieux prévus pour la réalisation du projet, de façon visible et lisible des voies publiques, l'avis de publicité, 15j au moins avant l'ouverture de la procédure de participation par voie électronique et pendant sa durée. C'est l'autorité compétente

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

pour prendre la décision qui procède à la synthèse des observations du public (articles L. 123-19 et R. 123-46-1 du code de l'environnement).

4. Délai de la décision spéciale permettant l'anticipation de travaux soumis à permis de construire relatifs à un projet soumis à autorisation environnementale : L'article 56 de la loi ASAP prévoit que le préfet par décision spéciale, puisse après délivrance du permis de construire (et donc après évaluation environnementale du projet quand il y a lieu), après consultation du public, autoriser le lancement des travaux soumis à PC relatifs à un projet soumis à autorisation environnementale, aux frais et risques du pétitionnaire. Cette décision spéciale ne peut intervenir que si dans l'autorisation il n'y a ni rubrique de la nomenclature IOTA ni procédure embarquée (espèces, défrichement, etc.) ce qui ne nous concerne que très peu. Le Préfet dispose de 4 jours à compter de la fin de la consultation du public pour prendre cette décision spéciale sur la possibilité de commencer les travaux par anticipation.

5. Meilleure articulation entre les procédures de permis de construire et d'enregistrement ICPE : L'article 56 de la loi ASAP vise à lever une difficulté possible d'articulation entre le droit de l'urbanisme et la procédure d'enregistrement ICPE. En effet, si le préfet décide tardivement d'instruire une demande d'enregistrement ICPE suivant la procédure d'autorisation environnementale et si le permis de construire a déjà été délivré, alors a posteriori il l'a été illégalement, puisqu'il n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale du projet. Dès lors il a été décidé que l'autorité en charge de l'urbanisme sera mieux informée de l'avancement de la procédure environnementale et que ses propres délais d'instruction seront sécurisés sans retarder pour autant le délai global du dossier.

6. Adaptation réglementaires dues à l'intégration dans l'autorisation environnementale de la procédure de dérogation possible au SDAGE pour les « projets d'intérêt général majeur » : L'article 60 de la loi ASAP a intégré à l'autorisation environnementale la procédure de dérogation possible aux (SDAGE) pour les « projets d'intérêt général majeur ». Cette procédure était originellement menée par le préfet coordonnateur de bassin. Il est donc nécessaire d'avoir l'avis conforme du préfet coordonnateur de bassin dans la nouvelle procédure. Il n'est pas nécessaire de rajouter de pièces au dossier puisque ce sont les intérêts liés aux IOTA qui sont en jeu et qui sont déjà prévus dans le dossier.

7. Simplification et raccourcissement des renouvellements d'autorisations environnementales : La création de l'autorisation environnementale a unifié entre les ICPE et les IOTA les modalités de renouvellement des autorisations. La réglementation prévoyait un délai de deux ans avant la fin de l'autorisation pour que l'exploitant puisse demander le renouvellement sans avoir à reprendre à zéro toute la procédure. A l'usage, ce délai apparaît trop long. L'article R. 181-49 du Code de l'environnement prévoit désormais que la demande du titulaire de prolonger ou de renouveler une autorisation environnementale doit être adressée au Préfet au moins six mois (et non plus deux ans) avant la date d'expiration de l'autorisation.

8. Harmonisation des dispositions relatives aux capacités techniques et financières pour le régime d'enregistrement : Depuis 2019, les capacités techniques et financières figurant dans le dossier de demande d'autorisation environnementale sont celles qui doivent être effectives au moment de la mise en service de l'installation (elles peuvent en effet ne pas être effectives au moment du dépôt de la demande). Le décret prévoit la même obligation pour le régime d'enregistrement (article R. 512-46-4 du Code de l'environnement). En effet, là où auparavant était demandé le renseignement des capacités techniques et financières de l'exploitant est désormais attendue une description de ces capacités ou, « *lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'enregistrement, les modalités prévues pour les établir au plus tard à la mise en service de l'installation* », laissant ainsi davantage de temps au pétitionnaire pour apporter la preuve de ses capacités sans ralentir la procédure d'enregistrement.

9. Amélioration de l'information de l'inspection des ICPE en cas de non-conformité sur des installations soumises à déclaration avec contrôle : Le décret vise à améliorer le dispositif du régime de déclaration avec contrôle périodique en prévoyant que :

- L'organisme agréé chargé de réaliser le contrôle doit informer l'inspection des installations classées en cas de non-conformité majeure ;
- Les non-conformités majeures devront être distinguées dans les rapports ;
- Quelques simplifications seront apportées (suppression d'un double exemplaire et envoi dématérialisé possible) ;
- Des délais plus courts seront laissés à l'organisme pour alerter les autorités sur une non-conformité majeure susceptible d'être non traitée par l'exploitant.

10. Non usage du CERFA « autorisation environnementale » en cas de téléprocédure : Le décret apporte une précision sur les modalités de dépôt d'une demande d'autorisation environnementale : le formulaire CERFA n° 15964*01 n'est pas requis lorsque la demande est déposée par téléprocédure sur le portail « Guichet Unique Numérique de l'environnement ».

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Décision du Conseil d'Etat n° 425424 du 15 avril 2021
https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000043385960
Le Conseil d'Etat annule le décret n° 2018-435 du 4 juin 2018 qui avait modifié la nomenclature évaluation environnementale annexée à l'article R. 122-2
Le décret précité, modifiait les rubriques de la nomenclature évaluation environnementale suivantes :
- 1 (ICPE) ;
- 27 (forages) ;
- 35 à 38 (canalisations) ;
- 39 (travaux, constructions et aménagement) ;
- 44 (équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés).

Volet ICPE

Arrêté du 12 janvier 2021 relatif aux meilleures techniques disponibles (MTD) applicables aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets relevant du régime de l'autorisation au titre de la rubrique 3520 et à certaines installations de traitement de déchets relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques 3510, 3531 ou 3532 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/jorftext000043173093

Arrêté du 27 mai 2021 modifiant l'arrêté du 22 avril 2008 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de compostage soumises à autorisation en application du titre ler du livre V du code de l'environnement
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043704463
L'arrêté modifie l'arrêté du 22 avril 2008. Il concerne uniquement les installations ICPE soumise à autorisation (Rubrique 2780-2a : Installation traitant une quantité de matières supérieure ou égale à 75 t/j)
Pour l'ensemble de l'arrêté, c'est une simple intégration des meilleures techniques disponibles (MTD) de traitement biologique du BREF des installations de traitements de déchets (Décision d'exécution (UE) n°2018/1147).
Informations requises par lots de fabrication
- Informations nouvelles :
  - Rapport C/N, tailles des particules des déchets entrants,
  - Porosité, hauteur et largeur des andains.
- Et sur les informations relatives aux retournements et à l'humidité, possibilité ouverte de :
  - Recourir à une information alternative aux dates de retournements et d'arrosage des andains (par exemple via mesure concentration d'O2 ou de CO2, de la T°C des flux d'air en cas d'aération forcée),
  - Contrôler le taux d'humidité avant de charger les déchets puis de moduler ce taux en sortie de l'unité de compostage confiné.

Renforcement des prescriptions relatives à la prévention des odeurs
- Adaptation des activités de plein air aux conditions météo (notamment formation d'andains, retournement, criblage et broyage).
- Positionnement des andains par rapport à l'altitude la plus basse et les vents dominants. A défaut, utilisation de membranes de couverture semi-perméables.

Renvoi aux NEA-MTD reprises dans l'arrêté du 17 décembre 2019 relative aux MTD applicables aux installations IED de traitement de déchets (rubrique 3532)
Les niveaux d'émissions autorisés sont les plus contraignants des deux arrêtés (rejets canalisés dans l'atmosphère comme dans les eaux).

Les délais d'application sont liés aux dates d'application du BREF soit dans l'immense majorité des cas :
- Au **17 août 2022 pour les installations existantes,**
- Dés le lendemain de la publication de l'arrêté pour les installations nouvelles autorisées après le 17 août 2018 (date de décision d'exécution du BREF, directement applicable).

Arrêté du 14 juin 2021 modifiant l'arrêté du 10 novembre 2009 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de méthanisation soumises à autorisation en application du titre ler du livre V du code de l'environnement

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043714412

Arrêté du 17 juin 2021 modifiant l'arrêté du 10 novembre 2009 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation soumises à déclaration sous la rubrique n° 2781-1
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043714651

Arrêté du 17 juin 2021 modifiant l'arrêté du 12 août 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique no 2781 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043714543
Pour la méthanisation, 2 arrêtés types ont été publiés au Journal Officiel et ils concernent respectivement les installations soumises à :

- **Autorisation** (Rubrique 2781-2a : Installation traitant une quantité de matières supérieure ou égale à 100 t/j) : modification de l'arrêté du 10 novembre 2009
- **Enregistrement** (Rubrique 2781-2b : Installation traitant une quantité de matières inférieure à 100 t/j) : : modification de l'arrêté du 12 août 2010

Ces deux arrêtés modifient des éléments structurants (distance avec les riverains, organes de sécurité, distance entre les équipements, limitation des émissions de méthane dans les gaz d'effluents des systèmes d'épuration du biogaz en biométhane,…).
A RETENIR les éléments suivants :

- La distance entre l'installation de méthanisation et les riverains passe de 50 m à 200 m pour les nouvelles installations ;
- Les systèmes d'épuration du biogaz en biométhane sont conçus, exploités, entretenus et vérifiés afin de limiter l'émission du méthane dans les gaz d'effluents à :
    - « – 2 % en volume du biométhane produit, pour les installations d'une capacité de production de biométhane inférieure à 50 Nm3 /h. A compter du 1er janvier 2025, cette valeur est ramenée à 1 % en volume du biométhane produit ;
    - « – 1 % en volume du biométhane produit, pour les installations d'une capacité de production de biométhane supérieure à 50 Nm3 /h. A compter du 1er janvier 2025, cette valeur est ramenée à 0,5 % en volume du biométhane produit.
- Surveillance de l'installation et astreinte.
  Lorsque la surveillance de l'exploitation est indirecte, celle-ci est opérée à l'aide de dispositifs connectés permettant au service de maintenance et de surveillance d'intervenir dans un délai de moins de **30 minutes** suivant la détection de gaz, de flamme, ou de tout phénomène de dérive du processus de digestion ou de stockage du percolat susceptible de provoquer des déversements, incendies ou explosions. L'organisation mise en place est notifiée à l'inspection des installations classées. »
- Les modalités d'application des arrêtés diffèrent si les installations de méthanisation ont été **autorisées** avant le 1/07/2012 et avant le 1/07/2021.

Décret n° 2021-976 du 21 juillet 2021 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043852158
Publics concernés : exploitants d'ICPE relevant des rubriques 2910 et 2921.
Objet : modification de la nomenclature des ICPE.
Entrée en vigueur : le 1er septembre 2021.
Ce décret modifie l'intitulé de la rubrique 2921 (refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation naturelle ou mécanique/ tours aéroréfrigérées) et introduit le régime de la déclaration pour la récupération de chaleur par dispersion d'eau dans des fumées émises à l'atmosphère. Pour la rubrique 2910 (appareil à combustion), il supprime la référence « sur le site » pour le calcul de la puissance thermique nominale, cette notion n'existant pas pour les régimes de l'enregistrement et de la déclaration.

Décret n° 2021-1096 du 19 août 2021 modifiant diverses dispositions relatives aux sols pollués et à la cessation d'activité des installations classées pour la protection de l'environnement
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043950145
Publics concernés : exploitants d'ICPE, collectivités, particuliers, administration.
Objet : ICPE, cessation d'activité, sols pollués, secteurs d'information sur les sols.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le 1er juin 2022, à l'exception des articles 2, 3, 4, 21 et 27, qui entrent en vigueur le lendemain de sa publication.
Notice : l'article 57 de la loi n° 2020-1525 d'accélération et de simplification de l'action publique a modifié les articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement en instaurant, dans le cadre de la procédure de cessation d'activité d'une installation classée pour la protection de l'environnement, l'obligation pour les exploitants de faire attester, par une entreprise certifiée dans le domaine des sites et sols pollués, ou disposant de compétences équivalentes en matière de prestations de services dans ce domaine, la mise en œuvre des opérations relatives à la mise en sécurité du site, ainsi que, le cas échéant, de l'adéquation des mesures proposées pour la réhabilitation du site, puis de la mise en œuvre de ces dernières.
Ce décret définit les modalités d'application de cette obligation et révise en conséquence la procédure de cessation d'activité. Il modifie également certaines dispositions relatives aux secteurs d'information sur les sols. Enfin, il précise les modalités d'application du transfert de tiers demandeur à un autre tiers demandeur, instauré par ce même article 57.
Ainsi, l'exploitant devra non seulement prévoir la mise en sécurité du site et mettre en œuvre sa réhabilitation, laquelle comme auparavant est liée au nouvel usage envisagé pour le site mais devra également donc recourir à un bureau d'étude spécialisé pour certifier les procédures engagées. Ces entreprises devront avoir été certifiées conformément à un arrêté interministériel.
L'attestation de mise en sécurité est communiquée à l'inspection des ICPE, pour attester que le site a été mis en situation de ne plus générer de risque de pollution résiduelle.
Par ailleurs le décret organise aussi des règles propres à une réduction d'activité. Ainsi si la cessation correspond à l'arrêt total (sortant ainsi le site de la nomenclature ICPE), mais une réduction d'activités (sortie de certaines activités du site, sauf si elle dépend d'une modification de la nomenclature) elle-même pour conduire à l'application des règles de cessation d'activité.
Dans un délai de 6 mois suivant le fait générateur d'arrêt définitif enclenchant la procédure de cessation un mémoire portant sur la réhabilitation devra être déposé (auparavant le délai était apprécié au cas par cas) avec un contenu fixé par le décret et accompagné de l'attestation d'adéquation des mesures proposées. Le silence de l'administration pendant 4 mois vaut acceptation des mesures proposées tant sur la phase de travaux que de surveillance.
Le demandeur peut aussi demander un report de la phase de réhabilitation mais le silence de l'administration pendant 4 mois vaudra au contraire cette fois un rejet de la demande.

Volet IOTA

Décret n° 2021-147 du 11/02/21 relatif au mélange de boues issues de l'assainissement des eaux usées urbaines et à la rubrique 2.1.4.0 de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumises à la loi sur l'eau

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043129845
Publics concernés : porteurs de projets, services de l'Etat.
Objet : modification des articles R. 211-29 et R. 211-30 du code de l'environnement et de la rubrique 2.1.4.0 mentionnée au tableau annexé à l'article R. 214-1 relatif à la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) soumis à autorisation ou à déclaration au titre de la loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement.
Entrée en vigueur : lendemain de sa publication.
Le décret modifie les articles R. 211-29 et R. 211-30 du code de l'environnement et la rubrique 2.1.4.0 de la nomenclature relative aux installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) ayant une incidence sur l'eau ou le fonctionnement des écosystèmes aquatiques, dite nomenclature « loi sur l'eau », dans un objectif de simplification des procédures applicables à l'épandage des boues et d'autres effluents. Cette réforme a pour but d'alléger les procédures administratives relatives au mélange de boues d'origines différentes et à clarifier le périmètre d'application de la rubrique 2.1.4.0 notamment vis-à-vis de l'épandage d'effluents issus d'installations soumis à autorisation ou enregistrement au titre de la nomenclature des installations classées annexée à l'article R. 511-9.

Arrêté du 9 juin 2021 fixant les prescriptions techniques générales applicables aux plans d'eau, y compris en ce qui concerne les modalités de vidange, relevant de la rubrique 3.2.3.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043936142

Publics concernés : tout public, maîtres d'ouvrages publics et privés, collectivités territoriales, services déconcentrés de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Objet : définition des prescriptions techniques générales applicables aux IOTA soumis à autorisation ou à déclaration de la rubrique 3.2.3.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement (dite nomenclature « eau »).
Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication, sauf dispositions spécifiques contenues dans le texte lui-même, notamment pour certains plans d'eau existants.
Cet arrêté fixe les prescriptions techniques générales applicables aux plans d'eau et à leur vidange.
Il abroge les deux arrêtés de prescriptions générales précédents du 27 août 1999 relatifs l'un à la création de plans d'eau et l'autre aux vidanges de plans d'eau. Les plans d'eau en lit mineur visés par le présent arrêté sont ceux barrant à la fois le lit mineur et une partie du lit majeur d'un cours d'eau. Les dates d'interdiction de remplissage d'un plan d'eau visées dans le présent arrêté ne font pas opposition à d'éventuelles prescriptions au titre de la sécheresse prises localement. L'application des dispositions de cet arrêté aux plans d'eau existants est précisée à l'article 1er.

VOLET SANCTIONS IOTA ET ICPE
LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (1)
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924

- Ajout d'une nouvelle sanction pénale aux sanctions visant ICPE et IOTA : ***Lorsque le fait sanctionné expose directement la faune, la flore ou la qualité de l'eau à un risque immédiat d'atteinte grave et durable***
  Insertion d'un art L. 173-3-1: « *Lorsqu'ils exposent directement la faune, la flore ou la qualité de l'eau à un risque immédiat d'atteinte grave et durable, les faits prévus aux articles L. 173-1 et L. 173-2 sont punis de* ***trois ans d'emprisonnement et de 250 000 € d'amende, c****e montant pouvant être porté jusqu'au triple de l'avantage tiré de la commission de l'infraction. Sont considérées comme durables, au sens du présent article, les atteintes susceptibles de durer au moins sept ans. »*
- **Idem pour le non-respect de la réglementation déchets et après mise en demeure** *Lorsque le fait sanctionné expose directement la faune, la flore ou la qualité de l'eau à un risque immédiat d'atteinte grave et durable*
  « X. - Lorsqu'il expose directement la faune, la flore ou la qualité de l'eau à un risque immédiat d'atteinte grave et durable, le non-respect d'une mise en demeure au titre du I de l'article L. 541-3 est puni de trois ans d'emprisonnement et de 250 000 € d'amende, ce montant pouvant être porté jusqu'au triple de l'avantage tiré de la commission de l'infraction. Sont considérées comme durables, au sens du présent article, les atteintes susceptibles de durer au moins sept ans. »
- A noter : le tribunal peut également imposer au condamné de procéder à la restauration du milieu naturel
- **Champ d'application plus sévère de la récidive** (nouvel article L 173-13 dans le code de l'environnement) qui intègrera divers délits dont celui de délit aquatique+ délit de pollution piscicole : en clair en cas de condamnation à l'un puis condamnation à l'autre = récidive
  « Les délits définis aux 2° et 3° de l'article L. 173-3, aux articles L. 216-6, L. 218-11, L. 218-34, L. 218-48, L. 218-64, L. 218-73, L. 218-84, L. 226-9, L. 231-1 à L. 231-3, L. 415-3, L. 415-6, L. 432-2, L. 432-3 et L. 436-7 du présent code ainsi qu'à l'article L. 512-2 du code minier sont considérés, au regard de la récidive, comme une même infraction. » ;

- Création au sein du code de l'environnement d'un Titre III « DES ATTEINTES GÉNÉRALES AUX MILIEUX PHYSIQUES » avec des sanctions pénales très fortes mais en cas de dommages graves :
  En cas de rejets donnant lieu à dommage ayant des effets nuisibles graves et durables dont il doit être démontré qu'il est la conséquence d'une violation délibérée d'une obligation de prudence ou de sécurité par la réglementation **(art L231.1 du code de l'environnement)**
  Idem en cas de dégradation substantielle de la faune, **flore, air, sol ou eau suite à un non-respect de la réglementation déchets (art L231.2 du code de l'environnement)**
  Et l 'introduction du fameux écocide en ces termes
  « Art. L. 231-3. - Constitue un écocide l'infraction prévue à l'article L. 231-1 lorsque les faits sont commis de manière intentionnelle.
  « Constituent également un écocide les infractions prévues à l'article L. 231-2, commises de façon intentionnelle, lorsqu'elles entraînent des atteintes graves et durables à la santé, à la flore, à la faune ou à la qualité de l'air, du sol ou de l'eau.
  « La peine d'emprisonnement prévue aux articles L. 231-1 et L. 231-2 est portée à dix ans d'emprisonnement.
  « La peine d'amende prévue aux mêmes articles L. 231-1 et L. 231-2 est portée à 4,5 millions

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

d'euros, ce montant pouvant être porté jusqu'au décuple de l'avantage tiré de la commission de l'infraction.
« Sont considérés comme durables les effets nuisibles sur la santé ou les dommages à la flore, à la faune ou à la qualité des sols ou des eaux superficielles ou souterraines qui sont susceptibles de durer au moins sept ans.
« Le délai de prescription de l'action publique du délit mentionné au premier alinéa du présent article court à compter de la découverte du dommage. » ;

DECHETS

Décret n°2021-321 du 25 mars 2021 relatif à la traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/jorftext000043294613
Texte pris en application de la loi AGEC pour assurer la transposition réglementaire de la directive-cadre "déchets" de 2008 (modifiée en 2018) et du règlement sur les polluants organiques persistants (dits "déchets POP").
Objectif 1 : faciliter davantage la valorisation, notamment en remblayage dans des projets d'envergure, et mettre en œuvre la traçabilité par la mise en place d'un registre national des terres excavées et sédiments garant de leur traçabilité.
Au titre de l'article R. 541-43 du code de l'environnement, les gestionnaires de déchets étaient tenus d'alimenter un registre chronologique conservé pendant au moins trois ans. L'obligation s'étend désormais aux terres excavées et sédiments (nouvel art 541-43-1) de façon à venir nourrir la base de données électroniques centralisée, dénommée "*registre national des terres excavées et sédiments"*.
Ces informations seront ainsi consignées dans un registre dématérialisé, à leur production, lors de leur traitement (tri, dépollution, contrôle, préparation en vue de la réutilisation, etc.) et lors de leur utilisation finale, notamment par l'aménageur qui les utilisera en remblayage. Ce registre centralisé permettra de conserver la mémoire de ces mouvements de terres et, notamment "d'identifier précisément la destination ou le lieu de valorisation des terres excavées et sédiments".
Sont concernés les terres excavées et sédiments "*dès lors qu'ils sont extraits de leur emplacement d'origine et ne sont pas utilisés sur le site même de leur excavation, qu'ils aient ou non le statut de déchet".* Le décret définit le "site d'excavation", comme correspondant "à l'emprise des travaux", ou, le cas échéant, "*à l'emprise foncière placée sous la responsabilité de l'exploitant*" de l'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), dans la limite d'une distance parcourue par les terres excavées au maximum de 30 km entre l'emplacement de leur excavation et celui de leur utilisation. Et pour les sédiments, "*à l'emprise de l'opération de dragage et des berges du cours d'eau*".
Bénéficient d'une dérogation les producteurs de terres excavées issues d'une opération d'aménagement ou de construction produisant un volume total de terres excavées "inférieur à 500 m3".

Objectif 2 : moderniser le Bordereau de suivi des déchets dangereux
Pour les déchets dangereux, le décret prévoit de dématérialiser le bordereau de suivi, émis lors de la réception et de la réexpédition des déchets, et de l'étendre aux déchets POP. Le ministre chargé de l'environnement met en place une base de données électronique centralisée, dénommée " *système de gestion des bordereaux de suivi de déchets ".*
Toute personne qui produit des déchets dangereux ou des déchets POP, tout collecteur de petites quantités de ces déchets, toute personne ayant reconditionné ou transformé ces déchets et toute personne détenant des déchets dont le producteur n'est pas connu et les remettant à un tiers émet, à cette occasion, un bordereau électronique dans le système de gestion des bordereaux de suivi de déchets.
Lors de la réception et de la réexpédition des déchets, le transporteur et la personne qui reçoit les déchets complètent le bordereau électronique.

Alerte : Si la personne qui reçoit des déchets en refuse la prise en charge, elle en avise sans délai, en mentionnant dans le bordereau électronique le motif de refus, l'expéditeur initial dans le cas mentionné au troisième alinéa ci-dessus, l'émetteur du bordereau électronique ainsi que, le cas échéant, les autorités chargées de son contrôle, de celui de l'expéditeur initial et de celui de l'émetteur.
Si elle en accepte la prise en charge, elle en avise l'expéditeur initial dans le cas prévu au troisième alinéa et l'émetteur, en mentionnant dans le bordereau électronique le traitement subi par les déchets, dans un délai d'un mois à compter de leur réception. Si le traitement est réalisé après ce délai, elle met de nouveau à jour le bordereau électronique dès que le traitement a été effectué.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Exclusions : les ménages, les personnes qui remettent des huiles usagées à des ramasseurs agréés ou un véhicule hors d'usage à une installation de traitement agréée, celles qui ont notifié un transfert transfrontalier de déchets et celles admises à déposer des déchets dangereux dans des déchetteries ou qui les remettent à un collecteur de petites quantités de déchets dangereux. En sont également exclues celles qui les remettent à un éco-organisme. Dans ce cas, le bordereau est émis par l'éco-organisme ou le producteur, importateur ou distributeur qui a mis en place le système individuel.

Des sanctions pénales sont introduites pour non-respect de ces dispositions.
Entrée en vigueur reportée au 1er janvier 2022 "*de façon à permettre de développer et de mettre en service les télés-services concernés, et à permettre aux entreprises d'adapter leurs systèmes d'information*".

Décret n° 2021-345 du 30 mars 2021 relatif au contrôle par vidéo des déchargements de déchets dans les installations de stockage et d'incinération de déchets non dangereux
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043305881
Applicable aux ICPE des rubriques 2760-2 ou 2771 équipées de systèmes vidéo
Ce décret, encadre le contrôle par vidéo des déchargements de déchets dans les installations de stockage et d'incinération de déchets non dangereux. Le texte précise les conditions d'application de l'article 116 de la loi AGEC qui impose l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance pour assurer le contrôle du respect de la hiérarchie des modes de traitement et éviter l'élimination de déchets recyclables (art L. 541-30-3 du code de l'environnement).
Il vise les installations de stockage de déchets de la rubrique ICPE 2760-2-b et les installations d'incinération de déchets non dangereux (rubrique 2771). Il ne s'applique pas aux installations exclusivement utilisées pour les déchets que l'exploitant produit, ni aux déchargements de déchets liquides, de terres excavées ou de sédiments.
Le principe : filmer le contenu des camions et leur plaque d'immatriculation : L'exploitant doit mettre en place un dispositif vidéo mobile ou fixe afin d'enregistrer les opérations de déchargement pour identifier le contenu qui est déchargé et la plaque d'immatriculation de chaque véhicule de déchargement. Les données (date, heure d'enregistrement et emplacement de la caméra), doivent être conservées numériquement pendant un an. Elles sont ensuite effacées automatiquement, à l'exception de celles nécessaires aux besoins d'une procédure judiciaire ou administrative.
En revanche, aucune information sonore et aucune information biométriques relatives aux personnes susceptibles d'être filmées ne peuvent être enregistrées.
Le texte fixe aussi à dix jours calendaires la période d'indisponibilité annuelle maximale de la vidéosurveillance. Cette période est portée à 20 jours pour les décharges dotées d'un quai de débarquement mobile. *« Toute indisponibilité du dispositif ne peut excéder cinq jours consécutifs »*, précise le décret qui impose la tenue d'un journal recensant ces périodes.
L'accès aux données est limité au personnel de l'installation habilité par l'exploitant, aux agents de l'État habilités à constater les infractions en matière de gestion des déchets (agents de police judiciaire, inspecteurs de l'environnement, agents de la DGCCRF, agents des douanes, etc.) et, de façon plus encadrée, aux auditeurs qui effectuent une mission à la demande de l'exploitant. Les données sont accessibles sur site et sont transmises sous une forme utilisable à la demande des personnes mentionnées à l'article D. 541-48-11 du code de l'environnement.
Le texte prévoit une consultation des organes représentatifs du personnel préalablement à l'installation du dispositif.
Des panneaux à l'entrée de l'installation doivent signaliser la présence du dispositif et les modalités du contrôle par vidéo sont signalées par des panneaux. Il en est de même dans les locaux filmés.
L'exploitant doit aussi informer ses salariés et s'assurer que les producteurs, détenteurs et transporteurs des déchets réceptionnés informent leur personnel.

Cette nouvelle réglementation s'applique depuis le 1er juillet 2021.

Décret n° 2021-380 du 1er avril 2021 relatif à la sortie du statut de déchet
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043327059
Il concerne les producteurs ou détenteurs de déchets mettant en œuvre une sortie du statut de déchet.
Le décret complète les dispositions réglementaires relatives à la sortie du statut de déchet par transposition de la directive2018/851 et en application de l'article 115 de la loi AGEC. Il permet que des installations non classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ou au titre de la loi sur l'eau (IOTA) puissent effectuer une sortie de statut de déchet, sans préjudice de l'application des dispositions de la nomenclature ICPE. Il définit également l'encadrement du contrôle de la sortie du statut de déchet par un tiers.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Le dispositif supprime l'exigence de passage par une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) ou par une installation IOTA pour la sortie du statut de déchet. Il prévoit aussi, pour certains flux de déchets ou pour certaines installations, le contrôle par un tiers du respect des conditions de la sortie du statut de déchet et prescrit que ce contrôle par un tiers est obligatoire pour la sortie du statut de déchet des déchets dangereux, des terres excavées et des sédiments.

Objectif 1 : définir le cadre de sortie de statut de déchet : Désormais, "*tout producteur ou détenteur de déchets*" (ou plusieurs d'entre eux) – et plus seulement les exploitants d'ICPE ou d'installation IOTA – peut demander à l'autorité compétente de fixer des critères pour que des déchets qu'il produit ou détient cessent d'avoir le statut de déchets.

Critères de sortie de statut de déchet. Le texte précise les critères de sortie de statut de déchet. Ceux-ci incluent les déchets autorisés utilisés en tant qu'intrants pour l'opération de valorisation, les procédés et techniques de traitement autorisés, les critères de qualité applicables aux matières issues de l'opération de valorisation qui cessent d'être des déchets, conformément aux normes applicables aux produits - y compris, si nécessaire, les valeurs limites pour les polluants - les exigences pour les systèmes de gestion ainsi que l'exigence d'une attestation de conformité. Ils peuvent également inclure un contrôle par un tiers, le cas échéant accrédité.

Ces critères restent fixés par arrêté du ministre chargé de l'environnement, à l'exception des matières fertilisantes (Code rural, art. L. 255-1), dont les critères sont fixés conformément aux dispositions de ce code. Ils peuvent être fixés pour une durée déterminée.

Attestation de conformité. Le producteur ou détenteur de déchets qui met en œuvre la procédure de sortie du statut de déchet établit, pour chaque lot de substances ou objets qui ont cessé d'être des déchets, une attestation de conformité. Il en conserve une copie pendant au moins cinq ans et pendant la durée prévue par l'arrêté fixant les critères de sortie de statut de déchet. Il la tient à disposition de l'autorité compétente et des agents mentionnés à l'article L. 541-44 du code de l'environnement (officiers et agents de police judiciaire, inspecteurs de l'environnement, agents des douanes et de la DGCCRF, gardes champêtres, etc.).

Système de gestion de la qualité. Le décret précise que le "*système de gestion de la qualité*" défini par arrêté du ministre chargé de l'environnement, que doit appliquer la personne mettant en œuvre la procédure de sortie du statut de déchet, doit désormais permettre "*de prouver le respect des critères de fin du statut de déchet, notamment en termes de contrôle et d'autocontrôle de la qualité, et, le cas échéant, d'accréditation*".

Alerte : Les producteurs de terres excavées et sédiments qui produisent un volume de terres excavées et sédiments inférieur à 500 m^3, extraits d'un site pour lequel aucune activité humaine historique pouvant conduire à une pollution ou spécificité géologique n'est connue, sont dispensés de la mise en œuvre de cet échantillonnage.

Arrêté du 1er avril 2021 modifiant l'arrêté du 19 juin 2015 relatif au système de gestion de la qualité mentionné à l'article D. 541-12-14 du code de l'environnement.
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043327091
L'arrêté définit les critères de contrôle

- **1er contrôle est opéré** lors de la première année de mise en œuvre de la procédure de sortie du statut de déchet, visant les éléments du manuel de qualité
- **Contrôle par un tiers soit** " *une personne impartiale et objective dans l'exercice de son activité, indépendante notamment de la personne réalisant l'opération de valorisation du déchet*"), précisant les dispositions applicables aux producteurs ou détenteurs de déchets dangereux, de terres excavées ou de sédiments qui mettent en œuvre une opération de valorisation de ces éléments. Le tiers fournit après chaque contrôle un rapport d'expertise à la personne réalisant l'opération de valorisation. Il est tenu de signaler au préfet toute non-conformité, qui entraîne un déclassement des lots concernés, qui conservent alors le statut de déchet. Conservation des rapports pour l'administration ou en cas de contrôle.
- **Périodicité de ce contrôle** le contrôle de l'opération de valorisation a lieu au moins une fois tous les trois ans, ou tous les dix ans pour les personnes morales dont le système de "management environnemental" pour un domaine d'application incluant l'établissement a été certifié conforme à

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

la norme internationale ISO 14001 ainsi que pour les installations exploitées par une organisation bénéficiant d'un enregistrement en application du règlement (CE) n° 1221/2009.

- **Contrôles supplémentaires** possibles par l'administration ou tout autre organisme mandaté par l'État aux frais de la personne réalisant l'opération de valorisation.
- **Autocontrôle**. Le personnel compétent défini par le manuel qualité met en œuvre des procédures d'autocontrôle de l'opération de valorisation (contrôles, analyses et tout autre document permettant de vérifier et de certifier la conformité des déchets entrants dans l'opération de valorisation, conformité de l'opération de valorisation, y compris les retours d'information par les clients en ce qui concerne la qualité des produits, substances et objets ayant cessé d'être des déchets, ainsi que la tenue du registre chronologique de la production, de l'expédition, de la réception et du traitement des déchets et des produits et matières issus de la valorisation de ces déchets. Conservation des échantillons pendant 3 ans.

Arrêté du 31 mai 2021 fixant le contenu des registres déchets, terres excavées et sédiments mentionnés aux articles R. 541-43 et R. 541-43-1 du code de l'environnement
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043884563

L'arrêté du 31/05/2021 dont la date d'application est le 01/01/2022. Il abroge l'arrêté du 29/02/2012 qui fixait le contenu des registres de déchets.

Arrêté du 4 juin 2021 fixant les critères de sortie du statut de déchet pour les terres excavées et sédiments ayant fait l'objet d'une préparation en vue d'une utilisation en génie civil ou en aménagement
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043704475
Le présent arrêté fixe les critères dont le respect permet de faire sortir du statut de déchet des terres excavées et sédiments, en s'appuyant sur des opérations de contrôle, et si nécessaire de traitement

Décret n° 2021-821 du 25 juin 2021 relatif au diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043704853
Ce décret vise les opérations de démolition ou de rénovation significative de bâtiments suivantes :
« a) Celles dont la surface cumulée de plancher de l'ensemble des bâtiments concernés est supérieure à 1 000 m2 ;
« b) Celles concernant au moins un bâtiment ayant accueilli une activité agricole, industrielle ou commerciale et ayant été le siège d'une utilisation, d'un stockage, d'une fabrication ou d'une distribution d'une ou plusieurs substances classées comme dangereuses en application de l'article R. 4411-6 du code du travail. » ;
Le décret modifie le périmètre du diagnostic en définissant le terme de rénovation significative, en particulier les types de travaux concernés et la surface du bâtiment, et en fixant des critères sur les opérations plutôt que sur les bâtiments pour inclure les opérations sur plusieurs bâtiments ne respectant pas individuellement les critères mais dont l'ampleur totale justifie la réalisation d'un diagnostic. Il modifie le contenu du diagnostic en ajoutant des informations sur la méthodologie de réalisation du diagnostic, en donnant une part plus importante aux possibilités de réemploi par un double comptage matériaux (équipements ou produits) - déchets, en prenant en compte la hiérarchie des modes de traitement des déchets et en ajoutant des indications sur les précautions de gestion des produits, équipements, matériaux et déchets pour permettre leur valorisation. Les modalités de transmission des diagnostics et formulaires de récolements au Centre scientifique et technique du bâtiment en remplacement de l'ADEME ainsi que l'exploitation de ces données à des fins statistiques.

Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021 relatif au diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou rénovation significative de bâtiments
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043704887

Le décret précise les compétences nécessaires à la personne physique ou morale chargée par le maître d'ouvrage de réaliser un diagnostic portant sur la gestion des produits, matériaux et des déchets issus de la démolition ou rénovation significative de bâtiments. Il prévoit également les modalités de publicité du diagnostic par le Centre scientifique et technique du bâtiment.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Arrêté du 29 juin 2021 pris pour l'application de l'article L. 541-30-2 du code de l'environnement relatif aux critères de performances d'une opération de tri des déchets non dangereux non inertes
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043767744
L'arrêté définit les critères de performance d'une opération de tri, prévus à l'article L. 541-30-2 du code de l'environnement, et modalités de justification de ces critères.

Décret n° 2021-950 du 16 juillet 2021 relatif au tri des déchets de papier, de métal, de plastique, de verre, de textiles, de bois, de fraction minérale et de plâtre
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043799891

Décret n° 2021-1199 du 16 septembre 2021 relatif aux conditions d'élimination des déchets non dangereux
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044060460
Publics concernés : producteurs et détenteurs de déchets, exploitants des installations de stockage et d'incinération de déchets non dangereux non inertes.
Objet : interdiction de stockage des déchets non dangereux non inertes valorisables, justification du respect des obligations de tri avant élimination par mise en décharge ou incinération.
Entrée en vigueur : les interdictions de stockage de déchets valorisables entrent progressivement en vigueur, du 1er janvier 2022 au 1er janvier 2030. Les obligations de justification du tri des déchets avant élimination entrent en vigueur le 1er janvier 2022.
Notice : le décret prévoit les modalités d'application des articles 6 et 10 de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire concernant l'interdiction d'enfouissement des déchets valorisables et la justification du respect des obligations de tri. Il définit les déchets non dangereux considérés comme valorisables et donc interdits d'admission en installation de stockage de déchets non dangereux non inertes. Il prévoit également les modalités de justification par un producteur de déchets, pour faire éliminer ses déchets en installation de stockage ou par incinération, du respect des obligations de tri prévues par le code de l'environnement. Comme prévu par l'arrêté ministériel applicable aux installations de stockage, les déchets refusés de réception dans les installations de stockage car ne respectant pas les dispositions du présent décret devront être tracés dans le registre prévu à l'article R. 541-43 pour ces installations.

Arrêté du 16 septembre 2021 pris en application des articles R. 541-48-3 et R. 541-48-4 du code de l'environnement
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044060484
Publics concernés : producteurs et détenteurs de déchets, exploitants des installations de stockage et d'incinération sans valorisation énergétique de déchets non dangereux non inertes.
Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le 1er janvier 2022.
Objet : contrôles des déchets réceptionnés en installation de stockage et d'incinération sans valorisation énergétique de déchets non dangereux non inertes.
Cet arrêté prévoit les modalités de contrôle des déchets réceptionnés en installation de stockage et d'incinération valorisation énergétique de déchets non dangereux non inertes, de façon à vérifier le respect des dispositions prévues par les articles R. 541-48-3 et R. 541-48-4 du code de l'environnement. Il liste également les déchets admis en installation de stockage sans caractérisation de leur caractère non-valorisable.

Arrêté du 21 décembre 2021 définissant le contenu des déclarations au système de gestion électronique des bordereaux de suivi de déchets énoncés à l'article R. 541-45 du code de l'environnement, pour les déchets contenant de l'amiante
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044571414

Arrêté du 21 décembre 2021 mettant en œuvre un traitement de données à caractère personnel relatif à la traçabilité des déchets dangereux et des déchets POP dénommé « système de gestion des bordereaux de suivi de déchets »
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044638383

Arrêté du 21 décembre 2021 définissant le contenu des déclarations au système de gestion électronique des bordereaux de suivi de déchets énoncés à l'article R. 541-45 du code de l'environnement
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044571389

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Publics concernés : les producteurs ou expéditeurs, les transporteurs ou les collecteurs, les négociants ou les courtiers, les exploitants des installations de transit, de tri ou de traitement de **déchets dangereux,** de déchets POP**,** y compris les terres excavées classées comme déchets dangereux ou déchets POP et les sédiments classés déchets dangereux ou déchets POP. Sont également concernés les importateurs et les distributeurs ayant mis en place un système individuel de collecte, les éco-organismes pourvoyant à la gestion de déchets dangereux.
Objet : définition des informations constitutives du système de gestion électronique des bordereaux de suivi de déchets dangereux et de déchets POP prévu par l'article R. 541-45 du code de l'environnement.
Cet arrêté reprend les informations des bordereaux de suivi de déchets dangereux prévues par l'arrêté du 29 juillet 2005 fixant le contenu des bordereaux de suivi déchets aux articles R. 541-45 du code de l'environnement, qui dès lors ne s'applique plus aux déchets visés par le présent arrêté. Il précise ces informations et les complète, notamment sur la nature et l'origine des déchets, avec notamment les informations relatives à la contamination du déchet par des polluants organiques persistants, la dénomination usuelle du déchet complétant le code déchet, l'identité du producteur du déchet, le numéro SIRET de l'établissement expéditeur ou détenteur, la raison sociale et le numéro SIREN de l'éco-organisme si le déchet est pris en charge par un éco-organisme issu d'une filière à responsabilité élargie du producteur ou l'adresse du lieu où sont collectés les déchets lorsqu'elle se distingue de l'adresse de l'établissement expéditeur. Il introduit les courtiers en déchets dans les champs d'information du bordereau de suivi.
Entrée en vigueur : le 1er janvier 2022.

Arrêté du 21 décembre 2021 définissant le contenu des déclarations au système de gestion électronique des bordereaux de suivi de déchets énoncés à l'article R. 541-45 du code de l'environnement, pour les déchets contenant de l'amiante
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044571414
Publics concernés : les producteurs, les expéditeurs, les collecteurs-transporteurs, les négociants ou les courtiers, les exploitants des installations de transit, de tri ou de traitement de déchets contenant de l'amiante.
Objet : définition des informations constitutives du système de gestion électronique des bordereaux de suivi de déchets dangereux prévu par l'article R. 541-45 du code de l'environnement, pour les déchets contenant de l'amiante.
Cet arrêté complète l'arrêté définissant le contenu des déclarations au système de gestion électronique des bordereaux de suivi de déchets énoncés à l'article R. 541-45 du code de l'environnement en traitant du cas particulier des déchets contenant de l'amiante. Il reprend les informations des bordereaux de suivi de déchets dangereux contenant de l'amiante prévues par l'arrêté du 29 juillet 2005 fixant le formulaire du bordereau de suivi des déchets dangereux mentionné à l'article 4 du décret n° 2005-635 du 30 mai 2005. Il précise ces informations et les complète, notamment sur la nature et l'origine des déchets, avec les informations relatives à la contamination du déchet par des polluants organiques persistants, la dénomination usuelle du déchet complétant le code déchet, l'identité du producteur du déchet, le numéro SIRET de l'entreprise de travaux, la raison sociale et le numéro SIREN de l'éco-organisme si le déchet est pris en charge par un éco-organisme issu d'une filière à responsabilité élargie du producteur ou l'adresse du lieu où sont collectés les déchets, lorsqu'elle se distingue de l'adresse de l'établissement expéditeur. Il introduit dans les champs d'information du bordereau de suivi les courtiers et négociants en déchets, ainsi que la possibilité de nouvelles filières de traitement des déchets contenant de l'amiante.
Entrée en vigueur : le 1er janvier 2022.

DECHETS /VOLET BOUES
Décret n° 2021-147 du 11 février 2021 relatif au mélange de boues issues de l'assainissement des eaux usées urbaines et à la rubrique 2.1.4.0 de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumises à la loi sur l'eau
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043129845
Objet : modification des articles R. 211-29 et R. 211-30 du code de l'environnement et de la rubrique 2.1.4.0 mentionnée au tableau annexé à l'article R. 214-1 relatif à la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) soumis à autorisation ou à déclaration au titre de la loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement.
Principe de mélange de boues entre elles et avec des DND.
Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur au lendemain de sa publication.
a) Le **mélange de boues de diverses STEU** dans des unités de stockage ou de traitement communs, en vue de leur épandage, est autorisé par principe et sans autorisation à avoir sous réserve que

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

chaque gisement respecte le décret épandage de 1997 codifié + son arrêté de janvier 1998 ; nécessite de traçabilité.

b) Le **mélange de boues avec d'autres « déchets non dangereux »** peut se faire avec l'autorisation écrite préalable de la police de l'eau sous réserve que les déchets composant le mélange pris séparément soient conformes aux prescriptions techniques de l'épandage sur les sols agricoles et dès lors que l'objet de l'opération tend à améliorer les caractéristiques agronomiques des boues à épandre : nécessité de le démontrer dans le dossier de demande et nécessaire traçabilité. Pas possible si boues polluées.

Arrêté du 20 avril 2021 modifiant l'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043534752
L'arrêté du 20 avril 2021 a modifié les dispositions de l'arrêté du 30 avril 2020 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la crise de covid-19. Ces dispositions ont été complétées afin de rendre possible l'épandage de boues dans d'autres situations que celles décrites dans l'arrêté du 30 avril 2020 initial. Ainsi, il est désormais également possible d'épandre des boues dans les deux cas supplémentaires suivants :

- Les boues ont fait l'objet d'un traitement par chaulage suivi d'un stockage de 3 mois, séchage solaire ou digestion anaérobie suivie d'un stockage de 4 mois et une analyse par lot confirme un taux d'abattement en coliphages somatiques supérieur ou égal à 4 log ;
- Les boues sont obtenues après un traitement des eaux usées par lagunage ou rhizoofiltration ou ont fait l'objet d'un traitement par rhizocompostage. Les boues doivent être extraites après une mise au repos du dispositif de traitement pendant au moins un an, sans que celle-ci n'entraîne de dysfonctionnement du système d'assainissement.

Décret n° 2021-1179 du 14 septembre 2021 relatif au compostage des boues d'épuration et digestats de boues d'épuration avec des structurants
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044041375
Ce décret détermine les conditions dans lesquelles les boues d'épuration et les digestats de boues d'épuration peuvent être traités par compostage conjointement avec d'autres matières utilisées comme structurants et issues de matières végétales, dès lors que l'opération permet d'améliorer les caractéristiques agronomiques des boues et des digestats de boues.
Le ratio de mélange « structurants-boues R » évoluera selon la chronologie suivante :
- A compter du 1er janvier 2022, R ≤ 100 % ;
- A compter du 1er janvier 2024, R ≤ 80% ;
- Au plus tard le **1er janvier 2026**, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie remet au ministre chargé de l'environnement un rapport sur la disponibilité du gisement de déchets verts pour la valorisation organique des déchets alimentaires triés à la source et sur l'opportunité de modifier le seuil du ratio R au vu des besoins en matières fertilisantes utilisables en agriculture biologique.

ENERGIE VERTE

Ordonnance n° 2021-235 du 3 mars 2021 portant transposition du volet durabilité des bioénergies de la directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043210190
Cette ordonnance précise les critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des biocarburants, bioliquides et combustibles ou carburants issus de la biomasse. Elle concerne donc les sites qui les éléments précédemment cités.

Ordonnance 2021-236 du 3 mars 2021 portant transposition de diverses dispositions de la directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et de la directive (UE) 2019/944 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité
Cette ordonnance concerne les nouvelles unités de méthanisations à compter du 01/01/2021.

Arrêté du 13 décembre 2021 fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044516724
Cet arrêté concerne les collectivités ayant un projet de méthanisation neuve et d'injection et qui n'ont pas encore signé leur contrat de vente de biométhane.
Il fixe les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel (applicable aux nouvelles installations de production/injection de biométhane, d'une production annuelle prévisionnelle inférieure à 25 GWh PCS/an soit environ 280 Nm^3 bioCH_4/h) :

- Il abroge le précédent arrêté du 23 novembre 2020 fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel ;
- Cependant, la seule modification notable par rapport au précédent arrêté de novembre 2020 est que la tarification ne se base plus sur les Cmax (capacité maximale d'injection, exprimée en Nm^3/h)) mais sur la production annuelle prévisionnelle de biométhane exprimée en GWh PCS/an ;
- Les primes pour boues d'épuration / réseau gaz naturel concédé ou moins de 100 000 clients / impact aide ADEME restent identiques ;

Le mécanisme de réfaction trimestriel (coefficient K) est identique.

Ordonnance n° 2021-1843 du 22 décembre 2021 portant partie législative du code des impositions sur les biens et services et transposant diverses normes du droit de l'Union européenne, complétée par le Décret n° 2021-1914 du 30 décembre 2021 portant diverses mesures d'application de l'ordonnance n° 2021-1843 du 22 décembre 2021
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044590225
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044791567#:~:text=Dans%20les%20r%C3%A9sum%C3%A9s,D%C3%A9cret%20n%C2%B0%202021%2D1914%20du%2030%20d%C3%A9cembre%202021%20portant,droit%20de%20l'Union%20europ%C3%A9enne

Cette ordonnance a été publiée au JORF le 29 décembre2021 et est entrée en vigueur au 1er janvier2022.

Le transfert du recouvrement des TIC à la DGFiP s'accompagne de la recodification des dispositions ayant trait à ces produits au sein d'un nouveau Codes des Impositions sur les Biens et les Services (CIBS).

Les dispositions publiées le 29 décembre en constituent la partie législative. Le Code sera complété par une partie réglementaire en cours de rédaction.

La construction de ce nouveau code s'inscrit dans le cadre de l'habilitation étendue octroyée au Gouvernement, par les lois de finances pour 2020 et 2021, à légiférer par voie d'ordonnance pour assurer l'effectivité du transfert du recouvrement à la DGFiP et lui permettre également de prendre les mesures nécessaires à la refonte des dispositions relatives aux impositions frappant certains biens, services ou transactions.

Ce nouveau code des impositions sur les biens et les services, prévoit un régime général d'accises frappant les énergies (Partie Législative – Livre III « Energies, alcool et tabacs » - Chapitre II « Energies »). Il introduit notamment des modifications déclaratives pour les utilisateurs d'énergie, à compter du 01 janvier2022, ainsi que des modifications dans le calcul de la valeur ajoutée pour la détermination de l'intensité énergétique.
Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2022, la déclaration sera effectuée via le formulaire nº 2040-TIC commun à l'ensemble des TIC .

Le décret est venu apporter des précisions quant à la circulation des produits soumis à accises afin d'assurer la transposition en droit interne de la Directive 2020/262 établissant le régime général des accises (refonte), quant aux modalités déclaratives de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et, également, quant aux modalités déclaratives de l'accise sur l'électricité, le gaz et le charbon.

URBANISME

Décret n° 2021-981 du 23 juillet 2021 portant diverses mesures relatives aux échanges électroniques en matière de formalité d'urbanisme
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043852712
Publics concernés : Etat, collectivités territoriales et leurs groupements, entreprises, particuliers.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Objet : mesures d'adaptation à la dématérialisation du dépôt et du traitement des demandes d'autorisation d'urbanisme.
Entrée en vigueur : le lendemain de sa publication.
Le code des relations entre le public et l'administration pose le principe du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique. En matière de formalités d'urbanisme, l'application de ce principe a été différée au 1er janvier 2022 pour des motifs de bonne administration. À compter de cette date, la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique impose aux communes de plus de 3 500 habitants de se doter d'une télé procédure spécifique pour recevoir et instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme. Dans ce contexte, le décret prévoit les évolutions règlementaires nécessaires afin, d'une part, d'articuler le contenu du code de l'urbanisme avec les dispositions du code des relations entre le public et l'administration en matière de saisine par voie électronique et, d'autre part, de sécuriser les échanges électroniques entre les entités impliquées dans l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Arrêté du 27 juillet 2021 relatif aux modalités de mise en œuvre des téléprocédures et à la plateforme de partage et d'échange pour le traitement dématérialisé des demandes d'autorisation d'urbanisme
https://www.legifra+nce.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043868646
L'arrêté publié précise les caractéristiques que la plateforme numérique dédiée à ce service devra remplir.

SECURITE DES INTERVENTIONS

Arrêté du 22 juillet 2021 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044035545
Publics concernés : donneurs d'ordre, propriétaires d'installations, de structures ou d'équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité réalisant ou faisant réaliser des opérations comportant des risques d'exposition de travailleurs à l'amiante ; entreprises chargées de réaliser ces opérations ; opérateurs de repérage de l'amiante dans ces installations, structures ou équipements.
Objet : conditions, modalités, formalisation et traçabilité du repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité.
Entrée en vigueur : l'arrêté entre en vigueur à la date du 1er juillet 2023. Les dispositions des annexes I et II relatives à la formation des opérateurs de repérage entrent en vigueur à la publication de l'arrêté.
Le donneur d'ordre, ou le propriétaire d'installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité doit faire rechercher la présence d'amiante préalablement à toute opération comportant des risques d'exposition des travailleurs à l'amiante.
Cette obligation vise également à permettre au donneur d'ordre de réaliser le marquage réglementaire des matériaux et produits contenant de l'amiante.
Cette obligation vise également à permettre à l'entreprise appelée à réaliser l'opération de procéder à son évaluation des risques professionnels, et d'ajuster les mesures à mettre en œuvre pour assurer la protection collective et individuelle de ses travailleurs et prévenir la dispersion environnementale des fibres d'amiante. L'arrêté précise les situations ou conditions dans lesquelles il peut être constaté l'impossibilité de réaliser tout ou partie du repérage amiante, ainsi que les mesures que l'entreprise appelée à réaliser l'opération doit prévoir dans ce cas pour assurer la protection des travailleurs et des populations occupant ou travaillant sur ces installations, structures ou équipements.

Décret N°2021-1763 du 23 décembre 2021 portant modification des concentrations moyennes en poussières totales et alvéolaires dans les locaux à pollution spécifique
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044554086
Objet : modification des concentrations moyennes en poussières totales et alvéolaires dans les locaux à pollution spécifique.
Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur à compter du 1er janvier 2022, à l'exception des modalités relatives à la commission chargée notamment de l'évaluation des valeurs mises en place par ce texte qui entrent en vigueur au plus tard le 31 janvier 2022, et des valeurs relatives aux concentrations moyennes en poussières totales et alvéolaires de l'atmosphère inhalée par un travailleur prévues respectivement à 4 et 0,9 milligrammes par mètre cube d'air qui entrent en vigueur à compter du 1er juillet 2023.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Ce texte abaisse en deux temps les seuils d'empoussièrement autorisés :
A partir du 1er janvier 2022 et jusqu'au 30 juin 2023, les concentrations moyennes passent respectivement de 10 à 7 et de 5 à 3,5 milligrammes par mètre cube d'air. Au 1er juillet 2023, les concentrations moyennes en poussières totales et alvéolaires évaluées sur une période de huit heures ne devront pas dépasser 4 mg et 0,9 mg par mètre cube d'air (article R4222-10 du Code du travail).
Les locaux des sécheurs de boues sont les principaux sites concernés pour SEF. A l'échelle de l'ensemble d'Eau France, il s'agit donc d'un risque limité par rapport aux autres risques, il ne bouscule pas nos priorités.
La première étape est de faire un état des lieux pour savoir quels sont les niveaux actuels (pour les sécheurs qui fonctionnent) ; s'il faut adapter des équipements de ventilation / traitement de l'air, cela passera alors par une collaboration avec les maîtres d'ouvrage.

Arrêté du 5 janvier 2021 portant application de l'article R. 313-32-1 du code de la route relatif à la signalisation matérialisant les angles morts sur les véhicules lourds

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042865682
L'article R313-32-1 du code de la route impose la mise en place, sur tous les véhicules dont le poids total autorisé en charge excède 3.5 tonnes, à l'exception des véhicules agricoles et forestiers, des engins de service hivernal et des véhicules d'intervention des autoroutes, d'une signalisation visible sur les côtés ainsi qu'à l'arrière du véhicule, matérialisant la position des angles morts. Dans ce contexte, cet arrêté vient de préciser le modèle de la signalisation ainsi que ses modalités d'apposition.

Arrêté du 10 juin 2021 modifiant l'arrêté du 18 juillet 1985 relatif aux dispositifs antidérapants équipant les pneumatiques

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043944905
Publics concernés : usagers de la route, constructeurs et équipementiers automobiles.
Objet : prise en compte des évolutions réglementaires introduites par le décret n° 2020-1264 du 16 octobre 2020 relatif à l'obligation d'équipement de certains véhicules en période hivernale et diverses corrections.
Entrée en vigueur : les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le lendemain de sa publication.
Notice : le décret susvisé introduit les dispositions relatives à l'obligation de détention ou de port d'équipements antidérapants visant à améliorer la sécurité et les conditions de circulation en période hivernale. Cette période hivernale définie dans le décret débute le 1er novembre et se termine le 31 mars de l'année suivante.
L'arrêté du 18 juillet 1985 susvisé autorise l'utilisation de dispositifs antidérapants inamovibles sur la période qui s'étend du samedi précédant le 11 novembre au dernier dimanche de mars de l'année suivante. Cette période étant différente de la période hivernale définie dans le décret susvisé, l'arrêté est modifié afin d'harmoniser les périodes hivernales dans les deux textes.

Arrêté du 7 avril 2021 fixant les modalités de réalisation des travaux sous tension sur les installations électriques dans le domaine de la basse tension et les références des normes applicables en la matière

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043344943
Objet : modification des seuils de tension et de courant au-delà desquels les travaux électriques sur des installations électriques sont des travaux sous tensions nécessitant une habilitation obligatoire.
Entrée en vigueur : à date de publication au Journal Officiel (11 avril 2021).
Contenu :
Cet arrêté fixe les seuils au-delà desquels une intervention, sur ou dans le voisinage d'une installation électrique pour laquelle la mise hors tension n'a pas pu être réalisée, est considérée comme travaux sous tension :

- Sur les véhicules et les engins mobiles à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une énergie électrique embarquée dont la tension est supérieure à 60 volts ou dont la capacité totale de la batterie d'accumulateurs est supérieure à 275 ampères-heures
- En courant alternatif : tension supérieure à 500 V ou protection de surintensité supérieur à 63 A
- En courant continu : tension supérieure à 750 V ou protection de surintensité supérieur à 32 A
- Sur des batteries d'accumulateurs stationnaires dont la tension est supérieure à 60 V ou la capacité totale est supérieure à 27 Ampère-Heure

Les travailleurs chargés d'exécuter les travaux sous tension définis à l'article 1 sont titulaires de l'habilitation spécifique prévue à l'article R. 4544-11 du code du travail.
La conformité à la norme NF C 18-510 ou à la norme NF C 18-550 emporte conformité à cet arrêté.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

LOI n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043884445
Objet : La loi a pour objectif de renforcer la prévention au sein des entreprises, de décloisonner la santé publique et la santé au travail, d'améliorer la qualité du service rendu par les services de santé au travail (à travers la mise en œuvre des procédures de certification et une révision de leurs règles de certification). Outre la volonté de lutter contre la désinsertion professionnelle, la loi réorganise la gouvernance de la santé au travail en élargissant les conditions dans lesquelles le médecin du travail peut déléguer une partie de ses missions à d'autres professionnels.
Entrée en vigueur : entrée en vigueur à compter du 31 mars 2022, des décrets d'application complémentaires sont prévus.
Contenu :
Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) répertorie l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les travailleurs et assure la traçabilité collective de ces expositions. Sa durée de conservation passe à au moins 40 ans, en même temps qu'une dématérialisation. Le Comité Sociale et Economique (CSE), sa Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) s'ils existent sont consultés lors de sa mise à jour. Le Programme Annuel de Prévention liste les mesures devant être prise au cours de l'année à venir pour prévenir les risques. Le Passeport Prévention contient la liste exhaustive des formations santé et sécurité d'un salarié. Il a pour objectif de tracer les formations tout au long de la carrière d'un travailleur.

Arrêté du 30 juin 2021 relatif aux lieux de travail spécifiques pouvant exposer des travailleurs au radon
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043927231
Objet : protection des travailleurs contre le risque d'exposition au radon dans des lieux de travail spécifiques.
Entrée en vigueur : au lendemain de sa publication au Journal officiel.
Contenu :
Par cet arrêté, le Gouvernement a défini les lieux de travail spécifiques nécessitant une évaluation du risque radon ainsi que les modalités particulières de prévention s'y appliquant. Visant principalement les lieux de travail au rez-de-chaussée et sous-sol de bâtiments mais aussi les lieux de travail spécifique hors bâtiments comme les cavités souterraines, les ouvrages d'art enterrés (tels que les barrages, les tunnels, les égouts, les châteaux d'eau, les parkings souterrains, les installations souterraines de transports urbains), les lieux de résurgence d'eaux souterraines.
L'arrêté précise les modalités de travail qui débute par l'évaluation des risques de présence de Radon en fonction de l'aération naturelle ou du système de ventilation. Des mesures complémentaires peuvent être mises en place pour réduire les niveaux de Radon mesurés, ainsi que des détecteurs de présence avec dispositif d'alerte. Si le niveau d'exposition au Radon ne peut être réduit une « zone radon » doit être identifié et un suivi complémentaire et spécifique mis en place.

AUTRES THEMATIQUES

Arrêté du 28 janvier 2021 relatif à la détermination du plafond annuel de taxes et redevances perçues par chaque agence de l'eau pour l'année 2021
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043231562

Arrêté du 6 juillet 2021 fixant le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement pour l'année 2021
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043946817
Publics concernés : les exploitants des réseaux aériens, enterrés ou subaquatiques de toutes catégories (notamment les réseaux électriques, de gaz, de communications électroniques, d'eau potable, d'assainissement, de matières dangereuses, de chaleur, ferroviaires ou guidés), ainsi que les prestataires de service auxquels les maîtres d'ouvrage et les exécutants de travaux peuvent avoir recours pour l'élaboration et le suivi des déclarations obligatoires préalables aux travaux menés à proximité de ces réseaux.
Objet : fixation pour l'année 2021 du barème hors taxes des redevances instituées par l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement pour financer le téléservice www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr référençant les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leurs endommagements lors de travaux tiers.
Entrée en vigueur : le lendemain du jour de sa publication au Journal officiel.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

L'arrêté précise, pour l'année 2021, les valeurs des termes I1, A, B, D et E utilisés dans les assiettes de calcul hors taxes des redevances mentionnées aux articles R. 554-10 et R. 554-15 du code de l'environnement.

DROIT FISCAL

Décret n° 2021-451 du 15 avril 2021 modifiant le décret n° 2020-442 du 16 avril 2020 relatif aux composantes de la taxe générale sur les activités polluantes

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043386149

Le décret modifie les composantes de la TGAP. Il prévoit que les déclarations et les paiements seront souscrits par voie électronique à compter du 1er avril 2021 pour les composantes émissions, lessives et matériaux d'extraction et à compter du 1er avril 2022 pour les composants déchets.
Il précise également les modalités applicables au règlement du solde de la composante de TGAP sur les déchets exigibles en 2020.

Il procède également à des modifications de ce décret en cohérence avec la suppression anticipée au 1er janvier 2020 de la composante huile de la taxe prévue par l'article 64 de la loi no 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021.

Ordonnance n° 2021-1843 du 22 décembre 2021 portant partie législative du code des impositions sur les biens et services et transposant diverses normes du droit de l'Union européenne

Complétée par le Décret n° 2021-1914 du 30 décembre 2021 portant diverses mesures d'application de l'ordonnance n° 2021-1843 du 22 décembre 2021 portant partie législative du code des impositions sur les biens et services et transposant diverses normes du droit de l'Union européenne

Cette ordonnance a été publiée au JORF le 29 décembre2021 et est entrée en vigueur au 1er janvier2022.

Le transfert du recouvrement des TIC à la DGFiP s'accompagne de la recodification des dispositions ayant trait à ces produits au sein d'un nouveau Codes des Impositions sur les Biens et les Services (CIBS).

Les dispositions publiées le 29 décembre en constituent la partie législative . Le Code sera complété par une partie réglementaire en cours de rédaction.

La construction de ce nouveau code s'inscrit dans le cadre de l'habilitation étendue octroyée au Gouvernement, par les lois de finances pour 2020 et 2021, à légiférer par voie d'ordonnance pour assurer l'effectivité du transfert du recouvrement à la DGFiP et lui permettre également de prendre les mesures nécessaires à la refonte des dispositions relatives aux impositions frappant certains biens, services ou transactions.

Ce nouveau code des impositions sur les biens et les services, prévoit un régime général d'accises frappant les énergies (Partie Législative – Livre III « Energies, alcool et tabacs » - Chapitre II « Energies »). Il introduit notamment des modifications déclaratives pour les utilisateurs d'énergie, à compter du 01 janvier2022, ainsi que des modifications dans le calcul de la valeur ajoutée pour la détermination de l'intensité énergétique.
Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2022, la déclaration sera effectuée via le formulaire nº 2040-TIC commun à l'ensemble des TIC .

Le décret est venu apporter des précisions quant à la circulation des produits soumis à accises afin d'assurer la transposition en droit interne de la Directive 2020/262 établissant le régime général des accises (refonte), quant aux modalités déclaratives de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et, également, quant aux modalités déclaratives de l'accise sur l'électricité, le gaz et le charbon.

DONNEES PERSONNELLES

LOI n° 2022-52 du 24 janvier 2022 relative à la responsabilité pénale et à la sécurité intérieure

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045067923

Modification de l'article 20, II, de la loi Informatique et Libertés – ***section « mesures correctrices et sanctions »***
En cas de non-respect des obligations résultant du Règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD), le président de la CNIL dispose de la possibilité de **rappeler au responsable de traitement ou au sous-traitant leurs obligations légales**.
Ce rappel aux obligations légales est une alternative à la mise en demeure afin de permettre pour des manquements mineurs qui ne justifient pas le prononcé de mesures publiques ou de sanctions financières de favoriser la mise en conformité des responsables de traitement et sous-traitants ayant méconnu les obligations légales qui s'imposent à eux.

Le président de la Commission a la faculté de demander la justification de la mise en conformité et peut fixer le délai de mise en conformité à vingt-quatre heures en cas d'urgence.

Ajout de l'alinéa IV, à l'article 20 de la loi Informatique et Libertés – ***section « mesures correctrices et sanctions »*** précisant que lorsque la formation restreinte est saisie, le président de celle-ci peut enjoindre le mis en cause de produire les éléments demandés par la CNIL. En cas d'absence de réponse à une précédente mise en demeure, il est possible pour le président **d'assortir à cette injonction une astreinte dont le montant ne peut excéder 100 euros par jour de retard.**
Il est également ajouté que la formation restreinte peut également constater qu'il n'y a plus lieu de statuer.

Création d'un nouvel article 22-1 dans la loi Informatique et Libertés – ***section « mesures correctrices et sanctions »***
L'article dispose que la CNIL peut infliger une sanction selon une procédure simplifiée sous certaines conditions liées à la nature du manquement et aux garanties procédurales applicables.
***Cette procédure simplifiée pourra être mise en œuvre lorsqu'aura été promulguée un Décret en Conseil d'Etat relatif à ses modalités ainsi qu'aux garanties applicables en matière de prévention des conflits d'intérêts pour les agents rapporteurs*.**

La procédure simplifiée pour être engagée :
- Pour infliger les mesures correctrices prévues au 1°, 2° et 7° du III de l'article 20 (dès lors que celles-ci apparaissent comme étant la réponse appropriée à la gravité des manquements constatée), il s'agit des mesures suivantes :
    - le rappel à l'ordre
    - l'injonction de mise en conformité avec astreinte à condition que l'astreinte n'excède pas 100 euros par jour de retard
    - l'amende administrative à condition qu'elle n'excède pas 20 000 euros.

- Lorsque l'affaire ne présente pas de « difficultés particulières » en considération de la jurisprudence établie, des décisions précédemment rendues par la formation restreinte ou de la simplicité des questions de fait et de droit à trancher.

La procédure sera alors assurée non plus par la Commission restreinte mais par le Président de cette commission ou l'un de ses membres.
La procédure s'appuiera sur un rapport établi par un agent habilité des services de la CNIL. Le rapport sera notifié au responsable de traitement et au sous-traitant et les informe de leur possibilité de se faire représenter ou assister, de présenter des observations écrites et de demander à être entendu.
Le président de la formation restreinte ou le membre désigné pourra solliciter les observations de toute personne pouvant contribuer à son information.
La décision prise par le président de la formation restreinte ou le membre désigné ne pourront être publiques.
La formation restreinte devra alors informée de cette décision.

Sur l'amende administrative :
- Les sanctions pécuniaires prononcées dans le cadre de la procédure simplifiée peuvent s'imputer sur l'amende prononcée ultérieurement par le juge pénal pour les mêmes faits ou des faits connexes.
- L'astreinte est liquidée et le montant définitif en est fixé par le président de la formation ou le membre désigné.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Enfin, pour tout motif, le président de la formation ou le membre désigné aura la possibilité de refuser de recourir à la procédure simplifiée ou de l'interrompre. C'est le président de la CNIL qui reprendra l'instruction de l'affaire selon la procédure de poursuites classiques (article 22 de la loi Informatique et Libertés).

LOI n° 2021-998 du 30 juillet 2021 relative à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement
https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000043880698/2021-07-31/

Modifie l'article 48 de la Loi Informatique et Libertés qui concerne le droit à l'information tel que prévu par les articles 12 à 14 du Règlement européen sur la Protection des Données à Caractère Personnel (RGPD). Cette modification intègre une **exception au droit à l'information lorsque les données à caractère personnel ont été transmises en application du premier alinéa de l'article L.863-2 du code de la sécurité intérieure qui dispose** :
*« Les **autorités administratives**, autres que les services de renseignement, mentionnées au I de l'article 1er de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives **peuvent transmettre aux services spécialisés de renseignement** mentionnés à l'article L. 811-2 du présent code et aux services désignés par le décret en Conseil d'Etat prévu à l'article L. 811-4**, à la demande d'un de ces services, toute information, même couverte par un secret protégé par la loi, strictement nécessaire à l'accomplissement des missions de ce service et susceptible de concourir à la défense et la promotion des intérêts fondamentaux de la Nation mentionnés à l'article L. 811-3.** »*

Modifie l'article 49 de la loi Informatique et Libertés qui concerne le droit d'accès tel que prévu par l'article 15 du Règlement européen sur la Protection des Données à Caractère Personnel (RGPD). **Le droit d'accès ne s'applique pas à l'information transmises en application du premier alinéa de l'article L.863-2 du code de la sécurité intérieure.**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

© Valentin Pacaut / The Explorers

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

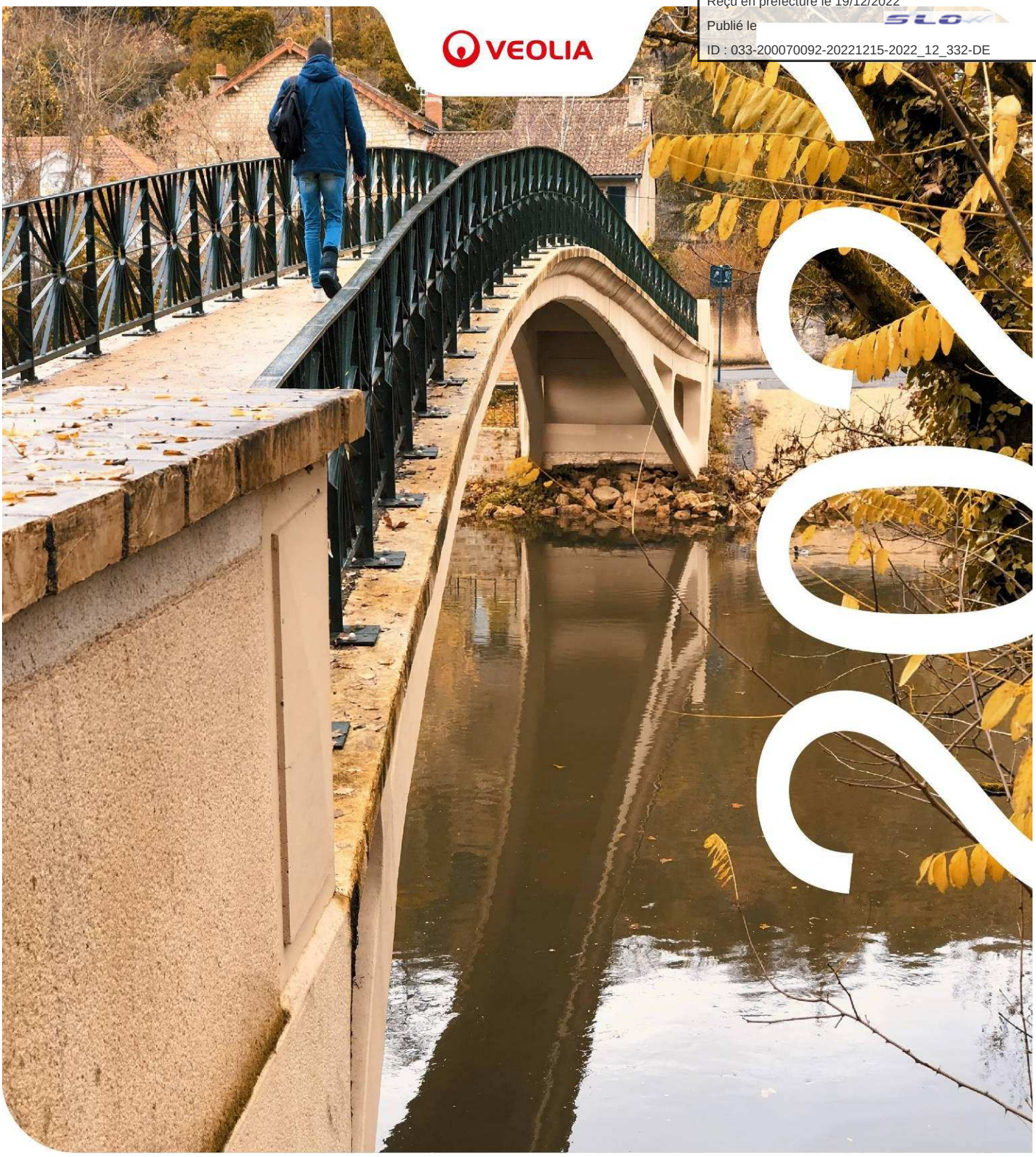

RAPPORT ANNUEL DU PRESTATAIRE

Communauté d'agglomération du Libournais

LES BILLAUX LALANDE DE POMEROL

Assainissement Collectif

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Le Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25/05/2018, a renforcé les droits et libertés des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel. Afin de s'y conformer, les Responsables de traitement doivent adapter les mesures de protection les concernant. En conséquence, Veolia Eau France communique à travers le rapport annuel uniquement des données anonymisées ou agrégées.

REPERES DE LECTURE

Le document intègre différents pictogrammes qui vous sont présentés ci-dessous.

Repère visuel	***Objectif***
	Identifier rapidement nos engagements clés
	Mettre en évidence certaines de nos innovations et nos points différenciants
	Identifier nos démarches en termes de responsabilité environnementale, sociale, et sociétale

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Avant-propos

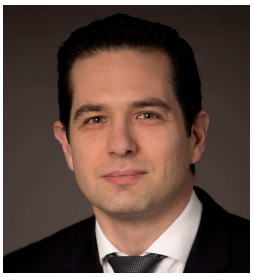

Veolia – Rapport annuel du délégataire 2021

Monsieur le Président,

Je suis heureux de vous adresser le **Rapport Annuel du Délégataire** pour l'année 2021. Vous y retrouverez l'ensemble des informations techniques, économiques et environnementales relatives à la gestion de votre service d'eau et d'assainissement.

L'année 2021 fut une année particulièrement riche pour nos équipes qui ont su se mobiliser et développer des solutions innovantes, dans un contexte sanitaire sans précédent, pour assurer une continuité et une performance des services de l'eau et de l'assainissement.

Cette année fut aussi celle de nouvelles avancées pour les activités Eau France de Veolia, où nous avons voulu mettre l'accent sur ce qui fait notre engagement : l'expertise métier au service de la promesse que nous faisons à tous nos clients, quelle que soit la taille des collectivités, quel que soit leur contexte.

Cette promesse, c'est tout d'abord d'apporter une eau de qualité. Une eau bonne pour la santé, mais aussi une eau bonne pour l'environnement. Que de la source au rejet dans le milieu naturel nous prenions soin de cette ressource si importante pour nous et pour notre planète dans le contexte de l'urgence climatique.

Nous en sommes convaincus, l'eau sera l'enjeu majeur du XXIème siècle au même titre que l'énergie ou le déchet, ce qui nous donne l'obligation d'agir en tant que décideurs et en tant que professionnels. Notre outil Kaïros, conçu en collaboration avec des Partenaires Experts et les données publiques nous permet de prévoir où auront lieu les plus grandes difficultés climatiques et il est évident qu'aucun territoire ne sera totalement épargné par les changements profonds dans le cycle de l'eau qu'amène le réchauffement climatique. Nous devons dès aujourd'hui agir ensemble, pour protéger l'eau, garantir son accès à tous et lui donner plusieurs vies.

Cette année fut aussi pour nous celle permettant d'engager la construction du champion mondial de la transformation écologique, intégrant la plupart des activités internationales de Suez, tout en garantissant une concurrence saine en France. Cette fusion à l'international nous permettra de créer plus de solutions transverses et agir pour la Transformation écologique.

Enfin, l'activité Eau de Veolia en France a voulu garder son ADN Français : un service client 100% Français, une proximité territoriale forte. Nous sommes fiers de notre héritage et nous voulons avec vous, pour vous, nous projeter vers l'avenir.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à nos équipes et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Pierre Ribaute,
Directeur Général, Eau France

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

PRESENTATION Eau France

Contribuer au progrès humain

Notre raison d'être chez Veolia est de contribuer au progrès humain, en s'inscrivant résolument dans les Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU, afin de parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous.

C'est dans cette perspective que nous nous donnons pour mission de « Ressourcer le monde », en exerçant notre métier de services à l'environnement.

Nous nous engageons sur une performance plurielle. Cela signifie que nous adressons le même niveau d'attention et d'exigence à nos différentes performances, qui sont complémentaires et forment un cercle vertueux : performance économique et financière, performance commerciale, performance sociale, performance sociétale et performance environnementale.

Placer l'eau au coeur de la Transformation écologique

Au cœur de cette mission pour l'eau, en France, se trouve en premier lieu l'écoute et la relation de confiance avec toutes nos parties prenantes :

- celle de nos clients collectivités, avec des contrats sur-mesure et flexibles, où notre rémunération est basée sur une performance que nous définissons ensemble, avec nos modules digitaux d'hypervision qui recueillent et analysent en temps réel et en toute transparence les informations du terrain, pour rendre le service de l'eau plus efficace pour tous,
- celle des citoyens-consommateurs, guidés par le principe de « Relation Attentionnée », pour laquelle nous nous appuyons sur la mesure de leur satisfaction continue, pour améliorer toujours davantage le service,
- celle des territoires, en apportant des solutions locales et partenariales qui répondent à leurs enjeux spécifiques,
- celles de nos salariés, en donnant à chacun les moyens de se former aux meilleures techniques de nos métiers, de travailler en sécurité, pour une action responsabilisante directement à vos côtés.

Aujourd'hui, plus solide que jamais sur nos fondamentaux, nous sommes prêts avec notre nouvelle feuille stratégique « Impact Eau France » à faire de l'eau un accélérateur de la transformation écologique

- par une transformation verte : en élargissant nos offres sur l'eau potable et l'assainissement à l'ensemble du cycle de l'eau et du climat,
- par une transformation inclusive au sens large : en embarquant et en accompagnant dans cette transformation écologique l'ensemble de nos parties prenantes, en nous appuyant sur leurs différences, en co-construisant les solutions et en partageant les enjeux, les responsabilités et les résultats.

Ainsi, nous souhaitons être l'acteur de référence du cycle de l'eau en France, avec et au service des collectivités publiques.

Pour s'en assurer, nos équipes maîtrisent le traitement et le suivi de la qualité de l'eau à toutes les étapes de son cycle, depuis le prélèvement dans la ressource naturelle jusqu'au rejet dans le milieu. Au-delà de notre expertise, nous innovons au quotidien pour rendre nos services, procédés de traitements et installations toujours plus performantes, au service d'une eau et d'un assainissement de qualité.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

L'activité Eau de Veolia en France, en quelques chiffres, c'est :

- **24,9** millions de personnes desservies en eau potable
- **2051** usines de dépollution des eaux usées gérées
- **6,9** millions de clients abonnés
- **14,8** millions d'habitants raccordés en assainissement
- **1,6** milliard de m3 d'eau potable distribués
- **1,2** milliard de m3 d'eaux usées collectées et dépolluées
- **2172** usines de production d'eau potable gérées

Offres innovantes Veolia

Acteur majeur des services environnementaux Veolia poursuit une politique d'innovation qui lui permet de développer des solutions pour répondre aux enjeux de la transformation écologique. Nous sommes fiers de vous présenter 3 solutions fruits de la recherche et développement du groupe Veolia.

VIGIE COVID-19

SURVEILLANCE DU CORONAVIRUS SARS-COV-2 DANS LES EAUX USÉES
Offrir un temps d'avance dans le suivi de l'épidémie

DIABOLO par VEOLIA

Diabolo est une solution mobile, rapide et peu coûteuse pour le traitement des non-conformités liées aux métabolites de pesticide

Veolia Eau poursuit le développement **de la suite logicielle TELEO pour exploiter toute la richesse du télérelevé.** Teleo Alarmes constitue **la tour de contrôle du télérelevé**.

L'ensemble des ces 3 solutions vous sont présentées et détaillées en Annexe « Offres innovantes Veolia ».

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Sommaire

1. L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE 8
Un dispositif à votre service 9
Présentation du contrat 11
Les chiffres clés 12
L'essentiel de l'année 2021 13
Les indicateurs réglementaires 2021 15
Autres chiffres clés de l'année 2021 16
Le prix du service public de l'assainissement **Erreur ! Signet non défini.**
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION **19**

2.1 Les consommateurs et l'assiette de la redevance **Erreur ! Signet non défini.**
La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous *21*

2.3 Données économiques **Erreur ! Signet non défini.**
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE **24**

3.1 L'inventaire des installations 21
L'inventaire des réseaux 22
Les indicateurs de suivi du patrimoine 23
Gestion du patrimoine 25
Propositions d'améliorations du patrimoine **Erreur ! Signet non défini.**
LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE **33**

4.1 La maintenance du patrimoine 28
L'efficacité de la collecte 31
L'efficacité du traitement 33
L'efficacité environnementale 41
RAPPORT FINANCIER DU SERVICE 42
Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE) 43
Situation des biens 45
Les investissements et le renouvellement 46
ANNEXES 47
La facture 120 m³ **Erreur ! Signet non défini.**
Les données consommateurs par commune *56*

6.3 Le bilan qualité par usine 49
Le bilan énergétique du patrimoine 55
Annexes financières 58
Les engagements à incidence financière 68
Reconnaissance et certification de service 71
Actualité réglementaire 2021 74
Glossaire 91
Attestations d'assurances 95
Offres innovantes VEOLIA 104
Conformité STEP *112*

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

1.

L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

En tant que délégataire, Veolia s'engage à vous fournir, en toute transparence, l'ensemble des informations relatives à votre service d'assainissement. Cette première partie en fait la synthèse : vos interlocuteurs, les informations relatives à votre contrat, les faits marquants de l'année écoulée et les chiffres clés (indicateurs réglementaires et autres données chiffrées liées à la dépollution et à la collecte, au patrimoine, aux services apportés aux consommateurs, etc.).

1.1 Un dispositif à votre service

VOTRE LIEU D'ACCUEIL

Accueil de CESTAS

Place Haitza
33 610 CESTAS

Ouvert au public
du lundi au vendredi
De 9h à 12h

TOUTES VOS DÉMARCHES SANS VOUS DÉPLACER

www.eau.veolia.fr
Pour toutes vos démarches en ligne

Service pour les sourds ou malentendants accessible depuis notre site internet

05 61 80 09 02
Du lundi au vendredi : 8h – 19h
Samedi : 9h – 12h
Urgences techniques 7j/7 et 24h/24

Nos Apps
disponibles sur iOS et Android

Veolia Eau
TSA 40118
37911 Tours Cedex 9

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

LES INTERLOCUTEURS VEOLIA À VOS CÔTÉS

PRÉSENTATION

(RESERVE A UN USAGE STRICTEMENT INTERNE)

Accueil Clientèle (24h/24h – 7j/7j) : 05.61.80.09.02 (seul n° à communiquer aux clients)
N° Astreinte (Local) : 06.12.83.11.82 (réservé aux élus/collectivités)

Vos interlocuteurs au quotidien :

SERVICE GIRONDE LANDES : *Appel en cas de problèmes techniques, fuites, nouveaux branchements…*

Isabelle NEVEU
Manager de Service Local
Tél : 06.23.23.47.31
@ : isabelle.m.neveu@veolia.com

Nicolas ONILLON
Responsable d'EXploitation
Tél : 06.09.82.33.03
@ : nicolas.onillon@veolia.com

Alain CHARLET
Responsable d'équipe Industrielle
Tél : 06.13.12.08.78
@ : alain.charlet@veolia.com

SERVICE TRAVAUX NEUFS USINES

Aurélie SARHY
Responsable Travaux Neufs Usines
Tél : 06.28.51.27.03
@ : aurelie.sarhy@veolia.com@veolia.com

SERVICE CLIENTÈLE : *Nouvel abonné, résiliation, facturation, FSL…*

Anne Laure GUIDA-VOLCKAERT
Directrice des Consommateurs
Tél : 06.22.90.20.11
@ : anne-laure.guida-volckaert@veolia.com

Isabelle PIOT
Service Consommateurs
Tél : 06.16.47.33.36
@ : isabelle.piot@veolia.com

DIRECTION :

Arnaud LAVALETTE
Directeur de Territoire
Tél : 06.16.78.55.15
@ : arnaud.lavalette@veolia.com

Jean-Marc BOUDEY
Directeur du Développement
Tél : 06.34.44.72.76
@ : jean-marc.boudey@veolia.com

Frank ZEISLER
Directeur des Opérations
Tél : 06.23.85.51.68
@ : frank.zeisler@veolia.com

Yann EVEN
Contrôleur de gestion
Tél : 06.60.68.32.52
@ : yann.even@veolia.com

Marie-Eve LANTRADE
Assistante
Tél : 06.13.58.10.38
@ : marie-eve.lantrade@veolia.com

1.2 Présentation du contrat

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Données clés

✔ **Délégataire**	VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux
✔ **Périmètre du service**	LALANDE DE POMEROL, LES BILLAUX
✔ **Numéro du contrat**	I0391
✔ **Nature du contrat**	Prestation de service
✔ **Date de début du contrat**	01/09/2019
✔ **Date de fin du contrat**	31/12/2025

1.3 Les chiffres clés

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Chiffres clés

1 876
Nombre d'habitants desservis

/
Nombre d'abonnés (clients)

1
Nombre d'installations de dépollution

3 000
Capacité de dépollution (EH)

19
Longueur de réseau (km)

119 463
Volume traité (m^3)

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

1.4 L'essentiel de l'année 2021

1.4.1 Principaux faits marquants de l'année

Nous avons réalisé la première présentation du diagnostic permanent sur le périmètre des BILLAUX et de LALANDE DE POMEROL. Celui-ci a permis de cibler des premières invistagations sur les BASSINS DE COLLECTE des PR MARCHESSEAU et DUCHESSE.

1.4.2 Propositions d'amélioration

Renouvellement du compacteur des déchets situé sous le dégrilleur au niveau de la station d'épuration. Le matériel existant étant obsolète et plus réparable. Les travaux commandés par la CALI ont été réalisé en 2022.

Sécurisation de la zone piétonne située au premier étage entre les bureaux et le bassin d'aération qui est rendue très glissante en période hivernale.

Le renouvellement du PR GAUTHIER devient très urgent car nous devons toujours intervenir régulièrement pour des dysfonctionnements sur celui-ci, et il est également essentiel pour finaliser le déploiement du diagnostic permanent.

✔ **Prévention Santé Sécurité**

Les engagements prévention santé sécurité du groupe Veolia Eau France pour la période 2021 – 2023 sont détaillés en annexe « Prévention Santé et sécurité ».

✔ **Analyse de conformité des équipements de travail**

Le diagnostic des organes en mouvement et l'identification des risques mécanique est présenté en annexe « Prévention Santé et sécurité ».

1.4.3 Evolutions réglementaires

Chaque année, une sélection annuelle des principaux textes parus vous est proposée. Veolia se tient à disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de ces textes et évaluer leurs conséquences pour votre service. Cette année la sélection porte sur les sujets suivants :

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- ✔ Dérèglement climatique et résilience des territoires
- ✔ Crise relative à l'approvisionnement la hausse des cours des matières premières
- ✔ Retour au sol des boues
- ✔ Recherche et réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE)
- ✔ Commande Publique
- ✔ Suites de la crise sanitaire
- ✔ Services publics locaux
- ✔ Service public de l'assainissement
- ✔ Gestion des sous-produits / déchets
- ✔ Transition énergétique

L'ensemble de ces évolutions réglementaires vous sont présentées et détaillées au chapitre 6 « Actualité réglementaire 2021 ».

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

1.5 Les indicateurs réglementaires 2021

Service public de l'assainissement collectif

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[D201.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)	**1 897**	**1 876**
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)	**0**	**0**
[D203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Délégataire	**20,6 t MS**	**14,5 t MS**
INDICATEURS DE PERFORMANCE		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2020**	**VALEUR 2021**
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	**/**	**/**
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Délégataire (2)	**75**	**75**
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents (*)	Police de l'eau	**A la charge de la Police de l'eau**	
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	**A la charge de la Police de l'eau**	
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	**A la charge de la Police de l'eau**	
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Délégataire	**100 %**	**100 %**
[P207.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	**VEOLIA n'assure pas la facturation des abonnés**	
[P207.0]	Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	**VEOLIA n'assure pas la facturation des abonnés**	
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Délégataire	**0,00 u/1000 habitants**	**0,00 u/1000 habitants**
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Délégataire	**0,00 u/100 km**	**0,00 u/100 km**
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	**/**	**/**
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Délégataire	**/**	**/**
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)	**/**	**/**
[P256.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	**A la charge de la collectivité**	
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	**VEOLIA n'assure pas la facturation des abonnés**	
[P258.1]	Taux de réclamations	Délégataire	**u/1000 abonnés**	**u/1000 abonnés**

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 21 juillet 2015
(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport
(*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

1.6 Autres chiffres clés de l'année 2021

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)*	Délégataire	**100,0 %**	**100,0 %**
LA GESTION DU PATRIMOINE		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2020**	**VALEUR 2021**
	Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires	Délégataire	**597**	**599**
	Nombre de branchements eaux pluviales	Délégataire	**/**	**/**
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	**2**	**2**
VP.077	Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	**17 517 ml**	**19 085 ml**
	Nombre de postes de relèvement	Délégataire	**16**	**18**
	Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	**1**	**1**
	Capacité de dépollution en équivalent-habitants	Délégataire	**3 000 EH**	**3 000 EH**
COLLECTE DES EAUX USEES		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2020**	**VALEUR 2021**
	Nombre de désobstructions sur réseau	Délégataire	**3**	**2**
	Longueur de canalisation curée	Délégataire	**1 212 ml**	**0 ml**
LA DEPOLLUTION		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2020**	**VALEUR 2021**
	Volume arrivant (collecté)	Délégataire	**133 493 m^3**	**120 716 m^3**
VP.176	Charge moyenne annuelle entrante en DBO5	Délégataire	**66 kg/j**	**55 kg/j**
	Charge moyenne annuelle entrante en EH	Délégataire	**1 092 EH**	**920 EH**
	Volume traité	Délégataire	**130 125 m^3**	**119 463 m^3**
L'EVACUATION DES SOUS-PRODUITS		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2020**	**VALEUR 2021**
	Masse de refus de dégrillage évacués	Délégataire	**0,4 t**	**1,0 t**
	Masse de sables évacués	Délégataire	**0,0 t**	**3,1 t**
	Volume de graisses évacuées	Délégataire	**3,0 m^3**	**3,0 m^3**
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2020**	**VALEUR 2021**
	Nombre de communes desservies	Délégataire	**2**	**2**
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	**/**	**/**
	- Nombre d'abonnés du service	Délégataire	**/**	**/**
	- Nombre d'autres services (réception d'effluent)	Délégataire	**/**	**/**
VP.068	Assiette totale de la redevance	Délégataire	**/**	**/**
	- Assiette de la redevance des abonnés du service	Délégataire	**/**	**/**
	- Assiette de la redevance « autres services » (réception d'effluent)	Délégataire	**/**	**/**

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

** la conformité réglementaire des rejets (directive européenne) n'est à présent plus évaluée (voir paragraphe « L'efficacité du traitement » de ce document).*

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	**/**	**/**
	Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	**90 %**	**77 %**
	Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	**/**	**/**
	Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	**/**	**/**
LES CERTIFICATS		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2020**	**VALEUR 2021**
	Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	**En vigueur**	**En vigueur**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2.

LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION

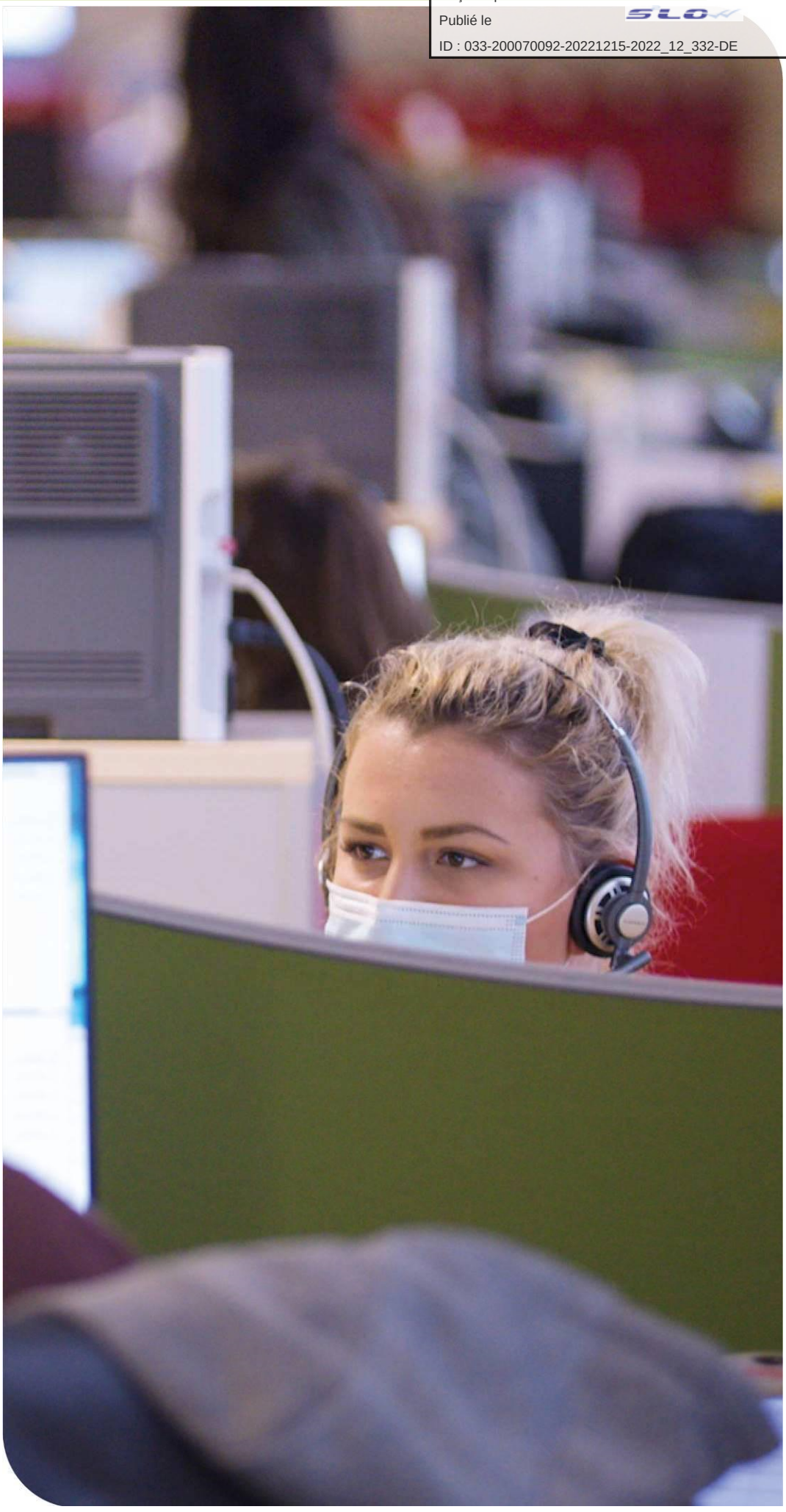

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2.1 La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous

Veolia s'engage à prendre autant soin des consommateurs des services d'eau et d'assainissement qui lui sont confiés que de la qualité de l'eau qu'elle leur apporte ou de leur environnement. Au quotidien, nous souhaitons ainsi que les consommateurs se sentent bienvenus et considérés lorsqu'ils interagissent avec nos équipes, grâce à des interlocuteurs qu'ils comprennent et qui les comprennent... et bien sûr grâce à des femmes et des hommes résolument engagés à leur service.

Satisfaire les consommateurs des services que nous exploitons commence par recueillir régulièrement le jugement qu'ils portent sur ces services : leur apporter de la considération, personnaliser les réponses et les services qui leur sont proposés, cela commence toujours par être à l'écoute de ce qu'ils ont à nous dire, de ce qu'ils pensent de nous.

Le baromètre de satisfaction réalisé par Veolia porte sur les principaux critères d'appréciation de nos prestations :

- ✔ La qualité de l'eau
- ✔ la qualité de la relation avec le consommateur abonné : accueil par les conseillers des Centres d'appel, par ceux de l'accueil de proximité,…
- ✔ la qualité de l'information adressée aux abonnés.

Les résultats représentatifs de votre service en décembre 2021 sont :

	2020	2021	N/N-1
Satisfaction globale	90	77	-13
La continuité de service	95	93	-2
Le niveau de prix facturé	66	53	-13
La qualité du service client offert aux abonnés	86	75	-11
Le traitement des nouveaux abonnements	92	80	-12
L'information délivrée aux abonnés	74	71	-3

NB : En 2021, Veolia a modifié le mode de collecte de ses enquêtes de satisfaction, passant d'interviews par téléphone à des interviews en ligne (les consommateurs reçoivent un e-mail les invitant à répondre à un questionnaire). Cette évolution permet d'interroger un plus grand nombre de consommateurs par an et disposer ainsi de mesures de satisfaction plus fines, sur des échantillons plus robustes.
Ce changement de méthode peut cependant avoir pour effet un repli plus ou moins net des taux de satisfaction relevés. En effet, comme le confirme l'institut Ipsos, en charge de ces enquêtes, un écart d'une dizaine de points à la baisse est couramment observé lorsque l'on passe de l'interview téléphonique à l'e-mail. Deux causes cumulatives peuvent l'expliquer :

- ✔ Répondre à une sollicitation d'enquête par e-mail est une action volontaire et les consommateurs insatisfaits sont plus enclins à cliquer sur le lien dans l'invitation pour répondre à ces enquêtes
- ✔ Dans le cadre d'une enquête téléphonique, inconsciemment, les interviewés associent l'enquêteur avec le service qu'il leur demande d'évaluer. Ils se montrent ainsi plus indulgents et donnent des notes moins sévères qu'ils ne l'auraient fait lors d'une enquête en ligne.

Des indicateurs de performance permettent aussi d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- ***Les 5 promesses aux consommateurs de Veolia***

Par ces 5 promesses, Veolia concrétise sa volonté de placer les consommateurs des services publics d'eau et d'assainissement qui lui sont confiés au cœur de son action. Elles témoignent de la mobilisation quotidienne des femmes et des hommes de Veolia à leur service, tout au long de leur parcours avec le service : nous leur devons chaque jour une eau potable distribuée à domicile, l'assainissement de leurs eaux usées, mais aussi un accompagnement, une réactivité et une transparence sans faille.

#1 Qualité : « Nous nous mobilisons à 100% pour la qualité de votre eau ».
#2 Intervention : « Nous réagissons et vous aidons à faire face aux incidents »
#3 Budget : « Nous vous accompagnons dans la gestion de votre facture d'eau »
#4 Services : « Nous sommes à votre écoute quand et comme vous le souhaitez »
#5 Conseil : « Nous vous aidons à maîtriser votre consommation »

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

3.

LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE

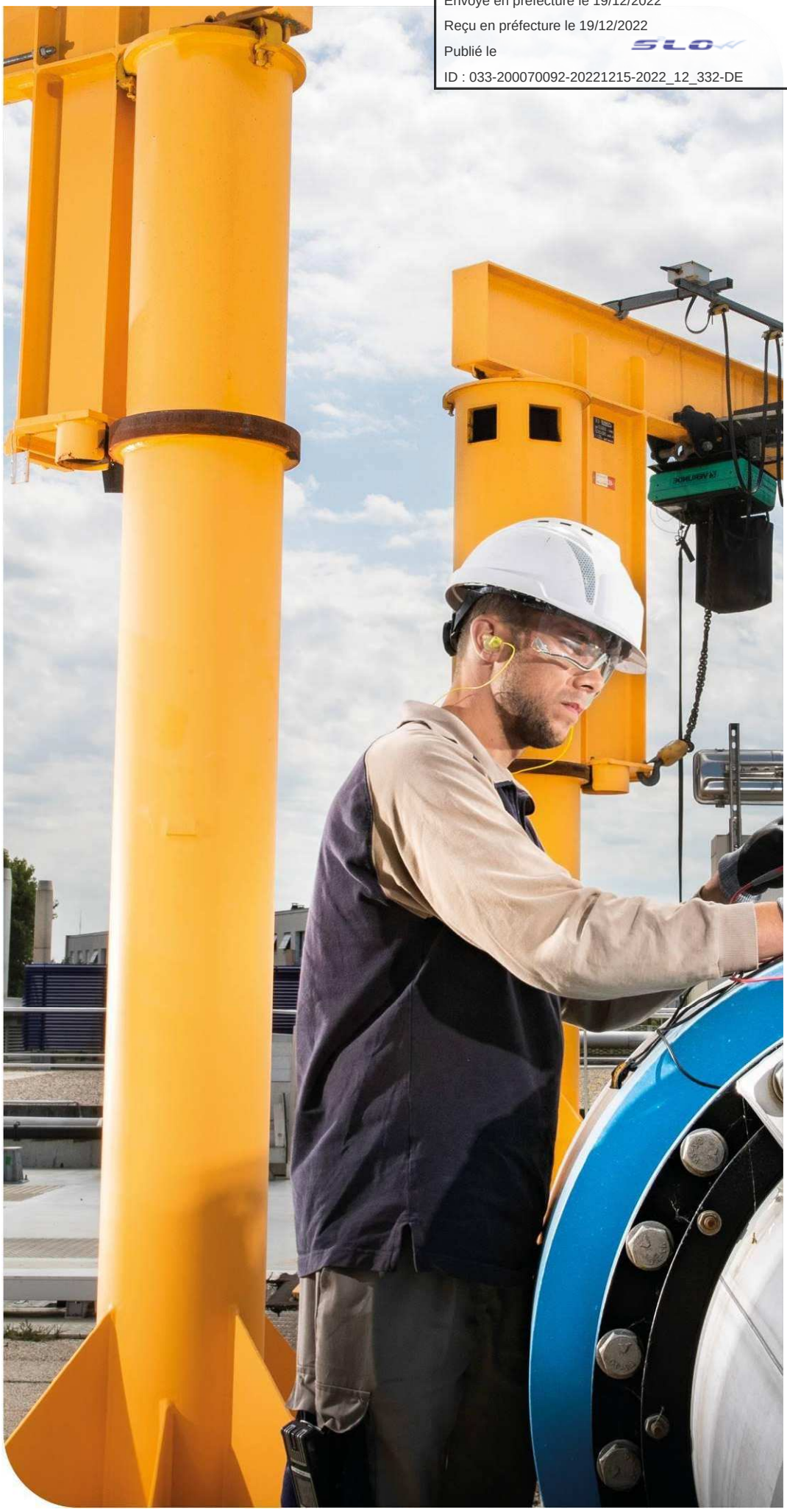

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Prélever, produire, distribuer, stocker, surveiller… : une gestion optimisée du patrimoine est la garantie de son fonctionnement durable et d'un service performant au consommateur. Vous retrouverez dans cette partie l'inventaire des installations et des réseaux associés à votre contrat, ainsi que le bilan des renouvellements et des travaux neufs réalisés sur ces ouvrages durant l'année écoulée. Au-delà, la prise en compte du patrimoine naturel (animaux, végétaux, eau, air, sols) et la gestion des infrastructures vertes, contribuent pleinement à la performance du service et au bien-être des usagers

3.1 L'inventaire des installations

Cette section présente la liste des usines de dépollution et des postes de relèvement/refoulement associés au contrat.

Usines de dépollution	Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)
STP - STEP LES BILLAUX	150	3 000	465
Capacité totale :	**150**	**3 000**	**465**

Capacité épuratoire en kg de DBO5 / j et capacité hydraulique en m3/j selon les données du constructeur, capacité en EH établie sur une base de 60 g de DBO5 par habitant et par jour.

Postes de refoulement / relèvement	Trop plein	Débit des pompes (m3/h)
PR BILLAUX BOURG	Non	10
PR CALVAIRE	Non	5
PR CHÂTEAU	Non	10
PR DEMOISELLES	Non	10
PR DUCHESSE	Non	10
PR EYMERIS	Non	7
PR GAUTHIERS	Non	30
PR IMPASSE	Non	6
PR JULIETTE	Non	3
PR LABORDE	Non	10
PR LALANDE	Non	13
PR MARCHESSEAU	Non	8
PR MORICE	Non	5
PR MUSSET	Non	5
PR PATURAGE	Non	8.3
PR PRADASSE	Non	9
PR TRAVERSÉE	Non	13
PR VIAUD	Non	10

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

3.2 Inventaire des réseaux

Cette section présente la liste :

- ✔ des réseaux de collecte,
- ✔ des équipements du réseau,
- ✔ des branchements.

Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

- ***Les canalisations, branchements et équipements***

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	17,5	19,1	9,1%
Canalisations eaux usées (ml)	17 517	19 085	9,0%
dont gravitaires (ml)	13 122	14 116	7,6%
dont refoulement (ml)	4 395	4 969	13,1%
Branchements			
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	597	599	0,3%

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

3.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine

Branchements, réseaux, postes de relèvement, usines de dépollution, installations de traitement des boues, bâtiments, etc , constituent un patrimoine physique et financier considérable pour la Collectivité.

Dans le cadre d'une responsabilité partagée selon le cadre défini par le contrat une démarche de gestion durable et optimisée de ce patrimoine est mise en œuvre afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance du patrimoine et d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'analyse de l'ensemble des données apporte à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état. Veolia est à même de procéder aux arbitrages entre réparation et renouvellement, et de proposer à la Collectivité, pour les opérations à sa charge, les éléments justifiant les priorités de renouvellement.

3.3.1 Le taux moyen de renouvellement des réseaux [P253.2]

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux **[P253.2]** est de %. Le tableau suivant précise les linéaires renouvelés portés à la connaissance du délégataire et permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement, en prenant le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur du réseau.

	2020	2021
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchement (ml)	17 517	19 085
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	9	0
Longueur renouvelée totale (ml)	19	0

3.3.2 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P202.2]

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Grenelle II de juillet 2010, il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion Patrimoniale du Réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points du barème pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Calculée sur un barème de 120 points (ou 110 points pour les services n'ayant pas la mission de collecte), la valeur de cet indice **[P202.2]** pour l'année 2021 est de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2020	2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	75	75

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	**Partie A : Plan des réseaux (15 points)**		
VP250	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Non renseigné
VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		66 %
VP254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Non renseigné
Combinaison des variables VP252, VP253 et VP254	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP255	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
	Total Parties A et B	**45**	**45**
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP256	Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP258	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP260	Localisation des autres interventions	10	10
VP261	Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	
VP262	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	
	Total:	**120**	**75**

Dans le cadre de sa mission, Veolia procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses interventions ainsi que des informations que vos services lui auront communiquées, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

3.4 Gestion du patrimoine

3.4.1 Les renouvellements réalisés

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut alors envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

Le renouvellement peut concerner les installations (usines…) ainsi que les équipements du réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement, ou d'un certain nombre d'articles d'un lot (ex : capteurs).

Le renouvellement peut être assuré soit dans le cadre d'un Programme Contractuel, d'une Garantie de Continuité de Service ou d'un Compte de renouvellement. Le suivi des renouvellements à faire et réalisés chaque année est enregistré dans une application informatique dédiée.

- ***Les installations***

Installations électromécaniques	Opération réalisée dans l'exercice	Mode de gestion
STP - BILLAUX - STEP LES BILLAUX		
FILE EAU - PRETRAITEMENT		
motoreducteur vis convoyeuse \ compacteuse	Renouvellement	Compte
rampe lavage zone compactage	Renouvellement	Compte
electrovanne E.I. rampe lavage zone compactage	Renouvellement	Compte
capteur bourrage vis convoyeuse \ compacteuse	Renouvellement	Compte
crepine essorage zone compactage	Renouvellement	Compte
vis convoyeuse \ compacteuse	Renouvellement	Compte

3.4.2 Les travaux neufs réalisés

- ***Les réseaux et branchements***

Les 2 chantiers de branchements neufs qui ont été réalisés durant l'année 2021, figurent dans le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Objet	Adresse	Ville
Réseaux Assainissement Branchements	RUE DU LAVOIR	LES BILLAUX
Réseaux Assainissement Branchements	Allée de Lapourcaud	LES BILLAUX

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

4.

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE

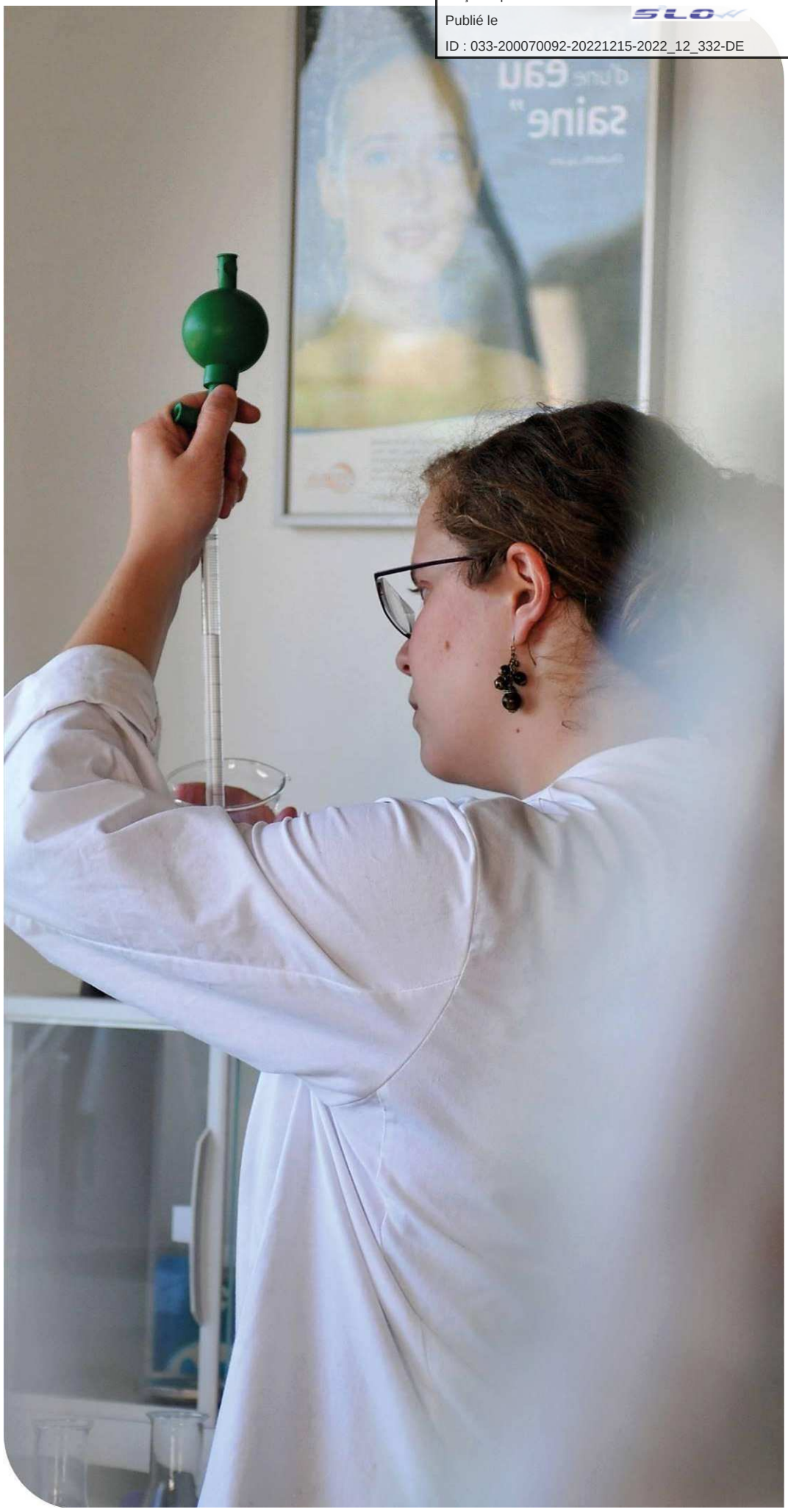

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

La performance du service d'assainissement est un enjeu majeur, aussi bien pour le confort des consommateurs et des riverains au quotidien que pour maîtriser l'empreinte environnementale de cette activité. Ce chapitre regroupe les informations relatives à l'efficacité du service, de la collecte au traitement, et aborde également son impact sur l'environnement (maîtrise des déversements en milieu naturel, consommation de réactifs, bilan énergétique).

4.1 La maintenance du patrimoine

On distingue deux types d'interventions :

✔ Des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,

✔ Des interventions non-programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale des équipes opérationnelles grâce à des procédures d'intervention parfaitement décrites et éprouvées. Les interruptions de service restent ainsi l'exception.

La réalisation de ces interventions conduit le cas échéant à faire appel à des compétences mutualisées (régionales ou nationales) et bénéficie du support d'outils informatiques de maintenance et de gestion des interventions.

La gestion centralisée des interventions

Le pilotage des interventions de nos techniciens est centralisé, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné ou encore d'un prélèvement pour analyse en cas de suspicion de pollution dans le réseau.

- ***Les opérations de maintenance des installations***

- **Opérations d'exploitation courante**

Lors de ces passages sur les installations, Veolia réalise des opérations d'exploitation courantes telles que :

- Pilotage des installations avec réglage (temps d'aération, recyclage des boues, dosage des réactifs, …) et contrôle de son fonctionnement ;
- Suivi analytique de l'eau traitée ;
- Les prélèvements d'auto surveillance et de boues ;
- L'évacuation des boues et des sous-produits ;
- Le nettoyage des ouvrages ;
- Le contrôle des installations électriques par un organisme agrée.

- **Opérations d'entretien et de maintenance significatives**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Cette année, en plus des opérations d'exploitation courantes, Veolia a réalisé des opérations d'exploitation plus significatives telles que :

Nom de l'installation	Date de l'opération	Description
POste de relevage	juin et décembre	Campagne de curage des postes de relevage

- ***L'auscultation du réseau de collecte***

Interventions d'inspection et de contrôle	2020	2021	N/N-1
Longueur de canalisation inspectée par caméra (ml)	101	0	-100,0%
Tests à la fumée (u)	0	0	0%
Tests à l'eau (ml)	0	0	0%

Dans le cadre du diagnostic permanent il a été convenu de réaliser des essais à la fumée et des inspections télévisées. Devant être réalisées en période de nappes hautes ces investigations ont été réalisées durant le premier semestre 2022.

- ***Le curage***

Interventions de curage préventif	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions sur réseau	28	0	-100,0%
sur branchements	0	0	0%
sur canalisations	28	0	-100,0%
sur accessoires	0	0	0%
sur bouches d'égout, grilles avaloirs	0	0	0%
sur dessableurs	0	0	0%
Longueur de canalisation curée (ml)	1 212	0	-100,0%

Interventions curatives	2020	2021	N/N-1
Nombre de désobstructions sur réseau	3	2	-33,3%
sur branchements	1	1	0,0%
sur canalisations	2	1	-50,0%
sur accessoires	0	0	0%
sur bouches d'égout, grilles avaloirs	0	0	0%
sur dessableurs	0	0	0%
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)	100	50	-50,0%

Le programme préventif contractuel sera également réalisé pendant les investigations liées au diagnostic permanent.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- ***Les points « noirs » du réseau de collecte [P252.2]***

Concernant le réseau de collecte, le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage **[P252.2]** permet à la fois de mettre en évidence la présence de défauts structurels ponctuels et d'évaluer les stratégies d'exploitation mises en œuvre pour pallier ces défauts. Ces défauts sont naturellement susceptibles de constituer des points prioritaires d'amélioration.

	2020	2021	N/N-1
Nombre total de points concernés sur le réseau	0	0	0%
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	17 517	19 085	9,0%
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km	0,00	0,00	0%

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

4.2 L'efficacité de la collecte

4.2.1 La maîtrise des entrants

- ***Les rejets d'eaux usées d'origine non domestique***

Les effluents non domestiques peuvent présenter des caractéristiques physico-chimiques particulières ne permettant pas un traitement similaire à celui effectué dans un système d'assainissement collectif des eaux usées domestiques classiques.

L'impact de ces effluents, s'ils ne sont pas maîtrisés, peut être important sur le fonctionnement et la gestion du système d'assainissement collectif, mais aussi sur le milieu naturel.

Aussi, la maîtrise des rejets non domestiques dans les réseaux publics d'assainissement contribue à :

- ✔ améliorer le fonctionnement du système de collecte et de traitement,
- ✔ préserver les ouvrages/équipements du système d'assainissement et le patrimoine de la Collectivité,
- ✔ garantir les performances du système de traitement,
- ✔ garantir la qualité des boues, et leur innocuité,
- ✔ respecter la réglementation.

Il importe donc d'identifier les rejets non domestiques à risque, de définir les conditions de leur raccordement (arrêtés d'autorisation, conventions de déversement) et de les contrôler.

Chaque année, un plan d'action est défini afin de cibler les établissements à contrôler en priorité dans l'année :

- ✔ à partir de la demande de la Collectivité ou des industriels eux-mêmes, les services de l'Etat (DREAL, ARS…) étant souvent à l'origine de la démarche des industriels,
- ✔ après détection de substances pouvant nuire à la valorisation agricole des boues et l'identification des établissements pouvant être à l'origine de la pollution,
- ✔ après détection de substances significatives (au sens de la réglementation RSDE - note du 12 août 2016) dans les effluents de la station d'épuration pouvant conduire à des impacts sur les milieux récepteurs. En effet, la note du 12 août 2016, au-delà des campagnes régulières d'analyse des substances en entrée et en sortie de stations d'épuration supérieures à 10 000 EH impose aux Maîtres d'ouvrage du réseau de Collecte la responsabilité de réaliser un diagnostic visant à identifier les sources de substances et à proposer les actions correctives pour les réduire. Aussi, dans ce cadre, des contrôles des établissements pourront être d'intérêt.

La définition du plan d'action tient par ailleurs compte de :

- ✔ la localisation à l'échelle de la Collectivité de l'ensemble des établissements déversant dans les réseaux des eaux usées autres que domestiques,
- ✔ l'évaluation des principaux apports à partir de la synthèse des données existantes (études, autocontrôles, données Agence de l'Eau, consommations d'eau, …),
- ✔ l'établissement de la liste des établissements à risques.

Afin de s'adapter aux constatations de terrain, le plan d'action pourra être modifié en cours d'année à la demande de la Collectivité.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- ***Le bilan 2021 des Arrêtés d'Autorisation de Déversement (AAD) et des Conventions Spéciales de Déversement (CSD)***

Le tableau ci-dessous présente le nombre total de conventions et d'arrêtés d'autorisation de déversement établis au 31/12 de l'année :

- ***La conformité des branchements domestiques***

Le contrôle de la conformité des branchements pour s'assurer de l'absence de mauvais branchements (par exemple, branchement pluvial raccordé au réseau d'eaux usées dans le cas d'un réseau séparatif) est également un élément de maîtrise des entrants dans le système d'assainissement.

4.2.2 La maîtrise des déversements en milieu naturel

- ***La connaissance des déversements vers le milieu naturel [P255.3]***

Le tableau ci-dessous présente les points de rejets au milieu naturel identifié :

Nombre de points de rejet	**2020**	**2021**
Nombre d'usines de dépollution	1	1

Les déversoirs d'orage et les « trop-pleins » des postes de relèvement ont été initialement mis en place pour permettre de déverser au milieu naturel les effluents en excès par temps de pluie.

La connaissance fine de ces points de rejet et l'évaluation de la pollution rejetée sont nécessaires pour maîtriser l'impact environnemental du réseau d'assainissement. L'indicateur « Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées » **[P255.3]** (voir définition dans le glossaire en annexe du présent document) permet de mesurer l'avancement de cette politique.

- ***La conformité de la collecte [P203.3]***

Cet indicateur [P203.3] (voir définition dans le glossaire en annexe du présent document) permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Le mode de calcul de cet indicateur en cours de refonte n'a pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport. Veolia est en attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : *http://services.eaufrance.fr/*

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

4.3 L'efficacité du traitement

La conformité des systèmes de traitement aux prescriptions réglementaires concerne le niveau d'équipement des installations, ainsi que la qualité des rejets et leur impact sur le milieu naturel. Cette conformité est évaluée au travers, d'une part, des indicateurs de l'arrêté du 2 mai 2007 et, d'autre part, des critères de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Afin d'assurer une bonne cohérence avec l'arrêté du 21 juillet 2015, les outils Autostep et Mesurestep mis à disposition des Services de Police de l'Eau et des Exploitants par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/) et permettant de réaliser l'évaluation de conformité des systèmes d'assainissement ont évolué en 2019. Les règles suivantes sont depuis appliquées pour évaluer la conformité en performance des stations d'épuration.

- les flux considérés en entrée et en sortie du système de traitement tiennent compte du débit de référence ou du Percentile 95 (PC95). En pratique seuls les flux à hauteur du débit de référence sont retenus dans les calculs. Ainsi, tous les volumes déversés par le Déversoir en Tête de Station (A2) au-delà du débit de référence sont écartés et n'interviennent pas dans les calculs de conformité. Il en est de même pour le calcul de la Charge Brute de Pollution Organique, basé sur les flux en entrée en DBO5,
- un bilan d'autosurveillance est considéré hors condition normale de fonctionnement (et les paramètres non-conformes sont alors écartés) lorsque le débit en entrée de station d'épuration (A3) dépasse le débit de référence PC95,
- dans le cas des stations d'épuration supérieures à 2 000 EH, le calcul de la conformité nationale est basé uniquement sur la valeur du PC95 calculée et le calcul de la conformité locale prend en compte la valeur maximale entre le PC95 et le débit de référence défini dans l'acte administratif. Dans le cas des stations inférieures à 2 000 EH, seul le débit de référence issu de l'acte administratif est considéré.

Les schémas ci-dessous rappellent la dénomination SANDRE des points de mesures et illustrent les nouveautés introduites.

Points de mesures concernés :

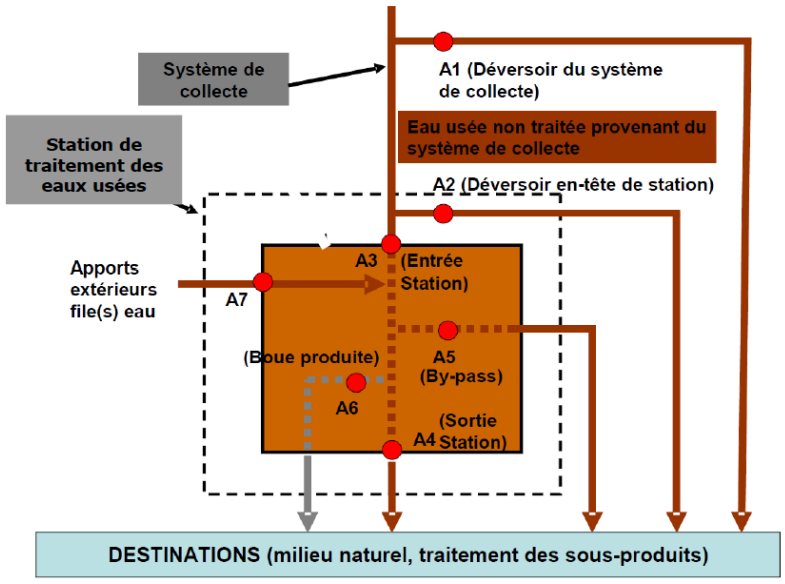

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Notre outil interne OPUS est aligné sur les mêmes règles que celles retenues par Autostep pour évaluer la conformité locale le plus justement possible. Aussi, le rapport annuel fournit les évaluations de conformité locale réalisées en adoptant les règles de calcul définies par l'arrêté de 2015.

Dans le rapport annuel du Délégataire, nous transmettons nos évaluations « exploitant » de la conformité locale. Pour rappel, l'indicateur réglementaire P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration est à la Charge du Service de Police de l'Eau et n'est pas dû par l'exploitant.

C'est la raison pour laquelle, nous rapelons les hypothèses sur lesquelles se fondent nos évaluations de conformité. En effet, les modalités précises d'évaluation retenues pour évaluer la conformité s'appuient en premier lieu sur les critères des services en charge de la Police de l'Eau lorsque ceux-ci ont été inscrits dans un arrêté préfectoral et/ou portés à la connaissance de Veolia. A défaut, les critères pris en compte sont ceux énoncés dans les guides généraux d'application de l'arrêté du 21 juillet 2015 élaborés par la Direction de l'Eau et la Biodiversité.

4.3.1 Conformité globale

- ***La conformité des équipements d'épuration [P204.3]***

Cet indicateur **[P204.3]** permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité de chacune des STEU est établie par les services de l'Etat et est adressée à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à Veolia à la date d'établissement du présent rapport.

- ***La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P205.3]***

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'un service, au regard des dispositions réglementaires issues de la Directive européenne ERU. Il **[P205.3]** est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à Veolia à la date d'établissement du présent rapport.

En l'absence de réception à la date d'établissement du présent rapport annuel des éléments relatifs à cet indicateur, Veolia présente ci-dessous un indicateur approché, établi à partir des données issues de l'autosurveillance mise en œuvre et des valeurs caractéristiques de référence de la station (CBPO, Qref) à utiliser, établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance). Ces valeurs sont rappelées par station dans le tableau ci-dessous.

L'évaluation est réalisée en écartant les bilans non conformes correspondant à un débit arrivant en entrée de la station au-delà du débit de référence caractéristique de la station et les bilans en situations inhabituelles (opérations de maintenance programmées, circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations...). Il s'agit donc d'une évaluation de la conformité locale (et non d'une évaluation de la conformité nationale/européenne).

Les indices suivants mesurent la conformité par rapport à la réglementation (arrêté préfectoral local ou arrêté du 21 juillet 2015 à défaut).

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Conformité réglementaire des rejets	à l'arrêté préfectoral
	100,00
STP - STEP LES BILLAUX	100,00

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

- ***La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]***

Cet indicateur **[P254.3]**, qui concerne uniquement les usines d'épuration de plus de 2000 EH, correspond au nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral ou, par défaut, selon les règles d'évaluation de la conformité identifiées avec la Police de l'Eau, rapporté au nombre total de bilans réalisés sur 24 heures. Pour calculer cet indicateur, les bilans non conformes correspondant à un débit entrant dans la station au-delà du débit de référence caractéristique de la station et les bilans en situations inhabituelles (opérations de maintenance programmées, circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations...) sont écartés, selon la réglementation en vigueur.

Cette conformité est évaluée en retenant les règles définies par la réglementation en vigueur et incluses dans les outils mis à disposition par le Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local)). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

- ***Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes [P206.3]***

Cet indicateur mesure la proportion des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation. Les filières de traitement et/ou de valorisation de ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération, la gazéification et la décharge agréée.

	2020	2021
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	**100**	**100**
STP - STEP LES BILLAUX	100	100

4.3.2 Bilan d'exploitation et conformités par station

Les données de bilan et conformité sont détaillées en annexe du présent document.

Les autres données d'auto-surveillance sont consultables sur les registres d'autosurveillance, tenus à jour conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

STP - STEP LES BILLAUX

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2021
Débit de référence (m3/j)	540
Capacité nominale (kg/j)	150

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	120,00	25,00	35,00				
moyenne annuelle						7,80	1,50
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	250,00	50,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

File Eau **120 569 m³**

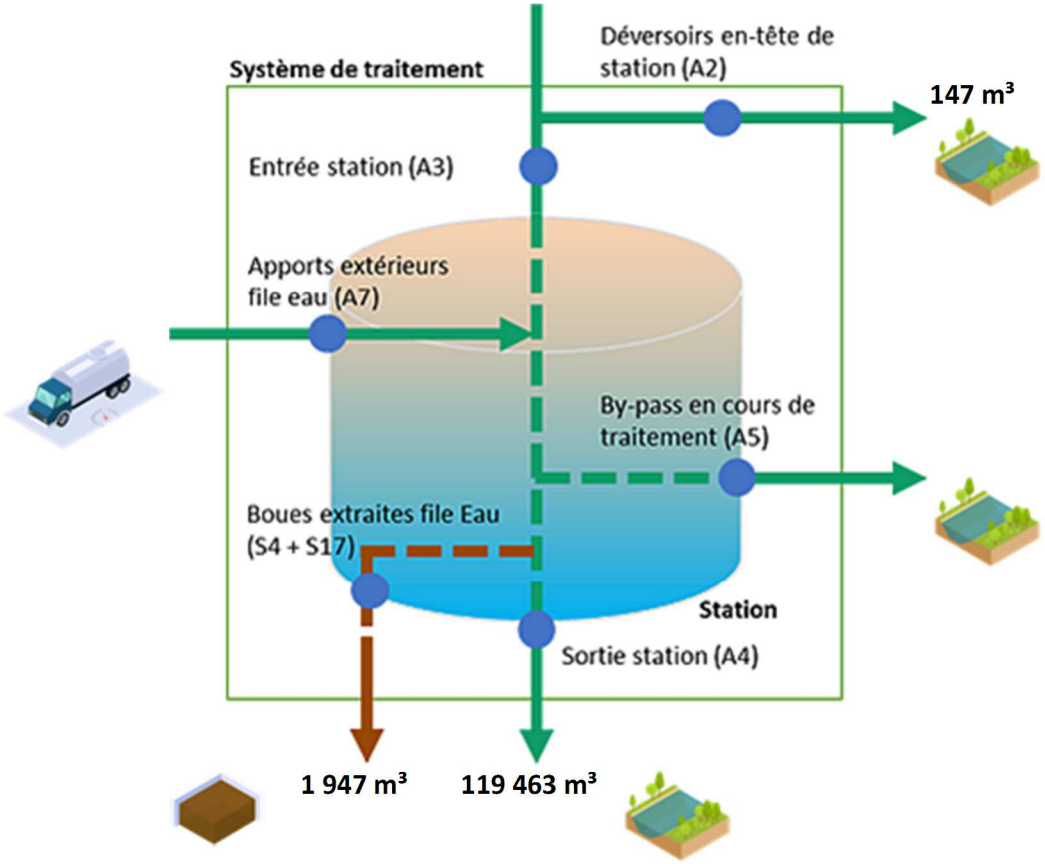

File Boue

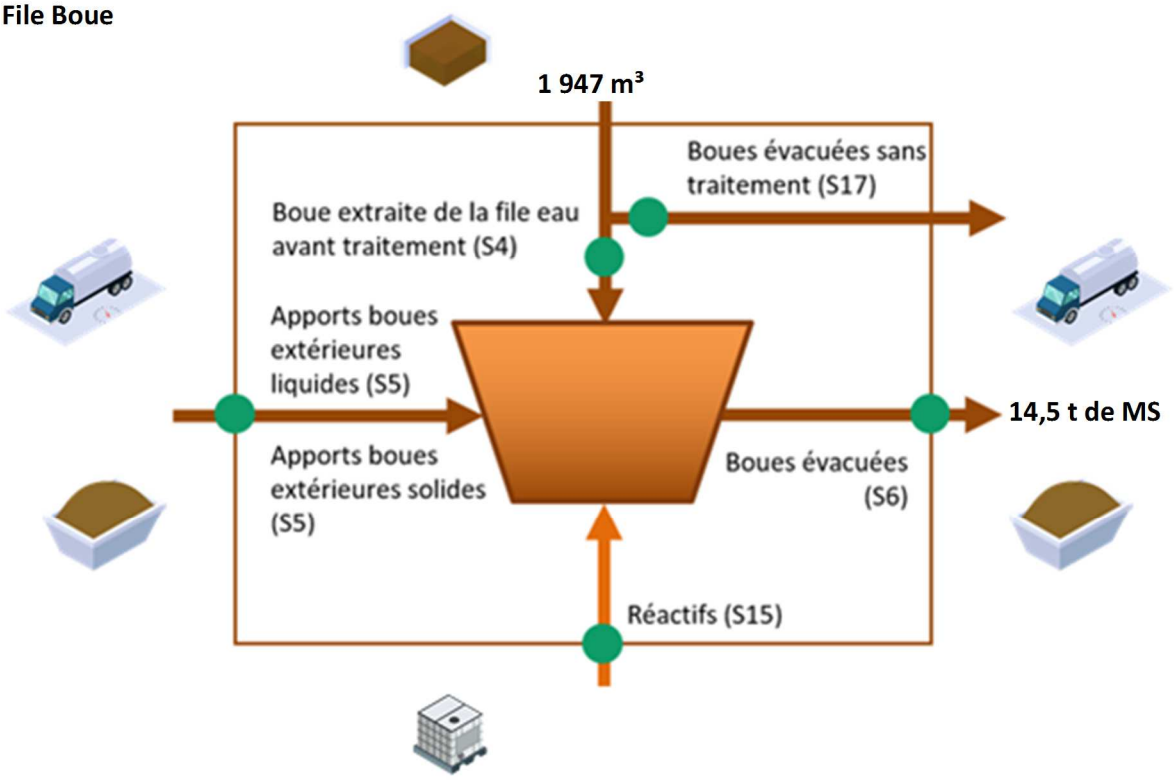

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Fréquences d'analyses

Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2021
DCO	12
DBO5	12
MES	12
NTK	4
Ptot	4

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

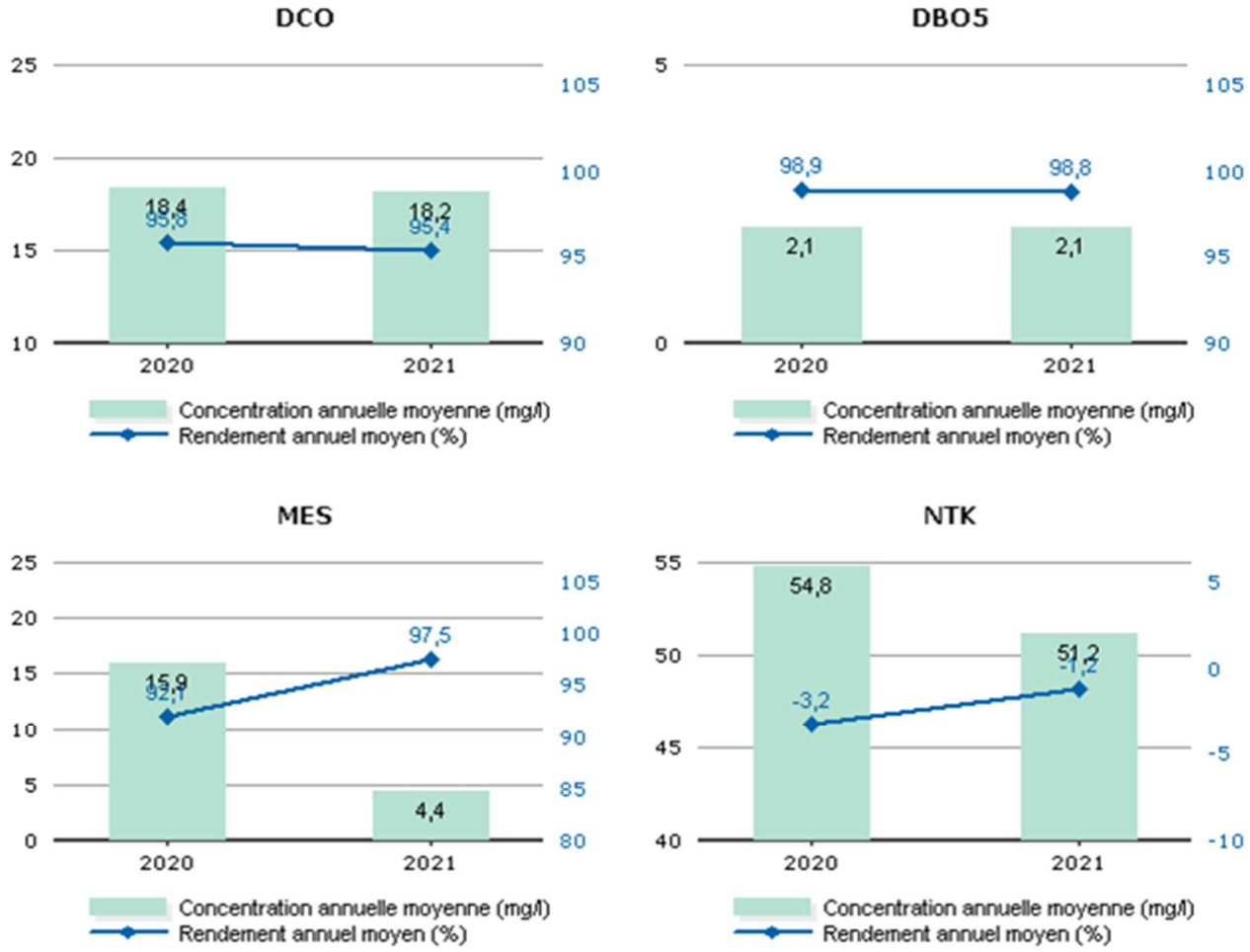

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

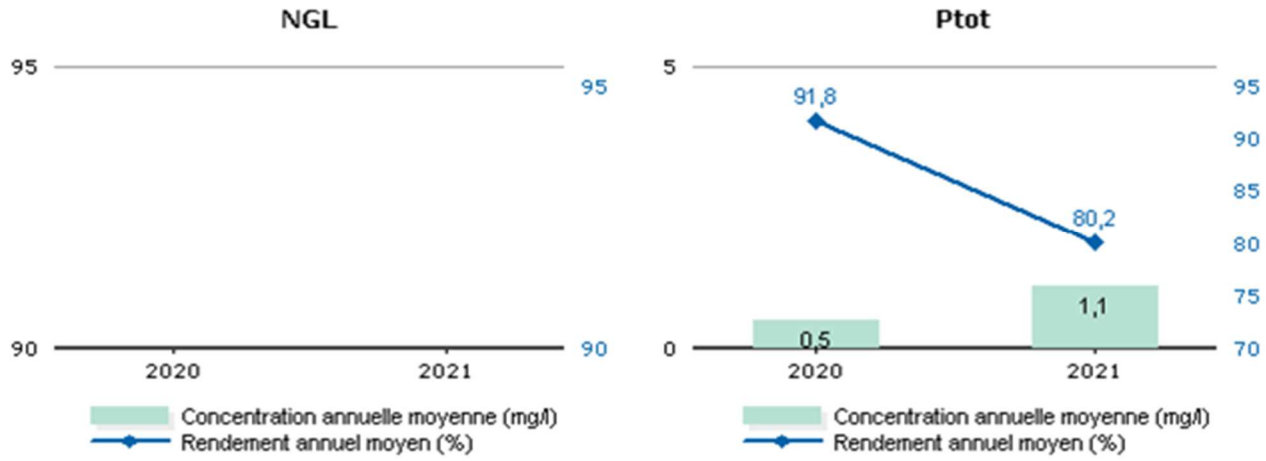

Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2020	2021
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Qualité du traitement des boues

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité). Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2020	2021
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	20,6	14,5

Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

	2020	2021
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100,0	100,0

Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Compostage norme NF	179,5	8,08	14,5	100,00
Total	**179,5**	**8,08**	**14,5**	**100,00**

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

	2020	2021
Centre de stockage de déchets (t) Refus	0,4	1,0
Total (t)	0,4	1,0
Centre de stockage de déchets (t) Sables		3,1
Total (t)		3,1
Centre de stockage de déchets (m^3) Graisses	3,0	3,0
Total (m^3)	3,0	3,0

4.3.3 La surveillance des micropolluants dans les eaux de rejets

La note nouvelle technique précise les modalités de recherche des substances dangereuses dans les eaux (RSDE) en entrée et sortie des stations d'épuration de plus de 10 000 EH et renforce la lutte à la source contre les micropolluants en rendant obligatoire la recherche au sein de la zone de collecte des émetteurs de substances présentes significativement au niveau de la station d'épuration. De nouvelles campagnes d'analyses en entrée et sortie station seront à réaliser en 2022/2023 et des diagnostics vers l'amont à réaliser ou mettre à jour au regard des résultats des campagnes.
Veolia se tient à votre disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de ce texte important et évaluer ses conséquences pour votre service

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

4.4 L'efficacité environnementale

4.4.1 Le bilan énergétique du patrimoine

Un véritable management de la performance énergétique des installations est mis en œuvre. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

	2020	2021	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	**152 610**	**166 219**	**8,9%**
Usine de dépollution	152 610	166 219	8,9%

Le tableau détaillé du Bilan énergétique du patrimoine se trouve en annexe.

4.4.2 La consommation de réactifs

Le choix du réactif est établi afin :

✔ d'assurer un rejet au milieu naturel de qualité conforme à la réglementation,
✔ de réduire les quantités de réactifs à utiliser.

- ***La consommation de réactifs***

Usine de dépollution - File Eau

	2020	2021	N/N-1
STP - STEP LES BILLAUX			
Chlorure ferrique (kg)	22 291	3 456	-84,5%

Nous avons mené des essais d'optimisation sur l'injection de chlorure ferrique tout en garantissant un bon abattement du phosphore. Cette optimisation a également permis de maintenir la conformité de la station sur le paramètre Phosphore.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

5.

RAPPORT FINANCIER DU SERVICE

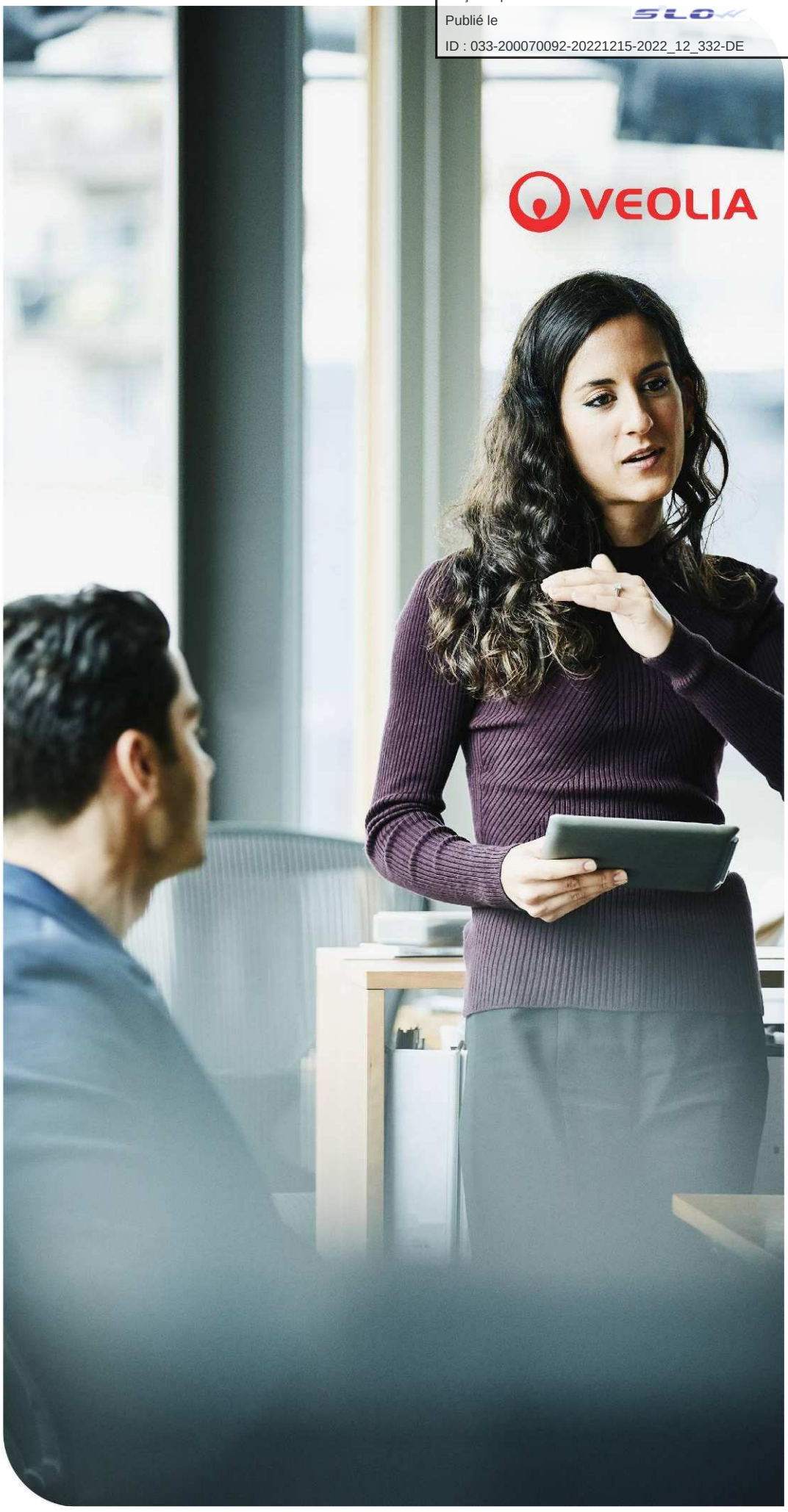

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Ce chapitre présente le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE). Il fait également le point sur la situation des biens, les programmes d'investissement et de renouvellement, ainsi que les engagements du délégataire à incidence financière.

5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1er février 2016.

- ***Le CARE***

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières »

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX **Version Finale**

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2021
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: I0391 - SIAEPA BILLAUX LALANDE POMEROL **Assainissement**

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
PRODUITS	**129 167**	**149 302**	**15,59 %**
Exploitation du service	124 904	140 846	
Travaux attribués à titre exclusif	4 263	8 456	
CHARGES	**196 224**	**176 205**	**-10,20 %**
Personnel	66 238	58 878	
Energie électrique	25 745	19 578	
Produits de traitement	8 548	6 410	
Analyses	3 497	1 301	
Sous-traitance, matièreset fournitures	46 952	57 277	
Impôts locaux et taxes	2 455	2 887	
Autres dépenses d'exploitation	23 871	8 870	
télécommunications, poste et telegestion	*3 659*	*3 134*	
engins et véhicules	*9 153*	*7 897*	
informatique	*10 267*	*10 642*	
assurances	*1 413*	*3 478*	
locaux	*4 239*	*5 085*	
autres	*- 4 859*	*- 21 365*	
Contribution des services centraux et recherche	6 287	8 046	
Charges relatives aux renouvellements	9 175	9 224	
fonds contractuel (renouvellements)	*9 175*	*9 224*	
Charges relatives aux investissements	3 455	3 736	
programme contractuel (investissements	*3 455*	*3 736*	
RESULTAT AVANT IMPOT	**- 67 057**	**- 26 903**	**NS**
RESULTAT	**- 67 057**	**- 26 903**	**NS**

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006 17/03/2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- ***L'état détaillé des produits***

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE.

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX **Version Finale**

Etat détaillé des produits (1)
Année 2021

Collectivité: I0391 - SIAEPA BILLAUX LALANDE POMEROL **Assainissement**

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	124 904	140 846	12,76 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations	124 904	140 846	12,76 %
Exploitation du service	**124 904**	**140 846**	**12,76 %**
Produits des travaux attribués à titre exclusif	**4 263**	**8 456**	**NS**

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA). 17/03/22

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

La rubrique « Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » du CARE inclus dans le présent rapport annuel reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances dans le contexte réglementaire actuel.

L'amélioration des systèmes d'information et des processus de gestion de Veolia Eau permet de fournir à compter de 2019 une information complémentaire importante compte tenu des limites évoquées ci-dessus.

A ce jour, et en application du principe de prudence, les créances de plus d'un an à la clôture de l'exercice font l'objet d'une provision pour dépréciation dans les comptes sociaux de la Société. Cette provision (qui a pour seule vocation de constater « en temps réel » mais de manière estimative le coût des impayés) est reprise soit lorsque la créance est définitivement admise en irrécouvrable, soit si la créance est encaissée (la provision devenant alors sans objet).

Cette provision est calculée sur l'ensemble du stock de créances d'exploitation de plus d'un an de la Société, à hauteur de la part des produits qui lui revient (en excluant les produits facturés pour le compte des Collectivités et autres organismes) par application d'un taux moyen de produits propres uniforme pour toute la Société.

Cette provision comptable peut être ventilée entre les différents contrats de la Société en appliquant aux impayés de plus d'un an attachés à chaque contrat le taux moyen de produits propres ci-dessus.

Le chiffre ainsi obtenu pour 2021 pour le contrat ressort à 0 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

5.2 Situation des biens

Cet état retrace les opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

- ***Inventaire des biens***

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

- ***Situation des biens***

La situation des biens est consultable au chapitre 3.1 « Inventaire des installations ».

Par ce compte rendu, Veolia présente une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels Veolia n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

5.3 Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

- ***Programme contractuel d'investissement***

Pas d'investissement contractuel pour l'exercice 2021

- ***Les autres dépenses de renouvellement***

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

6.

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

6.1 Les données consommateurs par commune

	2020	2021	N/N-1
LALANDE DE POMEROL			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	670	671	0,1%
LES BILLAUX			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 227	1 205	-1,8%

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

6.2 Le bilan qualité par usine

STP - STEP LES BILLAUX

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	598	1 / 1	90	172	72	-	-	-
février	908	1 / 1	88	165	66	-	-	-
mars	446	0 / 1	58	87	41	14,3	14,3	1,7
avril	283	0 / 1	62	137	63	-	-	-
mai	276	0 / 1	30	101	38	-	-	-
juin	286	0 / 1	52	92	40	11,2	11,2	1,3
juillet	268	0 / 1	86	220	86	-	-	-
août	173	0 / 1	21	90	39	14,4	14,4	1,5
septembre	178	0 / 1	41	136	74	-	-	-
octobre	178	0 / 1	62	135	54	-	-	-
novembre	180	0 / 2	62	145	63	18,0	18,0	1,9
décembre	236	- / -	-	-	-	-	-	-

(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

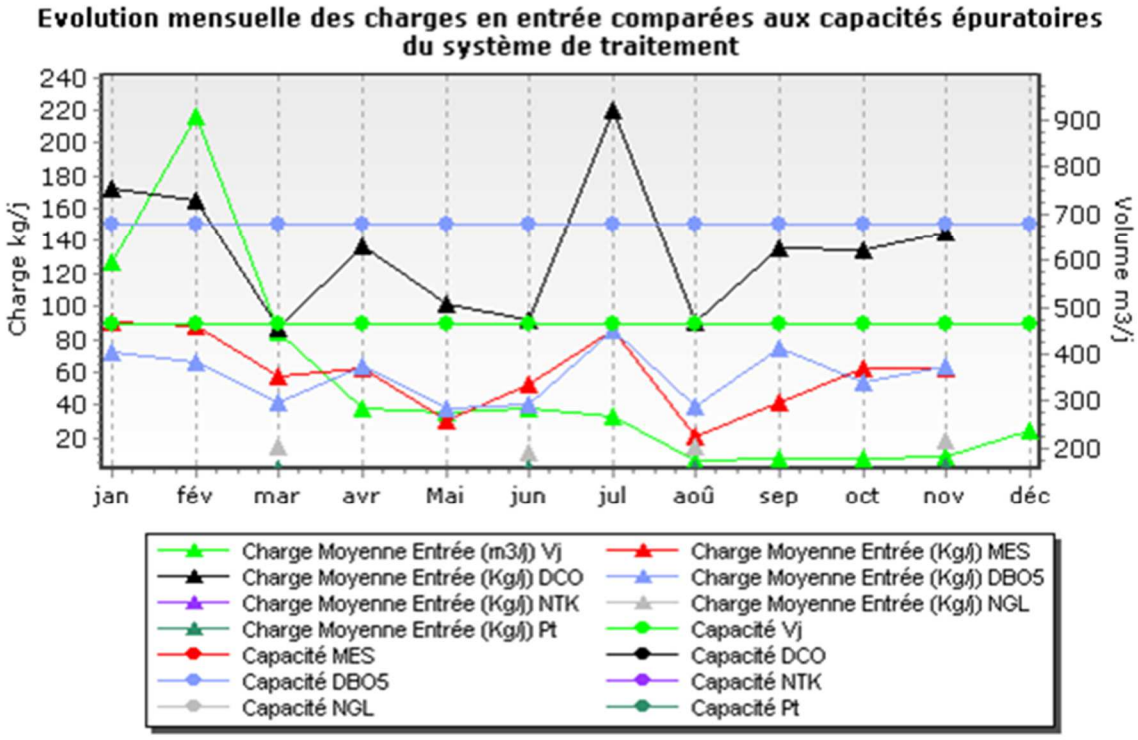

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	1,70	98,10	10,20	94,07	1,22	98,30						
février	1,90	97,88	9,90	94,01	0,93	98,59						
mars	2,70	95,42	14,80	82,96	2,29	94,36	14,10	1,18			0,20	86,25
avril	0,70	98,93	3,60	97,37	0,28	99,56						
mai	0,50	98,26	3,20	96,89	0,53	98,59						
juin	1,30	97,46	2,70	97,03	0,27	99,33	11,10	0,56			0,40	74,02
juillet	1,00	98,89	4,80	97,83	0,53	99,38						
août	0,40	97,87	3,50	96,11	0,47	98,78	15,10	-5,10			0,60	60,89
septembre	0,50	98,78	2,90	97,88	0,17	99,78						
octobre	1,70	97,23	4,00	97,06	0,35	99,36						
novembre	2,60	95,83	6,30	95,68	0,51	99,18	18,00	-0,30			0,10	95,46
décembre												

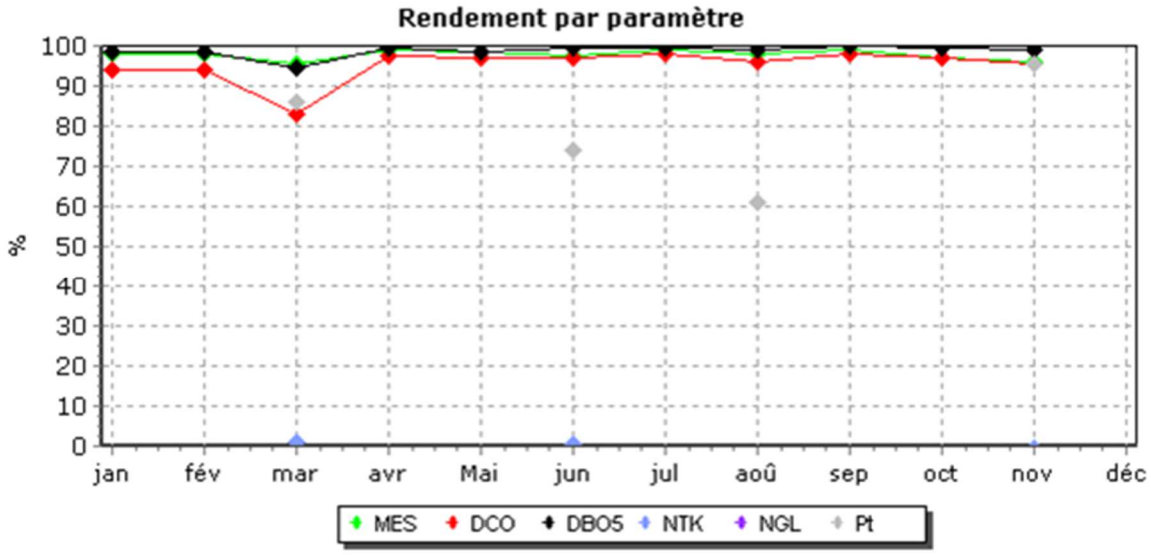

Evolution des charges et du rendement par paramètre

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

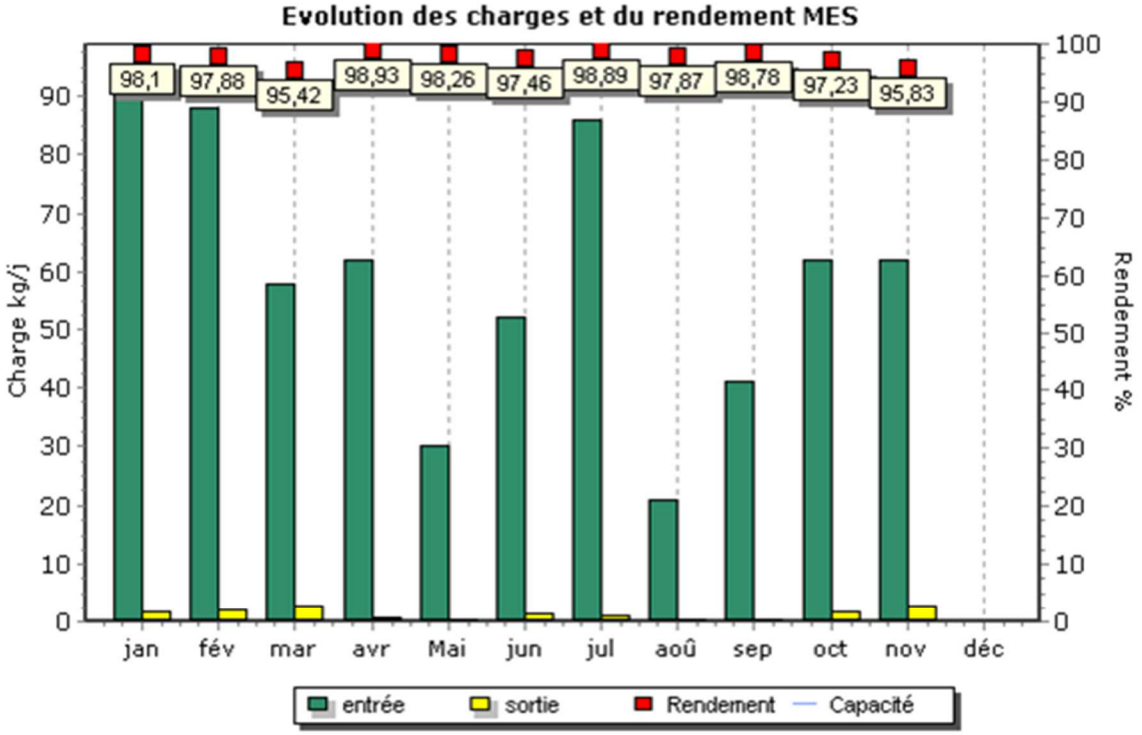

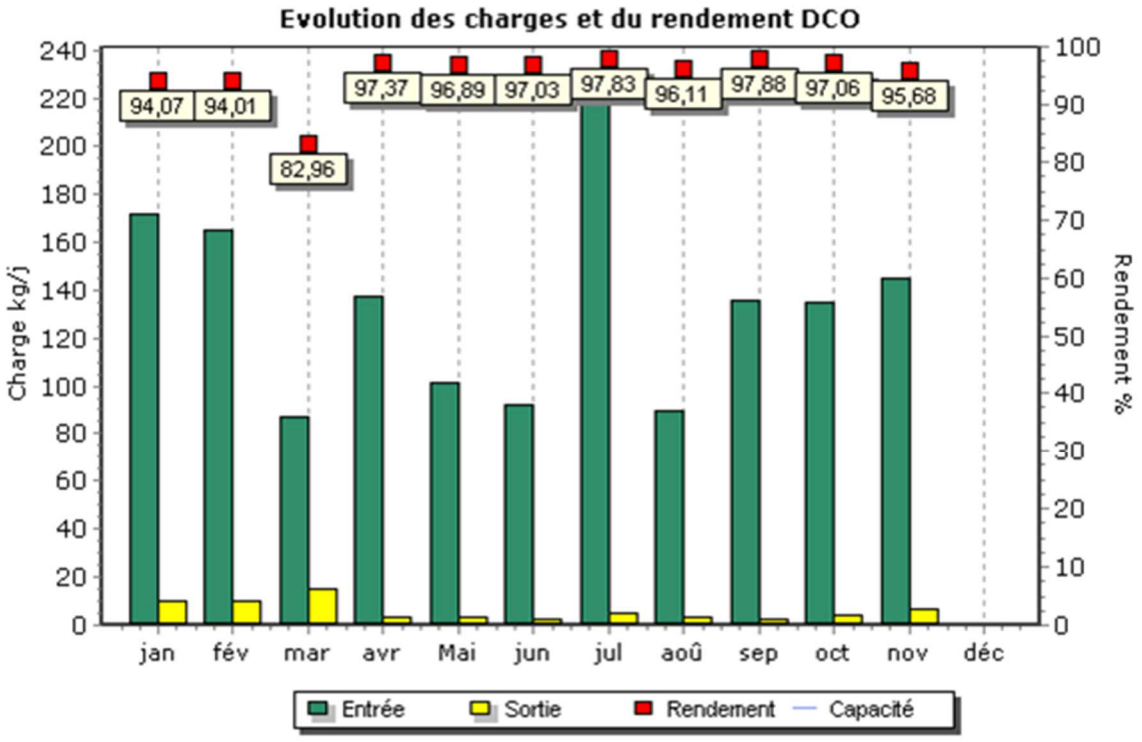

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

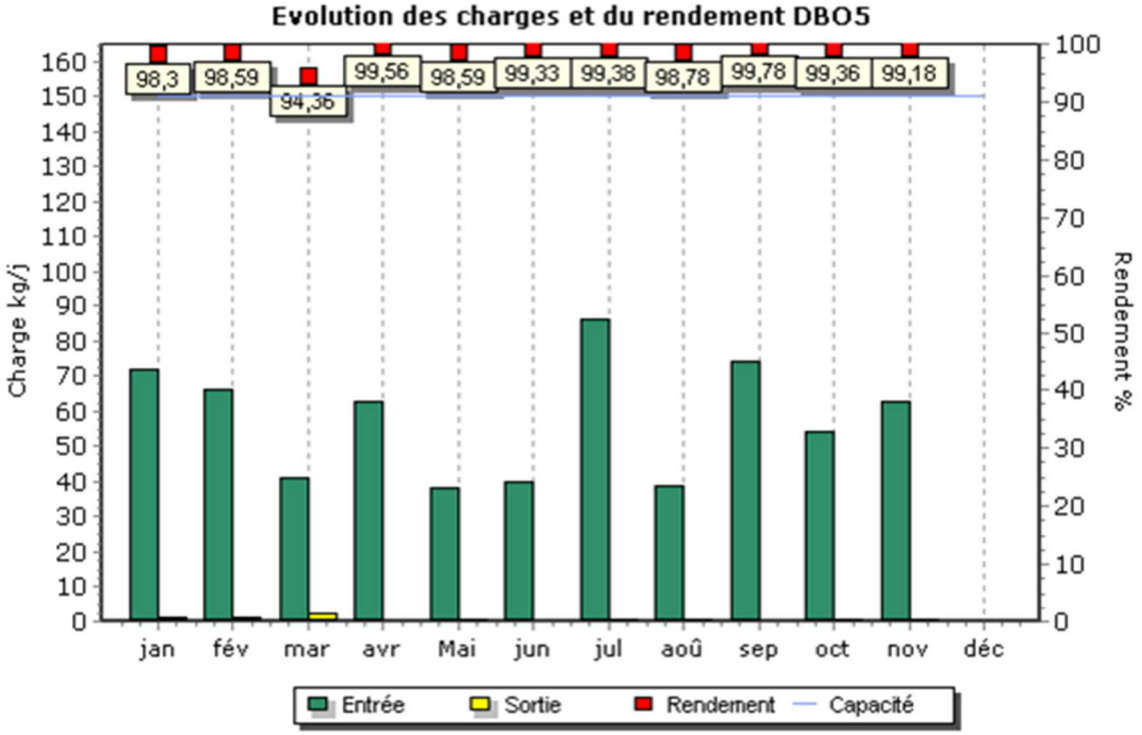

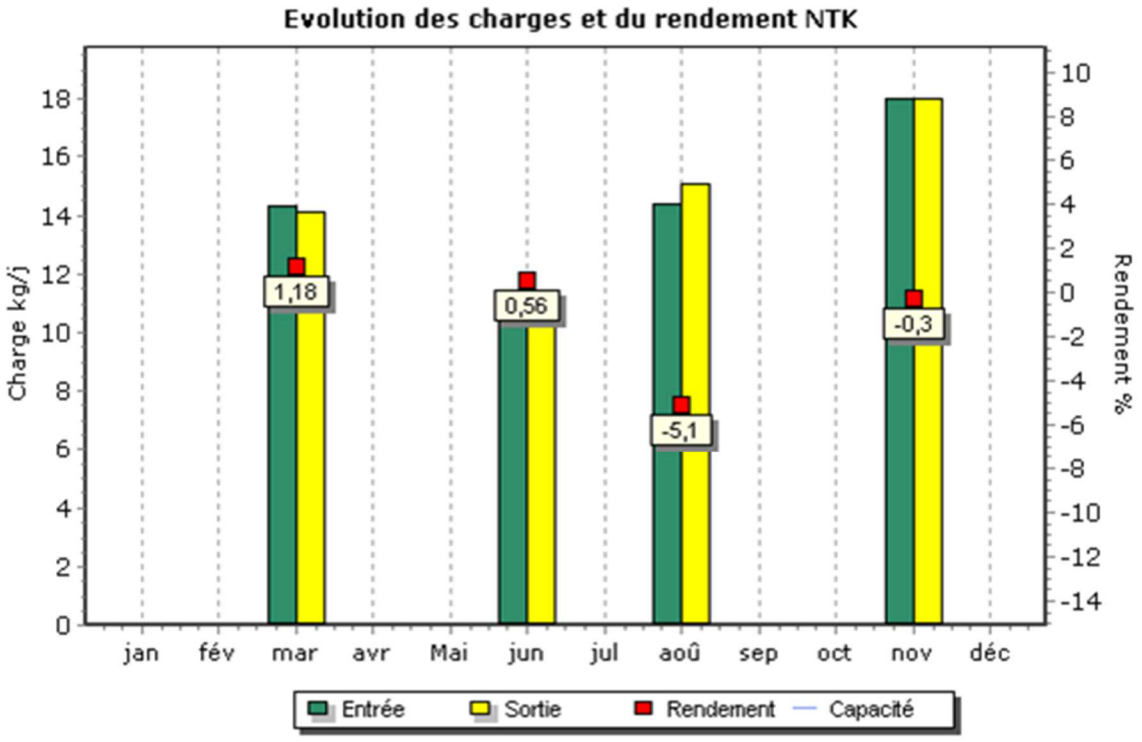

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

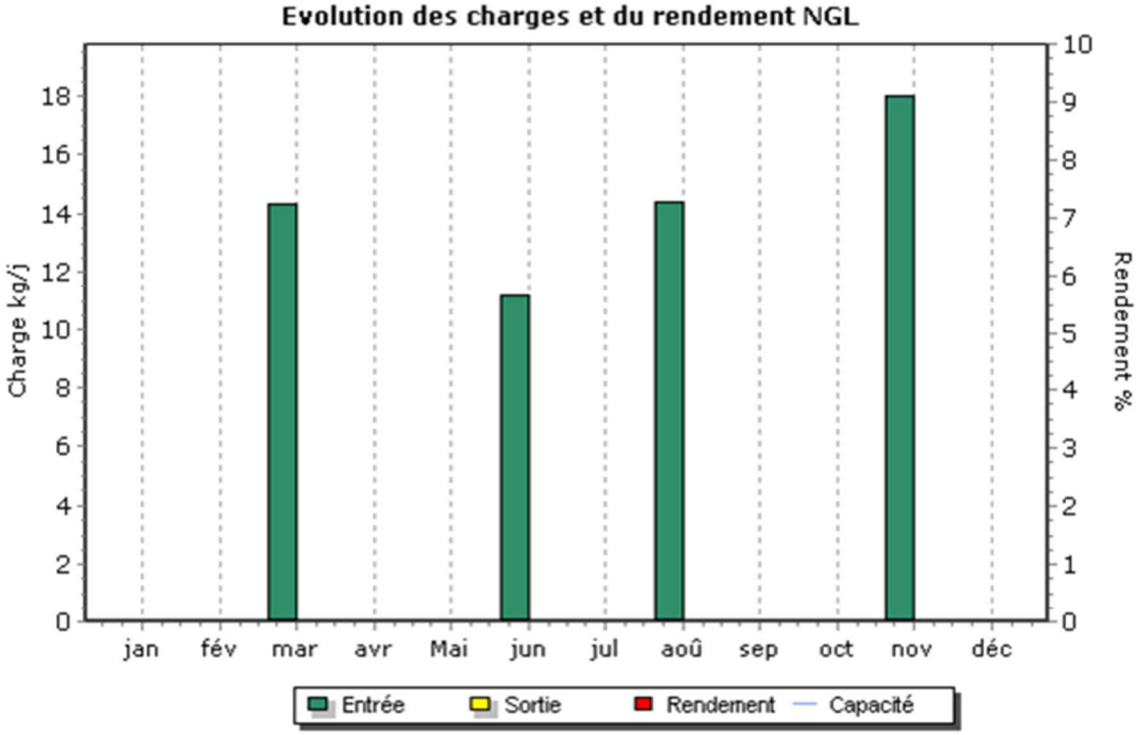

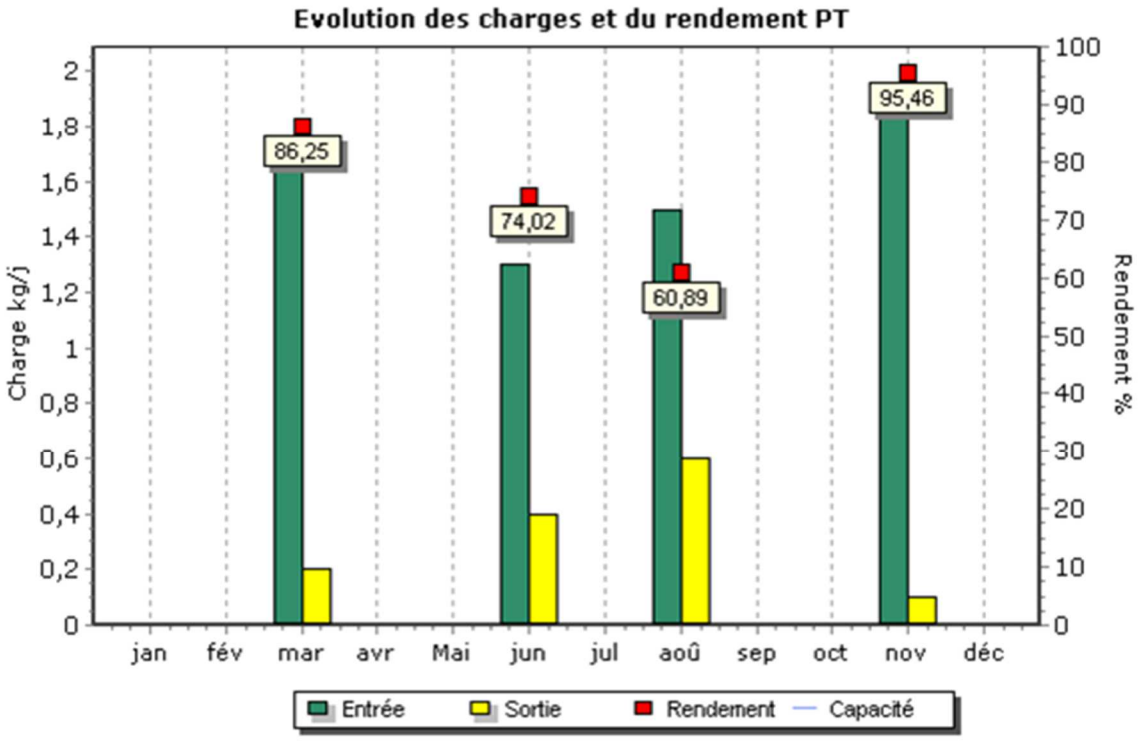

Boues évacuées par mois

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

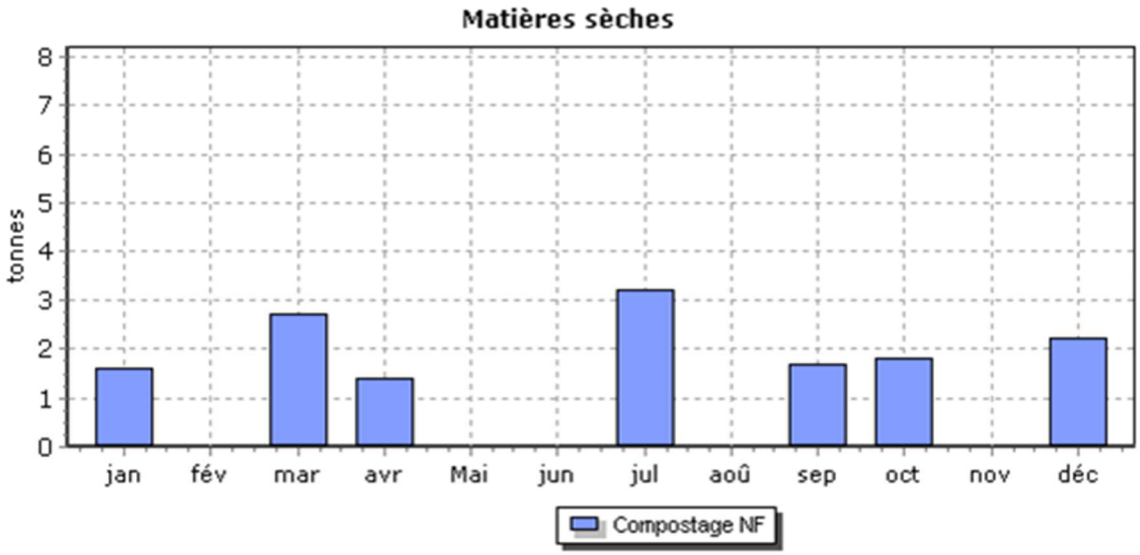

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

6.3 Le bilan énergétique du patrimoine

- ***Bilan énergétique détaillé du patrimoine***

Usine de dépollution

	2020	2021	N/N-1
STP - STEP LES BILLAUX			
Energie relevée consommée (kWh)	152 610	166 219	8,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)	1 173	1 379	17,6%
Volume pompé (m3)	130 114	120 569	-7,3%
Temps de fonctionnement (h)	5 888	4 910	-16,6%

Tableau PR

Poste de relèvement	2020	2021	N / N-1
PR BILLAUX BOURG			
Energie relevée consommée (kWh)	316	756	58.2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	952	959	
Volume pompé (m3)	332	789	57.9%
Temps de fonctionnement (h)	33	79	58.2%
PR CALVAIRE			
Energie relevée consommée (kWh)	330	429	23.1%
Consommation spécifique (Wh/m3)	784	733	
Volume pompé (m3)	421	585	28.0%
Temps de fonctionnement (h)	90	117	23.1%
PR CHÂTEAU			
Energie relevée consommée (kWh)	95	1310	92.8%
Consommation spécifique (Wh/m3)	304	1608	
Volume pompé (m3)	313	815	61.6%
Temps de fonctionnement (h)	5.8	80	92.8%
PR DEMOISELLES			
Energie relevée consommée (kWh)	507	496	-2.2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	279	267	
Volume pompé (m3)	1820	1861	2.2%
Temps de fonctionnement (h)	185	181	-2.2%
PR DUCHESSE			
Energie relevée consommée (kWh)	3560	2423	-46.9%
Consommation spécifique (Wh/m3)	132	137	
Volume pompé (m3)	27049	17684	-53.0%
Temps de fonctionnement (h)	2583	1758	-46.9%

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

PR EYMERIS			
Energie relevée consommée (kWh)		966	
Consommation spécifique (Wh/m3)		2937	
Volume pompé (m3)	nc 2020	329	
Temps de fonctionnement (h)		59	
PR GAUTHIERS			
Energie relevée consommée (kWh)			
Consommation spécifique (Wh/m3)			
Volume pompé (m3)	pas de données	pas de données	
Temps de fonctionnement (h)			
PR IMPASSE			
Energie relevée consommée (kWh)	819	431	-89.8%
Consommation spécifique (Wh/m3)	454	311	
Volume pompé (m3)	1805	1387	-30.1%
Temps de fonctionnement (h)	317	167	-89.8%
PR JULIETTE			
Energie relevée consommée (kWh)	1100	894	-23.0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	219	188	
Volume pompé (m3)	5030	4765	-5.6%
Temps de fonctionnement (h)	551	448	-23.0%
PR LABORDE			
Energie relevée consommée (kWh)	646	772	16.3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	189	177	
Volume pompé (m3)	3410	4351	21.6%
Temps de fonctionnement (h)	359	429	16.3%
PR LALANDE			
Energie relevée consommée (kWh)	2868	2433	-17.9%
Consommation spécifique (Wh/m3)	142	145	
Volume pompé (m3)	20168	16778	-20.2%
Temps de fonctionnement (h)	1577	1338	-17.9%
PR MARCHESSEAU			
Energie relevée consommée (kWh)	929	1072	13.3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	191	197	
Volume pompé (m3)	4860	5446	10.8%
Temps de fonctionnement (h)	656	757	13.3%
PR MORICE			
Energie relevée consommée (kWh)		31	100.0%
Consommation spécifique (Wh/m3)		286	
Volume pompé (m3)		107	100.0%
Temps de fonctionnement (h)	nc 2020	17	
PR MUSSET			
Energie relevée consommée (kWh)	1965	1630	-20.6%
Consommation spécifique (Wh/m3)	542	576	

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Volume pompé (m3)	3628	2828	-28.3%
Temps de fonctionnement (h)	1730	1435	-20.6%
PR PATURAGE			
Energie relevée consommée (kWh)	1659	1334	-24.3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	212	187	
Volume pompé (m3)	7809	7154	-9.2%
Temps de fonctionnement (h)	1145	921	-24.3%
PR PRADASSE			
Energie relevée consommée (kWh)	non relevé	non relevé	
Consommation spécifique (Wh/m3)			
Volume pompé (m3)	2385	1129	-111.2%
Temps de fonctionnement (h)	265	103	-157.3%
PR TRAVERSEE			
Energie relevée consommée (kWh)	412	227	-81.3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	273	294	
Volume pompé (m3)	1508	774	-94.8%
Temps de fonctionnement (h)	116	64	-81.3%
PR VIAUD			
Energie relevée consommée (kWh)	149	790	81.1%
Consommation spécifique (Wh/m3)	903	943	
Volume pompé (m3)	165	837	80.3%
Temps de fonctionnement (h)	10	53	81.1%

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

6.4 Annexes financières

- ***Les modalités d'établissement du CARE***

Introduction générale

Les articles R 3131-2 à R 3131-4 du Code de la Commande Publique fournissent des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégataire prévu à l'article L 3131-5 du même Code, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2021 respecte ces principes. La présente annexe fournit les informations relatives à ses modalités d'établissement.

Organisation de la Société au sein de la Région et de Veolia Eau France

L'organisation de la Société Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux au sein de la Région Sud-Ouest de Veolia Eau (Groupe Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux) comprend différents niveaux opérationnels qui apportent quotidiennement leur contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement qui leur sont confiés.

La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent en effet un des principes majeurs d'organisation de Veolia Eau et de ses sociétés.

Par ailleurs, à l'écoute de ses clients et des consommateurs, Veolia Eau est convaincu que si l'eau est au cœur des grands défis du 21ème siècle, il convient aussi d'être très attentif à la quête grandissante de transparence, de proximité et d'implication des collectivités ainsi qu'à la recherche constante d'efficacité et de qualité.

L'organisation de Veolia Eau, articulée depuis 2018 et le projet d'entreprise « Osons 20/20 ! » autour d'une logique « gLocale », répond à ces enjeux. Elle permet à la fois de partager le meilleur de ce que peut apporter un grand groupe en matière de qualité, d'innovation, de solutions et d'investissements (« global ») ; mais aussi en s'appuyant sur 65 « Territoires », avec des moyens renforcés pour l'exploitation, toujours plus ancrés localement et avec un réel pouvoir de décision (« local »). 9 Régions viennent quant à elles assumer un rôle de coordination et de mutualisation au bénéfice des Territoires.

Au sein de cette organisation, et notamment pour accroître la qualité des services rendus à ses clients, la Société Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux a pris part à la démarche engagée par Veolia Eau visant à accroître la collaboration entre ses différentes sociétés.

Dans ce contexte, la Société est associée à d'autres sociétés du Groupe pour mettre en commun au sein d'un GIE national un certain nombre de fonctions supports (service consommateurs, ressources humaines, bureau d'études techniques, service achats, expertises nationales…) ; étant précisé que cette mise en commun peut être organisée en tant que de besoin sur des périmètres plus restreints (au niveau d'une Région ou d'un Territoire par exemple).

Aujourd'hui, les exploitations de la Société bénéficient des interventions tant de ses moyens propres que des interventions du GIE national, au travers d'une organisation décentralisant, au niveau adapté, les différentes fonctions.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

L'architecture comptable de la Société est le reflet de cette structure décentralisée et mutualisée. Elle permet de suivre aux niveaux adéquats d'une part les produits et les charges relevant de la Région (niveaux successifs de la Région, du Territoire, du Service Local), et d'autre part les charges de niveau National (contribution des services centraux).

En particulier, conformément aux principes du droit des sociétés, et à partir d'un suivi analytique commun à toutes les sociétés membres du GIE national, la Société facture à ce dernier le coût des moyens qu'elle met à sa disposition ; réciproquement, le GIE national lui facture le coût de ses prestations.

Le compte annuel de résultat de l'exploitation relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de la Société délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

La présente annexe a pour objet de préciser les modalités de détermination de ces produits et de ces charges.

Faits Marquants

Changement de modalités de répartition des charges indirectes liées à la fonction consommateurs

D'autre part, le projet d'entreprise « Osons 20/20 ! » comporte d'importantes ambitions en termes de relation consommateurs, avec la volonté de mettre celle-ci au cœur des opérations tout en modernisant les outils utilisés. Cette dynamique se traduit à la fois par la mise en place dans l'ensemble des Territoires de compétences consommateurs de terrain tout en professionnalisant toujours davantage les processus de masse tels que facturation, encaissement et gestion des appels.

Ces dernières fonctions sont mutualisées au sein de 2 plateformes nationales :

- la plateforme Produits & Cash qui gère la facturation de masse, les encaissements, la relation et les échanges de données avec les prestataires de recouvrement, les reversements aux collectivités ;
- la plateforme RC 360 qui gère les appels téléphoniques ainsi que les mails et les courriers des consommateurs.

Ces plateformes sont désormais totalement opérationnelles et disposent de nouveaux outils informatiques qui permettent une mesure de leur activité avec un degré accru de finesse et de fiabilité.

Pour cette raison, il a été jugé possible et pertinent de faire évoluer les modalités de répartition entre les contrats du coût des plateformes (et simultanément de la fonction « consommateurs » qu'elle soit logée au National, en Région ou en Territoire) qui étaient jusqu'en 2019 assises sur la valeur ajoutée simplifiée.

En pratique, depuis l'exercice 2020 :

- Le coût de la Plateforme Produits & Cash est réparti entre les différents Territoires au prorata des factures d'eau émises pour les contrats de ces derniers entre le 1er novembre n-1 et le 31 octobre n en tenant compte d'éventuels effets de périmètre en tant que de besoin ;
- Le coût de la Plateforme RC 360 est réparti entre les différents Territoires au prorata des contacts (mails, appels téléphoniques, courriers) sur le périmètre du Territoire entre le 1er janvier n et 31 décembre n (le nombre de contacts du mois de décembre étant estimé).

Ces coûts ainsi répartis au niveau d'un Territoire donné sont additionnés à ceux de la fonction « consommateurs » du Territoire pour être enfin répartis entre les contrats d'eau au prorata des factures émises telles que déterminées ci-dessus (voir note 1 ci-après).

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Dans les rares situations où des services d'assainissement donnent lieu à la facturation aux consommateurs des m3 assujettis par une facture distincte de celle de l'eau potable, ils sont traités avec les mêmes règles que les contrats d'eau potable tel que décrit ci-dessus.

Dans le cas le plus fréquent, où l'eau et l'assainissement sont facturés sur le même document, et lorsque les délégataires de ces deux services font partie du Groupe Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, les contrats assainissement se voient attribuer une quote-part des coûts ci-dessus selon les règles ci-dessous :

- Soit une approche spécifique peut être identifiée dans les contrats d'eau et d'assainissement, et des conventions internes mises en place : le contrat assainissement supporte alors la quote-part conventionnelle des coûts consommateurs en contrepartie d'un produit de même montant porté sur la rubrique « produits accessoires » sur le contrat eau.
- Dans le cas contraire, une charge forfaitaire de 2€ par facture est imputée sur le contrat d'assainissement en contrepartie d'un allègement de charges de même montant sur le contrat eau.

L'évolution décrite au présent paragraphe a été analysée, comme le précise son titre, comme un changement de modalités de répartition de charges indirectes.

Enfin, le coût des plateformes intègre l'ensemble des composantes qui s'y rattachent : coûts de personnel, de loyers, de sous-traitance… Dans une logique de simplification, le coût des plateformes, réparti sur chaque contrat, est présenté sur la seule ligne « sous-traitance » (indépendamment de la décomposition par nature de cette charge au sein desdites plateformes).

"

1. **Produits**

Les produits inscrits dans le compte annuel de résultat de l'exploitation regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

En ce qui concerne les activités de distribution d'eau et d'assainissement, ces produits se fondent sur les volumes distribués de l'exercice, valorisés en prix de vente. A la clôture de l'exercice, une estimation s'appuyant sur les données de gestion est réalisée sur la part des produits non relevés et/ou non facturés au cours du mois de décembre et comptabilisée. Les éventuels écarts avec les facturations sont comptabilisés dans les comptes de l'année suivante. Les dégrèvements (dont ceux consentis au titre de la loi dite « Warsmann » du 17 mai 2011 qui fait obligation à la Société d'accorder - dans certaines conditions - des dégrèvements aux usagers ayant enregistré des surconsommations d'eau et d'assainissement du fait de fuites sur leurs installations après compteur) sont quant à eux portés en minoration des produits d'exploitation de l'année où ils sont accordés.

S'agissant des produits des travaux attribués à titre exclusif, ils correspondent aux montants comptabilisés en application du principe de l'avancement.

Le détail des produits annexé au compte annuel du résultat de l'exploitation fournit une ventilation des produits entre les produits facturés au cours de l'exercice et ceux résultant de la variation de la part estimée des consommations.

2. **Charges**

Les charges inscrites dans le compte annuel du résultat de l'exploitation englobent :

✔ les charges qui sont exclusivement imputables au contrat (charges directes - cf. § 2.1),

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- ✔ la quote-part, imputable au contrat, des charges communes à plusieurs contrats (charges réparties - cf. § 2.2).

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité soit de calculs à caractère économique (charges calculées - cf. § 2.1.2).

2.1. **Charges exclusivement imputables au contrat**

Ces charges comprennent :

- ✔ les dépenses courantes d'exploitation (cf. 2.1.1),
- ✔ un certain nombre de charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements (domaines privé et délégué) et de l'obligation contractuelle de renouvellement (cf. 2.1.2). Pour être calculées, ces charges n'en sont pas moins identifiées contrat par contrat, en fonction de leurs opérations spécifiques,
- ✔ les charges correspondant aux produits perçus pour le compte des collectivités et d'autres organismes,
- ✔ les charges relatives aux travaux à titre exclusif.

2.1.1. **Dépenses courantes d'exploitation**

Il s'agit des dépenses de personnel imputées directement, d'énergie électrique, d'achats d'eau, de produits de traitement, d'analyses, des redevances contractuelles et obligatoires, de la Contribution Foncière des Entreprises et de certains impôts locaux, etc.

En cours d'année, les imputations directes de dépenses de personnel opérationnel au contrat ou au chantier sont valorisées suivant un coût standard par catégorie d'agent qui intègre également une quote-part de frais « d'environnement » (véhicule, matériel et outillage, frais de déplacement, encadrement de proximité…). En fin d'année, l'écart entre le montant réel des dépenses engagées au niveau du Service Local dont dépendent les agents et le coût standard imputé fait l'objet d'une répartition au prorata des heures imputées sur les contrats du Service Local. Cet écart est ventilé selon sa nature sur trois rubriques des CARE (personnel, véhicules, autres charges).

Par ailleurs, la précision suivante est apportée sur la prise en compte de la fiscalité indirecte applicable aux consommations d'électricité. Depuis 1er janvier 2016, la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) est calculée comme une majoration du prix du KWH selon un barème fonction de l'électro-intensivité de la Société au cours de l'année considérée. Ce taux applicable n'est donc pas nécessairement connu en début d'année et des régularisations peuvent donc avoir lieu au cours des exercices suivants. Jusqu'à fin 2020, ces régularisations étaient enregistrées dans les CARE lors de leur versement effectif, et alors imputées aux contrats selon les points de livraison de l'électricité consommée. Elles sont depuis cette année prises en compte dans les CARE dès l'envoi de l'état récapitulatif des consommations de l'année N-1 à l'Administration en juin N.

2.1.2. **Charges calculées**

Un certain nombre de charges doivent faire l'objet d'un calcul économique. Les éléments correspondants résultent de l'application du principe selon lequel : "Pour que les calculs des coûts et des résultats fournissent des valeurs correctes du point de vue économique... il peut être nécessaire en comptabilité analytique, de substituer à certaines charges enregistrées en comptabilité générale selon des critères fiscaux ou sociaux, les charges correspondantes calculées selon des critères techniques et économiques" (voir ci-dessous).

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Ces charges concernent principalement les éléments suivants :

Charges relatives au renouvellement :
Les charges économiques calculées relatives au renouvellement sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles (y compris le cas échéant au sein d'un même contrat).

- Garantie pour continuité du service

Cette rubrique correspond à la situation dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assurer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie pour continuité du service a pour objet de faire face aux charges que le délégataire aura à supporter en exécution de son obligation contractuelle, au titre des biens en jouissance temporaire (voir note 3 ci-après) dont il est estimé que le remplacement interviendra pendant la durée du contrat.

Afin de prendre en compte les caractéristiques économiques de cette obligation (voir note 4 ci-après), le montant de la garantie pour continuité du service s'appuie sur les dépenses de renouvellement lissées sur la durée de la période contractuelle en cours. Cette charge économique calculée est déterminée en additionnant :

- ✔ d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà réalisés depuis le début de la période contractuelle en cours ;
- ✔ d'autre part le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin de cette période, tel qu'il résulte de l'inventaire quantitatif et qualitatif des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes annuels du résultat de l'exploitation (fichier des installations en jouissance temporaire) ;

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours (voir note 5 ci-après).

Des lissages spécifiques sont effectués en cas de prolongation de contrat ou de prise en compte de nouvelles obligations en cours de contrat.

Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que le délégataire risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée de la période contractuelle en cours, pour les renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit « fonctionnel » dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

Enfin, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1er janvier 2015, la charge portée dans le CARE au titre d'une obligation contractuelle de type « garantie pour continuité de service » correspond désormais aux travaux réalisés dans l'exercice sans que ne soit plus effectué le lissage évoqué ci-dessus ; ce dernier ne concerne donc désormais que les contrats ayant pris effet antérieurement.

- Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est contractuellement engagée à réaliser un programme prédéterminé de travaux de renouvellement selon les priorités que la Collectivité s'est fixée.

La charge économique portée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation est alors calculée en additionnant :

- ✔ d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà effectués depuis le début de la période contractuelle en cours (voir note 5 ci-après) ;
- ✔ d'autre part, le montant des renouvellements contractuels futurs jusqu'à la fin de cette même période ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours.

- Fonds contractuel de renouvellement

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel délimitant les obligations des deux parties est alors établi. C'est le montant correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans cette rubrique.

Charges relatives aux investissements :

Les investissements financés par le délégataire sont pris en compte dans le compte annuel du résultat de l'exploitation, sous forme de redevances permettant d'étaler leur coût financier total :

- ✔ pour les biens appartenant au délégataire (biens propres et en particulier les compteurs du domaine privé) : sur leur durée de vie économique puisqu'ils restent lui appartenir indépendamment de l'existence du contrat ;
- ✔ pour les investissements contractuels (biens de retour) : sur la durée du contrat puisqu'ils ne servent au délégataire que pendant cette durée ;

Le montant de ces redevances résulte d'un calcul actuariel permettant de reconstituer, sur ces durées et en euros constants, le montant de l'investissement initial.

S'agissant des compteurs, ce dernier comprend, depuis 2008, les frais de pose valorisés par l'application de critères opérationnels et qui ne sont donc en contrepartie plus compris dans les charges de l'exercice.

L'étalement de ce coût financier global obéit aux règles suivantes :

- ✔ pour les investissements antérieurs à 2021, les redevances évoquées ci-dessus respectent une progressivité prédéterminée et constante (+1,5% par an) d'une année sur l'autre de la redevance attachée à un investissement donné. Le taux financier retenu est calculé à partir du Taux Moyen des Emprunts d'Etat en vigueur l'année de réalisation de l'investissement, majoré d'une marge. Un calcul financier spécifique garantit la neutralité actuarielle de la progressivité de 1,5% indiquée ci-dessus ;
- ✔ pour les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2021, ces redevances prennent la forme d'une annuité constante et non plus progressive. Le taux financier retenu est déterminé en tenant compte des conditions de financement de l'année en cours. Le taux annuel de financement est fixé à 2,25% pour les investissements réalisés en 2021.

Toutefois, par dérogation avec ce qui précède, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1er janvier 2015, la redevance peut reprendre le calcul arrêté entre les parties lors de la signature du contrat.

Enfin, et compte tenu de leur nature particulière, les biens immobiliers du domaine privé font l'objet d'un calcul spécifique comparable à l'approche retenue par les professionnels du secteur. Le montant de la redevance initiale attachée à un bien est pris égal à 7% du montant de l'investissement immobilier (terrain + constructions + agencements du domaine privé) puis est ajusté chaque année de l'évolution de l'indice de la construction. Les agencements pris à bail donnent lieu à un calcul similaire.

- Fonds contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de consacrer tous les ans un certain montant à des dépenses d'investissements dans le cadre d'un suivi contractuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. C'est en pareil cas le montant correspondant à la définition contractuelle qui est reprise dans cette rubrique.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- Impact des avances remboursables à taux zéro

Lorsque la Société bénéficie d'avances remboursables sans intérêts de la part d'une Agence de l'Eau pour contribuer au financement de certains travaux exécutés dans le cadre d'un contrat de DSP, un calcul spécifique est effectué depuis 2011 pour tenir compte dans le CARE de l'avantage temporaire que représente cette mise à disposition de fonds sans intérêts. Des produits spécifiques sont ainsi calculés sur le capital restant dû en début d'exercice au titre de ces avances, au taux d'intérêt de référence tel que défini ci-dessus et applicable l'année de versement initial de chaque avance. Ces produits sont ensuite portés en minoration des charges économiques calculées au titre des investissements du domaine concédé.

- Investissements du domaine privé

Hormis le parc de compteurs relevant du domaine privé du délégataire (avec une redevance portée sur la ligne « Charges relatives aux compteurs du domaine privé ») et quelques cas où Veolia Eau ou ses filiales sont propriétaires d'ouvrages de production (avec une redevance alors portée sur la ligne « Charges relatives aux investissements du domaine privé »), les redevances attachées aux biens du domaine privé sont portées sur les lignes correspondant à leur affectation (la redevance d'un camion hydro cureur sera affectée sur la ligne « engins et véhicules », celle relative à un ordinateur à la ligne « informatique »…).

2.1.3. **Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement**

Cette rubrique reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances.

2.1.4.**Impôt sur les sociétés**

L'impôt calculé correspond à celui qui serait dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut bénéficiaire, le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2021 correspond au taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises réalisant plus de 250 M€ de CA (27,5%), hors contribution sociale additionnelle de 3,3%.

2.2. **Charges réparties**

Comme rappelé en préambule de la présente annexe, l'organisation de la Société repose sur un ensemble de niveaux de compétences en partie mutualisés au sein du GIE national.

Les charges communes d'exploitation à répartir proviennent donc de chacun de ces niveaux opérationnels.

2.2.1. **Principe de répartition**

Comme indiqué dans les Faits marquants, les modalités de répartition ont évolué en 2020 en ce qui concernent les coûts des plateformes Produits & Cash et RC360. Les modalités de répartition des autres charges indirectes n'ont en revanche pas été modifiées.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Le principe retenu est celui de la répartition des charges concernant un niveau organisationnel donné entre les diverses entités dépendant directement de ce niveau ou, dans certains cas, entre les seules entités au profit desquelles elles ont été engagées.

Ces charges (qui incluent les éventuelles charges de restructuration mais excluent désormais celles de la fonction consommateurs) proviennent de chaque niveau organisationnel de Veolia Eau intervenant au profit du contrat : services centraux, Régions, Territoires (et regroupements spécifiques de contrats le cas échéant).

Lorsque les prestations effectuées par le GIE national à un niveau donné bénéficient à plusieurs sociétés, les charges correspondantes sont refacturées par celui-ci aux sociétés concernées au prorata de la valeur ajoutée des contrats de ces sociétés rattachés à ce niveau.

Ensuite, la Société répartit dans ses comptes annuels de résultat de l'exploitation l'ensemble de ses charges communes telles qu'elles résultent de sa comptabilité sociale (après, donc, facturation des prestations du GIE national) selon le critère de la valeur ajoutée des contrats de l'exercice. Ce critère unique de répartition est déterminé par contrat, qu'il s'agisse d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) ou d'un contrat Hors Délégation de Service Public (HDSP). La valeur ajoutée se définit ici selon une approche simplifiée comme la différence entre le volume d'activité (produits) du contrat et la valeur des charges contractuelles et d'achats d'eau en gros imputées à son niveau. Les charges communes engagées à un niveau organisationnel donné sont réparties au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats rattachés à ce niveau organisationnel.

Par ailleurs, et dans certains cas, le GIE peut être amené à facturer des prestations à des Sociétés de Veolia Eau France dans le cadre de conventions spécifiques. Les montants facturés à ce titre viennent selon les cas de figure en diminution du montant global des frais à facturer entre sociétés comme évoqué ci-dessus et/ou à répartir entre les contrats au sein de la Société.

Les contrats comportant des achats d'eau supportent une quote-part forfaitaire de «peines et soins » égale à 5% de ces achats d'eau qui est portée en minoration du montant global des frais à répartir entre les contrats.

Les charges indirectes sont donc ainsi réparties sur les contrats au profit desquelles elles ont été engagées.

Par ailleurs, et en tant que de besoin, les redevances (cf. § 2.1.2) calculées au titre des compteurs dont la Société a la propriété sont réparties entre les contrats concernés au prorata du nombre de compteurs desdits contrats.

2.2.2. **Prise en compte des frais centraux**

Après détermination de la quote-part des frais de services centraux imputable à l'activité Eau France, la quote-part des frais des services centraux engagée au titre de l'activité des Territoires a été facturée au GIE national à charge pour lui de la refacturer à ses membres selon les modalités décrites ci-dessus.

Au sein de la Société, la répartition des frais des services centraux s'effectue au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats (à l'exclusion de la part relative à l'activité « consommateurs » répartie comme évoqué ci-dessus).

2.3. **Autres charges**

2.3.1. **Valorisation des travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP)**

Pour valoriser les travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de DSP, une quote-part de frais de structure est calculée sur la dépense brute du chantier. Cette disposition est applicable à l'ensemble des catégories de

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

travaux relatifs aux délégations de service public (production immobilisée, travaux exclusifs, travaux de renouvellement), hors frais de pose des compteurs. Par exception, la quote-part est réduite à la seule composante « frais généraux » si la prestation intellectuelle est comptabilisée séparément. De même, les taux forfaitaires de maîtrise d'œuvre et de gestion contractuelle des travaux ne sont pas automatiquement applicables aux opérations supérieures à 500 K€ ; ces prestations peuvent alors faire l'objet d'un calcul spécifique.

L'objectif de cette approche est de prendre en compte les différentes prestations intellectuelles associées réalisées en interne (maitrise d'œuvre en phase projet et en phase chantier, gestion contractuelle imposée par le contrat DSP : suivi des programmes pluriannuels, planification annuelle des chantiers, reporting contractuel et réglementaire, mises à jour des inventaires,...).

La quote-part de frais ainsi attribuée aux différents chantiers est portée en diminution des charges indirectes réparties selon les règles exposées au § 2.2 (de même que la quote-part « frais généraux » affectée aux chantiers hors DSP sur la base de leurs dépenses brutes ou encore que la quote-part de 5% appliquée aux achats d'eau en gros).

2.3.2. **Participation des salariés aux résultats de l'entreprise**

Les charges de personnel indiquées dans les comptes annuels de résultat de l'exploitation comprennent la participation des salariés acquittée par la Société en 2021 au titre de l'exercice 2020.

2.4. **Autres informations**

Lorsque la Société a enregistré dans sa comptabilité une charge initialement engagée par le GIE national ou un de ses membres dans le cadre de la mutualisation de moyens, cette charge est mentionnée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation selon sa nature et son coût d'origine, et non pas en sous-traitance, exception faite des coûts liés aux plateformes Produits & Cash et RC360. Cette règle ne trouve en revanche pas à s'appliquer pour les sociétés du Groupe qui, telles les sociétés d'expertise, ne sont pas membres du GIE national.

Enfin, au-delà des charges économiques calculées présentées ci-dessus et substituées aux charges enregistrées en comptabilité générale, la Société a privilégié, pour la présentation de ses comptes annuels de résultat de l'exploitation, une approche selon laquelle les risques liés à l'exploitation – et notamment les risques sur créances impayées mentionnées au paragraphe 2.1.3, qui donnent lieu à la constatation de provisions pour risques et charges ou pour dépréciation en comptabilité générale, sont pris en compte pour leur montant définitif au moment de leur concrétisation. Les dotations et reprises de provisions relatives à ces risques ou dépréciation en sont donc exclues (à l'exception des dotations et reprises pour investissements futurs évoquées ci-dessus).

Lorsqu'un contrat bénéficie d'un apport d'eau en provenance d'un autre contrat de la société, le compte annuel de résultat de l'exploitation reprend les écritures enregistrées en comptabilité analytique, à savoir :

- ✔ inscription dans les produits du contrat « vendeur » de la vente d'eau réalisée,
- ✔ inscription dans les charges du contrat « acheteur » de l'achat d'eau réalisé.

Dans une recherche d'exactitude, et compte tenu de la date avancée à laquelle la Société a été amenée à arrêter ses comptes sociaux pour des raisons d'intégration de ses comptes dans les comptes consolidés du Groupe Veolia, les comptes annuels de résultat de l'exploitation présentés anticipent sur 2021 certaines corrections qui seront portées après analyse approfondie dans les comptes sociaux de l'exercice 2022.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Notes :

1. *La donnée « nombre de contacts » n'est pas disponible à un niveau plus fin que le niveau « Territoire ».*

2. *Texte issu de l'ancien Plan Comptable Général de 1983, et dont la refonte opérée en 1999 ne traite plus des aspects relatifs à la comptabilité analytique.*

3. *C'est-à-dire les biens indispensables au fonctionnement du service public qui seront remis obligatoirement à la collectivité délégante, en fin de contrat.*

4. *L'obligation de renouvellement est valorisée dans la garantie lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:*
   - *le bien doit faire partie d'une famille technique dont le renouvellement incombe contractuellement au délégataire,*
   - *la date de renouvellement passée ou prévisionnelle entre dans l'horizon de la période contractuelle en cours.*

5. *Compte tenu des informations disponibles, pour les périodes contractuelles ayant débuté avant 1990, le montant de la garantie de renouvellement est calculé selon le même principe d'étalement linéaire, en considérant que le point de départ de ces périodes se situe au 1er janvier 1990.*

- ***Avis des commissaires aux comptes***

La Société a demandé à l'un des Co-Commissaires aux Comptes de Veolia d'établir un avis sur la procédure d'établissement de ses CARE. Une copie de cet avis est disponible sur simple demande de la Collectivité.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

6.5 Les engagements à incidence financière

Ce chapitre a pour objectif de présenter les engagements liés à l'exécution du service public, et qui à ce titre peuvent entraîner des obligations financières entre Veolia, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la Collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, Veolia pourra détailler ces éléments.

6.5.1 Flux financiers de fin de contrat

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la Collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

- ***Régularisations de TVA***

Si Veolia assure pour le compte de la Collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition[1], deux cas se présentent :

- ✔ Le nouvel exploitant est assujetti à la TVA[2] : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux services de l'Etat.
- ✔ Le nouvel exploitant n'est pas assujetti à la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à Veolia la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de Veolia du montant dû à l'administration fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

- ***Biens de retour***

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la Collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

- ***Biens de reprise***

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

[1] art. 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts

[2] Conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mars 2006 repris dans le BOFiP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10)

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- ***Autres biens ou prestations***

Hormis les biens de retour et des biens de reprise prévus au contrat, Veolia utilise, dans le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations. Le cas échéant, sur demande de la Collectivité et selon des conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

- ***Consommations non relevées et recouvrement des sommes dues au délégataire à la fin du contrat***

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. Il y a lieu de définir avec la Collectivité les modalités de facturation (relevé spécifique, prorata temporis) et de recouvrement des sommes dues qui s'imposeront au nouvel exploitant, ainsi que les modalités de reversement des surtaxes correspondantes.

6.5.2 Dispositions applicables au personnel

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

- ✔ ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire,
- ✔ ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.

Veolia propose de rencontrer la Collectivité sur ce sujet pour inventorier les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

- ***Dispositions conventionnelles applicables aux salariés de Veolia***

Les salariés de Veolia bénéficient :

- ✔ des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000 ;
- ✔ des dispositions des accords d'entreprise Veolia et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail, la protection sociale (retraites, prévoyance, handicap, formation) et usages et engagements unilatéraux.

- ***Protection des salariés et de l'emploi en fin de contrat***

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la Collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, …) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée, l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. L 1224-1 du Code du Travail).

Dans cette hypothèse, Veolia transmettra à la Collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier masse salariale correspondante …).

Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez Veolia. Au-delà de ces trois mois, le statut Veolia est soit maintenu pendant une période de douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome mais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale des entreprises d'eau et d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette Convention s'impose tant au précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 mois.

A défaut d'application des dispositions précitées, seule la Collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le contrat de délégation qui s'achève. Veolia se tient à la disposition de la Collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la Collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents[3] affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

- ***Comptes entre employeurs successifs***

Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

- ✔ de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat,
- ✔ concernant les salaires et notamment salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférant) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13ème mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs,….
- ✔ concernant les autres rémunérations : pas de compte à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail,…

[3] Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité délégante, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

6.6 Reconnaissance et certification de service

Veolia Eau est depuis de nombreuses années engagé dans des démarches de certification. En 2015, les systèmes de management de la qualité et de l'environnement existants ont été fédérés sous la gouvernance du siège et complétés par un système de management de l'énergie.

Les activités certifiées sont la production et la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées et l'accueil et le service aux consommateurs.

Cette triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001 délivrée par Afnor Certification en novembre 2015 valide, via un tiers indépendant, l'efficacité des méthodes et des outils mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de l'Eau France qui comprend des objectifs forts en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre certification ISO 50001 valide nos démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations confiées par nos clients. Elle est reconnue par l'Administration dans le cadre des textes d'application de la directive 2012/27/UE (loi DDADUE) (*)

afaq
AFNOR CERTIFICATION

Certificat
Certificate

N° 2015/69288.9 Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 50001 : 2018

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Adresse	N° SIREN
Siège : 21 RUE LA BOETIE-75008 PARIS	572025526

Liste complémentaire des sites certifiés en annexe / *Complementary list of certified locations on appendix*

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donné(s) est couvert par la certification)
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) *This certificate is valid from (year/month/day)* 2021-11-11 Jusqu'au *until* 2024-11-10

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor CERTIFICATION

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

afaq
AFNOR CERTIFICATION

Certificat
Certificate

N° 2015/69287.8 **Page 1 / 10**

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexe(s) / *List of certified locations on appendix(ces)*

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) *This certificate is valid from (year/month/day)*	**2021-11-10**	Jusqu'au *Until*	**2024-11-09**

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor CERTIFICATION

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

afaq
AFNOR CERTIFICATION

Certificat
Certificate

N° 2015/69286.8

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 14001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexe(s) */ List of certified locations on appendix(ces)*

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) *This certificate is valid from (year/month/day)*	**2021-11-10**	Jusqu'au *Until*	**2024-11-09**

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor CERTIFICATION

(*) La directive 2012/27/UE instaure un audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises, obligation reprise par la loi DDADUE. Certifiées ISO 50001, ces entreprises sont exemptées de cette obligation et peuvent valoriser leurs actions d'économies d'énergie grâce à la bonification des CEE.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

6.7 Actualité réglementaire 2021

Chaque année, une sélection des textes réglementaires les plus marquants de l'année vous est proposée, accompagnée des impacts les plus significatifs sur la vie du service. Vos interlocuteurs Veolia se tiennent à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur les conséquences particulières pour votre service.

Dérèglement climatique et résilience des territoires : des nouvelles obligations importantes pour les collectivités dans le domaine de l'assainissement !

La Loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi « climat et résilience ») fait écho aux préoccupations et aux défis considérables soulevés par le dérèglement climatique pour les citoyens, les territoires et les services publics locaux.

Cette loi comporte un large éventail de dispositions comme les **diagnostics de vulnérabilités des services et réseaux répondant aux besoins prioritaires des populations** afin d'anticiper leur gestion en période de crise et de favoriser un retour rapide à un fonctionnement normal.

Cet objectif a par ailleurs été précisé par la loi du 25 novembre 2021 qui *vise à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels*. Ainsi, pour les territoires soumis à un ou plusieurs risques naturels connus, cette loi introduit de **nouvelles obligations en matière d'information des populations sur les risques et les mesures de sauvegarde associées** ainsi qu'un renforcement des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde.

Dans le domaine de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement, la loi "*climat et résilience*" pose le principe que les écosystèmes aquatiques et les écosystèmes marins constituent des éléments essentiels du patrimoine de la Nation du fait de leur contribution à la lutte contre la pollution. En quelques articles, elle vient renforcer l'intégration des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques. Ainsi, la loi *"climat et résilience"* :

- ✔ introduit l'obligation de contrôle des raccordements au réseau de collecte des eaux usées lors des mutations immobilières. Dans une première étape, elle rend obligatoire ce contrôle sur les territoires dont les rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales ont une incidence sur la qualité de l'eau pour les épreuves olympiques en Seine de Paris 2024. Toutefois, cette disposition est susceptible d'être généralisée à tous les territoires au cours des prochaines années ;
- ✔ renforce le dispositif prévu au Code de la Santé Publique qui astreint le propriétaire d'un immeuble non raccordé au réseau de collecte au paiement d'une somme au moins équivalente à celle qu'il aurait payé s'il avait été raccordé et pouvant être majorée dans la limite de 100 %. Afin de renforcer le caractère dissuasif de cette disposition, la loi autorise de porter cette majoration à 400 % ;
- ✔ impose aux notaires d'adresser au SPANC, au plus tard un mois après la signature de l'acte authentique de vente d'un immeuble, une attestation contenant la date de la vente et les informations nécessaires à l'identification du bien vendu et des noms et adresse de l'acquéreur. Cette disposition permettra au SPANC d'être en mesure de contrôler que l'acquéreur s'est bien acquitté de l'obligation de réaliser les travaux de mise en conformité, de son dispositif d'assainissement autonome sous un an, lorsque le diagnostic technique fourni lors de la vente a relevé des non-conformités ;
- ✔ édicte de nouvelles prescriptions visant à limiter l'imperméabilisation (et, donc, le ruissellement) pour les bâtiments professionnels et les entrepôts de plus de 500 m² (plus de 1000 m² pour les immeubles de bureau) ainsi que pour les parcs de stationnement associés à ces bâtiments.

Toutes ces nouvelles dispositions nécessitent de revoir au minimum le règlement de service pour l'adapter en conséquence. Pour cela, vos équipes Veolia se rapprocheront rapidement de vous pour se conformer à ces nouvelles obligations réglementaires.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Crise relative à l'approvisionnement et hausse des cours des matières premières : suspension temporaire des pénalités de retards applicables.

L'année 2021 a été marquée par l'augmentation des prix des matières premières : acier, plastique, cuivre, aluminium, béton, réactifs, gaz, électricité etc. Leurs cours ont 'flambé', dans des proportions loin des évolutions habituellement constatées, entraînant au-delà des difficultés d'approvisionnement et des délais de livraison rallongés, un surcoût considérable dans le cadre de l'exécution des contrats déjà signés.

Afin de pallier ces incidences, le Ministère de l'Economie a publié le 20 mai 2021 un communiqué de presse dans lequel il invite les acheteurs publics à ne pas appliquer de pénalités de retard et à accorder des prolongations de délais d'exécution. Une fiche technique de la DAJ de Bercy, du 27 mai 2021, actualisée au 29 juillet 2021, en précise les contours.

Les acteurs publics sont ainsi appelés à adapter certaines modalités d'exécution et de passation des contrats de la commande publique dans les mêmes conditions que durant la crise sanitaire.

Retour au sol des boues : une volonté de maintenir ce principe mais avec un suivi renforcé à prévoir dès maintenant.

L'arrêté du 30 avril 2020 avait fixé le principe que les boues produites durant la pandémie doivent au préalable être totalement hygiénisées pour pouvoir être épandues et faire l'objet de mesures de surveillance supplémentaires. L'arrêté du 20 avril 2021 a maintenu cette restriction tout en élargissant la liste des traitements de boues considérés comme hygiénisants. De même, ce nouvel arrêté est venu préciser la surveillance de l'abattement du virus Sars-Cov-2 en autorisant un nouvel indicateur plus facile à mesurer pour les nouveaux traitements reconnus hygiénisants.

La Loi AGEC du 10 février 2020 (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) ainsi que l'ordonnance du 29 juillet 2020 (relative à la prévention et à la gestion des déchets) vont modifier le cadre réglementaire régissant les conditions de retour au sol des boues d'épuration produites par les installations d'assainissement et, ce, à travers un ensemble de textes réglementaires (décrets, arrêtés regroupés sous le terme général de "socle commun") dont les premières publications sont attendues en 2022.

Le projet de "socle commun" confirme la volonté de maintenir le retour au sol des boues et composts et réaffirme l'intérêt de ce retour au sol, en cohérence avec la position européenne.
Cet ensemble de textes réglementaires entrera progressivement en application avec des échéances prévisibles dès 2023 puis 2024, 2025 et 2027. La première échéance de 2023 marquera l'entrée en vigueur de nouveaux critères d'innocuité applicables aux boues et aux composts de boues avec la mise en œuvre d'un nouveau suivi analytique qui inclura de nouveaux paramètres.

Cette future réglementation est susceptible d'entraîner un impact contractuel et financier sur le service de l'assainissement.

Vos interlocuteurs Veolia se rapprocheront de vous pour répondre à vos différentes questions et anticiper de manière approfondie leurs conséquences pour votre service.

Recherche et réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) : le principe de réduction des émissions à la source est maintenu !

La note technique du 12 août 2016 relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction est venue préciser les modalités de la recherche de micropolluants dans les eaux usées traitées et dans les eaux brutes des stations de traitement des eaux usées (STEU).

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Cette même note technique a fixé les modalités de recherche des sources d'émission de ces micropolluants en amont des STEU de plus de 10 000 eq.habitants et d'engagement des services d'assainissement dans une démarche de réduction de ces émissions.

Une révision de cette note technique a été publiée très récemment. Pour les services concernés, cette révision confirme les deux piliers de la démarche :

- ✔ une phase de recherche des substances à enjeux (dites "significatives") dans les eaux brutes et traitées;
- ✔ une phase de diagnostic à l'amont pour comprendre les sources d'émission et identifier les actions de réduction à initier sur les territoires pour réduire dans les eaux usées urbaines les substances.

Ce nouveau texte vient préciser le calendrier de mise en œuvre de ce nouveau cycle RSDE qui devra débuter dès 2022. De plus, il donne la faculté au Préfet d'élargir la liste de substances à rechercher au regard de la sensibilité du milieu récepteur.

Cette toute nouvelle réglementation est susceptible de modifier la programmation et le calendrier de réalisation initialement prévu des campagnes analytiques sur votre service. Le cas échéant, vos interlocuteurs Veolia se rapprocheront de vous pour échanger de manière approfondie sur les conséquences de ce nouveau texte pour votre service.

Bilans Gaz à Effet de Serre des services d'assainissement - Protoxyde d'azote (N2O)

Les nouvelles consignes du GIEC 2019 et la révision 2022 du référentiel métier ASTEE entraîneront une forte augmentation du poids du N2O dans les bilans GES 2021 publiés en 2022

Le protoxyde d'azote (N2O ou 'gaz hilarant') est un très puissant Gaz à Effet de Serre, de pouvoir de réchauffement global 265 fois plus élevé qu'une masse équivalente de CO2.

Les nouvelles lignes directrices du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) **2019** recommandent d'utiliser un nouveau facteur d'émission (FE) pour estimer les émissions de protoxyde d'azote, 40 fois plus élevé que le précédent. Ce changement de méthode entraîne une augmentation mathématique dans l'évaluation des émissions de protoxyde d'azote des services d'assainissement, modifie les priorités d'action, et les suivis dans le temps. Le GIEC encourage aussi les professionnels des eaux usées à utiliser leurs propres facteurs d'émissions N2O en réalisant des campagnes de mesures sur sites conformément aux meilleures pratiques techniques et scientifiques en vigueur. En France il s'agit **du guide sectoriel Ademe-Astee 2018.** La publication du guide sectoriel révisé est prévue fin 2022 et détaillera les modalités par typologie d'usine et procédés biologiques mis en œuvre. Ce référentiel sera applicable aux bilans GES 2021 publiés en 2022.

Veolia a procédé à des campagnes et pilotes N2O sur plusieurs sites, et contribue activement aux groupes de travail ASTEE guide sectoriel GES et N2O, par le partage des résultats de recherches, méthodes et consignes. L'outil d'empreinte Carbone GreenPath de Veolia intègre depuis janvier 2022 le nouveau référentiel de calcul du GIEC pour le N2O. Veolia se tient à disposition pour prendre en compte les évolutions de méthodes, mettre en place les diagnostics de site et proposer des solutions de réduction des émissions de GES, intégrant la notion d'empreinte environnementale.

Commande publique

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

La Loi Climat et Résilience (loi n°2021-1104 du 22 août 2021) comporte un ensemble de mesures en faveur de la prise en compte du développement durable au stade de la passation et de l'exécution des contrats de la commande publique. Essentiellement programmatique, compte tenu des délais d'entrée en vigueur différée, elle invite les personnes publiques à s'engager dès à présent dans ce mouvement

A l'exception des mesures relatives aux Schémas de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsable (entrée en vigueur au 1er janvier 2023) les dispositions de l'article 35 de la loi entreront en vigueur à une date fixée par décret, et au plus tard le 22 août 2026.

La prise en compte des objectifs de développement durable ("ODD") et des caractéristiques environnementales

L'article 35 de cette loi comprend différentes mesures visant à améliorer la prise en compte du développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique. Ces mesures concernent notamment :

- la prise en compte des objectifs de développement durable dans les spécifications techniques: l'article L.2112-2 du Code de la commande publique modifié prévoit désormais l'obligation pour l'acheteur d'intégrer des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale au sein des spécifications techniques ;
- la prise en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution pour les marchés formalisés : le nouvel article L.2112-2-1 du Code de la commande publique comporte l'obligation de prévoir pour les marchés supérieurs aux seuils européens des conditions d'exécution prenant en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi, notamment en faveur des personnes défavorisées, sauf dérogations.
- la prise en compte des caractéristiques environnementales de l'offre dans les critères d'attribution: l'article L.2152-7 du Code de la commande publique modifié comporte désormais l'obligation de prévoir au moins un critère en matière environnementale. En pratique, cette modification interdit donc le recours au critère unique du prix.
- la prise en compte obligatoire de l'environnement dans les conditions d'exécution : au-delà des spécifications techniques, l'article L.2112-2 du Code de la commande publique modifié prévoit que les conditions d'exécution doivent désormais prendre en compte des considérations relatives à l'environnement. Elles peuvent également prendre en compte des considérations relatives à l'économie, à l'innovation, au domaine social, à l'emploi ou à la lutte contre les discriminations.

Le renforcement des Schémas de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)

Cette même loi renforce le contenu et surtout la visibilité des SPASER que sont tenues d'adopter les plus grandes collectivités. Deux évolutions principales :

- Renforcement des obligations de publicité des SPASER en prévoyant qu'ils doivent être rendus publics notamment via une mise en ligne sur le site internet (s'il existe) des acheteurs concernés ;
- Mention des indicateurs précis et des objectifs cibles à atteindre pour chacune de ces catégories.

Ces dispositions entreront en vigueur le 1er janvier 2023.

La neutralité dans les contrats de la commande publique à l'aune de la loi confortant le respect des principes de la République

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a pour but de conduire les acteurs de la commande publique à introduire de nouvelles stipulations dans leurs contrats afin d'aménager le respect des principes de laïcité, de neutralité.

La loi évoque trois principes : l'égalité des usagers devant le service public, veiller au respect du principe de laïcité et au principe de neutralité du service public. Ces clauses doivent être intégrées dans tous les contrats concernés pour lesquels une consultation ou un avis de publicité est envoyé depuis le 25 août 2021. Pour les contrats en cours ou pour lesquels une consultation a été lancée avant le 25 août dernier, il faut distinguer deux situations :

- Pour les contrats qui se terminent avant le 25 février 2023, ces clauses n'ont pas à être insérées ;
- Pour les contrats qui se terminent après le 25 février 2023, les acheteurs et autorités concédantes ont 1 an, jusqu'au 25 août 2022 pour intégrer ces clauses dans les contrats en cours.

Nouveaux seuils de procédure formalisée pour les années 2022-2023

À compter du 1er janvier 2022, les seuils de procédure formalisée passent de :

- 139 000 € HT à 140 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des autorités publiques centrales ;
- 214 000 € HT à 215 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des autres pouvoirs adjudicateurs et pour les marchés publics de fournitures des autorités publiques centrales opérant dans le domaine de la défense ;
- 428 000 € HT à 431 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des entités adjudicatrices et pour les marchés de fournitures et de services passés dans le domaine de la défense ou de la sécurité ;
- 5 350 000 € HT à 5 382 000 € HT pour les marchés de travaux et pour les contrats de concession.

Promotion et développement de l'innovation

Dans l'« objectif de promotion et développement de l'innovation » précédemment mobilisé pour l'expérimentation posée par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 avait prévu un dispositif expérimental pour les achats dits « innovants » offrant la possibilité de passer un marché public, y compris un marché public de défense ou de sécurité, négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, à la condition que la valeur estimée du besoin soit inférieure à 100 000 € hors taxes. Ce régime dérogatoire initialement prévu pour une durée de 3 ans a été pérennisé par le décret n° 2021-1634 du 13 décembre 2021.

Interdiction des accords-cadres sans maximum

En application d'une jurisprudence européenne du 17 juin dernier, un décret du 23 août n° 2021-1111 modifie le code de la commande publique pour supprimer la possibilité de conclure des accords-cadres sans maximum. Une mesure qui s'appliquera à compter du 1er janvier 2022.

Marchés globaux

Le Décret n° 2021-357 du 30 mars 2021 portant diverses dispositions en matière de commande publique, pris pour l'application des articles 131 et 140 de loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 (loi 'ASAP'), comporte diverses dispositions en matière de commande publique. Ce décret fixe à 10 % du montant prévisionnel du marché la part minimale que le titulaire d'un marché global, qui n'est pas lui-même une petite ou moyenne entreprise (PME) ou un artisan, s'engage à confier, directement ou indirectement, à une PME ou à un artisan.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Ce décret a également pour objet de mettre en cohérence les hypothèses de dispense de jury pour l'attribution des marchés globaux avec les hypothèses de dispense de concours pour l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre. Il précise enfin le point de départ du délai de paiement du solde des marchés publics de maîtrise d'œuvre pour tenir compte du mécanisme de décompte général et définitif prévu par le nouveau cahier des clauses administratives générales applicables à ces marchés.

Six (6) nouveaux CCAG et leur fascicule (6) de 2021

En application de l'article R. 2112-2 du code de la commande publique, six arrêtés en date du 30 mars 2021 (JO du 1er avril 2021) ont approuvé les nouveaux cahiers des clauses administratives générales (CCAG) des marchés publics. Ces arrêtés portent sur les CCAG des marchés de fournitures courantes et services, les marchés industriels, les techniques de l'information et de la communication, les prestations intellectuelles, les travaux et la maîtrise d'œuvre. Pour ce dernier secteur d'activité, il s'agit d'une création.

Ces arrêtés s'appliquent aux marchés publics pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication à compter du 1er avril 2021. Toutefois, ils prévoient une période transitoire jusqu'au 30 septembre 2021.

L'arrêté du 30 septembre 2021 (JO du 7 octobre 2021) apporte des modifications à ces CCAG et vient donc compléter la série des arrêtés du 30 mars 2021.

L'arrêté du 7 octobre 2021 (JO du 15 octobre 2021) vient approuver sept Cahier des Clauses Techniques Générales (fascicules), dont six concernent directement les secteurs de l'eau et de l'assainissement, à savoir :

- le fascicule 70 titre I relatif à la fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement à surface libre ;
- le fascicule 70 titre II relatif aux ouvrages de recueil, de stockage et de restitution des eaux pluviales ;
- le fascicule 71 relatif à la fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement sous pression ;
- le fascicule 73 relatif à l'équipement d'installations de pompage d'eaux claires destinées aux consommations humaines, agricoles et industrielles ;
- le fascicule 74 relatif à la construction des réservoirs en béton et réhabilitation des réservoirs en béton ou en maçonnerie ;
- le fascicule 81 titre I relatif à l'équipement d'installations de pompage pour réseaux d'évacuation et d'assainissement.

Suites de la crise sanitaire

Crise relative à l'approvisionnement et la hausse des cours des matières premières

L'année 2021 a été marquée par l'augmentation des prix des matières premières : acier, plastique, cuivre, aluminium, béton, réactifs, gaz et électricité. Leur cours ont 'flambé', dans des proportions loin des évolutions habituellement constatées, entraînant au-delà des difficultés d'approvisionnement et des délais de livraison rallongés, un surcoût considérable dans le cadre de l'exécution des contrats déjà signés.

Afin de pallier ces incidences, le Ministère de l'Economie a publié le 20 mai 2021 un communiqué de presse dans lequel il invite les acheteurs publics à ne pas appliquer de pénalités de retard et à accorder des prolongations de délais d'exécution. Une fiche technique de la DAJ de Bercy, du 27 mai 2021, sur les marchés publics confrontés à la flambée des prix et au risque de pénurie des matières premières a également été publiée. Les acteurs publics sont ainsi appelés à adapter certaines modalités d'exécution et de passation des contrats de la commande publique dans les mêmes conditions que durant la crise sanitaire.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Factures d'eau, de gaz et d'électricité

Le décret n°2021-474 du 20 avril 2021 (JO du 21 avril 2021) est relatif au paiement des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux entreprises dont l'activité est affectée par une mesure de police administrative en réponse à l'épidémie de covid-19. Ce décret actualise le dispositif mis en œuvre à la fin de l'année 2020 en précisant les critères que doivent satisfaire les personnes physiques ou morales de droit privé pour prétendre aux mesures d'étalement de leur facture d'eau. Ce décret précise aussi la date de fin de ces mesures de report fixées deux mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Retour au sol des boues et Sars-Cov-2

L'arrêté du 20 avril 2021 (JO du 27 mai) modifie l'arrêté du 30 avril 2020 qui fixait le principe que les boues produites durant la pandémie doivent au préalable être totalement hygiénisées pour pouvoir être épandues et faire l'objet de mesures de surveillance supplémentaires.

Ce nouvel arrêté ouvre la possibilité d'épandre des boues ayant fait l'objet de traitements considérés comme partiellement hygiénisant dans l'arrêté du 30 avril 2020 Les boues obtenues après un traitement des eaux usées par lagunage ou rizhofiltration peuvent désormais être épandues sous certaines conditions. Pour le suivi de l'abattement du virus Sars-Cov-2, chaque lot de boue devra faire l'objet d'une analyse - avant et après traitement - avec un nouvel indicateur plus facile à mesurer.

Services publics locaux

Résilience des territoires et sécurité civile

La loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 (JO du 26 novembre 2021) vise à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels. Cette loi comprend des dispositions complémentaires à la loi "climat et résilience" pour les territoires soumis à un ou plusieurs risques naturels connus en matière d'information sur les risques et les mesures de sauvegarde, sur les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde. Notamment, le plan communal de sauvegarde est rendu obligatoire pour les communes soumis à un risque naturel identifié et sa mise en œuvre doit être éprouvée au moins tous les cinq ans par un exercice de crise.

Ces précédentes dispositions complètent celles portées par l'article 249 de La Loi Climat et Résilience (loi n°2021-1104 du 22 août 2021) qui vise à identifier les vulnérabilités des services et réseaux répondant aux besoins prioritaires des populations, d'anticiper leur gestion en période de crise et de favoriser un retour rapide à un fonctionnement normal. Ces objectifs ont pour objectifs de renforcer la résilience des territoires et se traduisent par des obligations graduées au regard de l'exposition à un ou plusieurs risques naturels.

Eaux pluviales et désimperméabilisation des tissus urbains

L'article 101 de la loi 'climat et résilience' du 22 août 2021 (JO du 24 août 2021) modifie un article du Code de la construction et de l'habitation ainsi qu'un article du code de l'urbanisme afin d'abaisser le seuil de 1000 m³ (établi par loi énergie climat de 2019) à 500 m2 relatif à l'obligation d'installer du photovoltaïque ou des toitures végétalisées sur les bâtiments professionnels et les entrepôts : lors de la construction, l'extension ou la rénovation lourde de tous les bâtiments à usage commercial, industriel ou artisanal de plus de 500 m² et de plus de 1000 m² pour les immeubles de bureau.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Ces obligations s'appliquent pour les parcs de stationnement associés à ces bâtiments qui devront intégrer sur au moins la moitié de leur surface des revêtements de surface, des aménagements hydrauliques ou des dispositifs végétalisés favorisant la perméabilité et l'infiltration des eaux pluviales ou leur évaporation.

Travaux à proximité des réseaux

L'arrêté du 6 juillet 2021 (JO du 20 août 2021) fixe, pour l'année 2021, le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement au titre du financement, par les exploitants des réseaux enterrés, du « Guichet Unique » administré par l'Inéris. Ce téléservice (www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr) référencie les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leur endommagement lors de travaux.

Instruction budgétaire et comptable

L'arrêté du 9 décembre 2021 (JO du 31 décembre 2021) relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux modifie cette instruction qui se décline en plusieurs versions, dont l'instruction M49 pour les services d'eau potable et d'assainissement.

Réseaux intérieurs - Utilisation des ressources non-conventionnelles

L'arrêté du 10 septembre 2021 (JO du 18 septembre 2021) relatif à la protection des réseaux d'adduction et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine contre les pollutions par retours d'eau encadre désormais les pratiques concernant les réseaux d'adduction et de distribution à l'intérieur des bâtiments. L'arrêté précise les règles de distinction et de repérage des réseaux intérieurs d'eau potable de ceux transportant d'autres fluides, comme par exemple des eaux non-conventionnelles. Il fixe les modalités de vérification et d'entretien des dispositifs de protection contre les retours d'eau afin de s'assurer de leur bon état de fonctionnement. L'ensemble des dispositions de cet arrêté entrent en vigueur à compter du 1 janvier 2023 pour les immeubles neufs ou rénovés. Cet arrêté renvoie à un avis technique sur les équipements de protection des réseaux intérieurs publié au JO du 18 décembre 2021.

Service public de l'assainissement

Le contrôle des raccordements au réseau de collecte lors des mutations immobilières

Après plusieurs tentatives infructueuses, la loi "Climat et Résilience" (article 61 modifiant les articles L.271-4 du code de la construction et de l'habitation, L.2224-8 du CGCT et L.1331-11-1 du code de la santé publique engage l'obligation de contrôle des raccordements au réseau de collecte des eaux usées lors des mutations immobilières. Dans cette première étape, elle rend obligatoire ce contrôle sur les territoires dont les rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales ont une incidence sur la qualité de l'eau pour les épreuves de nage libre et de triathlon en Seine pour les épreuves olympiques de Paris 2024. Un décret dont la publication est prévue au cours du 1er semestre 2022 doit fixer la liste des communes concernées.

La durée de validité du document relatif au contrôle est fixée à 10 ans.

Le projet de loi "4D" relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et diverses mesures de simplification, en cours d'examen au Parlement, prévoit (article 64) la généralisation de l'obligation de réalisation d'un diagnostic des raccordements aux réseaux publics d'assainissement lors des ventes immobilières.

L'amélioration de l'information du SPANC sur les mutations immobilières

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

En cas de vente d'un immeuble, le vendeur doit fournir un dossier de diagnostic technique comprenant un rapport de contrôle des installations d'assainissement non collectif de moins de trois ans. Lorsque ce rapport relève des non-conformités, l'acheteur a l'obligation de faire procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente (article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation).

Cependant, les SPANC, qui n'étaient jusqu'à présent pas informés des ventes intervenues, ne disposaient d'aucun moyen pour contrôler que l'acquéreur s'était acquitté de l'obligation de réaliser les travaux de mise en conformité.

La Loi "Climat et Résilience" (article 62 complétant l'article L.1331-11-1 du code de la santé publique) impose aux notaires d'adresser aux SPANC, au plus tard un mois après la signature de l'acte authentique de vente d'un immeuble, une attestation contenant la date de la vente et les informations nécessaires à l'identification du bien vendu et des noms et adresse de l'acquéreur.

Le renforcement des pénalités en cas de défaut de raccordement ou de mauvais raccordement

Le Code de la Santé Publique astreint le propriétaire d'un immeuble non raccordé au réseau de collecte au paiement d'une somme au moins équivalente à celle qu'il aurait payé s'il avait été raccordé et pouvant être majorée dans la limite de 100 %.

La Loi "Climat et Résilience" porte cette majoration possible à 400 % afin de renforcer le caractère dissuasif de cette disposition. La mise en œuvre de la majoration passe par l'adoption d'une simple délibération prise par la collectivité. Afin de renforcer le caractère dissuasif et pédagogique, la loi prévoit que cette pénalité sera écartée si les travaux sont réalisés dans les règles de l'art, dans un délai de 12 mois à compter de la notification de la sanction.

Gestion des sous-produits / déchets

Boues (sous-produits de l'assainissement)

Le décret 2021-147 du 11 février 2021 (JO du 13 février 2021) modifie le code de l'environnement et la rubrique 2.1.4.0 (épandage d'effluents ou de boues) de la nomenclature relative aux installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) ayant une incidence sur l'eau ou le fonctionnement des écosystèmes aquatiques, dite nomenclature « loi sur l'eau », dans un objectif de simplification. Notamment, ce décret lève l'interdiction du mélange de boues de station d'épuration entre elles pour entreposage ou traitement en vue de l'épandage. Il n'est plus nécessaire de disposer d'une dérogation, via un arrêté dérogatoire préalable du préfet, pour pouvoir mélanger des boues de stations de traitement des eaux usées différentes

Boues (compostage des boues)

Le décret 2021-1179 du 14 septembre 2021 (JO du 15 septembre 2021) détermine les conditions dans lesquelles les boues d'épuration et les digestats de boues d'épuration peuvent être traités par compostage conjointement avec d'autres matières utilisées comme structurants et issues de matières végétales, dès lors que l'opération permet d'améliorer les caractéristiques agronomiques des boues et des digestats de boues.
Ce texte définit une proportion de mélange déchets verts et boues/digestats pour cette voie de valorisation qui varie selon les échéances suivantes :

- A compter du 1er janvier 2022, la masse de déchets verts utilisés comme structurants n'excède pas 100 % de la masse de boues d'épuration et de digestats de boues d'épuration utilisée dans le mélange.
- A compter du 1er janvier 2024, la masse de déchets verts utilisés comme structurants n'excède pas 80% de la masse de boues d'épuration et de digestats de boues d'épuration utilisée dans le mélange.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- Au plus tard le 1 er janvier 2026, l'ADEME remet au ministre chargé de l'environnement un rapport sur la disponibilité du gisement de déchets verts pour la valorisation organique des déchets alimentaires triés à la source et sur l'opportunité de modifier le seuil de 80% défini précédemment.

Boues - Installations de compostage soumises à autorisation

L'arrêté du 27 mai 2021 (JO du 27 juin 2021) modifie les règles techniques (initialement fixées par l 'arrêté du 22 avril 2008) auxquelles doivent satisfaire les installations de compostage soumises à autorisation au titre des ICPE. Ces modifications visent à améliorer la sécurité et la limitation des émissions provenant des installations de compostage.

L'arrêté complète les informations à reporter par l'exploitant : la nature et l'origine des produits ou déchets constituant le lot, les mesures de température et d'humidité relevées en différents points au cours du processus, les dates des retournements ou périodes d'aération et des arrosages éventuels des andains, ou informations sur l'aération de l'andain. Il prévoit également pour l'exploitation l'obligation d'adaptation des activités en plein air aux conditions météorologiques et climatiques, notamment pour prévenir de forts envols de poussières, des nuisances odorantes lors de grands vents ou lorsque les vents sont orientés vers des récepteurs sensibles. Les nouvelles prescriptions de cet arrêté sont applicables dès le 28 juin 2021 ou le 17 août 2022 selon qu'il s'agit d'installations nouvelles ou existantes.

Boues - Installations de méthanisation

Un arrêté du 14 juin 2021 et deux arrêtés du 17 juin 2021 (tous les trois publiés au Journal officiel du 30 juin 2021) modifient les règles techniques et les prescriptions générales applicables aux installations de méthanisation.

- Le premier modifie l'arrêté du 10 novembre 2009 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de méthanisation soumises à autorisation du titre Ier du livre V du code de l'environnement. Il comporte des dispositions relatives à la conception et à l'aménagement, aux conditions d'admission des déchets et matières traitées, aux conditions d'exploitation, à l a prévention des risques, à la prévention de la pollution de l'eau, à l a surveillance des rejets. Le dernier article de cet arrêté donne le calendrier d'application de ces dispositions.
- Le second modifie l'arrêté du 12 août 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2781 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Le dernier modifie l'arrêté du 10 novembre 2009 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation soumises à déclaration sous la rubrique n° 2781-1. Il introduit de nouvelles annexes fixant les règles relatives aux règles d'implantation, à la gestion, à la surveillance de l'exploitation.

Déchets non dangereux

Décret n° 2021-1199 du 16 septembre 2021 relatif aux conditions d'élimination des déchets non dangereux
Arrêté du 16 septembre 2021 pris en application des articles R. 541-48-3 et R. 541-48-4 du code de l'environnement.

De nouvelles conditions d'élimination des déchets non dangereux pour pouvoir éliminer des déchets non dangereux dans des installations de stockage ou d'incinération, les producteurs ou détenteurs de déchets doivent justifier que ceux-ci ont fait l'objet d'un tri à la source ou d'une collecte séparée. L'élimination dans des installations de stockage de déchets non dangereux valorisables est progressivement interdite ; elle est d'abord réduite de 30 % en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Afin de s'assurer du respect des seuils établis, une procédure de contrôle des déchets entrants est mise en place par l'exploitant de l'installation de stockage de déchets non dangereux. Les interdictions de stockage de déchets valorisables entrent progressivement en vigueur, du 1er janvier 2022 au 1er janvier 2030. Les obligations de justification du tri des déchets avant élimination entrent en vigueur le 1er janvier 2022.

Déchets - Bordereaux de suivis des déchets

Arrêté du 21 décembre 2021 définissant le contenu des déclarations au système de gestion électronique des bordereaux de suivi de déchets énoncés à l'article R. 541-45 du code de l'environnement, pour les déchets contenant de l'amiante. Cet arrêté donne la définition du contenu du bordereau de suivi des déchets électroniques (téléservice Trackdéchets). Les informations ne sont pas les mêmes en fonction de s'il s'agit de déchets dangereux ou déchets POP classiques, ou de tels déchets contenant de l'amiante.

Dispositions applicables aux déchets dangereux et déchets POP contenant de l'amiante : Les informations à déclarer, pour chaque BSD, au système de gestion électronique des BSD de déchets dangereux et déchets POP contenant de l'amiante sont listées à l'article 3 de l'arrêté du 21 décembre 2021.

Déchets - Registre de déchets

Arrêté du 31 mai 2021 fixant le contenu des registres déchets, terres excavées et sédiments mentionnés aux articles R. 541-43 et R. 541-43-1 du code de l'environnement

Dès janvier 2022, la transmission des données de traçabilité des déchets se fera au moyen d'un outil numérique centralisé. Un registre électronique sera aussi mis en place pour les terres excavées et les sédiments. Les nouvelles informations constitutives de ces registres déchets, terres excavées et sédiments pour chaque acteur viennent d'être publiées. Les producteurs ont l'obligation de tenir un registre chronologique afin d'identifier précisément la destination ou le lieu de valorisation des terres excavées et sédiments dès lors qu'ils sont extraits de leur emplacement d'origine et ne sont pas utilisés sur le site même de leur excavation, qu'ils aient ou non le statut de déchet. Le site d'excavation correspond alors pour les terres excavées, à l'emprise des travaux dans la limite d'une distance parcourue par les terres excavées au maximum de trente kilomètres entre l'emplacement de leur excavation et l'emplacement de leur utilisation au sein de l'emprise des travaux. Sont toutefois exonérés, les personnes :

- Produisant des terres excavées lors d'une opération d'aménagement ou de construction < à 500 m3 ;
- Produisant de sédiments issus d'une opération de dragage < à 500 m3 ;
- Effectuant une opération de valorisation de terres excavées et sédiments < à 500 m3.

Déchet – Traçabilité

Décret n° 2021-321 du 25 mars 2021 relatif à la traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments
Dès 2022, les données relatives aux déchets dangereux seront transmises à un registre électronique national et les bordereaux de suivi de déchets seront dématérialisés (plateforme centralisée Trackdéchets). L'identification des sociétés se fait par la base SIREN. Cette base enregistre les données transmises par :

- les exploitants des établissements produisant ou expédiant des déchets dangereux ou des déchets POP ainsi que les collecteurs, les transporteurs, les négociants, les courtiers et les exploitants des installations de transit, de regroupement ou de traitement de déchets dangereux ou de déchets POP ;
- les exploitants des installations d'incinération ou de stockage de déchets non dangereux non inertes ;
- les exploitants des installations dans lesquelles les déchets perdent leur statut de déchet.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- La gestion des déchets et des terres excavées et des sédiments qui ne sont pas utilisés sur le site même de leur excavation sera également traçée pour garantir l'absence d'impact environnemental et sanitaire des opérations de remblayage par ces terres.
- Le site de l'excavation correspond :
- pour les terres excavées, à l'emprise des travaux, ou le cas échéant, à l'emprise foncière placée sous la responsabilité de l'exploitant de l'ICPE, dans la limite d'une distance parcourue par les terres excavées au maximum de 30 km entre l'emplacement de leur excavation et l'emplacement de leur utilisation au sein de l'emprise des travaux ou de l'installation classée,
- pour les sédiments, à l'emprise de l'opération de dragage et des berges du cours d'eau.
- La transmission au plus tard, 7 jours après la production, l'expédition, la réception ou le traitement des déchets ou des produits et matières issus de la valorisation des déchets et chaque fois que cela est nécessaire pour mettre à jour ou corriger une donnée.

Déchet - Sortie de statut de déchet

Décret n° 2021-380 du 1er avril 2021 relatif à la sortie du statut de déchet / Arrêté du 1er avril 2021 modifiant l'arrêté du 19 juin 2015 relatif au système de gestion de la qualité mentionné à l'article D. 541-12-14 du code de l'environnement La procédure de sortie de statut de déchet est désormais possible hors ICPE et IOTA . Les conditions sont :

Respect des cinq critères de sortie du statut de déchet

- les déchets autorisés utilisés en tant qu'intrants pour l'opération de valorisation ;
- les procédés et techniques de traitement autorisés ;
- les critères de qualité applicables aux matières issues de l'opération de valorisation qui cessent d'être des déchets, conformément aux normes applicables aux produits, y compris, si nécessaire, les valeurs limites pour les polluants ;
- les exigences pour les systèmes de gestion ;
- l'exigence d'une attestation de conformité.

Attestation de conformité

Tout producteur ou détenteur de déchets qui met en œuvre la procédure de sortie du statut de déchet devra établir pour chaque lot de substances ou objets qui ont cessé d'être des déchets, une attestation de conformité comme le faisaient les exploitants d'ICPE ou de IOTA. Ils devront conserver une copie de l'attestation de conformité pendant au moins 5 ans et nouvellement pour la durée prévue par l'arrêté fixant les critères de sortie de statut de déchet. Cette attestation est tenue à la disposition des autorités compétentes.

Mise en place d'un système de gestion de la qualité permettant de prouver le respect des critères de fin du statut de déchet, notamment en termes de contrôle et d'autocontrôle de la qualité et, le cas échéant, d'accréditation.

L'arrêté du 1er avril 2021 détaille les critères de contrôle par un tiers, le cas échéant accrédité, pour la sortie du statut de déchet, qui précise la fréquence du contrôle, les procédures, les procédés et les déchets ou produits qui font l'objet du contrôle, ainsi que les modalités d'échantillonnage ainsi que les modalités de conservation d'échantillons pouvant être soumis à une analyse par un tiers.

- Le contrôle est déclenché par le producteur ou le détenteur du déchet qui réalise une sortie du statut de déchet et est réalisé à ses frais ;
- premier contrôle lors de la première année de mise en œuvre de la procédure de sortie du statut de déchet

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- vérification triennale du système de gestion de la qualité par un organisme accrédité pour la certification et des éléments du manuel qualité la première année ;
- contrôle par un tiers tous les 3 (ou 10 ans si le producteur est engagé dans une démarche de management de l'environnement) de l'opération de valorisation pour la production des déchets dangereux, terres excavées ou sédiments.

ICPE-IOTA - Evaluation environnementale et participation du public

Décret n° 2021-1000 du 30 juillet 2021 : Ce décret vise à répondre à une mise en demeure de la Commission à la France pour non-conformité avec la directive 2011/92/UE du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement. Pour approfondir : Le seuil financier pour les projets soumis à déclaration d'intention est abaissé. Le tableau relatif à l'évaluation environnementale (annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement) est modifié, sont dorénavant soumis à évaluation environnementale systématique les installations d'élimination de déchets dangereux par incinération, traitement chimique ou mise en décharge.

Dans la procédure d'examen au cas par cas, l'autorité chargée de cet examen indique dorénavant les motifs qui fondent sa décision ; est ainsi créée une annexe à l'article R122-3-1 qui présente les critères de l'examen au cas par cas. Le contenu de l'étude d'impact est modifié avec notamment la prise en compte du cumul des incidences des projets existants ou approuvés. Il est en outre prévu une procédure d'évaluation environnementale commune à plusieurs projets. Le contenu du dossier d'enquête publique est modifié. L'entrée en vigueur est prévue au 1 er août 2021 avec des spécifications pour les dossiers en cours à cette date. Ainsi, ce décret opère une actualisation de la liste des projets d'aménagement soumis à la Commission nationale du débat public (CNDP) visés à l'article R 121-2 CE (ex: création de barrage hydroélectrique, transfert d'eau de bassin, équipements industriel, ….en application de seuils et critères variant en fonction de chaque projet d'aménagement) + précision « L'autorité environnementale se prononce dans les deux mois suivant la date de réception du dossier mentionné au premier alinéa du I. L'avis de l'autorité environnementale, dès son adoption, ou l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai, est mis en ligne sur internet. » Une modification de la liste des plans et programmes devant faire l'objet d'une évaluation environnementale visé à l'article R 122-17 CE (ex Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables; SDAGE, Stratégie nationale de mobilisation de la biomasse, Schéma régional de biomasse, Plan national de prévention des déchets, Plan de gestion des risques d'inondation, …)

ICPE - Nomenclature – Cerfa

Décret n° 2021-976 du 21 juillet 2021 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement / Arrêté du 23 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La définition de la définition de la puissance thermique nominale est mise à jour. Concernant la rubrique 2910 relative aux installations de combustion, la référence à la puissance thermique nominale est remplacée par celle à la puissance thermique nominale totale pour la sous rubrique 2910-A au sens de la directive (UE) 2015/2193 du Parlement européen et du Conseil, du 25 novembre 2015, relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des installations de combustion moyennes. Comme plusieurs installations de combustion, relevant du régime de la déclaration et/ou du régime de l'enregistrement peuvent coexister au sein d'un même établissement, il est précisé que la puissance thermique nominale totale correspond à la somme des puissances thermiques des appareils de combustion

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

pouvant fonctionner simultanément. Les termes « sur le site » sont supprimés car n'ayant pas de sens pour des installations relevant des régimes d'enregistrement et de déclaration. Les puissances sont fixées et garanties par le constructeur, exprimées en pouvoir calorifique inférieur et susceptibles d'être consommées en marche continue.

Arrêté du 5 mai 2021 modifiant l'arrêté du 3 mars 2017 fixant le modèle national de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement

Le nouveau Cerfa en vigueur depuis le 16 mai 2021 est la 3e version du Cerfa n° 15679 qui est mis à disposition sur le site internet https://www.service-public.fr/.
Il comporte une nouvelle rubrique 4.4 relative au IOTA est ajoutée dans le Cerfa . Selon la notice explicative du document, les informations renseignées dans cette rubrique, qui ne concerne que les cas de connexité ou de proximité d'IOTA, serviront au service instructeur afin de prendre en compte dans les prescriptions techniques de l'arrêté préfectoral les intérêts relevant de la réglementation IOTA (impact sur le milieu aquatique). Une pièce jointe supplémentaire concernant les installations de combustion moyennes (2910)

Dans les pièces à joindre selon la nature du projet, est ajoutée la PJ n° 18 dans le cas où le projet comprend une ou plusieurs installations de combustion moyennes relevant de la rubrique 2910.
Dans cette hypothèse, il faut désormais indiquer le numéro de dossier figurant dans l'accusé de réception délivré dans le cadre du rapportage MCP.

ICPE

Décret n° 2021-1000 du 30 juillet 2021 portant diverses dispositions d'application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et de simplification en matière d'environnement (loi ASAP)
(art. 2, 6° et 14° à 20°) : Modification du contrôle périodique des installations classées DC : L'organisme de contrôle périodique remet son rapport de visite à l'exploitant en un exemplaire (et non plus deux), il doit désormais préciser (et donc distinguer) les points de non-conformité et de non-conformité majeure. L'organisme agréé informe le préfet ET l'inspection des installations classées compétente de l'existence de non-conformités majeures sous un délai de 1 mois à compter de la constatation des cas suivants :

- s'il n'a pas reçu l'échéancier de mise en conformité de l'exploitant dans le délai de trois mois ;
- s'il n'a pas reçu de demande écrite de contrôle complémentaire de l'exploitant dans le délai d'un an ;
- si le contrôle complémentaire a fait apparaître que des non-conformités majeures persistent. Dans ce cas, le délai d'un mois court à compter de l'envoi du rapport complémentaire à l'exploitant.

L'organisme de contrôle périodique transmet chaque trimestre au préfet, au ministre chargé des installations classées et, dès lors, à l'inspection des installations classées, la liste des contrôles effectués "pendant le trimestre écoulé». Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1er août 2021.

(art 6, 7°, 9° et 10°) : Suppression des cas de consultations obligatoires du CODERST : Le décret d'application du titre III de la loi ASAP rend les consultations concernées facultatives et une obligation d'information de l'instance est prévue lorsque cette dernière n'est pas consultée. Modifications entrées en vigueur le 1er août 2021.
(art. 2 et 25°) : Autorisation environnementale : délai de délivrance de la décision permettant l'exécution anticipée des travaux fixée à 4 jours

CPE-IOTA - Utilisation des ressources non-conventionnelles

Le décret 2021-807 du 24 juin 2021 (JO du 26 juin 2021) est pris en application de la loi AGEC relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et vise à développer la mise en œuvre de la réutilisation des eaux

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

usées traitées et de l'utilisation des eaux de pluie dans les installations classées de protection de l'environnement (ICPE) et les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA). En effet, ce décret demande aux industriels de justifier auprès des services de l'État, dans le cadre de leur dossier de demande d'autorisation, la conduite d'une réflexion sur la pertinence de la réutilisation des eaux usées épurées ou de l'eau de pluie dans le cadre de leurs activités et, le cas échéant, de justifier leur choix de ne pas y recourir.

Infractions pénales liées aux atteintes à l'environnement

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (art. 279 à 297)

Ont été créés 4 nouveaux délits : un délit général de pollution (L. 231-1 CE), un délit de mise en danger de l'environnement (L. 231-3 CE) et d'un délit d'Écocide (L. 231-3 CE. Le délit d'écocide est une circonstance aggravante des 2 délits précités. Ces délits sont soumis à des conditions drastiques de mise en œuvre, notamment pour caractériser la durée des atteintes (7 ans) et l'intentionnalité du délit d'écocide. Ils ne concernent que des activités encadrées administrativement et susceptibles de donner lieu à des mises en demeure.

Devraient être exclus de leur champ les délits classiques de pollution des eaux (L 216.6 CE) et des eaux marines (C. envir., art. L. 218-73) ainsi le délit de pollution des eaux avec mortalité piscicole (art. L. 432-2 CE).
Un délit de mise en danger en cas de non-respect d'une mise en demeure en matière de déchets a été également créé.

A noter que la spécialisation des juridictions en matière environnementale, la synergie entre les acteurs institutionnels et de la société civile devraient favoriser une réponse pénale plus efficace et systématique orientée vers plus de poursuites judiciaires, d'injonction à la restauration et remise en état du milieu naturel et des transactions pénales (CIIP) ce qui devrait aller dans le sens d'une meilleure prise en compte des intérêts de l'environnement.

Circulaire visant à consolider le rôle de la justice en matière environnementale Circulaire CRIM 2021-02/G3 du 11 mai 2021 - annexes à la circulaire La circulaire détaille les apports de la loi n°2020-1672 du 24 décembre 2020 qui a créé des pôles régionaux spécialisés en matière d'environnement ainsi que la convention judiciaire d'intérêt public environnementale ; elle actualise également les orientations de politique pénale. Le renforcement de la spécialisation des juridictions est donc expliqué et il est présenté comment une réponse pénale effective et lisible sera mise en œuvre avec la recherche systématique de la remise en état et l'exercice des poursuites contre les personnes morales. Un point est fait sur la spécialisation des juridictions civiles. Les annexes de la circulaire reprennent la liste des juridictions spécialisées en matière environnementale, présentent un focus sur le référé pénal environnemental et la remise en état des lieux.

Transition énergétique

Energie - Neutralité carbone - Allégation environnementale

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

L'article 12 de la loi Climat interdit d'affirmer dans une publicité qu'un produit ou un service est neutre en carbone ou d'employer toute formulation de signification ou de portée équivalente, à moins que l'annonceur rende aisément disponible au public les éléments suivants (C. envir., art. L. 229-68) :

- un bilan d'émissions de gaz à effet de serre intégrant les émissions directes et indirectes du produit ou du service ;
- la démarche grâce à laquelle les émissions de gaz à effet de serre du produit ou du service sont prioritairement évitées, puis réduites et enfin compensées. La trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre est décrite à l'aide d'objectifs de progrès annuels quantifiés ;
- les modalités de compensation des émissions de gaz à effet de serre résiduelles respectant des standards minimaux définis par décret.

L'autorité administrative peut sanctionner le non-respect de cette interdiction et le manquement à ces obligations par une amende de 100 000 € pour une personne morale.

Energie - Biogaz – Biométhane

Décret n° 2021-28 du 14 janvier 2021, JO du 16 janvier 2021

En application des dispositions de l'article L. 453-9 du code de l'énergie précisées par voie réglementaire, la CRE contrôle la pertinence technico-économique des investissements nécessaires pour permettre l'injection dans le réseau du biogaz produit par l'installation de production. Le décret n° 2019-665 du 28 juin 2019 avait notamment introduit un plafond annuel d'investissements du dispositif de renforcement des réseaux de distribution de gaz naturel pour le raccordement des installations de production de biométhane. La CRE, estimant que "le plafond de 0,4 % des recettes tarifaires des opérateurs pourrait se révéler trop bas pour permettre le déclenchement des investissements à la mesure des besoins" (délibération CRE n°2020-265) rend donc un avis positif sur l'augmentation dudit plafond précédemment fixé à 0,4 %. Ainsi, le décret n° 2021-28 du 14 janvier 2021 fait passer ce plafond à 2 % des recettes annuelles des tarifs d'utilisation du réseau de distribution.

Energie - Injection de Biogaz

Décret n° 2021-1273 du 30 septembre 2021 portant modification de la partie réglementaire du code de l'énergie concernant les dispositions particulières relatives à la vente de biogaz / Arrêté du 13 décembre 2021 fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel

Sont fixées les modalités d'application des dispositifs d'obligation d'achat à la suite d'appels d'offres pour le biogaz injecté et de complément de rémunération pour le biogaz non injecté en application des articles L. 446-2 à L.446-7 du code de l'énergie. Des dispositions sur le contrôle des installations de production de biogaz bénéficiant d'un dispositif de soutien sont en outre introduites.

Ce décret met en place le cadre réglementaire des appels d'offres pour les installations injectant du biométhane sur le modèle de celui existant pour les appels d'offres portant sur la production d'électricité renouvelable. Il est précisé que le biométhane est un biogaz produit dans une installation de stockage de déchets non dangereux à partir de déchets ménagers et assimilés ou par la méthanisation en digesteur de produits ou déchets non dangereux, dont les caractéristiques permettent son injection dans un réseau de gaz naturel. Cette procédure est réservée aux plus gros projets de biométhane injecté (installations dotées d'une capacité de production supérieure à 25 GWh/an), les installations de capacité inférieure bénéficieront toujours d'un soutien en guichet ouvert.

Energie - Certificat d'économie d'énergie

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets précise dans ses articles : (art. 183 à 185, 187 et 188) Pour mettre fin aux pratiques frauduleuses dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments, des dispositifs de gestion des risques sont créés. Les acquéreurs de CEE doivent mettre en place des dispositifs d'identification, d'évaluation et de gestion des risques permettant de détecter une obtention frauduleuse par la personne cédant les certificats. Les modalités de ces dispositifs seront précisées par décret. Si ces dispositifs n'ont pas été mis en place ou ont été mis en place de façon incomplète, le ministre chargé de l'énergie peut annuler les CEE acquis (C. énergie, art. L. 222-2). L'acquéreur peut aussi être sanctionné pénalement lorsque les dispositifs ont permis de détecter une obtention frauduleuse de la personne cédant les certificats. Cette acquisition est punie des peines prévues aux articles 441-6 et 441-10 du code pénal (deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, interdiction des droits civiques, civils et de famille, interdiction d'exercer une fonction publique ou d'exercer une activité professionnelle, exclusion des marchés publics).Les contrôles effectués sur les lieux de l'opération doivent être réalisés par un organisme d'inspection accrédité choisi par le demandeur. Ces contrôles sont menés sur un échantillon d'opérations faisant l'objet de la demande de CEE, sélectionnées de façon aléatoire, par l'entité effectuant les contrôles parmi l'ensemble des opérations faisant l'objet de la demande et soumises à l'obligation de contrôle.

Décret tertiaire

Décret n° 2021-1271 du 29 septembre 2021 modifiant les articles R. 174-27 et R. 174-28 du code de la construction et de l'habitation relatifs aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire

Décret tertiaire : précisions sur la transmission des consommations d'énergie de l'année 2020 et en cas de cessation d'activité

Dans le cadre du dispositif réglementaire de rénovation énergétique du secteur tertiaire, les articles R. 174-27 et R. 174-28 du CCH prévoient une communication à la plateforme OPERAT gérée par l'ADEME, chaque année par le propriétaire ou le preneur à bail, des données de consommation permettant d'assurer le suivi de l'obligation de réduction des dépenses énergétiques. Le gouvernement confirme les modalités particulières de transmission des données de l'année 2020. Compte tenu de la crise sanitaire qui perdure, l'envoi de ces informations peut être fait jusqu'au 30 septembre 2022 et non pas le 30 septembre 2021 tel que prévu initialement par les textes.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

6.8 Glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

Abonnement :

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

Assiette de la redevance d'assainissement :

Volume total facturé aux usagers du service.

Arrêté d'autorisation de déversement :

Arrêté autorisant le déversement signé par la collectivité compétente en matière de collecte des eaux usées au lieu où sont rejetés les effluents du bénéficiaire de l'arrêté.

Bilans disponibles :

Sur une usine de dépollution, les bilans disponibles sont les bilans 24h réalisés, exception faite des bilans inutilisables.

Capacité épuratoire :

Capacité de traitement des ouvrages d'épuration donnée par le constructeur. Elle s'exprime en capacité épuratoire (kg de DBO5/jour) et en capacité hydraulique (m3/jour) ou en équivalent-habitants.

Certification ISO 14001 :

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que Veolia Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 9001 :

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de Veolia Eau à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

Certification ISO 50001 :

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de Veolia eau à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification OHSAS 18001 :

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Consommateur – abonné (client) :

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc..). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). Pour Veolia, un

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P203.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la DERU.
En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P204.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la DERU.
En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P205.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la DERU.
En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P 254.3] :

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement
Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Conformité réglementaire des rejets :

Il s'agit de la conformité des rejets aux prescriptions réglementaires (nationales ou locales par arrêté préfectoral).

DBO5 :

Demande biochimique en oxygène pendant 5 jours. La DBO5 est l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

DCO :

Demande chimique en oxygène. La DCO est l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Développement durable :

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « Agenda 21 ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.
Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.
Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre Veolia a contribué à l'accès de 6,5

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

Equivalent-habitant :

Il s'agit d'une unité de mesure de la pollution. Un équivalent-habitant correspond au flux journalier moyen de pollution produit par un habitant, soit 60 grammes de DBO5 par jour.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2] :

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

- ✔ le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- ✔ et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

L'échelle est de 0 à 110 points pour les services n'exerçant pas la mission de collecte.
Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte [P255.3] :

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120 points, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution…).
Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Matières sèches (boues de dépollution) :

Matières résiduelles après déshydratation complète des boues, mesurées en tonnes de MS.

MES :

Matières en suspension. Les MES sont l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (Estimation du) [D201.0] :

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement. Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [P252.2] :

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).
Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [D203.0] :

Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.
Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Réseau de collecte des eaux usées :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Station d'épuration (ou usine de dépollution) :

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3] :

Cet indicateur mesure la proportion des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.
Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.
Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif [P301.3] :

Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service. L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser. Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement rapportée au nombre total d'installations contrôlées (arrêté du 2 décembre 2013).
Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P251.1] :

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement/inondation dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis. Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'usager ne sont pas pris en compte.
Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1] :

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

Taux d'impayés [P257.0] :

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux de réclamations [P258.1] :

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou à des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. (Arrêté du 2 mai 2007)

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

6.9 Attestations d’assurances

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Allianz Global Corporate & Specialty SE

Allianz

Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

VEOLIA ENVIRONNEMENT
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00218422** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation			
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)	10 000 000	EUR	Par sinistre
Responsabilité Civile Produits / Après-Livraison / Réception de travaux / Responsabilité Civile Professionnelle			
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)	10 000 000	EUR	Par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.
Période d'assurance du 01/01/2022 au 31/12/2022

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 17/12/2021

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :

S. PEREAU
Allianz
Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet
CS 30051
92076 Paris La Défense
487 424 608 RCS Nanterre

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Allianz Global Corporate & Specialty SE

Allianz

Attestation d'Assurance - Risques Environnementaux

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

VEOLIA ENVIRONNEMENT
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00218522** garantissant les conséquences pécuniaires des risques environnementaux pouvant lui incomber du fait de l'exploitation des sites assurés et des activités garanties par ce contrat.

Les garanties s'exercent dans le respect de la législation locale et à concurrence des montants ci-après qui s'entendent par sinistre et pour l'ensemble des sinistres imputés à la période d'assurance, sans pouvoir excéder **10 000 000 EUR** pour la période d'assurance :

GARANTIES DE BASE :

RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT	**10 000 000**	**EUR**

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période de la police du 01/01/2022 au 31/12/2022 inclus.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 inclus. Elle est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 31/12/2021

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

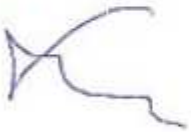

Signature autorisée/ Authorised signatory :

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet - CS 30051
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX
487 424 608 RCS Nanterre

Siège social:
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, **GRAS SAVOYE.**, société de courtage d'assurance, n° ORIAS 07 001 707, dont le siège est sis :

Immeuble Quai 33- 33 quai de Dion-Bouton
92800 PUTEAUX,
Agissant par délégation et pour le compte des assureurs

attestons que la société : **VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux**
21 rue la Boétie
75008 Paris.

est garantie par les polices, Dommages aux biens, Responsabilités, Pertes financières consécutives et Frais et Pertes annexes, de type « Tous Risques Sauf » Portant les numéros **2022/FR/PDBI/001 par CODEVE Insurance Company DAC,** Floor 4 - 25/28 Adelaide Road - Dublin D02 RY98 – Ireland; et d'autre part en excédent de la police émise par CODEVE, les numéros **FR00019007PR et FR00019008PR émises par XL Insurance Company SE,** 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie),

*Ces contrats ont été souscrits par **VEOLIA ENVIRONNEMENT S.A.** agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, groupements, associations, sociétés civiles immobilières faisant partie du même groupe d'affaire, et notamment pour le compte de :*

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
21, rue La Boétie
75008 PARIS

Ces polices en ligne garantissent l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers (en propriété ou en location), les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les évènements suivants :

Incendie – Explosions – Foudre – Bris de machines – Dommages électriques – Fumées – Dégâts des eaux – Tempêtes – Grêle (Dommages de grêle exclus sur le matériel roulant) – Accumulation de la neige sur les toitures – Vandalisme – Emeutes – Mouvements populaires – Malveillance – Chocs de véhicules terrestres – Chutes d'aéronefs et d'engins spatiaux – Vol – Evènements naturels – Catastrophes Naturelles en France, (art.L125-1 et suivants du code des Assurances), Actes de Terrorisme et Attentats en France, (art.L126-2 et L126-3 du code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions des contrats cités en référence ci-dessus.

La présente attestation est valable du **1er Janvier 2022** jusqu'au **31 Décembre 2022**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le contrat ou par le Code des Assurances.

CETTE ATTESTATION CONSTITUE UNE PRESOMPTION D'ASSURANCE ET NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES DU CONTRAT AUQUEL ELLE SE REFERE.

Fait à Puteaux, le 28 Décembre 2021

GRAS SAVOYE
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1.432.600 €
Immeuble Quai 33. 33/34 Quai de Dion-Bouton
CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex
☎ 01 41 43 50 00 - Télécopie 01 41 43 55 55
311 248 637 R.C.S NANTERRE - N° FR 61 311 248 637
Immatriculation ORIAS : 07 001 707

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

SMA COURTAGE

Notre référence à rappeler dans toute correspondance :	
N° ASSURE : F18746E **N° CONTRAT : 1351.001/ 2 85834** **N° SIREN : 572 025 526**	
Pour tout renseignement contacter : **SMA SA Grands Comptes Entreprises** **8 rue Louis Armand CS 71201** **75738 Paris Cedex 15** **Tél. : 01.40.59.70.00** **Fax : 01.40.59.70.57**	**VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX** **21, rue La Boétie** **75008 PARIS**

Contrat d'assurance RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES SOUMIS

Période de validité : du 01/01/2022 au 31/12/2022

SMA SA ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES SOUMIS souscrit par VEOLIA ENVIRONNEMENT SA numéro **F18746E 1351.001 / 2 85834** pour l'ensemble de ses filiales.

1- PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objets de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles suivantes : Entreprise, maître d'œuvre ou fabricant-vendeur dans tous domaines d'activités et notamment dans le domaine des Services d'eau et d'assainissement, de la gestion des déchets et de l'optimisation des services énergétiques :
    - Conception, exécution, rénovation, réparation et entretien de réseaux,
    - Pose et fourniture de canalisations (travaux sur voiries) et de matériaux sur voiries (tampons, plaques, grilles et caniveaux), travaux sur voiries divers,
    - Reprise et création de réseaux VRD EU/EP/AEP, installations d'ouvrages de prétraitement d'assainissement / d'évacuation d'eaux usées (bacs à graisses, assainissement non collectif, poste de relevage, séparateurs à hydrocarbures, fosses de décantation et fosses de relevage, changement de colonnes, réseau, siphons, regards, ...)
    - Conception et exécution de branchement sur conduites publiques,
    - Fourniture et pose d'installations autonomes d'assainissement,
    - Plomberie intérieure et extérieure bâtiment (EU/EP/AEP), y compris réalisation de travaux de chaudronnerie, tuyauterie et structures métalliques,

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

SMA COURTAGE

- Entretien et installations techniques en aval des compteurs (eau, gaz, électricité),
- Stations de traitement d'eau, de forages et de captages,
- Réservoirs, et bassins de rétention,
- Eoliennes,
- Panneaux photovoltaïques, y compris en couverture (pose de capteurs solaires PV intégrés), production d'énergie accessoire à un ouvrage de construction par capteurs solaires,
- Réseaux de chaleur / chauffage urbain
- Réalisation de prises et de rejets d'eau avec des fondations dans l'eau
- Eclairage public et signalisations,
- Activités Spécifiques de gainages notamment des procédés « Anjou », « Phénix », « Intec assainissement » et « Intec immobilier » réalisés par les filiales TELEREP et SARP SUD OUEST.
- Maçonnerie, Plâtrerie, peinture, enduits extérieurs, enduits hydrauliques
- Fourniture / pose de poteaux et clôtures, accessoires en béton armé
- Travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension et de travaux neufs y compris dans le cadre de travaux de maintenance
- Ascenseurs, monte charges,
- Installations thermiques de génie climatique, VMC, d'aéraulique, conditionnement d'air à l'exclusion des techniques de géothermie
- Gestion technique Centralisée
- Electricité,
- Installation groupes électrogènes.
- Plomberie / installations sanitaires
- Isolation thermique et acoustique (calorifugeage, isolation thermique par l'extérieur, par soufflage).
- Menuiserie métallique, extérieures, menuiseries en bois
- Murs rideaux et façades industrielles
- Métallerie, serrurerie
- Fumisterie Ramonage (tubage)
- Détection incendie, intrusion
- Couverture / charpente bois,
- Ravalement de façades, protection des façades
- Calfeutrement de joint de construction
- Couverture zinguerie / carrelages et mosaïques
- Etanchéité de toitures.

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com

SMA

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

SMA COURTAGE

- Revêtements textiles et plastiques,
- Ingénierie Bâtiment : Maitrise d'œuvre, études techniques TCE
- Maîtrise d'œuvre ou coordination SSI en phase conception et réalisation,
- MOE de désamiantage
- Maitrise d'œuvre d'installations photovoltaïques (puissance <1,2 MWc)
- Ingénierie Génie Civil : Etudes techniques Maçonnerie BA, VRD, sanitaires et fluides
- Etudes techniques Vitrerie Miroiterie y compris façades aluminium

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I à l'article A 243-1 du code des assurances ;

- aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DROM ;

- aux chantiers dont le coût total de construction hors taxes tous corps d'état (honoraires compris), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 30 000 000 €. Cette somme est illimitée en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de :
  - 10 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux incluant la structure ou le gros œuvre,
  - 6 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux n'incluant pas la structure ou le gros œuvre,
  - 3 000 000 € par sinistre si l'assuré est concepteur, non réalisateur de travaux.

- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
  - travaux de construction traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date,
  - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P[1][3], ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P[2][3],
  - travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publiée par un organisme reconnu par la profession, dans le cadre de marchés de travaux publics,
  - procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
    - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P[3],
    - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEx) avec avis favorable,
    - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(1) Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de par l'Agence Qualité Construction AQC) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P
(2) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012) sont consultables sur le site internet du programme RAGE : www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr
(3) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC www.qualiteconstruction.com

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com

SMA

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

SMA COURTAGE

2- ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant des garanties
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	**En Habitation :** Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.
	Hors Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R.243-3 du code des assurances.
	En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables	**Marché d'entreprise** 1 000 000 € épuisable par année d'assurance
	Marché de maîtrise d'œuvre 350 000 € épuisable par année d'assurance
Durée et maintien des garanties : La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3- GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré qui intervient en qualité de sous-traitant, en cas de dommages de nature décennale dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792.2 du Code civil, sur des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale. Cette garantie est accordée pour une durée ferme de dix ans à compter de la réception visée à l'article 1792-4-2 du Code civil.

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com

SMA

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

SMA COURTAGE

La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.

Le montant des garanties accordées reste celui prévu par L'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à PARIS
Le 14/12/2021

Le Président du Directoire
Par délégation

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

6.10 Offres innovantes VEOLIA

Acteur majeur des services environnementaux Veolia poursuit une politique d'innovation qui lui permet de développer des solutions pour répondre aux enjeux de la transformation écologique. Nous sommes fiers de vous présenter 3 solutions fruits de la recherche et développement du groupe Veolia.

VIGIE COVID-19

SURVEILLANCE DU CORONAVIRUS SARS-COV-2 DANS LES EAUX USÉES
Offrir un temps d'avance dans le suivi de l'épidémie

Veolia, l'IPMC (CNRS-Université Côte d'Azur), la start-up IAGE et le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPM), collaborent sur l'optimisation de Vigie Covid-19, **leur solution pionnière permettant de détecter et quantifier dans des temps records la présence du SARS-CoV-2 dans les eaux usées**. Cette méthode a déjà permis de détecter et quantifier les variants alpha, bêta, gamma, puis le variant delta et depuis le variant Omicron.

Aujourd'hui utilisée de manière expérimentale en complément des données cliniques existantes, la présence du Sars-Cov-2 dans les eaux usées **a le potentiel de devenir un nouvel indicateur d'aide à la gestion de la pandémie.** Le laboratoire national de référence (LNR) vient ainsi de lancer un processus d'harmonisation et de consolidation des méthodes de surveillance, nominé par les ministères de la Santé et de la Transition écologique.

Vigie Covid-19 est la plus opérationnelle en Europe pour la quantification du SARS-CoV-2 dans les eaux usées. Grâce aux techniques de criblage PCR, elle permet **également d'identifier la présence de mutations connues issues de variants existants du virus et d'évaluer leurs concentrations**. Puis, les procédés de séquençage fournissent une identification des mutations ainsi que les proportions des différents variants.

La campagne sur le variant Omicron, réalisée par Veolia et ses partenaires au mois de décembre 2021 sur une douzaine de sites municipaux et industriels répartis en Europe, a permis de poursuivre la mise au point de la solution Vigie Covid-19 et de constater les avancées significatives suivantes :

- ✔ Il suffit de deux semaines pour lancer une campagne de suivi d'un nouveau variant ;
- ✔ Le criblage PCR d'un échantillon ne nécessite désormais que quelques heures à une journée ;
- ✔ Le séquençage d'un échantillon prend moins d'une journée sans mise au point préalable ;
- ✔ Les résultats sont exploitables dès la survenue du nouveau variant sur un territoire.

DIABOLO par VEOLIA

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

L'instruction DGS du 18 décembre 2020 est venue clarifier un flou réglementaire au sujet des métabolites de pesticides dits "pertinents", et préciser les modalités de gestion des métabolites "non pertinents".
Cette nouvelle instruction pesticides entraîne une dynamique d'évolution du contrôle sanitaire dans les régions, qui va faire émerger de nombreuses situations de non-conformités liées aux métabolites de pesticide Certains métabolites sont déjà connus, d'autres non.

Le charbon actif est le traitement recommandé pour la plupart des métabolites de pesticides.

- ✔ Pour choisir le charbon le mieux adapté à chaque problématique locale (nature et concentration des métabolites, fluctuations saisonnières ou météorologiques, influence de la matrice de l'eau) et **choisir le meilleur charbon actif** Veolia a développé Diabolo, une solution modulaire pour en toute confiance **choisir le charbon qu'il vous faut.**
- ✔ **Diabolo est une solution mobile, rapide et peu coûteuse** pour en toute sécurité choisir la meilleure solution.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Veolia Eau poursuit le développement **de la suite logicielle TELEO pour exploiter toute la richesse du télérelevé.**

Teleo Alarmes constitue **la tour de contrôle du télérelevé**.

Ce module permet entre autres :

- ✔ de contribuer **à sécuriser la qualité de l'eau distribuée** en mettant en évidence les phénomènes de retour d'eau.
- ✔ de **garantir l'exhaustivité des recettes du service de l'eau** grâce à la détection des consommations sur points d'eau sans abonnement et des suspicions de fraude (compteurs retournés). A titre d'exemple, en 2021, sur un parc de 200 000 compteurs, 2300 "Consommations sans abonnements" ont pu être détectées et régularisées rapidement, ceci permettant de recouvrir 155 000 m3.
- ✔ D'identifier **les désordres potentiels sur les installations privées des consommateurs** grâce aux alarmes fuite - écoulement permanent et risque de gel.

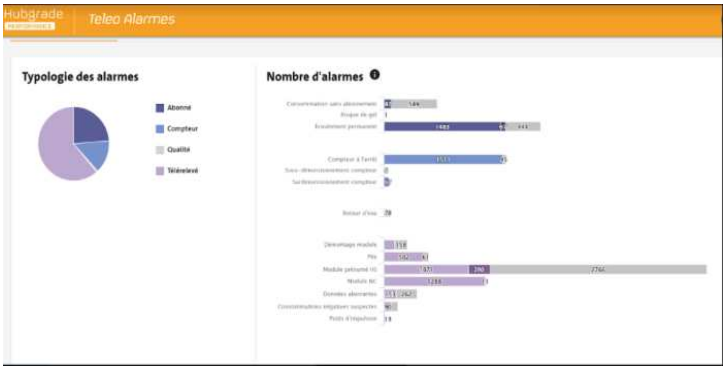

En 2021, grâce aux alarmes "suspicion de fuite" poussées par mail, courriel ou courrier, **57000 fuites ont été réparées par nos consommateurs**, pour une économie globale de 3 millions de m3 (environ 1000 piscines olympiques). Un geste utile tant pour la planète que pour le portefeuille des consommateurs !

Et pendant l'hiver 2020-2021, **ce sont 23 000 consommateurs qui ont bénéficié d'une alarme "risque de gel de votre compteur"**, leur permettant de prendre les mesures nécessaires pour éviter un fâcheux désagrément.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

6.11 Conformité STEP

Les schémas ci-dessous rappellent la dénomination SANDRE des points de mesures et illustrent les nouveautés introduites.

Dénomination SANDRE des points de mesures

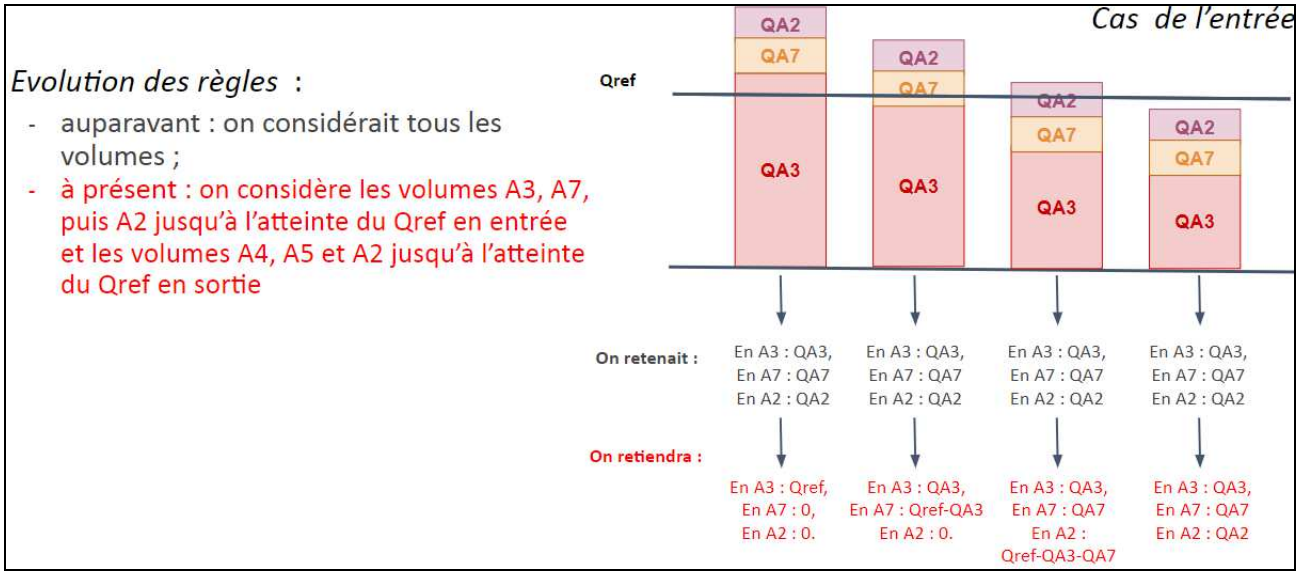

Schéma explicatif des nouvelles modalités
pour le calcul des volumes, concentrations, et flux

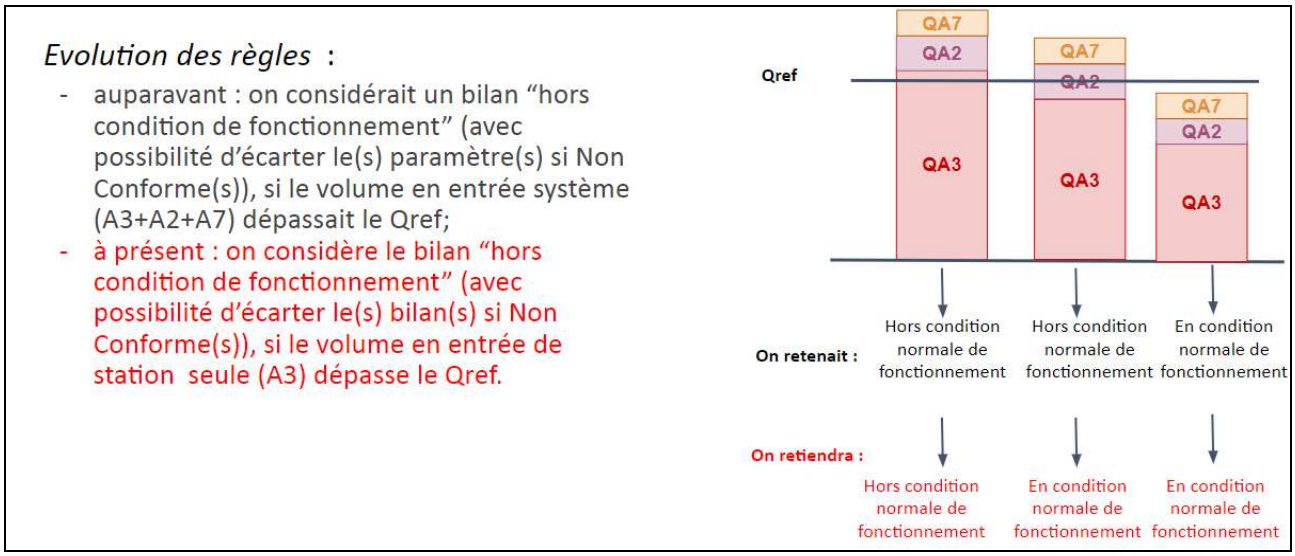

Schéma explicatif des nouvelles modalités
pour définir si le bilan est en ou hors condition normale de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Notre outil interne OPUS est aligné sur les mêmes règles que celles retenues par Autostep pour évaluer la conformité locale le plus justement possible. Aussi, le rapport annuel fournit les évaluations de conformité locale réalisées en adoptant les règles de calcul définies par l'arrêté de 2015.

Dans le rapport annuel du Délégataire, nous transmettons nos évaluations « exploitant » de la conformité locale. Pour rappel, l'indicateur réglementaire P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration est à la Charge du Service de Police de l'Eau et n'est pas dû par l'exploitant.

C'est la raison pour laquelle, nous rapelons les hypothèses sur lesquelles se fondent nos évaluations de conformité. En effet, les modalités précises d'évaluation retenues pour évaluer la conformité s'appuient en premier lieu sur les critères des services en charge de la Police de l'Eau lorsque ceux-ci ont été inscrits dans un arrêté préfectoral et/ou portés à la connaissance de Veolia. A défaut, les critères pris en compte sont ceux énoncés dans les guides généraux d'application de l'arrêté du 21 juillet 2015 élaborés par la Direction de l'Eau et la Biodiversité.

6.11.1 Conformité globale

- ***La conformité des équipements d'épuration [P204.3]***

Cet indicateur **[P204.3]** permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité de chacune des STEU est établie par les services de l'Etat et est adressée à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à Veolia à la date d'établissement du présent rapport.

- ***La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P205.3]***

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'un service, au regard des dispositions réglementaires issues de la Directive européenne ERU. Il **[P205.3]** est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à Veolia à la date d'établissement du présent rapport.

En l'absence de réception à la date d'établissement du présent rapport annuel des éléments relatifs à cet indicateur, Veolia présente ci-dessous un indicateur approché, établi à partir des données issues de l'autosurveillance mise en œuvre et des valeurs caractéristiques de référence de la station (CBPO, Qref) à utiliser, établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance). Ces valeurs sont rappelées par station dans le tableau ci-dessous.

L'évaluation est réalisée en écartant les bilans non conformes correspondant à un débit arrivant en entrée de la station au-delà du débit de référence caractéristique de la station et les bilans en situations inhabituelles (opérations de maintenance programmées, circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations...). Il s'agit donc d'une évaluation de la conformité locale (et non d'une évaluation de la conformité nationale/européenne).

Les indices suivants mesurent la conformité par rapport à la réglementation (arrêté préfectoral local ou arrêté du 21 juillet 2015 à défaut).

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Ressourcer le monde

Veolia
30 rue Madeleine Vionnet • 93300 Aubervilliers
www.veolia.com

© Médiathèque VEOLIA - François Moura © Médiathèque VEOLIA - Samuel Bigot/Andia © Médiathèque VEOLIA - Rodolphe Escher © Médiathèque VEOLIA - Alexandre Dupeyron
© Médiathèque VEOLIA - Martial Ruaud/Andia © Médiathèque VEOLIA - Christel SASSO/CAPA PICTURES © Photo par Thomas Barnick / Getty Images © Cavan Images via Getty Images

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

APPUI AUX COLLECTIVITES
ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES
GESTION DES GRANDS PASSAGES
PLUS DE 3500 PLACES GEREES

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2021

GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SITUEES A LIBOURNE, COUTRAS ET SAINT DENIS DE PILE, DES TERRAINS FAMILIAUX A COUTRAS, AINSI QUE L'AIRE DE GRAND PASSAGE SITUEE A LES BILLAUX.

SPÉCIALISTE DE LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DEPUIS 1998
NOTRE EXPERIENCE AU SERVICE DE VOTRE TRANQUILLITE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

1 EXPLOITATION DES AIRES 3

1.1 HISTORIQUE, CONTEXTE ET ORGANISATION 3

1.2 SITUATION PAR AIRE D'ACCUEIL 6

2 COMPTE-RENDU FINANCIER ET FISCAL 22

2.1 COMPTES 2021 - SYNTHESE 22

2.2 COMPTES 2021 – AIRE DE LIBOURNE 24

2.3 COMPTES 2021 – AIRE DE SAINT-DENIS DE PILE 26

2.4 COMPTES 2021 – AIRE DE COUTRAS 28

2.5 COMPTES 2021 – COUTRAS TF 30

2.6 COMPTES 2021 – AGP 32

2.7 CHARGES 34

2.7.1 ACHATS 34
2.7.2 SERVICES EXTERIEURS 36
2.7.3 AUTRES SERVICES EXTERIEURS 38
2.7.4 CHARGES DE PERSONNEL 41
2.7.5 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 42
2.7.6 REDEVANCE DE MISE A DISPOSITION 43

2.8 PRODUITS 44

2.8.1 RECETTES SEJOUR 44
2.8.2 RECETTES REFACTURATION EAU ET ELECTRICITE 44
2.8.3 CHARGES EXCEPTIONNELLES (Impayés loyers) 44
2.8.4 RECETTES CAF – ALT 45
2.8.5 COMPENSATION COLLECTIVITE DELEGANTE 45
2.8.6 REMUNERATION DU DELEGATAIRE 45
2.8.7 POINT SPECIFIQUE – RECAPITULATIF FACTURATION / ENCAISSEMENTS / IMPAYES PAR SITE (en TTC, dont T.V.A. à 10%) : 46

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

1 EXPLOITATION DES AIRES

1.1 HISTORIQUE, CONTEXTE ET ORGANISATION

La SARL VESTA

La SARL VESTA a été créé en 1998 par la SAEM SORELI pour gérer, initialement, les aires d'accueil de la Métropole Lilloise.
Forte de son expérience acquise, la SARL VESTA a commencé à se développer progressivement sur d'autres secteurs, pour arriver en Gironde en 2020.
Depuis le 1er janvier 2021, la SARL VESTA gère les aires de la CALI par délégation de service public.
Plusieurs collectivités choisissent ce mode de gestion, VESTA gère également sous cette forme les aires de l'agglomération de Bailleul, Saint-Quentin en Yvelines, Rambouillet, Bourges et Saint-Loubès.

Les relations avec la CALI

Les encadrants de la société sont disponibles à tout moment pour répondre aux questions quotidiennes de la collectivité.
L'équipe centralisée formalise chaque mois un rapport, qui reprend un volet exploitation (statistiques, mouvements, maintenance, …) et un volet financier (dépôts de garantie, facturation, encaissements, …) pour chaque site.
Des réunions mensuelles sont également organisées avec la CALI pour répondre aux questions concernant la gestion générale des aires, le rapport d'exploitation, ou pour organiser des interventions sur les aires.

L'organisation des aires

4 gestionnaires polyvalents sont affectés exclusivement sur le dispositif, encadrés par une responsable locale. Ces agents sont employés en CDI sur la base de 35 heures par semaine.
La permanence des agents s'étend du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 16h30 à Libourne et Saint Denis. Pour Coutras, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.
Une astreinte 7j/7 et 24h/24 est assurée par les agents en dehors des heures d'ouverture des sites en cas de problèmes, notamment électrique. Elle est joignable au numéro unique centralisé : 06.86.40.35.78.
L'aire de Grands passages qui a été inauguré en présence de Monsieur Laborde et du sous-préfet le 8 juin a ouvert le 27 juin pour une mission prévue qui n'est pas venu.

La tarification

La tarification des fluides pour les 3 aires est identique pour l'eau 3,10€ le M3 et pour l'électricité 0,15€ le kWh.
Pour le séjour c'est différent : Coutras et St Denis 2,20€ et pour Libourne il existe trois tarifications différentes : 1,10€ pour les PMR 2,20€ pour les emplacements de deux places 3,30€ pour les emplacements de 3 places.
Le dépôt de garantie est fixé à 100€ pour les 3 aires et 500€ pour l'Aire de Grands Passages (AGP).
Pour l'AGP, le tarif est de 35€ par semaine par caravane double essieux.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

L'accueil des voyageurs

Les gestionnaires sur place gèrent l'arrivée des voyageurs sur les aires, et effectuent les entrées selon les conditions du règlement intérieur :

- Versement d'un dépôt de garantie ;
- Présentation des assurances des caravanes ;
- Photocopie de la carte grise du véhicule principal ;
- Signature du règlement intérieur ;
- Collecte des coordonnées des usagers de l'emplacement ;
- Renseignements relatifs à la composition de la famille ;
- Etablissement de l'état des lieux ;
- Signature de la convention d'occupation.

Les familles sont invitées à respecter les horaires pour les entrées et les sorties, nous gérons bien entendu les exceptions tel qu'un départ précipité pour un décès par exemple ou nous intervenons même en astreinte.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Organigramme synthétique pour la CALI

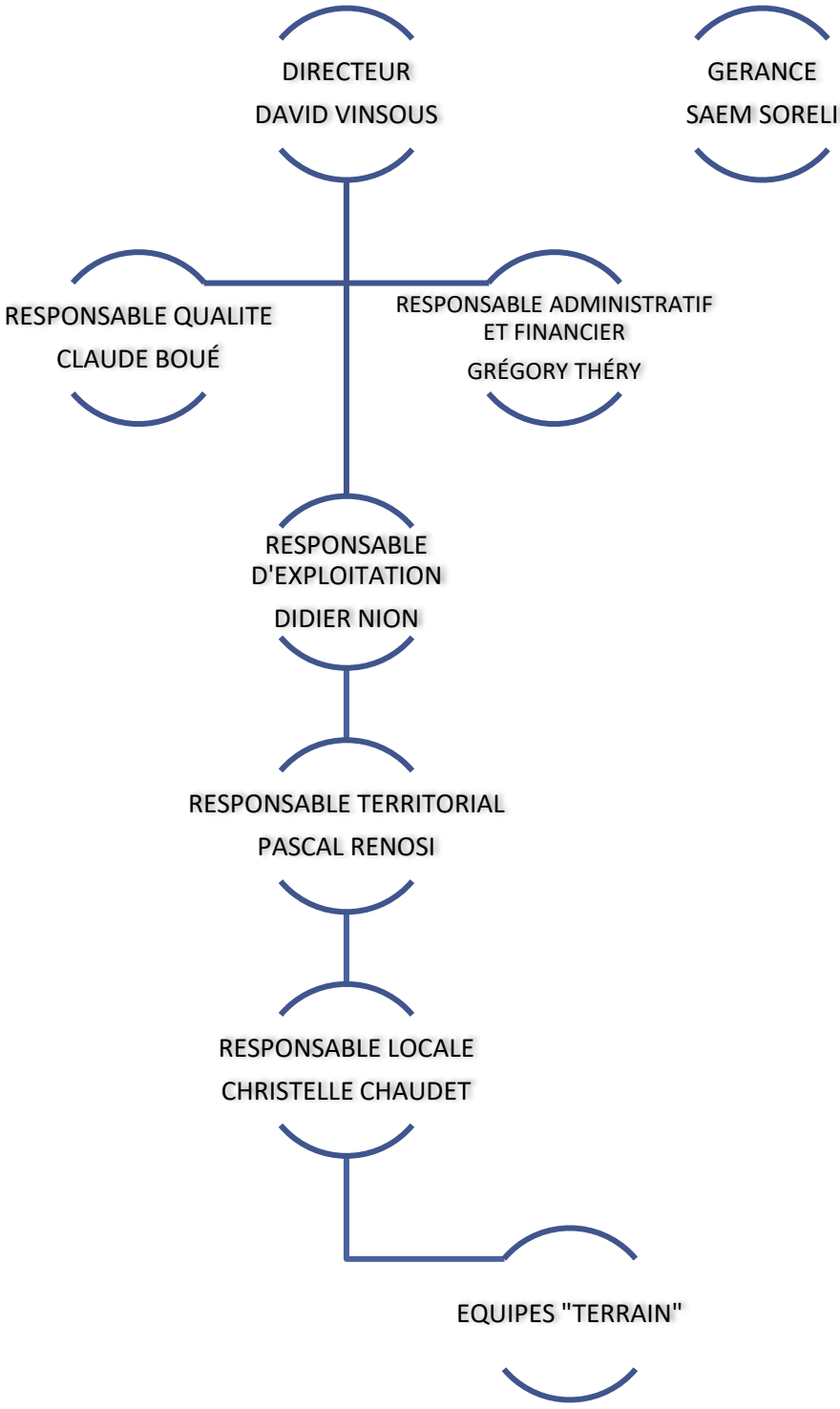

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

1.2 SITUATION PAR AIRE D'ACCUEIL

Aire de LIBOURNE

Il y a deux agents en permanence sur l'aire.

Tous les mercredis et vendredis les agents gèrent les bacs à ordures ménagères et les nettoient.

Les tensions existent avec les résidents, elles sont principalement liées au paiement des sommes dues et aux consommations de fluides.
De nombreux branchements illicites en eau et en électricité sont constatés sur l'aire malgré nos actions (discussion, passage d'huissier, …).
Dans la même volonté de ne pas payer de fluides, plusieurs locaux techniques sont forcés régulièrement. Ces dégradations sont réparées aussitôt.

Des tensions arrivent régulièrement concernant des dépôts de carcasses de voiture, de déchets, des stationnements illicites, etc… gérées le plus rapidement possible (rappel, courrier, huissier, …).
Fait marquant cette année, la zone dite du « triangle » a été évacuée de ses habitants au mois d'avril. Si une procédure d'expulsion était sur le point d'aboutir, c'est l'épidémie de Covid sur l'aire qui a encouragé les personnes, installées illicitement, à quitter les lieux.

L'aire a été fermée début juillet et n'a réouvert qu'à la mi-août afin de réaliser l'ensemble des travaux estivaux nécessaires et urgents (électricité et plomberie notamment). En dehors de la période estivale, très peu de mouvements ont été recensés sur l'année. La sédentarisation, phénomène national, est constatée clairement sur l'aire de Libourne.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Statistiques

Occupation :

L'aire est occupée toute l'année par des familles largement sédentarisées (98,92% d'occupation) :

Occupation	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc
En %	100	100	100	100	85	82	2	45	98	98	95	98

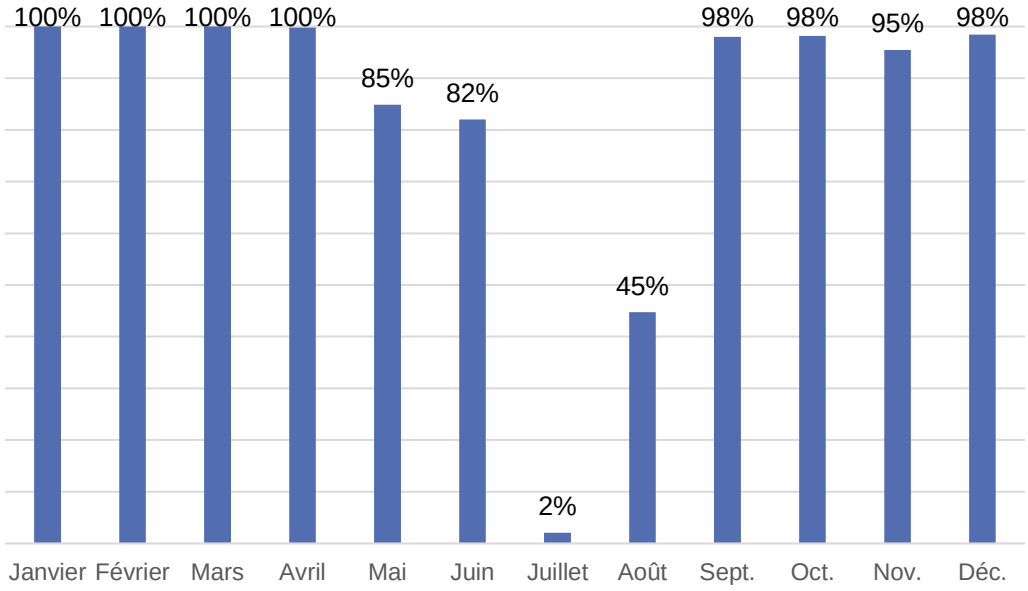

État civil sur l'année :

Etat	Hommes	Femmes	Enfants	Total
En nombre	90	77	96	263

Age des personnes accueillies :

AGES	0-17 ans	18-24 ans	25-39 ans	40-65 ans	+65 ans	Total
En Nombre	96	35	73	48	11	263

Composition des familles :

Isolé	Isolé+ 1	Isolé+ 2	Isolé+ 3	Isolé+ 4	Couple	Couple +1	Couple +2	Couple +3	Couple +4	Total
28,3 %	0%	0%	0,8%	4,2%	10%	13,3%	20%	8,4%	15%	100 %

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Bilan des facturations et encaissements

Aire de LIBOURNE													
Détail par mois	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	Total 2021
Facturation	3 166,10 €	4 506,65 €	3 615,92 €	3 925,58 €	4 551,93 €	3 195,45 €	551,82 €	1 964,99 €	3 916,90 €	4 226,24 €	3 688,55 €	3 776,32 €	41 086,45 €
Encaissements	899,34 €	917,05 €	1 542,66 €	1 471,40 €	1 943,31 €	2 931,13 €	279,96 €	2 459,02 €	3 515,76 €	2 858,89 €	4 287,80 €	3 429,62 €	26 535,94 €
Taux d'encaissement	**28%**	**20%**	**43%**	**37%**	**43%**	**92%**	**51%**	**125%**	**90%**	**68%**	**116%**	**91%**	**65%**

Le logiciel de gestion ayant rencontré de nombreuses difficultés au lancement du marché, ainsi qu'à la réouverture estivale de l'aire, les données obtenues ne nous permettent pas de détailler précisément la répartition de l'encaissement pour les fluides.

Travaux et réparations

Au quotidien, l'équipe assure les tâches courantes d'entretien des sites (nettoyage, tontes, enlèvement d'encombrants, petite maintenance, etc…).
Lorsque la situation le permet, des travaux plus importants peuvent être réalisés en présence des voyageurs, mais, dans la majorité des cas, les travaux les plus conséquents sont réalisés lors de la fermeture estivale des aires.

L'aire a été fermée pour travaux annuels le 1er juillet 2021 et a été réouverte le 17 août 2021.

Liste des travaux effectués :

- 1er semestre : travaux pris en charges par la CALI :
  - Interventions de la société FAYAT, pour la réparation de nombreuses fuites d'eau ;
  - Remise aux normes de l'électricité et remise en fonction de la télégestion (électrovannes, compteurs, …) par la société WEB-ACCUEIL CONCEPT ;
- Mai : réparation du disjoncteur emplacement 7 ;
- Fermeture annuelle : travaux d'électricité, de plomberie (remplacement de 2 éviers, rénovation des presto, remplacement de chasses d'eau et d'abattants), de peinture, de nettoyage, déplacement du compteur d'eau, mise en place de verrous sur l'ensemble des portes techniques ;
- Fermeture annuelle : travaux pris en charges par la CALI :
  - Mise en place d'espaces verts sur la zone du « triangle » ;
  - Réfection du bassin d'orage ;
- Septembre : changement du cumulus 2 et 16 et changement de tous les barillets des locaux ;
- Octobre : garage forcé, porte réparée, chasse d'eau réparée emplacement 16, fixation lavabo emplacement 17.

Faits marquants :

- Les portes des locaux techniques ont été forcé à plusieurs reprises
- Les candélabres ont été cassé par des tirs sur les ampoules, et ont été piraté à leur base
- Les portes du local d'accueil ont été forcé, et les bureaux ont été squatté
- La porte du garage a été forcé à plusieurs reprises
- Les branchements illicites en eau et électricité présentent un haut risque de dangerosité pour les agents et familles sur place

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Emplacement	Type d'intervention effectuée (remplacement / réparation)							
1	Evier			Peinture	Electricité	WebAccueil		
2	Cumulus			Peinture	Electricité	WebAccueil		
3				Peinture	Electricité	WebAccueil		
4	Evier			Peinture	Electricité	WebAccueil		
5				Peinture	Electricité	WebAccueil		
6				Peinture	Electricité	WebAccueil		
7				Peinture	Electricité	WebAccueil		
8				Peinture	Electricité	WebAccueil		
9		Presto		Peinture	Electricité	WebAccueil		
10				Peinture	Electricité	WebAccueil		
11				Peinture	Electricité	WebAccueil		
12				Peinture	Electricité	WebAccueil		
13				Peinture	Electricité	WebAccueil		
14				Peinture	Electricité	WebAccueil		
15				Peinture	Electricité	WebAccueil		
16	Cumulus	WC		Peinture	Electricité	WebAccueil		
17		Lavabo		Peinture	Electricité	WebAccueil		
18				Peinture	Electricité	WebAccueil		
19			Electrovanne	Peinture	Electricité	WebAccueil		
20				Peinture	Electricité	WebAccueil		
21				Peinture	Electricité	WebAccueil		
22				Peinture	Electricité	WebAccueil		

L'aire est dans un état de vétusté qui nécessite une remise à niveau importante. Proposition de travaux à envisager par le concédant :

- Fermeture des espaces « cuisine » ;
- Révision des toitures (y.c. local « gardien ») ;
- Remplacement des gouttières ;
- Remise en place de plaques béton manquantes ;
- Scellement des plaques d'égouts ;
- Sécurisation de la porte du garage ;
- Sécurisation de la « place » centrale, accessible aujourd'hui aux caravanes ;
- Réfection de la bordure à l'entrée de l'aire d'accueil ;
- Réfection de la chaussée ;
- Nettoyage des voies SNCF.

Des sociétés extérieures spécialisées interviennent régulièrement au long de l'année dans leur domaine : LIBOURNE HYGIENE pour l'entretien des réseaux, MISO pour le contrôle des extincteurs, VERITAS pour les contrôles électriques et ELIS pour la dératisation.

Fréquence et volume de ramassage des ordures ménagères : de bacs collectifs, VESTA a opté dans un souci de responsabilisation des familles à la fourniture de 24 bacs individuels de 240 litres, ils sont ramassés deux fois par semaine par les équipes du SMICVAL.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Illustration de quelques interventions d'entretien :

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Aire de SAINT-DENIS DE PILE

Il y a un agent en permanence sur l'aire, les relations avec les usagers se passent très bien.
Tous les lundis, il y a un ramassage des poubelles et un nettoyage de ces dernières.

En ce qui concerne les dégradations sur st Denis, nous n'avons eu qu'un seul problème, qui a été géré, sur l'emplacement 5.
Dans l'ensemble les familles payent régulièrement.
De nombreux cas de COVID-19 ont été recensé sur l'aire durant l'année.

L'aire a été fermée du 11 au 28 juin, afin de réaliser l'ensemble des travaux estivaux nécessaires (électricité et plomberie notamment). En dehors de la période estivale, très peu de mouvements ont été recensés sur l'année. La sédentarisation, phénomène national, est constatée clairement sur l'aire.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Statistiques

Occupation :

L'aire est occupée toute l'année par des familles largement sédentarisées (98,25% d'occupation) :

Occupation	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc
En %	100	100	100	100	100	43	96	100	100	100	100	100

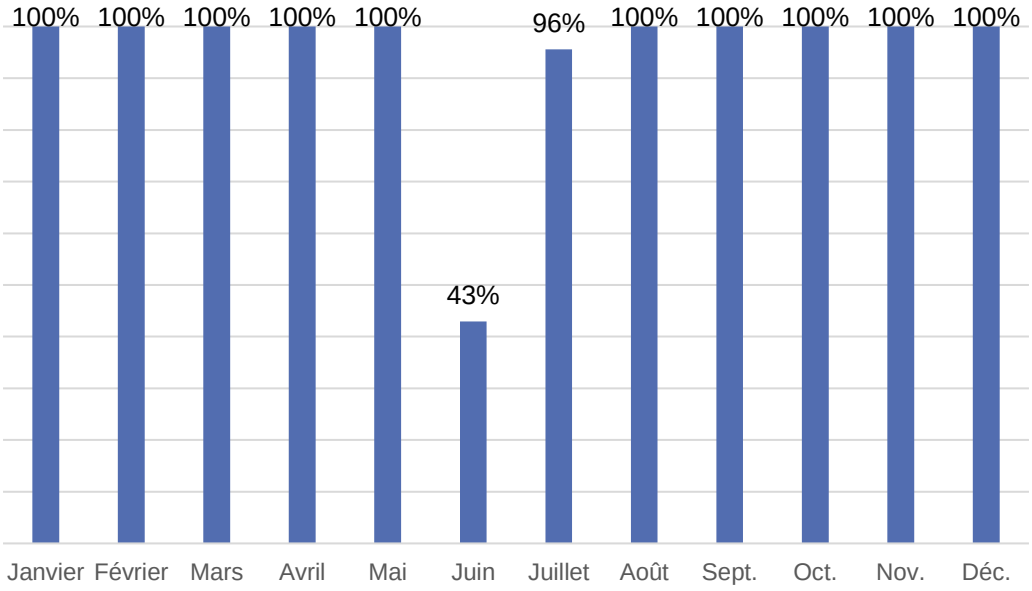

État civil sur l'année :

Etat	Hommes	Femmes	Enfants	Total
En nombre	21	18	40	79

Age des personnes accueillies :

AGES	0-17 ans	18-24 ans	25-39 ans	40-65 ans	+65 ans	Total
En Nombre	35	16	14	14	0	79

Composition des familles :

Isolé	Isolé+ 1	Isolé+ 2	Isolé+ 3	Isolé+ 4	Couple	Couple +1	Couple +2	Couple +3	Couple +4	Total
9,5 %	0	0	0	0	14,3%	0	47,6%	9,6%	19%	100 %

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Bilan des facturations et encaissements

Aire de SAINT DENIS DE PILE													
Détail par mois	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	Total 2021
Facturation	1 645,15 €	1 776,44 €	1 504,50 €	1 339,98 €	1 391,46 €	823,95 €	1 332,01 €	1 433,46 €	1 381,34 €	1 366,76 €	1 596,05 €	1 643,35 €	17 234,45 €
Encaissements	849,07 €	1 217,91 €	1 600,55 €	1 206,26 €	1 672,06 €	1 142,27 €	1 314,80 €	1 219,10 €	1 544,55 €	1 258,07 €	1 590,50 €	1 626,80 €	16 241,94 €
Taux d'encaissement	52%	69%	106%	90%	120%	139%	99%	85%	112%	92%	100%	99%	94%

Le logiciel de gestion n'était pas à jour sur la version utilisée lors du lancement du marché, nous avons dû effectuer une mise à jour pendant l'année.

La version 2.0 était paramétré pour obtenir les encaissements au global.

Les données obtenues ne nous permettent pas de détailler précisément la répartition de l'encaissement pour les fluides.

Travaux et réparations

Au quotidien, l'équipe assure les tâches courantes d'entretien des sites (nettoyage, tontes, enlèvement d'encombrants, petite maintenance, etc…).
Lorsque la situation le permet, des travaux plus importants peuvent être réalisés en présence des voyageurs, mais, dans la majorité des cas, les travaux les plus conséquents sont réalisés lors de la fermeture estivale des aires.

L'aire a été fermée pour travaux annuels du 11 au 28 juin 2021.

Liste des travaux effectués :

- La société SAGEAU est intervenue plusieurs fois pour la remise en état et l'entretien de la station de relevage ;
- Juin : changement du ballon ECS emplacement 2, remplacements de trépieds de ballons ECS, de robinets d'éviers et rénovation des presto ;
- Juillet : remise en place du grillage autour de l'aire, changement des luminaires ;
- Juillet : changement de tous les toilettes, travaux pris en charge par la CALI ;
- Octobre : réparation des candélabres ;
- Novembre : curage et busage du fossé derrière les emplacements 1, 2, 3 et 4 jusqu'à la forêt, pris en charge par la CALI.

Emplacement	Type d'intervention effectuée (remplacement / réparation)							
1		Ampoules	WC	Plomberie	Serrure	Peinture		
2	Cumulus	Ampoules	WC	Plomberie		Peinture		
3			WC	Plomberie		Peinture		
4			WC	Plomberie		Peinture		
5			WC	Plomberie		Peinture		
6			WC	Plomberie		Peinture		
7			WC	Plomberie		Peinture		
8			WC	Plomberie	Serrure	Peinture		

L'aire arrive dans un état de vétusté qui nécessite une remise à niveau importante. Proposition de travaux à envisager par le concédant :

- Révision des toitures ;
- Remplacement des gouttières ;
- Remplacement de l'ensemble des portes de l'aire d'accueil ;
- Réparation de la clôture de l'aire d'accueil ;
- Remise en état du dégrilleur (couvercles descellés, vétusté du dégrilleur) ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

- Création de ralentisseurs.

Des sociétés extérieures spécialisées interviennent régulièrement au long de l'année dans leur domaine : LIBOURNE HYGIENE pour l'entretien des réseaux, MISO pour le contrôle des extincteurs, VERITAS pour les contrôles électriques et ELIS pour la dératisation.

Fréquence et volume de ramassage des ordures ménagères : le nombre de bacs mis à disposition des familles a évolué le long de l'année, le tri sélectif a, pour le moment, été abandonné.

Faits marquants :

La station d'assainissement ne présentant pas de dégrilleur, nous avons dû faire appel au service technique de la CALI pour faire intervenir à de multiples reprises LIBOURNE HYGIENE pour l'entretien des réseaux et le pompage de la fosse en attendant les réparations (remplacement des pompes).

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Illustration de quelques interventions : remplacement d'un ballon ECS et entretien des espaces verts :

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

COUTRAS : Aire d'accueil et Terrain familial

Un agent est présent à temps plein pour la gestion de l'aire et du terrain familial.
Tous les lundis, il y a un ramassage des poubelles et un nettoyage de ces dernières.

Sur l'aire d'accueil, un résident seulement est resté sur l'année 2021.
La présence du terrain familial proche de l'aire d'accueil semble impacter l'occupation de l'aire.
Les résidents du terrain familial semblent filtrer les résidents qui arrivent sur l'aire, ce qui précipite le départ de certaines familles qui ne sont pas « acceptées ».

Le terrain familial a quant à lui été occupé toute l'année par 8 familles. 3 d'entre elles l'occupaient illicitement. Plusieurs procédures ont été lancées en cours d'année, aboutissant à la sortie ou à l'expulsion de ces 3 familles.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Statistiques

Occupation :

Le taux d'occupation de l'aire d'accueil (40,17%) reflète ce constat :

Occupation	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc
En %	38	38	38	31	48	21	42	41	40	65	68	65

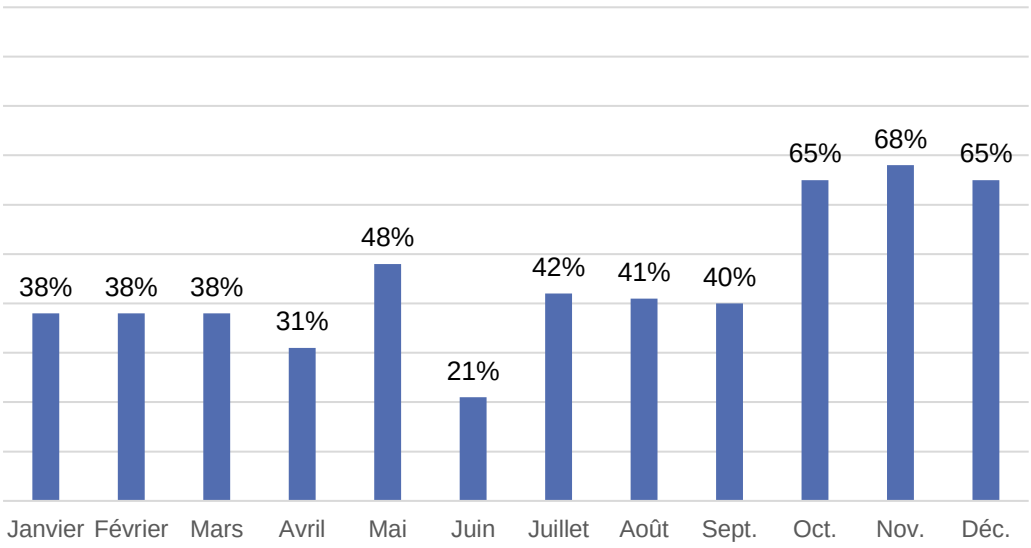

L'aire a été fermée du 28 mai au 14 juin, afin de réaliser l'ensemble des travaux estivaux nécessaires (électricité et plomberie notamment).

État civil sur l'année :

Etat	Hommes	Femmes	Enfants	Total
En nombre	32	20	26	78

Age des personnes accueillies :

AGES	0-17 ans	18-24 ans	25-39 ans	40-65 ans	+65 ans	Total
En Nombre	21	11	26	12	8	78

Composition des familles :

Isolé	Isolé+ 1	Isolé+ 2	Isolé+ 3	Isolé+ 4	Couple	Couple +1	Couple +2	Couple +3	Couple +4	Total
57,1 %	0%	0%	4,1%	0%	14,4%	8,2%	2%	12,2%	2%	100 %

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Bilan des facturations et encaissements

Aire DE COUTRAS													
Détail par mois	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	Total 2021
Facturation	571,35 €	545,80 €	591,55 €	489,98 €	679,27 €	188,25 €	415,36 €	510,29 €	449,50 €	969,37 €	1 029,87 €	865,30 €	7 305,89 €
Encaissements	240,00 €	400,00 €	100,00 €	560,00 €	726,46 €	660,00 €	517,34 €	487,43 €	488,65 €	1 207,50 €	830,61 €	767,61 €	6 985,60 €
Taux d'encaissement	42%	73%	17%	114%	107%	351%	125%	96%	109%	125%	81%	89%	96%

Le logiciel de gestion n'était pas à jour sur la version utilisée lors du lancement du marché, nous avons dû effectuer une mise à jour pendant l'année.

La version 2.0 était paramétré pour obtenir les encaissements au global.

Les données obtenues ne nous permettent pas de détailler précisément la répartition de l'encaissement pour les fluides.

Travaux et réparations

Au quotidien, l'équipe assure les tâches courantes d'entretien des sites (nettoyage, tontes, enlèvement d'encombrants, petite maintenance, etc…).
Lorsque la situation le permet, des travaux plus importants peuvent être réalisés en présence des voyageurs, mais, dans la majorité des cas, les travaux les plus conséquents sont réalisés lors de la fermeture estivale des aires.

L'aire a été fermée pour travaux annuels du 28 mai au 14 juin 2021.

Liste des travaux effectués :

- Janvier : remplacement de la pompe de la microstation par VAGO ;
- Changement des verrous des locaux techniques des emplacements 1,2,3,4,5 et 6 ;
- Juillet : le busage du fossé derrière les TF, par la COBAS, pris en charge par la CALI ;
- Août : remplacement des robinets de puisage de chaque emplacement ;
- Octobre : réparation de la pompe de relevage de la microstation ;
- Octobre : mise en place des disjoncteurs dans tous les locaux « cuisine » ;
- Octobre : intervention Sodicover sur les volets roulants, pris en charges par la CALI ;
- Novembre : remplacement de deux cumulus emplacement 7 et 8 ;
- Novembre : Réparation fuite robinet emplacement 1.

Emplacement	Type d'intervention effectuée (remplacement / réparation)							
1	Robinet	Verrou	Disjoncteur		Nettoyage			
2	Robinet	Verrou	Disjoncteur		Nettoyage			
3	Robinet	Verrou	Disjoncteur		Nettoyage			
4	Robinet	Verrou	Disjoncteur		Nettoyage			
5	Robinet	Verrou	Disjoncteur		Nettoyage			
6	Robinet	Verrou	Disjoncteur		Nettoyage			
7	Robinet	Verrou	Disjoncteur	Cumulus	Nettoyage			
8	Robinet	Verrou	Disjoncteur	Cumulus	Nettoyage			

Proposition de travaux à envisager par le concédant :

- Réparation de la borne rétractable à l'entrée de l'aire d'accueil ;
- Réparation de la clôture de l'aire d'accueil ;
- Création de ralentisseurs ;
- Mise en sécurité du bassin d'orage.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Des sociétés extérieures spécialisées interviennent régulièrement au long de l'année dans leur domaine : LIBOURNE HYGIENE pour l'entretien des réseaux, MISO pour le contrôle des extincteurs, VERITAS pour les contrôles électriques et ELIS pour la dératisation.

Fréquence et volume de ramassage des ordures ménagères : 10 bacs individuels de 240 litres pour l'aire d'accueil et 8 pour les terrains familiaux sont fournis aux familles, ils sont ramassés chaque semaine par les équipes du SMICVAL.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Illustration de quelques interventions d'entretien et d'un local du TF dégradé par les occupants :

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

LES BILLAUX : Aire de Grands Passages

VESTA a accueilli les groupes « ZANELLI » du 13 au 17 août et « MAUGET » du 12 au 26 septembre.
Au titre du forfait d'occupation, 1 940€ ont été collectés par nos agents : 840€ pour le premier groupe et 1 100€ pour le second.

Le groupe « ZANELLI » était composé de 24 caravanes.

Le groupe « MAUGET » était composé de 16 caravanes.

Le tarif de l'aire de l'AGP étant de 35€ par caravanes doubles essieux, nous avons facturé pour le groupe « ZANELLI » un total de 840€ et pour le groupe « MAUGET » un total de 1100€.
Nous avons donc un total de 100% d'encaissement sur l'année 2021.

Un groupe d'illicites a occupé les abords de l'AGP toute l'année.
Ce contexte a obligé la CALI à conserver la charge des fluides pour 2021.

Bilan des facturations et encaissements

GP LES BILLAUX													
Détail par mois	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	Total 2021
Facturation	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	840,00 €	1 100,00 €	- €	- €	- €	1 940,00 €
Encaissements	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	840,00 €	1 100,00 €	- €	- €	- €	1 940,00 €
Taux d'encaissement								100%	100%				100%

Travaux et réparations

Des bennes ont été mises à la disposition des groupes pour un montant de 1 963€.

Liste des travaux effectués : Réparation du bac souple (réserve d'eau), pris en charges par la CALI.

Proposition de travaux à envisager par le concédant : Réparation du portail d'accès au site.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2 COMPTE-RENDU FINANCIER ET FISCAL

Sauf indication contraire, les montants annoncés sont Hors Taxes.

2.1 COMPTES 2021 - SYNTHESE

CEP	Prévisionnel	Réalisé	Ecarts	En %
ACHATS				
Entretien	765,00€	1 605,28€	840,28€	109,84%
Maintenance	7 650,00€	13 561,86€	5 911,86€	77,28%
Vêtements de travail	1 246,00€	1 981,55€	735,55€	59,03%
Investissement amortissable	2 000,00€	928,33€	-1 071,67€	-53,58%
Fournitures administratives	663,00€	1 725,24€	1 062,24€	160,22%
Eau et électricité usagers	53 340,00€	37 139,75€	-16 200,25€	-30,37%
Eau et électricité gestionnaire	24 698,00€	6 682,44€	-17 073,47€	-72,94%
Sous-total	90 362,00€	63 624,45€	-26 737,55€	-29,59%
SERVICES EXTERIEURS				
Assainissement	28 000,00€	11 231,87€	-16 768,13€	-59,89%
Ordures Ménagères	75 700,00€	76 099,00€	399,00€	0,53%
Dératisation / Désinfection	2 400,00€	1 767,78€	-632,22€	-26,34%
Entretien et maintenance (contrat)	2 100,00€	2 418,81€	318,81€	15,18%
Entretien et maintenance (hors contrat)	8 000,00€	15 665,71€	7 665,71€	95,82%
Matériel électroportatif loué	2 000,00€	2 000,00€	-€	0,00%
Sous-total	118 200,00€	109 183,17€	-9 016,83€	-7,63%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
Honoraires	2 100,00€	5 146,60€	3 046,60€	145,08%
Frais postaux et Télécommunications	5 516,00€	2 932,12€	-2 583,88€	-46,84%
Systèmes informatiques (prépaiement)	5 592,00€	5 083,33€	-508,67€	-9,10%
Location Véhicules dédiés	24 080,00€	22 052,87€	-2 027,13€	-8,42%
Location Véhicules encadrement	5 213,00€	5 479,45€	266,45€	5,11%
Assurance	37 950,00€	26 299,74€	-11 650,26€	-30,70%
Services bancaires	1 128,00€	1 168,72€	40,72€	3,61%
Location box/garage	3 601,00€	319,33€	-3 281,67€	-91,13%
Sous-total	85 180,00€	68 482,16€	-16 697,84€	-19,60%
CHARGES DE PERSONNEL				
Agents, intérim, encadrement et astreinte	218 080,00€	230 693,79€	12 613,79€	5,78%
Sous-total	218 080,00€	230 693,79€	12 613,79€	5,78%
…				

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

…CEP suite	Prévisionnel	Réalisé	Ecarts	En %
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
Frais de structure / Frais de siège	40 800,00€	40 800,00€	-€	0,00%
Impôts	2 405,00€	1 156,65€	-1 248,35€	-51,91%
Charges Exceptionnelles	0,00€	0,00€	-€	0,00%
Sous-total	43 205,00€	41 956,65€	-1 248,35€	-2,89%
RODP annuelle (non assujettie TVA)	2 158,00€	2 158,00€	-€	0,00%
Sous-total	2 158,00€	2 158,00€	-€	0,00%
TOTAL DEPENSES	557 185,00€	517 040,31€	-40 144,69€	-7,20%
PERCEPTION VOYAGEURS				
Redevances	50 997,00€	38 466,35€	-12 530,65€	-24,57%
Prépaiements eau	26 982,00€	14 387,64€	-12 594,36€	-46,68%
Prépaiements électricité	26 358,00€	22 752,11€	-3 605,89€	-13,68%
Impayés loyers	- 33 039,00€	- 14 475,73€	18 563,27€	-56,19%
Sous-total	71 298,00€	61 130,37€	-10 167,63€	-14,26%
SUBVENTIONS				
ALT2-CAF Part fixe	53 280,00€	51 980,00€	-1 300,00€	-2,44%
ALT2-CAF Part Variable	64 436,00€	54 530,19€	-9 905,81€	-15,37%
Sous total ALT2-CAF	117 716,00€	106 510,19€	-11 205,81€	-9,52%
Compensation Collectivité Délégante	417 620,00€	417 620,00€	-€	0,00%
Sous-total	535 336,00€	524 130,19€	-11 205,81€	-2,09%
TOTAL RECETTES	606 634,00€	585 260,56€	-21 373,44€	-3,52%
EXCEDENT / DEFICIT (VALANT REMUNERATION DU DELEGATAIRE)	49 449,00€	68 220,25€	18 771,25€	37,96%

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2.2 COMPTES 2021 – AIRE DE LIBOURNE

CEP	Prévisionnel	Réalisé	Ecarts	Var.
ACHATS				
Entretien	375,00€	786,90€	411,90€	109,84%
Maintenance	3 750,00€	6 647,97€	2 897,97€	77,28%
Vêtements de travail	622,00€	990,78€	368,78€	59,29%
Investissement amortissable	600,00€	185,67€	- 414,33€	-69,06%
Fournitures administratives	325,00€	845,71€	520,71€	160,22%
Eau et électricité usagers	39 175,00€	23 337,32€	-15 837,68€	-40,43%
Eau et électricité gestionnaire	16 747,00€	3 107,99€	-13 639,01€	-81,44%
Sous-total	61 594,00€	35 902,33€	-25 691,67€	-41,71%
SERVICES EXTERIEURS				
Assainissement	10 000,00€	3 011,27€	- 6 988,73€	-69,89%
Ordures Ménagères	45 200,00€	42 099,59€	- 3 100,41€	-6,86%
Dératisation / Désinfection	600,00€	589,26€	- 10,74€	-1,79%
Entretien et maintenance (contrat)	700,00€	1 301,44€	601,44€	85,92%
Entretien et maintenance (hors contrat)	500,00€	9 081,59€	8 581,59€	1716,32%
Matériel électroportatif loué	1 020,41€	1 020,41€	0,00€	0,00%
Sous-total	58 020,41€	57 103,56€	- 916,85€	-1,58%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
Honoraires	700,00€	4 752,50€	4 052,50€	578,93%
Frais postaux et Télécommunications	2 514,00€	1 345,53€	- 1 168,48€	-46,48%
Systèmes informatiques (pré paiement)	3 120,00€	4 083,33€	963,33€	30,88%
Location Véhicules dédiés	12 000,00€	11 026,44€	- 973,57€	-8,11%
Location Véhicules encadrement	2 601,00€	2 739,73€	138,72€	5,33%
Assurance	14 250,00€	12 892,03€	- 1 357,97€	-9,53%
Services bancaires	552,94€	572,90€	19,96€	3,61%
Location box/garage	1 765,00€	156,53€	- 1 608,47€	-91,13%
Sous-total	37 502,94€	37 568,98€	66,04€	0,18%
CHARGES DE PERSONNEL				
Agents + Intérim + Encadrement + Astreinte	108 830,00€	113 461,90€	4 631,90€	4,26%
Formations	-€	1 800,00€	1 800,00€	100,00%
Médecine du travail	-€	85,00€	85,00€	100,00%
Sous-total	108 830,00€	115 346,90€	6 516,90€	5,99%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
Frais de structure / Frais de siège	20 000,00€	20 000,00€	-€	0,00%
Impôts	1 205,00€	4 867,74€	3 662,74€	303,96%
Sous-total	21 205,00€	20 593,58€	-611,42€	-2,88%
RODP annuelle	620,00€	620,00€	-€	0,00%

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Sous-total	620,00€	620,00€	-€	0,00%
TOTAL DEPENSES	287 772,35€	267 135,35€	-20 637,00€	-7,17%
PERCEPTION VOYAGEURS				
Redevances	17 338,00€	14 014,00€	-3 324,00€	-19,17%
Prépaiements eau	21 686,00€	9 138,31€	-12 547,69€	-57,86%
Prépaiements électricité	17 489,00€	14 199,01€	-3 289,99€	-18,81%
Impayés loyers	-28 257,00€	-13 227,73€	15 029,27€	53,19%
Sous-total	28 256,00€	24 123,59€	-4 132,41€	-14,62%
SUBVENTIONS				
ALT2-CAF Part fixe	32 488,00€	31 301,00€	- 1 187,00€	-3,65%
ALT2-CAF Part Variable	43 292,00€	34 546,62€	- 8 745,38€	-20,20%
Sous total ALT2-CAF	75 780,00€	65 847,62€	- 9 932,38€	-13,11%
Compensation Collectivité Délégante	210 379,35€	210 379,35€	-€	0,00%
Sous-total	286 159,35€	276 226,97€	- 9 932,38€	-3,47%
TOTAL RECETTES	314 415,35€	300 350,56€	-14 064,79€	-4,47%
EXCEDENT / DEFICIT	26 643,00€	33 215,21€	6 572,21€	24,67%

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2.3 COMPTES 2021 – AIRE DE SAINT-DENIS DE PILE

CEP	Prévisionnel	Réalisé	Ecarts	Var.
ACHATS				
Entretien	120,00€	251,81€	131,81€	109,84%
Maintenance	1 200,00€	2 127,35€	927,35€	77,28%
Vêtements de travail	311,00€	495,39€	184,39€	59,29%
Investissement amortissable	350,00€	185,67€	- 164,33€	-46,95%
Fournitures administratives	104,00€	270,63€	166,63€	160,22%
Eau et électricité usagers	9 066,00€	9 772,68€	706,68€	7,79%
Eau et électricité gestionnaire	1 248,00€	1 895,96€	647,96€	51,92%
Sous-total	12 399,00€	14 999,48€	2 600,48€	20,97%
SERVICES EXTERIEURS				
Assainissement	10 000,00€	3 702,00€	- 6 298,00€	-62,98%
Ordures Ménagères	12 000,00€	18 955,39€	6 955,39€	57,96%
Dératisation / Désinfection	600,00€	589,26€	- 10,74€	-1,79%
Entretien et maintenance (contrat)	700,00€	588,50€	- 111,50€	-15,93%
Entretien et maintenance (hors contrat)	500,00€	1 162,78€	662,78€	132,56%
Matériel électroportatif loué	326,53€	326,53€	- 0,00€	0,00%
Sous-total	24 126,53€	25 324,46€	1 197,93€	4,97%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
Honoraires	350,00€		- 350,00€	-100,00%
Frais postaux et Télécommunications	1 497,00€	793,30€	- 703,70€	-47,01%
Systèmes informatiques (pré paiement)	1 080,00€	500,00€	- 580,00€	-53,70%
Location Véhicules dédiés	6 000,00€	5 513,22€	- 486,78€	-8,11%
Location Véhicules encadrement	1 301,00€	1 369,86€	68,86€	5,29%
Assurance	6 600,00€	4 125,45€	- 2 474,55€	-37,49%
Services bancaires	176,94€	183,33€	6,39€	3,61%
Location box/garage	565,00€	50,09€	- 514,91€	-91,13%
Sous-total	17 569,94€	12 535,25€	- 5 034,69€	-28,66%
CHARGES DE PERSONNEL				
Agents + Intérim + Encadrement + Astreinte	54 415,00€	56 730,95€	2 315,95€	4,26%
Formations	-€	900,00€	900,00€	100,00%
Médecine du travail	-€	42,50€	42,50€	100,00%
Sous-total	54 415,00€	57 673,45€	3 258,45€	5,99%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
Frais de structure / Frais de siège	6 400,00€	6 400,00€	-€	0,00%
Impôts	504,00€	250,16€	-253,84€	-50,36%
Sous-total	6 904,00€	6 650,16€	-253,84€	-3,68%
RODP annuelle	100,00€	100,00€	-€	0,00%

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Sous-total	100,00€	100,00€	-€	0,00%
TOTAL DEPENSES	115 514,47€	117 282,79€	1 768,32€	1,53%
PERCEPTION VOYAGEURS				
Redevances	5 548,00€	5 895,00€	347,00€	6,25%
Prépaiements eau	3 470,00€	3 836,98€	366,98€	10,58%
Prépaiements électricité	5 596,00€	5 935,70€	339,70€	6,07%
Impayés loyers	-1 461,00€	-902,28€	558,72€	-38,24%
Sous-total	13 153,00€	14 765,40€	1 612,40€	12,26%
SUBVENTIONS				
ALT2-CAF Part fixe	10 396,00€	10 339,50€	- 56,50€	-0,54%
ALT2-CAF Part Variable	13 853,00€	13 411,27€	- 441,73€	-3,19%
Sous total ALT2-CAF	24 249,00€	23 750,77€	- 498,23€	-2,05%
Compensation Collectivité Délégante	88 064,47€	88 064,47€	-€	0,00%
Sous-total	112 313,47€	111 815,24€	- 498,23€	-0,44%
TOTAL RECETTES	125 466,47€	126 580,64€	1 114,17€	0,89%
EXCEDENT / DEFICIT	9 952,00€	9 297,85€	-654,15€	-6,57%

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2.4 COMPTES 2021 – AIRE DE COUTRAS

CEP	Prévisionnel	Réalisé	Ecarts	Var.
ACHATS				
Entretien	120,00€	251,81€	131,81€	109,84%
Maintenance	1 200,00€	2 127,35€	927,35€	77,28%
Vêtements de travail	281,00€	445,85€	164,85€	58,67%
Investissement amortissable	350,00€	185,67€	- 164,33€	-46,95%
Fournitures administratives	104,00€	270,63€	166,63€	160,22%
Eau et électricité usagers	5 099,00€	4 029,75€	-1 069,25€	-20,97%
Eau et électricité gestionnaire	1 273,00€	2 049,00€	776,00€	60,96%
Sous-total	8 427,00€	9 360,05€	933,05€	11,07%
SERVICES EXTERIEURS				
Assainissement	5 000,00€	4 518,60€	- 481,40€	-9,63%
Ordures Ménagères	8 100,00€	9 860,88€	1 760,88€	21,74%
Dératisation / Désinfection	600,00€	589,26€	- 10,74€	-1,79%
Entretien et maintenance (contrat)	700,00€	528,87€	- 171,13€	-24,45%
Entretien et maintenance (hors contrat)	500,00€	1 532,78€	1 032,78€	206,56%
Matériel électroportatif loué	326,53€	326,53€	- 0,00€	0,00%
Sous-total	15 226,53€	17 356,92€	2 130,39€	13,99%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
Honoraires	350,00€	394,10€	44,10€	12,60%
Frais postaux et Télécommunications	1 399,00€	738,07€	- 660,93€	-47,24%
Systèmes informatiques (pré paiement)	1 080,00€	500,00€	- 580,00€	-53,70%
Location Véhicules dédiés	5 440,00€	4 961,90€	- 478,10€	-8,79%
Location Véhicules encadrement	1 176,00€	1 232,88€	56,88€	4,84%
Assurance	6 600,00€	4 125,45€	- 2 474,55€	-37,49%
Services bancaires	176,94€	183,33€	6,39€	3,61%
Location box/garage	565,00€	50,09€	- 514,91€	-91,13%
Sous-total	16 786,94€	12 185,82€	- 4 601,12€	-27,41%
CHARGES DE PERSONNEL				
Agents + Intérim + Encadrement + Astreinte	49 183,00€	51 057,85€	1 874,85€	3,81%
Formations	-€	810,00€	810,00€	100,00%
Médecine du travail	-€	38,25€	38,25€	100,00%
Sous-total	49 183,00€	51 906,10€	2 723,10€	5,54%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
Frais de structure / Frais de siège	6 400,00€	6 400,00€	-€	0,00%
Impôts	421,00€	204,89€	-216,11€	-51,33%
Sous-total	6 821,00€	6 604,89€	-216,11€	-3,17%
RODP annuelle	638,00€	638,00€	-€	0,00%

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Sous-total	638,00€	638,00€	-€	0,00%
TOTAL DEPENSES	97 082,47€	98 051,78€	969,31€	1,00%
PERCEPTION VOYAGEURS				
Redevances	2 920,00€	2 611,97€	- 308,03€	-10,55%
Prépaiements eau	1 826,00€	1 412,35€	- 413,65€	-22,65%
Prépaiements électricité	3 273,00€	2 617,40€	- 655,60€	-20,03%
Impayés loyers	- 802,00€	- 291,17€	510,83€	-63,69%
Sous-total	7 217,00€	6 350,55€	- 866,45€	-12,01%
SUBVENTIONS				
ALT2-CAF Part fixe	10 396,00€	10 339,50€	- 56,50€	-0,54%
ALT2-CAF Part Variable	7 291,00€	6 572,30€	- 718,70€	-9,86%
Sous total ALT2-CAF	17 687,00€	16 911,80€	- 775,20€	-4,38%
Compensation Collectivité Délégante	80 412,47€	80 412,47€	-€	0,00%
Sous-total	98 099,47€	97 324,27€	- 775,20€	-0,79%
TOTAL RECETTES	105 316,47€	103 674,82€	- 1 641,65€	-1,56%
EXCEDENT / DEFICIT	8 234,00€	5 623,04€	- 2 610,96€	-31,71%

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2.5 COMPTES 2021 – COUTRAS TF

CEP	Prévisionnel	Réalisé	Ecarts	Var.
ACHATS				
Entretien	120,00€	251,81€	131,81€	109,84%
Maintenance	1 200,00€	2 127,35€	927,35€	77,28%
Vêtements de travail	32,00€	49,54€	17,54€	54,81%
Investissement amortissable	350,00€	185,67€	- 164,33€	-46,95%
Fournitures administratives	104,00€	270,63€	166,63€	160,22%
Eau et électricité usagers	-€	-€	-€	0,00%
Eau et électricité gestionnaire	1 080,00€	571,58€	-508,42€	-47,08%
Sous-total	2 886,00€	3 456,57€	570,57€	19,77%
SERVICES EXTERIEURS				
Assainissement	-€	-€	-€	0,00%
Ordures Ménagères	8 100,00€	5 183,15€	- 2 916,85€	-36,01%
Dératisation / Désinfection	-€	-€	-€	0,00%
Entretien et maintenance (contrat)	-€	-€	-€	0,00%
Entretien et maintenance (hors contrat)	500,00€	1 825,56€	1 325,56€	265,11%
Matériel électroportatif loué	326,53€	326,53€	- 0,00€	0,00%
Sous-total	8 926,53€	7 335,23€	- 1 591,30€	-17,83%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
Honoraires	350,00€		- 350,00€	-100,00%
Frais postaux et Télécommunications	106,00€	55,22€	- 50,78€	-47,90%
Systèmes informatiques (pré paiement)	312,00€		- 312,00€	-100,00%
Location Véhicules dédiés	640,00€	551,32€	- 88,68€	-13,86%
Location Véhicules encadrement	135,00€	136,99€	1,99€	1,47%
Assurance	6 600,00€	4 125,45€	- 2 474,55€	-37,49%
Services bancaires	176,94€	183,33€	6,39€	3,61%
Location box/garage	565,00€	50,09€	- 514,91€	-91,13%
Sous-total	8 884,94€	5 102,40€	- 3 782,54€	-42,57%
CHARGES DE PERSONNEL				
Agents + Intérim + Encadrement + Astreinte	5 652,00€	5 673,09€	21,09€	0,37%
Formations	-€	90,00€	90,00€	100,00%
Médecine du travail	-€	4,25€	4,25€	100,00%
Sous-total	5 652,00€	5 767,34€	115,34€	2,04%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
Frais de structure / Frais de siège	6 400,00€	6 400,00€	- €	0,00%
Impôts	248,00€	57,91€	- 190,09€	-76,65%
Sous-total	6 648,00€	6 457,91€	- 190,09€	-2,86%
RODP annuelle	-€	-€	-€	0,00%

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Sous-total	-€	-€	-€	0,00%
TOTAL DEPENSES	32 997,47€	28 119,46€	- 4 878,01€	-14,78%
PERCEPTION VOYAGEURS				
Redevances	22 691,00€	14 181,74€	- 8 509,26€	-37,50%
Prépaiements eau	-€	-€	-€	0,00%
Prépaiements électricité	-€	-€	-€	0,00%
Impayés loyers	- 2 269,00€	- 54,55€	2 214,45€	-97,60%
Sous-total	**20 422,00€**	**14 127,19€**	**- 6 294,81€**	-30,82%
SUBVENTIONS				
ALT2-CAF Part fixe	-€	-€	-€	0,00%
ALT2-CAF Part Variable	-€	-€	-€	0,00%
Sous total ALT2-CAF	-€	-€	-€	0,00%
Compensation Collectivité Délégante	15 173,47€	15 173,47€	-€	0,00%
Sous-total	15 173,47€	15 173,47€	-€	0,00%
TOTAL RECETTES	35 595,47€	29 300,66€	- 6 294,81€	-17,68%
EXCEDENT / DEFICIT	2 598,00€	1 181,20€	- 1 416,80€	-54,53%

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2.6 COMPTES 2021 – AGP

CEP	Prévisionnel	Réalisé	Ecarts	Var.
ACHATS				
Entretien	30,00€	62,95€	32,95€	109,83%
Maintenance	300,00€	531,84€	231,84€	77,28%
Vêtements de travail	-€	-€	-€	0,00%
Investissement amortissable	350,00€	185,67€	- 164,33€	-46,95%
Fournitures administratives	26,00€	67,66€	41,66€	160,22%
Eau et électricité usagers		-€	-€	0,00%
Eau et électricité gestionnaire	4 350,00€	-€	- 4 350,00€	-100,00%
Sous-total	5 056,00€	848,11€	-4 207,89€	-83,23%
SERVICES EXTERIEURS				
Assainissement	3 000,00€	-€	- 3 000,00€	-100,00%
Ordures Ménagères	2 300,00€		- 2 300,00€	-100,00%
Dératisation / Désinfection	600,00€	-€	- 600,00€	-100,00%
Entretien et maintenance (contrat)	-€		-€	0,00%
Entretien et maintenance (hors contrat)	6 000,00€	2 063,00€	- 3 937,00€	-65,62%
Matériel électroportatif loué	-€	-€	-€	0,00%
Sous-total	11 900,00€	2 063,00€	- 9 837,00€	-82,66%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
Honoraires	350,00€		- 350,00€	-100,00%
Frais postaux et Télécommunications	-€	-€	-€	0,00%
Systèmes informatiques (pré paiement)	-€		-€	0,00%
Location Véhicules dédiés	-€	-€	-€	0,00%
Location Véhicules encadrement	-€	-€	-€	0,00%
Assurance	3 900,00€	1 031,36€	- 2 868,64€	-73,55%
Services bancaires	44,24€	45,83€	1,59€	3,59%
Location box/garage	141,00€	12,52€	- 128,48€	-91,12%
Sous-total	4 435,24€	1 089,71€	- 3 345,53€	-75,43%
CHARGES DE PERSONNEL				
Agents + Intérim + Encadrement + Astreinte	-€	-€	-€	0,00%
Formations	-€	-€	-€	0,00%
Médecine du travail	-€	-€	-€	0,00%
Sous-total	-€	-€	-€	0,00%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
Frais de structure / Frais de siège	1 600,00€	1 600,00€	- €	0,00%
Impôts	27,00€	50,11€	23,11€	85,58%
Sous-total	1 627,00€	1 650,11€	23,11€	1,42%
RODP annuelle (non assujettie TVA)	800,00€	800,00€	-€	0,00%

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Sous-total	800,00€	800,00€	-€	0,00%
TOTAL DEPENSES	23 818,24€	6 450,93€	- 17 367,31€	-72,92%
PERCEPTION VOYAGEURS				
Forfait hebdomadaire	2 500,00€	1 763,64€	- 736,36€	-29,45%
Prépaiements eau	- €	- €	- €	0,00%
Prépaiements électricité	- €	- €	- €	0,00%
Impayés loyers	- 250,00€	- €	250,00€	-100,00%
Sous-total	2 250,00€	1 763,64€	- 486,36€	-21,62%
SUBVENTIONS (non assujetties TVA)				
ALT2-CAF Part fixe	-€	-€	-€	0,00%
ALT2-CAF Part Variable	-€	-€	-€	0,00%
Sous total ALT2-CAF	-€	-€	-€	0,00%
Compensation Collectivité Délégante	23 590,24€	23 590,24€	-€	0,00%
Sous-total	23 590,24€	23 590,24€	-€	0,00%
TOTAL RECETTES	25 840,24€	25 353,88€	- 486,36€	-1,88%
EXCEDENT / DEFICIT	2 022,00€	18 902,95€	16 880,95€	834,86%

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2.7 CHARGES

Prévisionnel	Réalisé	Différence
557 185,00€	517 040,31€	-40 144,69€ (-7,20%)

Les charges sont globalement inférieures de 7,20% au budget prévisionnel. Détaillées comme suit :

2.7.1 ACHATS

Prévisionnel	Réalisé	Différence
90 362,00€	64 566,54€	-25 795,46€ (-28,55%)

FOURNITURES

Prévisionnel	Réalisé	Différence
12 324,00€	19 802,26€	+7 478,26€ (+60,68%)

Ce regroupement comprend les 5 postes :

- Produits (Ecolabellisés) et petits matériels d'entretien (balais, pince ramasse déchets, housses pour container, peinture pour retouches, …) ;
- Fournitures de maintenance (ampoules, prises, compteurs, ballon ECS…) ;
- Vêtements de travail : veste, polaire, t-shirt, gants, pantalon, chaussures de sécurité ;
- Investissements amortissables (matériel) ;
- Fournitures administratives.

Dans le détail, seul le poste « investissement amortissable » est en baisse par rapport au budget prévisionnel (928,33€ contre 2 000€), du fait de l'immobilisation uniquement du :

- « Rider » (tondeuse autoportée) à partir du 31/05/2021 pour 999,17€ HT, soit une dotation annuelle de 117,12€ ;
- Matériel informatique, acheté dès décembre 2020, pour 2 433,65€ HT, soit une dotation annuelle de 811,22€.

Liste exhaustive des biens de retour	Inv. Prévus	En Annuel	Inv. 2021 Réalisés	Commentaire
Nettoyeur Haute-Pression	1260€	315€	257,43€	1 nettoyeur Haute-Pression acheté le 19/04/2021. Comptabilisé en charges.
Déboucheur à pompe	300€	75€	310,53€	3 unités achetées le 04/03/2021. Comptabilisé en charges.
Tondeuse Autotractée	1260€	315€	117,12€	Acquisition d'1 « tondeuse autoportée » le 31/05/2021 pour 999,17€ amorti sur 5 ans.
Débroussailleuse	990€	247,50€	655,66€	1 débrousailleuse, achetée le 19/04/2021 pour 116,66€. 2 tondeuses, achetées le 26/03/2021 pour 539€,00€ Comptabilisé en charges.
Souffleur	600€	150€	-€	Souffleur intégré au matériel électroportatif en location
Taille-Haies	300€	75€	-€	Prestation de taille sous-traitée
Equipement Informatique	2500€	625€	811,22€	Acquisition le 01/01/2021 pour 2433,65€ contre 2500€ prévus. Amortissement prévu sur 4 ans, réalisé sur 3 ans.
Remorque	790€	197,50€	1253,38€	Achetée le 26/02/2021. Facture comptabilisée en charges.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Tableaux d'amortissement :

Compte	215400 / 281540				Materiel industriel									
Désignation		Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Dérog.	Cum. déro.	Val. nette
0004 MINIRIDER LIBOURNE	Entrée	31/05/2021	999,17		999,17	L 20,00		117,12	117,12					882,05

Compte	218310 / 281830				mat de bureau et info									
Désignation		Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Dérog.	Cum. déro.	Val. nette
0010 10 HP LAITOUT + CANON LIBOURNE	Entrée	01/01/2021	2 433,65		2 433,65	L 33,33		811,22	811,22					1 622,43

Le matériel d'entretien (déboucheurs à pompe, nettoyeur HP, …) de faible valeur n'a pas été amorti et a été passé en charges.
Les postes d'entretien et de maintenance ont vu leurs dépenses être plus importantes que prévues, du fait des nombreuses interventions de nettoyage et de réparations nécessaires sur les aires, notamment au démarrage des prestations. C'est le poste maintenance qui a représenté le principal dépassement avec +5k€ (+66%).
Le turn-over observé au cours de l'année (10 agents pour 5 postes) explique le dépassement de 735,55€ du poste « vêtement de travail », en effet, les vêtements sont individuels et remplacés systématiquement avec l'arrivée d'un nouvel agent.
Enfin, l'impression systématique de reçus et de factures explique le triplement du poste de fournitures administratives. Un travail va être effectué sur ce point à la réouverture estivale des sites en 2022, afin de proposer aux familles qui le souhaitent un envoi par mail des documents.

Nos principaux fournisseurs :
- Produits d'entretien : PLG ;
- Maintenance : BRICOMARCHE, CEDEO, REXEL, TRENOIS DECAMPS, … ;
- Vêtements de travail : DUOBAT.

EAU ET ELECTRICITE

Prévisionnel	Réalisé	Différence
78 038,00€	44 764,28€	-33 273,72€ (-42,64%)

Eau :
Budget prévisionnel : 34 354€.
Réalisé : 8 446,56€, dont :
- 14 387,64€ consommés et refacturés aux voyageurs ;
- -5 941,08€ consommés et non refacturés aux voyageurs (besoin du service, écart de tarification, piratages, défaut de comptage, …). La prise en charge des factures de Libourne et de l'AGP explique ce montant négatif.

Electricité :
Budget prévisionnel : 43 684€.
Réalisé : 36 317,73€, dont :
- 22 752,11€ consommés et refacturés aux voyageurs ;
- 13 565,61€ consommés et non refacturés aux voyageurs (besoin du service, écart de tarification, piratages, défaut de comptage, …).

Les consommations globales sont moindres par rapport au prévisionnel, mais le taux de refacturation ne ressort qu'à 63%.

Le prix moyen du KwH payé HT par VESTA est de :
- 0,1802€ pour Saint-Denis de Pile ;
- 0,1575€ pour Libourne ;
- 0,2002€ pour Coutras.

Le KwH est facturé aux voyageurs au prix de 0,15€ soit 0,1363€ HT.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2.7.2 SERVICES EXTERIEURS

Prévisionnel	Réalisé	Différence
118 200,00€	109 183,17€	-9 016,83€ (-7,63%)

ASSAINISSEMENT

Prévisionnel	Réalisé	Différence
28 000,00€	11 231,87€	-16 768,13€ (-59,89%)

Le poste affiche une économie, qu'il est possible d'expliquer par l'entretien régulier effectué par nos agents, notamment le nettoyage des paniers.

Détail des interventions :

- LIBOURNE :
  - 21, 22, 29 et 30 juillet : Libourne Hygiène, hydrocurage du réseau des EU et EP, 6m3, 1 940€ ;
  - 15 octobre : LH, pompage et nettoyage d'un séparateur hydrocarbure, 3,2m3, 1 004€.
- SAINT-DENIS DE PILE :
  - 23 février : LH, pompage, nettoyage et hydrocurage réseau EU 1m3, 445€ ;
  - 16 avril : LH, pompage, nettoyage et hydrocurage réseau EU 4m3, 340€ ;
  - Juin : Sagéau, 170€ ;
  - 18 juin : LH, pompage du réseau EU 5m3, 250€ ;
  - 28 juin : LH, pompage, nettoyage et hydrocurage réseau EP 1m3, 240€ ;
  - Décembre : Sagéau, entretien poste de relevage, 1 315€ ;
  - 2 décembre, LH, Saint-Denis de Pile : débouchage de canalisation EU à haute-pression et pompage de la croute, 3m3, 210€ ;
  - 24 décembre, LH, Saint-Denis de Pile : pompage d'un poste de relevage, 23m3, 970€.
- COUTRAS :
  - 6 janvier : LH, pompage et nettoyage 20m3, 648,60€ ;
  - 29 mai, 1er juin et 2 juin : LH, pompage du réseau EU 36m3, 1 715€ ;
  - 14 octobre : LH, vérification et diagnostic du problème « modèle CALPEDA » et nettoyage poste de relevage, 6m3, 540€ ;
  - 15 octobre : LH, pompage, nettoyage et réparation de la canalisation, 22m3, 1 155€ ;
  - Décembre : Sagéau, 250€.

Les importantes fuites d'eau de Libourne ont rincé en permanence le réseau, diminuant le besoin de curage de ce dernier. Le système d'assainissement de Saint-Denis de Pile était en dysfonctionnement en 2021. Divers travaux ont été effectués, la situation devrait nettement s'améliorer en 2022.

ORDURES MENAGERES

Prévisionnel	Réalisé	Différence
75 700,00€	76 099,00€	+399,00€ (+0,53%)

En 2021 le poste est conforme au budget prévisionnel. Les augmentations annoncées par le SMICVAL incitent la société à consulter d'autres prestataires, ce qui sera le cas en 2022.

DERATISATION / DESINFECTION

Prévisionnel	Réalisé	Différence
2 400,00€	1 767,78€	-632,22€ (-26,34%)

La société Elis intervient sur les sites depuis le mois de mars 2021. Le prestataire effectue un passage tous les deux mois sur chaque aire d'accueil. C'est un peu plus que sur la plupart des aires d'accueil gérées par VESTA, pour lesquelles un passage trimestriel est suffisant.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Les voyageurs de Libourne se distinguent par la génération de nombreux déchets, notamment alimentaires, déposés à même le sol, attirant les nuisibles. Tant que les résidents jetteront des détritus au sol, ou de la nourriture pour les animaux en excès, ou laissent leur poubelle au sol, il y aura présence, voire prolifération, de rats.

A Saint-Denis de Pile et Coutras par exemple, comme sur la majorité des aires d'accueil gérées par VESTA, le prestataire tout au long de l'année 2021 n'a relevé aucune (ou peu) présence de rats :

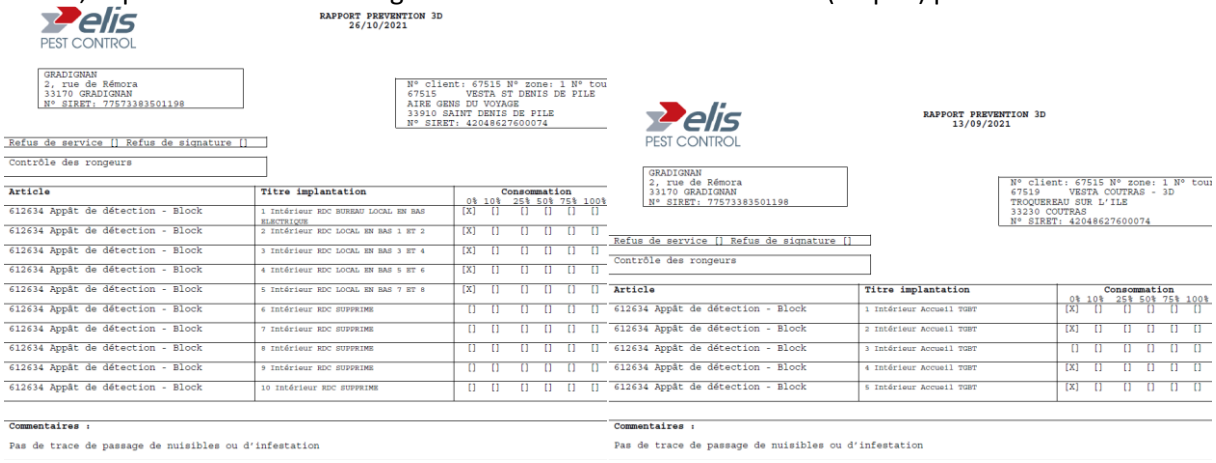

elis PEST CONTROL

RAPPORT PREVENTION 3D
26/10/2021

GRADIGNAN
2, rue de Rémora
33170 GRADIGNAN
N° SIRET: 77573383501198

N° client: 67515 N° zone: 1 N° tou
67515 VESTA ST DENIS DE PILE
AIRE GENS DU VOYAGE
33910 SAINT DENIS DE PILE
N° SIRET: 42048627600074

Refus de service [] Refus de signature []

Contrôle des rongeurs

Article	Titre implantation	Consommation 0% 10% 25% 50% 75% 100%
612634 Appât de détection - Block	1 Intérieur RDC BUREAU LOCAL EN BAS ELECTRIQUE	[X] [] [] [] [] []
612634 Appât de détection - Block	2 Intérieur RDC LOCAL EN BAS 1 ET 2	[X] [] [] [] [] []
612634 Appât de détection - Block	3 Intérieur RDC LOCAL EN BAS 3 ET 4	[X] [] [] [] [] []
612634 Appât de détection - Block	4 Intérieur RDC LOCAL EN BAS 5 ET 6	[X] [] [] [] [] []
612634 Appât de détection - Block	5 Intérieur RDC LOCAL EN BAS 7 ET 8	[X] [] [] [] [] []
612634 Appât de détection - Block	6 Intérieur RDC SUPPRIME	[] [] [] [] [] []
612634 Appât de détection - Block	7 Intérieur RDC SUPPRIME	[] [] [] [] [] []
612634 Appât de détection - Block	8 Intérieur RDC SUPPRIME	[] [] [] [] [] []
612634 Appât de détection - Block	9 Intérieur RDC SUPPRIME	[] [] [] [] [] []
612634 Appât de détection - Block	10 Intérieur RDC SUPPRIME	[] [] [] [] [] []

Commentaires :
Pas de trace de passage de nuisibles ou d'infestation

elis PEST CONTROL

RAPPORT PREVENTION 3D
13/09/2021

GRADIGNAN
2, rue de Rémora
33170 GRADIGNAN
N° SIRET: 77573383501198

N° client: 67515 N° zone: 1 N° tou
67519 VESTA COUTRAS - 3D
TROQUEREAU SUR L'ILE
33230 COUTRAS
N° SIRET: 42048627600074

Refus de service [] Refus de signature []

Contrôle des rongeurs

Article	Titre implantation	Consommation 0% 10% 25% 50% 75% 100%
612634 Appât de détection - Block	1 Intérieur Accueil TGBT	[X] [] [] [] [] []
612634 Appât de détection - Block	2 Intérieur Accueil TGBT	[X] [] [] [] [] []
612634 Appât de détection - Block	3 Intérieur Accueil TGBT	[] [] [] [] [] []
612634 Appât de détection - Block	4 Intérieur Accueil TGBT	[X] [] [] [] [] []
612634 Appât de détection - Block	5 Intérieur Accueil TGBT	[X] [] [] [] [] []

Commentaires :
Pas de trace de passage de nuisibles ou d'infestation

Il est donc important que les résidents de Libourne prennent conscience que ce sont leurs comportements qui génèrent ces nuisances.

ENTRETIEN ET MAINTENANCE (CONTRAT)

Prévisionnel	Réalisé	Différence
2 100,00€	2 418,81€	+318,81€ (+15,18%)

Le bureau VERITAS a effectué les contrôles pour la partie électrique et le prestataire MISO pour la partie sécurité incendie.

Détail des interventions :

- LIBOURNE :
  - 9 février : VERITAS, vérification périodique des installations électriques, 440€ ;
  - MISO, vérification annuelle 2021, 333,45€ ;
  - 22 octobre : MISO, maintenance complémentaire, 527,99€.
- SAINT-DENIS DE PILE :
  - 29 avril : VERITAS, vérification périodique annuelle des installations électriques, 130€ ;
  - MISO, vérification annuelle 2021, 258,25€ ;
  - 22 octobre : MISO, maintenance complémentaire, 200,25€.
- COUTRAS :
  - 29 avril : VERITAS, vérification périodique annuelle des installations électriques, 130€ ;
  - MISO, vérification annuelle 2021, 220,01€ ;
  - 22 octobre : MISO, maintenance blocs autonomes d'éclairage de sécurité, 178,86€.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

ENTRETIEN ET MAINTENANCE (HORS CONTRAT)

Prévisionnel	Réalisé	Différence
8 000,00€	15 665,71€	+7 665,71€ (+95,82%)

Les seuls apports en déchetterie dépassent le budget prévisionnel avec un montant facturé de 9 842,29€. Détaillés comme suit :

- Ensemble des sites, apports en déchetterie facturés par le SMICVAL :
  - Janvier : 312,91€ ;
  - Février : 49,61€ ;
  - Mars : 389,23€ ;
  - 1er Trimestre : 1 353,00€ ;
  - Avril : 90,26€ ;
  - Mai : 83,88€ ;
  - Juin : 37,28€ ;
  - 2ème Trimestre : 2 326,50€ ;
  - Juillet : 39,14€ ;
  - Septembre : 178,94€ ;
  - 3ème trimestre : 2 118,00€ ;
  - Octobre : 130,48€ ;
  - Décembre : SMICVAL 307,56€ ;
  - 4ème trimestre : 1 711,00€.
- LIBOURNE :
  - 11 août : BRANGEON, location benne et évacuation déchets ultimes, 3,18T, 714,50€.

Afin d'optimiser les déplacements, les passages en déchetterie ne sont pas identifiés individuellement par aire d'accueil. De par notre expérience et nos habitudes, la répartition suivante des dépôts en déchetterie, qui a été reprise dans le compte de résultat, semble proche de la réalité :
60% des apports concernent des déchets de Libourne, 10% Saint-Denis de Pile, 10% Coutras et 20% Coutras – partie Terrains Familiaux.

Il a également été procédé à la location de bennes et traitements des déchets sur l'aire de Grands Passages pour 1 963€.
Soit un total de 11 805,29€ (hors déplacements et temps de travail), uniquement pour la gestion de déchets.
Des travaux de remise à niveau des espaces verts ont également été réalisés à Coutras (intervention de la société FONFREDE du 14 au 19 juin pour 620€) et à Saint-Denis de Pile (du 21 au 26 juin pour 250€), alors qu'à Libourne, des travaux sur les réseaux d'eau (société EPL, réalisation d'une tranchée et pose d'un PE pour 2 355€) et réseau informatique (société SYSTEMATECH, dépannage automate de télégestion pour 470€) ont été faits.
Enfin, une tondeuse autoportée a été louée et le matériel d'espaces verts entretenu pour 165,42€.

AUTRES

Prévisionnel	Réalisé	Différence
2 000,00€	2 000,00€	0,00€ (+/- 0%)

Deux « kits » de matériels électroportatifs sont mis à la disposition de nos agents pour toutes les interventions techniques.

2.7.3 AUTRES SERVICES EXTERIEURS

Prévisionnel	Réalisé	Différence
85 180,00€	68 482,16€	-16 697,84€ (-19,60%)

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

HONORAIRES

Prévisionnel	Réalisé	Différence
2 100,00€	5 146,60€	+3 046,60€ (+145,08%)

De nombreux contentieux se sont produits sur l'aire de Libourne et les terrains familiaux : stationnements illicites (notamment sur la zone dite « du Triangle ») et impayés. Des actions de médiation et en précontentieux ont eu lieu permettant de solutionner certaines problématiques, mais des actions ont nécessité le passage d'un huissier (plan d'apurement, branchements sauvages, …), voire un passage devant le tribunal administratif (stationnement illicite, impayés).

Détail des procédures :

- LIBOURNE :
  - Expulsion de la zone du « Triangle » : avocat 1 400€ / huissier : 605,56€ ; à la suite d'une épidémie de COVID sur place, les voyageurs ont quitté la zone du « Triangle » ;
  - Sommation de payer pour 7 familles : huissier : 239,27€ ; pour 3 familles des solutions ont pu être trouvées ; pour les 4 autres, la procédure s'est poursuivie auprès du Tribunal Administratif ;
  - Expulsions de 4 familles : avocat : 2 400€ ; VESTA a été débouté ;
  - Branchements illicites : huissier : 107,67€.
- COUTRAS TF :
  - Constat occupations illicites : huissier : 357,67€ ;
  - Commandement de quitter les lieux : huissier : 36,43€.

POSTES – TELECOMMUNICATIONS

Prévisionnel	Réalisé	Différence
5 516,00€	2 932,12€	-2 583,88€ (-46,84%)

Chaque aire d'accueil dispose d'un réseau internet et chaque agent est équipé d'un mobile avec forfait et applications professionnelles. À la suite du gain en gestion de nombreuses aires d'accueil début 2021 (en Gironde et Yvelines notamment), une remise exceptionnelle a pu être négociée avec le prestataire de téléphonie fixe pour 2021 (env. 700€).
VESTA a également renégocié en fin d'année 2020 sa flotte de mobiles (70 mobiles) et changé de prestataire, diminuant drastiquement les coûts tout en conservant une bonne couverture réseau (Orange).

SYSTEMES INFORMATIQUES

Prévisionnel	Réalisé	Différence
5 592,00€	5 083,33€	-508,67€ (-9,10%)

Les aires d'accueil étant équipées du système WebAccueil. Il a été réalisé un diagnostic et une remise à niveau de l'aire d'accueil de Libourne. Toutes les aires d'accueil ont, au cours de l'année 2021 et début 2022, migrées vers la version 3 du logiciel et disposent ainsi d'une solution uniforme.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

LOCATION VEHICULE

Prévisionnel	Réalisé	Différence
29 293,00€	27 532,32€	-1 760,68€ (-6,01%)

Il a été mis à disposition de l'équipe 3 véhicules utilitaires, une quote-part des véhicules des encadrants est également imputée sur la DSP.
Les véhicules sont loués en location longue durée, disposent :

- D'une assurance (contrat et véhicule) ;
- D'une assistance en cas de panne (crevaison, …) ;
- D'un véhicule de remplacement en cas de panne ;
- D'un contrat de maintenance et entretien ;
- D'attache remorque ;
- D'un dispositif de géolocalisation.

De plus, par nos partenariats avec TOTAL, NORAUTO et FRANCE PARE-BRISE, l'usage quotidien du véhicule est garanti, sans aucun frais à avancer par le salarié.

Détail des véhicules mis à disposition :

- Véhicules dédiés :
  - Citroën C3 immatriculé EV806MF du 4 janvier à sa restitution au loueur le 15 avril ;
  - Citroën C3 immatriculé FK406LB à partir du 15 avril ;
  - Nissan NV250 immatriculé FV315YF à partir du 4 janvier ;
  - Nissan NV250 immatriculé FV403YF à partir du 4 janvier.
- Véhicules des responsables affectés :
  - Citroën PICASSO immatriculé ET764SB affectée à Didier NION, restituée le 4 février ;
  - Citroën PICASSO immatriculé EV523LP affectée à Claude BOUE, restituée le 4 février ;
  - Citroën PICASSO immatriculé FH978YV affectée à Pascal RENOSI ;
  - Skoda KAROQ immatriculé FX979CK affectée à Didier NION à partir du 4 février ;
  - Skoda KAROQ immatriculé FX979CK affectée à Claude BOUE à partir du 4 février.

Quote-part affectée : 26% pour Monsieur NION, 14% pour Monsieur BOUE et 25% pour Monsieur RENOSI.

ASSURANCE

Prévisionnel	Réalisé	Différence
37 950,00€	26 299,74€	-11 650,26€

Aucun sinistre n'a été déclaré en 2021 à l'assureur. Il est à noter également que le développement de VESTA a permis une renégociation de la prime d'assurance avec le courtier. Suite à une mise en concurrence, en 2022 VESTA change d'assureur et verra la police d'assurance diminuer drastiquement.

SERVICES BANCAIRES

Prévisionnel	Réalisé	Différence
1 128,00€	1 168,72€	+40,72€ (+3,61%)

Un compte bancaire dédié a été ouvert auprès de la Banque Postale.

LOCATION BOX/GARAGE

Prévisionnel	Réalisé	Différence
3 601,00€	319,33€	-3 281,67€ (-91,13%)

Un garage a été trouvé et loué à partir de septembre 2021, le second a été trouvé et sera loué à partir de 2022. Le loyer mensuel de chaque garage est de 70€ (hors assurance, honoraires et taxes).

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2.7.4 CHARGES DE PERSONNEL

Prévisionnel	Réalisé	Différence
218 080,00€	230 693,79€	+12 613,79€ (+5,78%)

Pour rappel, VESTA adhère à la convention collective de l'hôtellerie de plein air, proposant divers avantages pour nos salariés et notamment une grille de salaires révisée régulièrement par avenant.

L'équipe permanente (contrat en CDI sur la base de 35h hebdomadaires) :

PRENOM NOM	ANCIENNETE	DEPART	POSTE	ETP
Guillaume B.	05/08/2019	14/05/2021	Gestionnaire polyvalent	0,37
Pascal B.	01/07/2021	08/11/2021	Gestionnaire polyvalent	0,19
Christelle C.	25/03/2019		Responsable locale	1,00
Frédéric D.	18/03/2019	02/04/2021	Gestionnaire polyvalent	0,25
Nelson G.	26/09/2019		Gestionnaire polyvalent	1,00
Charlotte J.	02/12/2019	30/10/2021	Gestionnaire polyvalent	0,83
Alexandre L.	26/04/2021		Gestionnaire polyvalent	0,68
Jérôme M.	24/09/2021		Gestionnaire polyvalent	0,08
Romain N.	22/03/2021	16/04/2021	Gestionnaire polyvalent	0,03
Stéphane P.	01/07/2021	20/08/2021	Gestionnaire polyvalent	0,14

4,56 agents étaient en CDI en moyenne sur l'année 2021.

Ces temps ont été complétés avec 14 agents en contrat intérim pour un montant total de 51 894,83€, soit l'équivalent d'1,35 ETP.

Un système d'astreinte est mis en place pour les interventions urgentes en dehors des plages horaires d'ouverture des bureaux d'accueil. Un référent de VESTA est nommé chaque semaine pour recevoir et filtrer l'urgence des appels. En fonction de la situation, il déclenche l'intervention de l'agent localement désigné pour effectuer l'astreinte. Pour l'année 2021, près d'une centaine de sollicitations des voyageurs ont ainsi été recensées entrainant environ 79 heures d'interventions effectuées par nos agents dédiés (soit un ETP supplémentaire d'environ 0,05). En plus des heures supplémentaires (payées et/ou récupérées), le référent d'astreinte, ainsi que chaque agent localement désigné, perçoivent une prime d'astreinte respective de 120€ et 100€ bruts par semaine (hors jours fériés).

Statistiques principales de l'astreinte 2021 :

- 66% des sollicitations d'astreinte concernent l'aire de Libourne ;
- 62% des interventions d'astreinte concernent des disjonctions d'ordre électrique.

Christelle CHAUDET, Responsable Locale, a reçu l'appui de l'encadrement supérieur constitué de :

- Claude BOUE, Responsable Qualité, affecté à 14% ;
- Didier NION, Responsable d'Exploitation, affecté à 26% ;
- Pascal RENOSI, Responsable Territorial, affecté à 25%. Gérard GAUTHEY, également Responsable Territorial, a pris le relais de Monsieur RENOSI à partir de décembre.

La présence effective sur le secteur de La Cali :

NOM	David VINSOUS	Claude BOUE	Didier NION	Pascal RENOSI	Gérard GAUTHEY
FONCTION	Directeur	Responsable Qualité	Responsable d'Exploitation	Responsable Territorial	Responsable Local
TOTAL 2021 (en jours)	**25**	**51**	**49**	**64**	**3**
			192		

L'ensemble des encadrants de VESTA, a passé l'équivalent de 192 jours sur le dispositif.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Chaque nuit d'hôtel passée est vérifiée et imputée comptablement sur le dossier correspondant.
Exemple avec la première facture de 2021 :

SMART HOTEL SOLUTION

Pour nous contacter :
Tél. : +33 1 77 68 16 95
Fax : +33 1 41 34 37 20
Email : compta.client@hcorpo.com
Site : www.accorhotels-business-solution.com

VESTA
24 rue Paul Langevin
59260 LEZENNES

Relevé Mensuel N° R-004 0002770 du 01/01/2021 au 31/01/2021
Devise : EUR — Échéance du relevé : 07/01/2021

	Nbre	Montant		Montant		Montant
Factures	9	2490.58	Total facturé	2490.58	Solde précédent	0.00
Avoirs	0	0.00	Total réglé	2490.58	Solde du relevé	0.00
Total facturé		**2490.58**	**Solde du relevé**	**0.00**	Réglements disponibles	0.00
					Solde de votre compte	**0.00**

VOS FACTURES POUR LA PÉRIODE

Date	N° Pièce / N° Réservation	Voyageur / Destination	Départ le	Débit	Crédit	Montant	Solde	Échéance
07/01/2021	F-004 0024175 HBSPHN	VINSOUS David,VINSOUS Julien LIB FRANCE	04/01/2021	548.52		0.00	0.00	07/01/2021
07/01/2021	F-004 0024177 PPT7RZ	RENOSI Pascal LIB FRANCE	06/01/2021	89.20		0.00	0.00	07/01/2021
08/01/2021	F-004 0024202 2Q46T9	BOUE Claude,NION Didier LIB FRANCE	04/01/2021	702.82		0.00	0.00	08/01/2021
08/01/2021	F-004 0024217 QER9Z2	RENOSI Pascal LIB FRANCE	07/01/2021	91.47		0.00	0.00	08/01/2021
12/01/2021	F-004 0024251 2KKQPX	RENOSI Pascal LIB FRANCE	11/01/2021	89.41		0.00	0.00	12/01/2021
14/01/2021	F-004 0024291 BJ3DRY	VINSOUS Julien MERIGNAC FRANCE	13/01/2021	85.77		0.00	0.00	14/01/2021
21/01/2021	F-004 0024408 CDFLX3	THERY Isabelle,VINSOUS David BLAGNAC FRANCE	18/01/2021	609.82		0.00	0.00	21/01/2021
28/01/2021	F-004 0024514 VZSTUF	NION Didier LIB FRANCE	27/01/2021	86.71		0.00	0.00	28/01/2021
29/01/2021	F-004 0024522 AC3W64	RENOSI Pascal LIB FRANCE	27/01/2021	186.86		0.00	0.00	29/01/2021

Détail des formations effectuées :

Bénéficiaires	Type de formation	Intitulé Formation	Dates	Cout HT
Charlotte JOANDET	Habilitation électrique	BE-BS initial	1-2 avril 2021	783,00 €
Christelle CHAUDET	Habilitation électrique	BE-BS initial	20-21 sept 2021	783,00 €
Alexandre LABASSA	Habilitation électrique	B1-B1V-BR-BC	2-3-4 nov 2021	981,00 €
Nelson GERARD	Habilitation électrique	BE-BS initial	15-16 novembre 2021	783,00 €
Christelle CHAUDET	Secourisme	SST initial	2-3 déc 2021	270,00 €
5 salariés	**10 jours de formation**		**70 heures**	**3 600,00 €**

Le coût comprend uniquement les frais de mise à disposition du formateur (aucun frais de déplacement, hébergement, restauration, …).

2.7.5 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Prévisionnel	Réalisé	Différence
43 205,00€	41 956,65€	-1 248,35€ (-2,89%)

FRAIS DE SIEGE

Prévisionnel	Réalisé	Différence
40 800,00€	40 800,00€	+/-0€ (+/-0%)

Forfaitaires, les frais de siège comprennent 21 115,84€ de frais de déplacement du personnel encadrant (hôtels et restaurants), ainsi que 8 153,18€ d'impôts sur les sociétés générés par la DSP.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

Seuls 11 530,98€ ont permis de financer la structure de VESTA mise à disposition (moyens matériels et humains).

L'équipe centralisée est composée :

- Du directeur,
- Du responsable qualité,
- Du responsable administratif et financier,
- De cinq assistants.

VESTA bénéficie des services support de sa maison-mère, **SORELI** :

- Un gérant,
- Un responsable administratif et financier,
- Une assistante RH.

IMPOTS ET TAXES

Prévisionnel	Réalisé	Différence
2 405,00€	1 156,65€	-1 248,35€ (-51,91%)

Les impôts comprennent une quote-part de la Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Le calcul est le suivant :
Taux moyen payé par VESTA : 0,32% (budget prévisionnel : 0,63%)
Valeur ajoutée générée par la DSP : 361 453,13€ (budget prévisionnel : 382 524€)
CVAE appliquée : 1 156,65€ (budget prévisionnel : 2 405€)

2.7.6 REDEVANCE DE MISE A DISPOSITION

Prévisionnel	Réalisé	Différence
2 158,00€	2 158,00€	+/- 0€ (+/-0%)

Conforme au prévisionnel.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2.8 PRODUITS

Prévisionnel	Réalisé	Différence
606 634,00€	585 260,56€	-21 373,44€ (-3,52%)

2.8.1 RECETTES SEJOUR

	Prévisionnel	Réalisé	Différence	Var.
LIBOURNE	17 338,00€	14 014,00€	-3 324,00€	-19,17%
SDDP	5 548,00€	5 895,00€	+347,00€	+6,25%
COUTRAS	2 920,00€	2 611,97€	-308,03€	-10,55%
COUTRAS TF	22 691,00€	14 181,74€	-8 509,26€	-37,50%
AGP	2 500,00€	1 763,64€	-736,36€	-29,45%
TOTAL	50 997,00€	38 466,35€	-12 530,65€	-24,57%

L'écart est lié aux occupations illicites des terrains familiaux de COUTRAS.

2.8.2 RECETTES REFACTURATION EAU ET ELECTRICITE

		Prévisionnel	Réalisé	Différence	Var.
LIBOURNE	Prépaiements eau	21 686,00€	9 138,31€	-12 547,69€	-57,86%
SDDP	Prépaiements eau	3 470,00€	3 836,98€	+366,98€	+10,58%
COUTRAS	Prépaiements eau	1 826,00€	1 412,35€	-413,65€	-22,65%
TOTAL		26 982,00€	14 387,64€	-12 594,36€	-46,68%
		Prévisionnel	Réalisé	Différence	Var.
LIBOURNE	Prépaiements électricité	17 489,00€	14 199,01€	-3 289,99€	-18,81%
SDDP	Prépaiements électricité	5 596,00€	5 935,70€	339,70€	+6,07%
COUTRAS	Prépaiements électricité	3 273,00€	2 617,40€	-655,60€	-20,03%
TOTAL		26 358,00€	22 752,11€	-3 605,89€	-13,68%
		Prévisionnel	Réalisé	Différence	Var.
LIBOURNE	Total	39 175,00€	23 337,32€	-15 837,68€	-40,43%
SDDP	Total	9 066,00€	9 772,68€	+706,68€	+7,79%
COUTRAS	Total	5 099,00€	4 029,75€	-1 069,25€	-20,97%
TOTAL		53 340,00€	37 139,75€	-16 200,25€	-30,37%

Ces recettes sont largement inférieures au prévisionnel du fait d'une moindre facturation de consommations aux voyageurs (piratages, consommations raisonnables, …).

2.8.3 CHARGES EXCEPTIONNELLES (Impayés loyers)

Prévisionnel	Réalisé	Différence
33 039,00€	14 475,73€	-18 563,27€ (-56,19%)

Les impayés sont à un niveau moins important que prévus. Libourne concentre plus de 90% de ceux-ci. Les autres aires ne génèrent que 1 200€ d'impayés sur l'année 2021.

AIRE	T.T.C.	H.T. (dont T.V.A. à 10%)
LIBOURNE	14 550,51€	13 227,73€
SAINT DENIS DE PILE	992,51€	902,28€
COUTRAS	320,29€	291,17€
COUTRAS TF	60,00€	54,55€
AGP	- €	- €

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

TOTAL	15 923,31€	14 475,73€

2.8.4 RECETTES CAF – ALT

Prévisionnel	Réalisé	Différence
117 716,00€	106 510,19€	-11 205,81€ (-9,52%)

Sur les aires de Coutras et Saint-Denis de Pile, le montant des subventions est proche du budget prévisionnel (-1k€).
C'est sur l'aire de Libourne qu'il existe un différentiel de 10k€, causé notamment par une fermeture estivale étendue (2 semaines prévues contre 6 semaines réalisées).

Site	Part Fixe	Part Variable	Total
Libourne	31 301,00€	34 546,62€	65 847,62€
Coutras	10 339,50€	13 411,27€	23 750,77€
Saint-Denis de Pile	10 339,50€	6 572,30€	16 911,80€
Total	51 980,00€	54 530,19€	106 510,19€

2.8.5 COMPENSATION COLLECTIVITE DELEGANTE

Prévisionnel	Réalisé	Différence
417 620,00€	417 620,00€	+/-0€ (+/-0%)

Conforme au prévisionnel.

2.8.6 REMUNERATION DU DELEGATAIRE

Prévisionnel	Réalisé	Différence
49 449,00€	68 220,25€	18 771,25€ (37,96%)

Il en résulte une marge annuelle de VESTA plus élevée que le budget prévisionnel.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_332-DE

2.8.7 POINT SPECIFIQUE – RECAPITULATIF FACTURATION / ENCAISSEMENTS / IMPAYES PAR SITE (en TTC, dont T.V.A. à 10%) :

LIBOURNE :

Détail par mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
Fact.	3166,10€	4506,65€	3615,92€	3925,58€	4551,93€	3195,45€	551,82€	1964,99€	3916,90€	4226,24€	3688,55€	3776,32€	41086,45€
Vers.	899,34€	917,05€	1542,66€	1471,40€	1943,31€	2931,13€	279,96€	2459,02€	3515,76€	2858,89€	4287,80€	3429,62€	26535,94€
Impayés	2266,76€	3589,60€	2073,26€	2454,18€	2608,62€	264,32€	271,86€	-494,03€	401,14€	1367,35€	-599,25€	346,70€	14550,51€
% d'encaiss.	**28%**	**20%**	**43%**	**37%**	**43%**	**92%**	**51%**	**125%**	**90%**	**68%**	**116%**	**91%**	**65%**

SAINT-DENIS DE PILE :

Détail par mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
Fact.	1645,15€	1776,44€	1504,50€	1339,98€	1391,46€	823,95€	1332,01€	1433,46€	1381,34€	1366,76€	1596,05€	1643,35€	17234,45€
Vers.	849,07€	1217,91€	1600,55€	1206,26€	1672,06€	1142,27€	1314,80€	1219,10€	1544,55€	1258,07€	1590,50€	1626,80€	16241,94€
Impayés	796,08€	558,53€	-96,05€	133,72€	-280,60€	-318,32€	17,21€	214,36€	-163,21€	108,69€	5,55€	16,55€	992,51€
% d'encaiss.	**52%**	**69%**	**106%**	**90%**	**120%**	**139%**	**99%**	**85%**	**112%**	**92%**	**100%**	**99%**	**94%**

COUTRAS :

Détail par mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
Fact.	571,35€	545,80€	591,55€	489,98€	679,27€	188,25€	415,36€	510,29€	449,50€	969,37€	1029,87€	865,30€	7305,89€
Vers.	240,00€	400,00€	100,00€	560,00€	726,46€	660,00€	517,34€	487,43€	488,65€	1207,50€	830,61€	767,61€	6985,60€
Impayés	331,35€	145,80€	491,55€	-70,02€	-47,19€	-471,75€	-101,98€	22,86€	-39,15€	-238,13€	199,26€	97,69€	320,29€
% d'encaiss.	**42%**	**73%**	**17%**	**114%**	**107%**	**351%**	**125%**	**96%**	**109%**	**125%**	**81%**	**89%**	**96%**

COUTRAS TF :

Détail par mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
Fact.	1300,00€	1300,00€	1300,00€	1300,00€	1300,00€	1300,00€	1300,00€	1300,00€	1300,00€	1300,00€	1300,00€	1300,00€	15600,00€
Vers.	1101,00€	1101,00€	940,00€	1780,00€	1282,00€	1306,00€	1300,00€	1294,00€	1294,00€	1296,00€	1550,00€	1296,00€	15540,00€
Impayés	199,00€	199,00€	360,00€	-480,00€	18,00€	-6,00€	-€	6,00€	6,00€	4,00€	-250,00€	4,00€	60,00€
% d'encaiss.	**85%**	**85%**	**72%**	**137%**	**99%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**119%**	**100%**	**100%**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_333-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 07/12/2022
L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle de la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 43
Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Pascal LELEU, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16
Patrick MERCIER, Jean-Luc DARQUEST, Jean Claude ABANADES, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT, Monique JULIEN, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Pierre-Jean MARTINET, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, David RESENDÉ, François TOSI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18
Thierry MARTY pouvoir à Hervé ALLOY, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Jérôme COSNARD pouvoir à Alain JAMBON, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Fabienne KRIER pouvoir à Chantal GANTCH, Frédéric MALVILLE pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Michel MASSIAS, Michel VACHER pouvoir à David REDON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221215-2022_12_333-DE

SUIVI DES CONTRATS DE CONCESSIONS

CCSPL - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : ÉTAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Sur proposition de Monsieur Denis SIRDEY, Conseiller communautaire délégué en charge du suivi des contrats de concession et Président délégué de la CCSPL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1411-3 qui prévoit que le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente,

Considérant que la commission des services publics locaux s'est réunie :

Le 19 mars 2021 pour émettre un avis sur :

- Choix du mode de gestion du multi-accueil « Farandole »,
- Choix du mode de gestion de l'ALSH situé à Les Eglisottes,

Le 28 juin 2021 pour émettre un avis sur :

- Examen du rapport d'activités 2020 du délégataire pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage situées à Libourne, Coutras et Saint Denis de Pile ainsi que des terrains familiaux situés à Coutras (Société VAGO),
- Point sur la mise en place du contrat et présentation d'un rapport du délégataire pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage situées à Libourne, Coutras et Saint Denis de Pile, des terrains familiaux situés à Coutras et de l'aire de grand passage située à Les Billaux (société VESTA),
- Examen du rapport d'activités 2020 du délégataire pour la gestion du multi accueil « Farandole » situé à Arveyres, (Association Enfance pour tous),
- Examen du rapport d'activités 2020 du délégataire pour la gestion des abris voyageurs (société Clear Chanel),
- Examen du rapport d'activités 2020 du délégataire pour la gestion du transport public de voyageurs (Société TUL),
- Examen du rapport d'activités 2020 pour la gestion du service public d'assainissement non collectif de Libourne (SPANC),
- Examen du rapport d'activités 2020 du délégataire pour la gestion des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement collectif de Libourne (Société SUEZ fin de contrat) ainsi que du rapport sur le prix et la qualité du service public (RQPS),
- Examen du rapport d'activités 2020 du délégataire pour la gestion du service public d'eau potable de Les Billaux Lalande de Pomerol (Société SUEZ) ainsi que du rapport sur le prix et la qualité du service public (RQPS),
- Examen du rapport d'activités 2020 du délégataire pour la gestion du service public d'assainissement collectif de Libourne (Société SUEZ nouveau contrat),
- Examen du rapport d'activités 2020 du délégataire pour la gestion du service public de distribution d'eau potable de Libourne (Société AGUR nouveau contrat) ainsi que du rapport sur le prix et la qualité du service public (RQPS).

Le 21 octobre 2021 pour émettre un avis sur :

- Adoption du nouveau règlement de service du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) au 1er décembre 2021 pour les communes de Libourne, Les Billaux et Lalande de Pomerol

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 5 décembre 2022,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**61** conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil Communautaire prend acte de la présente communication de l'état des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2021.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture
et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne 20 décembre 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
Gironde